Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17429 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MARDI 6 FÉVRIER 2001

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE ÉCONOMIE

■ Les trois priorités de George W. Bush

■ 30 pages d'offres d'emploi

Demandez notre supplément

Le retour attendu d'Alfred Sirven

● Le sort du personnage central de l'affaire Elf était, lundi, entre les mains de la justice allemande ● Ministre de l'intérieur, Otto Schily révèle au « Monde » qu'il a décidé lui-même de respecter strictement la procédure de Schengen ● La France compte sur une extradition rapide

LA JUSTICE allemande avait toujours entre les mains, lundi matin 5 février, le sort d'Alfred Sirven, homme-clé de l'affaire Elf, arrêté le vendredi précédent à Manille et retenu à Francfort depuis samedi matin. Le ministre de l'intérieur allemand, Otto Schily, révèle dans *Le Monde* que c'est lui qui a pris la décision d'interpeller Alfred Sirven à Francfort *« en application des accords de Schengen »* sur la circulation des personnes dans les pays signataires. *« Nous avons maintenant le devoir de l'extrader et nous respecterons ce devoir »*, ajoute-t-il, tout en soulignant que si l'Allemagne avait accepté de simplement transférer l'ex-fugitif d'un avion à l'autre elle n'aurait *« pas respecté la loi »*. Alfred Sirven a donné son accord à un juge allemand, samedi, pour être extradé vers la France, ouvrant ainsi la voie à une procédure simplifiée, donc rapide. Saisi du dossier lundi matin, le tribunal de grande instance de Francfort devait statuer dans la journée.

« Il n'est pas certain que M. Sirven, qui a été amené à se prononcer [sur son retour en France] *sans avoir pu consulter ses avocats, ait intérêt à rentrer au plus vite »*, a indiqué son défenseur français, Eric Turcon, qui s'est rendu à Francfort. Toutefois, lundi, en fin de matinée, Alfred Sirven ne semblait pas avoir changé d'avis. *Le Monde* fait le récit détaillé de cet imbroglio franco-allemand, depuis la réunion, vendredi à Matignon, fixant les modalités techniques du transfert du fugitif à Paris jusqu'à la surprise juridique de Francfort.

Lire pages 8 et 9 et notre éditorial page 18

Le groupe allemand Bertelsmann prend le contrôle de RTL

LE GROUPE allemand Bertelsmann, numéro trois mondial de la communication derrière AOL-Time Warner et Vivendi-Universal, prend le contrôle de RTL Group. Il n'en détenait jusque-là que 37 %. L'homme d'affaires belge, Albert Frère, vient de lui vendre les 30 % qu'il possédait dans le groupe audiovisuel basé au Luxembourg, en échange de 25 % du capital de Bertelsmann. L'accord a été annoncé lundi 5 février. Il donne à Bertelsmann le pouvoir absolu sur une galaxie audiovisuelle d'envergure européenne. Il marginale le groupe britannique Pearson, propriétaire de 22 % de RTL Group. Le reste du capital (11 %) est en Bourse. En France, où RTL Group contrôle la station de radio RTL et partiellement la télévision M6, aux côtés de Suez Lyonnaise, la nouvelle puissance du groupe allemand risque de poser quelques difficultés politiques.

Lire page 25

PATRICK KOVARIK/AFP

HANDBALL

Champions du monde

L'équipe de France de handball de Daniel Costantini est devenue championne du monde, en dominant les maîtres suédois (28-25), dimanche 4 février, à Paris, à l'issue d'une palpitante prolongation. Ce titre, qui s'ajoute à celui conquis en 1995, en Islande, fait de l'entraîneur le technicien français le plus titré de l'histoire. À cinquante-sept ans, cet étonnant Méridional a choisi de se retirer sur cette nouvelle consécration.

Lire nos pages Sports, 30 à 32

Municipales : Toulon l'isolée

APRÈS six années de municipalité d'extrême droite, Toulon est une ville sinistrée. La crise que connaissait déjà le grand port militaire a été aggravée par les conséquences du choix, en 1995, de Jean-Marie Le Chevallier. Le « cordon sanitaire » mis en place autour d'une ville devenue pestiférée a ravivé un syndrome historique d'isolement. A Paris, Bertrand Delanoë, chef de file des socialistes, présente son programme et promet, s'il est élu, un audit de la ville. A Toulouse, les « listes Zebda », Vertes et d'extrême gauche représentent au total 30 % des intentions de vote, selon les sondages, et dépassent le PS.

Paris page 10, Toulouse page11 et Toulon page 15

Hollywood et ses gros cachets enlèvent Jodie Foster au Festival de Cannes

SUR LE CHEMIN menant à la réussite de son premier Festival de Cannes en qualité de président (après vingt deux ans de bons et loyaux services comme délégué général), Gilles Jacob avait brillamment franchi la première épreuve : la désignation du président du jury, en l'occurrence une présidente réunissant toutes les qualités de charme et d'intelligence, d'appartenance à l'industrie hollywoodienne et de penchants avérés pour la cinéphilie « à l'européenne », parfaitement francophone et anglophone qui plus est. Les médias internationaux avaient d'ailleurs salué unanimement l'arrivée sur la Croisette le 9 mai de ce *« résumé des grâces »*, comme aurait dit Molière. Las, ce loup blanc de la diplomatie cinématographique vient de déclarer forfait.

Et c'est avec bien des regrets que le Festival a publié, le 4 février, un communiqué ainsi libellé : *« Jodie Foster, qui se réjouissait d'être la 54e présidente du jury au prochain Festival de Cannes (9-20 mai 2001), ne pourra finalement tenir ce rôle. Elle vient en effet d'être appelée par David Fincher pour incarner l'héroïne de son nouveau film et remplacer au pied levé Nicole Kidman, empêchée. »* Le *« pied levé »* est bien utile en l'occurrence, puisque c'est d'une fracture au genou qu'aurait été victime la première interprète retenue par l'auteur de *Seven* et de *Fight Club* pour son nouveau projet, *The Panic Room*. Un projet de très gros calibre, dont le tournage avait commencé depuis trois semaines. Devant reprendre tout à zéro, la production n'a certainement pas lésiné sur les arguments convaincants pour attirer sur son plateau, dès le 5 février, une nouvelle actrice. L'urgence est d'autant plus grande que Hollywood reste sous la menace d'une grève de « plusieurs catégories de personnels », dont les stars, à partir du 1er juillet. Il est à souhaiter pour la paix de l'esprit de Jodie Foster que les propositions de la Columbia soient d'un montant suffisant pour adoucir la peine exprimée en ces termes : *« C'est la mort dans l'âme que j'ai informé Gilles Jacob que je ne pourrai venir à Cannes. La proposition qui vient de m'être faite par David Fincher et le chevauchement des dates qui en découle m'empêchent malheureusement de tenir cette prestigieuse fonction de présidente, ce dont je me faisais une joie. J'espère de tout cœur que ce n'est que partie remise et que je pourrai, si le Festival me fait l'honneur de me le redemander, être un jour, et cette fois pour de bon !, la présidente du jury d'un Festival auquel je dois tant. »*

L'année 2001 devait être celle d'une amélioration des relations entre le premier festival du monde et Hollywood, dont les caciques ne comprennent ni ne tolèrent qu'on sélectionne et récompense des films selon d'autres critères que les leurs. Jodie Foster aurait joué un rôle d'ambassadrice entre ces deux mondes. C'est finalement la seule loi de Hollywood, celle des superproductions et des cachets vertigineux, qui aura fonctionné. *« Le nom du nouveau président sera annoncé prochainement »*, affirme Gilles Jacob. Il lui sera difficile de trouver une personnalité présentant le même assortiment de qualités, délicat de solliciter une vedette pour un emploi qui paraîtra celui de doublure de l'ex-future présidente. Sauf, évidemment, à procéder à un échange standard en offrant le job à Nicole Kidman. Contrairement à ce qu'ont pu laisser supposer certains palmarès de jadis, ce n'est pas avec les genoux qu'on désigne une Palme d'or.

Jean-Michel Frodon

AFP

LA MORT DE GILBERT TRIGANO

Le Club Med orphelin

Le cofondateur du Club Méditerranée, Gilbert Trigano, est mort dimanche 4 février, à l'âge de quatre-vingts ans. Après avoir touché au théâtre puis au journalisme , il s'associe au diamantaire belge Gérard Blitz pour proposer, en 1953, une nouvelle formule de vacances. Surfant sur la vague de la révolution des mœurs des années 1960-1970, les « villages » du Club connaîtront un vif succès. p. 29

Tchétchènes abandonnés

LORD RUSSELL-JOHNSTON

EN DÉCIDANT de rendre à la Russie tous ses droits, le Conseil de l'Europe a-t-il succombé aux sirènes de la Realpolitik ? Non, soutient Lord Russell-Johnston, président de son Assemblée parlementaire, qui accuse les Etats européens d'avoir manqué de courage.

Lire le point de vue page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 206 - 7,50 F

Impôt négatif : le mot et la chose

IMAGINONS la mesure suivante : à compter du 1er janvier 2002, toute personne résidant en France et âgée de plus de dix-huit ans reçoit de l'Etat une allocation de 2 500 francs par mois, qu'elle soit travailleur, étudiant ou inactif. Pour ceux qui reçoivent déjà des transferts de l'Etat, la mesure est différentielle, à l'instar du RMI : l'Etat ne verse que la différence (si elle est positive) entre 2 500 francs et ce qui est déjà reçu. Pour les autres, le transfert s'ajoute intégralement aux revenus perçus par ailleurs, lesquels deviennent imposables au premier franc.

Une telle mesure serait-elle de droite ? Il faut le croire, puisque tel est en réalité le mécanisme préconisé par Milton Friedman (dans *Capitalism and Freedom*, publié en 1962), connu un peu partout comme l'impôt négatif et dont Lionel Stoleru a été l'un des introducteurs français. Le problème, si l'on ose dire, avec un tel verdict est que cette mesure a été reprise ensuite par bon nombre d'auteurs et de mouvements sociaux qui n'ont pas grand-chose à voir avec le prêtre du monétarisme. Dès 1966, James Tobin (de la taxe du même nom) publie dans *Public Interest* un article où il en prend la défense. En France, des auteurs comme André Gorz, René Passet, Alain Caillé et tout un courant qui se réclame de « l'anti-utilitarisme » en feront la proposition sous le nom de « revenu universel ». Philippe van Parijs a récemment créé, dans cette lignée, une association, Basic Income European Network, dont on peut consulter les ouvrages sur le site Web (bien@etes.ucl.ac.be).

Michael Hardt et Antonio Negri (ce dernier de sa prison italienne) concluent un ouvrage sur *L'Empire* (Exils éditeur) par une section consacrée à ce qu'ils appellent un *« salaire social »*, qui en reprend l'idée. Dans la postface à la réédition du livre qui a fondé l'école française de « la régulation » (*Régulation et crises du capitalisme*, Odile Jacob), Michel Aglietta se prononce également, en employant le mot, en faveur de l'impôt négatif, en prenant soin, par avance, de récuser les arguments des *« économistes malicieux »* qui y verraient une mesure de droite, ignorant ainsi qu'elle a été reprise par tout un courant « post-keynésien ».

Daniel Cohen pour Le Monde

Lire la suite page 18

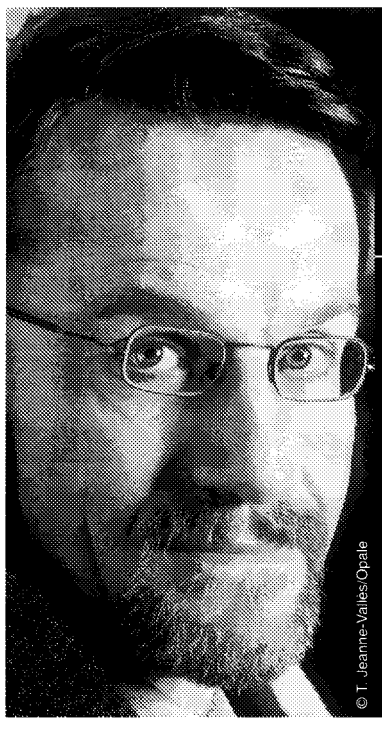

© T. Jeanne-Vales/Opale

Andreï Makine

LA MUSIQUE D'UNE VIE

C'est sans doute la fonction de Makine, resté russe jusqu'au bout des ongles, que de nous rappeler de quel côté de l'Europe souffle le véritable esprit.

Dominique Fernandez, Le Nouvel Observateur

www.seuil.com

Editions du Seuil

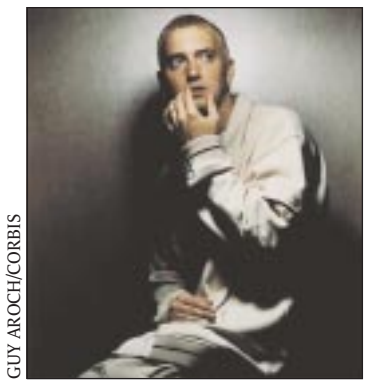

GUY AROCH/CORBIS

POLÉMIQUE

Eminem dément du rap

Eminem, blanc, vingt-huit ans, rappeur, deuxième meilleure vente de disques aux Etats-Unis en l'an 2000, a obtenu quatre nominations aux Grammys, les Prix de la musique. Mais les textes injurieux, violents, misogynes et homophobes du chanteur ont déclenché une vive polémique dans les milieux culturels et politiques américains. Portrait. p.16

International	2	Carnet	29
France	8	Aujourd'hui	30
Société	12	Météorologie-Jeux	33
Régions	15	Culture	35
Horizons	16	Guide culturel	37
Entreprises	22	Kiosque	38
Communication	25	Abonnements	38
Tableau de bord	26	Radio-Télévision	39

ÉLECTION **A la veille de l'élection d'un premier ministre en Israël, le candidat de la droite, Ariel Sharon, disposait de près de vingt points d'avance sur son rival du Parti travailliste, le premier ministre sortant Ehoud Barak. ● M. BARAK chuterait pour les mêmes raisons que son prédécesseur, Benyamin Nétanyahou, c'est-à-dire à cause de sa gestion du processus de paix. ● L'APPEL lancé tardivement par l'Autorité de Yasser Arafat aux Palestiniens israéliens, pour qu'ils barrent la route à M. Sharon, n'a pratiquement aucune chance d'être entendu par ces derniers, dépités par l'attitude de M. Barak à leur égard. ● UNE MANIFESTATION organisée par La Paix maintenant , samedi à Jérusalem, a rassemblé peu de monde et montré le désarroi de ce mouvement, dix-neuf ans après le défilé gigantesque qu'il avait organisé après les massacres de Sabra et Chatila, au Liban.**

Israël se prépare à porter Ariel Sharon à la présidence du gouvernement

Le chef du Likoud et son rival, le premier ministre sortant Ehoud Barak, continuaient, à la veille du scrutin, lundi 5 février, d'affirmer que les jeux ne sont pas faits. Mais les derniers sondages accordaient près de vingt points d'avance au candidat de la droite

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Soucieux des fractures induites dans la société israélienne par l'assassinat d'Itzhak Rabin, Ehoud Barak avait axé sa campagne électorale de 1999 sur l'unité du peuple israélien. Trois ans plus tard, son thème de campagne a changé et l'unité qu'il appelait de ses vœux est en passe de se réaliser. Mais contre lui.

Les derniers sondages, qui, à la veille du vote, font état de dix-sept à vingt points d'écart entre Ariel Sharon et Ehoud Barak, ne laissent aucun doute sur l'issue du scrutin. Les responsables du camp Barak, qui avaient un instant spéculé sur un sursaut des électeurs arabes ou sur le retour dans le giron travailliste des hésitants, admettent eux-mêmes que les jeux son faits. Un jour avant, chacun pense déjà au jour d'après, évaluant les différents scénarios qui seront à la disposition du vainqueur pour sortir le pays du découragement où l'ont plongé quatre mois d'Intifada et vingt et un mois de gestion Barak.

Durant sa campagne de 1999, M. Barak s'était d'abord appuyé sur l'envie de ses compatriotes de conclure une paix avec leurs voisins et sur le rejet qui frappait Benyamin Nétanyahou de n'y être pas parvenu. La formule était et demeure la bonne, puisque Ehoud Barak tombe aujourd'hui pour les mêmes raisons : il a échoué à faire la paix sans avoir évité l'insurrection palestinienne. Significativement, la part prise à cet échec par Ariel Sharon en allant allumer la mèche sur le mont du Temple n'est évoquée par personne. C'est bien que les provocantes rodomontades du candidat de la droite sont perçues comme secondaires.

INTÉGRISME RELIGIEUX

La paix avec la Syrie, dossier dans lequel, durant plusieurs mois, Ehoud Barak s'impliqua profondément, n'a pas été conclue elle non plus. En dépit de cette « non-paix », la frontière israélo-syrienne demeure parfaitement calme et nul ne pense qu'Israël soit sur le point d'être impliqué dans un affrontement direct avec Damas. Mais le calme ne règne pas à la frontière libanaise, où des incidents viennent chroniquement rappeler que le contentieux israélo-syrien n'est pas réglé.

Conscient de la lassitude des siens à l'égard d'une guerre d'autant plus coûteuse qu'elle était vécue comme inutile pour la sécurité d'Israël, Ehoud Barak, durant sa précédente campagne, s'était engagé à retirer les troupes israéliennes du Liban. Il a tenu promesse et y a gagné beaucoup de popularité. Dix mois plus tard, cependant, ce retrait – et surtout les conditions dans lesquelles il s'est effectué – a moins bonne presse, beaucoup d'Israéliens estimant qu'elles ont permis au Hezbollah de montrer qu'il était possible de faire céder Israël par la force. La leçon a été retenue dans les territoires, où le Hezbollah est devenu l'exemple à suivre. Les partisans palestiniens d'un règlement négocié en ont été délégitimés. Quant aux responsables de Tsahal, ils se demandent désormais comment reconstituer leur pouvoir de dissuasion.

La montée de l'intégrisme religieux avait aussi constitué la toile de fond de la précédente campagne, un parti antireligieux, le Shinoui, gagnant même six sièges à la Knesset sur ce seul projet. M. Barak avait promis qu'il supprimerait les exemptions de service militaire dont les ultra-orthodoxes bénéficient. Les réalités électorales en ont décidé autrement, le Shass, parti ultra-orthodoxe des juifs séfarades, devenant avec ses dix-sept députés le troisième parti de la Knesset.

Hormis un gouvernement réunissant le Likoud et les travaillistes, ce que Ehoud Barak a, sans succès, cherché à former tardivement, aucune majorité stable n'était désormais possible sans le Shass. Les « hommes en noir » l'ont vite compris et, malgré quelques aménagements, l'exemption du service militaire pour les religieux est demeuré la règle. Quand Ehoud Barak a persisté à refuser au Shass les aides scolaires qu'il demandait pour prix de sa neutralité, le parti l'a laissé tomber, l'obligeant à convoquer des élections anticipées. Aucune des réformes laïques envisagées n'a vu le jour.

Les réformes sociales sont restées lettre morte. La situation économique est bonne, l'inflation proche de zéro et la croissance, tirée par les industries de matière grise à forte valeur ajoutée, n'a pas (encore ?) sérieusement pâti des derniers troubles. Mais, de tous les pays développés, Israël est aujourd'hui l'un de ceux où le fossé entre riches et pauvres est le plus profond. En ce domaine non plus, aucune réforme sérieuse n'a été menée par le gouvernement d'Ehoud Barak.

Paradoxalement, c'est finalement dans les causes mêmes de l'échec que le bilan est le plus prometteur. Car Ehoud Barak tombe aussi pour avoir tenté d'accoucher aux forceps d'un traité de paix dont aucun responsable israélien n'avait avant lui dessiné les contours. Qu'il s'agisse de Jérusalem, dont le partage entre Israéliens et Palestiniens a été reconnu, de la perspective d'un Etat palestinien sur quelque 95 % de la Cisjordanie occupée, du démantèlement des colonies, d'une gestion conjointe du mont du Temple-esplanade des Mosquées, de la contiguïté territoriale ou des frontières du futur Etat, Israël, du moins dans les négociations, a sensiblement bousculé sa vision du futur. Ariel Sharon ne pourra pas faire comme si ces discussions n'avaient pas existé.

Georges Marion

Les juifs russes, un électorat courtisé

Les juifs immigrés de l'ex-Union soviétique, qui représentent un cinquième de l'électorat israélien, seront, selon les sondages, deux fois plus nombreux, mardi 6 février, à voter pour Ariel Sharon que pour Ehoud Barak. Rappelant que les deux principaux partis « russes » soutiennent M. Sharon, Chaim Arbel, directeur de l'institut de sondages Mutagim, pronostique que les indécis suivront leurs consignes, parce que *« les juifs russes ont été formés à l'école communiste où les dirigeants sont les arbitres de l'opinion publique »*.

Cette frange de l'électorat, qui oscille entre la droite et la gauche selon ses intérêts, est d'autant plus courtisée que les hommes sur qui s'est porté son choix depuis 1996 ont toujours gagné. – *(Reuters.)*

Les druzes appelés à s'abstenir

Le chef de la communauté druze au Liban, Walid Joumblatt, a appelé dimanche 4 février ses coreligionnaires en Israël à s'abstenir de voter lors de scrutin du 6 février pour le poste de premier ministre. *« J'appelle mes coreligionnaires en Israël à s'aligner sur la majorité des Arabes de Palestine* [les Arabes israéliens] *et à ne voter ni pour Ehoud Barak ni pour Ariel Sharon »,* a déclaré M. Joumblatt à l'AFP. *« A l'avenir, les druzes devraient également refuser de servir dans l'armée israélienne. Un notable druze* [en Israël] *de la famille Maadi a d'ailleurs formé dans ce but un comité de suivi en coordination avec Azmi Bichara* [un député arabe israélien] », a-t-il ajouté.

Près de 100 000 druzes vivent en Israël et sur le plateau du Golan, conquis et annexé en 1967. Quelque 80 000 d'entre eux ont la nationalité israélienne. Les druzes appartiennent à une branche de l'islam issue d'un schisme survenu au XIe siècle. – *(AFP.)*

A Jérusalem, deux mille manifestants de La Paix maintenant résignés au pire

JÉRUSALEM
correspondance

Résignés. Les quelque deux mille manifestants qui défilaient samedi soir 3 février dans les rues de Jérusalem, sous la bannière du mouvement La Paix maintenant, étaient résignés. Résignés à la victoire d'Ariel Sharon, contre lequel ils manifestaient. Résignés à la certitude d'une guerre imminente dans laquelle les entraînera, pensent-ils, le responsable de la guerre du Liban.

« Il n'y a aucune chance que cela influence le résultat de l'élection. C'est fichu », confiait Itzhak, totalement dépourvu d'illusions sur l'impact politique de ce rassemblement. *« Je suis venu simplement pour me souvenir »,* ajoutait-il. A 76 ans, Itzhak, s'appuyant sur une canne, marchait d'un bon pas, presque aussi alerte que le 10 février 1983, lorsque, protestant déjà contre Ariel Sharon, il avait emprunté avec d'autres ce même chemin partant de la place de Sion dans le centre ville pour arriver devant les bureaux de la présidence du conseil.

Ce soir-là, les manifestants demandaient le départ du ministre de la défense, Ariel Sharon, au chef du gouvernement Menahem Begin, une solution préconisée par la commission Kahane, chargée d'enquêter sur la responsabilité de M. Sharon dans les massacres des camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila, à Beyrouth. Alors que les participants commençaient à se disperser, un contre-manifestant d'extrême-droite avait lancé une grenade dans la foule, tuant Emile Grunzsweig, âgé de 35 ans, et faisant plusieurs blessés, dont Avraham Burg, l'actuel président de la Knesset.

« A l'époque, sur tout le parcours, on s'est pris des tomates, des œufs, des pierres et même de la merde, et on s'est fait insulter aux cris de "Vous êtes tous des ordures" », raconte Naftali, la cinquantaine grisonnante. *« Aujourd'hui, c'est beaucoup plus calme, peut-être parce que la droite est sur le point de revenir au pouvoir »,* précise-t-il, guère plus optimiste qu'Itzhak sur l'issue du prochain scrutin.

BEAUCOUP DE JEUNES

Samedi 3 février, jour choisi pour commémorer cet événement tragique, les incidents furent mineurs : un peu d'eau versée d'un appartement en étage, dans la rue piétonnière de Ben Yehuda, alors que le défilé commençait à peine, des fanions portant l'inscription *« Seul Sharon apportera la paix »* agités sur quatre ou cinq balcons, et quelques rares anathèmes, *« Gauchistes, traîtres »*, lancés dans le lointain, au moment où les manifestants observaient une minute de silence à la mémoire du défunt.

Dans la foule, beaucoup de jeunes étaient venus pour dire leur inquiétude. Le flambeau à la main, sous une pluie battante, ils hurlaient : *« Paix, oui. Occupation, non »*, *« Barak, oui. Sharon, non »*, ou bien encore : *« Israël-Palestine : deux Etats pour deux peuples »*.

Yaïr, 18 ans, la mèche rebelle, avançait en cadence avec son copain Yuval, tenant à bout de bras, une large banderole portant l'inscription : *« Il est interdit de sacrifier l'espoir d'un accord »*. *« Je ne crois pas à la violence,* expliquait Yaïr. *Je suis là parce que dans sept mois je pars à l'armée et j'ai peur des choix de Sharon. Je ne veux pas que ma mère tremble à chaque coup de téléphone, craignant qu'on lui annonce que je suis mort. »*

Catherine Dupeyron

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
ISM
www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

Programmes accrédités* *USA & Europe,* ***exclusivement*** *pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec* ***professeurs américains*** *compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.*

Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "part-time" sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à **Paris** et 1 ou 2 mois à **New York**, 520 heures plus thèse

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent, "part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs, 320 heures plus thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION In International Management

■ "full-time" : 4 mois à **Paris** et 6 mois à **New York**, 520 heures plus thèse

et :

e-PROGRAMS MBA - IeMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
http://www.ism-mba.edu
ISM

L'appel de l'Autorité palestinienne contre M. Sharon a peu de chances d'être entendu

Les Palestiniens israéliens devraient boycotter massivement le scrutin

RAMALLAH
de notre envoyé spécial

Il a fallu attendre les derniers jours de la campagne électorale israélienne pour que l'Autorité palestinienne émette enfin une consigne de vote claire pour l'élection du 6 février. Interrogé le 29 janvier par la deuxième chaîne de télévision, Yasser Arafat avait renvoyé dos à dos les deux candidats en lice, en assurant que ce choix n'était pas son affaire.

Le lendemain, pourtant, son ministre de l'information, Yasser Abed Rabbo invitait *« tous les Palestiniens, où qu'ils soient,* [à] *s'unir pour s'opposer à l'accession au pouvoir de* [Ariel] *Sharon et éviter un retour en arrière du processus de paix. Pas une seule voix arabe ne doit manquer pour s'opposer à Sharon »*, avait-il souligné.

« La bataille contre [le chef du Likoud] *commence aujourd'hui et non pas après son élection. Même un vote blanc pourrait être considéré par Sharon comme une victoire. La question n'est pas de savoir qui gagne ou qui perd. Le problème c'est que Sharon est l'ennemi de la paix. »*

L'appel aux 13 % d'électeurs palestiniens israéliens, les seuls à pouvoir répondre à l'invitation, ne pouvait être plus clair. Il y a deux ans, le vote arabe, traditionnellement acquis au Parti travailliste, s'était porté en masse sur le nom de M. Barak, alimentant une querelle douteuse à droite sur la légitimité du premier ministre, éteinte par l'ampleur de sa victoire.

En la lançant, M. Abed Rabbo savait que cette invitation tardive n'avait que peu de chance d'être entendue. Les partis politiques arabes israéliens ont en effet choisi d'appeler au boycottage du scrutin, pour protester contre la répression brutale par la police israélienne des manifestations de soutien à l'Intifada, organisées en octobre. Treize personnes avaient alors été tuées. Cette autre consigne devait être suivie assez massivement mardi.

Selon un sondage réalisé par l'institut Gallup parmi les Arabes israéliens et publié la semaine dernière par le *Maariv,* seulement 35 % de personnes interrogées se déclaraient prêtes à voter malgré tout pour M. Barak.

« Que ce soit dans les territoires occupés ou chez les Palestiniens israéliens, le cas Barak a déjà été passé par pertes et profits. D'ailleurs, même si tous votaient pour lui, ils ne pourraient éviter sa défaite, compte tenu de la désaffection qui prévaut dans sa propre famille politique. L'Autorité appelle aujourd'hui à voter pour le "camp de la paix", c'est la formule utilisée – et non le nom de Barak, qui est désormais indéfendable aux yeux des Palestiniens, estime un observateur. *L'Autorité le fait sans doute parce qu'elle y a été invitée par les Européens et par les Américains, qui ne peuvent pas soutenir Barak comme ils l'avaient fait il y a deux ans. »* Qui plus est, le gouvernement de M. Arafat n'a pas franchement bonne presse du côté des Arabes israéliens.

CAUCHEMAR OU OPPORTUNITÉ

A l'unisson des principaux responsables arabes, l'Autorité palestinienne a dit publiquement ses craintes devant les propositions de paix, encore très vagues il est vrai, avancées par le chef du Likoud. Car elles sont bien sûr très éloignées de celles de M. Barak, déjà jugées nettement insuffisantes, et elles augurent plutôt de jours difficiles.

« L'élection d'Ariel Sharon peut être à la fois un cauchemar et une opportunité, assure Moustafa Barghouti, qui cumule à Ramallah les responsabilités dans des organisations de santé ainsi qu'au sein de la gauche palestinienne, *un cauchemar s'il n'en fait qu'à sa tête, car on sait de quoi il est capable. Mais cela peut être également une opportunité si l'Autorité palestinienne l'utilise pour placer les pays occidentaux, les Etats-Unis et l'Europe, devant leurs responsabilités. Ils n'auront plus d'excuses pour ne pas faire pression sur le gouvernement israélien. Une opportunité également si cette élection crée un électrochoc dans la société israélienne. Nous avons besoin que le camp de la paix, silencieux depuis les accords d'Oslo, sorte de sa léthargie. Nous avons besoin des pacifistes israéliens. En ce moment, le fossé est très profond entre eux et nous. »*

Sans attendre le résultat de l'élection, à Ramallah, le Fatah, la formation de M. Arafat qui, localement, fait le coup de feu contre les colons ou les soldats israéliens, a déjà appelé à l'intensification de l'Intifada et à une nouvelle « journée de la colère ». La « guerre des routes », qui apporte presque chaque jour son lot de deuils, ne devrait pas connaître de trêve. Il n'y aura pas d'« état de grâce » pour le candidat élu mardi soir.

Gilles Paris

Une relance des accords de Lusaka est au cœur des efforts de paix au Congo-Kinshasa

Après une tournée en Occident, le président Joseph Kabila a regagné la République démocratique du Congo

Il faut lancer *« une initiative concrète »* pour ramener la paix en République démocratique du Congo (RDC), a indiqué, samedi 3 février, le premier ministre belge, Guy Verhofstadt, après une rencontre avec Joseph Kabila qui clôturait une tournée diplomatique en Occident. Dans le même but, le président du Congo-Brazzaville, Denis Sassou Nguesso *(lire ci-dessous)*, propose la tenue d'une conférence entre les belligérants étrangers.

LE PRÉSIDENT Joseph Kabila, qui a succédé le 26 janvier à son père assassiné, Laurent-Désiré Kabila, est rentré dimanche 4 février à Kinshasa, après une tournée diplomatique en Europe et aux Etats-Unis consacrée à la guerre qui ravage la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) depuis deux années et demi.

En Belgique, ancienne puissance coloniale et dernière étape de la tournée du général-major Joseph Kabila, le premier ministre, Guy Verhofstadt, a appelé à *« tout faire pour augmenter la pression* [internationale] *»* et à obtenir des belligérants qu'ils se retrouvent autour d'une table de négociations – *« dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois »* – pour ramener la paix. Les Nations unies doivent prendre leurs *« responsabilités »* et lancer *« dans un avenir proche une initiative concrète »* pour réunir les différents protagonistes du conflit, a précisé M. Verhofstadt après sa rencontre avec le président Kabila. *« Il y a une nouvelle donne* [à Kinshasa]. *Saisissons ce moment pour en faire une opportunité de trouver ensemble la paix »*, a ajouté le premier ministre belge.

« UNE BASE DE TRAVAIL STABLE »

Pas moins de six Etats étrangers sont directement impliqués dans le conflit qui ensanglante l'ex-Zaïre depuis août 1998. L'Angola, le Zimbabwe et la Namibie soutiennent militairement le pouvoir en place à Kinshasa. De leur côté, l'Ouganda, le Rwanda et, dans une moindre mesure, le Burundi occupent une large frange de la RDC en même temps qu'ils soutiennent sur place des factions armées opposées à Kinshasa.

Les espoirs de paix actuels se fondent sur les premières déclarations du président Kabila, trente et un ans, et les contacts apparemment positifs qu'il a eus aux Nations unies, à New-York, avec son homologue rwandais, Paul Kagamé. En fin de semaine dernière, ce dernier s'était déclaré *« satisfait »* de la *« bonne discussion »* qu'il avait eue avec Joseph Kabila. Au cours d'une conférence de presse, il a dit avoir trouvé ce dernier *« positif sur les perspectives de poursuite des négociations de paix »*. Conclus au cours de l'été 1999 , les accords de Lusaka prévoient un cessez-le-feu, le retrait des armées étrangères, le désarmement des rebelles et l'ouverture d'un dialogue national. Ils sont restés lettre morte.

« Lusaka reste une base de travail viable », a assuré, lors de sa conférence de presse, le président du Rwanda. Sur le terrain, en revanche, les chefs des mouvements armés paraissent faire preuve de plus de dogmatisme. *« Kabila doit appliquer strictement les accords de Lusaka* [qui] *prévoient, comme préalable* [au] *retrait, le dialogue intercongolais, la mise en place d'un gouvernement issu de ce dialogue puis la réunificatin des différentes armées »*, a ainsi fait valoir samedi le chef du mouvement rebelle du Front de libération du Congo (FLC), Jean-Pierre Bemba, qui, avec l'aide de l'Ouganda, contrôle près du tiers du territoire de l'ex-Zaïre. Les responsables du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), l'autre mouvement, soutenu par le Rwanda, ont été encore plus nets.

Selon leur porte-parole, le docteur Jean-Pierre Lola Kisanga, le président Kabila reste *« l'obstacle majeur au processus de paix »* dans la région des Grands Lacs. *« Joseph Kabila perdure à faire prévaloir la prise de position de son défunt père »*, a-t-il conclu.– *(AFP, Reuters.)*

Denis Sassou Nguesso, président du Congo-Brazzaville

« Nous proposons une conférence entre les seuls belligérants étrangers »

« Brazzaville est la capitale africaine la plus concernée par la guerre en RDC, le pays voisin. Mais, jusqu'à présent, sa voix a-t-elle été entendue ?

– Non. La RDC, au cœur de l'Afrique, partage des frontières avec neuf pays voisins, sur près de 1 500 kilomètres pour ce qui nous concerne. Nous accueillons chez nous plus de 120 000 réfugiés. Kinshasa et Brazzaville sont, en fait, une seule ville, séparée par un fleuve qu'on traverse, même en pirogue, en quelques minutes. Donc, aucun problème à Kinshasa ne peut nous laisser indifférents. Or comme la crise en RDC a été traitée dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les dossiers de négociations sont envoyés, par exemple, à l'île Maurice, aux Seychelles, au Malawi et au Swaziland, alors que le Congo-Brazzaville ou la République centrafricaine, pourtant directement concernés, ne disposaient pas même d'un statut d'observateur aux nombreux sommets qui se sont tenus pour trouver une solution à la guerre en RDC. Cela doit être corrigé.

– A votre avis, il faut ramener le conflit, et sa gestion, en Afrique centrale. Dans ce cadre, de quelle manière pourrait-on trouver une solution ?

– Le conflit en RDC n'est un problème ni de l'Afrique australe ni seulement de l'Afrique des Grands Lacs. Que je sache, l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe n'en font pas partie. Ce conflit concerne l'Afrique centrale au sens large..

» Je me suis employé à faire passer ce message depuis le Sommet du millénaire des Nations unies, l'été dernier, en marge duquel j'avais rencontré Bill Clinton et le président rwandais Paul Kagamé. Avec ce dernier, je m'étais déjà longuement entretenu au Togo, lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). En fait, j'ai pris des contacts directs avec tous les chefs d'Etat des pays impliqués, y compris donc l'Ouganda, le Zimbabwe, la Namibie et l'Angola. Ils ont tous encouragé mon initiative, de même que les Etats-Unis et la Belgique.

– Concrètement, que proposez-vous ?

– Le but est de remettre en marche les accords de paix de Lusaka *[signés en juillet 1999]* qui se sont enlisés. Ces accords ont lié les deux problèmes qui se posent en RDC, le conflit international et le conflit interne, c'est-à-dire le problème de l'intégrité territoriale de la RDC et celui de la démocratisation du pouvoir à Kinshasa. En clair, le départ des forces étrangères a été conditionné à une ouverture politique sur le plan intérieur.

» P our sortir de ce blocage, nous proposons la tenue d'une conférence entre les seuls belligérants extérieurs pour convenir des modalités d'un retrait de toutes les troupes étrangères. Cette conférence se tiendrait sans délégation envoyée par Kinshasa, mais en présence de pays qui se porteraient garants moraux du calendrier de retrait adopté d'un commun accord entre les parties intéressées. La Tanzanie, le Mozambique et le Congo-Brazzaville ont déjà été désignés pour jouer ce rôle de

DENIS SASSOU NGUESSO

témoins. A la demande du Rwanda, l'Afrique du Sud pourrait s'y ajouter.

– Vous ne faites pas la distinction entre *« pays envahisseurs »* et *« forces invitées »* par le gouvernement congolais, parce que, au départ, Laurent-Désiré Kabila avait *« invité »* toutes ces armées à l'aider à renverser le maréchal Mobutu ?

– A travers les contacts que nous avons pris, tous les intervenants expriment le désir de se retirer, même si, pour le Rwanda, il faut trouver au préalable une solution au problème de la présence en RDC des *« interahamwes »*, les extrémistes hutus. Mais, ce qui est peut-être encore plus fondamental : à l'automne 1996, tous les pays intervenant dans l'ex-Zaïre étaient des alliés. Même si, après la prise de pouvoir de Laurent-Désiré Kabila, ils se sont divisés voire combattus, ils doivent à présent retrouver ce consensus régional d'origine. Il y va de l'avenir de l'Afrique centrale et de son intégration économique, qui est la base pour la paix en RDC. Dans ce cadre, le dialogue intercongolais trouvera une solution aux aspirations de démocratie interne. Bref, si vous me passez l'image : les accords de Lusaka sont une belle Mercedes qui ne démarre pas. Si l'on peut récupérer sur une autre voiture une pièce pour la faire marcher, ça sera toujours une Mercedes, mais qui roule.

– Vous pensez apporter cette pièce manquante sans remettre en cause les accords de Lusaka ?

– Il s'agit de créer les conditions pour la réussite de Lusaka. Toutes les parties prenantes et la communauté internationale ont endossé ces accords de paix. Mais il faut les faire vivre. La RDC a tout intérêt à ce que les intervenants extérieurs se retrouvent entre eux pour décider du retrait de leurs troupes. Le facilitateur du dialogue intercongolais, l'ex-président botswanais Ketumile Masire avec lequel je viens de m'entretenir ici à Brazzaville, a tout intérêt à ce que l'hypothèque de la présence de forces étrangères soit enfin levée. Il y a une occasion à saisir ! Et je rappellerai aux incrédules qu'en 1988, quand nous avons proposé une négociation liant le départ des 50 000 soldats cubains alors stationnés en Angola à l'accession à l'indépendance de la Namibie, à l'époque sous administration de l'Afrique du Sud de l'apartheid, le défi était plus grand encore. Or, issus des négociations qui se sont déroulées à Brazzaville, les accords quadripartites ont bel et bien été signés, en décembre 1988, au siège des Nations unies... »

Propos recueillis par Stephen Smith

Les divergences du Conseil œcuménique des Eglises

A Berlin, l'organisation, qui rassemble 342 Eglises protestantes, anglicanes, méthodistes et orthodoxes, a constaté ses fractures

BERLIN
de notre envoyé spécial

C'est la première fois depuis la chute du mur que le Conseil œcuménique des Eglises (COE) s'est réuni, du 29 janvier au 5 février, à Berlin. Son comité central – le « Parlement » d'une organisation née en 1948 et qui rassemble 342 Eglises protestantes, anglicanes, méthodistes, orthodoxes, etc. – a pu méditer sur les fractures qui continuent de diviser l'Europe et leur retentissement dans les Eglises.

Les délégués du COE à Berlin avaient en mémoire les deux coups récemment portés au rapprochement œcuménique par le Vatican – à travers le document du cardinal Ratzinger affirmant que l'Eglise catholique détient seule la *« plénitude »* de la vérité – et par la puissante Eglise orthodoxe de Russie (80 millions de membres), travaillée par des courants ultranationalistes, qui menace, à la suite de la Bulgarie et de la Géorgie, de quitter le Conseil œcuménique dont elle est un pilier depuis quarante ans.

« COMMISSION SPÉCIALE »

Si l'attitude de l'Eglise catholique – qui n'a jamais accepté d'adhérer à cette fédération d'Eglises – n'a guère été commentée à Berlin, le réaménagement du COE exigé par les orthodoxes russes comme condition de leur maintien a été au centre des débats.

Une « commission spéciale », comprenant à parité des orthodoxes et non-orthodoxes, a remis un rapport qui a soulevé la critique de ceux qui voient déjà le risque d'un changement de nature du Conseil œcuménique.

Si celui-ci n'a jamais été conçu comme une « super-Eglise », il a toujours joué un rôle d'avant-garde dans les luttes du tiers-monde ou contre l'apartheid en Afrique du Sud, aussi bien qu'en matière liturgique, doctrinal ou morale, par exemple pour les droits des femmes ou des homosexuels.

C'est ce rôle que contestent aujourd'hui les Eglises orthodoxes, minoritaires dans un Conseil œcuménique dominé par les grandes confessions protestantes, d'inspiration libérale, d'Amérique et d'Europe du Nord.

La « commission spéciale » mise en place pour trouver un compromis souhaite que toutes les décisions du COE soient dorénavant prises *« par consensus »* (au lieu de la loi majoritaire). Elle demande que les *« familles d'Eglises »* soient davantage représentées et qu'un Comité réunissant à parité orthodoxes et non-orthodoxes se réunisse avant toute décision majeure.

Elle exige enfin la suppression des *« cultes communs »*, qualifiés de *« syncrétiques »* au prétexte qu'ils empruntent aux diverses traditions liturgiques et culturelles représentées dans le COE.

Ces propositions ne seront pas adoptées avant un an, mais déjà des désaccords ont été exprimés à Berlin par des délégués allemands, américains ou néo-zélandais qui craignent que le Conseil œcuménique ne perde son caractère utopique et *« prophétique »* et ne voie son rôle réduit à celui de simple plate-forme de rencontres à caractère humanitaire, une sorte d'ONG chrétienne.

CONTROVERSE SUR LA VIOLENCE

Ils redoutent l'évolution vers un minimalisme œcuménique et un repli sur les identités confessionnelles. La controverse est engagée, dit le pasteur allemand Konrad Raiser, secrétaire général du COE, entre *« l'ecclésiologie de plus en plus exigeante des catholiques et des orthodoxes »* (proches à bien des égards) et *« le pluralisme dénominationnel des Eglises protestantes »* plus familiarisées aux pratiques de débat et de vote de la démocratie civile. Le mouvement œcuménique ne sortira pas indemne de cet affrontement.

Le principal prétexte de cette assemblée de Berlin était le lancement, par le COE, d'une « Décennie pour vaincre la violence », campagne mondiale de mobilisation contre la guerre et le regain de la xénophobie en Europe. Sur ce thème, des divergences sont aussi apparues entre les partisans d'une « résistance » à l'oppression, justifiant la violence comme « dernier recours », et les bataillons pacifistes des Eglises allemandes.

« Nous ne pouvons pas condamner la violence lorsque tous les moyens non violents ont échoué », affirme le président du COE, Aram Ier, chef de la diaspora arménienne du Proche-Orient, se disant incapable de condamner la violence des Palestiniens.

Cette prise de position lui a valu la réplique immédiate de Margot Kässman, évêque (femme) de l'Eglise évangélique allemande (EKD), pour qui la Bible ne contient aucune justification de la violence comme dernier recours. *« Nous ne trouvons pas*, dit-elle, *de situation où l'engrenage de la violence ait été brisé par la violen*ce. »

Une opinion partagée par un délégué mennonite, d'Allemagne également : *« Nous ne romprons pas le cycle de la violence par la violence. »* Cette « Décennie pour vaincre la violence » a commencé, samedi 3 et dimanche 4 février, par des manifestations de rue et un grand service religieux dans une église de Berlin.

Henri Tincq

L'agence Reuters retire son correspondant à Téhéran à la suite de menaces

L'AGENCE DE PRESSE Reuters a annoncé, dimanche 4 février, le retrait du chef de son bureau de Téhéran, Jonathan Lyons, à la suite d'une lettre des autorités iraniennes contenant des accusations contre le journaliste et menacant l'agence d'une action non précisée.

« Nous rejetons les allégations visant Reuters et Jonathan Lyons », a déclaré Geert Linnebank, rédacteur en chef de l'agence à son siège mondial de Londres.

« La lettre des autorités faisait suite à la diffusion, le 22 janvier, d'une dépêche rapportant les propos d'un opposant emprisonné, le journaliste Akbar Ganji, intitulée "Iran : un réformateur craint un risque d'explosion politique" », a indiqué M. Linnebank. *« Reuters maintient que la dépêche en question traduit fidèlement les propos de M. Ganji »*, a-t-il ajouté. *« Nous déplorons l'attitude des autorités iraniennes mais notre première préoccupation est la sécurité de nos journalistes »* et il n'existe *« pas de garanties suffisantes »* pour maintenir M. Lyons à Téhéran. Quelques heures auparavant, le ministère iranien de la culture avait annoncé que M. Lyons *« ne* [serait] *pas autorisé à retourner en Iran »*, après avoir quitté précipitamment le pays vendredi en compagnie de son épouse, la journaliste américaine Geneive Abdo, correspondante à Téhéran des quotidiens britannique *The Guardian* et américain *The International Herald Tribune*.

Téhéran reproche au couple d'avoir *« déformé les propos de M. Ganji »*, récemment condamné à dix ans de prison et cinq années d'exil intérieur. Les autorités affirment que le détenu a décidé de porter plainte pour déformation de ses propos. Mais d'après Mme Abdo, ni M. Ganji ni sa famille ne les ont menacés de poursuites.Mme Abdo a contesté toute *« déformation »* du contenu de l'entretien. *« Mais il faut comprendre que M. Ganji a des problèmes et qu'il peut être poursuivi et condamné à mort pour ce qu'il a dit... C'est pourquoi il s'est rétracté »*, a-t-elle souligné. – *(AFP, Reuters.)*

Washington ne cache pas son hostilité à la politique de défense européenne

Les Etats-Unis construiront un bouclier antimissile

MUNICH
de notre envoyé spécial

Nouvelle administration. Vieilles connaissances. La 37e Conférence sur la sécurité a réuni à Munich, du vendredi 2 au dimanche 4 février, plusieurs ministres européens des affaires étrangères et de la défense avec le secrétaire à la défense de George W. Bush, Donald Rumsfeld. Celui-ci était accompagné d'une cohorte de membres du Congrès, aussi bien républicains que démocrates, comme John McCain, adversaire de George W. Bush au cours des primaires, ou Joseph Lieberman, le colistier d'Al Gore. C'était la première rencontre de ce genre depuis l'élection américaine mais Donald Rumsfeld, qui a été ambassadeur à l'OTAN et déjà secrétaire à la défense pendant la présidence Ford, avait l'air de faire un duo avec Henry Kissinger, dont de nombreux amis et disciples se retrouvent dans la nouvelle administration.

Le discours des participants américains a été très clair sur les deux sujets qui ont dominé les débats : d'une part, ils ne veulent pas de la politique européenne de défense telle qu'elle a été réaffirmée au sommet de Nice, en décembre 2000 ; d'autre part, ils sont décidés à construire un système de défense antimissile quelle que soit la position de leurs alliés européens et a fortiori des Russes et des Chinois. La question n'est pas de savoir s'il sera mis en place mais quand et comment, a déclaré Jo Lieberman.

L'opposition à l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) s'entoure des nécessaires précautions diplomatiques. Les arguments avancés ne diffèrent pas fondamentalement de ceux utilisés par l'administration précédente pour fixer des limites précises à l'entreprise des Quinze. Ils sont simplement affirmés avec plus de force et relayés par d'autres pays membres de l'OTAN extérieurs à l'Union européenne (UE). La Turquie, qui bloque l'accord sur les relations entre l'UE et l'OTAN, espère une soutien plus actif de la part de Washington. Mais elle n'est pas seule. Le ministre de la défense du Canada, Arthur Eggleton, a été très net : *« Nous ne permettrons pas,* a-t-il dit, *que du matériel canadien et le personnel l'utilisant ne soient pas placés sous le contrôle du Conseil atlantique »*, autrement dit sous le contrôle de l'Union européenne en cas d'opération européenne faisant appel aux moyens de l'OTAN. Il a ajouté que les propositions des Quinze sur la concertation OTAN-UE *« ne vont pas assez loin »* et demandait que toute la planification stratégique reste l'apanage de l'organisation atlantique alors que l'UE cherche à se doter d'une telle capacité.

Cette controverse est significative de l'attitude de l'OTAN et en particulier des Etats-Unis. Ceux-ci ne voient rien à redire à un renforcement des moyens européens ; ils l'encouragent même en déplorant la baisse des dépenses militaires, mais ils tiennent à ce que cette politique européenne de défense ne sorte pas du cadre de l'Alliance atlantique et ils sont prêts à contrer toute velléité d'autonomie. *« Nous soutenons les efforts des Européens qui investissent plus dans la défense afin de participer pleinement à l'OTAN »*, a déclaré Donald Rumsfeld, mais l'IESD *« ne doit pas troubler le lien transatlantique »*.

Les inquiétudes américaines restent donc entières malgré les assurances réitérées des Européens. Les représentants des Quinze qui sont intervenus à Munich – à l'exception notable du ministre français de la défense, Alain Richard – ont tous minimisé la portée de l'IESD. Depuis Berlin en 1996 (où les Américains avaient accepté un pilier européen de l'OTAN), *« nous n'avons rien fait d'autre que de changer les lettres UEO (Union de l'Europe occidentale) par UE »*, a même dit le haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune, Javier Solana. L'IESD est *« un complément de l'OTAN »*, pas une concurrente ni une alternative. *« Le premier choix reste l'OTAN »* (Joschka Fischer, ministre allemand des affaires étrangères). Elle fait *« partie du concept stratégique de l'OTAN »* (Gerhard Schröder). *« Il n'y aura pas d'institutions, ni de structures de planification ou de commandement séparées »* (Geoffrey Hoon, ministre britannique de la défense).

« DÉCIDER ET AGIR »

Alain Richard a évité d'employer, à propos de la politique européenne de défense, les mots qui fâchent, comme celui d'*« indépendance »* qui, à Nice, avait provoqué la colère des Britanniques. Mais il a expliqué de manière très pédagogique ce qui a été entrepris par les Quinze. L'Union européenne – qui *« n'est pas un Etat mais est plus qu'une collection d'Etats dispersés »* – veut se donner les moyens de jouer un rôle politique et se doter d'une capacité de gestion des crises. Elle enrichit ainsi *« la gamme des outils dont dispose la communauté atlantique »*. Pour cela, elle a besoin d'*« une capacité politiquement autonome à décider et à agir »*. Elle refuse toute duplication *« inutile »* avec l'OTAN mais elle doit avoir les moyens de prendre des décisions par elle-même en concertation avec ses alliés.

Ce faisant, Alain Richard n'a fait que rappeler ce que les Quinze ont décidé à Helsinki en 1999 et ce qu'ils ont réaffirmé à Nice. Pourquoi ne pas en parler franchement avec Washington et se comporter comme des adolescents pris en faute ?

Daniel Vernet

Lire aussi page 18

La Russie au secours de la civilisation occidentale

La Russie a beau vouloir rompre avec son passé soviétique, il est des moments où les vieux réflexes reprennent le dessus. C'est ainsi que le secrétaire du conseil de sécurité de la Fédération russe, Sergueï Ivanov, a prononcé, dimanche 4 février à Munich, un discours très dur où il n'a pas hésité à prendre quelques libertés avec l'Histoire. La guerre en Tchétchénie ? La Russie, a-t-il dit, *« se retrouve en première ligne dans la lutte contre le terrorisme international pour sauver le monde civilisé de la même façon qu'elle a sauvé l'Europe de l'invasion tartaro-mongole au XIIIe siècle, au prix de souffrances et de privations »*. L'OTAN dans les Balkans ? *« Sa tentative de maintenir la paix a conduit à une escalade du conflit du Kosovo jusqu'à une catastrophe humanitaire et une désastre écologique comparable à Tchernobyl »*, a-t-il ajouté dans une allusion aux munitions à uranium appauvri.

La droite autrichienne s'est installée au pouvoir malgré les tumultes suscités par Jörg Haider

Le chancelier Schüssel sort consolidé d'un an de gouvernement

Pour le premier anniversaire de son arrivée au pouvoir en Autriche, l'alliance inédite entre la droite traditionnelle et l'extrême droite de Jörg Haider peut se vanter d'avoir réussi à s'imposer malgré les violentes réactions initiales. Le grand bénéficiaire est le chancelier Wolfgang Schüssel, parvenu à circonscrire la montée en puissance de Jörg Haider, dont le parti perd du terrain auprès de l'électorat.

VIENNE
de notre correspondante

Sifflets, clignotants rouges, banderoles portant le slogan *« Résistance » :* l'opposition autrichienne a célébré à sa manière le premier anniversaire de l'arrivée au pouvoir, le 4 février 2000, de la coalition « noir-bleu », fruit de l'alliance des chrétiens conservateurs de l'ÖVP avec la droite populiste de Jörg Haider. Environ six mille personnes ont défilé samedi dans le centre de Vienne, bravant la pluie glaciale, pour protester contre le *« démantèlement du système de protection sociale »* ou *« toute forme de racisme et de sexisme »*.

Ce n'était pas la foule des grands soirs, celle qui avait rempli le 19 février 2000 l'imposante place des Héros, lors de la plus grosse manifestation jamais organisée contre le nouveau régime – à l'époque avec le puissant renfort des bataillons syndicaux. *« Nous marcherons jusqu'à ce qu'ils s'en aillent ! »*, avaient alors juré les protestataires.

« BUSINESS AS USUAL »

A l'annonce des sanctions européennes, beaucoup croyaient qu'il suffirait de quelques mois pour faire tomber le gouvernement. Depuis, chaque jeudi depuis un an – du jamais vu en Autriche –, quelques centaines de personnes se rassemblent au pied de la chancellerie devant l'*« ambassade des citoyens concernés »*, une modeste guérite occupée en permanence par des volontaires, pour marcher ensuite dans les rues de Vienne.

Mais leur nombre s'amenuise de semaine en semaine, *« et nous, nous sommes toujours là »*, a constaté le chancelier Wolfgang Schüssel en tirant le bilan de la première année de la coalition.

Si l'opposition piétine, le régime a réussi à se stabiliser dans une sorte d'équilibre précaire, et ne se sent plus menacé ni par la rue ni par le désaveu public de ses partenaires européens. Depuis la levée des sanctions, à la mi-septembre, les dirigeants conservateurs insistent sur le retour au « business as usual » et le caractère *« absolument normal »* du changement politique intervenu, comme pour mieux conjurer les visions parfois apocalyptiques qui avaient accueilli leur alliance avec les populistes.

Du tumulte initial, il reste quelques images ineffaçables : l'humiliation du chancelier et de ses nouveaux ministres, contraints d'emprunter un souterrain pour aller prêter serment devant un président raide comme la justice. Ou encore les poignées de main ostensiblement refusées, lors des réunions communes, par des ministres français ou belges qui arboraient au revers de leur veston les autocollants de l'opposition autrichienne. Depuis, l'Autriche a discrètement réintégré le concert des nations et Vienne s'est vu décerner un satisfecit par l'administration américaine pour avoir bouclé en moins d'un an le double dossier de l'indemnisation des travailleurs forcés et celui des biens juifs spoliés sous le nazisme.

L'Autriche a tiré ses propres leçons de l'épisode des sanctions : ayant dû renoncer à l'illusion d'être aimée de tout le monde, elle est décidée à défendre ses intérêts vitaux – notamment en matière d'environnement – et entend profiter au maximum d'un futur recentrage de l'Union vers l'est. Sur ce point essentiel, qui représente un enjeu économique considérable, les conservateurs de l'ÖVP ont imposé le silence aux franges les plus xénophobes du FPÖ, et repoussent fermement l'idée d'un référendum sur l'élargissement.

Leurs alliés populistes ont donné le ton sur des thèmes touchant la famille ou la politique sociale. L'Autriche s'apprête ainsi à durcir la répression des toxicomanes, à contre-courant d'autres pays européens où l'on privilégie désormais thérapie et réinsertion. A l'automne, l'opinion autrichienne s'est surtout alarmée des attaques verbales lancées contre l'indépendance de la presse et de la justice par les principaux dirigeants du FPÖ, Jörg Haider, qui a officiellement quitté la présidence de son parti mais continue d'en tirer toutes les ficelles, mais aussi le chef de la fraction parlementaire, Peter Westenthaler, ou, à un moindre degré, le vice-chancelier Susanne Riess-Passer.

LE « PARTI DES PERDANTS »

Le scandale des *« policiers-espions »*, accusés d'avoir fourni au FPÖ des informations sur leurs adversaires politiques, a dévoilé crûment les tendances autoritaires du parti : celui-ci a réagi en essayant d'intimider les journalistes de la télévision, puis en exigeant la destitution des magistrats et des policiers en charge de l'enquête.

Cette attitude agressive masque mal la nervosité croissante des populistes, devenus – après quinze années de marche vers le succès – le « parti des perdants » : aujourd'hui, ils recueilleraient à peine 20 % aux législatives, contre 26,9 % en octobre 1999. *« Si le FPÖ tombe au-dessous de 19-20 % lors de l'élection régionale à Vienne* [le 25 mars prochain], *il faut s'attendre à une forte réaction de la part de Jörg Haider »*, prédit, comme la plupart des commentateurs, le politologue Anton Pelinka.

Au quotidien *Kurier*, le gouverneur de Carinthie, dont la marge de manœuvre et la popularité sont affaiblies, déclarait il y a quelques jours que la coalition *« peut tenir huit ans »*, mais que son parti réclamait le poste de chancelier pour la prochaine législature – sans préciser s'il le revendiquait pour lui-même.

En attendant, les populistes sont pressés de toucher les premiers dividendes de leur entrée au gouvernement. Depuis un an, selon une enquête du magazine *Profil,* plus de vingt-cinq postes à la tête des grandes entreprises étatiques, jadis détenus par des socialistes, sont passés aux mains des conservateurs et, dans un bon tiers des cas, de leurs alliés. Le vice-président FPÖ du Parlement, l'industriel Thomas Prinzhorn, fer de lance de l'*« austro-thatchérisme »* et partisan d'une privatisation à outrance, joue un rôle déterminant dans cette stratégie par laquelle son parti s'efforce de regagner en influence le terrain qu'il perd dans les urnes.

Mais l'éviction brutale du dirigeant syndicaliste Hans Sallmutter, qui présidait l'organisme de gestion paritaire de la sécurité sociale, a irrité l'opinion et accrédité l'idée que le grand changement promis par la coalition se confond, trop souvent, avec un simple partage du pouvoir.

Joëlle Stolz

« Les grands de l'UE maltraitent les petits »

Dans un entretien publié dans *Le Figaro* du lundi 5 février, Jörg Haider estime que l'Union européenne (UE) est actuellement *« sous le contrôle de quelques grands qui maltraitent les petits »*. *« Je pense d'abord à la France,* ajoute-t-il. *En se faisant le champion des sanctions* (contre l'Autriche), *Jacques Chirac a attaqué ses amis pour plaire à ses ennemis idéologiques. C'est la plus sûre façon de se tromper. A l'intérieur, il a cru prendre quelques voix à gauche alors qu'il n'en gagnera aucune et qu'il perdra à droite : Chirac ne sera pas réélu. »*

Revenant sur le sommet européen de Nice, le gouverneur de Carinthie estime que *« personne ne sait véritablement quel accord a été conclu. Pour ma part, c'est un échec énorme, la France a cru qu'elle pouvait donner des ordres aux quatorze autres membres. Mais nous ne sommes pas les soldats de la France. Jacques Chirac doit comprendre qu'il ne peut pas toujours tenir le rôle de Napoléon. En Europe, le temps des dictatures est terminé »*.

Polémique sur la précarité du travail des femmes

VIENNE
de notre correspondante

La coalition « noire-bleue » n'a pas commencé sous de très bons auspices pour les mouvements féministes autrichiens. L'un des premiers actes du gouvernement du chancelier Schüssel a été de supprimer le ministère chargé des femmes, héritage de l'ère socialiste, et de ranger prudemment ces encombrantes questions dans le tiroir « famille » du ministère des affaires sociales, dévolu au parti populiste FPÖ de Jörg Haider.

Son titulaire est le député carinthien Herbert Haupt, de profession vétérinaire, ancien adepte - comme Jörg Haider - des confréries étudiantes *« combattantes »* qui pratiquent le duel au sabre. Les féministes se sont empressées de railler dans les manifestations *« Monsieur la ministre »* ; mal leur en a pris : alors que le nouveau gouvernement a pris garde de maintenir les subventions accordées aux groupes qui ont une *« utilité sociale »* directe, comme les centres d'aide aux femmes battues, les organisations qui apparaissaient comme trop critiques en ont été pour leurs frais.

Le Forum indépendant des femmes (UFF) animé par Eva Rossmann, initiatrice il y a quelques années d'une consultation populaire qui avait recueilli dans le pays plus de 640 000 signatures, ne s'est vu offrir en 2001 que 100 000 shillings [environ 50 000 francs] au lieu des 500 000 demandés. Il a dû mettre la clé sous la porte à la mi-janvier et replier ses activités sur le réseau Internet *(www.uff.at).*

Le mouvement féministe, ainsi que l'opposition socialiste et écologiste, avaient notamment dénoncé comme *« antisociale »* et *« antifemme »* une décision très controversée du ministre de l'économie et du travail (conservateur), qui a supprimé l'assurance sociale gratuite pour les conjoints restés sans enfant. Aux affaires sociales, on reconnaît, d'ailleurs, à mi-voix que cette initiative *« irréfléchie »* a créé des problèmes inextricables pour les épouses d'artisans qui n'avaient pas le droit, autrefois, d'être légalement salariées de l'entreprise de leur mari : il a fallu aussitôt créer une série d'exceptions pour que des centaines de femmes âgées ne se retrouvent pas du jour au lendemain privées de couverture-maladie.

UN SUJET TABOU

La coalition proteste pourtant de ses bonnes intentions : l'un des premiers objectifs affichés dans le programme conclu en février 2000 par les chrétiens conservateurs et la droite populiste est en effet une politique familiale généreuse pour les femmes. Sa pierre angulaire est le fameux Kindergeld, un *« salaire materne »* de 3 000 francs alloué pendant deux ans après la naissance de chaque enfant, que la mère ait exercé auparavant ou non une activité professionnelle. La droite veut ainsi se démarquer du *« congé maternel »* (jusqu'à deux années pleines avec une partie du salaire et la garantie de retrouver son emploi) instauré depuis les années 1980, dont ne pouvaient bénéficier les étudiantes ou les paysannes.

Jörg Haider a donné l'exemple dans sa province de Carinthie en octroyant à chaque mère – pourvu qu'elle soit autrichienne –, à dater du 1er février 2001, un chèque-enfant de hauteur équivalente. Il s'agit de relancer la natalité *« nationale »*, tombée à 1,3 enfant par femme en 1999, alors que l'emploi féminin (63 %) est désormais au même niveau qu'en France, un nombre croissant de jeunes femmes préférant de fait l'autonomie financière à la maternité. *« Il est difficile de concilier vie professionnelle et vie de famille »*, reconnaît Martina Hahn, proche du Parti conservateur (ÖVP), chargée des questions féminines au ministère des affaires sociales. L'un des principaux obstacles sont les rythmes scolaires, mais le sujet reste tabou pour les conservateurs.

En attendant cette improbable réforme, le gouvernement se défend vigoureusement de vouloir *« détourner les femmes du marché du travail »* et fait valoir au contraire qu'il leur sera possible de continuer à travailler dès la naissance de leur enfant si elles le désirent et d'utiliser l'allocation-maternité pour payer les services d'une nourrice. Sur ce point, les avis divergent au sein de la coalition : M. Haupt défend le principe d'une allocation égale pour tous, sans limite de salaire. Ses partenaires conservateurs, appuyés par le ministre FPÖ des finances, veulent limiter à 15 000 shillings bruts par mois (moins de 7 500 francs) les gains supplémentaires autorisés aux allocataires. *« Dans la pratique, cela veut dire que les femmes seront "libres" de travailler quelques heures au supermarché du coin, et que la précarité du travail féminin va augmenter »*, résume Dany Lessing, qui dirige le Bureau des affaires féminines à la mairie socialiste de Vienne.

J. Sz

AUDENCIA NANTES • Ecole de Management
accréditée EQUIS/efmd

L'audace pour le progrès

Audencia Nantes.Ecole de Management, l'un des premiers pôles d'enseignement et de recherche

UNE ECOLE INTERNATIONALE
•**55 partenaires universitaires** dans 26 pays dont 10 en Amérique du Nord • **200 étudiants étrangers** représentant 36 pays • un **semestre d'étude obligatoire aux USA** pour tous les étudiants • deux MBA : **EMP** et l'**Euro★MBA** • une **filière Asie Management**

UNE COMPETENCE ACADEMIQUE
•**45 enseignants-chercheurs permanents** • un **laboratoire de recherche en marketing des produits agro-alimentaires** (LESMA) •**60 publications de recherche** • une **pédagogie fondée sur les compétences** • une **forte attractivité** : 1ère choisie (au sein de la banque commune hec) par les élèves de classes préparatoires

UN PARTENAIRE PROFESSIONNEL
• un **Espace Commun des Entrepreneurs** en cours de construction (3 000 m2) • une **Maison des Managers et des Entrepreneurs** • une majeure de spécialisation "**Dirigeants et Entrepreneurs**" • un mastère spécialisé "**Innovation et Entrepreneurs**" • une **start-up intern.net** en cours de création • un **Portfolio des Compétences** pour chaque étudiant

UNE DIMENSION CULTURELLE
• des **enseignements transversaux** qui, depuis 1989, apportent une dimension culturelle dans les enseignements • **l'association ISEGORIA** : conférences-débats sur l'économie, la société et la modernité

Créée en 1900, 6 462 diplômés dont 20% en poste à l'étranger

AUDENCIA Nantes.Ecole de Management 8 route de la Jonelière - BP 31222 - 44312 NANTES cedex 3
Tél : 02 40 37 34 34 - Fax : 02 40 37 34 07 - http://www.audencia.com

Le président colombien et le chef de la guérilla se rencontreront pour relancer le processus de paix

Les négociations avaient été interrompues unilatéralement par les FARC

Le gouvernement colombien a prorogé la zone démilitarisée octroyée au principal mouvement de guérilla jusqu'au 9 février, soit au lendemain du sommet prévu entre le président Andres Pastrana et le leader de la guérilla, Manuel Marulanda. La rencontre du 8 février est jugée essentielle pour la poursuite d'un processus de paix toujours dans l'impasse depuis la rupture des discussions, le 14 novembre.

BOGOTA
de notre correspondante

Après une semaine de tension, les 42 millions de Colombiens se reprennent à espérer dans la poursuite d'un processus de paix qui pourtant, depuis plus de deux ans, n'a donné aucun résultat positif. Aucun des douze points de l'agenda pour fonder *« une nouvelle Colombie »*, avec notamment une réforme agraire, n'a été négocié ; aucun cessez-le-feu n'a pu être conclu, et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), la première force rebelle du pays avec 15 000 hommes, ont gelé unilatéralement les pourparlers le 14 novembre.

Le chef de l'Etat, Andres Pastrana et le chef des FARC, Manuel Marulanda, sont convenus, samedi, de se rencontrer le 8 février. Ce sera la troisième fois que les deux responsables discuteront sans intermédiaire, et l'issue de leur entretien s'annonce décisive pour la poursuite même du processus de paix engagé depuis plus de deux ans. Andres Pastrana a déjà rencontré le guérillero septuagénaire après son élection, le 9 juillet 1998, et une deuxième fois le 2 mai 1999, dans la jungle méridionale, pour rendre public l'ordre du jour des négociations à venir.

LUTTE CONTRE LES PARAMILITAIRES

L'arrivée à échéance de la zone démilitarisée, un territoire de 42 000 km² (soit deux fois la superficie du Salvador) octroyé aux FARC depuis novembre 1998 pour la tenue des négociations de paix, a poussé gouvernement et guérilla à s'accorder sur le principe d'une réunion au sommet. *« La nation entière et la communauté internationale ont confiance dans le fait que nous pouvons obtenir des résultats fondamentaux pour le processus de paix »*, avait déclaré M. Pastrana dans une lettre adressée à Manuel Marulanda et rendue publique.

Ce n'était pas le premier obstacle sur le chemin de la paix – et ce ne sera pas le dernier —, mais il était sérieux. Le 14 novembre, la guérilla a unilatéralement décidé de suspendre les négociations pour protester, selon elle, contre le laxisme du gouvernement en matière de lutte contre les paramilitaires. Cette nouvelle interruption des pourparlers ne faisait alors que conforter les détracteurs du processus de paix, qui, de plus en plus nombreux, accusent le gouvernement de laisser la guérilla imposer ses conditions et mener le jeu. Début décembre, M. Pastrana prenait malgré tout la décision de prolonger jusqu'au 31 janvier la *« zone de détente »*, en espérant ramener les FARC à la table des négociations.

A l'approche de l'échéance, la tension ne fit que croître. Les déclarations d'un général de brigade, le 23 janvier, affirmant que l'armée était prête à reprendre militairement la région sous contrôle des FARC et l'annonce de mouvement de troupes y contribuèrent largement. Andres Pastrana décida alors d'écourter sa visite en Europe. Le chef de l'Etat n'a cessé, au cours des dernières semaines, de répéter que *« la balle* [était] *dans le camp des FARC »*, signifiant ainsi que la décision de proroger la *« zone de détente »* dépendait de la décision des FARC de revenir à la table des négociations.

L'affaire a pris alors des allures de jeu de poker. Il était à craindre que les FARC ne cèdent pas – ou cèdent tard. D'une part, parce que la guérilla sait que le chef de l'Etat peut difficilement mettre un terme au processus de paix sur lequel il a engagé, de son propre aveu, *« tout son crédit politique »*. D'autre part, parce que les FARC ont fait de la lutte contre les paramilitaires la condition de l'avancée des négociations. Or les efforts du gouvernement en la matière semblent dérisoires face à la progression inexorable des milices.

De source officielle, les Autodéfenses unies de Colombie (AUC) disposeraient aujourd'hui de 8 000 hommes en armes ; leur chef, Carlos Castaño, en revendique 11 000. Fidèles à leur stratégie sanglante d'en finir avec les paysans accusés de collaborer avec la guérilla, les paramilitaires ont multiplié les massacres depuis le début de l'année. En moins d'un mois, plus de 150 personnes ont été assassinées.

A la veille du 31 janvier, les prises de position en faveur de la poursuite des négociations se sont multipliées. En proposant une réunion au sommet avec le chef des FARC, le président de la République a su tirer parti de la crainte que provoquait chez ses concitoyens la perspective d'une rupture définitive du processus de paix. Le chef de la guérilla a accepté la rencontre, non sans rappeler qu'il l'avait lui-même suggérée. Il en a fixé la date et l'ordre du jour.

Marie Delcas

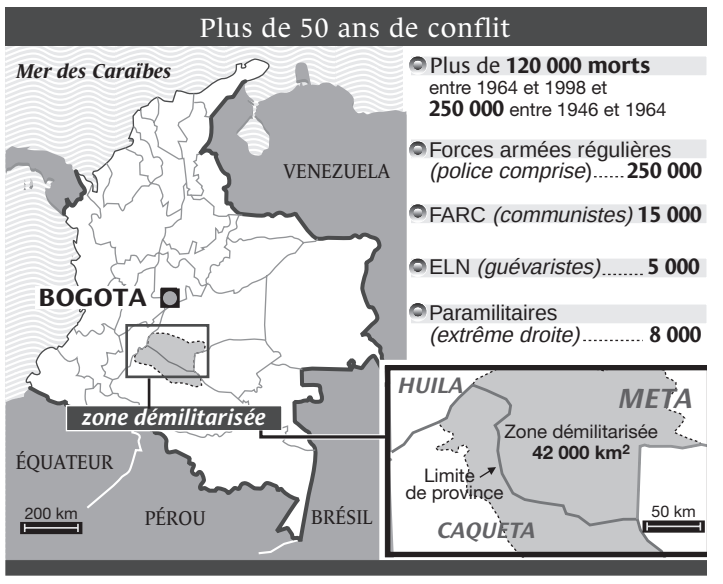

L'Union européenne propose son aide

L'Union européenne (UE) a proposé, dimanche 4 février, de faciliter le processus de paix entre le gouvernement colombien et la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Elle a souhaité que le président colombien, Andres Pastrana, et le chef des FARC, Manuel Marulanda, puissent relancer le dialogue lors de leur rencontre prévue jeudi 8 février.

***« Je pense que la communauté internationale, qui a joué un rôle très important dans d'autres processus de paix, peut aussi beaucoup aider dans le cas colombien afin que les parties parviennent à une solution négociée »*, a déclaré à la radio Caracol l'ambassadeur de Suède à Bogota, Bjorn Sternby, dont le pays exerce pour six mois la présidence tournante de l'UE.**

L'ambassadeur a affirmé ne pas comprendre *« pourquoi les Forces armées révolutionnaires de Colombie ne pouvaient pas accepter »* l'aide de la communauté internationale. – ***(AFP.)***

Les « trottoirs chauds » de l'ambassade d'Espagne en Equateur

QUITO
de notre envoyé spécial

Les abords de l'ambassade d'Espagne, rue La Pinta, à Quito, offrent un étrange spectacle. Face à la villa blanc et rose, un campement de fortune se reconstitue tous les jours le long du trottoir, fait de bâches de plastique, de parapluies et de cartons posés par terre : une cinquantaine de personnes vivent là depuis plusieurs mois. Une queue se forme toutes les nuits derrière eux. Elle peut atteindre plusieurs centaines de personnes. Tous attendent avec fatalisme les improbables papiers qui permettront aux membres de la famille émigrés illégalement en Espagne de se faire régulariser. Entre 50 000 et 200 000 Equatoriens ont tenté leur chance dans la péninsule ibérique, fuyant un pays écrasé par la crise économique et une inflation galopante. Un pays où les deux tiers de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté.

REPORTAGE

L'interminable attente des familles d'émigrés irréguliers dans la péninsule Ibérique

La question des *« migrantes »* a rebondi il y a un mois, lorsqu'une camionnette chargée de travailleurs saisonniers a été percutée par un train en Espagne, faisant douze victimes. Le ministre espagnol de l'intérieur est venu la semaine dernière à Quito négocier un accord sur le retour des irréguliers. Leur situation est d'autant plus difficile qu'ils se retrouvent souvent au chômage en Espagne. Les « campeurs » de la rue La Pinta expriment avec calme et dignité la misère équatorienne. Dolores Moya est venue la semaine dernière de Guayaquil avec sa fille et sa petite-fille, qui joue sur le trottoir. Elle vient remettre le formulaire de demande de visa de travail pour sa belle-fille Agripina. Celle-ci est partie avec son mari laissant leurs trois enfants à Dolores. Mais, là-bas, le fils de Dolores n'a pas d'emploi et a confié ses papiers à une personne qui a disparu. Miguel Zunio s'insurge, quant à lui, contre l'absence de toute information claire sur l'évolution des dossiers. Il faut attendre des mois pour passer les différents échelons de la procédure. Ensuite, aucune explication n'est fournie en cas de refus.

Miguel vient pour sa nièce. Il est à la retraite avec 30 dollars (33 euros) par mois tous dépensés dans l'achat des médicaments qu'exigent son épilepsie et le diabète de sa femme. Il a été instituteur en Amazonie, puis carrossier, et ses trois enfants sont au chômage bien qu'ayant fait des études. *« Ici, on ne trouve du boulot que quand on a un piston »*, dit-il. Maria Jimenez vient remplir les papiers pour son mari. Il était auparavant agent de sécurité : 48 dollars par mois et le danger permanent dans un pays où la pauvreté favorise la délinquance violente. Il est parti en Espagne, laissant Maria et leurs cinq enfants. Il a perdu son emploi agricole et ne peut donc plus envoyer d'argent.

DES PLACES PAYANTES

On appelle cet endroit le *« trottoir chaud »* parce qu'il est réchauffé par le corps de ceux qui y dorment sur les cartons. Beaucoup se sont professionnalisés, occupant une place pour la vendre à ceux qui arrivent à minuit. Une place se négocie en moyenne 4 dollars. Elle peut varier entre 1 et 10 dollars selon les périodes. Pour Maria Ruano, c'est son travail depuis quatre mois. Auparavant, elle vendait des vêtements dans la rue. Son mari l'a quittée. *« En Equateur, les gens veulent travailler,* dit-elle, *mais soit il n'y a pas d'emploi, soit il est très mal payé : 16 dollars par mois pour une femme de ménage, 130 dollars pour un ouvrier. »*

Depuis deux mois, la municipalité a installé des toilettes face à l'ambassade. La jeune femme qui s'en occupe a obtenu ce poste par sa marraine grâce à un ami à la mairie. Encore doit-elle payer 2 dollars par jour à la municipalité. Ses recettes peuvent atteindre 4 dollars les bons jours (5 cents par usager). Elle dort avec son enfant sur un carton posé sur le plancher métallique humide des eaux de lavage de la remorque abritant les toilettes. Sa marraine s'occupe de ses cinq autres enfants. Combien de temps tout cela va-t-il durer ? *« Encore six mois, je pense,* dit Laura Torca, vendeuse de place. *Après on ira à l'ambassade d'Italie. Il paraît qu'ils donnent plus facilement des contrats de travail, là-bas. »*

Hervé Kempf

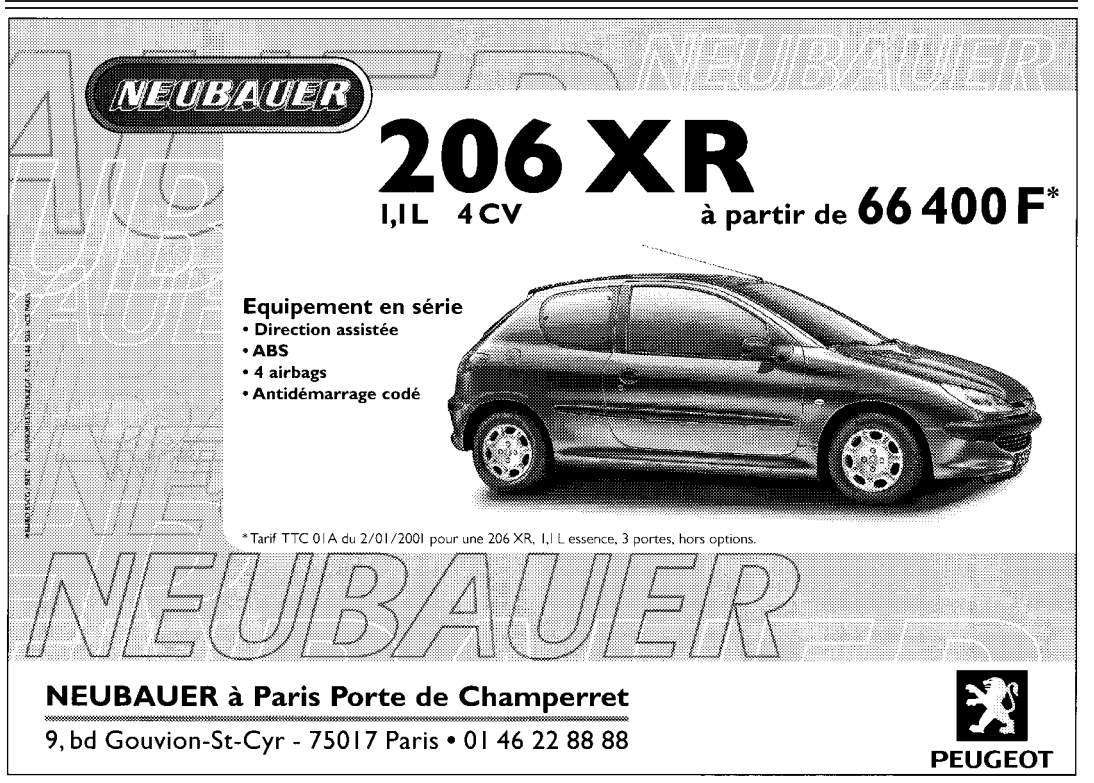

Jacques Chirac relance l'idée d'une Constitution européenne

STRASBOURG. Jacques Chirac souhaite que s'engage *« le plus rapidement possible »* un *« grand débat démocratique »* sur l'avenir de l'Europe afin de renforcer *« l'adhésion des peuples »* à l'*« intégration européenne »*. Dans un entretien publié, lundi 5 février, par les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, Jacques Chirac se prononce pour une Constitution européenne, aboutissement d'un *« travail de refondation »*, pour affirmer les valeurs européennes, *« mettre en œuvre le principe de subsidiarité et simplifier les textes »*.

Dans cet entretien, le président français réaffirme la nécessité de *« l'attelage franco-allemand »* et précise qu'il s'exprimera à nouveau cette année sur l'évolution de l'Europe. Le président français avait donné une première fois son appui à l'idée d'une Constitution européenne en juin 2000 dans un discours devant le Bundestag à Berlin. – *(AFP.)*

Washington conditionne l'aide à la Serbie à sa coopération avec le TPIY

BELGRADE. Le premier ministre de Serbie, Zoran Djindjic, a confirmé, dimanche 4 février, de retour de Washington, que l'aide internationale à la Yougoslavie serait liée au degré de sa coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). *« Les Etats-Unis exigent que soit établi d'ici au 31 mars, un degré de coopération suffisant* [avec le TPIY] *pour que puissent ensuite se normaliser les relations économiques »*, a déclaré M. Djindjic.

« Si, à cette date, nous n'avons pas trouvé un langage commun, les représentants des Etats-Unis voteront contre nos intérêts dans toutes les organisations financières américaines et internationales, y compris le Fonds monétaire international », a ajouté M. Djindjic. Le premier ministre serbe, qui s'est entretenu à Washington avec le secrétaire d'Etat américain Colin Powell, a indiqué qu'il restait à définir *« la cadence »* de cette coopération avec le TPIY. Il a dit également avoir plaidé à Washington pour que les responsables de crimes soient jugés en Yougoslavie. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **CANADA / ETATS-UNIS : le premier ministre canadien Jean Chrétien** est arrivé, dimanche 4 février, à Washington, pour une première prise de contacts avec le nouveau président américain George W. Bush. M. Chrétien est le premier dirigeant étranger à rencontrer le président Bush depuis sa prise de fonctions le 20 janvier. Le Canada a de fortes réserves sur le dossier du bouclier antimissile américain (NMD), et s'inquiète aussi des projets de forages pétroliers américains dans la partie arctique de l'Alaska. – *(AFP.)*

■ **ETATS-UNIS : l'ancien président américain Ronald Reagan célèbre mardi son 90e anniversaire**. Atteint de la maladie d'Alzheimer, l'ancien président (ses deux mandats eurent lieu de 1981 à 1989) vit pratiquement reclus dans sa résidence du quartier de Bel Air, à Los Angeles. – *(AFP.)*

■ **ITALIE / GRANDE-BRETAGNE : Londres et Rome ont convenu de prendre ensemble des mesures communes** pour lutter contre le trafic d'immigrants clandestins à travers les Balkans. Dans un article conjoint publié, dimanche 4 février, par l'hebdomadaire *The Observer*, Giuliano Amato et Tony Blair annoncent des actions et soulignent qu'environ 50 000 clandestins pénètrent en Europe occidentale via la Bosnie. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : Robin Cook affirme que les Britanniques finiront par adopter l'euro** après l'introduction des pièces et billets de la monnaie européenne, au début de 2002. Le ministre britannique des affaires étrangères s'exprime ainsi, lundi 5 février, dans le *Times* de Londres. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : l' Eglise catholique a commencé à indemniser d'anciens travailleurs forcés** qu'elle avait employés sous le nazisme, rapporte l'hebdomadaire *Der Spiegel* du 5 février. Dans plusieurs pays de l'Europe occupée (notamment la Pologne, l'Ukraine, les Pays-Bas), des centaines de personnes avaient été contraintes de partir travailler dans des hôpitaux ecclésiastiques en Allemagne, mais aussi des presbytères ou des cloîtres. Une faible proportion de ces victimes vit encore. – *(AFP.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : le chef de la mission de l'ONG Médecins sans frontières (MSF) dans le Nord-Caucase,** l'Américain Kenny Gluck, 38 ans, enlevé le 9 janvier à 20 kilomètres au sud de Grozny a été libéré dans la nuit du 3 au 4 février, non loin du lieu où il avait été enlevé, a annoncé, dimanche 4 février, Alexandre Zdanovitch, le porte-parole du FSB (ex-KGB). Selon lui, la libération est intervenue dans le cadre d'une *« opération spéciale »* des services russes (FSB) qui n'a fait aucune victime, n'a abouti à aucune arrestation et n'a donné lieu à aucun versement de *« rançon »*. Kenny Gluck a aussitôt été transféré à la base militaire russe de Khankala, non loin de Grozny. – *(Reuters, AFP.)*

■ **LIBYE : Tripoli a dénoncé, dimanche 4 février, le verdict condamnant à la perpétuité l'un de ses ressortissants**, parlant d'un *« prétexte raciste »* pour prolonger les sanctions contre la Libye. Cette dénonciation est consécutive à des déclarations du professeur de droit écossais Robert Black, qui a organisé le procès des deux suspects de l'attentat de Lockerbie, et qui estime que la condamnation à la prison à vie de l'un d'eux, Abdel Basset Ali El Megrahi, repose sur *« des preuves très, très faibles »*. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : le frère de l'opposant Taoufik Ben Brik, directeur d'un mensuel nouvellement créé**, a entamé, samedi 3 février, une grève de la faim après avoir été attaqué le même jour à Tunis par plusieurs hommes, a annoncé samedi soir Reporters sans frontières (RSF) à Paris dans un communiqué. – *(AFP.)*

■ **INDE : troisième personnalité religieuse du bouddhisme tibétain,** le 17e Karmapa a officiellement reçu le statut de réfugié politique en Inde. Agé de 15 ans, le Karmapa s'était enfui en janvier 2000 de son monastère de Lhassa, au Tibet, et avait rejoint Dharamsala, siège du gouvernement tibétain en exil et lieu de résidence du Dalaï Lama en Inde. Le Karmapa réside depuis son arrivée dans un monastère près de Dharamsala. – *(Corresp).*

■ **INDE : la minorité sikh du Cachemire sous contrôle indien** a violemment manifesté, dimanche 4 février, au lendemain de l'assassinat de six hommes de cette confession à Srinagar, capitale d'été du Cachemire. Il y a un an, 35 sikhs avaient été massacrés dans leur village. Aucun groupe militant n'a revendiqué cette attaque dont l'objectif semble être d'interrompre les fragiles efforts de paix en cours. – *(Corresp).*

Le ministre français de l'intérieur en visite à Alger

ALGER. Le ministre français de l'intérieur, Daniel Vaillant, a entamé, dimanche 4 février à Alger, une visite de travail de deux jours. M. Vaillant a souhaité que cette visite soit *« efficace »* et indiqué qu'il n'y aurait pas de *« sujet tabou »* lors de ses entretiens avec les responsables algériens, dont son homologue Yazid Zerhouni.

Ce déplacement en Algérie est le deuxième d'un ministre français de l'intérieur après celui de Jean-Pierre Chevènement, en juin 1999, depuis l'arrivée au pouvoir du président Bouteflika. Outre M. Zerhouni, M. Vaillant rencontrera le chef du gouvernement, Ali Benflis, ainsi que le ministre des affaires religieuses, Boualem-Allah Ghlamallah. – *(AFP.)*

AFFAIRES **Le parquet général de Francfort examinait, lundi 5 février dans la matinée, le dossier d'Alfred Sirven afin de déterminer sa position dans le cadre de la procédure d'extradition simplifiée engagée contre l'homme-clé de l'affaire Elf. ● INTERPELLÉ, samedi 3 février, par la police des frontières lors de l'escale allemande de son retour en France, M. Sirven avait, dans un premier temps, déclaré vouloir rentrer en France le plus vite possible à la juge chargée de lui notifier son arrestation. ● LES CIRCONSTANCES qui ont conduit à cette étape forcée en Allemagne, dont les délais demeuraient incertains lundi matin, ont déclenché une polémique politique en France. ● OTTO SCHILY, ministre de l'intérieur allemand, interrogé par *Le Monde,* a déclaré, lundi 5 février, que les autorités allemandes avaient *« respecté les prescriptions de la loi, qui est claire ». (Lire aussi notre éditorial page 18)***

La justice allemande statue sur les délais de l'extradition d'Alfred Sirven

Le parquet général de Francfort examinait, lundi matin, le dossier de l'homme-clé de l'affaire Elf, afin d'émettre un avis sur la procédure d'extradition simplifiée. Interrogé samedi par un magistrat allemand, M. Sirven avait fait savoir qu'il consentait à rentrer en France le plus vite possible

FRANCFORT
de notre correspondant

Trois jours après son interpellation, vendredi, aux Philippines, Alfred Sirven échappait toujours, lundi matin, à la justice française. L'issue de son escale judiciaire allemande paraissait toujours des plus incertaines, malgré les assurances données, des deux côtés du Rhin, par les pouvoirs publics. M. Sirven a certes déclaré, samedi 3 février, devant le juge allemand chargé de lui notifier son arrestation, vouloir rentrer en France le plus vite possible. Grâce à cette déclaration, son extradition doit faire l'objet d'une procédure simplifiée, dans le cadre des conventions en vigueur dans l'espace Schengen. *« Cette procédure peut durer un jour, deux jours, ou une semaine, au lieu des quelques mois nécessaires pour une extradition formelle »,* indique un juge allemand. Mais ni les modalités, ni la date de son départ ne sont encore connues. L'avion militaire français, dépêché *in extremis* à Francfort pour récupérer l'ex-fugitif est rentré bredouille, ce week-end.

En principe, selon les autorités judiciaires allemandes, le dossier devait être présenté au parquet général ce lundi, qui peut prendre, sur pièces, la décision d'extrader. Il peut aussi transmettre à la cour d'appel auprès du tribunal de grande instance de Francfort. C'est cette chambre qui notifiera alors à M. Sirven son extradition, au terme d'une procédure simplifiée, mais si cette voie devait être empruntée, rien n'indique que les juges statueront dès ce lundi... *« M. Sirven veut rentrer le plus vite possible, probablement en début de semaine »*, a expliqué son avocate allemande, Susanne Wagner, en quittant le tribunal, samedi. Cette spécialiste de droit pénal, installée à Mannheim, a été mandatée à la sauvette par la fille de M. Sirven, lorsque celui-ci a été arrêté par la police des frontières. *« Le fond du dossier n'a pas été évoqué, mais M. Sirven veut se présenter à la justice de son pays »*, a précisé Mme Wagner.

Cependant, il n'est pas exclu que M. Sirven change d'avis, s'il est entendu une seconde fois par les juges francfortois. La ministre français de la justice, Marylise Lebranchu, a évoqué cette hypothèse, dimanche 4 février, sur France 3 : *« Si tout se passe comme M. Sirven le dit, il n'y a pas de doute, ça ira vite. Mais je suis très prudente, car on a déjà vu dans d'autres types d'audiences des faits se produire qui n'étaient pas attendus »,* a-t-elle observé. Son avocate allemande a laissé entendre samedi qu'il ferait peut-être mieux de rester outre-Rhin. *« Il n'est pas certain que M. Sirven, qui a été amené à se prononcer sans avoir pu consulter ses avocats, ait intérêt à rentrer au plus vite »*, a souligné, lundi matin, son défenseur français, Eric Turcon, qui s'est rendu à Francfort. Au ministère français de la justice, on indiquait toutefois, lundi matin, que, selon la Convention de Schengen, le consentement déjà donné par M. Sirven était irrévocable.

De même, si la justice et le gouvernement allemand disent vouloir faire *« au plus vite »,* une éventuelle audition de M. Sirven dans le cadre des affaires de financement politique n'est pas totalement exclue. Lundi, dans une interview au journal *Tagesspiegel,* un membre de la commission parlementaire qui enquête sur le scandale des dons illégaux à la CDU, du temps du chancelier Kohl, a réclamé l'audition de M. Sirven pendant son séjour en Allemagne. Bien qu'il ne soit pas précisément recherché par la justice allemande, le nom de l'ancien collaborateur d'Elf est en effet mêlé à l'affaire de la raffinerie de Leuna, acquise dans des conditions douteuses par le groupe français *(lire ci-contre).* Au parquet de Sarrebrück, on dément que M. Sirven ait déjà été entendu par la police dans le cadre d'une affaire de blanchiment d'argent dans laquelle il pourrait être impliqué. *« Il pourait être utile d'auditionner M. Sirven, mais cela n'est pas dans nos projets actuellement »*, dit un porte-parole du parquet de Sarrebrück.

Dans ce contexte, de nouveaux rebondissements sont possibles, après un week-end déjà riche en surprises. Contre toute attente, et à la stupeur des policiers français détachés pour l'accompagner, l'homme le plus recherché de France a été arrêté par la police des frontières allemande, samedi à l'aube, à l'aéroport de Francfort, au moment où il descendait de l'avion de la Lufthansa qui l'avait acheminé de Manille. Il était alors en compagnie d'une policière philippine, et de deux des policiers français chargés de le traquer à Manille. Après leur départ précipité de la capitale philippine, ces derniers sont arrivés en bras de chemise, tandis que la neige tombait à gros flocons sur Francfort. Selon le programme initial, le petit groupe devait embarquer dans un second appareil à destination de Paris. Outre l'avion militaire envoyé de France, il semble qu'une place ait même été réservée au nom de M. Sirven sur le vol Lufthansa, de 8 heures 45 à destination de Paris-Charles-de-Gaulle. Mais en vain.

Après un séjour de quelques heures dans les locaux de la police des frontières, au cœur de l'immense aéroport de Francfort, M. Sirven a été transféré en fin de matinée, samedi, vers le centre de la capitale financière allemande. Le fourgon qui le transportait à l'abri des regards était simplement escorté d'un véhicule de la police allemande, et de deux voitures de la police française. Direction, le tribunal.

C'est dans ce batiment vert de gris que M. Sirven a rencontré, en début d'après-midi, la juge de permanence, Eva-Maria Wagner. C'est à elle qu'il a fait part, en présence de son avocat, de son désir de rentrer au plus vite en France. Déterminante, l'audition a duré à peine cinq minutes, et s'est déroulée sans problème particulier. *« Rien de spectaculaire »*, dit un des participants. En bonne forme physique, quoiqu'un peu fatigué, M. Sirven a décliné son identité, avant d'écouter la juge lui présenter les deux mandats d'arrêt internationaux, délivrés par la France, qui ont conduit à son arrestation sur le sol allemand. Preuve de l'improvisation ambiante, quatre policiers français, dont des officiers de liaison en poste à Berlin, qui avaient suivi le fourgon, ont mis une bonne heure avant de pouvoir entrer dans le tribunal, bouclé pour cause de week-end.

> Au ministère de la justice, on indiquait, lundi matin, que, selon la Convention de Schengen, le consentement déjà donné par M. Sirven était irrévocable

En fin d'après midi, nouveau transfert. M. Sirven a été emmené, de nuit à la prison de Darmstadt-Weiterstadt, à une quarantaine de kilomètres au sud de Francfort. Le fourgon le transportant a fait le trajet sans escorte, après avoir quitté le palais de justice de Francfort, vers 17 heures 30. Pendant cet ultime déplacement, M. Sirven était en compagnie de cinq autres détenus, interrogés après lui par la juge Eva Maria Wagner.

En attendant d'en savoir plus sur son sort, l'ancien directeur des affaires générales d'Elf a donc passé deux nuits au centre de détention de Weiterstadt. Inauguré en 1997, l'établissement est un des plus modernes et des plus grands de la région. Il accueille actuellement 780 détenus, en attente de leur jugement pour la plupart. M. Sirven dispose d'une cellule individuelle, bien que la prison ne soit pas pourvue d'un quartier réservé aux personnalités. Parmi ses voisins, figure l'ancien terroriste Hans-Joachim Klein, dont le procès passionne en ce moment l'Allemagne.

Philippe Ricard

La police philippine recherche Vilma Medina

La police de Manille recherche activement Vilma Aguilando Medina, la compagne philippine d'Alfred Sirven, qui pourrait être poursuivie pour avoir protégé un fugitif, en application des lois philippines sur l'immigration, a indiqué, dimanche 4 février, James Tosoc, responsable du Bureau national d'enquête philippin (NBI). *« Elle ne se trouvait pas dans les maisons quand nous sommes venus arrêter Sirven. Il y avait uniquement la bonne. »* Par ailleurs, selon des renseignements policiers, quelque 200 millions de francs détournés des caisses d'Elf auraient été placés dans trois banques de Manille et une de Hongkong. *« C'est au gouvernement français de dire s'il veut que nous enquêtions sur ces fonds,* a déclaré M. Tosoc. *D'après ce que j'ai compris, les autorités françaises ne devraient pas demander un supplément d'enquête là-dessus, car elles savent qu'il existe une application stricte des lois sur le secret bancaire aux Philippines. »*

Otto Schily, ministre de l'intérieur allemand

« J'ai décidé que l'on procéderait en respectant les accords de Schengen »

« Pourquoi la police des frontières allemande, qui dépend de votre ministère, a-t-elle arrêté Alfred Sirven à son arrivée à l'aéroport de Francfort ?

– Nous avons respecté les prescriptions de la loi, qui est claire. Nous n'avons arrêté Alfred Sirven qu'en application des accords de Schengen. Il n'y a pas de mandat d'arrêt contre lui lancé par l'Allemagne. Nous avons maintenant le devoir de l'extrader et nous respecterons ce devoir. Cela correspond aux bonnes relations que de coopérer avec la France. Alfred Sirven n'a pas pu être conduit directement des Philippines à Paris par un appareil d'Air France. Je comprends que les Français aient voulu le conduire le plus rapidement possible dans un pays de l'Union européenne, qui offre les mêmes garanties judiciaires et respecte les mêmes principes de droit. Si nous avions eu quelqu'un comme Sirven à Manille, nous aurions utilisé l'avion d'Air France si cela avait été le premier disponible et je suis sûr que les Français auraient agi comme nous à son arrivée à Paris.

OTTO SCHILY

– C'est une décision que vous avez prise vous-même ?

– J'ai été tenu informé de l'affaire vendredi. La police des frontières avait d'elle-même mis en avant la solution adoptée. J'ai alors décidé que l'on procéderait ainsi.

– Avez-vous parlé du sujet avec le chancelier ?

– Je ne vous parlerai pas des débats internes du gouvernement.

– La procédure d'extradition entamée contre M. Sirven par l'Allemagne retarde son arrivée très attendue à Paris.

– Il ne s'agit pas d'un réel contretemps. La procédure est dans les mains de la justice de Francfort. Cela peut aller très vite. Si la demande d'extradition de la France est sur la table et que l'intéressé est d'accord avec son extradition, celle-ci peut intervenir dans les jours qui viennent, voire demain [lundi]. Je souhaite beaucoup de succès à la justice pénale française.

– Les Français s'attendaient à ce que vous transfériez Sirven dans l'avion affrété par la France.

– Dans ce cas, nous n'aurions pas respecté la loi.

– La loi ne semblait pas si évidente. Les Français avaient déjà envoyé le Falcon, preuve qu'ils croyaient que M. Sirven serait transféré directement à Paris.

– Certains ont pu se tromper. Il peut toujours arriver qu'on se perde dans la procédure. Cela peut arriver aux Français, et à nous aussi.

– L'affaire provoque une crise.

– C'est exagéré, je n'en vois pas. S'il y avait une crise, mon bon ami Daniel Vaillant m'aurait déjà appelé. Il aurait pu m'appeler à n'importe quel moment. Il n'en a pas éprouvé le besoin et je ne vois pas en quoi il y aurait eu matière à le faire. Nous respectons la loi et tout va pour le mieux. Il n'y a pas le moindre énervement.

– L'Allemagne veut-elle interroger Alfred Sirven sur les pots-de-vin versés dans le cadre de la privatisation de la raffinerie Leuna ?

– Nous serions ravis que Sirven puisse être interrogé, que ce soit pour confirmer ou infirmer les soupçons qui existent, comme l'a dit le président de la commission d'enquête parlementaire, Volker Neumann. Nous savons que de l'argent est parti des caisses d'Elf. Ce qui nous intéresserait est de savoir si cela s'est passé dans le cadre de la privatisation de Leuna. Il n'existe que des soupçons. Il est dans l'intérêt de tous d'éclaircir la chose.

– Pensez-vous que la justice allemande va s'intéresser à M. Sirven ?

– Je ne le vois pas jusqu'à présent. On peut d'ailleurs se poser la question de savoir pourquoi aucune enquête judiciaire n'a été ouverte jusqu'à présent sur l'affaire Leuna. Mais les parquets des Länder ne peuvent ouvrir des procédures que s'ils ont des informations ou des faits concrets permettant d'étayer un début de soupçon. C'est à eux de décider s'ils ouvrent une enquête. Le ministre fédéral de l'intérieur n'a que peu d'influence sur un tel sujet. Il serait mal que de tels soupçons soient connus et que des gens n'osent pas lancer une procédure. Mais je n'ai pas d'indice en ce sens. »

Propos recueillis à Berlin par Arnaud Leparmentier

Manille-Francfort-Paris : les vingt-quatre heures d'incompréhensions franco-allemandes qui ont

Récit

Comment le retour annoncé d'Alfred Sirven n'a finalement pas eu lieu

MANILLE, vendredi 2 février. Il est 16 h15 (9 h15 du matin à Paris), vendredi 2 février, lorsqu'une quinzaine de policiers philippins font irruption dans la maison de Tagay-Tay, banlieue résidentielle de la capitale philippine, dont l'adresse leur a été fournie par le chauffeur d'Alfred Sirven. L'ancien directeur des affaires générales du groupe Elf-Aquitaine, surpris en train de déguster un verre de vin, est arrêté au terme d'une fuite qui aura duré près de quatre ans. M. Sirven est immédiatement transféré au siège du National bureau of investigation (NBI), situé dans le centre ville de Manille, à quelque 60 kilomètres de TagayTay. C'est là que le personnage central de l'affaire Elf va tenir, dans une ambiance surréaliste, une conférence de presse improvisée.

A Paris, dès l'annonce de l'interpellation, une priorité est définie : faire en sorte qu'Alfred Sirven quitte l'archipel au plus vite. Les autorités françaises et les juges d'instruction chargés de l'affaire Elf redoutent les effets de la loi philippine, qui impose qu'au terme d'un délai maximum de six heures toute personne arrêtée par la police locale dans le cadre de l'exécution d'un mandat d'arrêt international doit être présentée à un juge. Placé dans cette situation, M. Sirven – à qui la justice philippine ne pouvait reprocher qu'une infraction au séjour, liée à la détention d'un faux passeport – aurait eu la possibilité de faire jouer des recours, retardant son retour vers la France et ouvrant même la possibilité d'obtenir une remise en liberté sous caution. Un scénario catastrophe du point de vue français. *« Dans ces conditions, il aurait très bien pu disparaître à jamais »*, indique une source policière, évoquant des hésitations d'officiels philippins, voire d'éventuelles *« manœuvres »* au moment du transfert du prisonnier vers l'aéroport de Manille.

Les deux policiers français présents dans les locaux du NBI philippin, le commissaire divisionnaire Yves Delabrousse, chef de l'antenne du Service de coopération technique international de police (SCTIP) à Singapour, et Jean-Paul Mounier, de la direction centrale des renseignements généraux (DCRG), s'activent donc pour permettre le rapatriement du prisonnier en France. Le premier file à l'aéroport de Manille afin de tenter de négocier l'embarquement de M. Sirven sur le premier avion d'Air France à destination de Paris : décollage à 19 h40. Mais l'ancien directeur d'Elf va manquer ce vol, en raison d'un contretemps administratif. Le policier philippin qui devait l'accompagner – ainsi que l'exige la loi philippine en matière d'expulsion – avec les deux enquêteurs français ne disposait pas du visa nécessaire. Le temps que cette formalité soit réglée, l'avion d'Air France avait quitté Manille...

Le prochain appareil d'Air France ne doit décoller que vingt heures plus tard. Le premier vol pour l'Europe est un vol de la compagnie allemande Lufthansa, à destination de Francfort, prévu à 23 h45 (heure locale). La décision est prise d'y faire embarquer Alfred Sirven. Le prisonnier ne pourra prendre cet avion qu'à la faveur d'un retard d'une heure au décollage... Entretemps, le gouvernement français pense avoir obtenu l'assurance de son homologue allemand que le transfert de M. Sirven à l'aéroport de Francfort ne sera qu'une simple formalité : le captif de Manille doit être tranféré de l'avion de la Lufthansa à bord d'un jet spécialement affrété par la France, dans une procédure dite de *« bord à bord »*. L'objectif est d'éviter de faire entrer le prisonnier sur le territoire allemand afin de contourner la procédure d'extradition prévue par la convention de Schengen.

Les conditions du retour de M. Sirven ont été arrêtées au plus haut niveau. Le directeur du cabinet de Lionel Jospin, Olivier Schrameck, a convoqué une réunion à l'hôtel Matignon, vendredi 2 février en fin de matinée. Y participent, outre M. Schrameck, Alain Christnacht, conseiller pour les affaires intérieures et Daniel Ludet, conseiller pour la justice, ainsi que les directeurs de cabinet des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de la justice et de la défense. *« Nous avions le choix entre le risque maximal : envoyer un Falcon et donc attendre vingt heures de plus à Manille ; et le risque minimal : Francfort*, a expliqué au *Monde* M. Schrameck. *Nous avons hésité pendant une demi-heure. »*

Dès cette réunion, affirmait-on dimanche soir à Matignon, la question des accords de Schengen et le problème des délais d'extradition depuis l'Allemagne, sont évoqués. *«Dès le début, on a fait la balance du risque entre Francfort et Manille. On était au moins sûr qu'un juge allemand ne libérerait pas M. Sirven, alors que l'on avait des doutes sérieux sur le fonctionnement de l'Etat et de la justice philippins»*, indique Alain Christnacht. Aucune décision n'est cependant prise, dans l'attente des réactions du côté allemand. Chacun repart dans son ministère et les contacts se poursuivent par téléphone. En début d'après-midi, vendredi, les informations en provenance du Quai d'Orsay et de la Chancellerie, *via* leurs homologues allemands, indiquent que l'Allemagne ne s'opposera pas à un transfert « bord à bord » de M. Sirven dès son arrivée à Francfort, dans l'avion militaire chargé de le ramener en France. En accord avec les juges français, la solution Lufthansa est retenue entre 15h 30 et 16 heures. Vers 17 heures, Olivier Schrameck croit pouvoir annoncer tranquillement qu'*« Alfred Sirven sera à Paris, samedi matin vers neuf heures »*. La direction centrale de la police judiciaire a reçu pour mission de règler les conditions matérielles de l'opération en collaboration avec la police fédérale de l'immigration allemande. Vers 18 heures, alors que M. Sirven est déjà à bord du vol Lufthansa, Matignon est informé, toujours *via* le Quai d'Orsay et la Chancellerie, qu'une controverse s'est fait jour au sein du ministère de la justice allemand sur la régularité de la procédure. Les autorités allemandes ont été prises de doutes lorsque la presse a relaté que le prisonnier français était à bord de l'avion Lufthansa.

Aucune véritable enquête judiciaire n'est ouverte en Allemagne sur l'affaire de la raffinerie de Leuna

Derrière les commissions versées par Elf apparaît le soupçon d'une opération de corruption

L'ÉTAPE forcée d'Alfred Sirven sur le territoire allemand a donné des idées à certains : un député social-démocrate, membre de la commission d'enquête parlementaire consacrée au financement occulte de l'Union chrétienne démocrate (CDU), le parti de l'ancien chancelier Helmut Kohl, a réclamé sans tarder l'interrogatoire du prisonnier de Francfort. *« J'imagine que la commission d'enquête va tout faire pour interroger M. Sirven, aussi longtemps qu'il est possible en Allemagne,* a déclaré ce député. *En cas d'urgence, il peut aussi être maintenu ici par un mandat d'arrêt. »* Le message s'adresse d'abord à la justice allemande : paradoxalement, l'enquête sur les commissions versées par le groupe Elf Aquitaine, en 1992, en marge du rachat de la raffinerie de Leuna et du réseau de stations-service Minol, dans l'ex-Allemagne de l'Est, n'est l'objet, outre-Rhin, d'aucune enquête judiciaire spécifique.

Le parquet d'Augsbourg, chargé des « caisses noires » de la CDU et du scandale des pots-de-vin versés lors de la vente de chars en Arabie saoudite, a entrepris quelques recherches sur les acteurs communs à ces dossiers et à l'affaire Elf : l'intermédiaire Dieter Holzer, destinataire d'une partie des commissions d'Elf, et l'ancien secrétaire d'Etat à la défense, Ludwig Holger Pfahls – en fuite depuis trois ans. Le parquet de Berlin a ouvert une enquête sur la disparition d'une partie des archives de la chancellerie sous l'ère Kohl – dont l'essentiel des dossiers relatifs à la vente de Leuna et aux tractations avec le groupe Elf. Les magistrats de Magdebourg, territorialement compétents (la raffinerie est située dans leur ressort) n'ont jusqu'à présent lancé aucune investigation officielle. Enfin, le parquet de Sarrebruck, qui a diligenté une information judiciaire sur les avoirs de M. Holzer, n'a pas souhaité élargir ses recherches sur l'implication de l'intermédiaire dans l'affaire de la raffinerie.

Cette dispersion et ces lenteurs avaient conduit le juge d'instruction de Genève, Paul Perraudin, à prendre l'initiative en dénonçant *« à toute autorité allemande compétente »* un *« complexe de faits à caractère pénal »* mis au jour en Suisse et *« pouvant également intéresser les autorités judiciaires allemandes »*. Dans un rapport adressé le 14 septembre 2000, le magistrat suisse, qui désespérait de voir ses collègues germaniques prendre le relais de ses recherches, avait émis le soupçon d'une opération de corruption *« ayant eu pour objet, non pas tant l'adjudication* [à Elf] *des contrats Leuna-Minol, mais l'obtention optimale, par une intervention active auprès des autorités allemandes, d'aides publiques sous toutes formes, à l'effet de réduire le coût de l'investissement du groupe Elf-Aquitaine »* (*Le Monde* du 20 septembre 2000).

AIDES PUBLIQUES CONTESTÉES

Interrogé le 22 août, en France, par le juge Renaud Van Ruymbeke, l'ancien PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, avait évoqué sa rencontre avec M. Kohl, le 10 juillet 1992, déclarant : *« Le chancelier m'a assuré qu'Elf obtiendrait les subventions demandées. Il pouvait peser sur tout, qu'il s'agisse des subventions de l'Europe ou des différents ministères allemands. »* Au total, 1,3 milliard de francs d'aides publiques avaient été attribués au projet Leuna – dont une partie a été contestée par la Commission européenne.

Chargé depuis 1998 de l'enquête sur les circuits financiers helvétiques de l'affaire Elf, le juge Perraudin établissait, dans ce rapport, que l'ex-secrétaire d'Etat – et ancien chef du contre-espionnage allemand – Ludwig Holger Pfahls avait perçu, au bout de la piste bancaire, quelque 20 millions de francs sur les sommes versées par Elf à Dieter Holzer.

En amont, une commission de 256 millions de francs avait été versée en Suisse par les hommes d'Elf sur un compte mis à leur disposition par l'intermédiaire André Guelfi. De là, les fonds avaient été répartis, dans les derniers jours de 1992, entre deux sociétés-écrans, avant de se fondre dans un labyrinthe bancaire à l'issue duquel apparaît la société du Liechtenstein Internazional Finanz Anstalt. L'examen de ces circuits financiers tortueux a apporté la preuve que les fonds avaient transité par les comptes de M. Holzer et d'un intermédiaire français, Pierre Lethier, ancien membre des services secrets reconverti dans les affaires.

Tous deux questionnés par le juge suisse, les deux hommes ont assuré n'avoir procédé à aucune *« redistribution »*, certifiant avoir été rémunérés par Elf pour leurs interventions décisives dans le projet industriel de Leuna. Mais ils sont aujourd'hui en fuite, sous le coup de mandats d'arrêt internationaux. Désigné par l'ensemble des protagonistes comme le superviseur du dossier Leuna, Alfred Sirven pourra peut-être apporter d'autres réponses.

H. G.

La procédure d'extradition simplifiée appliquée par l'Allemagne

C'EST EN VERTU d'une procédure d'extradition dite simplifiée qu'Alfred Sirven pouvait être remis par l'Allemagne aux autorités françaises, au plus tôt dans la journée de lundi 5 février. Membre du Conseil de l'Europe, l'Allemagne est en effet liée par la Convention européenne d'extradition du 13 septembre 1957, qui indique que les pays signataires s'engagent à se livrer réciproquement les personnes poursuivies par la justice.

Ce traité est complété par la Convention d'application des accords de Schengen de 1990, qui prévoit une procédure simplifiée d'extradition, si la personne consent à son retour dans le pays qui la réclame. C'est cette procédure qui a été appliquée dans le cas d'Alfred Sirven, l'Allemagne ayant ratifié cette procédure simplifiée – ce que la France, en revanche, n'a toujours pas fait. Visé par quatre mandats d'arrêt internationaux lancés par les autorités judiciaires françaises, Alfred Sirven était l'objet d'un signalement dans le Système d'information Schengen, qui vaut demande d'arrestation provisoire. C'est ainsi qu'il a été placé sous écrou extraditionnel, dans la journée de samedi 3 février, par un juge du tribunal de Francfort. Celui-ci lui a signifié ses quatre mandats d'arrêt internationaux, et l'a informé de son droit de bénéficier d'une procédure formelle d'extradition, qui ouvre la voie à différents recours et qui peut prendre près de quatre mois. Il lui a également présenté la possibilité de bénéficier d'une procédure d'extradition simplifiée, s'il consentait à revenir en France.

UNE DÉCISION POLITIQUE

L'article 66 de la Convention d'application des accords de Schengen exclut en effet toute procédure formelle d'extradion *« à condition que la personne réclamée y consente par procès-verbal établi devant un membre du pouvoir judiciaire et après audition par celui-ci »*. L'article 66 dispose par ailleurs que *« la personne réclamée qui déclare explicitement renoncer à la protection que lui confère le principe de spécialité, ne peut révoquer cette déclaration »*. C'est ainsi qu'Alfred Sirven, qui a donné, devant le juge de Francfort, son accord à une remise à la France, samedi 3 février, ne pourrait revenir sur sa décision.

La procédure simplifiée impose ensuite au parquet général de Francfort, compétent dans le ressort du land de Hesse, de mettre en forme le dossier, et d'émettre un avis, favorable ou non, à l'extradition. Si le parquet général estime le dossier complexe, il peut le soumettre à la cour suprême du land (l'équivalent d'une cour d'appel), qui décidera, dans une formation collégiale, de l'opportunité de l'extradition. Mais la décision finale revient au ministre de la justice du land : l'extradition est toujours, en dernier ressort, une décision politique. C'est ensuite à l'exécutif du land d'organiser la remise physique de la personne à l'Etat qui la demande.

Cécile Prieur

Le procès de Roland Dumas devait être suspendu

Le procès de Roland Dumas, renvoyé pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »* devant la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, aux côtés de son ancienne compagne Christine Deviers-Joncour et de l'ex-PDG d'Elf Aquitaine Loïk Le Floch-Prigent, devait reprendre, lundi 5 février, à 13 h 30.

Il devait vraisemblablement être presque aussitôt suspendu, en raison de l'arrestation d'Alfred Sirven, lui-même jugé pour l'instant par défaut dans ce dossier. L'audience devait être renvoyée à une date permettant la comparution en personne de l'ancien président d'Elf Aquitaine international (EAI), qui pourrait alors bénéficier d'un délai de quelques semaines pour préparer sa défense. Ouvert depuis lundi 22 janvier, le procès, pour lequel a été mise en place une organisation particulière, était prêt à entrer, cette semaine, dans l'ultime phase des plaidoiries et du réquisitoire.

retardé le retour du prisonnier

Le ministre de l'intérieur allemand, Otto Schily, s'est opposé à toute légèreté procédurale. Cet avocat, qui s'est fait une spécialité de l'application stricte du droit par l'administration allemande, ne veut pas encourir le soupçon d'avoir autorisé un « arrangement » avec les Français .

Les informations sont pourtant encore suffisamment rassurantes pour que les principaux sujets de préoccupation des autorités françaises restent les mesures de sécurité à prendre pour encadrer l'arrivée de M. Sirven, à l'aéroport de Villacoublay et la préparation d'une cellule pour l'accueillir. Ni la garde des sceaux, Marylise Lebranchu, ni le premier ministre, Lionel Jospin, n'interviennent directement auprès du gouvernement allemand, assure-t-on à Matignon. *« Le premier ministre ne voulait pas gêner les Allemands. Et on a fait le diagnostic que toute pression risquait de compliquer davantage les choses »*, observe-t-on dans l'entourage de M. Jospin. Vers 21 heures, les dernières informations recueillies font toujours état de divergences au sein de la Chancellerie allemande, mais les autorités françaises restent convaincues qu'il n'y aura pas de problème. Ce n'est qu'à une heure du matin qu'Alain Christnacht apprend que le transfert *« bord à bord »* sur le tarmac de Francfort ne sera pas possible. Il en informe aussitôt M. Schrameck. A 1h 56 du matin, samedi 3 février, le ministère de la justice français reçoit une télécopie en provenance du bureau central national allemand d'Interpol, basé à Wiesbaden. Le document fait part d'une décision conjointe des ministres allemands de la justice et de l'intérieur : Alfred Sirven va être interpellé en vertu du mandat d'arrêt international délivré par la France, comme l'exige la convention de Schengen. Le retour du prisonnier n'est plus, dès lors, une question d'heures mais au mieux une question de jours. *« M. Sirven devrait être en France dès lundi »*, assurera Eva Joly dans *L'Est républicain*. Dans cet espoir, les juges de l'affaire Elf ont travaillé durant tout le week-end à la préparation du premier interrogatoire d'Alfred Sirven.

Récit des services International, France et Société

france telecom vous invite à entrer dans le capital d'Orange.

L'offre à prix ouvert des actions Orange se termine le jeudi 8 février à 17 heures.

jusqu'au 8 février

Renseignez-vous au 10 10*
www.francetelecom.com
* ou au 0 800 05 10 10

Le prix de l'action Orange devrait être compris entre 11,50 € et 13,50 €. Vous bénéficiez d'une réduction de 0,50 € par rapport au prix qui sera fixé pour les investisseurs institutionnels. Le prix d'achat sera connu au plus tard 2 jours de Bourse après la clôture de l'offre. Votre ordre d'achat doit être exprimé en nombre d'actions et porter sur un nombre minimum de 25 actions. Si vous êtes actionnaire de France Télécom, vous bénéficiez d'un ordre d'achat privilégié qui vous permet d'être jusqu'à deux fois mieux servi.

orange™

Ces éléments sont donnés à titre indicatif. Reportez-vous au prospectus préliminaire ayant reçu le visa COB N° 01-026 en date du 20 janvier 2001. Ce prospectus est disponible, sans frais, auprès de votre intermédiaire financier, de France Télécom ou d'Orange.

Bertrand Delanoë promet la transparence financière à Paris

Le « contrat » proposé aux Parisiens par le candidat socialiste, lundi 5 février, repose notamment sur un audit public des comptes de la capitale. Parallèlement, il réfléchit à la composition de son équipe, pour laquelle il devra tenir compte des revendications des Verts

Le candidat socialiste à la Mairie de Paris a présenté son programme, lundi 5 février. Bertrand Delanoë met particulièrement l'accent sur la nécessité de restaurer l'« éthique démocratique » dans la capitale : il s'engage à faire réaliser, dès le lendemain de son élection, un audit public et indépendant des finances de la Ville, afin d'évaluer les « marges de manœuvre » budgétaires dont il pourrait disposer dès 2001. Les autres propositions-phares concernent les transports, la sécurité et l'aménagement urbain. En revanche, ce projet est, à ce stade, relativement flou sur le logement. M. Delanoë prépare discrètement l'équipe qu'il pourrait mettre en place en cas de victoire le 18 mars. Il devra tenir compte des ambitions de ses amis et des revendications des alliés du PS, à qui il devrait confier un tiers des postes d'adjoint. Les Verts, qui peinent à faire entendre leur différence, restent hésitants sur la stratégie à adopter au soir du premier tour : une partie d'entre eux refuseraient de faire liste commune avec le reste de la gauche.

LE CANDIDAT socialiste à la Mairie de Paris, Bertrand Delanoë, a présenté, lundi 5 février, ses *« engagements »* pour l'élection municipale des 11 et 18 mars. Sous le titre *Notre contrat,* le document de huit pages reprend l'essentiel des propositions des socialistes adoptées le 26 octobre 2000. Il sera tiré à 800 000 exemplaires et largement diffusé dans chaque arrondissement.

MUNICIPALES

Donné favori par les sondages dans la course à la Mairie de Paris, M. Delanoë pousse son avantage et prend à contre-pied son principal rival, Philippe Séguin. Celui-ci n'a de cesse, depuis dix jours, de brandir la menace d'un *« Etat-PS »* dont M. Delanoë serait le bras armé. *« J'ai pour ambition de fédérer les Parisiens autour de ce projet, au-delà des clivages partisans »*, répond le sénateur de Paris dans l'avant-propos du « contrat » qu'il soumet aux Parisiens, dans lequel les mots « gauche », « droite » et « socialiste » ont été soigneusement évités.

M. Delanoë ne se prive pas, à l'occasion, de répondre sur un terrain très politique aux attaques de la droite, comme il y a quelques jours, devant les militants socialistes (*Le Monde* du 2 février). Mais il est, avant tout, soucieux de promouvoir son image de candidat *« proche des Parisiens »*, *« sérieux »* et *« concentré »* sur ces propositions pour Paris.

Le document s'ouvre sur une série de propositions destinées à *« restaurer l'éthique démocratique »* dans la capitale. Avec une mesure phare : le lancement, dès le début de la mandature, d'un *« audit public »* portant sur tous les aspects économiques et financiers de la collectivité, incluant sociétés d'économie mixte (SEM), organismes HLM et propriétés du domaine privé. A ce stade de la campagne, le sénateur parisien ne souhaite pas donner l'impression de vouloir régler des comptes. Il se défend de vouloir lancer une opération mains propres sur la ville, mais souhaite, simplement, explique-t-il, *« dégager des marges de manœuvre afin de bien gérer l'avenir »*. Des marges de manœuvre, il y en a : on estime que le périmètre financier de la Ville de Paris avoisine les 60 milliards de francs alors que son budget annuel est de 33 milliards. L'opération sera confiée à un organisme indépendant, recruté sur appel d'offres, et les premiers éléments pourraient être rendus publics en septembre 2001, en vue de la préparation du budget 2002.

DÉBATS RETRANSMIS

Le candidat socialiste s'engage, également, à faire entrer l'opposition dans toutes les commissions d'appel d'offres de la Ville, *« y compris celles des sociétés d'économie mixte »*, et à mettre en place une commission d'évaluation des politiques budgétaires, élargie à des experts indépendants. Enfin, il promet la remise à plat des procédures d'attribution des places en crèche et des logements sociaux.

Le projet socialiste mentionnait, sans s'y attarder, la *« nécessaire évolution du statut de Paris »*, autrement dit la réforme de la loi Paris-Marseille-Lyon (PML). M. Delanoë assure qu'il *« maintient l'objectif de la réforme »*, mais celle-ci n'est pas évoquée dans le « contrat » soumis aux électeurs parisiens. En attendant, la gestion des équipements de proximité – avec des crédits propres pour l'investissement et le fonctionnement – serait confiée aux maires d'arrondissement. La *« transparence »* souhaitée par le candidat socialiste s'étendra aux débats du Conseil de Paris, qui seront retransmis sur un média audiovisuel.

Sur la sécurité, le programme rappelle l'opposition des socialistes parisiens à la création d'une police municipale. *« La droite,* souligne le document, *prend un engagement qu'elle sait ne pas pouvoir tenir puisqu'il est inapplicable dans le cadre actuel de la loi. »* La gauche promet, pour sa part, le recrutement de 1 000 emplois contractuels – dont 500 dès le budget 2001, nous a précisé M. Delanoë –, consacrés à des missions de prévention et de proximité, auxquelles 250 millions de francs seront affectés sur trois ans. S'y ajouteront 1 000 postes supplémentaires d'emplois-jeunes – 500 postes dès 2001 –, pour assurer la surveillance des 750 sorties d'écoles de la ville.

PRUDENCE ET ZONES D'OMBRE

L'aménagement urbain, la circulation et les transports constituent un autre volet ambitieux de ce programme. M. Delanoë annonce, sans en préciser, toutefois, le calendrier, plusieurs grands projets, notamment la requalification de la couronne parisienne et de sa ceinture de logements sociaux ainsi que la réalisation d'un tramway sur cet axe. Est également prévu, à l'intérieur de la capitale, l'aménagement des grands axes de circulation *« en espaces civilisés »*, par la diminution des files réservées aux voitures, la création de parkings-relais à proximité des grandes dessertes de transports en commun ainsi que la *« remise en cause »* des « axes rouges » sur les grands boulevards parisiens.

En matière de logement, en revanche, la prudence l'a visiblement emporté, du moins si on en juge à l'aune des quelques lignes qui y sont consacrées. Le projet socialiste mettait, pourtant, l'accent sur la nécessité, pour les élus parisiens, de se doter d'*« une véritable politique foncière »*. Et il avançait un objectif : consacrer à la préemption de terrains et d'immeubles 600 millions de francs par an au lieu d'environ 180 millions actuellement.

Le « contrat » soumis aux Parisiens évoque, certes, la *« relance de la production de logements à loyers modérés »*, mais il n'en suggère ni l'ampleur ni le rythme. Il promet, aussi, l'*« application de la loi solidarité et renouvellement urbains »*, adoptée à l'automne 2000, mais sans rappeler que l'objectif fixé par la loi, dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, de produire, sur vingt ans, 20 % de logements sociaux revient, pour Paris, à programmer la construction de 60 000 logements sociaux supplémentaires, sur la période. Or, logements intermédiaires compris, il s'en produit, à grand-peine, moins de 2 000 par an, actuellement, dans la capitale.

Le candidat socialiste, qui devait participer, mardi 6 février, dans le 16e arrondissement, à une réunion de campagne sur l'habitat avec le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, aura sans doute à cœur de préciser ses intentions, dans ce domaine.

Christine Garin

Comment réaménager la capitale

● **Espaces verts**. Réalisation ou mise à l'étude de cinq grands projets : jardins d'Eole sur la cour du Maroc (18e), requalification des berges de la Seine, grand parc des Batignolles (17e), réaménagement des bois de Vincennes et de Boulogne, création d'un jardin sur la ZAC Paris - Rive gauche.

● **Environnement**. Diminution du coût journalier du stationnement résidentiel de 15 francs à 5 francs ; mise en place d'une desserte de quartier mobilisant des navettes électriques ; audit sur la gestion de l'eau ; transfert des questions de propreté aux maires d'arrondissement.

● **Enfance, école, université**. Création, sur six ans, de 2 000 places de crèches et de 2 500 places dans d'autres modes de garde collectifs (haltes-garderies, crèches associatives, etc.) ; attribution de la carte Paris-famille dès le deuxième enfant sous conditions de ressources ; plan d'investissement de 300 millions de francs pour la rénovation des bâtiments scolaires ; création, en six ans, de 60 classes maternelles ; programmation, sur six ans, de six nouveaux collèges ; accroissement de l'offre de logements étudiants ; création d'un « passeport étudiant » pour l'accès aux équipements municipaux et d'un tarif spécial dans les transports en commun pour tous les jeunes.

● **Culture, sport**. Création d'une carte Paris-culture destinée aux familles et aux jeunes ; construction d'une piscine olympique, d'une patinoire pérenne et d'au moins une salle polyvalente par arrondissement.

Toute ressemblance avec la constitution d'un exécutif municipal serait fortuite

LA CONSIGNE est sévère et strictement appliquée : la campagne, rien que la campagne. Pas question de préparer, trente jours à l'avance, des lendemains qui chantent. Les socialistes parisiens, les yeux rivés sur l'échéance du 18 mars, ont reçu l'ordre de ne pas penser à l'après ou, au minimum, de n'en point parler. *« Je m'interdis moi-même de répondre aux questions que je me pose*, affirme leur chef de file, Bertrand Delanoë. *J'interdis absolument à mon équipe de spéculer sur l'après-18 mars. »*

La consigne est posée mais elle a des limites. Celle des ambitions des uns et des autres et celle du principe de réalité, qui fait qu'on imagine mal la gauche débarquer, au soir du 18 mars, à l'hôtel de ville, sans avoir rien préparé. Le candidat socialiste a pris l'engagement d'abandonner, s'il est élu, son mandat de sénateur, de constituer un exécutif composé à parité d'hommes et de femmes et d'interdire le cumul entre les fonctions de maire d'arrondissement et d'adjoint au maire. Il devrait, en outre, constituer une équipe resserrée d'une trentaine d'adjoints.

Bien qu'il s'en défende, M. Delanoë a, manifestement, quelques petites idées sur l'équipe qu'il aimerait constituer. Pour le poste d'adjoint chargé des finances, il n'a jamais fait mystère de son choix de Christian Sautter, dont il a poussé la candidature dans le 12e arrondissement. L'ancien ministre des finances s'est déjà attelé à l'élaboration du budget 2001, qui devra être adopté avant le 15 avril. Si ce choix fait la quasi-unanimité, celui concernant le premier adjoint est plus contesté. M. Delanoë, qui veut jouer la « carte femme », pense à Anne Hidalgo, tête de liste dans le 15e, où elle a peu de chances de l'emporter mais où elle pourrait faire un bon score. Avantage : à la différence de Dominique Bertinotti, dans le 4e , ou de Lyne Cohen-Solal, dans le 5e , qui pourraient devenir maires d'arrondissement, elle devrait être disponible après le 18 mars. Le problème : elle n'a jamais eu de mandat électif, elle n'est pas même, insistent ses « camarades », conseillère d'arrondissement. *« Si Bertrand veut jouer l'affichage, c'est la candidate idéale,* dit un élu socialiste. *Mais il y a meilleur choix à faire. »* Roger Madec, maire du 19e et vice-président du conseil régionnal d'Ile-de-France, ne fait pas mystère de sa disponibilité. Il serait prêt, laisse-t-il entendre, à laisser sa mairie d'arrondissement à son premier adjoint, François Dagnaud, pour être adjoint au maire de Paris ; le premier, de préférence. Encore que ce ne soit *« pas simple »*. Et, bien sûr, la question est posée *« trop tôt »*. Ancien soutien de Jack Lang, M. Madec s'est, depuis, rapproché de M. Delanoë. Celui-ci, officiellement, ne lui a encore rien demandé.

OFFRES DE SERVICE

D'autres élus ne font pas mystère de leurs envies. Michel Charzat, maire du 20e arrondissement, postule pour la présidence du groupe socialiste à la Mairie de Paris... qu'il n'a pratiquement aucune chance d'obtenir. Le premier secrétaire fédéral, Patrick Bloche, se verrait bien, lui, adjoint à la culture, mais le choix n'est pas forcément idéal si M. Delanoë veut garder les coudées franches face au PS et M. Bloche est, déjà, premier adjoint au maire (MDC) du 11e, Georges Sarre. Jean-Pierre Caffet, adjoint de Daniel Vaillant dans le 18e, devrait, également, en être. Quelques-uns – ils sont rares – ont prévenu... qu'ils ne souhaitaient rien. C'est le cas de Tony Dreyfus, maire du 10e, et de Pierre Aidenbaum, maire du 3e. Enfin, d'autres noms semblent s'imposer d'eux-mêmes. Ainsi, Olga Trostiansky, numéro deux sur la liste du 10e, assurée d'être élue au Conseil de Paris, devrait récupérer la petite enfance et Danièle Hoffman, conseillère de Paris sortante dans le 11e , l'aide sociale.

Il faudra, aussi, faire une place – un tiers environ des postes – aux diverses composantes de la gauche plurielle. Pour les Verts, Yves Contassot revendique les finances, Denis Baupin les transports et Pénélope Komitès l'environnement. Jean-François Blet lorgne, pour sa part, sur l'urbanisme et le logement. Il est *« impensable »* que les Verts trustent tout cela, dit-on au PS, où l'on s'en remet, sur ce point, à la doctrine de M. Delanoë : attendre.

Ch. G.

Face à un PS en position de force, les Verts hésitent sur leur stratégie

IL A une moustache poivre et sel, les yeux cernés par l'étude des dossiers et l'air triste, qui est-ce ? Inutile de chercher, c'est le candidat inconnu, Yves Contassot, chef de file des Verts à Paris. L'intéressé, cadre à la Banque de France, en congé pour cause de campagne, n'en peut plus d'entendre cette caricature. Les sondages, pour fiables qu'ils soient, confirment pourtant cette cruelle réalité. Dans l'enquête Ipsos effectuée du 24 au 26 janvier auprès d'un échantillon de 602 parisiens pour *Le Point* (daté 2 février), les deux tiers des personnes interrogées n'ont pas d'opinion sur la campagne de M. Contassot.

« Evidemment, on n'a pas fait une campagne paillettes. A une époque, j'avais des couettes, je marchais en sabots et je portais une liquette, ç'aurait été plus amusant », s'énerve ce quinquagénaire en cravate et costume sombre que l'on peine à imaginer dans cette tenue. Plus sérieusement, M. Contassot aligne les arguments pour expliquer cette absence de visibilité de sa personne, et partant, de la campagne des Verts à Paris. *« Les querelles de la droite ont occulté les débats de fond ; or, la force des Verts, c'est leur programme. Mais personne ne prend la peine de le comparer à celui des autres partis »*, regrette le leader des Verts parisiens, rappelant leurs propositions sociales, qu'elles concernent le logement ou le « revenu minimum parisien », leur programme transports ou les menus « bio » dans les cantines scolaires.

Un petit budget, que le parti n'a pas étoffé, contrairement à celui de ses adversaires ou de ses partenaires, un électorat qui vote davantage pour des idées que pour des personnes et voilà pourquoi la campagne est muette, chez les Verts, explique en substance M. Contassot. *« Notre électorat, plus jeune et plus volatile, se décide toujours la dernière semaine »*, affirme-t-il aussi. Si l'on ajoute à cette série de handicaps que le candidat s'estime maltraité par les sondeurs et par TF1, on a du mal à le croire *« serein »* : les premiers, selon lui, ne testent pas toujours son nom avec celui de MM. Tiberi, Séguin et Delanoë ; la seconde, dit-il, a plus ou moins saboté sa première intervention télévisée, le 27 janvier, en le reléguant en fin de journal et en refusant au dernier moment sa venue sur le plateau. D'où un duplex étrange de Boulogne (Hauts-de-Seine) à Paris 3e.

Vite investi, comme il aime à le rappeler, l'adjoint au maire du 3e a pourtant franchi quelques obstacles. Son appartenance supposée à la Ligue communiste révolutionnaire rendant si soupçonneux ses camarades ? Il en aurait été blanchi par les plus hautes autorités trotskistes elles-mêmes. Son manque de charisme ? *« On en a pris notre parti »*, affirment en chœur les Verts, desespérément à la recherche d'une idée qui frapperait les foules. Son obsession des « affaires » ? Dominique Voynet elle-même, lors d'un meeting des Verts parisiens, le 16 janvier, l'a chaleureusement encouragé dans cette voie. Il est vrai que les adoubements de la ministre de l'environnement n'ont pas toujours réussi aux candidats putatifs ou réels à Paris, comme peuvent en témoigner Yves Cochet et Denis Baupin.

L'ARME ULTIME DU CHANTAGE

Le plus dur reste pourtant à venir. Alors que M. Contassot bénéficie d'une base interne assez étroite depuis le vote qui a renouvelé les instances parisiennes, faisant passer largement en tête le courant Dynamiques vertes, de très difficiles négociations s'annoncent avec le PS. Les Verts, qui rencontrent leur allié le 9 février, sont divisés sur la stratégie à adopter. Un comité de campagne s'est réuni, dimanche 4 février en fin d'après-midi, pour tenter de faire le point, tandis que chaque courant alignait, de son côté, les revendications à présenter au PS. Lundi soir, toutes les demandes devraient être confrontées lors d'un conseil départemental.

Outre le fait que les Verts ne sont pas encore d'accord entre eux sur ce qu'il conviendrait de demander – et qui sera de toute façon largement conditionné par les résultats du premier tour –, ils divergent sur la méthode. Les tenants de la méthode dure, recrutés plutôt du côté de Dynamiques vertes, en pincent pour la menace : ne pas faire alliance au second tour, ou même *« faire l'andouille au troisième tour et présenter un candidat au lieu de faire sagement élire Delanoë par les conseillers de Paris »*. A cette seule idée, certains ont des vapeurs chez les Verts. Ceux qui craignent par dessus tout le *« vote utile qui ferait voter PS au premier tour pour faire basculer Paris tout de suite »* ne veulent pas entendre parler d'un tel chantage. Il ne leur reste plus qu'à attendre Dany Cohn-Bendit, qui a promis son grand retour parisien le 8 février à la Sorbonne. Trente-trois ans après, un bon chiffre pour un sauveur.

Béatrice Gurrey

Les polémiques continuent entre listes de droite

AU MOMENT où la gauche présente son programme pour la capitale, la droite n'en finit pas de régler ses comptes. Lundi 5 février, c'est Edouard Balladur, tête de liste séguiniste dans le 15e arrondissement de Paris, qui a mêlé sa voix aux polémiques du week-end. L'ancien premier ministre, qui affronte une liste tibériste et une liste conduite par M. Galy-Dejean (RPR), a appelé au retrait *« des listes dissidentes »*. *« Si ceux qui* [y] *figurent prenaient conscience de l'enjeu et décidaient de retirer ces listes avant le premier tour, ce serait de nature à rassurer nos électeurs »*, a-t-il estimé sur RTL, avant d'ajouter que *« voter pour les listes dissidentes aujourd'hui, c'est favoriser la gauche »*.

L'UNION OU LA MORT

Dimanche, dans un entretien au *Parisien,* Bernard Bled, secrétaire général de la Mairie de Paris, dressait le même constat – *« sans changement radical de stratégie, la droite va perdre Paris »* –, mais pour en tirer la conclusion inverse : *« Il n'y a pas un arrondissement parisien où les listes Séguin peuvent espérer l'emporter en se passant des voix des électeurs de Jean Tiberi »* ; par conséquent, si Philippe Séguin *« s'obstine à refuser tout rassemblement, toute union, toute fusion, il mourra* (...) *et son camp mourra avec lui »*. A quoi Jean-Dominique Giuliani (UDF), tête de liste séguiniste dans le 6e arrondissement, réplique, lundi, également dans *Le Parisien : « La "mort", ce serait de chercher à maintenir un système rejeté par les Parisiens »* et *« qui date de bien avant 1995 »*. Et d'insister : *« Les Parisiens veulent la fin d'un système et la transparence. Philippe Séguin, qui l'a compris, c'est Monsieur Propre. »*

Quant à Raymond Barre (app. UDF), il a jugé, dimanche 4 février sur RMC, que le *« traitement infligé »* à Jean Tiberi *« est fort peu justifié »* : *« Il a quand même été installé maire de Paris par M. Chirac ; je ne vois pas en quoi il est plus condamnable que son prédécesseur, disons les choses telles qu'elles sont »*, a déclaré l'ancien premier ministre.

SCIENCES PO formation
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS
DROIT ET CONTENTIEUX DES ÉLECTIONS LOCALES
Connaître les règles du droit et du contentieux électoral pour prévenir les litiges et se défendre lors d'un contentieux
mardi 27 février 2001
Avec le concours de Jean-Pierre CAMBY, Claude GIRAULT et Laurent TOUVET
Renseignements et inscriptions : Isabelle DUCROCQ, 01 44 39 07 51

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
SUP'DEUG
■ Droit 1re et 2e années
■ Eco 1re et 2e années
• Toutes facultés
• Toutes matières
■ Session semestrielle
■ Session intensive d'été : août
Tél. : 01 42 24 10 72

Les listes Motivé-e-s réunissent les déçus de la « vieille gauche »

Leurs représentants se sont rencontrés pendant deux jours à Toulouse

Quelque quatre cents représentants des listes qui se reconnaissent dans celle soutenue à Toulouse par le groupe de rap Zebda, se sont réunis, samedi 3 et dimanche 4 février, à Toulouse. Souvent issus du milieu associatif, ils se sont interrogés sur la possibilité de poursuivre leur dialogue au-delà du scrutin des 11 et 18 mars.

TOULOUSE
de notre envoyée spéciale

Le pays d'Utopie, quelque part entre Porto Alegre et « les quartiers », s'est fixé, l'espace d'un week-end, sous le soleil de Toulouse. En un clin d'œil, les chaises pliantes ont été sorties du gymnase décati du Bazacle et la discussion s'est épanouie en plein air, dimanche 4 février, pour les quelque quatre cents participants aux états généraux des listes Motivé-e-s. Inspirés, plus ou moins, par le modèle toulousain, ils sont venus d'Antony, Colombes, Grenoble, Parthenay, Strasbourg, Marseille, Condom, Hyères et Bondy, pour échanger, débattre et, un jour, bien sûr, changer le monde.

RÉCIT

Les discussions ont montré un retour de l'aspiration à la démocratie directe

Pendant deux jours, le travail en ateliers, sur la démocratie directe, le lien social, la ville ou la culture a montré quelle ardeur – prise de notes et parfois prise de tête – les Motivé-e-s mettaient à la tâche. Avec son autocollant *« la politique autrement »*, la représentante de la liste Citoyens unis pour Châtenay-Malabry explique comment, depuis 1996, année où les impôts locaux ont augmenté de 76 %, son association épluche les comptes de la mairie. *« Santé, culture, école, urbanisme, tout notre cadre de vie relève des choix budgétaires »*, explique son tract.

Hager, Lorenzia et Farida, Toulousaines de dix-huit ans, sont venues pour *« voir sur quoi tout ça va déboucher »*. Lorenzia s'enflamme : *« Je vais leur dire aux copines, à la rentrée l'espérance qu'on a vécue aujourd'hui. Et aussi que leur voix peut tout faire basculer. »* Sophie, vingt-quatre ans, habitante d'Antony, qui avait *« envie de s'investir au niveau local »*, n'a trouvé *« aucune réponse dans les partis »*. Avec Fabien, président de l'association des Amis du cinéma d'Antony – un sujet de polémique avec le maire, Patrick Devedjian (RPR) – et d'autres, ils ont constitué une liste Citoyens à Antony, concurrente de celle de la socialiste Pascale Le Néouannic. *« L'idée c'est de se réapproprier la politique. Elle peut être belle, elle n'est pas forcément sale et magouilleuse et, surtout, elle est à nous »*, souffle Sophie. C'est samedi soir et à la tribune, on chante, dans une ambiance des années 70, *« Oui papa, oui patron, oui chéri, c'est fini ! »*.

GRAND HAPPENING

Une dame, la soixantaine, qui représente Condom, dans le Gers, et la liste Condom citoyenne, s'amuse que le PS ait essayé de lui piquer la tête de liste... à condition qu'elle adhère au parti. Luc Gwiazdzinski, avec son ciré orange siglé AIR, Action et initiative républicaine, nom de la liste qu'il conduit à Strasbourg, fait recette lorsqu'il lance : *« Refusons le raisonnement de ceux qui disent que faire des listes autonomes ce serait aider la droite à gagner. »*

Avec sa gouaille éraillée, Patrick Mainguené, un ancien mao et ex-métallo de la CFDT qui conduit, à Rennes, une liste Motivés avec Attac, les Restos du cœur, Les petits débrouillards, la CGT et des associations, affirme : *« Homme politique, c'est pas un métier. C'est un passage dans la vie. »* Ce qui lui a plu, dans l'exemple toulousain, *« c'est que Zebda a viré la LCR »*. Pourquoi ? Parce qu'il est *« contre les gens qui ont le culte de l'échec »*. *« Quand on se présente depuis vingt ans et qu'on fait toujours 3 %, c'est qu'on est à côté de la plaque »*, estime-t-il.

Déçus de la *« vieille gauche »*, comme ils disent, et de l'extrême gauche, associatifs de tout poil ou citoyens sans casquettes, les participants du grand happening toulousain ont aussi entendu les mises en garde du sociologue Saïd Bouamama, qui vient de publier *J'y suis, j'y vote* (L'Esprit frappeur, 2000, 115 p.), un ouvrage sur le vote des femmes et des immigrés. S'il se réjouit de constater un retour de l'aspiration à la démocratie directe, M. Bouamama s'est demandé comment *« ne pas rester entre déçus de la gauche »*. Trop peu de jeunes, selon lui, trop peu de citoyens de milieu populaire se sont retrouvés à Toulouse. *« Il y a au moins deux écueils : vouloir délivrer la parole du bonheur, sans partir d'en bas, ou vouloir des immigrés sur sa liste parce qu'ils sont immigrés. Le FN aussi en a »*, ajoute-t-il. Comme Salah Amokrane, la tête de liste toulousaine, il s'est inquiété du « troisième tour ». Quel lien entretiendront ceux qui auront des élus et ceux qui n'en auront pas ? Comment exister en dehors d'une période électorale ? Comment ne pas sombrer dans les travers des partis tout en prenant part au pouvoir ? Impuissants à produire un appel commun à l'issue de ces deux jours, les Motivé-e-s ont caressé l'idée d'une université d'été. Pour continuer à cerner le nouveau rêve que leur a présentés M. Bouamama : *« Etre révolutionnaires, utopistes et pragmatiques à la fois. »*

Béatrice Gurrey

Les sondages placent la gauche « critique » au centre de la campagne à Toulouse

Philippe Douste-Blazy (UDF) accuse François Simon (PS) d'être prêt à « ouvrir les portes du Capitole à ses amis gauchistes ». Les quatre autres listes de gauche réunissent près de 30 % des intentions de vote

TOULOUSE
de notre correspondant régional

Philippe Douste-Blazy a fait ses comptes : sans les voix des listes qui le concurrencent à gauche, François Simon, son adversaire socialiste, n'a aucune chance de l'emporter au second tour des élections municipales de Toulouse. Le candidat UDF à la succession de Dominique Baudis a construit sa thématique centrale de campagne autour de cette constatation : *« Choisir François Simon, c'est ouvrir les portes du Capitole à ses amis gauchistes »*, martèle-t-il devant ses troupes qui l'approuvent bruyamment lors de ses réunions publiques.

Sa théorie est simple : l'extrême gauche est un reflet de la violence urbaine. Puisque François Simon, classé à gauche du Parti socialiste et défenseur des sans-papiers, est l'ami des gauchistes et que les gauchistes sont des casseurs, copains des délinquants des quartiers sensibles, François Simon encourage donc les incendiaires de voitures du Mirail. Son élection aggraverait les problèmes des Toulousains qui sont d'abord, selon lui, des problèmes d'insécurité. M. Douste-Blazy espère, de cette façon, détourner de la liste PS-PCF-PRG un électorat de gauche modérée qui votait en masse pour Dominique Baudis, tout en s'assurant un bon report de voix des listes du Front national et du MNR.

Arithmétiquement, le raisonnement est exact. C'est la singularité de la réalité politique toulousaine : les quatre listes toulousaines de gauche concurrentes de celle de M. Simon totalisent, selon les sondages, aux environs de 30 % des intentions de vote, c'est-à-dire davantage que la liste PS-PCF-PRG. Si l'on ajoute aux deux listes d'extrême gauche – Lutte ouvrière et 100 % à gauche, dirigée par la LCR –, la liste Motivé-e-s des associatifs, soutenue par Zebda, où se retrouvent nombre de militants radicaux, et celle des Verts, l'écart est, selon les instituts de sondage, de quatre à huit points.

Politiquement, le qualificatif d'extrême gauche, pour cet ensemble de listes, est hâtif, même si les militants trotskistes ou libertaires sont très actifs en leur sein. N'a-t-on pas vu les intentions de vote tripler pour la LCR quand elle a changé de nom et s'est appelée 100 % à gauche ? Les Verts, en outre, sont au gouvernement. Et bien que dominés, à Toulouse, par l'aile gauche du parti écologiste, ils ont un programme qui échappe largement à la phraséologie révolutionnaire classique et polarisent des préoccupations venus d'autres terrains. Enfin, les Motivé-e-s refusent eux-mêmes le qualificatif d'extrême gauche, à cause des certitudes que ces formations affichent.

Le qualificatif d'extrême gauche pour ce courant d'opinion est hâtif, même si les militants trotskistes ou libertaires sont très actifs en son sein

C'est pour cette raison – *« nous apportons l'idée de fermer sa gueule pour que les gens prennent la parole »* – qu'ils ont rompu avec la LCR. *« Il y a chez nous un courant de gauche qui va du rose au rouge et ce rouge est largement dans le champ démocratique »*, explique Magyd Cherfi. Les Motivé-e-s ne veulent-ils pas d'abord être au conseil municipal, et *« peu importe si c'est pour être le poil à gratter de la gauche ou de la droite »*, affirme leur tête de liste, Salah Amokrane ?

François Simon, même si son entourage est pour partie composé d'ex-militants de la LCR et que ses convictions ont souvent amené à se retrouver bras dessus bras dessous avec l'extrême gauche et les associations, n'aura cependant pas la tâche facile pour rassembler cette mouvance éclatée et frondeuse. Seuls, jusqu'à présent, les Verts l'ont assuré de leur soutien au second tour. Lutte ouvrière comme la Ligue communiste révolutionnaire entretiennent le flou sur leurs intentions au second tour. Quant aux Motivé-e-s, ils sont en plein débat. S'ils passent la barre des 10 % des suffrages exprimés, comme semblent l'indiquer les sondages, il n'est pas impossible qu'ils se maintiennent. S'ils restent en dessous, rien ne garantit qu'ils accepteront de se fondre dans la gauche plurielle dont ils se disent profondément déçus. Les « amis gauchistes » que Philippe Douste-Blazy attribue généreusement à François Simon pourraient bien se montrer infidèles. Cela constituera peut-être la chance du candidat UDF.

Jean-Paul Besset

ÉDUCATION La constitution de « bonnes » et de « mauvaises » classes dans les collèges, en dépit de la loi sur le « collège unique », joue un rôle dans le climat de violence dont souffrent certains établissements, indique une étude menée dans un collège populaire de la banlieue sud de Paris. ● SELON CETTE ÉTUDE, réalisée par la sociologue Agnès Van Zanten, cette ségrégation s'effectue sur des critères sociaux et comportementaux. ● LES PROFESSEURS sont contraints de se concentrer sur la discipline, et les élèves ressentent un fort sentiment d'injustice. ● PRÈS DE 10 % des parents obtiennent une dérogation pour inscrire leur enfant hors du collège de leur secteur ; chez les enseignants, cette proportion est presque double. ● DES ENSEIGNANTS soulignent que le succès des classes hétérogènes suppose un investissement pédagogique fort et des effectifs par classe allégés.

La constitution de classes de « mauvais élèves » alimente la violence au collège

Alors que le « collège unique » demeure la règle proclamée dans l'éducation nationale, trois établissements sur quatre regroupent leurs élèves par niveau. Une étude montre que cette pratique oblige les professeurs à se concentrer sur la discipline et qu'elle est vécue comme une injustice par les collégiens

QUEL EST LE RÔLE de l'école dans la construction des pratiques déviantes des adolescents ? Alors que chaque semaine apporte son lot de mouvements de protestation d'enseignants dénonçant *« le climat de violence »* qui règne dans certains collèges populaires, une étude menée pendant deux ans dans un collège de la banlieue sud de Paris apporte un éclairage édifiant sur les conséquences du regroupement des élèves de même niveau dans certaines classes, sur le développement de la déviance. Réalisée par Agnès Van Zanten, sociologue de l'éducation, chargée de recherche à l'Observatoire sociologique du changement, cette étude de terrain, que vient de publier la revue *Déviance et Société,* montre à quel point la constitution de *« mauvaises »* et de *« bonnes »* classes – largement répandue dans le collège dit *« unique »* – n'est qu'une mauvaise réponse à une bonne question, celle de la gestion de l'hétérogénéité des élèves. Cette hétérogénéité est citée par les enseignants comme le problème numéro un dans les difficultés d'exercice de leur métier. Alors que les classes de niveau sont officiellement prohibées depuis la réforme Haby de 1975, seulement un quart des collèges constituent des classes hétérogènes, souligne le rapport du sociologue François Dubet, publié en 1999.

Dans les collèges de banlieue, la constitution de classes de niveau *« est censée jouer un triple rôle »*, explique Mme Van Zanten. Sur le plan de l'image, il s'agit de créer des classes qui, *« sans prétendre à l'excellence, puissent être considérées par les parents des meilleurs élèves comme suffisamment bonnes et sûres pour qu'ils acceptent d'y laisser leurs enfants »*. En outre, pour les enseignants, ces *« bonnes »* classes représentent des *« oasis où ils ont le sentiment de se ressourcer et d'exercer normalement leur profession »*. Enfin, d'un point de vue organisationnel, l'établissement a le sentiment de gérer l'hétérogénéité du public en créant des regroupements d'élèves. *« Dans le contexte actuel des collèges, la constitution de classes de niveau apparaît comme la seule solution à l'échelle d'un établissement. Mais c'est une stratégie du "pauvre" qui ne permet pas de régler les problèmes des établissements "difficiles" de façon durable »*, explique la chercheuse.

LES ÉLÈVES NE SONT PAS DUPES

Selon elle, les *« mauvaises »* classes *« jouent un rôle central dans la fabrication d'attitudes déviantes par rapport aux valeurs promues par l'école et par la société à travers les interactions qui s'y développent entre les enseignants et les élèves et entre les élèves eux-mêmes »*. Dans le collège étudié, le choix a été fait depuis plusieurs années de constituer des *« bonnes »* classes grâce aux options de langue et à la création d'une section sportive. Plus on monte dans les niveaux d'enseignement, plus le degré de ségrégation scolaire s'accentue. *« En sixième, la "bonne" classe bilingue se distingue de toutes les autres par la présence d'un nombre plus important d'élèves "à l'heure"* [NDLR : qui n'ont jamais redoublé] *et d'élèves français »* ; néanmoins, *« les autres classes se différencient peu entre elles »*. Mais à partir de la quatrième – la « réputation » des jeunes dans l'établissement étant faite – *« les différences deviennent plus nettes entre les classes suivant l'âge des élèves et l'origine "ethnique" du patronyme »*.

L'affectation dans une *« mauvaise »* classe relève de critères scolaires mais aussi comportementaux. *« On retrouve dans les mauvaises classes des élèves qui ont un niveau scolaire moyen voire bon mais qui ont un comportement agité et des attitudes "anti-scolaires". »* Généralement, ces classes regroupent plus de redoublants et d'élèves en difficulté, mais aussi une plus grande proportion de jeunes dont le patronyme est d'origine maghrébine et plus de garçons. Les élèves ne sont pas dupes et connaissent le *« niveau »* de leur classe. Quant à leurs professeurs, ils sont davantage mobilisés sur la discipline que sur l'exigence scolaire. Car le problème le plus immédiat qui se pose à eux est celui de *« la présence d'un chahut endémique qu'ils n'arrivent pas à endiguer »*. Ce climat, estime la chercheuse, *« fournit un contexte propice à des attitudes peu équitables de la part des enseignants »* : punition de toute la classe ; tendance à sanctionner celui qui se fait prendre plutôt que de chercher l'origine de la perturbation ; punition systématique des élèves considérés comme les *« meneurs »*. *« Le sentiment d'injustice alors ressenti par les élèves sert à renforcer la perturbation »* et entraîne la classe dans *« le cercle vicieux de la déviance »*, analyse Mme Van Zanten.

Les relations entre les élèves jouent également *« un rôle important dans l'émergence des perturbations »*. Soit les garçons et les filles s'accusent mutuellement de *« pourrir l'ambiance »*, soit un groupe d'élèves très soudés, populaires dans la classe car considérés comme des *« blagueurs »*, entraîne les autres à s'amuser. L'adhésion à la loi du groupe prend alors le dessus, les dynamiques *« anti-école »* finissent par l'emporter, et de nombreux élèves *« glissent vers un parcours d'échec scolaire »*. Pour Mme Van Zanten, *« l'état d'irresponsabilité qui s'instaure alors parmi les élèves favorise le développement d'une orientation fataliste concernant non seulement les études mais aussi la vie en général et peut, à son tour, conduire une fraction d'élèves dans l'engrenage d'activités véritablement délinquantes »*.

« LÂCHETÉ DE L'INSTITUTION »

Le constat dressé est sévère mais les établissements se débattent comme ils peuvent. Pour la chercheuse, *« il y a une lâcheté très grande de l'institution à ne pas tenir compte de la situation des collèges populaires. Faute d'aide, de mécanismes d'accompagnement, on entre dans une dérégulation progressive »*. Officiellement, le décor est universel : la carte scolaire doit être respectée par tous les parents et l'hétérogénéité des classes doit être la règle dans tous les collèges. *« Dans les discours, on renvoie chaque acteur à son éthique personnelle, mais le système ne peut pas tenir que sur l'éthique des individus »*, estime Mme Van Zanten, pour qui ces phénomènes de ségrégation scolaire *« ne peuvent plus être considérés comme marginaux »* par l'institution. Comment arrêter cet engrenage qui aboutit à creuser les écarts entre les établissements et à entériner la faillite du collège unique ? C'est notamment à cette question que devra répondre la réforme des collèges promise, pour cette année, par le ministre de l'éducation nationale.

Sandrine Blanchard

Un quart des enseignants pour les classes de niveau

Réalisée en 1999 à la demande de la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, la consultation des enseignants de collège menée par le sociologue François Dubet consacrait une partie importante à la manière dont ils vivent les contraintes du collège unique. Un quart des enseignants se déclaraient défavorables aux classes réunissant des élèves de niveaux scolaires différents, dans la mesure où *« elles nivellent par le bas »*. Selon eux, le collège doit conserver des classes spécifiques pour les faibles et rétablir la diversification des voies au sein du collège ; 38 % souhaitaient le maintien des quatrième et troisième technologiques. Les trois quarts des enseignants défendaient toutefois l'hétérogénéité à plusieurs conditions : avoir des classes à effectifs limités, constituer des groupes de besoins, conserver des classes à options. Seuls 6 % reconnaissaient que ces classes créent une émulation entre élèves. Mais ils soulignaient la difficulté pour les élèves orientés en classes *« spécifiques »* de réintégrer une classe *« normale »*.

Une famille sur trois parvient à choisir le collège de son enfant

CHOISIR son établissement scolaire ? Toutes les familles espèrent pouvoir le faire. Près d'une sur trois y parvient à l'entrée en sixième : 19,3 % des parents optent alors pour l'enseignement privé. Et, dérogeant à la carte scolaire, qui oriente les élèves de CM2 vers le collège dont dépend leur lieu d'habitation, 9,6 % se débrouillent pour intégrer un collège public hors de leur secteur. Les enseignants sont deux fois plus nombreux – 18,7 % – dans ce cas.

Ces chiffres sont issus d'une étude, non publiée, que vient de réaliser la direction de la programmation et du développement (DPD) du ministère de l'éducation nationale. La précédente enquête sur le sujet avait donné lieu à une *Note d'information*, en mai 1993. Elle montre que ces choix, reflétant les stratégies des différents milieux sociaux vis-à-vis de l'école publique, sont stables. La *« propension plus forte des enseignants à utiliser les mesures d'assouplissement de la carte scolaire reflète leur familiarité avec le système éducatif, qui leur donne une parfaite connaissance de l'offre scolaire dont ils peuvent faire bénéficier leurs enfants »*, commentait à l'époque le ministère.

Le choix du privé est plutôt l'apanage des familles de chefs d'entreprise (44 % de leurs enfants fréquentent un collège privé), des agriculteurs (36 %) et des cadres supérieurs (30 %). Opter pour un établissement public hors secteur est très clairement réservé à deux catégories sociales opposées : celle qui possède le plus d'éléments pour arbitrer entre deux collèges et celle... qui n'a pas le choix. Ainsi, 20,4 % des parents inactifs *« choisissent »* un collège hors secteur. Mais leurs enfants sont quatre fois plus souvent orientés dans des classes spéciales, comme les Segpa ou le préapprentissage, que la moyenne des élèves (12 % contre 3 %). *« Ces classes n'étant pas ouvertes dans tous les établissements, les parents sont obligés d'inscrire leur enfant dans un collège particulier »*, précise l'étude. Le même raisonnement vaut pour les familles d'origine étrangère, qui ont, de surcroît, la particularité de moins utiliser l'enseignement privé que les familles françaises. *« Plus les familles sont arrivées tard sur le territoire français, moins elles scolarisent leur enfant dans le secteur privé et plus elles choisissent un établissement hors secteur »*, précise la DPD. D'une façon générale – à l'exception des enfants d'enseignants et de cadres – le recours à la désectorisation est plus fréquent quand l'élève est en difficulté ou en retard à son entrée en sixième.

L'IMPLICATION DES PARENTS

Auscultées par la DPD, les raisons présidant au choix d'un établissement témoignent d'une forte insatisfaction des familles. Quand elles ont, sur les indications de l'école primaire, envoyé leur enfant dans le collège public proche de leur domicile, elles ne sont que 41,7 % à penser qu'il a bonne réputation parce qu'il est bien fréquenté, 16,6 % parce qu'il obtient de bons résultats, et 27,6 % parce qu'il offre un large choix en matière d'options. Quand ils dérogent à la carte scolaire, les parents sont manifestement plus attirés par la composition sociale du collège que par ses résultats : 49,3 % estiment qu'il est bien fréquenté, 29 % qu'il a de bons résultats, 38,5 % un large choix d'options. Les parents qui ont choisi un collège privé sont encore plus clairs : plus de 77 % d'entre eux jugent qu'il est bien fréquenté. Il faut certes préciser que la carte scolaire a été établie, non pour favoriser la mixité sociale, mais pour planifier les moyens de l'éducation nationale. En outre, les secteurs de recrutement des collèges s'avèrent parfois peu pertinents, et évoluent en fonction de l'urbanisation environnante.

Il demeure que *« la scolarisation dans un collège privé ou public hors secteur apparaît très dépendante des ambitions des parents pour la carrière scolaire de leur enfant »*. En clair : plus les parents sont impliqués dans l'éducation de leurs enfants, plus ils fuient le collège du secteur. Le privé attire les familles les plus soucieuses de voir leurs enfants poursuivre ses études. La dérogation est choisie soit par celles qui destinent leurs enfants à entrer rapidement dans la vie active, soit par celles qui souhaitent préserver leur progéniture de certaines fréquentations.

Nathalie Guibert

« Tout ce qu'on gagne aux classes hétérogènes, c'est de la rébellion, de la passivité »

MÊME les plus convaincus avouent leurs doutes. Les « hussards noirs » du collège unique ont beau croire aux vertus du *« brassage de population »* pour tirer vers le haut les élèves en difficulté, ils ont du mal à souscrire aux directives officielles qui, depuis plusieurs années, leur imposent une hétérogénéité maximale. *« On était plutôt favorable à ce principe,* témoigne Gérard Brevet, professeur de mathématiques dans l'Ain et responsable au SE-UNSA. *Mais on est allé trop loin. A force de supprimer toutes les structures spécifiques pour les élèves en grande difficulté, on se retrouve avec des jeunes qui relèvent de l'enseignement spécialisé. »* Pour lui, la réflexion en cours sur le collège prouve que l'on a atteint les limites du supportable. Plus radicalement, des enseignants interrogés lors de la consultation de 1999 (*lire ci-dessus)* enterraient le collège unique, jugeant *« purement idéologique de faire croire que mettre tout le monde dans la même classe, c'est donner les mêmes chances à tous »*. André Bourdon, professeur de technologie dans le Pas-de-Calais, n'est pas loin de partager cet avis : *« Il est malhonnête de penser que les élèves en grande difficulté peuvent s'en sortir dans des classes très hétérogènes : tout ce qu'on y gagne, c'est de la rébellion, de la passivité, de l'absentéisme ou de la violence. » « Et ce n'est pas en leur donnant une heure de maths ou de français en plus qu'on les aide vraiment. » « En outre, lorsque les niveaux sont trop différents, les bons élèves aussi se déscolarisent »*, renchérit Michel Braconnier, enseignant de français dans l'Essonne. Faute de pouvoir résoudre cette difficulté, certains établissements s'en tiennent donc aux vieilles méthodes et constituent des classes de niveau. *« Quand je suis arrivée dans mon précédent collège, j'ai découvert la "classe des faibles",* témoigne Noëlle Villatte, principale à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). *Certains parents avaient obtenu la constitution de classes homogènes, menaçant, sinon, de quitter l'établissement. Cette classe ne connaissait aucun problème de discipline mais était totalement apathique. Malgré le "confort" qu'elle représentait pour les profs, ils ont commencé à s'en plaindre car ils n'en tiraient rien. »* En outre, ces classes difficilement gérables sont souvent confiées aux enseignants débutants. Des collèges utilisent les classes européennes, les classes à horaires aménagés (pour les élèves musiciens), ou simplement les options et la deuxième langue pour contourner la règle officielle.

D'AUTRES RÉPONSES À APPORTER

Malgré ces dérives, les différentes inspections ne rappellent pas systématiquement les collèges à l'ordre, alors qu'un coup d'œil sur les évaluations réalisées en sixième permet de repérer les classes homogènes. Pourtant, les élèves eux-mêmes demandent parfois un plus grand brassage ; de l'aveu des enseignants, l'inscription dans la classe-poubelle du collège provoque chez les collégiens une grande souffrance et un blocage dans les apprentissages. Mais casser la logique des classes de niveau demande du doigté et de la constance : *« Il faut convaincre à la fois les enseignants et les parents »*, reconnaît Mme Villatte. *« Respecter l'hétérogénéité des classes complexifie inévitablement l'organisation du collège et le travail des enseignants,* ajoute Jean-Jacques Hilmoine, principal dans le Pas-de-Calais. *Pour pouvoir donner à manger aux élèves à hauteur de leur appétit, il nous faut, selon leurs besoins, regrouper temporairement des jeunes issus de différentes classes. Du coup, les emplois du temps des profs sont moins confortables. Par ailleurs, pour prendre en charge plusieurs niveaux différents, les profs doivent recourir à la pédagogie différenciée et travailler en équipe. »* Pour ces convaincus du brassage, des entorses au principe de l'hétérogénéité ne sont possibles que si une équipe d'enseignants volontaires et formés se consacre aux classes les plus faibles ; ce qui est rarement possible. Malgré ces obstacles, l'idée qu'une classe hétérogène vaut mieux qu'une classe homogène imprègne peu à peu les esprits. Mais pas à n'importe quel prix. Les enseignants réclament en premier lieu une réduction du nombre d'élèves par classe. *« En quatrième ou troisième technologique, on a vingt élèves maximum »*, rappelle André Bourdon. Une formation spécifique à la pédagogie différenciée est aussi fortement demandée. *« Une autre stratégie consiste à constituer les classes en fonction d'un projet interdisciplinaire choisi par les élèves »*, souligne Mme Villatte. *« Il faudrait sans doute revoir la nature même des activités qui sont offertes aux collégiens »*, nuance toutefois André Bourdon. *« Actuellement, malgré les parcours diversifiés, ce que l'on propose convient en priorité aux élèves moyens-bons. »* La place accordée aux arts et à la technologie est d'ailleurs l'un des axes de la réflexion engagée par le ministère. Mais s'il souhaite, comme il le proclame, continuer d'accueillir tous les collégiens sous le même toit, le ministre devra apporter d'autres réponses aux enseignants en butte à des élèves d'origines si diverses.

Stéphanie Le Bars

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VETEMENT
LEGRAND
Depuis 1894
Tailleur et Chemisier sur mesures
Collections Hommes & Dames
Grand choix de tissus et de prix
27, rue du 4-Septembre, Paris 2e
Tél : 01.47.42.70.61

MEDAILLE D'OR de la distribution Label NF
DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix
RECOMMANDE PAR PARIS PAS CHER
MATELAS ● SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7 j/7

SOS-Racisme dénonce des cas de discrimination à l'embauche dans une agence d'intérim

Le secteur de la restauration est notamment concerné par ces pratiques

L'association SOS-Racisme a décidé d'engager la lutte contre la discrimination à l'embauche dans les agences d'intérim et dans le secteur de la restauration. Deux affaires à Paris, dans une agence du 14e arrondissement et dans un restaurant du 9e, ont permis de mettre en évidence ces pratiques, qui ont été constatées par des huissiers et par l'inspection du travail. Les deux sociétés visées par des plaintes démentent les faits.

***« TROUVEZ** la personne qui correspond exactement au profil que vous cherchez »* : le slogan de l'agence d'intérim Adecco semble avoir atteint ses limites légales. La société qui se présente comme le « numéro un » du travail temporaire est accusée par SOS-Racisme de constitution de fichier discriminatoire envers les personnels de couleur. La pratique n'est pas isolée : le restaurant du Moulin-Rouge à Paris est lui aussi épinglé pour recrutement raciste.

Tout a commencé par une simple lettre de témoignage envoyée à l'association antiraciste, le 12 septembre, par Gérard Roffat, jeune diplômé racontant les pratiques qu'il a constatées pendant son stage à l'agence Adecco de la rue du Départ à Paris. Dans cette agence spécialisée dans l'hôtellerie et la restauration, le jeune homme se rend compte qu'un *« tri ethnique »* est systématiquement pratiqué. *« Pour chaque candidat, je constituais un dossier avec un bilan de compétences. On avait des codes pour la présentation : PR I (bonne présentation), PR II (présentation moyenne), et PR IV qui distinguait les personnes de couleur. Ces codes étaient ensuite retranscrits sur le fichier informatique. Les responsables du recrutement pouvaient ensuite sortir tous les candidats disponibles qui correspondaient au profil recherché par le client. Il s'agissait essentiellement de missions de prestige, de commis de salle ou de chefs de rang, pour lesquelles le client réclamait un "BBR" (bleu-blanc-rouge) ou "non PR IV". Des clubs de direction, des ministères ou de grandes maisons faisaient ce type de demandes »*, raconte aujourd'hui le jeune métis, choqué. Il a décidé de témoigner dans le cadre de la plainte déposée par SOS-Racisme. Quelques semaines plus tard, c'est un chef de mission locale qui appelle SOS-Racisme pour une affaire similaire.

Le 16 novembre, François Masson, conseiller d'insertion de la mission locale Paris-Centre, reçoit une offre d'emploi de l'association du Bal du Moulin-Rouge qui recherche *« des commis de salle âgés de dix-huit à vingt-deux ans, débutants acceptés, pour travailler de 17 heures à 1 heure du matin »*. Il a justement sous la main Abdoulaye M., jeune Sénégalais de vingt-deux ans qui ferait l'affaire. L'entretien avec la responsable du recrutement du restaurant du 9e arrondissement de Paris se déroule normalement jusqu'à ce que la nationalité du jeune homme soit mentionnée : *« "Nous ne prenons pas de gens de couleur en salle, seulement en cuisine", m'a-t-elle répondu »*, se souvient M. Masson.

Abdoulaye se présente quand même à l'établissement. Un deuxième candidat, martiniquais, fait de même quelques jours plus tard. Ils seront tous les deux éconduits *« parce qu'il fallait parler anglais et espagnol »*, explique Abdoulaye. L'exigence ne figurait pas dans l'annonce initiale. Pour en avoir le cœur net, M. Masson téléphone le 13 décembre, en compagnie des deux candidats éconduits et d'une autre collègue, et met le haut-parleur. A nouveau, Mme Beuzit souligne qu'elle ne *« recrutait pas de Noirs pour le service en salle »*. Les quatre auditeurs rédigeront un témoignage. SOS-Racisme se constitue partie civile au côté d'Abdoulaye, qui a décidé de porter plainte pour discrimination à l'embauche.

Avec ces deux affaires, l'association a décidé de porter le fer contre les discriminations à l'embauche des agences d'intérim et des établissements de la restauration parisienne. Pour « bétonner » ses dossiers, SOS s'est appuyée sur des constats d'huissier, des visites d'inspecteurs du travail et des testings. La preuve de la discrimination est en effet difficile à établir : les victimes hésitent à porter plainte, de peur de se voir stigmatiser ; les syndicats ferment encore trop souvent les yeux et les inspecteurs du travail tardent à intervenir. Et quand ils le font, les parquets saisis classent fréquemment les affaires. La ministre du travail avait invité les inspecteurs à verbaliser dans les entreprises signalées. Sur ces deux affaires, les inspecteurs du travail ont en effet joué le jeu. A l'agence d'Adecco, l'huissier a constaté l'infraction sur une vingtaine de dossiers testés. L'inspection du travail a suivi. Contactée, la direction d'Adecco nie toute discrimination. *« Nous n'avons pas de fichier discriminant, nous l'interdisons à nos collaborateurs. Nous avons 60 à 80 % de gens de couleur qui travaillent pour l'agence de Montparnasse, c'est donc normal d'en trouver quand on fait des croisements »*, se justifie Géraldine Boursaus, directrice régionale. Le témoignage de M. Roffat serait une sorte de *« vengeance »* parce qu'*« il a sans doute mal vécu son stage »*.

DANSEUSES NOIRES

Au Moulin-Rouge, l'inspection du travail a également confirmé les soupçons de l'association. Interrogée, Mme Beuzit nie tout et renvoie sur sa direction. Qui dément elle aussi toute préférence : *« Nous sommes une société pluriculturelle avec trois cents employés. Nous avons des danseuses noires sur scène et des Maghrébins en salle »*, s'indigne Fanny Rabasse, chargée de la communication, qui reconnaît cependant que, *« depuis quatre ans, elle n'a jamais vu de Noirs en salle »*.

Quant aux deux candidats envoyés par la mission locale, ils n'avaient pas la présentation requise : l'un *« portait un catogan »* et l'autre *« était coiffé avec les cheveux en forme de palmier »*. Abdoulaye, aujourd'hui employé dans une grande brasserie, porte pourtant les cheveux fort courts depuis des mois.

Sylvia Zappi

Ikea France jugé à cause d'un mail interne

La société Ikea France devait comparaître, lundi 5 février, devant le tribunal correctionnel de Versailles, suite à une plainte de SOS Racisme pour discrimination à l'embauche. L'association s'est constituée partie civile. Le 27 janvier 1999, les sections syndicales CGT et CFDT du magasin Ikea de Saint-Priest (Rhône) faisaient état d'une annonce discriminatoire sur le réseau informatique interne. La responsable des catalogues expliquait dans un mail qu'il ne fallait pas recruter de gens de couleur pour la distribution des brochures. La direction de l'entreprise a depuis *« condamné »* l'initiative et mis à pied *« pendant cinq jours »* la cadre en cause. Une commission antidiscrimination a été mise en place et un audit interne mené par un cabinet extérieur. Pour redorer son blason, Ikea a également participé au financement de la campagne télévisée : « Pas d'histoires ! Douze regards sur le racisme au quotidien ». Pour Malek Boutih, président de SOS-Racisme, *« cela ne suffit pas. Nous voulons une condamnation de la société »*. Pour l'exemple.

A Saint-Denis, les habitants de l'immeuble incendié déplorent son état d'abandon

Une septième victime a succombé à ses blessures

ELLE A POSÉ deux bouquets de fleurs à côté de l'entrée de l'édifice. Seule, le visage fermé à double tour, elle se recueille quelques instants. *« Non, je ne connaissais pas les gens qui vivaient ici »*, lâche-t-elle. Dimanche 4 février, 15 h 30, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Une poignée de personnes sont rassemblées devant l'immeuble du 15, rue Fraizier, où un incendie s'était déclaré, deux jours auparavant, causant la mort de sept personnes, dont cinq enfants (*Le Monde* daté dimanche 4-lundi 5 février). Le bilan s'est en effet alourdi, dimanche, après la mort d'une jeune femme, qui avait été admise à l'hôpital Cochin, à Paris.

Des badauds se sont joints au groupe de locataires, venus récupérer quelques effets personnels. A tour de rôle, les familles sinistrées pénètrent dans l'immeuble, accompagnées d'un fonctionnaire de police. Un homme enfourne des valises dans le coffre de sa Mercedes. Depuis la fin de la matinée, les allées et venues se succèdent. Hugo, lui, est venu à l'heure du déjeuner. Ce jeune homme de vingt et un ans et sa compagne Cécile, dix-neuf ans, avaient emménagé dans un deux pièces de 35 mètres², il y a trois semaines. *« J'ai pu récupérer quelques vêtements, des papiers d'identité mais tous les appareils électriques – magnétoscope, lecteur de DVD... – sont foutus. Le mobilier qui a été épargné par les flammes, je ne pourrai pas le récupérer. Cela présenterait trop de risques de le descendre par la cage d'escalier. »* Anziza, douze ans, et son frère Abdouchakar, dix-huit ans, restent quelques instants sur le trottoir, les bras encombrés de sacs. Ils contemplent la façade en partie noircie, les fenêtres éventrées. Puis, d'un pas lent, un peu sonnés, s'éloignent en direction de l'hôtel où on les a provisoirement hébergés.

Certains résidents se lamentent sur la cherté des loyers : *« Je paie 3 200 francs de loyer pour un deux-pièces que j'occupe avec mes trois enfants. Et le plafond de ma cuisine est dans un sale état »*, confie une jeune Africaine. D'autres déplorent le mauvais entretien des parties communes, les charges qu'on leur soutire : 250 francs par mois, disent-ils, qui n'incluent ni l'eau, ni le chauffage. *« Nous avions l'impression de payer pour du vent*, affirme Hugo. *La copropriété ne faisait rien. »* Cependant, pondère le jeune homme, l'immeuble n'était pas le genre de taudis où s'entassent des familles nombreuses, à problèmes et sans le sou. *« Je connais assez bien mes voisins, les appartements étaient "nickels", les gens payaient leur loyer, avec retard parfois, mais ce n'était pas des squatters. »* La locataire du rez-de-chaussée, elle, se plaint de certains voisins, bruyants, bagarreurs à l'occasion : *« C'est comme à Chicago ! »*, s'exclame-t-elle.

Changement de décor à la Bourse du travail de Saint-Denis, où la majorité des familles a trouvé un toit provisoire depuis vendredi après-midi. Au sous-sol, des lits de camps ont été disposés. Dans une pièce, plusieurs personnes trient les vêtements donnés par des particuliers en signe de solidarité.

Au milieu de cette ruche bourdonnante, Stéphane Peu, adjoint au maire chargé de l'habitat et du logement, orchestre l'aide apportée aux soixante-trois familles prises en charge par la municipalité. Celui-ci regrette que *« la ville gère, seule, cette situation de crise »*. Certes, le Secours populaire, la Croix-Rouge et le Secours catholique ont répondu présent ; certes, le conseil général et la Caisse primaire d'assurance-maladie ont payé les nuitées à l'hôtel. Mais pour que les familles soient relogées dans les plus brefs délais, *« il faut la mobilisation de toutes les préfectures d'Ile-de-France et de la préfecture de région »*, estime-t-il. La municipalité souhaite que l'ensemble des ménages se voient attribuer un logement, y compris ceux qui sont en situation de très grande *« précarité administrative »* – sans-papiers et travailleurs « au noir ».

ASSISTANCE JURIDIQUE GRATUITE

Par ailleurs, la ville affirme avoir porté plainte contre X... et s'être constituée partie civile. *« Nous n'écartons pas la possibilité de reformuler notre action en justice et d'engager des poursuites, nominatives cette fois-là, contre certains propriétaires peu scrupuleux qui ont fait obstacle aux travaux qui auraient dû être entrepris »*, explique Stéphane Peu. La mairie de Saint-Denis compte également accorder une assistance juridique gratuite aux locataires et aux propriétaires occupants qui souhaitent saisir la justice.

Lundi matin, la thèse de l'incendie criminelle était remise en cause par les enquêteurs ; ceux-ci n'excluaient pas qu'il y ait eu un seul départ de feu, à l'intérieur d'un appartement.

Bertrand Bissuel

ESB : le sang de donneurs britanniques contaminés a été utilisé et exporté

DES MÉDICAMENTS issus du sang de trois donneurs britanniques ultérieurement atteints par la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ), forme humaine de l'encéphalopathie spongiforme bovine ont, selon *The Guardian* (daté du 5 fevrier), été commercialisés ces dernières années dans 11 pays. Selon le quotidien britannique, plusieurs milliers de patients à travers le monde - ainsi qu'un certain nombre d'hémophiles en Grande-Bretagne - ont pu être traités avec ces produits sanguins entre 1996 et 2000. Pour sa part, le ministère britannique de la santé fait valoir qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques le risque de transmission interhumaine de l'agent de l'ESB et de la vMCJ par voie sanguine ne peut être considéré que comme purement théorique.

« Les leçons du passé n'ont toujours pas été tirées. Il est déjà assez grave que nous ayons la vMCJ dans notre pays et il est clair que l'ESB a été exportée, mais ceci se situerait encore à un autre niveau », a déclaré au *Guardian* Malcolm Tibbert, président de la *Human BSE Foundation,* qui représente les familles des victimes de la forme humaine de la maladie de la vache folle. Selon le quotidien britannique, les produits dérivés du sang concernés sont de l'albumine, certaines catégories d'immunoglobulines ainsi que des facteurs coagulants utilisés dans le traitement de l'hémophilie. Les pays concernés par la commercialisation de ces médicaments sont le Brésil, l'Inde, la Turquie, l'Egypte, le Maroc, la Russie, Singapour ainsi que Dubaï, Brunei et Oman. Les autorités sanitaires irlandaises avaient, pour leur part, indiqué il y a quelques semaines qu'un vaccin antipoliomyélitique utilisé en 1998 et 1999, avait été fabriqué à partir d'albumine d'une victime britannique de la vMCJ. Le lot de vaccins concerné fabriqué par la firme Evans/Medeva comprenait 83 500 doses.

LES MALADES HÉMOPHILES

Toujours selon *The Guardian*, on compterait aujourd'hui en Grande-Bretagne 94 victimes de la vMCJ (les chiffres officiels font état de 88 cas dont 32 diagnostiqués en 2000) parmi lesquelles 13 étaient des donneurs de sang. Leur don a été utilisé à des fins transfusionnelles chez 23 personnes et a également servi de matière première pour fabriquer, par fractionnement, du plasma et des médicaments dérivés. C'est *Bio Products Laboratory* (BPL), la branche spécialisée du service de santé publique britannique (NHS) qui, avant l'affaire de la vache folle, était chargée de l'exportation des produits sanguins fabriqués en Grande Bretagne. Ce laboratoire, qui a indiqué ne pas être en mesure de déterminer le nombre de personnes qui auraient pu recevoir les médicaments incriminés, a informé les autorités sanitaires des différents pays concernés.

Depuis quelques semaines, les autorités britanniques ont demandé au corps médical d'identifier parmi les malades hémophiles ceux qui auraient pu, ces dernières années, être exposés au risque potentiel de contamination par l'agent de la vMCJ. Selon Lord Philip Hunt vice-secrétaire d'Etat à la santé Lord Philip Hunt le nombre des patients concernés n'a pas encore été déterminé. Selon Lord Alfred Morris, président de la Société britannique d'hémophilie, la communauté des hémophiles est aujourd'hui en état de choc. *« Personne ne semble savoir combien de personnes ont été infectées mais la Société fait tout ce qu'elle peut pour conseiller les familles qui pourraient se sentir concernées »*, a-t-il déclaré, ajoutant que *« les conséquences étaient très graves. »*

Au titre du principe de précaution, le gouvernement britannique a interdit en 1998 l'emploi dans la fabrication de produits sanguins des plasmas collectés dans le pays. Depuis cette date, l'industrie britannique du fractionnement sanguin a recours à des importations de plasma en provenance, le plus souvent, des Etats-Unis. Ce dernier pays a, depuis un an, exclu de ses donneurs les personnes ayant vécu en Grande-Bretagne entre 1980 et 1996, période considérée comme étant celle où la population a été le plus exposée au risque de contamination à l'agent de la maladie de la vache folle.

Jean-Yves Nau

Les experts européens réclament des mesures préventives concernant le mouton

LE COMITÉ scientifique directeur (CSD) de l'Union européenne transmettra dans quelques jours à la Commission de Bruxelles un avis dans lequel il recommandera la mise en œuvre d'une série de mesures de prévention concernant le mouton. Le président du CSD, Gérard Pascal, l'a en effet indiqué au *Monde*, en expliquant : *« Il est pour nous acquis que l'on doit aller étudier au plus vite la question de la possible présence de l'ESB chez les moutons avec les nouveaux outils de dépistage rapide dont nous allons pouvoir disposer et il nous faut pour cela envoyer un signal fort à la Commission européenne. Cela fait des années que ce sujet nous tracasse, et l'heure est venue de faire de nouvelles propositions. »* Ces mesures se fondent sur l'hypothèse désormais tenue pour très vraisemblable selon laquelle l'agent pathogène de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle) est présent au sein des cheptels ovins où il serait à l'origine d'une maladie diagnostiquée à tort comme de la « tremblante », affection neurodégénérative due elle aussi à un prion pathologique et présente à l'état endémique dans de nombreux pays européens.

FARINES CARNÉES

Outre les données que pourront fournir les premières campagnes de dépistage, les experts du CSD entendent en savoir plus sur les conditions d'élevage des moutons, sur l'utilisation des farines carnées pour ces animaux ainsi que sur la fréquence exacte de la tremblante dans les cheptels ovins des pays de l'Union. En France, le comité interministériel des spécialistes des maladies à prions, présidé par le professeur Dominique Dormont, envisage lui aussi de préconiser prochainement de nouvelles mesures de prévention dans ce domaine, comprenant, notamment, un allongement de la liste des tissus et organes ovins qui devraient être exclus des chaînes alimentaires.

La confirmation de la présence de l'agent de l'ESB chez les ovins aurait des conséquences sanitaires et économiques difficilement évaluables. *« L'éventualité d'une telle contamination est une préoccupation depuis plusieurs années pour la communauté scientifique. La mise en évidence de l'agent de l'ESB de manière endémique dans le cheptel ovin britannique revêtirait une importance considérable »*, soulignaient, dans un document daté du 28 juillet 2000, Martin Hirsch, directeur général de l'Agence française des aliments, et Marc Savey, directeur de la division santé animale et bien-être des animaux au sein de cette agence.

Cette question est soulevée depuis la démonstration expérimentale, publiée en 1993 et confirmée en juin 1996 dans les colonnes du *Veterinary Record,* qu'un mouton pouvait être contaminé à partir de l'absorption de 0,5 gramme de tissus cérébraux provenant d'un bovin atteint par la maladie de la vache folle. Il est acquis que des moutons ont ces dernières années, en Grande-Bretagne notamment, été nourris avec des produits contenant des farines carnées. En 1998, les spécialistes britanniques des maladies à prions reconnaissaient publiquement qu'il existait *« une possibilité théorique »* que l'agent de l'ESB soit présent dans le cheptel ovin britannique, ajoutant alors que les dernières données expérimentales disponibles laissaient craindre que la maladie induite chez le mouton après inoculation de l'agent de l'ESB puisse être cliniquement semblable à la tremblante du mouton.

J.-Y. N.

La police expulse des sans-papiers de l'église Saint-Bernard, à Paris

LA POLICE a expulsé, dimanche 4 février, vers 20 h 30, une centaine de personnes qui tentaient d'occuper l'église Saint-Bernard, dans le 18e arrondissement de Paris, à l'appel de la coordination nationale des sans-papiers. Les occupants, dont trente et une femmes, quatre enfants et deux bébés, appartenaient à sept collectifs de la région parisienne et étaient soutenus par Droits devant !, le DAL, Agir ensemble contre le chômage, Sud, la CGT, le PCF, les Verts ou la LCR. Ils sont arrivés à l'église à 11 h 30, en pleine messe. Les responsables du diocèse ont refusé de les accueillir, car l'église *« n'est pas adaptée, pour des raisons sanitaires et de sécurité »*, a indiqué l'archevêché. Selon la préfecture de police, le curé de Saint-Bernard aurait *« sollicité le concours de la force publique »* et une cinquantaine de personnes ont été interpellées, parfois brutalement, dont une vingtaine de sans-papiers. Treize d'entre eux ont été retenus pour vérification d'identité, et neuf placés en garde à vue.

DÉPÊCHES

■ **MAURICE PAPON : une centaine de personnes se sont rassemblées dimanche 4 février** devant la prison de la Santé à l'appel de l'Union des étudiants juifs de France pour demander le maintien en détention de Maurice Papon. Des panneaux avec les noms des deux plus jeunes et des deux plus vieux déportés des convois organisés par M. Papon ont été déposés contre le mur d'enceinte.

■ **STUPÉFIANTS : 11 kg de cocaïne, d'une valeur de 7 millions de francs, ont été saisis** dimanche 4 février par les douaniers sur l'autoroute A8, dans les Alpes-Maritimes. La drogue, dissimulée dans des enveloppes, se trouvait dans la camionnette d'un couple espagnol qui se dirigeait, avec leur bébé de six mois, vers l'Italie.

■ **INCENDIE : deux femmes âgées de soixante-dix-sept et quatre-vingt-deux ans sont mortes et un homme de quarante-deux ans a été grièvement blessé** dans l'incendie, samedi 3 février, d'un immeuble de Mulhouse (Haut-Rhin). L'origine du sinistre n'est pas connue. Selon les pompiers, *« il y avait beaucoup d'objets en plastique et en bois dans l'appartement »*.

■ **MÉNINGITE : une adolescente atteinte d'une méningite** à méningocoques est décédée et un jeune homme souffrant de la même maladie est en cours de traitement, a annoncé, dimanche 4 février, la sous-préfecture de Loches (Indre-et-Loire). Trois autres cas ont été détectés ces dernières semaines chez des jeunes de Tours.

MUNICIPALES

Toulon, coupée du monde, attend une relance venue d'ailleurs

Six ans de municipalité d'extrême droite ont ravivé le vieux syndrome d'enfermement du port méditerranéen. Le centre-ville périclite, et le chômage atteint 16 %. Le salut viendra-t-il de la levée du « cordon sanitaire » autour de la cité après le départ attendu du maire ex-FN ?

TOULON
de notre correspondant

Toulon est aujourd'hui une ville sinistrée. Son endettement est de 1,5 milliard de francs (0,23 milliard d'euros), soit l'équivalent de son budget. En cinq ans, la préfecture du Var a perdu 6 000 habitants alors que les emplois salariés passaient de 31 800 à 28 500 ; le chômage frise les 15 %. Seul son taux... d'ensoleillement est supérieur à la moyenne nationale.

Difficile de croire au *« redressement de la ville »* dont le maire sortant, Jean-Marie Le Chevallier (ex-FN), veut se convaincre. *« A vendre... »* L'écriteau cent fois répété sur des rideaux baissés traduit l'accélération de la déshérence au cœur de la ville : 24 % des 1 986 locaux commerciaux et boutiques sont vides ou désertés, selon une récente enquête de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Depuis 1995, le centre-ville a perdu 52 boutiques et le nombre des commerces de détail a chuté de 16 %.

Cette situation est en partie liée à l'attractivité du centre commercial Mayol, ouvert en 1990. Mais cette régression économique est surtout le fruit de la réhabilitation ratée du vieux Toulon. Lancée en 1991, cette opération, confiée à une société d'économie mixte présidée par François Trucy – le maire PR de l'époque – visait une restauration de 3 000 des 7 000 logements existants et la réimplantation de 3 000 à 6 000 m² de commerces. En 1995, 1 650 logements étaient réhabilités. La confiance des investisseurs était mise à mal par les affaires politico-mafieuses de l'époque, puis par l'arrivée du Front national à la mairie. Depuis, cette réhabilitation périclite et participe à la dégradation du centre-ville, qui a perdu 16 % de ses habitants en dix ans. Ce déclin est bien antérieur à la gestion frontiste... qui a accéléré ses conséquences et l'enkystement de la ville.

Historiquement, *« ressort l'idée d'une ville mal à l'aise, en perpétuel conflit, toujours mécontente de son sort collectif et portée à une certaine autodépréciation »*, fait remarquer l'historien Maurice Agulhon, grand spécialiste de Toulon. Coincée entre la mer et le mont Faron, la ville subira de tout temps cette contrainte géographique, d'autant plus forte que Toulon sera longtemps enclavée avant de devenir une sorte de passerelle entre deux autoroutes reliant Marseille à Nice, les métropoles riches et ouvertes. La peste de 1721, la trahison de 1793 au cours de laquelle la ville fut livrée aux Anglais, le bagne, le sabordage de la flotte le 27 novembre 1942 sont autant de plaies pour une ville qui, après avoir été le point de départ des grandes expéditions et des conquêtes, vivra le reflux de l'empire colonial. Les mauvais souvenirs l'emportent dans la mémoire collective du premier port de guerre français, qui ne sera jamais un vrai port de commerce et s'impose difficilement comme port de tourisme.

Pourtant, au début du XIXe siècle, les socialistes saint-simoniens de l'arsenal font l'admiration de Flora Tristan. Sous la IIIe République, c'est une des premières grandes villes françaises à avoir un maire socialiste, Prosper Ferrero. Mais Marius Escartefigue, qui lui succède en 1905, un ancien libertaire qui a rejoint la gauche, cédera au populisme..., allant jusqu'à voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. D'autres maires feront pencher Toulon à gauche, mais sans pour autant influer sur cette vieille mentalité d'enfermement.

A la Libération, Toulon vote RPF. Après une parenthèse à gauche, la ville revient à la droite grâce aux votes des militaires et d'une bourgeoisie conservatrice et catholique, qui soutiendra un jeune conseiller municipal... Maurice Arreckx. Il est élu maire en 1959 et le restera jusqu'en 1985. Celui qui deviendra sénateur et président du conseil général, avant de chuter sur les écueils de son propre système mafieux, ne cessera de cultiver populisme et politique consensuelle.

> Le « cordon sanitaire » mis en place autour de cette ville, hâtivement qualifiée de fasciste, exacerbe son isolement. Les investisseurs doutent, hésitent à jouer la carte de la relance. Il serait urgent de réagir, mais on fait le gros dos

Appuyé sur le réseau catholique conservateur, il est UNR quand de Gaulle revient au pouvoir, et devient antigaulliste avec le retour des pieds-noirs en 1962. Sous l'influence d'élus de sa majorité évoluant dans la mouvance Algérie française ou au sein des réseaux OAS Métro, M. Arreckx muscle sa droite : *« OAS... on l'était tous. L'Algérie devait être française... »*

En 1976, il inaugure à Toulon le seul monument de France à la gloire de l'Algérie française, en présence de Jacques Dominati dont le directeur de cabinet est alors un certain Jean-Marie Le Chevallier. Soucieux de contenter son électorat, M. Arreckx multiplie les petites phrases douteuses, notamment sur le projet de réhabilitation du centre-ville ; il estime que *« nous avons été envahis, notamment par les immigrés »* et que *« Toulon doit rester Toulon »*, et qu'il n'est pas question de *« devenir la poubelle de l'Europe »*.

Quand François Trucy lui succède, on attend de ce médecin policé un autre style. Il optera pour les grands travaux, essayant de compenser en un mandat ce qui n'a pas été réalisé durant les cinq précédents. C'est un peu trop pour les Toulonnais, effrayés par une si brutale mutation, et qui rentrent dans leur coquille. L'homme est un libéral et il surprend quand, lors de sa première conférence de presse, il estime *« nécessaire de diminuer la proportion de la population maghrébine, en particulier dans le centreville »*. Qu'on juge ses propos racistes, il rétorque : *« C'est l'inverse de ma démarche. Il y a en ce moment une race qui en chasse une autre. C'est comme les fourmis rouges d'Argentine qui ont chassé les fourmis noires de Provence. Je suis simplement pour le retour des Toulonnais dans Toulon. »* Outre sa mauvaise analyse urbanistique, qui se traduira par une hémorragie de 9 % de la population, ces petites phrases ont de quoi renforcer l'électorat de M. Arreckx et une certaine mouvance nostalgique de l'Algérie française qu'on retrouve encore dans l'entourage du maire.

Les « affaires », une politique trop ambitieuse de grands travaux et des dissensions au sein de la droite favoriseront l'arrivée, en 1995, du Front national. La dette est alors de 1,8 milliard de francs. M. Le Chevallier s'ingéniera à la perpétuer, faute du moindre chantier structurant. Le « cordon sanitaire » mis en place autour de cette ville, hâtivement qualifiée de fasciste, exacerbe son isolement. Les investisseurs doutent, hésitent à jouer la carte de la relance. La ville s'étouffe, en attendant une traversée souterraine dont elle ne voit pas le bout. Les emplois salariés chutent de 10,6 % et les chefs d'entreprise toulonnais n'osent plus se réclamer de leur appartenance à la ville « maudite ». La reconversion et l'initiative sont d'autant plus urgentes que l'arsenal, principal employeur, réduit sa voilure, avec 2 800 emplois contre 4 500 en 1995.

Dans une ville où le tertiaire représente 86,6 % des activités et où la réduction sensible du plan de charge de l'arsenal a condamné 61 des 282 entreprises sous-traitantes, il serait urgent de réagir. Mais on fait le gros dos, en attendant des jours meilleurs. Ainsi, dans le cadre des crédits attribués aux entreprises victimes de la baisse d'activité des arsenaux qui en ont fait la demande, 37,5 millions de francs ont été attribués à Lorient entre 1997 et 1999, 22,2 millions à Brest et 1 million seulement à Toulon, où l'on attend une relance venue d'ailleurs.

Coupée de la mer et de son environnement spatial et économique, la ville, pour respirer, a besoin d'un nouveau souffle.

José Lenzini

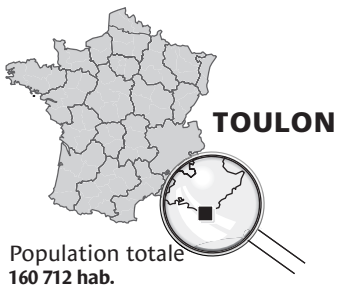

Population totale
160 712 hab.

(Communauté urbaine **néant**)

Solde migratoire (1990-1999)	**– 8 879**
Population étrangère	**8 249**
→ • Europe	**1 330**
→ • Hors Europe	**6 919**
Parc de logement social	**14,1 %**
Taux de chômage (d'après l'Insee)	**14,4 %**
Taux de fiscalité locale	
• Taxe d'habitation	**19,35 %**
• Taxe professionnelle	**24,88 %**
Revenu moyen/hab/an (d'après les revenus imposables de l'année 1999)	**50 128 F**

Sources : Mairie de Toulon, CDI, CDA du Var, Insee

Jean-Charles Marchiani en arbitre, sur fond de déliquescence de l'extrême droite

L'EXTRÊME DROITE ne fera pas de deuxième mandat à la mairie de Toulon... c'est la seule certitude de la campagne. Jean-Marie Le Chevallier (ex-FN) a beau cultiver le détachement et la bonhomie, ses démêlés judiciaires et l'implosion de son ancienne majorité ont sensiblement écorné la *« prime au sortant »* qu'il continue d'avancer comme un avantage, alors que son bilan est très discutable, et très discuté.

Même s'il se présente toujours comme candidat à sa propre succession, il semble avoir beaucoup de difficultés à trouver cinquante-huit colistiers. Sans programme ni permanence, il est aussi peu présent sur le terrain qu'à l'hôtel de ville. Son capital de voix se réduit et il y a fort à parier qu'il soit en retrait par rapport aux 16 % d'intentions de vote au premier tour que lui accordaient les électeurs, selon un sondage réalisé pour le quotidien régional *Var Matin* du 3 au 5 octobre 2000 (par Arsh Opinion auprès d'un échantillon de 500 personnes).

Une partie de son capital ira sans doute vers son adjoint à l'urbanisme, Dominique Michel, transfuge du FN puis du MNR, et qui conduira une liste des « droites toulonnaises ». Michel Pizzole, qui mènera la liste du Mouvement des écologistes indépendants, sera également présent ; mais au regard des 2,16 % de suffrages qu'il avait obtenus lors du premier tour de 1995, il ne devrait pas perturber les résultats.

A l'évidence, les deux principaux prétendants au fauteuil de maire sont Odette Casanova, députée et vice-présidente du conseil régional, qui conduit la liste de la gauche plurielle, avec un crédit de 29 % ; ce qui la place quatre points derrière Hubert Falco, sénateur (DL) et président du conseil général, tête de liste de la droite. Ce dernier aime à résumer sa campagne en trois mots : *« Image, ouverture, méthode. »*

SLOGAN LAPIDAIRE

Un slogan lapidaire qui tient difficilement lieu de programme, même si le patron du département avance inlassablement des arguments un peu convenus, au fil des campagnes de tous bords : qualité et cadre de vie, ouverture sur la Méditerranée, exploitation plus intensive du tourisme, sauvetage du plan de charge de l'arsenal...

Faute de perspectives originales, Hubert Falco s'enorgueillit d'avoir été *« le seul des candidats à n'avoir pas sollicité de ténors nationaux pour la campagne »*.

Ce qui paraît dérisoire à Odette Casanova, pour qui *« la gauche est en face de politiciens qui prétendent vouloir changer le système clientéliste, alors que Falco est l'héritier d'Arreckx, qu'il représente les mêmes valeurs et que, comme lui, il fait campagne en utilisant l'image du conseil général. Et puis, il y a cet aventurier qui veut se recréer un terrain d'aventure à Toulon, en lien avec ses anciens amis de l'ombre... »*. Jean-Charles Marchiani (RPF) risque pourtant de jouer les trouble-fête : il est en effet crédité de 19 % des intentions de vote dans le sondage de *Var-Matin* ; la déliquescence de l'extrême droite et la dilution de son électorat alliées au ralliement d'une partie du RPR (*Le Monde* du 4 janvier) peuvent augmenter son capital électoral.

LA BARRE DES 25 %

L'ancien préfet du Var, tout comme Hubert Falco, a l'intention de l'emporter au second tour, dans le cadre d'une triangulaire : *« Représentant une droite populaire nationale d'un courant se réclamant d'un humanisme chrétien, je veux faire la différence face au système clanique du Var. Si j'obtiens moins d'un quart des suffrages, je me retire. Sinon, je me maintiens et je gagne en récupérant deux tiers des voix de l'extrême droite. »* Y compris celles de Jean-Louis Bouguereau (FN), qui veut *« provençaliser Toulon (...) en y ramenant des étudiants européens »*, et *« faire passer à 700 le nombre de policiers municipaux »*.

Odette Casanova, qui ne croit pas que Jean-Charles Marchiani puisse franchir la barre des 25 % au premier tour mais n'exclut pas la possibilité d'une quadrangulaire au second, est convaincue de sa victoire : *« Les Toulonnais ont voté pour moi en 1998, et 65 % des Français souhaitent avoir une femme comme maire... »* Ce qui était un handicap dans une ville méditerranéenne, un tantinet machiste et traditionnellement de droite, pourrait devenir un atout pour la liste de gauche.

J. L.

Avis à la population

Mis en cause dans l'Angolagate, Jean-Charles Marchiani refuse de s'exprimer sur l'affaire. Cela étant, le candidat à la mairie souhaîte *« réactiver* [ses] *réseaux avec l'Afrique et les pays arabes pour relancer l'économie de Toulon et de son agglomération ». « J'ai ainsi obtenu des plus hautes autorités libyennes l'entretien* [à l'arsenal de Toulon] *de ses neuf vedettes Combattante, ce qui représente un contrat de 220 millions de dollars, que je peux signer demain matin »,* soutient-il.

Plus modeste, Odette Casanova (PS) promet la mise en place d'*« un conseil consultatif de la vie citoyenne »* en vue de faire des Toulonnais *« des acteurs essentiels de la vie de la cité et d'encourager une plus grande implication des citoyens dans les initiatives de la collectivité locale »*. La tête de liste de la gauche envisage de créer des instances consultatives représentatives, *« pouvant saisir le maire sur des dossiers majeurs »*, et de soutenir les projets développés par les associations dans le domaine de l'insertion sociale et culturelle et de l'accès à la citoyenneté.

Demain
LIMOGES

PROFIL

NEYTON, LE REBELLE

La soixantaine, un visage à la Raf Vallone chaussé de lunettes d'acier, André Neyton vit en théâtre comme d'autres en rébellion, depuis 1965. Après sa période de culture occitane et celle du Théâtre de la Méditerranée, il reprend, en 1991, le Comedia, un vieux cinéma du Mourillon – quartier est de Toulon – qu'il transforme en un petit théâtre de deux cent vingt places. Le seul de Toulon, hormis l'Opéra municipal, qui alterne opérettes et boulevard. Les temps sont difficiles pour Neyton, dont les spectacles et les créations sont *« au contact des réalités économiques, sociales »*. L'arrivée du Front national menace de sonner le glas du Comedia. A l'instar de Gérard Paquet à Châteauvallon, Neyton refuse les subventions municipales, ce qui le prive de 30 % de son budget. Mais il ne bénéficie pas de l'engouement national de son voisin. Il lui faudra assumer la suite *« avec un effectif réduit à deux personnes et quelques soutiens extérieurs »*, mobilisés notamment par Christian Schiaretti, directeur du Centre dramatique national de Reims, qui demande aux centres de se produire gratuitement. Trois des vingt-six répondent à l'appel, ainsi que Paco Ibañez ou Philippe Berling. Mais l'exaltation militante retombe, et le spectacle doit toujours continuer. *« C'était à la limite du matériellement supportable, mais, confusément, j'avais le sentiment de servir à quelque chose, dans cette ville qui venait de se livrer au Front. »* Des ateliers théâtre pour les jeunes de cités défavorisées sont mis en place et débouchent sur une création *« en phase avec leur quotidien et leurs préoccupations »*. Il faudra un an pour que le public retrouve le chemin du Comedia… Le lieu devient un symbole, un peu comme un forum sécurisant. Neyton hausse les épaules : *« Après tout, le théâtre peut avoir une fonction d'éducation civique… »*

Actuellement, quelques comédiens travaillent sur *La Farandole de la liberté*, une pièce de Neyton sur le coup d'Etat de 1851 en Provence, à l'issue duquel le Var a renoué avec la République. Une pièce qui sera donnée en mars.

J. L.

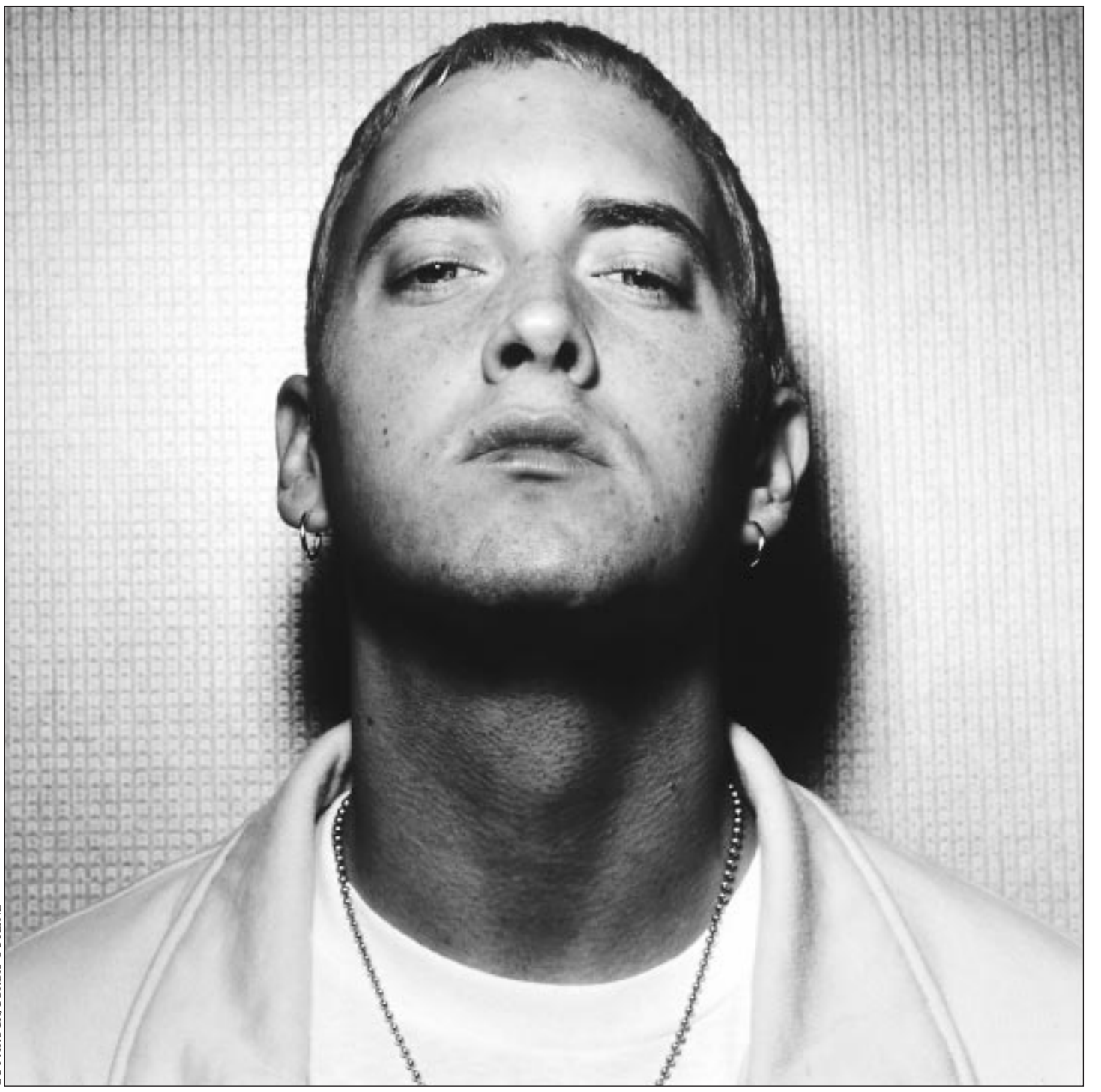

GUY AROCH/CORBIS OUTLINE

Eminem, le petit Blanc dément du rap

Avec quatre nominations aux Grammys, les prix de la musique qui seront remis le 21 février à Los Angeles, Eminem pourrait voir consacré son goût pour la provocation extrême. Aussi talentueux que dérangeant, le jeune rappeur distribué par Universal a fait du juron et de l'insulte sa marque de reconnaissance

« EPOUSES, bonnes sœurs, putes, salopes... il va les tuer lentement, en laissant assez d'air dans leurs poumons pour prolonger leurs cris, il peindra la forêt avec leur sang... Il a la machette de O.J., il crie : "Salope, je vais te tuer". » Voilà un échantillon des paroles d'Eminem, lues par Lynne Cheney à haute voix devant une commission du Sénat en septembre dernier. Témoignant sur le marketing de la violence par Hollywood, l'actuelle épouse du vice-président américain citait la prose du rappeur comme l'exemple de l'avilissement et des dangers toxiques d'une certaine culture populaire américaine...

Deuxième meilleure vente de l'année 2000 avec son dernier album, *The Marshall Mathers LP*, Eminem, un Blanc de vingt-huit ans qui rappe et rime avec brio, a déclenché et savamment entretenu une controverse virulente autour de sa musique, plus précisément de ses paroles, souvent des injures violentes, anti-gays, misogynes. La polémique vire au scandale depuis qu'il a reçu quatre nominations aux Grammys, les prix de la musique qui seront remis le 21 février à Los Angeles, dont celui de meilleur album de l'année, une première pour un disque de hip-hop aussi cru.

Après l'annonce de sa sélection, la National Academy of Recording Arts and Sciences, dont le président Michael Greene a qualifié l'album de *« répugnant »* mais aussi de *« remarquable »*, a reçu un nombre record de messages de protestation. Une coalition de plusieurs associations d'homosexuels et de féministes s'apprête à manifester à l'extérieur du Staples Center, où a lieu la cérémonie, et le principal groupe de lutte contre la violence domestique lance une campagne « No to Eminem ».

On ignore encore si le rappeur, qui a méchamment ridiculisé les Grammys dans *The Real Slim Shady,* un très bon rap et le titre-phare de l'album nominé, va se déplacer, voire même, comble de l'ironie, chanter la chanson en question, où il déclame : *« J'en ai rien à faire d'un Grammy »* ! Qu'il vienne ou pas, c'est un coup de pub assuré pour la chaîne CBS, qui retransmet la cérémonie en direct, mais avec huit secondes de délai permettant d'effacer les jurons. Selon le président de l'Académie, le choix de l'album d'Eminem a fait pleurer ses membres, certains *« jusqu'aux larmes »*. Pour le chanteur, se produire aux Grammys pourrait affaiblir son image de dur, car on le verrait côtoyer les auteurs de cette musique adolescente insipide à la mode, qu'il attaque dans ses chansons.

Marshall Bruce Mathers III, soit M & M, d'où Eminem, est né à St. Joseph, dans le Missouri, a grandi dans le ghetto de Detroit (Michigan) et n'a pas connu son père. Il décrit, dans ses chansons et ses interviews, une enfance pauvre et sordide (*« white trash »* sont ses propres mots), auprès d'une mère qui se droguait et l'a trimbalé un peu partout. Il est le plus petit de son école, se fait beaucoup tabasser, souvent par le plus grand, un Noir. Jusqu'à sombrer un jour dans le coma, ce qu'il raconte dans le titre *Brain Damage*. Fasciné par le rap depuis qu'il est jeune, il imite ses idoles devant la glace, étudie les dictionnaires pour enrichir son vocabulaire de rimes, et très vite se fait remarquer sur la scène locale du rap de Detroit dans les compétitions de « MC » à micro ouvert. Souvent, il se fait insulter quand il monte sur scène, parce qu'il est Blanc. Mais dès qu'il rappe, même les Blacks l'écoutent.

C'est sans connaître sa couleur de peau que le fameux Dr. Dre écoute une bande-démo, puis le signe sur son label Aftermath (distribué par Interscope Records). Le « petit Blanc » gagne en légitimité et crédibilité auprès des fans de rap, en étant parrainé par le plus réputé des producteurs noirs du genre, celui qui a lancé le gangsta rap avec N.W.A. (Niggers with Attitude), produit Ice Cube, Snoop Doggy Dog, Tupac Shakur. Déjà les paroles de son premier album avec Dr. Dre, *The Slim Shady LP*, dérangent. Il s'y invente un double, Slim Shady, personnage venimeux que ne rebute aucun excès. Le parolier lui-même ne connaît pas un juron qu'il ne tourne en rime, sauf, preuve qu'il sait se restreindre, l'insulte de « nigger » (nègre). *« Ce n'est pas un mot avec lequel je déconne, parce que je fais de la musique noire. Je montre du respect »*, expliquait-il au magazine *Vibe*. Mais, à cette exception près, il insulte tout le monde. *« Si je hais les pédés ? La réponse est oui »*, rappe-t-il. Les groupes d'homosexuels sont scandalisés par les attaques systématiques d'Eminem contre leur communauté, même si le phénomène n'est pas nouveau dans le rap. *« Ces paroles sont les plus anti-gays et les plus haineuses qu'on ait jamais entendues. Nous ne pouvons pas les ignorer »*, proteste Scott Seomin, porte-parole du GLAAD (Gay and Lesbian Anti-Defamation League). Pourtant, Eminem a le soutien d'Elton John, lui-même homosexuel et défenseur des gays. *« C'est comme une bombe nucléaire »*, a écrit le chanteur dans la rubrique musicale qu'il tient dans *Interview,* à propos de *The Marshall Mathers LP*, *« les disques de rap sont souvent pleins de jurons, et celui-là a un contenu vraiment dur, mais intelligent – c'est drôle, malin, poétique et, musicalement, c'est très intéressant. »*

LE talent d'Eminem a vite été remarqué par la presse musicale, qui souligne sa virtuosité de rappeur expéditif, son sens de la langue contemporaine, de la rime et du phrasé, son humour, même noir. Seul l'éditeur de *Billboard* s'est insurgé contre l'exploitation de cette violence par l'industrie du disque. Mais pour *Rolling Stone*, c'est *le* meilleur album de 2000, tandis que le magazine *Spin* a nommé Eminem « artiste de l'année ». *« Si ses descriptions visuelles de la violence sont troublantes, c'est le cas aussi de celles de Martin Scorsese, sauf qu'habituellement Marty ne me fait pas rire... »*, écrit Jonathan Gregg, de l'hebdomadaire *Time,* un des nombreux critiques à avoir sélectionné l'album d'Eminem dans sa liste des meilleurs disques de l'année 2000. *Time* a même mentionné Eminem, aux côtés de Hillary Clinton, Yasser Arafat, Vicente Fox, John McCain..., dans sa liste des « gens qui ont compté en 2000 ». Et *Newsweek* parle d'*« une des personnalités les plus irrésistibles de toute la musique pop »*.

MTV l'a aussitôt adopté, et les stations radio de rock qui ne diffusent pas de rap passent Eminem. D'ailleurs, certains rappeurs noirs, comme Jay-Z, craignent de voir dans le succès du rappeur blanc une répétition de ce qui s'est passé avec le rock'n roll, genre inventé par les Noirs mais commercialisé par les Blancs.

Eminem est sans honte. A un journaliste du *Washington Post*, il excuse ainsi sa violence verbale : *« Je suis un mec qui a vécu beaucoup de merdes, et ce que je fais reflète ce que je sais. Si vous aviez pu voir comment j'ai vécu ! »* Il défend même la force positive de sa musique, *« qui va permettre à un môme de quinze ans qui se fait harceler et pense qu'il ne vaut rien de dire : "Allez vous faire voir, vous ne savez pas qui je suis" »*, dit-il au critique musical du *Los Angeles Times*. Comme tous les rappeurs, Eminem se retranche derrière certains films, de *Parrain* à *Pulp Fiction,* dont la violence visuelle est pire selon eux, mais qui sont mieux tolérés, voire traités comme des œuvres d'art. *« Je ne pense pas que la musique puisse vous pousser à tuer ou à violer »*, soutient-il. Dans *Stan*, un rap lancinant, considéré comme son titre « rédempteur », Eminem raisonne un de ses fans qui cherche à l'imiter, et l'invite à ne rien prendre à la lettre. Dans un autre morceau, on entend son manager lui demander : *« Est-ce que tu peux modérer le ton ? Qu'est-ce que je vais dire à la maison de disques ? »*

> « Ma mère prenait des drogues – goudron, alcool, cigarettes et speed / Il y avait une graine qui allait grandir aussi folle qu'elle / Ne vous moquez pas de ce bébé, car c'était moi »

Mais si la nouvelle idole des jeunes avait tout simplement compris que, pour relever le flambeau de la musique pop rebelle, il doit déborder le seuil de tolérance des baby-boomers en scandalisant des parents qui eux-mêmes ont choqué les leurs, avec les Rolling Stones ou Elvis Presley ? Alors Eminem fait de la surenchère avec sa provocation, et preuve est faite que se positionner en ennemi public numéro un est un bon plan de marketing. Même son mentor Dr. Dre confesse à *Vibe* : *« Comme Tupac, Eminem a beaucoup d'énergie, beaucoup de caractère et de talent. Mais il faut faire attention. L'énergie mal canalisée peut devenir négative. »*

Politique, musique, business, justice, faits divers : depuis la sortie de son dernier album, Eminem a occupé toutes les rubriques dans les médias. Il est cité, aux côtés du film *Gladiator,* des chanteurs Andrea Bocelli et Bon Jovi, comme un des artistes maison ayant contribué aux derniers résultats, meilleurs que prévus, de Seagram/ Universal (racheté depuis par Vivendi). La presse commente abondamment ses problèmes personnels, dont les personnages sont les mêmes que dans ses chansons. La mère d'Eminem a poursuivi son fils en justice pour diffamation, citant des propos qu'il tient sur elle dans sa musique et à la presse, et elle lui réclame 10 millions de dollars de dommages et intérêts. *« Ma mère prenait des drogues – goudron, alcool, cigarettes et speed / Il y avait une graine qui allait grandir aussi folle qu'elle / Ne vous moquez pas de ce bébé, car c'était moi. »*

Sa femme Kim, souvent l'objet de fantasmes meurtriers dans ses chansons, a fait une tentative de suicide l'été dernier, après avoir assisté à l'un de ses concerts. Dans le procès en divorce contre le chanteur, elle a cité les paroles de *Kim* (où il la tue en présence de l'enfant) pour obtenir la garde de leur petite fille de cinq ans, Hailie Jade.

Et en juin dernier, comme si c'était un point de passage obligé du genre, Eminem a ajouté des démêlés avec la justice criminelle à son CV de rappeur. Il a frappé un homme à la sortie d'une boîte de nuit et, à une autre occasion, brandi une arme contre un rappeur. Ces deux incidents pourraient lui valoir jusqu'à cinq ans de prison s'il est condamné à l'audience prochaine du 14 février par un tribunal du Michigan. Le jour des Grammys, il pourrait d'ailleurs être incarcéré ou sur le point de l'être. Leurs litiges avec la justice n'ont jamais endommagé les carrières des rappeurs, bien au contraire. Tupac Shakur, une des références d'Eminem, a enregistré un album, devenu numéro un au hit-parade, à sa sortie de prison. Sean « Puffy » Combs, une autre star du rap, est en procès actuellement pour port d'armes et appel à faux témoignage, devant un tribunal de New York.

CONTRAIREMENT à la vantardise narcissique du rap noir, les chansons d'Eminem sont aussi cruelles que déprimées, aussi nihilistes que misanthropes, et presque aussi masochistes que sadiques. Parmi ses nombreux tatouages, il a gravé *Slash here* (tailladez-là), comme un hommage à des pulsions suicidaires. *« Une dose malsaine de haine de soi morbide »,* ainsi le qualifie Jonathan Shecter, fondateur de *The Source*, dans l'introduction à l'autobiographie du rappeur, qui vient de paraître chez Regan-Books sous le titre *Angry Blonde*. Le jeune homme blond très en colère n'y avoue rien, mais imprime les versions intégrales de ses chansons, que les radios américaines ne diffusent qu'en effaçant les jurons. Le texte de *Kill You* (dont les extraits furent lus au Sénat) se lit avec horreur. Dans *I'm Back*, il écrit : *« Vous ne rencontrerez jamais de cerveau plus pervers que le mien. »*

Le petit Blanc dément du rap distribue sa haine tous azimuts, envers lui compris. Ses défenseurs citent d'ailleurs son masochisme à sa décharge. Ses fans, les premiers, ont droit à une bordée d'injures qu'apparemment huit millions d'acheteurs américains ont tolérées, ou relativisées, en percevant la dérision de l'album. Les groupies ont l'air compréhensifs, et, sur un des nombreux sites web dévoués à l'idole, Andrea, quinze ans, parle de *« thérapie musicale »* à son sujet.

Pour Danny Goldberg, président d'Artemis Records et un des patrons respectés de l'industrie musicale, *« il ne faut pas prendre ces paroles à la lettre. Ces chansons rageuses et bizarres aident souvent les adolescents à se sentir moins seuls et plus connectés avec les autres. Des millions d'adolescents se sentent écartés quand les politiciens ou les experts, qui à l'évidence ne comprennent pas leur culture, jugent ce qu'ils écoutent, et ignorent le fait que chaque génération a opté pour des divertissements au contenu sexuel et violent. »* Et d'ajouter : *« Les adolescents qui écoutent Eminem prennent ça avec humour. »*

A ses détracteurs, qui perçoivent le rappeur comme le dernier avatar sordide de la culture-poubelle *made in USA*, et qui voudraient interpeller ses responsables en haut lieu, la globalisation fait un pied de nez. C'est à Jean-Marie Messier qu'ils devront s'adresser. Distribué par Universal, qui vient d'être racheté par Vivendi/Canal+, Eminem dépend désormais... d'un groupe français.

Claudine Mulard

Non, nous n'avons pas trahi la cause tchétchène

par Lord Russell-Johnston

AUJOURD'HUI, la population civile de Tchétchénie continue de souffrir. Des gens disparaissent sans explications aux *check points* ou lors d'opérations de « nettoyage » ; d'autres sont arrêtés de manière arbitraire, détenus illégalement, brutalisés ou même assassinés. Jusqu'à présent, aucun juge militaire ou civil n'a fait preuve d'assez de rigueur et de volontarisme afin de poursuivre les auteurs présumés des exactions – notamment pour les crimes commis contre les civils, imputés aux hommes employés par l'armée fédérale. Un climat d'impunité a ainsi été créé, entraînant de nouvelles violations des droits de l'homme.

Malgré quelques progrès limités mais notables ces derniers mois, il est évident que la Fédération de Russie ne remplit toujours pas ses obligations en tant que membre du Conseil de l'Europe.

C'est en tout cas ce que concluait l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à la fin du mois de janvier au sujet des actions militaires entreprises par la Russie en Tchétchénie depuis seize mois. Dans de telles conditions, beaucoup – notamment des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme – furent stupéfaits, voire frustrés par la décision de l'Assemblée de restaurer la totalité de ses droits à la délégation russe au Parlement. On peut comprendre ces réactions : elles sont certainement justifiables. Alors, pourquoi avons-nous pris cette décision ?

En avril dernier, l'Assemblée décidait de sanctionner ses délégués russes en leur retirant le droit de vote. Un geste minime et symbolique, d'autant plus qu'il fut adopté par une majorité infime et à la suite d'un long et douloureux débat. Non, l'Assemblée ne fermait pas les yeux sur la situation humanitaire dramatique et insoutenable en Tchétchénie ; mais les parlementaires ne souhaitaient pas pénaliser leurs collègues russes pour les méfaits de leur gouvernement.

A l'époque, l'Assemblée trouva toutefois inacceptable que la vaste majorité des délégués russes défendît sans réserve et en permanence la position de leur gouvernement. Il était logique qu'ils en partagent les conséquences politiques. Depuis lors, la signification politique de la décision prise par l'Assemblée a pris de l'ampleur – peut-être même trop. Non pas par la position elle-même de l'Assemblée, mais par l'inaction d'autres représentants – les gouvernements du Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'OSCE – qui n'ont pas réagi, ne réagissent pas et ne montrent pas l'intention de réagir à l'avenir.

Ces organisations se sont révélées indignes des principes et des valeurs portés par le Conseil de l'Europe, alors que ces valeurs étaient à l'évidence bafouées en Tchétchénie – et qu'elles le sont toujours. Le vote de l'Assemblée fut ainsi considéré comme la seule voix critique en provenance d'Europe, une voix forte, claire et franche, protestant contre les actions des forces russes dans la république du Caucase nord. La décision de l'Assemblée représenta le seul espoir de ceux qui refusaient de mettre principes et valeurs au panier de la politique européenne, de ceux pour qui il fallait imposer des limites aux gouvernements qui cherchent à dissimuler leurs saletés sous le tapis de la *realpolitik*.

Entre autres requêtes, l'Assemblée demanda aux gouvernements représentés au Conseil de l'Europe de traduire la Russie devant la Cour européenne des droits de l'homme. Il suffit pour cela qu'un seul Etat en fasse la demande. Mais parmi les quarante Etats représentés, aucun n'accepta. Dire que c'est une honte est trop gentil. Et l'Assemblée n'accepte pas les piètres excuses des gouvernements pour leur inaction. La demande relative à la Cour européenne des droits de l'homme reste d'actualité, comme les autres requêtes formulées.

> L'Assemblée demanda aux gouvernements représentés au Conseil de l'Europe de traduire la Russie devant la Cour européenne des droits de l'homme. Mais parmi les quarante Etats représentés, aucun n'accepta. Dire que c'est une honte est trop gentil

L'Assemblée a décidé de rendre le droit de vote à la délégation russe. Elle ne cherche pas ainsi à corriger une erreur faite au mois d'avril 2000 – bien loin de là, et elle l'a clairement fait savoir. Elle n'est pas non plus revenue sur sa décision au vu de la situation sur le terrain, dont l'amélioration aurait mérité un acte de clémence. Elle l'a également clairement fait savoir dans sa résolution. L'Assemblée n'a pas courbé le dos devant les pressions d'une diplomatie européenne qui se promène en troïka, va à l'opéra et boit tranquillement son thé. Elle n'a pas non plus prêté beaucoup d'attention aux actes de bienveillance concédés à la dernière minute par le président russe. Personne ne souhaite minimiser leur éventuel impact bénéfique, mais après avoir vu nos recommandations passer à la trappe pendant près d'un an et demi, nous préférons retenir nos jugements jusqu'à ce que ces mesures entraînent une amélioration visible sur le terrain.

La décision de l'Assemblée fut prise au regard d'un changement d'attitude chez nos collègues parlementaires russes. Sans véritablement participer au travail de l'Assemblée au cours de ces huit derniers mois, la délégation russe ne s'est toutefois jamais fermée au dialogue, prenant même des initiatives constructives, en offrant par exemple son aide pour organiser les séjours de nos rapporteurs en Tchétchénie.

Une délégation de l'Assemblée s'est rendue à une audience organisée par la Douma. Fait sans précédent, les parlementaires russes y critiquèrent fermement leur gouvernement, et firent pression en exigeant des améliorations immédiates de la situation humanitaire en Tchétchénie. Et la levée des sanctions fut finalement décidée pour honorer certains membres de la Douma qui ont toujours fait preuve d'une attitude critique envers la guerre en Tchétchénie – depuis le début du conflit, avant comme après la décision d'avril. Ces membres de la Douma sont crédibles à nos yeux parce qu'ils ont défendu les principes du Conseil de l'Europe malgré les risques politiques considérables encourus dans une Russie massivement favorable à une approche « dure » de la situation en Tchétchénie.

Lorsqu'ils ont fait savoir qu'il était temps de rendre la totalité de ses droits à la délégation russe à l'Assemblée, et qu'un tel geste les aiderait – parmi d'autres – à apaiser plus rapidement la région et à trouver plus vite une solution politique au conflit, l'Assemblée les a écoutés. Il aurait été irresponsable d'ignorer leur appel. L'Assemblée aurait été coupable de pharisaïsme. Elle n'y aurait trouvé qu'un moyen facile de recueillir des « unes » flatteuses dans les médias. Peut-être l'Assemblée aurait-elle vécu un instant d'autosatisfaction ; mais les voix modérées n'auraient trouvé aucun écho, et pendant encore longtemps, dans une démocratie russe encore fragile.

Comme l'a précisé le rapporteur principal, Lord Judd, lors de la présentation de son rapport, le défi consiste aujourd'hui à trouver les personnes, en Russie, avec qui nous pourrons continuer à nous battre pour les droits de l'homme en Tchétchénie et dans toute la Fédération de Russie, même dans des conditions difficiles.

Lorsque l'Assemblée a voté en faveur de la restauration des droits de la délégation russe, elle a également adopté un amendement qui – selon moi – explique de manière convaincante sa position. L'Assemblée a précisé qu'elle restait profondément inquiète de la situation humanitaire en Tchétchénie, malgré les quelques progrès enregistrés récemment.

L'Assemblée a néanmoins estimé que la délégation parlementaire russe méritait une nouvelle chance de prouver qu'elle cherchait réellement à améliorer la situation dans la République tchétchène – et qu'elle en était capable.

La délégation russe ne doit pas rater sa chance. Car la prochaine fois, ce n'est pas uniquement son droit de vote qu'elle perdra.

Lord Russell-Johnston *est président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.*

(Traduit de l'anglais par Emmanuelle Rivière)

La Tunisie ne vit pas un cauchemar

par Mezri Haddad

EN lisant la tribune signée par quatorze intellectuels français, publiée dans la page « Débats » du *Monde* du 19 janvier, je ne peux m'empêcher d'évoquer à la fois Talleyrand (*« Tout ce qui est excessif est insignifiant »*) et Lassalle (*« Le peuple ne sait pas qu'il est malheureux : nous le lui apprendrons »*).

Si le peuple tunisien, dont les pétitionnaires reconnaissent à juste titre la maturité politique, était si abominablement écrasé, il y a bien longtemps qu'il se serait révolté contre ses présupposés oppresseurs, comme il l'a toujours démontré dans sa longue histoire, y compris celle du douloureux épisode colonial. A moins de croire à la servitude volontaire dont La Boétie nous a révélé les secrets, le peuple tunisien est libre, et c'est parce qu'il est libre qu'il a toujours préféré l'évolution à la révolution, la raison à la passion, la pédagogie à la démagogie. Les Tunisiens doivent ce tempérament aux trois mille ans d'histoire qui ont forgé leur caractère et structuré leur personnalité. Je crains, par conséquent, que ce soutien intellectuel et philanthropique aux *« Tunisiens à bout de patience »* ne dissimule en fait un soutien politique et idéologique à quelques Tunisiens impatients de goûter aux délices du pouvoir.

En tant qu'intellectuel résolument engagé, depuis bientôt vingt ans, dans le combat pour la démocratie, j'affirme donc que la Tunisie n'est pas cet univers cauchemardesque bariolé par ces zélotes des temps modernes, bien trop engagés dans la course au pouvoir pour être suffisamment objectifs. Elle n'est pas non plus cet univers paradisiaque badigeonné par de zélés propagandistes.

La Tunisie, dès 1956, a fait le choix très courageux du modernisme contre l'archaïsme, des lumières contre l'obscurantisme, de l'universalisme contre le communautarisme, de l'autorité sans l'autoritarisme et de l'ordre sans le totalitarisme. Mais, dans sa marche inexorable vers la démocratie, elle a été malheureusement contrariée, freinée même par la conjuration islamo-intégriste. Celle-ci, contrairement à ce que laissent entendre nos quatorze intellectuels, n'est pas une fiction machiavélique que le prince agite comme un épouvantail, mais un péril bien réel que l'historien peut constater dans l'histoire immédiate du monde arabo-islamique, que le politologue peut observer dans l'attitude des acteurs intégristes déchaînés en Algérie.

Oui, ce péril islamiste a été une donnée majeure qui explique la lenteur du régime tunisien dans sa marche vers la démocratie. Il le restera aussi longtemps que l'Algérie n'aura pas retrouvé ses esprits. Car, en cas de triomphe de l'islamisme en Algérie, et par effet de contagion rétroactive, ni la Tunisie ni le Maroc ne seraient épargnés par la déferlante intégriste. Cet hiatus entre marche (vers la démocratie) et démarche (sécuritaire) s'explique donc par la hantise parfaitement justifiée de voir tout le processus démocratique phagocyté par le charlatanisme intégriste, et ses profits basculer dans l'escarcelle des théocrates. C'est ce qui s'est produit en Algérie, pays qui n'a pas fini de payer les égarements de ses gouvernants, nonobstant la remarquable audace de Bouteflika et sa volonté de rétablir l'ordre sans sacrifier le processus démocratique.

> Oui, le péril islamiste a été une donnée majeure qui explique la lenteur du régime tunisien dans sa marche vers la démocratie. Il le restera aussi longtemps que l'Algérie n'aura pas retrouvé ses esprits

La liberté et l'ordre, nous le savons depuis l'*Aufklärung,* ne sont pas incompatibles. Mais nous savons aussi depuis bien avant l'*Aufklärung* que, sans la sécurité et le respect des lois – si imparfaites soient-elles –, la liberté n'a aucun sens si ce n'est celui que lui ont assigné les anarchistes. Les philosophes, des présocratiques aux modernes, sont quasiment unanimes là-dessus : la liberté est secondaire par rapport à la sécurité. Chez les contractualistes, y compris Rousseau que les signataires citent, le but suprême du contrat social n'est guère la liberté de chacun mais aussi la sécurité de tous. La philosophie de Kant, lui aussi invoqué, est sans doute une philosophie de la liberté. Mais la phrase citée, sortie de son cadre conceptuel et de son contexte historique, fait de Kant ce qu'il n'est pas. Car il est aussi le philosophe de la légalité et de l'ordre puisqu'il a, de façon acerbe, dénoncé le droit de résistance à l'oppression que mentionne d'ailleurs la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans son article 2, juste après le droit à la sûreté.

Loin de moi l'intention d'accréditer l'idée, que les pétitionnaires dénoncent, selon laquelle certains peuples méritent la démocratie et pas d'autres. Cette idée que défendent l'ethnocentrisme et le culturalisme, je l'ai combattue plus d'une fois. Je pense même, comme Pascal Bruckner, que *« le prosélytisme de l'Ouest est ambigu : dans le moment même où il proclame l'universalité de la démocratie, on dirait qu'il souhaite secrètement la garder pour lui comme un bien jalousement protégé des convoitises des nations pauvres »*.

Il y a plus d'un siècle et demi, Tocqueville conjecturait l'inexorable marche des sociétés vers la démocratie. Parce qu'il est mature, le peuple tunisien, gouvernants comme gouvernés, est bel et bien mûr pour la démocratie. Mais il n'est pas suffisamment immunisé contre ce virus mortel : le fanatisme religieux. Aucun peuple au monde n'est d'ailleurs à l'abri du fanatisme : en 1933, n'est-ce pas au suffrage universel que Hitler a été élu par une foule hystérique à 88 % des voix ? Depuis ce cataclysme, plusieurs exemples sont venus confirmer cette double prémonition de Rousseau : *« La liberté est un aliment de bon suc et de forte digestion ; il faut des estomacs bien sains pour le supporter »* ; et, *« s'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes »*. C'est sans doute pour cette raison que Tocqueville faisait bien cette différence que nos philosophes modernes ne discernent plus : la démocratie comme état de la société et la démocratie comme forme du gouvernement. C'est la question fondamentale que posait déjà Socrate à un jeune candidat à la carrière politique : *« Penses-tu qu'il soit possible de savoir ce qu'est la démocratie sans savoir ce qu'est le peuple ? »* (Xénophon, *Les Mémorables,* IV, 2).

Par la restructuration de l'économie dans un sens nettement libéral, par les réformes de l'enseignement dans un sens nettement laïque, par le renforcement du code du statut personnel, par les mesures prises pour réduire la pauvreté..., Ben Ali participe incontestablement à l'ancrage de la démocratie comme état de la société. J'ai toutes les raisons de croire qu'en 2004, et peut-être même avant, la démocratie comme forme de gouvernement sera en Tunisie une réalité concrète. Et si je me trompe, je préfère encore me tromper avec Ben Ali (et Bouteflika) qu'avoir raison avec Ghannouchi (et son alter ego Abbassi Madani).

Mezri Haddad *est chargé de cours en histoire à l'université Paris-VII - Jussieu.*

Les statistiques de la délinquance ne servent à rien

par Sebastian Roché

LE temps du commentaire de la statistique officielle issue des procédures de la police et de la gendarmerie est arrivé. Comme tous les débuts d'année, l'exercice est périlleux pour le cabinet du ministre de l'intérieur : il faut trouver des justifications à la hausse qui permettent de garder la tête haute et de sauver l'honneur de l'Etat.

Mais à quoi sert donc la publication de ces statistiques, devrait-on se demander ? Il faut répondre qu'il y a là un élément de démocratie au sens où, dans un Etat de droit, le public a le droit de connaître les chiffres qui résultent de l'activité régalienne des services de l'Etat. Mais il ne s'agit que de l'arbre qui cache la forêt. Il est frappant de voir que les chiffres sont considérés comme une propriété privée du gouvernement public. On ne peut pas les obtenir facilement, dès qu'on s'intéresse aux détails qui pourraient les rendre cruciaux : leur ventilation détaillée dans les grandes villes et leurs quartiers. Même les journalistes qui se sont essayés à une collecte par commune ont eu les plus grandes difficultés.

On ne fait que retrouver dans l'administration policière un réflexe plus général de la fonction publique : une tendance au secret. Comment se fait-il que les chiffres ne soient pas en ligne sur Internet, consultables par tous ? Après tout, les statistiques appartiennent au public puisque c'est lui qui est victime.

Il est aberrant qu'il soit plus aisé pour un universitaire français de faire une analyse statistique de la criminalité à New York que sur le territoire hexagonal ou dans notre capitale. C'est pourtant la réalité. De l'autre côté de l'Atlantique, les chiffres sont disponibles en ligne ou pour le prix d'un CD vierge, assortis des variables sociales qui permettent de les interpréter. Chez nous, le commentaire des chiffres sert avant tout à affirmer la prééminence symbolique du représentant de l'Etat : lui seul en dispose, lui seul va les commenter.

L'utilité pratique est donc très limitée. Pourquoi le gouvernement attend-il la publication des chiffres pour annoncer des mesures (recrutement de policiers, d'adjoints de sécurité, etc.). Reconnaissons que c'est là un paradoxe si l'efficacité est visée : pourquoi, alors que les tendances sont connues depuis l'été 2000, doit-on patienter jusqu'à février 2001 ? Le plus troublant dans ces statistiques, c'est qu'elles ne sont pas utilisées pour lutter contre la délinquance et la criminalité. Regarder l'année passée n'est d'aucune utilité pour adapter la stratégie policière ou judiciaire : imaginons un automobiliste qui regarde la vitesse à laquelle il a roulé durant un trajet... une fois arrivé à son point de destination. Autant faire l'économie du tachymètre dans ces conditions.

Les statistiques ne sont pas utilisées localement : on met trop de temps à les produire et à les connaître. Les logiciels ne sont pas là, qui permettraient, même avec retard, au commissaire et au maire de disposer d'une cartographie fine de la délinquance. La CNIL s'opposerait, en plus, à ce type d'outil. Le modèle décrié en France du *compstat* à New York, décliné depuis dans d'autres villes américaines et européennes a montré la voie : n'attendons pas l'année prochaine pour regarder les chiffres, mais disposons-en le lundi matin.

> Comment se fait-il que les chiffres ne soient pas en ligne sur Internet, consultables par tous ? Après tout, les statistiques appartiennent au public puisque c'est lui qui est victime

Il faut tourner l'appareil d'enregistrement de l'activité des policiers et gendarmes (c'est l'origine de la compilation des chiffres) en un moyen d'orienter le management et la stratégie de lutte. Il me paraît urgent de trouver, dans notre pays, un moyen de rendre la statistique productive, de la restituer aux citoyens et aux professionnels de la sécurité publique, bref d'en faire un outil de transparence administrative et de travail policier. N'en faire qu'un moment du débat médiatique ne protège pas le public.

Sebastian Roché *est politologue, chercheur au CNRS, Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire (CERAT-Grenoble).*

AU COURRIER DU « MONDE »

LA RETRAITE CHIFFRÉE

Tout démographe sérieux reconnaît l'incertitude de prévisions à long terme. Il faut donc admirer la conviction avec laquelle certains économistes, distingués ou amateurs, formulent des prévisions à vingt ans sur les retraites (courrier de M. Rodot dans *Le Monde* daté 27-28 janvier). En 1982, les promoteurs de la retraite à soixante ans, instaurée pour changer la vie et justifiée par le chômage contemporain, avaient-ils prévu que le nombre de chômeurs passerait de deux à trois millions entre 1983 et 1994 ? Avaient-ils prévu que le montant des retraites complémentaires progresserait moins vite que le simple indice Insee du coût de la vie (+ 8,2 % en brut et 3,5 % en net pour l'Agirc de juillet 1991 à juillet 2000, et autour de 12 % en brut pour les régimes de l'Arrco) ?

Quant aux menaces que voit M. Rodot sur le régime de retraite des fonctionnaires, qu'il se rassure ! Il est en effet abusif de parler d'équilibre financier pour un régime entièrement financé par l'Etat : ses cotisations ne comprennent pas de part patronale. Quant à leur part salariale, il s'agit d'une *« retenue pour pension »* (7,85 %) indiquée sur feuille de paie mais nullement reversée à une quelconque caisse de financement des retraites. Alors, tant qu'il y aura des contribuables...

Jean Pierrée
Bailly (Yvelines)

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une leçon de droit

C'EST sans aucun doute un « ratage », mais ce n'est pas une « magouille ». La vraie raison de la nouvelle affaire Sirven – ce delai inattendu dans l'extradition des Philippines vers la France du personnage central du dossier Elf – semble bien être d'origine... culturelle. En l'espèce, l'Allemagne s'y révèle soucieuse des formes juridiques et du respect formel des procédures, parce qu'elles font intégralement partie des droits de la défense. A l'opposé, la France s'y montre juridiquement moins sourcilleuse et plus confiante dans les bons vieux arrangements d'Etat à Etat, de police à police, d'administration à administration.

Ce cafouillage n'a guère de mystère, sauf un : l'oubli, côté français, des règles strictes en matière d'extradition qu'impose à ses signataires – parmi lesquels la France et l'Allemagne – la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 sur la suppression graduelle des contrôles aux fontières communes en Europe. Pas d'autre mystère en effet, aucune arrière-pensée, nul sabotage puisque, contrairement à ce qu'on a laissé entendre ici-même, le choix de l'itinéraire de retour d'Alfred Sirven fut fait par le gouvernement en parfait accord avec les juges concernés. Il fallait, pensait-on vendredi 2 février, quitter au plus vite Manille, afin d'éviter d'ultimes recours d'Alfred Sirven que la corruption aux Philippines aurait pu faciliter. L'avion d'Air France pour Paris étant parti, le vol de la Lufthansa – le dernier de la journée vers l'Europe – s'imposait donc. Dès lors, la procédure Schengen était juridiquement inévitable : on ne livre pas au pays qui la recherche une personne faisant l'objet d'une demande d'extradition comme s'il s'agissait d'un vulgaire paquet postal ; et le premier pays européen d'accueil doit s'assurer de la régularité juridique de la demande, de la volonté de la personne de faire jouer des procédures de recours (procédure dite *« formelle »*, et par conséquent longue) ou, à l'inverse, de son consentement, sur procès-verbal, à une procédure simplifiée, donc rapide (article 66 de la convention).

Or, en France, de l'hôtel Matignon à la chancellerie, des cabinets ministériels aux magistrats du parquet comme du siège, on a cru possible d'inventer une *« procédure dite bord à bord »*, selon une curieuse formule du procureur de la République de Paris. Relevant d'un arrangement policier, cette supposée « procédure », qui aurait permis que M. Sirven passe simplement d'un avion à l'autre, est dénuée de tout fondement juridique.

C'est donc le ministre de l'intérieur allemand, Otto Schily, qui a rappelé la France au respect du droit. Il est vrai qu'il est avocat de profession... Peut-être est-ce l'occasion de s'interroger un instant sur notre prétention française à incarner plus que toute autre nation le droit, les libertés, l'humanisme. Il nous faut aussi savoir apprendre humblement des autres, en ce cas précis d'une Allemagne juridiquement plus scrupuleuse et plus respectueuse des droits de la défense.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Éric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

« Déviationnisme » en Tchécoslovaquie

DE PRAGUE nous parvient en ce moment toute une série de nouvelles, comme la condamnation de six nouveaux prélats et les épurations massives dans plusieurs ministères, qui en disent long sur le malaise dont semble toujours souffrir la République populaire tchécoslovaque et sur les multiples résistances internes que cette dernière n'a jamais fini de surmonter.

Une de ces nouvelles a même un caractère sensationnel : M. Vlado Clementis a disparu de son domicile avec sa femme, et les milieux étrangers de Prague ont la conviction qu'il s'est enfui à l'étranger. Deux mois après sa démission de ministre des affaires étrangères, le 14 mars 1950, M. Vlado Clementis était accusé de *« nationalisme bourgeois »* et d'hostilité envers l'Union soviétique. Grâce cependant à une très haute protection, du moins le dit-on, et les faits semblent le confirmer, M. Clementis échappait au procès que l'on prévoyait et devenait chef du service des titres de la Banque nationale.

Depuis lors les difficultés se sont accrues en Tchécoslovaquie : crise du charbon, rationnement des denrées alimentaires, pénurie des matières premières. Les résistances se sont-elles accrues dans la même mesure, et l'Union soviétique a-t-elle décidé de porter un coup décisif à ce que, dans le jargon communiste, on appelle *« le déviationnisme nationaliste »* tchécoslovaque ? Les épurations massives, la fuite de M. Clementis pourraient en tout cas le prouver, surtout s'il est vrai que M. Zorine, personnalité soviétique dont le nom est attaché à tous les rappels à l'ordre de Moscou à Prague, se trouve depuis la mi-janvier dans la capitale tchécoslovaque.

(6 février 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-89.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Les deux tendances de la nouvelle diplomatie américaine

EN RENCONTRANT pour la première fois le nouveau secrétaire à la défense américain, Donald Rumsfeld, à la conférence de Wehrkunde sur la sécurité, les ministres de la défense de l'OTAN ont-ils seulement côtoyé un collègue – aussi dominant soit-il – ou bien un des concepteurs de la vision internationale de George W. Bush ? En présentant ses collaborateurs, « W » avait reconnu, et souhaité, qu'il y ait des désaccords entre les quatre piliers de cette vision : M. Rumsfeld, le vice-président Dick Cheney, le secrétaire d'Etat Colin Powell et la conseillère pour les questions de sécurité, Condoleezza Rice. Et l'on sent déjà se dessiner deux tendances contradictoires, avec une ligne dure représentée par MM. Cheney, Rumsfeld et son adjoint Paul Wolfowitz, et celle de la *« doctrine Powell »* réticente à toute intervention étrangère.

Le bornage des attributions apparaît plutôt flou au sein d'une administration qui privilégie les questions de sécurité. Le secrétaire à la défense et le vice-président se préoccupent de diplomatie, et le secrétaire d'Etat s'exprime comme s'il avait encore un pied au Pentagone. C'est peut-être aussi dû au style Bush fils : comme l'explique Stephen Schwartz, journaliste à l'hebdomadaire *Forward*, qui a travaillé avec M. Rumsfeld, « W » *« vole avec deux ailes, l'aile Powell-Rice et l'aile Rumsfeld-Wolfowitz »*, auxquels il faut ajouter Dick Cheney, très proche de M. Rumsfeld – son ancien mentor –, qui jouerait en quelque sorte le rôle de tête pour pallier le peu de maturité internationale du président. *« Clinton alliait le style à la substance. Rumsfeld n'a que de la substance et Powell que du style »*, ajoute-t-il.

MANŒUVRES BUREAUCRATIQUES

Car la droite ne porte guère dans son cœur les *« diplomates »*. Elle reproche à nouveau à l'ancien chef d'état-major suprême d'avoir laissé, durant la guerre du Golfe, Saddam Hussein échapper à la nasse de « Tempête du désert », avant de s'être opposé comme il s'est opposé à l'envoi de soldats américains dans les Balkans. Son scepticisme à l'égard de la politique de sanctions enrage ces milieux où l'on n'apprécie guère qu'il préfère s'entourer de professionnels plutôt que de républicains sûrs. Tout comme la gaffe de Mme Rice, qui avait horrifié les Européens en invoquant un retrait des GI de l'ex-Yougoslavie et dont on entend dire qu'elle a tendance à parler trop vite. En tout cas, Don Rumsfeld l'a vertement remise à sa place devant le Sénat en affirmant que *« les Etats-Unis n'y feront rien de précipité »*.

Les couteaux sont déjà tirés du côté de ces anciens de l'ère Reagan qui appellent déjà le Pentagone *« fort Reagan »*. Leur influence est considérable au sein d'une administration qui apparaît chaque jour un peu plus conservatrice. Même si la popularité du général Powell est supérieure à celle de « W » et si certains surnomment Condoleezza Rice *« la troisième fille du président »*, tant ce dernier lui est attaché. Et personne n'a oublié la redoutable efficacité dans les manœuvres bureaucratiques d'un Rumsfeld, qui avait aisément damé le pion à Henry Kissinger durant la présidence Ford. Super faucon, il avait torpillé ses efforts en faveur de la détente avec l'URSS.

« Vous feriez mieux de prendre Rumsfeld très au sérieux car c'est le Pentagone qui va mener la danse. Powell et Rice seront chargés de l'analyse politique, et Rumsfeld et les conservateurs atlantistes agiront », ajoute Stephen Schwartz. Il est vrai que le DOD (department of defense), dont les moyens matériels sont sans commune mesure avec ceux du département d'Etat, jouait déjà un rôle considérable dans la politique étrangère de Bill Clinton.

LA FRANCE, ALLIÉ « INCONSTANT »

Ces divergences iront-elles jusqu'au conflit ouvert ? « W » parviendra-t-il à tenir en lisière les ambitions de ses collaborateurs tout comme l'administration de son père avait bien réussi à dissimuler ses désaccords ? Colin Powell va disposer, en la personne de Richard Armitage, d'un adjoint fidèle, un conservateur qui a ses entrées au Pentagone. D'autres républicains minimisent ces frictions, comme Howard Teicher, un ancien du Conseil national de sécurité devenu homme d'affaires, qui se refuse à établir de telles différences entre deux hommes complémentaires. *« Vous serez surpris par les qualités diplomatiques de cette administration. Rumsfeld sait comment conduire une négociation et convaincre les alliés. Pas par la pression, mais par la coopération et le leadership. Il est injuste de dire que c'est un dur. C'est un patriote américain qui défend les intérêts de l'Amérique. »*

Ce talent, on l'appréciera sur deux dossiers chauds : la défense européenne, dont les républicains se méfient énormément, et la défense antimissile (NMD). Très vite, sans doute, car *« l'Europe sera la pierre angulaire de la politique étrangère des Etats-Unis »*, précise l'éditorialiste conservateur Christopher Caldwell. La France, allié *« inconstant »*, pourrait se retrouver rapidement isolée face aux efforts de Washington pour développer des relations privilégiées avec l'Allemagne, que connaissent bien certains membres de l'équipe Bush. Plusieurs atouts de taille dans la manche de Don Rumsfeld : sa capacité à faire attention au moindre détail et aux rouages organisationnels – cruciaux à l'OTAN, où la France reste un partenaire à part – et l'attrait qu'il saura faire miroiter à l'industrie de défense européenne d'une participation au programme NMD.

Patrice de Beer

Les saynètes *de Glen Baxter*

Impôt négatif : le mot et la chose

Suite de la première page

Au total, comme le résumait René Passet (dans Futuribles, avril 1989) : *« Du revenu minimum préconisé par le socialiste polonais O. Lange à l'impôt négatif du libéral contemporain M Friedman,* (...), *sa revendication appartient à tous les courants de pensée. »* Comment ce débat a-t-il été transformé dans la polémique récente qui a sévi en France ? A l'origine, se posait un problème agréable à régler pour tout gouvernement : comment faire bénéficier les Français de la « cagnotte fiscale », due au fait que la croissance a fait croître plus vite que prévu les recettes de l'Etat ? La formule en apparence la plus simple, baisser les impôts, s'avère immédiatement injuste, car la moitié la plus pauvre des ménages n'en paie pas. La France découvre alors une réalité stupéfiante : l'Etat ne dispose d'aucun moyen direct de redistribuer des ressources en faveur des plus pauvres. Il ne dispose que de moyens indirects. Il peut baisser la TVA, qui n'est jamais assurée d'être répercutée au consommateur et, en toute hypothèse, n'est pas spécifiquement réservée aux plus pauvres. Il peut accroître les minima sociaux, qui profitent par définition directement à leurs bénéficiaires, mais laissent un trou béant pour ceux qui sont juste au-dessus. Pour pallier ce manque, l'idée de créer un impôt négatif complétant la panoplie des instruments de redistribution paraît alléchante.

Sous le même nom, on a toutefois débattu en France d'une autre idée. Alors que l'objet principal de l'impôt négatif est de rendre possible une redistribution qui soit neutre eu égard aux fonctionnements des marchés, ce qui explique qu'il ait scellé le ralliement de points de vue aussi variés, on a en fait débattu de tout autre chose : revaloriser le salaire horaire.

La différence paraîtra sémantique dans le contexte français où existe déjà un RMI, mais elle ne l'est pas. La mesure qui a été retenue prend en effet toute sa portée pour un smicard à temps plein. Elle laisse donc quasiment en dehors du champ de la redistribution tous les travailleurs pauvres dont l'échelle de revenu se situe entre le RMI et le SMIC à temps plein. Travailleurs précaires, étudiants, salariés à temps partiels en sont donc privés.

OPPOSITION FORMELLE

Ce qui est cocasse dans cette affaire est que l'opposition mise en scène entre les « néolibéraux », favorables à l'impôt négatif, et la « gauche classique », favorable à une hausse du SMIC assortie d'une baisse des charges patronales, est ici strictement formelle. Ils sont évidemment tous deux du même côté de la barrière : les uns et les autres mobilisent les ressources de l'Etat en faveur de la figure classique du travailleur à temps plein, ce qui n'est évidemment nullement honteux, mais reste radicalement différent de l'objet initial de l'impôt négatif qui consiste à faire de la redistribution en faveur des plus pauvres, quel que soit leur statut.

Pourquoi le débat de départ sur l'impôt négatif a-t-il été perdu en cours de route ? Il y a plusieurs raisons possibles. La première est que l'impôt négatif coûte très cher dans sa forme pure, ce qui oblige à ajouter certains correctifs. L'un d'entre eux fut la proposition de Roger Godino (dans une note de la Fondation Saint-Simon en 1999), qui est également reprise par Jean Pisani-Ferry dans son rapport au Conseil d'analyse économique. Elle consiste à rendre le bénéfice de l'impôt négatif rapidement dégressif en fonction du revenu. Dans la formule proposée par ces auteurs, il s'agissait de créer un pont entre le RMI et le SMIC. La mesure ainsi proposée redistribue donc beaucoup aux travailleurs à temps partiel (élargissant en quelque sorte à ceux-ci le bénéfice du RMI) et s'annule pour les travailleurs à temps plein. Cette formule a le mérite de rester dans des ordres de grandeurs budgétaires réalistes (25 milliards de francs environ) mais l'inconvénient d'exposer au risque d'une nouvelle trappe, celle du temps partiel. Cette crainte est évidemment tout à fait licite, mais elle pousse moins à récuser la mesure qu'à chercher à en étendre la portée. Au prix de nouveaux arbitrages, on aurait pu ainsi proposer de porter plus loin son champ d'application (par exemple jusqu'à 1,4 SMIC) en réduisant le montant du transfert.

La seconde raison, qui a mobilisé la critique contre l'impôt négatif (dans la variante qui a été retenue par le gouvernement comme dans sa forme originelle), est qu'une mesure de ce type offrirait aux employeurs une aubaine pour réduire les salaires. Il faut distinguer ici les smicards de ceux qui gagnent strictement plus. Pour ces derniers, on voit mal le raisonnement économique qui est utilisé. On n'imagine pas qu'une hausse des allocations de rentrée scolaire réduise le salaire des personnes ayant des enfants. Un revenu additionnel renforce généralement le pouvoir de négociation de celui qui le touche. Eu égard au smicard, l'idée est d'une autre nature. On craint qu'une mesure comme l'impôt négatif expose au risque que la droite classique, revenant aux affaires, en saisisse le prétexte pour supprimer le SMIC. Est-ce le cas ? A l'approche de l'élection présidentielle, on tient ici un débat fructueux : il suffira de le lui demander. Le rappel des manifestations, qui avaient salué l'idée d'un SMIC-jeunes, ajoutera du sel à la campagne.

Daniel Cohen pour Le Monde

RECTIFICATIFS

CHIRURGIE ESTHÉTIQUE

Dans l'article consacré à la chirurgie esthétique pour hommes, titré « Des interventions qui ne sont pas sans risque » (*Le Monde* du 12 janvier), nous prêtons au professeur Marc Divaris des propos concernant des erreurs chirurgicales commises au dépens de deux footballeurs français. Ces déclarations lui ont été attribuées par erreur. Elles ont en fait été tenues par un autre praticien.

SÉCURITÉ

Une erreur a été commise dans l'article consacré aux nouvelles mesures du gouvernement de Lionel Jospin sur la sécurité (*Le Monde* du 31 janvier). La future législation sur les armes, établissant un régime d'autorisation préalable au lieu de la simple déclaration aujourd'hui en vigueur, concernera l'ouverture des commerces spécialisés dans ce type de matériel et non pas la vente aux particuliers, comme nous l'avons écrit à tort.

L'UNITÉ 523 DE L'INSERM

Dans la page Médecine du *Monde* daté 28-29 janvier, nous avons malencontreusement supprimé la description du rôle majeur joué par l'unité 523 de l'Inserm, dirigée par le docteur Ketty Schwartz, dans la mise au point des cultures de cellules musculaires primitives. C'est grâce au succès de cette recherche que la thérapeutique cardiaque innovante a pu être mise au point, centrée autour de la transplantation des cellules musculaires.

Pierre Veltz, socio-économiste

Au-delà d'Internet, la nouvelle révolution industrielle

Les entreprises perdent leurs repères. L'efficacité est de plus en plus complexe à définir et la productivité n'a plus grand sens. Abandonnant l'organisation pyramidale pour des systèmes en réseaux, les sociétés créent de nouveaux exclus

« Les notions d'ancienne et de nouvelle économie ont-elles un sens ?

– Internet a certes généré un nouveau secteur d'activité et peut transformer les entreprises traditionnelles, mais le changement me paraît plus global. C'est un nouvel univers de travail et de vie qui apparaît sous nos yeux, comme à la fin du XIXe siècle lors de l'émergence du taylorisme.

– Comment caractériser ce changement ?

– S'il faut résumer d'un mot, je dirais que l'efficacité n'est plus ce qu'elle était. Hier, il y avait une définition claire de la productivité. C'était le rapport entre le nombre d'objets produits et le travail nécessaire pour y parvenir. Aujourd'hui, cette notion est devenue confuse. Le volume produit n'est plus un critère suffisant : la qualité, l'innovation et la diversité qui sont devenues essentielles sont très mal mesurées tant au niveau macro que microéconomique. Au dénominateur, la situation est tout aussi floue. La performance est de moins en moins la somme des opérations individuelles et de leur efficacité. Elle dépend surtout d'aspects systémiques et des relations entre individus. Prenez l'exemple d'un métier peu qualifié comme les caissières de supermarchés. Bien sûr, la vitesse à laquelle elles travaillent est importante et mesurable mais l'aspect relationnel de leur travail constitue aussi une partie essentielle de leur performance. Pourtant, il n'est pas mesuré.

» Dans l'industrie, la bonne utilisation du capital et donc la fiabilité des outils technologiques complexes et fragiles sont de plus en plus déterminantes. Mais comment rendre la machinerie plus fiable ? Ce n'est pas la somme du travail des individus qui compte mais la qualité et la pertinence des communications nouées autour du système productif. Or, cette qualité de la communication ne figure pas dans les systèmes de gestion des entreprises. Les outils de contrôle de gestion sont donc de plus en plus à côté des sources réelles d'efficacité et de productivité.

DESSIN CHRISTIAN ROUX

– N'y a-t-il pas une contradiction entre la performance de plus en plus collective et l'individualisation croissante des rémunérations ?

– C'est un autre aspect du changement : le paradoxe autour de l'individu et du collectif. Si l'efficacité est relationnelle, elle est intrinsèquement collective. Pourtant, dans le même temps, l'individu revient en force non plus sous une forme abstraite et anonyme comme au temps du taylorisme mais, au contraire, à travers sa subjectivité. Ce qui importe aux entreprises, c'est ce qui distingue un salarié de ses collègues. Certains disent même que le management est l'art de prescrire la subjectivité. Il y a là une contradiction difficile à gérer et qui présente un grand risque : surexposer les personnes. Quand on ne sait plus définir des taches de manière objective, la performance n'est plus définie par rapport à celles-ci. Elle met en jeu directement les personnes. D'où le surinvestissement de certains salariés, surtout les cadres, au-delà du raisonnable.

– Le taylorisme semble disparaître dans l'industrie mais se développer dans les services. Comment expliquer cette contradiction ?

– Si l'on regarde l'évolution des conditions de travail, il n'y a pas lieu d'être exagérément optimiste. Le nouveau monde est en rupture avec le taylorisme mais il n'y a pas d'amélioration globale des conditions de travail. Au contraire. De nouvelles formes de pression apparaissent liées surtout à l'exigence du client. Plutôt que distinguer industrie et service, je pense qu'il faut distinguer trois sphères d'activités : celles du front, celles de l'arrière et celles liées à la conception. Les premières concernent les métiers, de plus en plus nombreux, en contact avec les clients et les usagers. Paradoxalement, c'est là que se trouvent les formes de travail les plus dures et les plus proches du taylorisme même si ces taches comportent un aspect relationnel. Les métiers de l'arrière concernent les activités d'exploitation et de maintenance des systèmes-support. La fiabilité de ces grands outils impose des formes de travail de moins en moins tayloriennes dans la mesure où la performance est surtout relationnelle et liée à la capacité de maîtriser les événements et les aléas. Quant à la troisième catégorie, elle relevait hier de l'artisanat mais elle s'industrialise. Le travail des ingénieurs ou des hommes de marketing est davantage normé et cadré qu'auparavant.

– La notion de temps de travail a-t-elle encore un sens ?

– Si l'on fait un peu d'histoire, on se rend compte que le travail s'est organisé selon différents modèles : il y a eu les corporations au Moyen Âge, les réseaux d'artisans coordonnés par les marchands, l'usine taylorienne et, enfin, ce que j'appelle le nouveau monde industriel. Avant Taylor, le temps ne servait pas de monnaie pour mesurer l'activité et la valeur de la production. C'est Taylor qui, comme Marx, pense que le temps est le moyen d'évaluer la valeur des produits. Or cette idée du temps comme étalon de la valeur ne fonctionne plus. Ce qui compte, c'est la qualité de la coordination. C'est ce qui rend confus le débat sur les 35 heures. Il renvoie à deux notions différentes : un débat de société sur la place du travail dans la vie des salariés et un débat porté par les économistes qui font le lien entre temps de travail et productivité. Comme si le temps mesurait encore l'activité. Ce n'est pas le cas. D'où l'impossibilité de calculer les effets de la réduction du temps de travail sur l'emploi, alors que, par ailleurs, il y a des réserves énormes de performances qui n'ont rien à voir avec le temps de travail mais dépendent de la qualité de l'organisation.

– Le système d'organisation pyramidale des entreprises laisse peu à peu la place à un système en réseau. Y a-t-il un mode d'organisation optimal ?

– Non. Il n'y a pas de modèle optimal. Les dirigeants expérimentent. La tendance est effectivement de passer de la pyramide au réseau et d'externaliser les tâches considérées comme ne faisant pas partie du cœur de métier. Beaucoup considèrent que la technologie est à l'origine de ce changement, mais il n'en est rien. La technologie permet aussi bien de centraliser une organisation que l'inverse.

– Pourquoi alors cet attrait pour le réseau ?

– Il y a trois raisons principales. Une direction d'entreprise maîtrise souvent mieux un fournisseur qu'un salarié, car elle dispose de moyens de pression plus efficaces. Par ailleurs, en cas de baisse d'activité, il est plus facile de se séparer d'un sous-traitant que de licencier une équipe. La troisième raison tient aux difficultés de mesurer les performances. Il est plus facile, moins coûteux et plus efficace de diriger une équipe ou un sous-traitant en lui fixant des résultats que d'effectuer soi-même la production en décrivant les moyens précis et méthodiques pour parvenir au même résultat. On passe d'une prescription analytique par les moyens à une prescription synthétique par les résultats. Et comme la performance est définie de manière itérative et progressive, le meilleur moyen de l'obtenir est de favoriser la concurrence soit en interne, en organisant la compétition entre les différents sites d'un même groupe, soit en externe en faisant appel au marché. C'est une logique industrielle profonde qui dépasse de loin la seule recherche de diminution des coûts. Cette logique régule de plus en plus le travail au sein même des entreprises. Les directions fixent des objectifs aux salariés : à eux de se débrouiller pour les remplir. C'est le retour du travail comme prestation de service.

– Le réseau n'a-t-il que des avantages ?

– Bien sûr que non. Il pose des problèmes à ceux qui le gèrent et à ceux qui en font partie. Par exemple, pour les gestionnaires, un réseau a besoin de loyauté pour fonctionner. Or les grands réseaux globaux favorisent les comportements individualistes de type mercenaires puisque les engagements des membres du réseau sont précaires et révisables. Mercenariat et loyauté vont rarement de pair. Le réseau pose aussi des problèmes aux salariés. Certains – les jeunes les plus qualifiés – se sentent bien dans cet univers excitant et propice aux apprentissages. Mais, pour beaucoup d'autres, le réseau est surtout vécu comme une dissolution du territoire de référence. On ne sait plus à quelle entité on appartient. Par ailleurs, la précarité des statuts qui découle souvent du réseau est source d'anxiété.

» Le problème est qu'on ne voit pas très bien quel pacte social et institutionnel peut se nouer autour du réseau. Les employeurs sont tentés de dire : vous avez davantage de liberté et en contrepartie on vous garantit votre employabilité et l'évolution de vos compétences, ce que les Anglo-Saxons appellent l'*empowerment.* Mais ce compromis social n'est pas satisfaisant pour une majorité de salariés. D'où la nécessité de concilier la flexibilité qui est une vague de fond et, au moins, une sécurisation des trajectoires professionnelles. Cela est d'autant plus important que lorsqu'un gros paquebot coule, tout le monde le voit et la communauté s'organise mais quand c'est un élément de la flottille qui disparaît, personne ne s'en rend compte. Les destinées sociales deviennent invisibles. C'est ainsi que, par exemple, plus personne ne sait comment évolue l'emploi dans une industrie comme l'automobile. On sait comment varient les effectifs des constructeurs et de leurs principaux fournisseurs, mais au-delà, c'est le trou noir.

– Le réseau peut donc provoquer des exclusions ?

– Tout réseau est en effet susceptible de créer des formes nouvelles et subtiles d'exclusion. La définition et la répartition des tâches deviennent mouvantes et moins planifiées. Les pôles d'agrégation des savoirs et des compétences sont largement informels et laissent de côté certains salariés. C'est le cas, par exemple, de l'apprentissage de l'informatique dans les entreprises. Les collectifs de travail reposent de plus en plus sur la cooptation. C'est évidemment très cruel pour les plus faibles. Les organisations hiérarchiques traditionnelles laissaient une place aux *« bras cassés »*. Les équipes d'ouvriers pilotées par des méthodes imposées d'en haut protégeaient les plus faibles. Aujourd'hui, les mêmes équipes se construisent sur la base de la cooptation et sont pilotées par les résultats. Elles ont donc intérêt à exclure les moins performants.

– Dans cette évolution, peut-on faire la part des choses entre ce qui dépend des changements technologiques et ce qui relève d'une idéologie managériale ?

– Les idéologies managériales existent, mais les dirigeants sont souvent angoissés et se rassurent en adoptant le dernier discours à la mode. Mais les consultants accompagnent le changement plus qu'ils ne le provoquent. Les changements sont dus à des effets macroéconomiques comme la mondialisation et la financiarisation de l'économie mais ils sont aussi vécus, à la base, comme des solutions concrètes à des problèmes immédiats. C'est pourquoi on ne peut pas se contenter de dénoncer un modèle ultralibéral et faire l'économie d'une réflexion de fond sur les évolutions en cours. Ni paradis ni enfer, le nouveau monde industriel reste un chantier ouvert. »

Propos recueillis par Frédéric Lemaître

Un ingénieur passionné par les sciences sociales

SES AMIS le qualifient de *« Monsieur-à-la-fois »*. Agé de 45 ans, Pierre Veltz, directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC) depuis 1999, est à la fois ingénieur (Ecole polytechnique), sociologue (Ecole des hautes études en sciences sociales), économiste et géographe. Soucieux de rapprocher les ingénieurs des chercheurs en sciences humaines et sociales, Pierre Veltz, alors directeur de la recherche à l'ENPC, crée en 1985 le Laboratoire techniques territoires et sociétés (Latts). Aujourd'hui, ce laboratoire associé au CNRS regroupe 50 chercheurs, ce qui en fait l'un des principaux pôles de recherche en sciences sociales. Après avoir consacré plusieurs ouvrages aux rapports qu'entretiennent les entreprises et les territoires, ce chercheur éclectique a récemment publié *Le Nouveau Monde industriel* (Gallimard, 2000). Dans ce livre, il analyse les bouleversements qui affectent les organisations du travail en adoptant tantôt le regard de l'historien, tantôt celui de l'économiste ou du sociologue. N'appartenant à aucune école de pensée mais se référant constamment à d'autres chercheurs, Pierre Veltz cherche moins à convaincre des bienfaits ou des méfaits de la mondialisation qu'à comprendre et expliquer les changements en cours. Adepte de la recherche-action, son livre s'inspire des travaux qu'il a menés dans plusieurs grandes entreprises. Sous une forme toujours mesurée et argumentée, il remet en question les critères de gestion aussi fondamentaux que l'efficacité et la productivité.

DR

PIERRE VELTZ

F. Le

Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

« Gouverner, normalement, c'est dire, agir, choisir ; ce n'est pas endormir et mollir »

« Quels enseignements tirez-vous des manifestations du 25 janvier contre l'allongement de la durée de cotisation pour les retraites ?

– Nous avons délibérément voulu poser le problème des retraites à un moment où, par une espèce de conjuration générale, on veut escamoter un problème majeur. Les manifestations du 25 janvier ont bien révélé qu'il y a, dans notre pays, de l'inquiétude à cet égard. Nous, le Medef, parce que nous sommes les représentants des entrepreneurs et que nous n'avons pas peur de dire les choses telles qu'elles sont, même si c'est désagréable, nous avons l'impression d'avoir été un éveilleur.

» Gouverner, normalement, c'est dire, agir, choisir ; ce n'est pas endormir et mollir ; ce n'est pas faire toujours des cadeaux dans les choses agréables. Le loisir dans les 35 heures, des chèques de fin d'année pour la prime à l'emploi, des emplois de fonctionnaires vacataires pendant cinq ans dans la fonction publique – les emplois-jeunes –, tout ça, c'est facile. Regarder en face un énorme problème, inscrit dans la vérité démographique, c'est autre chose.

» Nous, Medef, dans notre rôle de partenaire social, nous proposons de régler ce problème par une méthode longue, prolongée, modérée – j'allais dire : intelligente –, et ce n'est pas en nous refusant le droit de la proposer et d'en parler que l'on rendra service à notre pays.

– Est-ce qu'une organisation comme la vôtre peut décider, seule, de poser le problème des retraites – et de l'aggraver en cessant de cotiser – alors qu'un débat public est engagé ?

– Nous sommes, avec les syndicats, en tant que partenaires sociaux, responsables de la gestion de la retraite complémentaire. Dans le cadre de la refondation sociale, qui est un énorme effort pour ranimer le dialogue social dans notre pays, nous avons voulu poser le problème des retraites complémentaires et nous avons commencé avec les syndicats une très longue négociation, il y a neuf mois. Il était convenu qu'on devait arrêter la conversation sur un accord le 31 décembre. Le 31 décembre, on n'a pas eu d'accord et, de ce fait, un accord particulier, qui s'appelle l'ASF, s'est trouvé non renouvelé et a posé des problèmes techniques.

– Etes-vous prêt à revenir sur votre décision concernant l'ASF, c'est-à-dire le régime complémentaire des retraites pour ceux qui ont entre soixante et soixante-cinq ans ?

– Nous allons nous retrouver avec les syndicats le 9 février. On a essayé de dire aux Français : « Le Medef est en train de vous couper les vivres ! » Il n'en est rien. Je le dis aux Françaises et aux Français : l'affaire de l'ASF n'entraînera pas pour eux la moindre conséquence négative, parce que, de deux choses l'une, ou bien nous allons trouver un accord avec les syndicats, ou bien nous dirons au gouvernement que les partenaires sociaux n'ont pas réussi à se mettre d'accord et qu'il se charge du problème.

– C'est-à-dire que vous cotiserez soit de votre plein gré, par accord avec les syndicats, soit parce que la loi vous y obligera ?

– Mais bien entendu ! Nous ne sommes pas faits pour créer des problèmes, ni aux entreprises, ni aux salariés.

– Pourquoi avez-vous refusé de participer à la réflexion engagée au sein du Conseil d'orientation des retraites, qu'a créé Lionel Jospin ?

– Il a créé un conseil pour faire un rapport, alors qu'il y avait déjà eu un rapport. Comme ce rapport ne lui avait pas plu, il en a demandé un autre. Que doit faire le Conseil d'orientation des retraites ? Un rapport ! De qui se paie-t-on la tête ?

» Nous, nous pensons au long terme. Nous sommes sérieux, nous, les entrepreneurs. Nous ne sommes pas en train de penser à la petite semaine, à je ne sais quelle élection. Il y a eu cinquante-quatre élections sous la Ve République. On me dit : en 2003, le moment sera venu. Vous plaisantez ? Il y aura forcément une élection qui rendra les choses difficiles !

» Dans dix ans, il faudra probablement allonger d'un an et demi la période de cotisation pour avoir la retraite maximum. Je rappelle que dans tous les pays d'Europe, on a fait cette démarche : au Danemark, c'est soixante-sept ans, l'âge légal de la retraite ; en Allemagne, soixante-cinq ; en Espagne et en Italie, on va vers soixante-deux ou soixante-trois. Tout le monde fait cette démarche ; c'est la seule solution, c'est la seule réponse ; il faudra bien en passer par là.

» Connaissez-vous le montant des versements d'assurance-vie en 2000 ? 600 milliards de francs, ce qui représente la moitié du total des retraites servies la même année. Pourquoi ? Parce que, dans la profondeur de leur sentiment, ils savent bien qu'il y a une menace sur le service de la retraite si on ne fait rien. Donc, pour les assurances, tant qu'on ne fera rien, cela ne marche pas mal ! On peut mettre en place un vrai système, construit autour de la prolongation de la durée de cotisation et d'une pincée de capitalisation – je ne veux pas faire s'évanouir quiconque... –, car nous avons le sentiment que les Français ont compris le problème.

– Dans le même temps, pourtant, de grandes entreprises veulent faire partir leurs salariés dès cinquante-cinq ou cinquante-sept ans...

– Nous leur répondons : "C'est votre affaire. Si vous avez des pyramides des âges de salariés qui ne correspondent pas à votre vœu, vous devrez imputer le coût de la prise en charge des années de cotisations qui ne seront pas versées à des contributions d'entreprise ou de professions. Ne nous demandez pas de présenter un système national !" Nous changeons d'époque. Cela ne peut peut-être pas plaire à tout le monde. »

Propos recueillis par Anita Hausser, Patrick Jarreau et Olivier Mazerolle

MARCHÉS FINANCIERS **La Deutsche Börse a fait son entrée en Bourse, lundi 5 février. Adjugée dimanche à 335 euros, le prix maximum envisagé, l'action cotait lundi matin à l'ouverture 362 euros. ● WERNER SEIFERT, le président du directoire de la Bourse allemande, espère rompre son isolement et reprendre l'initiative dans la bataille que se livrent Francfort, Londres et Paris, qui est associé à Amsterdam et Bruxelles au sein d'Euronext. ● LE LONDON STOCK EXCHANGE, après l'abandon de son projet de fusion avec Francfort et l'échec de l'offre de reprise hostile par le groupe suédois OM, mise sur son expansion en Europe. ● ALFRED BERKELEY, le numéro deux du Nasdaq américain, désireux de se développer en Europe, explique, dans un entretien au *Monde*, que, *«à terme, tous les marchés évolueront vers* [son] *modèle ».***

Désormais cotée, la Deutsche Börse veut reprendre l'offensive

La place allemande a été introduite sur le marché, lundi 5 février. Werner Seifert, le président du directoire, espère ainsi rompre son isolement et prendre de l'avance dans la bataille que se livrent Francfort, Londres et Paris, associé à Amsterdam, et Bruxelles au sein d'Euronext

FRANCFORT
de notre correspondant

C'est une petite révolution pour la capitale financière allemande. Lundi 5 février, la Deutsche Börse, qui exploite la Bourse de Francfort, concrétise un vieux rêve : son entrée... en Bourse. Grandes banques, Bourses régionales, courtiers, les détenteurs historiques de la Bourse allemande vont faire un peu de place à de nouveaux actionnaires, investisseurs institutionnels et petits porteurs. Ceux-ci détiendront probablement 32,4 % du capital, puisque, devant le succès de l'opération, 5,4 % supplémentaires ont été mis en vente. D'abord prévu au printemps 2000, le projet avait été suspendu au moment de la tentative de fusion avec le London Stock Exchange (LSE), en mai 2000. Il a été relancé après l'échec retentissant de ce mariage, en septembre.

Werner Seifert, le président du directoire de la Deutsche Börse, a réussi un coup de maître : l'action a été sursouscrite vingt-trois fois. Adjugée dimanche à 335 euros, le prix maximum envisagé, elle se négociait lundi matin à l'ouverture à 362 euros. Au-delà de ce succès, le patron « visionnaire » de la Deutsche Börse espère rompre son isolement et reprendre l'initiative dans la bataille que se livrent les principales plates-formes boursières européennes, Francfort, Londres et Paris – associé désormais à Amsterdam et Bruxelles, au sein d'Euronext. *« L'année 2001 pourrait être riche en rebondissements dans le secteur »,* confie un professionnel.

L'opération survient trois mois avant un projet similaire de la grande rivale continentale de Francfort, Euronext. Celle-ci prévoit de se faire coter en mai, mais reste encore très discrète : les détails ne seront connus que fin mars. Le syndicat bancaire qui prépare l'opération inclut ABN Amro, BNP Paribas, UBS Warburg et la Société générale (qui orchestre le placement auprès des particuliers). Euronext, dont le capital est détenu à 60 % par les anciens actionnaires de la Bourse de Paris, à 32 % par ceux d'Amsterdam et à 8 % par ceux de Bruxelles, devrait placer 25 % à 30 % de son capital sur le marché. Le principe d'une augmentation de capital n'a pas encore été retenu. Avant de se décider, Euronext veut observer de près les premiers pas sur le marché de la Bourse allemande.

Pour M. Seifert, manager suisse qui préside aux destinées de la Deutsche Börse depuis 1993, la cotation doit permettre de nouer de nouvelles alliances, en créant une *« monnaie d'échange »*, les actions, susceptibles d'intéresser des partenaires. Moins de six mois après la débâcle du projet de fusion avec Londres (au sein d'iX) dont il a été le principal architecte, M. Seifert semble plus déterminé que jamais. Il a mis un point d'honneur à aller plus vite qu'Euronext : *« Nous assistons à la fin d'une période de concentration traditionnelle, teintée de forts enjeux politiques, le primat du marché s'impose (...), la fusion des grandes Bourses en Europe constitue la condition de base pour une restructuration durable du paysage. »*

Désormais, M. Seifert veut aller vite, sans pouvoir en dire plus pour l'instant. Les rumeurs sur une éventuelle alliance avec l'opérateur suédois OM, qui avait lancé en vain une offre de rachat hostile du LSE en fin d'année dernière, ou avec le Nasdaq américain, ne sont pas confirmées. Faute de rapprochement spectaculaire, la Deutsche Börse pourrait chercher à renforcer ses positions en matière de réglement-compensation, une activité stratégique dans les échanges boursiers. Elle compte aussi nouer des partenariats avec des places intéressées par son système électronique de cotation Xetra, à l'instar de ce qui a déjà été fait avec Vienne et Dublin.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée de l'euro a augmenté la pression sur les exploitants des Bourses nationales. *« La fragmentation du paysage boursier, avec plus de trente Bourses dotées d'un système propre de règlement et de compensation paralyse toujours l'intégration des marchés financiers »,* regrettait en décembre le président de la Bundesbank, Ernst Welteke. Les opérateurs, instituts financiers, courtiers, les investisseurs, qui ne décident plus pays par pays, mais branche par branche, réclament une simplification des transactions boursières, afin de réduire les coûts et d'avoir un accès le plus large possible aux actions. La concurrence naissante des nouvelles Bourses électroniques, les projets européens du Nasdaq *(lire ci-dessous)*, tout incite les places traditionnelles à évoluer.

Toutes ne vont cependant pas au même rythme. Les plus actives, Paris et Francfort, ont été les premières à abandonner leurs traditions mutualistes et à tenter de lier des alliances. La place de Londres, incontestable numéro un, courtisée de toutes parts, est encore à la traîne. L'enjeu, pour Euronext, comme pour Francfort, est d'attirer les exploitants qui hésitent encore à choisir leur camp, à l'instar de Milan ou Madrid.

Néanmoins, la marge de manœuvre des différents concurrents n'est pas extensible à l'infini. Plusieurs éléments pourraient refroidir les ambitions des uns et des autres. Malgré les certitudes d'un Werner Seifert, qui affirme que *« les Bourses doivent devenir des entreprises comme les autres »*, les dimensions politiques n'ont pas disparu, comme en témoignent les fortes réticences perceptibles à Londres et à Francfort, au moment du lancement d'iX. *« Il existe encore beaucoup de nationalisme »*, dit un cadre d'Euronext. Le poids des actionnaires historiques (banques, courtiers, etc.) demeure incontournable. Les intérêts des grandes banques multinationales, ceux des instituts plus modestes, et des courtiers locaux sont souvent divergents.

> Projets d'alliance, échecs, rivalités ont sans doute érodé la confiance que se portent les responsables du secteur

Enfin, projets d'alliance, échecs, rivalités ont sans doute érodé la confiance que se portent les principaux responsables européens du secteur. Réputé peu diplomate, M. Seifert a laissé un souvenir cuisant à la Bourse de Paris, avec laquelle il négociait discrètement, lorsqu'il s'est tourné vers Londres, une première fois en 1998. Il ne s'est pas non plus fait que des amis dans la capitale anglaise. Certains jugent que le principal obstacle à un rapprochement entre Euronext et Francfort, qui pourrait constituer, dans la zone euro, un rival naturel à Londres, hors de l'euro, bute, aussi, sur ce genre d'inimitiés personnelles.

Philippe Ricard

Des places tentées par la cotation

● **Sociétés non cotées.** La plupart des marchés boursiers restent détenus, au moins majoritairement, par leurs membres (les courtiers), un même actionnaire ne pouvant posséder plus d'une fraction des droits de vote. Ces marchés ont le statut d'organisation à but non lucratif, de société mutuelle ou de société non cotée.
– Le **New York Stock Exchange** (NYSE) est une *« société à but non lucratif » (not for profit corporation)* et compte 1 366 actionnaires, un chiffre immuable depuis 1953, obligatoirement membres de la Bourse.
– A **Tokyo**, un comité spécial a été créé à la fin de 1999 pour étudier une transformation du statut mutualiste de la Bourse, afin de nouer des alliances internationales.
– Le **Nasdaq**, ancienne filiale de l'association professionnelle des courtiers NASD, a placé 60 % de son capital auprès de 2 800 institutionnels.
– La Bourse de **Milan**, ex-institution publique, a été privatisée fin 1997. Les membres de la Bourse doivent conserver au moins 51 % du capital.
– La **Bourse espagnole** est une fédération de Bourses régionales (Madrid, Bilbao, Barcelone et Valence), dont seuls les courtiers peuvent être actionnaires.
● **Sociétés cotées.**
– **OM Gruppen**, la Bourse de Stockholm, vaut 2,3 milliards d'euros sur son propre marché.
– L'**Australian Stock Exchange** vaut 770 millions d'euros.
– Le **Hongkong Exchange**, qui regroupe la Bourse, les marchés dérivés et les activités de compensation, est coté depuis juin 2000. Valeur boursière : 2,9 milliards d'euros.
– **Londres** a renoncé à son statut mutualiste en mai 2000, et compte 800 actionnaires. Les actions sont négociables auprès d'un seul courtier : Cazenove. Les transactions valorisent le marché à 1,2 milliard d'euros.
● **Sociétés en voie de cotation.**
– La **Deutsche Börse** a été transformée en société anonyme par action, en 1993, huit ans avant son entrée en Bourse, le 5 février. Sa capitalisation est estimée à 3,4 milliards d'euros.
– **Euronext** devrait s'introduire en mai et compte 498 actionnaires institutionnels. Des transactions sur le marché officieux valorisaient Euronext à 2,8 milliards d'euros au moment de sa création en septembre 2000.

Pour retrouver des couleurs, le London Stock Exchange mise sur l'Europe

LONDRES
de notre correspondant à la City

Après l'abandon de son projet de fusion avec la Bourse allemande et l'échec de l'offre de reprise hostile du groupe suédois OM, le London Stock Exchange (LSE) mise sur son expansion en Europe. Si la nouvelle directrice générale, Clara Furse, dispose de cartes maîtresses pour entrer en concurrence avec la Deutsche Börse et Euronext (qui regroupe les Bourses de Paris, Amsterdam et Bruxelles) dans le domaine du négoce d'actions européennes, son indépendance à long terme est loin d'être assurée.

Londres fonde d'abord son développement sur la vente de services de négociation, de compensation et de règlement à des clients européens. A partir de mars, le LSE entend fournir sur le Vieux Continent les prestations de l'Alternative Investment Market (AIM) et du Techmark. Le premier cote les valeurs moyennes, le second, calqué sur le Nasdaq, les valeurs technologiques. Pour réussir, le LSE mise sur la baisse des coûts des transactions, l'amélioration du marketing et la restructuration des systèmes de compensation et de règlement.

Londres veut aussi réformer le système mis en place lors de sa démutualisation en mars 2000, qui empêche quiconque de posséder plus de 4,9 % de son capital. Cette réforme, bientôt bouclée, améliorera la transparence de l'institution et facilitera son introduction en Bourse, sur le modèle de Francfort, en vue d'obtenir des liquidités supplémentaires.

Clara Furse devrait profiter de son expérience à la tête du département dérivés du Crédit lyonnais Rouse et de la vice-présidence du Liffe, le marché à terme londonien qu'elle a contribué à redresser. Elle milite pour un rapprochement entre le LSE et le Liffe. Une stratégie non dénuée d'arrière-pensées : elle souhaite réduire l'impact du lancement par le Liffe de produits dérivés en actions.

ACCORDS DE COOPÉRATION

L'heure est aussi aux accords de coopération avec les Bourses européennes qui ne sont pas encore liées à Euronext ou à Francfort. Mme Furse parle français, espagnol, allemand et néerlandais. Mais c'est d'abord avec la Borsa italiana qu'elle entend négocier. *« A nos yeux, Londres est un centre financier primordial en raison de l'environnement commun. Tous nos clients sont basés dans la City : les banques italiennes, les fonds de pension et les investisseurs américains »*, confiait récemment le patron de Milan, Massimo Capuano, dans l'hebdomadaire *Financial News.*

L'objectif des dirigeants londoniens est de renforcer le rôle de la City, premier marché européen d'actions, en attirant les entreprises du Vieux Continent désireuses de se développer à l'international. A commencer par les PME italiennes, espagnoles et portugaises dans la cible d'Euronext et les nouvelles sociétés de Scandinavie ou d'Europe de l'Est convoitées par Francfort. Pour se protéger d'un possible raid allemand ou suédois, la direction francophile du LSE privilégierait l'établissement d'un lien avec Euronext. Mais sa marge de manœuvre est limitée par ses actionnaires, majoritairement en faveur d'un lien avec le Nasdaq.

Il y a urgence à redresser la mauvaise image du LSE, dont l'histoire récente n'a été qu'une succession de drames financiers, de ratés technologiques, de conflits de personnes. Les Allemands et les Suédois, qui rêvent d'une revanche sur Londres, n'ont pas dit leur dernier mot. Et si la presse a salué la nomination de Mme Furse, les opérateurs soulignent son absence de vision stratégique et son manque d'expérience du secteur boursier. Une inexpérience qu'elle partage avec le président Don Cruickshank venu des télécommunications.

Marc Roche

Alfred Berkeley, vice-président du Nasdaq

« Tous les marchés évolueront vers notre modèle »

ANCIEN CAPITAINE de l'US Air Force, Alfred Berkeley a passé quinze ans chez le courtier américain Alex. Brown & Sons. Depuis juillet 2000, il est numéro deux du Nasdaq, le marché américain des valeurs technologiques.

« Après l'introduction en Bourse de la Deutsche Börse et celle, prévue en mai, d'Euronext, beaucoup évoquent une prochaine cotation du Nasdaq. Quels sont vos projets ?

– A l'heure actuelle, nous n'avons aucune intention de nous introduire sur le marché boursier. Nous venons de terminer le placement privé d'une partie des titres de la National Association of Security Dealer (NASD), qui détient encore 40 % du Nasdaq. Le Nasdaq aura bientôt un nouveau conseil des gouverneurs qui décidera alors de sa stratégie et de ses besoins en capitaux.

– N'est-il pas dangereux, selon vous, qu'une Bourse soit cotée ?

– Sur le plan stratégique, l'introduction en Bourse permet d'avoir accès aux capitaux nécessaires au développement des nouvelles technologies. Elle fournit également un outil supplémentaire pour créer des joint-ventures ou fusionner avec un autre marché. En revanche, sur le plan politique, la Bourse, essentiellement en Europe, a une place très importante pour chaque pays. Même si elle ne pèse pas très lourd dans l'économie, elle en supporte le poids. Une Bourse est-elle prête à accepter toutes les conséquences d'une cotation, et notamment la pression des actionnaires qui exigent du rendement à court terme ? Le volume d'activité du Nasdaq a augmenté si rapidement que, d'après nos prévisions, nous devrons doubler, voire tripler, nos capacités informatiques pour être en mesure de traiter de 7 à 8 milliards de titres par jour. Les besoins en capitaux pour investir dans le domaine de la sécurité sont aussi considérables. Ces investissements très lourds sont difficilement compatibles avec des exigences de rendement à court terme des actionnaires.

– Le Nasdaq est le marché qui a progressé le plus vite ces dix dernières années. Le dégonflement de la bulle sur les valeurs technologiques a-t-il mis un terme à cette tendance ?

– Je ne pense pas. Ce que nous avons vu sur les valeurs Internet était une bulle spéculative classique. La perception des investisseurs était que les sociétés de l'ancienne économie n'étaient pas capables d'évoluer assez rapidement pour profiter des avantages d'Internet. Nous avons connu une très forte vague de spéculations en 2000. Je ne connais pas la direction du marché à court terme. Ce qui m'intéresse, c'est de donner accès à une information transparente aux investisseurs et de leur offrir un système d'exécution efficace.

– La volatilité est plus importante sur le Nasdaq que sur le New York Stock Exchange (NYSE). Comment l'expliquez-vous ?

ALFRED BERKELEY

– Je pense que les sociétés attirées par le Nasdaq sont des sociétés à forte croissance. La volatilité est associée à ces taux de croissance et à leurs évolutions rapides. Elle n'a rien à voir avec le marché lui-même.

– Une fois qu'elles ont grandi, beaucoup de sociétés demandent leur transfert du Nasdaq vers le NYSE. Comment réagissez-vous ?

– C'était davantage le cas il y a une quinzaine d'années. Nous conservons des grandes sociétés comme Cisco, Microsoft, Intel. Le Nasdaq est constitué comme le marché des changes ou le marché obligataire. C'est un modèle de marché ouvert. Si vous voulez venir sur le marché, nous n'avons qu'à ajouter un nom sur une liste. De cette façon, nous avons l'avantage de la liquidité en donnant une part de l'activité à chaque acteur. A terme, tous les marchés évolueront vers notre modèle. C'est la seule façon de construire un marché global. Le Nasdaq invite tous les acteurs à rivaliser sur chaque transaction, personne n'a de monopole. Nous aimerions exporter ce modèle en Europe.

– Vos tentatives de pénétration du marché européen se sont jusqu'à présent révélées infructueuses. Quelle est votre stratégie, après l'échec du projet iX de rapprochement entre Londres et Francfort, auquel le Nasdaq devait participer ?

– Nous avons essayé d'exporter notre modèle depuis le début des années 1990. Nous avons d'ailleurs toujours une licence au Royaume-Uni. Nous avons servi de modèle lors de la construction de l'Easdaq *[l'équivalent européen du Nasdaq]* – sans autre ambition de collaboration à l'époque –, puis par le biais du projet iX. Nous avons été déçus par l'échec de ce projet. Mais c'est la vie. Aujourd'hui, nous continuons à approcher Londres, Francfort et Paris. Notre objectif est de nous associer avec une Bourse ayant une grande part de marché.

– Quelles discussions sont sur le point d'aboutir ?

– Aucune. Mais nous discutons beaucoup avec Londres.

– Etait-il envisageable que vous agissiez en tant que chevalier blanc dans l'OPA hostile de la Bourse suédoise sur celle de Londres, lancée en août 2000 ?

– C'était envisageable. Mais nous ne l'avons pas fait. La meilleure solution était de laisser faire les acteurs et de discuter ensuite avec eux, plutôt que de rentrer en guerre. Vous ne pouvez être un chevalier blanc que dans la mesure où l'une des deux parties veut être secourue.

– Craignez-vous la concurrence des plates-formes électroniques de transactions ?

– Si elles obtenaient le statut de Bourses, elles deviendraient nos concurrentes. Mais actuellement ce ne sont que des courtiers qui font une partie de l'activité du Nasdaq. Ils représentent 13 % de nos échanges. Deux d'entre eux ont l'intention de devenir des Bourses. Nous sommes plus inquiets de la concurrence de ces nouveaux modèles de marché, moins chers et plus rapides, que de la concurrence du New York Stock Exchange. Le NYSE est certes présent, mais nous représentons 63 % du montant des transactions réalisées sur les actions aux Etats-Unis. Pour nous, une alliance avec le NYSE est inenvisageable. Nos modèles économiques sont trop différents. D'un côté, vous avez un système où il existe des monopoles, et de l'autre un modèle où chaque transaction donne lieu à une compétition entre les acteurs. »

Propos recueillis par Eric Leser et Cécile Prudhomme

LE MONDE diplomatique

FÉVRIER 2001

Les mensonges de l'uranium appauvri

L'histoire expurgée de la guerre d'Algérie

DOSSIER

L'obsession sécuritaire :

Patrouilles conviviales à Chicago

En France, envahissants experts de la tolérance zéro

Des quartiers en danger aux quartiers « dangereux »

Le retrait israélien, préalable à la paix

SOCIÉTÉ

La retraite, pas la déroute

Les désarrois de l'individu-sujet

En Guyane, or « sang » contre or vert

Un reportage de Maurice Lemoine

Egalement au sommaire :

Le climat, otage des lobbies industriels *(Agnès Sinaï)* ; Le « boom », de la vidéo domestique au Nigeria *(Jean-Christophe Servant)* ; Quand s'essoufflent les « tigres » asiatiques *(David Camroux)* ; Mort programmée du secret bancaire suisse *(Jean Ziegler)* ; La Russie en son miroir audiovisuel *(Sylvie Braibant)* ; Pour une économie à finalité humaine *(René Passet)* ; Fritz Lang, cinéaste prémonitoire *(Philippe Dubois)* ; etc.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

Paul Reutlinger, président du pôle aérien AOM-Air Liberté-Air Littoral, quitte ses fonctions

la filiale française de SAirGroup aurait perdu plus de 1,5 milliard de francs en 2000

Le groupe suisse SAirGroup, qui possède 49 % des compagnies françaises AOM-Air Liberté-Air Littoral, a annoncé, le 3 février, le départ de Paul Reutlinger, président du directoire du *« deuxième pôle aérien français »*. Ce départ intervient dix jours après celui de Philippe Brugisser, directeur général de SAirGroup. Alors que les nouveaux dirigeants de SAirGroup remettent en question la diversification de M. Brugisser, les syndicats s'inquiètent.

ET DE DEUX ! Moins de deux semaines après la démission de Philippe Brugisser, directeur général de SAirgroup, la maison mère de Swissair, (*Le Monde* du 25 janvier), c'est au tour de Paul Reutlinger, président du directoire d'AOM, Air Liberté et Air Littoral – la filiale française de SAirgroup – de quitter ses fonctions. Huit mois après le *« regroupement stratégique »* d'AOM, d'Air Liberté et d'Air Littoral, sous la houlette de SAirGroup, qui souhaitait donner naissance au *« deuxième pôle aérien français »*, l'avenir de celui-ci reste plus incertain que jamais.

RAISONS OBSCURES

Les raisons du départ de M. Reutlinger, annoncé samedi 3 février par la direction du groupe suisse, restent obscures. Ce Suisse de cinquante-huit ans, entré chez Swissair dès 1959, avait été nommé PDG du pôle français en août 2000, après avoir, croyait-on, redressé Sabena, compagnie détenue par l'Etat belge et par SAirgroup (à hauteur de 49 %). Mais, ces derniers mois, les mauvaises nouvelles se sont accumulées.

En France, la stratégie de SAirgroup de filialiser de nombreuses activités (réservation, maintenance...) s'est heurtée à une intersyndicale unie et combative. Fin 2000, M. Reutlinger a dû renoncer à son projet. Les activités marketing et commerciales ont même été rapatriées au sein de la maison mère, à la satisfaction des syndicats mais sans doute pas des actionnaires, SAirgroup (49 %) et Taitbout Antibes, la holding d'Ernest-Antoine Seillière (51 %), ce dernier – par ailleurs président du Medef – restant particulièrement discret sur sa stratégie.

La galaxie SAirGroup

SAirGroup détient notamment les participations suivantes :
- **Swissair** (Suisse) : 100 % ;
- **Crossair** (Suisse) : 69,2 % ;
- **Sabena** (Belgique) : 49,5 % ;
- **Air Liberté** (France) : 49 % ;
- **Air Littoral** (France) : 49 % ;
- **AOM** (France) : 49 % ;
- **Air Europe** (Italie) : 45 % ;
- **LOT** (Pologne) : 37,6 % ;
- **South African Airways** (Afrique du Sud) : 20 % ;
- **Austrian Airlines** (Autriche) : 10 %.

Deuxième mauvaise nouvelle pour M. Reutlinger : Sabena. Finalement, la compagnie se porte beaucoup moins bien que prévu. Une des dernières décisions de M. Brugisser à la tête de SAirGroup a été de renflouer Sabena en injectant, le 22 janvier, 150 millions d'euros. Un audit, commandé par les pilotes de Sabena et dévoilé jeudi 1er février, estime que des *« erreurs de gestion »* ont été commises à *« tous les niveaux »*, en particulier *« l'expansion effrénée »* menée tambour battant par M. Reutlinger de 1996 à l'été 2000. Le PDG de Sabena, Christoph Mueller, a fait siennes ses conclusions.

Troisième mauvaise nouvelle : le départ de M. Brugisser. Celui-ci avait bâti sa stratégie sur la croissance externe de SAirGroup, multipliant les prises de participation hasardeuses. Dans le communiqué publié au moment de son départ, le conseil d'administration de SAirGroup indiquait que *« jusqu'à nouvel avis, de nouvelles participations et acquisitions ne sont pas à l'ordre du jour »*. De fait, le 1er février, le groupe a annoncé qu'il ne prendrait pas 34 % du capital de TAP-Air Portugal comme il s'y était engagé. Vingt-quatre heures plus tard, il annonçait qu'il ne participerait pas à la privatisation de Turkish Airlines, une compagnie dont il est partenaire.

M. Reutlinger s'est-il senti menacé par cette nouvelle stratégie ? A-t-il mal vécu la nomination de Moritz Suter à la tête des activités aériennes de SAirGroup ? Un comité d'entreprise extraordinaire d'AOM, Air Littoral et Air Liberté devait se tenir lundi 5 février dans l'après-midi.

Pour remplacer M. Reutlinger, la rumeur évoque à nouveau les noms de Marc Dufour, ex-dirigeant d'Air Littoral, ou de Marc Rochet, ex-PDG d'AOM et d'Air Liberté. Mais leurs relations avec Alexandre Couvelaire, président du conseil de surveillance du pôle français, sont notoirement mauvaises.

Les syndicats pourraient, après ce comité d'entreprise, s'adresser aux deux actionnaires, SAirGroup et Taitbout, pour connaître l'avenir qu'ils réservent à cet ensemble qui aurait perdu plus de 1,5 milliard de francs en 2000.

Frédéric Lemaître

Le gouvernement espagnol donne un accord conditionnel à la fusion Endesa-Iberdrola

MADRID
de notre correspondante

C'est finalement un « oui » assorti de fortes conditions que le gouvernement espagnol, après plusieurs semaines passées à étudier le projet de fusion entre les deux plus grandes entreprises électriques du pays, Endesa et Iberdrola, vient de donner, vendredi 2 février, par la bouche de son ministre de l'économie, Rodrigo Rato.

Si la fusion s'effectue, le gouvernement obligera les deux compagnies – qui détiennent 80 % de la production et de la distribution électrique en Espagne – à vendre des actifs, afin de ne pas dépasser une part de marché de 42 % pour la production d'électricité, de 40 % pour la commercialisation et de 48 % pour la distribution.

CONSEILS D'ADMINISTRATION LUNDI

Les pourcentages de marché imposés sont très en deçà des aspirations des deux compagnies – en matière de distribution, celles-ci espéraient se maintenir à 60 % –, mais sont toutefois supérieurs à ceux proposés par le tribunal de défense de la concurrence, un des organismes de régulation du marché, qui voulait limiter encore davantage le poids du groupe qui résulterait de la fusion.

Endesa et Iberdrola avaient annoncé, à la mi-octobre 2000, leur projet de fusion pour former le premier opérateur global électrique espagnol et le cinquième mondial, avec 67 milliards d'euros d'actifs et 36,6 milliards d'euros de capitalisation boursière. A cette époque, les deux entreprises avaient annoncé qu'elles se sépareraient d'environ 16 000 mégawatts, soit l'équivalent de la production d'Iberdrola. Leur intention était de se développer fortement sur le marché international, cédant des actifs en Espagne, de manière à permettre l'arrivée de nouvelles entreprises.

Les conditions exigées – et assorties de sanctions – par le gouvernement pour qu'il donne son accord à la fusion prévoient que les actifs devront être vendus par adjudication, et non échangés avec ceux d'autres sociétés européennes comme Endesa et Iberdrola l'avaient envisagé. D'ici quatorze mois, les deux compagnies devront se défaire d'une centaine de centrales. Enfin, il est prévu que deux nouveaux opérateurs au moins entrent sur le marché. De plus, le gouvernement a transformé son système d'aides et d'indemnisations accordées pour les contrats électriques conclus avant la privatisation du secteur, ce qui peut aussi modifier certains coûts de la future opération.

Les premières réactions à la décision du gouvernement ont été mitigées, et les actions des deux compagnies ont enregistré une baisse sensible en Bourse, vendredi. Iberdrola et Endesa ont fait savoir à la Commission nationale du marché des valeurs qu'elles réuniraient, lundi 5 février, leur conseil d'administration respectif pour examiner la situation et décider de poursuivre ou non leur projet de fusion.

Marie-Claude Decamps

Nouvelle crise à la CFDT chimie-énergie

LA CRISE qui secoue la CFDT chimie-énergie (FCE) connaît un épisode supplémentaire : cinquante-six cadres d'EDF et de Gaz de France quittent la FCE et demandent leur rattachement à l'Union confédérale des cadres (UCC-CFDT). *« L'absence de projet syndical fort et partagé, la défection croissante des militants, et d'adhérents, la déliquescence du tissu militant et de la représentation CFDT dans les instances nationales d'EDF et de Gaz de France sont autant de préoccupations qui motivent la démarche »*, affirment les partants dans une lettre du 2 février.

Ils en appellent à Nicole Notat pour sortir de ce conflit né après la fusion entre la Fédération unifiée de la chimie (FUC) et la Fédération du gaz et de l'électricité (FGE) pour créer la FCE en 1997. Ces adhérents *« tirent le signal d'alarme et en appellent à une médiation urgente et constructive des responsables confédéraux pour qu'un ressaisissement intervienne au plus tôt »*.

La montée en puissance du Conseil d'Etat dans le droit économique

L'ÉVOLUTION du droit et des institutions est soumise à des mouvements de balancier. Ainsi, à partir des années 1980, le juge judiciaire a été déclaré compétent pour juger des recours contre les décisions des autorités de marché, antérieurement dévolus au Conseil d'Etat.

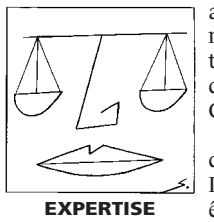

La cour d'appel de Paris peut être saisie contre les décisions du Conseil de la concurrence depuis 1987 ou contre les sanctions prononcées par la Commission des opérations de Bourse (COB) depuis 1989.

EXPERTISE

Mais le mouvement inverse s'amorce, aussi bien en droit financier qu'en droit de la concurrence. Celui-ci porte sur la sanction des comportements anticoncurrentiels (entente et abus de position dominante) et le contrôle des concentrations.

En ce qui concerne les comportements anticoncurrentiels, depuis une décision du tribunal des conflits de 1989, le juge administratif reste compétent lorsqu'il s'agit d'examiner un acte d'organisation du service public. Le Conseil d'Etat a admis, fin 1997 (*Le Monde* du 31 mars 1998), que le juge administratif ainsi saisi applique alors le droit de la concurrence. S'est donc constitué depuis 1997 un droit administratif de la concurrence. A ce titre, un arrêt du Conseil d'Etat du 10 novembre 2000 affirme que les activités de gestion administrative (en l'espèce, la mise en place par la municipalité de panneaux d'affichage) peuvent être sanctionnées si la municipalité abuse à cette occasion de sa position dominante.

Plus encore, le contrôle des concentrations a toujours concerné le Conseil d'Etat mais l'importance de celui-ci s'est dernièrement renforcée. En effet, le ministre de l'économie peut décider de contrôler un mouvement de concentration entre deux entreprises et peut éventuellement l'interdire. Cette décision administrative est susceptible de recours devant le Conseil d'Etat.

A propos du refus de la concentration Coca-Cola/Orangina, le Conseil d'Etat, par une décision du 9 avril 1999, a exercé un contrôle sur le raisonnement économique qui avait conduit à la décision de refus. Les entreprises ayant formulé une nouvelle fois leur projet, le ministre a pris une nouvelle décision de refus. L'arrêt du Conseil d'Etat du 22 septembre 2000 a rejeté pareillement le recours en appréciant, au titre de la légalité interne, l'avis ministériel sur les effets anticoncurrentiels de l'opération projetée. Ainsi, le Conseil d'Etat entre désormais de plain-pied dans les raisonnements économiques sous-jacents au contrôle des concentrations, ce qui accroît corrélativement sa puissance.

Or la prochaine loi sur les nouvelles régulations économiques rendra obligatoires les notifications de concentrations, c'est-à-dire va contraindre les entreprises qui se concentrent à solliciter l'autorisation du ministre, mettant fin au système précédent dans lequel c'était le ministre qui déclenchait, s'il l'estimait opportun, un contrôle des concentrations. Cette réforme va donc mécaniquement multiplier les décisions ministérielles, les recours et les arrêts du Conseil d'Etat.

DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

La montée en puissance du Conseil d'Etat se vérifie aussi en droit financier. Si les décisions de sanction des opérateurs pour manquement prononcées par la COB sont contrôlées par la cour d'appel de Paris, les décisions disciplinaires prononcées par le Conseil des marchés financiers (CMF) à l'encontre des professionnels de l'intermédiation font l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat. Le développement du droit disciplinaire à travers de récentes décisions du CMF donne ainsi lieu à l'établissement de nouveaux principes par le Conseil d'Etat (arrêt du 22 novembre 2000, Crédit agricole/Indosuez, à propos de la personnalité des délits et des peines).

Plus encore, l'avant-projet de loi visant à instituer une Autorité des marchés financiers (AMF) par fusion des autorités actuelles (COB et CMF) affirme, en l'état du texte, que les sanctions prononcées par l'AMF pourront faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat. La compétence de la cour d'appel de Paris ne perdurerait que pour d'autres types de décision de l'AMF, à propos des offres publiques (OPA/OPE) notamment.

En cela, le droit financier se rapprocherait du système choisi par la loi du 21 juillet 1996 réformant le droit des télécommunications, qui a pareillement donné au Conseil d'Etat le contentieux des sanctions prononcées par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Mais les litiges d'interconnexion entre France Télécom et les autres opérateurs sont de la compétence de la cour d'appel de Paris...

Ce renforcement du rôle du Conseil d'Etat dans les droits de marché ne rend donc pas le droit français plus ordonné qu'auparavant.

Marie-Anne Frison-Roche (professeur de droit à l'université Paris-Dauphine)

Bertelsmann devient seul maître de RTL Group

Le numéro trois mondial de la communication détiendra 67 % du premier groupe audiovisuel européen. Le financier belge Albert Frère lui cède sa participation, en échange d'une entrée dans la firme allemande

LE GROUPE ALLEMAND Bertelsmann, numéro trois mondial du secteur derrière AOL-Time Warner et Vivendi Universal, prend le contrôle de RTL Group, dont il détenait jusqu'à présent 37 %. Le groupe Bruxelles-Lambert (GBL), société holding du financier belge Albert Frère et de son partenaire canadien Paul Desmarais, a accepté de lui céder les 30 % qu'il détient dans le groupe d'audiovisuel basé au Luxembourg. GBL obtient en échange une participation de 25,1 % dans le capital de Bertelsmann.

L'accord a été annoncé lundi 5 février par un communiqué de Thomas Middelhoff, président du directoire du groupe allemand. Il donne à Bertelsmann le pouvoir absolu sur une galaxie audiovisuelle d'envergure européenne, et marginalise le groupe britannique Pearson, qui détient 22 % de RTL Group. Seuls 11 % du capital sont aujourd'hui négociés en Bourse, selon un système de double cotation en euros, à Luxembourg et Londres.

Pour Thomas Middelhoff, cet accord, signé dans la soirée de dimanche, constitue, provisoirement du moins, l'aboutissement d'une stratégie de montée en puissance dans l'audiovisuel : prise de contrôle de RTL Allemagne avec le rachat des parts de Burda et FAZ, rachat de la quasi-totalité de Vox, mise en vente de la chaîne Premiere, fusion de sa filiale CLT-UFA avec la branche audiovisuelle de Pearson, transformation de ce nouvel ensemble en RTL Group. En France, où le groupe contrôle notamment la radio RTL et M6, cette puissance risque de poser des difficultés politiques. Il pose aussi la question du maintien du groupe Suez Lyonnaise, l'autre actionnaire de M6, dans la communication, alors qu'il vient de renoncer à être un acteur des télécommunications.

Dans un secteur de la communication en pleine concentration, dont l'accord de fusion entre les américains AOL et Time-Warner a donné le la, M. Middelhoff entend jouer un rôle central. Il a été d'autant plus incité à aller vite que Vivendi, en mettant la main sur le groupe américain Universal, s'est propulsé à la deuxième place mondiale du secteur. Reste à se positionner sur les marchés du futur, notamment les services qui passeront par le téléphone mobile de troisième génération. Là où son rival français vient de se mettre en lice pour une licence dans l'Hexagone, et bénéficie d'un accord avec le britannique Vodafone, Bertelsmann a annoncé qu'il négociait avec un partenaire allemand.

Ces ambitions passent aussi par la musique, où M. Middelhoff cherche à prendre la première place mondiale. Profitant de l'échec de la fusion de son concurrent AOL Time Warner avec le groupe britannique EMI, en raison du veto des autorités européennes de la concurrence, Bertelsmann a engagé des pourparlers très sérieux avec cette major en vue d'un rapprochement avec sa filiale musicale, BMG. Ces négociations, qui devaient initialement aboutir le 31 janvier, ont été retardées en raison du décès de Rudolf Gassner, l'un des principaux négociateurs du côté allemand. La City estime que les discussions entre Albert Frère et Thomas Middelhoff sur RTL Group sont aussi responsables de ce retard.

L'édition musicale est devenue l'un des axes phares de Bertelsmann. Le géant allemand a été le premier à s'allier, en novembre 2000, au site américain de musique en ligne Napster, le *« pirate »* accusé de violer les droits d'auteurs. L'allemand a pris une participation dans Napster, et mettra son catalogue à disposition, mais en contrepartie le site américain fera payer les internautes.

En prenant possession de RTL Group, Bertelsmann affirme d'abord sa stature de groupe audiovisuel européen. Longtemps, le groupe allemand, issu de l'écrit a été perçu comme un groupe traditionnel et peu mobile. L'arrivée de M. Middelhoff à sa tête a changé son image, même si le groupe avait amorcé avant lui sa diversification dans l'audiovisuel. Reste à convaincre la Bourse de la capacité de Bertelsmann à améliorer le management de RTL Group, très malmené par les marchés. D'autant que Bertelsmann espère faire entrer RTL Group dans le Footsie, l'indice-phare de la Bourse de Londres.

Faire partie des indices comme le FT-SE 100, rassure les marchés. Mais cela suppose de porter à 15 % la proportion de titres cotés. Lors de l'introduction en Bourse, le 26 juillet 2000, les analystes de la City s'étaient interrogés sur l'évolution des positions de RTL Group sur les principaux marchés de l'audiovisuel européen — France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne.

> L'ambition du groupe allemand passe aussi par la musique et le rachat d'EMI

Le groupe est numéro un en Belgique et aux Pays-Bas. En Allemagne, la part de marché de ProSieben/Sat1 (groupe Kirch) est de 31,2 % contre 30,7 % pour RTL. En Grande-Bretagne, où le groupe a lancé en 1997 Channel 5, cinquième chaîne généraliste, contrôlée aujourd'hui à 65 % par RTL Group, la chaîne n'atteint que 6 % de part de marché grâce à des séries américaines, du foot et des programmes porno « soft ». En août, pour tenter de surmonter les réticences des publicitaires, RTL Group avait décidé d'insuffler des capitaux pour tenter de rivaliser ITV, BBC ou Sky. Sa fusion avec Pearson TV en revanche a permis de créer le premier producteur européen de contenu. A terme – et l'accord avec Albert frère le prévoit – le groupe allemand, au capital familial verrouillé, devra lui-même songer à la Bourse.

Cet accord risque de faire bouger encore le panorama de l'audiovisuel européen. En Grande-Bretagne, la sortie de Pearson de ce secteur paraît de plus en plus vraisemblable. *« Pearson était déjà actionnaire minoritaire. Pearson n'est pas opposé au principe d'être en retrait dans la nouvelle configuration dans la mesure où, à terme, il devrait se débarrasser de cette participation dans RTL Froup dans le cadre du recentrage du groupe sur la presse écrite à l'échelle planétaire et le secteur de l'éducation »*, estime un analyste. En France, des groupes moins internationaux, comme TF1, devront accélérer leur réflexion sur leur avenir. La filiale de Bouygues négocie actuellement une alliance avec Pathé. La course au gigantisme reprend.

Section communication, avec Marc Roche à Londres

Une action en chute libre

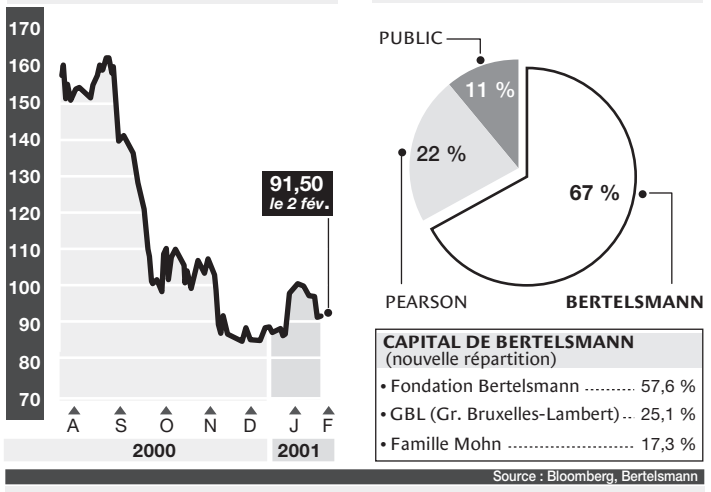

Source : Bloomberg, Bertelsmann

Précédemment, le groupe Bertelsmann était détenu par la Fondation Bertelsmann (71,1 %), la famille Mohn (21,4 %) et la Fondation Die Zeit (7,5 %).

Le principal concurrent européen de Vivendi Universal

● **BERTELSMANN**
Le troisième groupe de communication mondial est implanté dans 58 pays, emploie 76 000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 32,4 milliards de DM (exercice clos le 15 juin 2000). Présidé par Thomas Middelhoff, il est présent dans une dizaine d'activités : édition et clubs de livres (comme Random House, 50 % de France Loisirs, Bertelsmann Verlag, BCA, 50 % de Bookspan) ; édition musicale (BMG Entertainment – l'une des cinq majors mondiales du disque, et 200 labels dont Arista, RCA Music Group) ; presse (Grüner & Jahr, qui publie plus d'une centaine de magazines et journaux dans 14 pays ; Prisma Presse, sa filiale française ; Springer, qui publie 700 magazines et revues professionnelles) ; impression (Bertelsamnn Arvato) ; services en ligne, multimédia (BOL, 39 % de Barnes and Noble. com) ; la télévision, les radios et les films (67 % de RTL Group).

● **RTL GROUP**
Né de la fusion de CLT-UFA et Pearson TV en avril 2000, réalisant un chiffre d'affaires estimé à 4 milliards d'euros, RTL Group comprend 22 chaînes de télévision, 18 radios dans 11 pays et est le deuxième producteur mondial de programmes télévisuels.
– Télévision : en France, il détient 42,8 % de M6, 35 % de RTL9, 23,8 % de TMC et 100 % de VCF. – En Allemagne : 100 % de RTL Television, 35,9 % de RTL II, 50 % de Super RTL, 99,7 % de Vox et 100 % de CBC. – Au Royaume-Uni : 64,6 % de Channel 5. – En Espagne : 16,2 % de Antena 3. – En Belgique : 66 % de RTL TVI et 66 % de Club RTL. – Aux Pays-Bas : 100 % de RTL 5, 100 % de Veronica et 100 % de RTL 4. – En Pologne : 100 % de RTL 7. – En Hongrie : 49 % de RTL Klub.
– Radio : en France, le groupe détient 100 % de RTL, RTL2 et Fun Radio. – En Allemagne : 104,6 RTL, 51 % de FM Radio Network. – Au Royaume-Uni et en Irlande : 80 % de Atlantic 252. – En Belgique : Radio Contact (35 %) et Bel RTL (43 %). – Aux Pays-Bas : Veronica FM. – En Suède : 104,7 RTL (49 %) et WOW 105,5.
– Production : environ 200 émissions produites dans 35 pays. Numéro un en Europe des droits de retransmission sportifs
En Europe : Pearson TV, Thames TV, UFA Films et TV Produktion, Trebitsch Produktion (64 %), Alomo, Grundy, CLT-UFA International (47 %), SND (96 %), BMG Video, UFA Sports et Groupe Jean-Claude Darmon. – Aux Etats-Unis : Pearson TV North America, Pearson Television Entreprises.
– Nouveaux médias : environ 75 sites web en Europe et aux Etats-Unis, dont M6 Web (42,3 %) et le fournisseur d'accès M6net. fr, RTL Net, RTL Newmedia, RTL iMedia et IPweb. net.

La dernière transformation de l'empire Albert Frère

« RTL, c'est la dernière participation qu'Albert Frère vendra. » Tous les observateurs étaient formels. De tous les métiers exercés par l'homme d'affaires belge, l'audiovisuel était celui auquel il tenait le plus ces dernières années : il l'amusait et lui permettait de mesurer son pouvoir. Alors que M. Frère se défend de penser à la retraite, pourquoi a-t-il soudain décidé de passer la main ? *« Les circonstances ont changé. Il a perdu l'influence qu'il avait auparavant »*, constate un observateur.

En négociant en 1996 un rapprochement entre la Compagnie luxembourgeoise de télévision (CLT), maison mère de RTL, et Bertelsmann, le patron de Charleroi avait veillé à ce qu'un strict équilibre entre ses intérêts et ceux du groupe allemand soit respecté dans CLT-UFA. Chaque partie détenait la moitié du capital. Les décisions étaient soigneusement pesées au regard de cette parité. L'arrivée, en 2000, du groupe Pearson dans CLT-UFA, en contrepartie de l'apport de sa filiale Pearson TV, a fissuré le fragile édifice. De 50 %, le groupe Bruxelles Lambert (GBL), société dans la cascade de contrôle de l'empire Albert Frère, ne détenait plus que 30 % face à Bertelsmann, actionnaire à hauteur de 37 %, et Pearson, propriétaire de 22 % du nouveau groupe, baptisé RTL Group.

Entre Allemands et Anglais, une alliance s'est nouée, faisant basculer RTL Group dans l'univers anglo-saxon. Francophone, francophile, voire *« francolâtre »* selon certaines critiques, M. Frère s'est trouvé marginalisé, dans la position qu'il déteste le plus : celle d'un actionnaire minoritaire sans pouvoir. La mesure de cette perte d'influence a été confirmée avec le changement d'attitude de Didier Bellens, administrateur délégué de CLT-UFA. Longtemps présenté comme un des fidèles d'Albert Frère, il a pris peu à peu ses distances avec le clan de l'homme d'affaires belge. Ce revirement a été vu comme une trahison. Le camp francophone n'hésite plus à lui imputer la responsabilité de *« l'accident industriel »* de RTL en France. Tous s'attendent à ce qu'il passe avec armes et bagages dans le groupe allemand.

« NOUS N'AVONS PAS TELLEMENT D'AUTRE CHOIX »

« Albert Frère a tiré les conséquences de cette situation. Il a préféré partir », dit un observateur. D'autant que les préoccupations patrimoniales deviennent de plus en plus importantes pour le patron belge. A l'image de ce qu'il a fait chez Fina – où il a échangé le contrôle de la société pétrolière belge contre une position d'actionnaire important dans TotalFinaElf – ou chez l'électricien belge Tractebel – où il a apporté sa participation contre un rôle de premier actionnaire dans Suez Lyonnaise —, M. Frère a choisi de troquer sa position dans RTL Group contre une participation directe dans le groupe Bertelsmann. *« Compte tenu de l'évolution de l'économie, de la constitution de grands groupes internationaux, nous n'avons pas tellement d'autre choix. Soit nous devons un actionnaire de ces grands ensembles de taille mondiale, dont nous ne pourrons jamais avoir le contrôle. Soit nous restons responsables directs de sociétés mais elles ne peuvent être que de taille régionale. La première voie nous semble souvent préférable »*, explique Thierry de Rudder, responsable de GBL et gendre d'Albert Frère.

Comme à son habitude, le patron belge a su très habilement valoriser sa position. Contre les 30 % de RTL Group, il obtient une participation de 25,1 % dans l'ensemble Bertelsmann. Il aura en face de lui, comme seuls autres actionnaires, la famille et la fondation Bertelsmann. Tous les actionnaires sont décidés à faire coter le groupe d'ici trois à cinq ans. M. Frère a pris, toutefois, ses précautions : *« Il disposera d'un droit spécifique à demander la cotation »*, assure M. de Rudder.

Cette vente de RTL Group marque l'ultime transformation de l'empire d'Albert Frère. Parti de la ferraille et de l'acier, en passant par la banque, l'homme d'affaires a désormais abandonné toute direction opérationnelle pour être un important actionnaire dans des grands groupes internationaux. Il détient un peu plus de 3 % de TotalFinaElf, 7,5 % de Suez Lyonnaise et désormais 25 % de Bertelsmann. Même s'il ne veut pas encore céder la main, cet ensemble devient beaucoup plus facile à gérer pour lui et ses héritiers. Seules deux participations restent hors de ce dispositif : Imerys (ex-Imétal), qu'il contrôle, et Rhodia, dont il détient 5 %. Selon nos informations, la position dans le groupe chimique pourrait rapidement évoluer.

Martine Orange

RTL s'interroge sur son avenir

AU MOMENT OÙ Philippe Bouvard revient à l'antenne pour relancer l'audience des « Grosses Têtes », Albert Frère quitte le capital de RTL Group, ce qui pourrait modifier les relations de la station avec ses propriétaires.

Lundi matin, l'étonnement était grand dans les couloirs de la rue Bayard. Si certains s'attendaient à cet événement, régulièrement envisagé, ils étaient peu nombreux à être dans la confidence de ce qui s'est passé ce week-end à Francfort. *« Cette transformation du capital de RTL Group permettra-t-elle de faire jouer la clause de cession ? »*, s'interrogeait un journaliste.

Une chose est sûre : c'est la première fois que des médias français (RTL, RTL2, Fun Radio et M6) se retrouvent avec un groupe allemand comme actionnaire majoritaire. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) devra d'ailleurs examiner si ces modifications changent les conditions dans lesquelles ont été attribuées les autorisations d'émettre. En réalité, cette transformation, qui se passe au niveau de la maison-mère, ne devrait rien changer au capital de RTL dont RTL Group détient 100 %, ni de M6 dont il détient déjà près de 42 %. Depuis de longues années, Albert Frère était l'interlocuteur privilégié des dirigeants de RTL. Il était considéré, à tort ou à raison, comme un rempart, qui leur permettait de mener une stratégie autonome loin de l'influence du puissant actionnaire allemand, entré dans le jeu, lors de la fusion entre la CLT et Bertelsmann, en 1997.

Néanmoins, la crise de décembre, qui avait entraîné le départ du directeur général Stéphane Duhamel, avait aussi montré que cette indépendance était relative. Lors de la baisse d'audience de RTL enregistrée à l'automne, Jean-Charles de Keyser, le *missi dominici* envoyé par Luxembourg, était certes un proche d'Albert Frère, mais les mesures qui avaient ensuite été prises témoignaient bien d'une volonté de reprise en main par l'actionnaire. Notamment les nouvelles structures, installées à cette occasion, étaient censées rapprocher le mode de gouvernement de RTL de celui des autres filiales de RTL Group.

Il semble qu'à cette époque, des négociations étaient déjà engagées entre Albert Frère et Bertelsmann en vue de l'échange d'actions. Si le premier avait intérêt à une stabilité du cours de Bourse, le second pouvait commencer à se sentir maître de la situation. La grande interrogation porte maintenant sur la stratégie du groupe Bertelsmann en matière de radio. Cette activité est loin d'être une des spécialités de ce groupe, qui possède quelques petites radios FM, disséminées en Europe. RTL, qui est sa seule station généraliste, réalise une faible partie du chiffre d'affaires, mais une part importante de la rentabilité.

Didier Bellens, administrateur délégué de RTL Group et proche d'Albert Frère, qui présente l'avantage d'être francophone, devrait rester l'interlocuteur privilégié des responsables des activités audiovisuelles françaises. *« Il n'y a jamais eu d'intervention de l'actionnaire sur la ligne éditoriale,* assure Rémy Sautter, président de RTL. *Cela ne devrait pas changer. »*

Françoise Chirot

M6 pourrait s'attaquer au leadership de TF1

Le passage sous contrôle allemand de RTL Group ne devrait pas modifier le capital de M6, seule filiale cotée du premier groupe européen de télévisions généralistes. *« M6 restera durablement l'exception française qui a fait ses preuves depuis sa création »* en 1987, précise Nicolas de Tavernost, président du directoire de la chaîne privée. Selon lui, M6 devrait conserver *« un actionnariat équilibré »* où RTL Group (41,87 %) et Suez-Lyonnaise des eaux (35,05 %) ont le même pourcentage de droits de vote : 34 % chacun. La loi sur l'audiovisuel, qui limite à 49 % la part d'un actionnaire dans le capital d'une chaîne hertzienne, continuera à refréner les ardeurs de RTL Group qui, par deux fois, en 2000, a exprimé sa volonté d'acquérir 100 % de M6. Toutefois, le passage de RTL Group sous pavillon allemand *« pourrait signifier que M6 aura une politique plus ambitieuse et plus frontale »* à l'encontre de TF1, signale un dirigeant de la chaîne privée.

Le Monde des DEBATS
le nouvel Observateur
Mensuel - 25 F - Février 2001
LE DÉBAT SUR LA CROISSANCE ET LE PLEIN EMPLOI
Économie : l'horreur est finie

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 6 FÉVRIER

■ **FRANCE :** conjoncture auprès des ménages (Insee, janvier).
■ **UNION EUROPÉENNE :** réserves monétaires de la zone euro, publié par la Banque centrale européenne (BCE).
■ **ALLEMAGNE :** chiffres du chômage (janvier).
■ **ROYAUME-UNI** : production industrielle (janvier).

MERCREDI 7 FÉVRIER

■ **ROYAUME-UNI :** comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre.

JEUDI 8 FÉVRIER

■ **JAPON** : prix de gros intérieurs (janvier).
■ **UNION EUROPÉENNE :** rapport mensuel de la BCE.
■ **ALLEMAGNE :** inflation (janvier).
■ **ROYAUME-UNI :** décision du comité de politique monétaire de la banque d'Angleterre.
■ **ÉTATS-UNIS :** demandes hebdomadaires d'allocations chômage.

VENDREDI 9 FÉVRIER

■ **ESPAGNE :** indice des prix à la production industrielle.
■ **PAYS-BAS** : inflation (janvier).
■ **NORVÈGE :** prix à la consommation (janvier).

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **PHILLIPS PETROLEUM : le pétrolier américain** a annoncé, dimanche 4 février, l'acquisition de la société de raffinage et de distribution Tosco dans une transaction estimée à 7 milliards de dollars. Phillips devient le deuxième raffineur et le troisième distributeur des Etats-Unis.

● **TEXACO : Peter Bijur, 58 ans, a démissionné dimanche de ses fonctions de PDG de Texaco et a été remplacé par Glenn Tilton.** Cette démission intervient au milieu du processus de rachat de Texaco par son concurrent Chevron, qui reste soumis à l'approbation des autorités américaines.

● **NARVIK/ARMORIC : les deux entreprises bretonnes de transformation de saumons** ont annoncé, lundi, leur rapprochement. Les deux sociétés, qui emploient 450 personnes à Quimper et Landivisiau (Finistère), détiennent *« plus de 30 % du marché des produits à marque distributeur »* (marques La Saumonerie, Prince Olaf, Armoric, Narvik, Profumer et Rimbi).

SERVICES

● **JAPAN TOBACCO : le géant japonais du tabac** a indiqué, lundi, qu'il envisage de vendre sa participation dans les magasins Burger King à Tokyo à la chaîne de restauration rapide Lotteria.

● **TBWA : l'agence de publicité BDDP-TBWA change de nom pour devenir TBWA-Paris,** a annoncé le groupe TBWA-France, filiale de l'américain Omnicom. Ce changement s'accompagne de la nomination de Philip Purdon au poste de président de TBWA-Paris, au côté de Marie-Catherine Dupuy, qui reste présidente chargée de la création.

FINANCES

● **HALIFAX : le groupe bancaire britannique** devrait annoncer, lundi, la reprise de la compagnie d'assurance-vie britannique Equitable Life, pour 1 milliard de livres (1,6 milliard d'euros), rapporte la presse britannique. La plus ancienne mutuelle d'assurance-vie était à la recherche d'un repreneur depuis l'été 2000.

● **FUSIONS BANCAIRES : les fusions entre banques ouest-européennes** pourraient faire disparaître 300 000 emplois entre 1999 et 2002, selon des estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui met en garde contre *« la négligence des facteurs humains »*, source fréquente d'échec de ces opérations géantes.

● **DEUTSCHE BANK : cinq groupes d'assurances allemands et étrangers,** en plus de l'allemand Allianz, sont intéressés par un partenariat avec la première banque allemande, a indiqué au quotidien économique *Handelsblatt* du 5 février Rolf Breuer, le patron de la banque. Selon ce quotidien, Axa figure parmi ces candidats. L'assureur français précise qu'il n'y a rien de concret à ce stade.

RÉSULTATS

■ **ADIDAS-SALOMON :** le numéro deux mondial des fabricants d'articles de sport a dégagé un bénéfice net de 182 millions d'euros en 2000, en recul de 20 % par rapport à 1999.

EUROPE

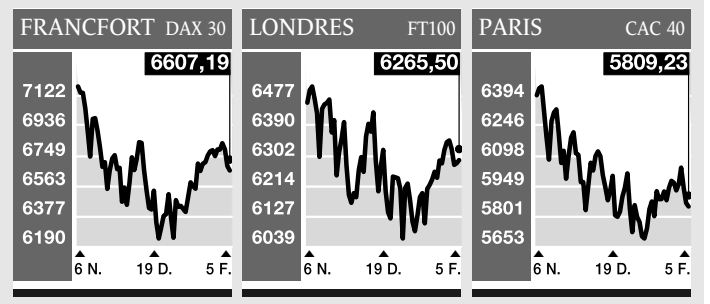

Europe 12 h 30	Indices sélection	cours 05/02	Var. % 02/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4662,59	– 0,06	– 2,30
EUROPE	STOXX 50	4473,13	– 0,03	– 1,84
EUROPE	EURO STOXX 324	387,21	– 0,29	– 1,17
EUROPE	STOXX 653	356,05	– 0,23	– 1,04
PARIS	CAC 40	5809,23	– 0,29	– 1,98
PARIS	MIDCAC	2575,76	– 0,48	3,98
PARIS	SBF 120	3959,19	– 0,29	– 1,57
PARIS	SBF 250	3711,78	– 0,51	– 1,58
PARIS	SECOND MARCHÉ	2926,56	– 0,16	3,89
AMSTERDAM	AEX	630,04	– 0,15	– 1,19
BRUXELLES	BEL 20	3009,86	0,26	– 0,48
FRANCFORT	DAX 30	6607,19	– 0,47	2,70
LONDRES	FTSE 100	6265,50	0,15	0,69
MADRID	STOCK EXCHANGE	9844,30	– 0,04	8,06
MILAN	MIBTEL 30	43502,00	– 1,24	– 0,50
ZURICH	SPI	8031,60	0,30	– 1,28

AMÉRIQUES

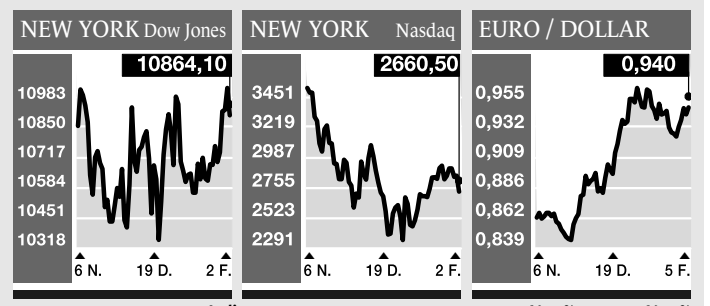

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 02/02	Var. % 01/02	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10864,10	– 1,09	0,72
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1349,47	– 1,76	2,21
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2660,50	– 4,39	7,69
TORONTO	TSE INDEX	9224,05	– 0,68	3,25
SAO PAULO	BOVESPA	16914,96	....	10,85
MEXICO	BOLSA	364,17	– 0,21	15,24
BUENOS AIRES	MERVAL	517,79	– 1,93	24,24
SANTIAGO	IPSA GENERAL	104,24	– 0,39	8,58
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7922,36	– 0,60	16,07

ASIE - PACIFIQUE

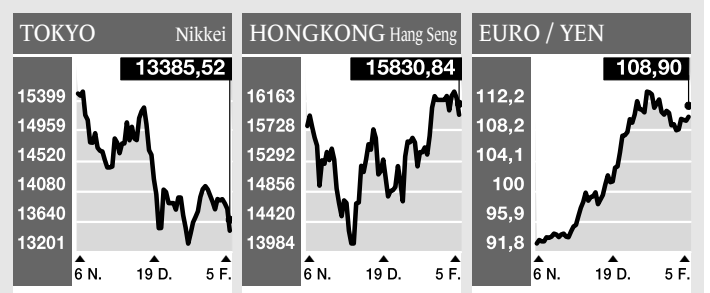

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 05/02	Var. % 02/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13385,52	– 2,32	– 2,90
HONGKONG	HANG SENG	15830,84	– 1,50	4,87
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1953,39	– 1,17	1,38
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	72,87	– 4,99	15,03
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3265,30	– 1,19	3,51
BANGKOK	SET	23,63	– 1,46	26,84
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4359,59	0,17	9,75
WELLINGTON	NZSE-40	1987,07	– 1,19	4,49

ÉCONOMIE

Remontée du taux de chômage aux Etats-Unis en décembre

LE TAUX DE CHÔMAGE aux Etats-Unis a progressé à 4,2 % en janvier par rapport à décembre, contre 4 % le mois précédent, a annoncé, vendredi 3 février, le département du travail. L'économie a créé 268 000 emplois nets supplémentaires en décembre. Il s'agit du nombre de créations d'emplois le plus élevé depuis avril 2000. Les économistes s'attendaient à un taux de chômage à 4,1 % en janvier et à 90 000 créations nettes d'emplois. Le salaire horaire est resté inchangé en janvier par rapport à décembre et a augmenté de 3,9 % sur un an, alors que sa progression était de 4,3 % en décembre.

■ **Une association entre la politique monétaire et la politique budgétaire est nécessaire** aux Etats-Unis pour favoriser le redémarrage de la croissance économique, a estimé dimanche 4 février Lawrence Lindsey, principal conseiller économique de la Maison Blanche. *« Je pense qu'à la fois la politique monétaire et la politique budgétaire sont nécessaires pour tirer un filet de sécurité pour l'économie »*, a-t-il déclaré sur la chaîne de télévision Fox. Sans parler de récession, il a estimé que les indicateurs soulignent *« à l'évidence que l'économie ralentissait »*. *« Nous devons remettre l'économie sur les rails de la croissance »*, a indiqué M. Lindsey.

■ **Le syndicat ouvrier nord-américain IAM a vivement critiqué, vendredi, la politique monétaire** de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de son président, Alan Greenspan. Il *« transforme le rêve américain en un véritable cauchemar pour les ouvriers »*, a estimé l'IAM, le deuxième syndicat ouvrier d'Amérique du Nord. *« Licenciements, faillites et insécurité d'emploi sont le lot de toute la classe moyenne américaine, comme les pannes électriques pour la Californie »*, a estimé Tom Buffenbarger, président de l'IAM.

■ **Les commandes industrielles aux Etats-Unis ont augmenté de 1,1 % en décembre 2000** par rapport au mois précédent, a annoncé vendredi 3 février le département du commerce américain. Les commandes industrielles de biens d'équipement ont progressé à 2,1 % pour décembre. En revanche, les commandes de biens de consommation ont baissé de 0,3 %, après une hausse de 0,5 % en novembre.

■ **JAPON : l'indicateur avancé de la conjoncture, censé préfigurer l'évolution de l'économie sur les trois à six mois à venir**, est remonté à 50 points en décembre, après une chute surprise à 30 points le mois précédent, a indiqué, lundi 5 février, le Bureau du gouvernement.

■ **FRANCE : selon l'indicateur avancé de la conjoncture de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), publié lundi, la croissance** devrait se situer à 0,7 % au quatrième trimestre 2000 et à 0,5 % au premier trimestre 2001. La croissance économique française pour 2000 s'établirait à 3,1 %, a souligné la CDC dans un communiqué. Pour 2001, elle serait de 2 %.

■ **Les femmes ont moins bénéficié que les hommes de la forte diminution du chômage,** notamment les plus jeunes, les ouvrières et les étrangères, leur situation demeurant par ailleurs plus fragile sur le marché du travail, selon une étude de l'ANPE. Portant sur la période juin 1999-juin 2000, cette étude montre que la baisse du chômage (- 17,2 % sur un an) a bénéficié inégalement aux hommes et aux femmes, l'écart entre les sexes s'amplifiant même pour les chômeurs de longue durée ou dans le processus de retour à l'emploi.

■ **ALLEMAGNE : les ventes du commerce de gros ont diminué de 5,5 % en décembre** et en glissement annuel, en termes réels, a annoncé l'Office fédéral de la statistique lundi 5 février. Elles sont restées inchangées en termes nominaux.

■ **ITALIE : le gouverneur de la Banque d'Italie, Antonio Fazio, a exhorté, samedi 3 février, les autorités** à *« agir immédiatement et avec fermeté »* pour faire face au déficit des comptes publics. *« Il est nécessaire d'agir immédiatement et avec fermeté pour assurer »* l'objectif d'un déficit public à environ 0,8 % du produit intérieur brut (PIB), a déclaré M. Fazio au cours d'un colloque économique à Trieste. La croissance du PIB devrait s'établir à 2,7 % en 2000, a indiqué M. Fazio, qui a prévu une croissance de 2,5 % en 2001.

■ **ESPAGNE : le produit intérieur brut a progressé de 3,9 %** au quatrième trimestre 2000, contre 4,1 % au trimestre précédent, selon une estimation de la Banque d'Espagne publiée vendredi.

■ **IRLANDE : le taux de chômage a atteint 3,6 % de la population active** en janvier pour le deuxième mois consécutif, selon les chiffres officiels du bureau central des statistiques publiés vendredi.

VALEUR DU JOUR

Dernière ligne droite avant la cotation d'Orange

FRANCE TÉLÉCOM a annoncé lundi 5 février l'émission d'obligations échangeables en action Orange pour un montant d'environ 3,3 milliards d'euros. Les modalités définitives seront connues le 12 février, date de la première cotation de l'action Orange à la Bourse de Paris. France Télécom aborde maintenant la dernière ligne droite avant l'entrée en Bourse de sa filiale Orange, qui regroupe l'ensemble de ses activités de téléphonie mobile. Cette opération majeure se déroule sous l'œil attentif des marchés.

Elle est à la fois capitale pour l'opérateur français, qui doit alléger la charge de sa dette, mais aussi pour l'ensemble du secteur, qui subi un revers boursier depuis plusieurs mois. L'action France Télécom n'a pas échappé à l'éclatement de la bulle spéculative sur les valeurs de télécommunications. Elle a poursuivi son parcours baissier ces derniers mois. Après un pic à 150 euros, début septembre 2000, elle a atteint son point bas, le 11 janvier, à 86 euros. Depuis, le cours fluctue dans une fourchette comprise entre 90 et 100 euros. Le 2 février, à la clôture, l'action France Télécom valait 92,6 euros.

Dans ce contexte difficile, l'opérateur français a souhaité mettre toutes les chances de son côté afin de réussir l'introduction d'Orange. Il a choisi une fourchette basse, comprise entre 55 et 65 milliards d'euros, pour la valorisation de ses activités de téléphonie mobile. De plus, cette vente d'actions, qui représente de 13 % à 15 % du capital, s'accompagne d'une émission d'obligations convertibles en actions pour un montant maximal de 5 % du capital. Le placement de ces obligations débute lundi 5 février et le groupe français espère ainsi séduire une autre catégorie d'investisseurs. Pour la vente des actions Orange, Michel Bon, président de France Télécom, s'est donné comme objectif d'obtenir l'adhésion de près d'un million d'actionnaires individuels. Le verdict sera connu jeudi 8, date de la clôture des prises d'ordre auprès des particuliers. Les investisseurs institutionnels auront, eux, jusqu'au vendredi pour se déclarer.

Laurence Girard

Action France Télécom

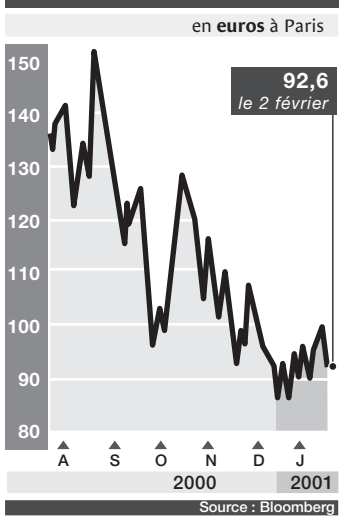

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 était en hausse de 0,22 %, à 5 838,96 points, lundi 5 février en milieu de séance. Il avait fini, vendredi 2 février, en baisse de 1,24 %, à 5 826,37 points. L'indice IT CAC 50 des valeurs technologiques avait gagné 0,69 %, à 2 510,04 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE DE FRANCFORT, l'indice de référence Dax perdait 0,09 %, à 6 631,94 points, lundi en milieu de journée. Vendredi à la clôture, il cotait en baisse de 0,99 %, à 6 638,2 points. Le Nemax 50, l'indice du Nouveau Marché, avait perdu 2,56 % à 2 613,28 points.

LONDRES

LE FOOTSIE, baromètre de la Bourse de Londres, gagnait 0,12 %, à 6 264,20 points, à la mi-séance, lundi 5 février. Il avait fini, vendredi, sur une petite hausse de 0,07 %, à 6 256,4 points. L'indice Techmark des cent principaux titres de la technologie avait cédé 1,4 %, à 2 732,22 points.

TOKYO

LES VALEURS NIPPONES ont chuté, lundi 5 février, dans le sillage du plongeon du Nasdaq américain. L'indice Topix, qui prend en compte tout le premier marché, a fini en baisse de 1,95 %, à 1 262,58 points. L'indice Nikkei 225 a fini en repli de 2,32 %, à 13 385,52 points. C'est la première fois que le Nikkei perd 2 % en clôture depuis le 21 décembre 2000.

NEW YORK

LES INDICES américains ont fini la séance du vendredi 2 février en très forte baisse, après la publication de statistiques de l'emploi encourageantes, qui pourraient modérer les baisses de taux d'intérêt de la Fed. Représentatif des valeurs de technologie – et traditionnellement sensible aux taux d'intérêt –, l'indice de la Bourse électronique, le Nasdaq, a chuté de 4,39 %, à 2 660,51 points. Plus riche en valeurs traditionnelles, le Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a reculé de 1,09 %, à 10 864,10 points. L'indice Standard and Poor's 500, représentant un très large éventail de valeurs, s'est de son côté replié de 1,75 %, à 1 349,47 points.

TAUX

LES MARCHÉS OBLIGATAIRES européens ont commencé la semaine en bonne forme. Lundi 5 février au matin, le rendement des emprunts d'Etat à dix ans – qui évolue à l'inverse des cours – se repliait dans les premières transactions. Il s'inscrivait à 4,92 % pour l'OAT française, et à 4,78 % pour le Bund allemand, les deux principales références du marché dans l'Euroland.

MONNAIES

L'EURO ET LE YEN profitaient du passage à vide du billet vert, vendredi matin, progressant dans les premiers échanges. La monnaie européenne cotait 0,9409 dollar, et la devise japonaise se négociait à 115,82 pour 1 dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	02/02
COURONNE DANOISE.	7,4624
COUR. NORVÉGIENNE	8,2050
COUR. SUÉDOISE	8,9140
COURONNE TCHÈQUE	34,8620
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6959
DOLLAR CANADIEN	1,4046
DOLLAR HONGKONG	7,3362
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0895
FORINT HONGROIS	265,2700
LEU ROMAIN	25008
ZLOTY POLONAIS	3,7938

Cours de change croisés

05/02 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,86412	0,94090	0,14343	1,47470	0,61151
YEN	115,72500	.....	108,90500	16,60000	170,64000	70,75500
EURO	1,06281	0,91823	.....	0,15245	1,56675	0,64975
FRANC	6,97200	6,02315	6,55957	.....	10,27780	4,26210
LIVRE	0,67810	0,58605	0,63825	0,09730	.....	0,41470
FRANC SUISSE	1,63530	1,41340	1,53925	0,23460	2,41165	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 02/02	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,77	4,64	4,93	5,40
ALLEMAGNE	4,70	4,75	4,79	5,28
GDE-BRETAG.	5,75	5,66	4,87	4,40
ITALIE	4,70	4,69	5,15	5,74
JAPON	0,33	0,33	1,55	2,27
ÉTATS-UNIS	5,53	5,04	5,12	5,48
SUISSE	3,37	3,33	3,45	4,02
PAYS-BAS	4,65	4,69	4,92	5,36

Matières premières

En dollars	Cours 02/02	Var. % 01/02
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1801,50	– 0,47
ALUMINIUM 3 MOIS	1604	– 0,37
PLOMB 3 MOIS	494,50	– 0,50
ETAIN 3 MOIS	5200	– 0,38
ZINC 3 MOIS	1032	– 0,67
NICKEL 3 MOIS	6625	– 0,38
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,80	+ 0,10
PLATINE A TERME	146350,50	– 0,64
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	272,75	+ 0,28
MAIS (CHICAGO)	213	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	167	– 0,06
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1048	– 0,29
CAFÉ (LONDRES)	616	....
SUCRE BL. (LONDRES)	245,50	....

Matif

Cours 12 h 30	Volume 05/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2001	38146,00	89,71	89,58
Euribor 3 mois			
MARS 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 02/02	Var. % 01/02
BRENT (LONDRES)	29,19	....
WTI (NEW YORK)	0,31	+ 0,03
LIGHT SWEET CRUDE	31,27	+ 4,65

Or

En euros	Cours 02/02	Var % 01/02
OR FIN KILO BARRE	9150	+ 0,33
OR FIN LINGOT	9250	+ 0,87
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	53,60	....
PIÈCE SUISSE 20 F	53,80	– 0,37
PIÈCE UNION LAT. 20	52,30	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	201	– 1,47
PIÈCE 20 DOLLARS US	362,50	+ 0,69
PIÈCE 50 PESOS MEX.	337	– 0,30

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● **À MILAN,** l'action **Alitalia** a terminé, vendredi 2 février, sur une hausse de 1,92 %, à 2,065 euros, malgré les dissensions apparues entre la direction du transporteur et son actionnaire majoritaire, le Trésor public italien, au sujet de la stratégie d'alliance. Après la clôture, le directeur général, Domenico Cempella, a présenté sa démission.
● La filiale Internet de Telefonica, **Terra Networks,** a perdu 6,65 % à 15,59 euros, vendredi, à la Bourse espagnole. Son directeur général américain, Bob Davis, avait annoncé, le jeudi 1er février, sa démission, en même temps qu'une perte opérationnelle supérieure aux prévisions des analystes.

● Boudée depuis des mois par la Bourse de Londres, l'action de la chaîne de grands magasins **Marks and Spencer** s'est envolée vendredi de 7,38 %, à 240 pence, après l'annonce de l'embauche de l'un des gourous de la mode, George Davies, qui avait remporté un vif succès avec sa ligne de vêtements pour Asda (filiale de Wall Mart).
● L'action de **SAirGroup**, la holding de contrôle de Swissair, a repris 0,85 % vendredi, à 236 francs suisses. Le marché apprécie le virage stratégique de SAirgroup, qui devrait s'accompagner d'un retrait de la compagnie portugaise TAP et de la chaîne Swissôtel, qui intéresse le groupe hôtelier Mövenpick.

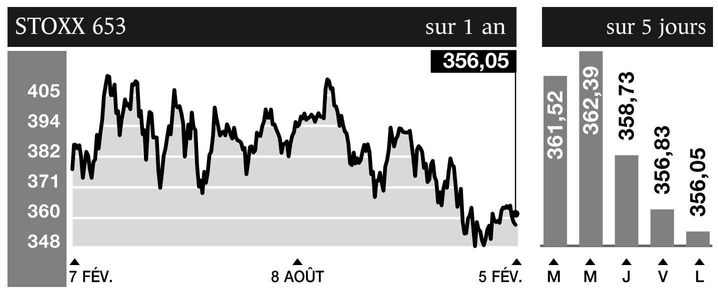

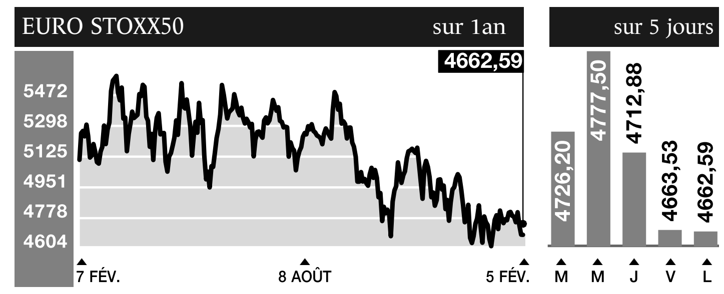

05/02 12 h 42 ▶

AUTOMOBILE

05/02 12 h 42	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
AUTOLIV SDR	SE	19,74	– 0,56
BASF AG	BE ★	48	+ 0,21
BMW	DE ★	37,80	– 0,26
CONTINENTAL AG	DE ★	18,10	– 1,63
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	48,90	– 0,81
FIAT	IT ★	26,78	+ 0,04
FIAT PRIV.	IT ★	17,65	– 1,07
MICHELIN	FR ★	41,10	+ 0,24
PEUGEOT	FR ★	272,90	– 1,48
PIRELLI SPA	IT ★	3,99	....
DR ING PORSCHE	DE ★	3450	+ 0,73
RENAULT	FR ★	53,80	– 1,47
VALEO	FR ★	48,67	+ 2,46
VOLKSWAGEN	DE ★	54	– 1,82
▶ DJ E STOXX AUTO P		227,70	– 0,82

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ABBEY NATIONAL	GB	18,84	+ 0,50
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	27,38	+ 0,44
ALL & LEICS	GB	11,27	+ 0,28
ALLIED IRISH BA	GB	20,11	– 0,39
ALPHA BANK	GR ★	33,22	– 1,95
BA HOLDING AG	AT ★	62	....
BANK OF IRELAND	GB	16,18	....
BANK OF PIRAEUS	GR ★	14,48	– 2,03
BK OF SCOTLAND	GB	11,44	– 0,27
BANKINTER R	ES ★	42,89	– 0,02
BARCLAYS PLC	GB	34,11	– 0,18
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	65,80	+ 3,62
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	10,65	– 0,47
BCA FIDEURAM	IT ★	14,96	+ 0,40
BCA INTESA	IT ★	5,04	– 1,56
BCA LOMBARDA	IT ★	10,95	– 1,53
MONTE PASCHI SI	IT ★	4,80	+ 0,21
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	21,69	– 1,32
BCA P.MILANO	IT ★	5,89	....
B.P.VERONA E S.	IT ★	11,89	....
BCA ROMA	IT ★	1,25	+ 0,81
BBVA R	ES ★	16,79	+ 0,48
ESPIRITO SANTO	PT ★	17,34	– 0,63
BCO POPULAR ESP	ES ★	36,50	+ 1,05
B.P.SONDRIO	IT ★	19,90	– 0,25
BCP R	PT ★	5,70	....
BIPOP CARIRE	IT ★	6,72	+ 0,60
BNL	IT ★	3,75	– 0,79
BNP PARIBAS	FR ★	97,10	– 0,41
BSCH R	ES ★	11,67	+ 0,69
CHRISTIANIA BK	NO	5,95	....
COMIT	IT ★	7,26	– 1,76
COMM.BANK OF GR	GR ★	49,20	– 0,93
COMMERZBANK	DE ★	31,60	+ 0,64
CREDIT LYONNAIS	FR ★	39,96	+ 0,03
DANSKE BANK	DK	18,49	– 1,08
DNB HOLDING -A-	NO	5,30	+ 0,69
DEUTSCHE BANK N	DE ★	96,10	– 0,62
DEXIA	BE ★	177,10	– 0,95
DRESDNER BANK N	DE ★	48,70	....
EFG EUROBK ERGA	GR ★	20,50	– 3,12
ERSTE BANK	AT ★	53,20	– 0,19
FOERENINGSSB A	SE	16,60	– 2,31
HALIFAX GROUP	GB	10,10	– 0,31
HSBC HLDG	GB	16,31	– 0,67
IKB	DE ★	16,35	+ 0,31
KBC BANCASSURAN	BE ★	49	+ 0,49
LLOYDS TSB	GB	11,14	+ 1,43
NAT BANK GREECE	GR ★	37,82	– 0,99
NATEXIS BQ POP.	FR ★	98,50	– 0,51
NORDEA	SE	7,85	– 2,78
NORDEA	DK	9,38	– 2,78
ROLO BANCA 1473	IT ★	20,71	+ 1,07
ROYAL BK SCOTL	GB	25,06	– 0,62
S-E-BANKEN -A-	SE	12,96	– 1,70
SAN PAOLO IMI	IT ★	17,44	+ 0,29
STANDARD CHARTE	GB	16,73	....
STE GENERAL-A-	FR ★	69,60	+ 0,72
SV HANDBK -A-	SE	17,28	– 1,60
SWEDISH MATCH	SE	4,22	– 0,53
UBS N	CH	187,62	+ 0,52
UNICREDITO ITAL	IT ★	5,56	+ 2,58
UNIDANMARK -A-	DK	85,76	....
▶ DJ E STOXX BANK P		345,66	+ 0,24

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ACERALIA	ES ★	10,31	– 1,15
ACERINOX R	ES ★	36,07	– 0,36
ALUMINIUM GREEC	GR ★	36,60	– 1,72
ANGLO AMERICAN	GB	69,50	– 1,71
ASSIDOMAEN AB	SE	20,02	– 0,83
BEKAERT	BE ★	45,87	+ 0,48
BILLITON	GB	4,62	– 2
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	40,49	+ 1
BUNZL PLC	GB	7,01	+ 0,68
CORUS GROUP	GB	1,26	– 1,23
ELVAL	GR ★	3,98	– 4,33
ISPAT INTERNATI	NL ★	4,43	+ 5,98
JOHNSON MATTHEY	GB	15,59	+ 0,92
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	50,69	– 1,02
METSAE-SERLA -B	FI ★	7,50	+ 0,27
HOLMEN -B-	SE	31,75	+ 0,53
OUTOKUMPU	FI ★	10	+ 2,56
PECHINEY-A-	FR ★	51,80	– 0,58
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,65	+ 0,87
RIO TINTO	GB	19,04	+ 0,25
SIDENOR	GR ★	3,36	– 4
SILVER & BARYTE	GR ★	27,98	– 2,24
SMURFIT JEFFERS	GB	2,06	– 0,76
STORA ENSO -A-	FI ★	11,40	– 5
STORA ENSO -R-	FI ★	11,55	– 1,28
SVENSKA CELLULO	SE	23,89	– 0,23
THYSSENKRUPP	DE ★	19,42	– 2,17
UNION MINIERE	BE ★	40,66	+ 1,40
UPM-KYMMENE COR	FI ★	33,60	– 1,18
USINOR	FR ★	14,54	+ 0,97
VIOHALCO	GR ★	10,30	– 1,90
VOEST-ALPINE ST	AT ★	29,75	+ 2,59
J D WETHERSPOON	GB	6,11	– 0,26
WORMS N	FR ★	19,70	....
▶ DJ E STOXX BASI P		184,36	– 1,09

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
AIR LIQUIDE	FR ★	143,50	– 0,35
AKZO NOBEL NV	NL ★	52,70	+ 1,54
BASF AG	DE ★	48	+ 0,21
BAYER AG	DE ★	53,33	+ 0,43
BOC GROUP PLC	GB	15,95	– 0,98
CELANESE N	DE ★	19,70	+ 6,78
CIBA SPEC CHIMI	CH	72,02	+ 0,23
CLARIANT N	CH	368,08	+ 0,35
DEGUSSA-HUELS	DE ★	36,70	+ 1,52
DSM	NL ★	39,14	+ 0,33
EMS-CHEM HOLD A	CH	4926,19	+ 0,40
ICI	GB	8,06	– 0,58
KEMIRA	FI ★	5,75	....
LAPORTE	GB	10,83	+ 0,15
LONZA GRP N	CH	649,67	– 0,10
NORSK HYDRO	NO	47,47	+ 0,13
OXFORD GLYCOSCI	GB	20,03	– 0,31
RHODIA	FR ★	16,82	+ 2,44
SOLVAY	BE ★	61,75	+ 2,24
TESSENDERLO CHE	BE ★	28,40	+ 0,71
KON. VOPAK NV	NL ★	22,45	+ 0,22
WS ATKINS	GB	12,59	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		401,25	+ 0,51

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
D'IETEREN SA	BE ★	244,90	+ 0,16
AZEO	FR ★	85	– 0,06
GBL	BE ★	269,50	+ 9,33
GEVAERT	BE ★	43,01	+ 0,58
INCHCAPE	GB	5,09	– 1,52
KVAERNER -A-	NO	8,29	– 1,45
MYTILINEOS	GR ★	6,40	– 3,03
UNAXIS HLDG N	CH	238,34	– 0,68
ORKLA	NO	21,21	– 0,29
SONAE SGPS	PT ★	1,41	– 2,76
TOMKINS	GB	2,72	+ 1,17
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ATLANTIC TELECO	GB	1,56	+ 1,02
EIRCOM	IR ★	2,54	– 2,31
BRITISH TELECOM	GB	11,11	+ 0,86
CABLE & WIRELES	GB	13,25	+ 1,57
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	34,10	....
E.BISCOM	IT ★	116	– 2,32
EIRCOM	IE	2,54	– 2,31
ELISA COMMUNICA	IE	18,10	+ 0,84
ENERGIS	GB	8,30	+ 0,38
EQUANT NV	DE ★	30,50	– 3,79
EUROPOLITAN HLD	SE	8,25	– 2
FRANCE TELECOM	FR ★	91,85	– 0,81
HELLENIC TELE (	GR ★	16,60	– 2,01
HELS.TELEPH E	FI ★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	3,52	+ 3,23
KONINKLIJKE KPN	NL ★	16,60	– 0,72
LIBERTEL NV	NL ★	11,25	....
MANNESMANN N	DE ★	101,50	– 3,33
MOBILCOM	DE ★	32,30	– 7,71
PANAFON HELLENI	GR ★	7,12	– 1,11
PT TELECOM SGPS	PT ★	11,70	– 1,27
SONERA	FI ★	20,60	....
SWISSCOM N	CH	284,19	– 1,69
TELE DANMARK -B	DK	54,27	– 2,41
TELECEL	PT ★	14,15	– 1,39
TELECOM ITALIA	IT ★	13,30	– 2,35
TELECOM ITALIA	IT ★	6,60	– 5,71
TELIA	SE	5,95	+ 0,95
T.I.M.	IT ★	8,31	– 2,35
TISCALI	IT ★	19,70	– 3
VERSATEL TELECO	NL ★	14	– 4,76
VODAFONE GROUP	GB	3,63	– 1,28
▶ DJ E STOXX TCOM P		721,76	– 1,08

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ACCIONA	ES ★	39	+ 0,52
ACS	ES ★	27,10	....
AGGREGATE IND	GB	1,21	....
AKTOR SA	GR ★	7,74	– 3,01
AMEY	GB	30,08	....
UPONOR -A-	FI ★	19	– 1,55
AUREA R	ES ★	17,95	– 0,28
ACESA R	ES ★	9,94	+ 0,20
BLUE CIRCLE IND	GB	7,32	....
BOUYGUES	FR ★	52,30	+ 0,29
BPB	GB	4,54	+ 0,70
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	10,34	+ 0,19
BUZZI UNICEM	IT ★	10,64	– 1,21
NOVAR	GB	3,19	+ 0,50
CRH PLC	GB	31,19	– 1,15
CIMPOR R	PT ★	29,20	– 0,34
COLAS	FR ★	56,05	– 0,27
GRUPO DRAGADOS	ES ★	11,93	+ 0,25
FCC	ES ★	22,04	+ 2,99
GRUPO FERROVIAL	ES ★	15,26	– 1,48
HANSON PLC	GB	6,82	– 0,46
HEIDELBERGER ZE	DE ★	57,50	– 1,29
HELL.TECHNODO.R	GR ★	6,38	– 1,54
HERACLES GENL R	GR ★	14,14	– 4,46
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	22,10	+ 0,68
HOLDERBANK FINA	CH	1268,13	+ 0,26
IMERYS	FR ★	119,20	– 0,58
ITALCEMENTI	IT ★	10,19	+ 0,20
LAFARGE	FR ★	102	– 1,54
MICHANIKI REG.	GR ★	2,85	– 3,06
PILKINGTON PLC	GB	1,74	– 1,77
RMC GROUP PLC	GB	10,37	+ 0,15
SAINT GOBAIN	FR ★	172,10	– 1,60
SKANSKA -B-	SE	45,21	+ 0,62
TAYLOR WOODROW	GB	2,78	+ 0,57
TECHNIP	FR ★	151,50	+ 1,07
TITAN CEMENT RE	GR ★	37,42	– 2,60
VINCI	FR ★	61,50	– 2,46
WIENERB BAUSTOF	AT ★	20,34	– 0,34
▶ DJ E STOXX CNST P		240,90	– 0,90

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ACCOR	FR ★	46,50	+ 0,61
ADIDAS-SALOMON	DE ★	70,30	– 1,75
AGFA-GEVAERT	BE ★	24,70	– 0,80
AIR FRANCE	FR ★	23,83	+ 1,19
AIRTOURS PLC	GB	3,90	– 0,40
ALITALIA	IT ★	2,05	– 0,97
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	14,90	+ 0,68
AUTOGRILL	IT ★	13,25	– 0,23
BANG & OLUFSEN	DK	49,58	+ 1,37
BENETTON GROUP	IT ★	2,11	....
BERKELEY GROUP	GB	12,51	– 2,33
BRITISH AIRWAYS	GB	6,85	– 4,80
BULGARI	IT ★	12,60	+ 0,72
CHRISTIAN DIOR	FR ★	48,43	+ 0,90
CLUB MED.	FR ★	101,40	– 1,27
DT.LUFTHANSA N	DE ★	25,50	– 0,78
ELECTROLUX -B-	SE	15,93	....
EM.TV & MERCHAN	DE ★	8,20	+ 3,40
EMI GROUP	GB	7,86	– 0,99
EURO DISNEY	FR ★	0,64	....
GRANADA	GB	3	– 2,05
HERMES INTL	FR ★	156,50	+ 3,37
HPI	IT ★	1,16	....
HUNTER DOUGLAS	NL ★	30,25	+ 0,17
KLM	NL ★	27,90	– 2,11
HILTON GROUP	GB	3,80	+ 0,83
LVMH	FR ★	68,30	....
MEDION	DE ★	97,05	– 2,78
MOULINEX	FR ★	4,87	+ 0,41
NH HOTELES	ES ★	13,91	+ 0,43
P & O PRINCESS	GB	5,48	....
PERSIMMON PLC	GB	4,62	+ 1,03
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	38,36	– 2,39
PREUSSAG AG	DE ★	43,40	– 0,46
RANK GROUP	GB	2,73	....
RYANAIR HLDGS	IE	12,30	....
SAIRGROUP N	CH	157,05	+ 2,33
SAS DANMARK A/S	DK	11,26	– 1,18
SEB	FR ★	61,50	– 3
SODEXHO ALLIANC	FR ★	201,30	– 1,47
TELE PIZZA	ES ★	3,18	+ 4,61
THE SWATCH GRP	CH	1303,25	+ 0,96
THE SWATCH GRP	CH	268,26	+ 0,98
THOMSON MULTIME	PA	52,15	– 1,04
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,20	....
WILSON BOWDEN	GB	12,52	....
WM-DATA -B-	SE	5,61	– 1,96
WOLFORD AG	AT ★	17,61	+ 3,59
▶ DJ E STOXX CYC GO P		156,38	– 1,13

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ACTELION N	CH	437,67	– 1,03
ALTANA AG	DE ★	160	....
ASTRAZENECA	GB	48,93	– 0,48
AVENTIS	FR ★	82,85	– 0,78
BB BIOTECH	CH	936,46	– 2,11
CELLTECH GROUP	GB	20,21	– 0,31
ELAN CORP	IE	34,20	– 0,15
ESSILOR INTL	FR ★	325	....
FRESENIUS MED C	DE ★	89	+ 1,60
GAMBRO -A-	SE	7,80	....
GLAXOSMITHKLINE	GB	28,85	+ 1,44
H. LUNDBECK	DK	104,79	– 1,01
NOVARTIS N	CH	1792,29	– 0,54
NOVO-NORDISK -B	DK	202,35	– 2,58
NYCOMED AMERSHA	GB	8,97	– 1,89
ORION B	FI ★	22,50	+ 0,90
QIAGEN NV	NL ★	32	– 2,62
ROCHE HOLDING	CH	12011,45	+ 2,16
ROCHE HOLDING G	CH	9894,65	+ 0,76
SANOFI SYNTHELA	FR ★	59,95	+ 1,70
SCHERING AG	DE ★	56	....
SHIRE PHARMA GR	GB	20,35	– 1,22
SERONO -B-	CH	870,78	+ 4,61
SMITH & NEPHEW	GB	4,89	– 0,64
SSL INTL	GB	7,98	+ 1,60
SULZER AG 100N	CH	717,96	– 1,25
SYNTHES-STRATEC	CH	689,34	– 0,38
UCB	BE ★	40	....
WILLIAM DEMANT	DK	52,80	– 3,43
ZELTIA	ES ★	14,75	+ 0,55
▶ DJ E STOXX HEAL		528,21	– 0,14

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
BG GROUP	GB	4,10	+ 0,38
BP AMOCO	GB	9,43	+ 2,21
CEPSA	ES ★	10,13	+ 0,10
COFLEXIP	FR ★	156,80	– 1,45
DORDTSCHE PETRO	NL ★	57,65	....
ENI	IT ★	6,94	....
ENTERPRISE OIL	GB	10,17	– 1,22
HELLENIC PETROL	GR ★	9,36	– 2,09
LASMO	GB	3,14	+ 0,50
LATTICE GROUP	GB	2,11	– 0,74
OMV AG	AT ★	84,56	+ 0,36
PETROLEUM GEO-S	NO	10,24	+ 3,70
REPSOL YPF	ES ★	18,55	+ 1,37
ROYAL DUTCH CO	NL ★	65,55	+ 1,45
SAIPEM	IT ★	6,52	+ 0,31
SHELL TRANSP	GB	9	+ 2,87
TOTAL FINA ELF	FR ★	161,50	+ 3,19
▶ DJ E STOXX ENGY P		350,64	+ 1,84

(Publicité)

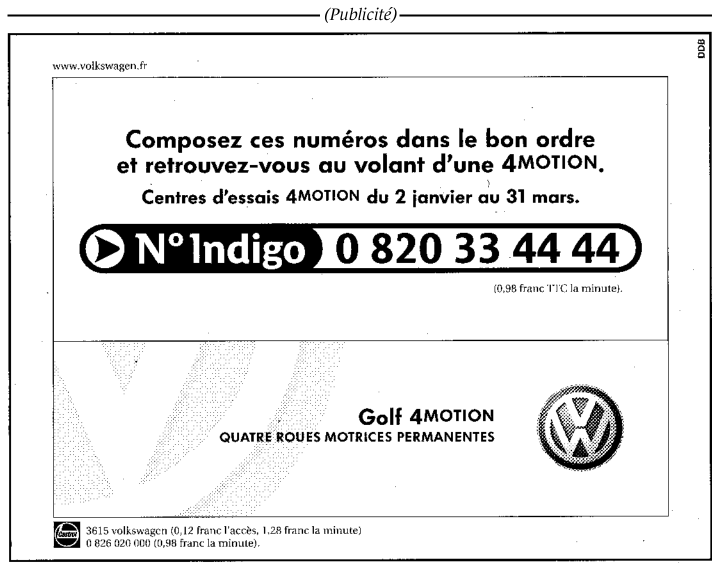

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
3I GROUP	GB	21,79	– 1,63
ALMANIJ	BE ★	42,60	+ 0,45
ALPHA FINANCE	GR ★	42,40	– 3,50
AMVESCAP	GB	22,61	– 2,11
BHW HOLDING AG	DE ★	28,60	– 0,35
BPI R	PT ★	3,73	– 1,58
BRITISH LAND CO	GB	7,86	....
CANARY WHARF GR	GB	7,79	+ 0,20
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,05	....
CATTLES ORD.	GB	4,73	– 1,95
CLOSE BROS GRP	GB	16,78	– 1,57
MONTEDISON	IT ★	2,16	– 0,92
COBEPA	BE ★	63,30	+ 0,48
CONSORS DISC-BR	DE ★	45,49	– 3,21
CORP FIN ALBA	ES ★	24,85	+ 1,43
CS GROUP N	CH	225,01	+ 0,14
DEPFA-BANK	DE ★	85,90	+ 1,06
DIREKT ANLAGE B	DE ★	42,20	– 3,43
MAN GROUP	GB	12,35	+ 0,13
EURAFRANCE	FR ★	747,50	– 0,73
FORTIS (B)	BE ★	34,57	– 0,95
FORTIS (NL)	NL ★	34,26	– 0,93
GECINA	FR ★	100,70	– 0,79
GIMV	BE ★	47,39	+ 1,48
GREAT PORTLAND	GB	4,51	– 0,69
HAMMERSON	GB	7,73	– 0,61
ING GROEP	NL ★	81,18	– 0,18
REALDANMARK	DK	73,70	– 3,51
LAND SECURITIES	GB	14,50	– 0,75
LIBERTY INTL	GB	7,84	– 2,54
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	137	– 0,72
MEDIOBANCA	IT ★	12	– 1,64
METROVACESA	ES ★	17,27	– 1,26
PERPETUAL PLC	GB	60,78	....
PROVIDENT FIN	GB	15,21	– 0,10
RODAMCO CONT. E	NL ★	43,80	– 0,11
RODAMCO NORTH A	NL ★	45,50	– 0,22
SCHRODERS	GB	21,24	– 1,46
SIMCO N	FR ★	76,40	– 0,07
SLOUGH ESTATES	GB	6,77	– 0,23
UNIBAIL	FR ★	178,90	+ 0,17
VALLEHERMOSO	ES ★	7,61	+ 3,40
WCM BETEILIGUNG	DE ★	22,76	+ 0,71
▶ DJ E STOXX FINS P		308,19	– 0,51

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ALLIED DOMECQ	GB	6,71	+ 0,23
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,65	+ 0,21
BASS	GB	11,75	– 0,13
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	45,30	– 1,52
BRAU-UNION	AT ★	41	+ 0,24
CADBURY SCHWEPP	GB	7,15	+ 1,11
CARLSBERG -B-	DK	58,29	– 1,81
CARLSBERG AS -A	DK	54,94	....
DANISCO	DK	45,43	+ 0,30
DANONE	FR ★	140,80	+ 0,57
DELTA HOLDINGS	GR ★	9,68	– 3,20
DIAGEO	GB	10,54	+ 2,44
ELAIS OLEAGINOU	GR ★	20,46	+ 0,29
ERID.BEGH.SAY	FR ★	94,05	– 0,27
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	42	+ 2,44
COCA COLA HBC	GR ★	18,62	– 0,96
HELLENIC SUGAR	GR ★	13,50	– 3,57
KAMPS	DE ★	17	+ 1,19
KERRY GRP-A-	GB	21,37	– 0,37
MONTEDISON	IT ★	2,16	– 0,92
NESTLE N	CH	2246,86	....
KONINKLIJKE NUM	NL ★	43,13	+ 0,42
PARMALAT	IT ★	1,71	+ 1,18
PERNOD RICARD	FR ★	73,05	– 3,75
RAISIO GRP -V-	FI ★	2,30	+ 3,60
SCOTT & NEWCAST	GB	7,31	+ 2,20
SOUTH AFRICAN B	GB	8,05	+ 0,99
TATE & LYLE	GB	4,16	+ 1,15
UNIQ	GB	3,94	+ 1,62
UNILEVER	NL ★	61,45	+ 0,24
UNILEVER	GB	8,25	+ 0,96
WHITBREAD	GB	9,19	– 0,17
▶ DJ E STOXX F & BV P		239,44	+ 0,58

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ABB N	CH	106,49	+ 1,08
ADECCO N	CH	727,06	+ 1,64
AEROPORTI DI RO	IT ★	9,52	– 0,73
AGGREKO	GB	6,54	– 0,48
ALSTOM	FR ★	26,10	– 1,51
ALTRAN TECHNO	FR ★	78,40	+ 1,16
ALUSUISSE GRP N	CH	634,06	....
ASSA ABLOY-B-	SE	17,95	– 3,61
ASSOC BR PORTS	GB	5,80	– 0,27
ATLAS COPCO -A-	SE	25,07	– 2,19
ATLAS COPCO -B-	SE	23,89	– 2,07
ATTICA ENTR SA	GR ★	5,78	– 1,37
BAA	GB	9,24	+ 0,17
BBA GROUP PLC	GB	5,61	+ 1,71
BTG	GB	20,98	– 2,91
CIR	IT ★	2,48	– 1,59
CAPITA GRP	GB	7,26	– 2,94
CDB WEB TECH IN	IT ★	9,30	– 3,02
CGIP	FR ★	58,85	– 1,83
CMG	GB	61,91	....
COOKSON GROUP P	GB	2,84	– 0,55
DAMPSKIBS -A-	DK	9380,36	+ 2,19
DAMPSKIBS -B-	DK	10975,02	+ 4,33
DAMSKIBS SVEND	DK	14539,56	+ 2,36
E.ON AG	DE ★	58,90	+ 1,38
EADS SICO.	FR ★	23,16	– 0,64
ELECTROCOMPONEN	GB	10,01	+ 2,41
EPCOS	DE ★	89	– 1,39
EUROTUNNEL	FR ★	1,04	– 0,95
EXEL	GB	14,91	+ 0,53
F.I. GROUP	GB	6,52	– 3,94
GROUP 4 FALCK	DK	147,48	+ 0,05
FINMECCANICA	IT ★	1,21	– 2,42
FINNLINES	FI ★	23,06	– 1,66
FKI	GB	3,24	– 3,29
FLS IND.B	DK	15,41	– 1,71
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	39,04	– 0,48
GAMESA	ES ★	25,90	– 2,26
GKN	GB	12,87	– 0,61
HAGEMEYER NV	NL ★	24,60	+ 0,61
HALKOR	GR ★	4,32	– 2,26
HAYS	GB	5,55	– 2,75
HEIDELBERGER DR	DE ★	68,70	+ 0,59
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	27,50	– 1,79
IFIL	IT ★	8,37	+ 0,84
IMI PLC	GB	4,27	– 0,73
INDRA SISTEMAS	ES ★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	24,57	– 0,68
INVESTOR -A-	SE	16,49	....
INVESTOR -B-	SE	16,43	+ 0,69
ISS	DK	72,36	– 3,91
JOT AUTOMATION	FI ★	1,47	+ 2,08
KINNEVIK -B-	SE	25,47	– 0,44
COPENHAGEN AIRP	DK	100,50	....
KONE B	FI ★	69	– 0,14
LEGRAND	FR ★	239,90	– 0,46
LINDE AG	DE ★	54,30	– 0,37
MAN AG	DE ★	33	+ 0,61
MG TECHNOLOGIES	DE ★	14,32	+ 0,49
WARTSILA CORP A	FI ★	18,80	+ 1,35
METSO	FI ★	11,25	– 1,32
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,65	– 0,67
NETCOM -B-	SE	47,90	– 2,18
NKT HOLDING	DK	277,39	– 1,43
EXEL	GB	14,91	+ 0,53
PACE MICRO TECH	GB	10,12	– 3,88
PARTEK	FI ★	12,88	+ 2,22
PENINS.ORIENT.S	GB	4,65	– 1,66
PERLOS	FI ★	13	– 5,11
PREMIER FARNELL	GB	5,96	+ 0,80
RAILTRACK	GB	15,13	– 2,03
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	19,25	+ 0,26
RENTOKIL INITIA	GB	3,25	– 0,96
REXAM	GB	4,13	– 0,75
REXEL	FR ★	83,30	– 0,83
RHI AG	AT ★	21,84	– 0,73
RIETER HLDG N	CH	312,15	+ 0,42
ROLLS ROYCE	GB	3,19	....
SANDVIK	SE	26,42	– 1,05
SAURER ARBON N	CH	505,30	+ 2,78
SCHNEIDER ELECT	FR ★	71,10	– 0,14
SEAT PAGINE GIA	IT ★	2,07	– 2,82
SECURICOR	GB	2,50	+ 1,27
SECURITAS -B-	SE	18,17	– 2,41
SERCO GROUP	GB	9,08	– 0,17
SGL CARBON	DE ★	69	– 1,29
SHANKS GROUP	GB	3,41	+ 1,40
SIDEL	FR ★	37,95	+ 1,50
INVENSYS	GB	2,80	– 0,56
SINGULUS TECHNO	DE ★	24,96	– 2,54
SKF -B-	SE	18,12	– 0,31
SMITHS GROUP	GB	11,16	....
SOPHUS BEREND -	DK	30,15	....
SPIRENT	GB	8,19	– 2,62
T.I.GROUP PLC	GB	6,38	....
TECAN GROUP N	CH	1203,10	– 0,70
TELEFONICA	ES ★	19,71	– 0,45
TPI	ES ★	6,75	– 1,03
THALES	FR ★	43,84	+ 1,95
TOMRA SYSTEMS	NO	20,05	+ 0,61
TRAFFICMASTER	GB	6,80	+ 0,23
UNAXIS HLDG N	CH	238,34	– 0,68
VA TECHNOLOGIE	AT ★	29,83	+ 0,37
VEDIOR NV	NL ★	13,40	– 1,47
VESTAS WIND SYS	DK	58,43	+ 0,23
VINCI	FR ★	61,50	– 2,46
VIVENDI ENVIRON	FR ★	43	+ 1,06
VOLVO -A-	SE	20,19	– 1,37
VOLVO -B-	SE	20,64	– 1,34
▶ DJ E STOXX IND GO P		501,06	– 0,44

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
AEGIS GROUP	GB	2,04	+ 0,78
AEGON NV	NL ★	40,14	+ 0,73
AGF	FR ★	68,85	+ 0,29
ALLEANZA ASS	IT ★	16,45	– 0,30
ALLIANZ N	DE ★	365,50	....
ASR VERZEKERING	NL ★	104	....
AXA	FR ★	142,50	– 0,77
BALOISE HLDG N	CH	1158,22	– 0,06
BRITANNIC	GB	15,60	– 1
CGNU	GB	15,68	– 0,80
CNP ASSURANCES	FR ★	36,90	– 1,76
CORP MAPFRE R	ES ★	25,15	+ 0,60
ERGO VERSICHERU	DE ★	162,50	+ 1,25
ETHNIKI GEN INS	GR ★	13,36	– 1,33
EULER	FR ★	53,35	– 1,20
CODAN	DK	86,43	– 1,53
FORTIS (B)	BE ★	34,57	– 0,95
GENERALI ASS	IT ★	39,15	....
GENERALI HLD VI	AT ★	187,99	– 0,43
INDEPENDENT INS	GB	5,77	– 0,27
INTERAM HELLEN	GR ★	12,44	– 6,18
IRISH LIFE & PE	GB	12,60	– 0,37
FONDIARIA ASS	IT ★	5,71	– 0,70
LEGAL & GENERAL	GB	2,67	– 0,58
MEDIOLANUM	IT ★	13,94	– 2,11
MUENCH RUECKVER	DE ★	353,80	+ 1,67
POHJOLA GRP.B	FI ★	48,30	+ 0,62
PRUDENTIAL	GB	16,20	– 1,06
RAS	IT ★	15,65	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,33	+ 1,15
SAI	IT ★	20,20	– 0,54
SAMPO LEONIA IN	FI ★	59,42	– 0,64
SWISS RE N	CH	2438,71	+ 0,81
SCOR	FR ★	53,80	+ 1,51
SKANDIA INSURAN	SE	17,84	– 1,85
ST JAMES'S PLAC	GB	6,79	– 0,46
STOREBRAND	NO	7,56	– 0,80
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,33	+ 1,15
SWISS LIFE REG	CH	890,29	+ 0,74
TOPDANMARK	DK	32,16	– 4
ZURICH FINL SVC	CH	606,75	– 0,53
ZURICH FINL SVC	CH	606,75	– 0,53
▶ DJ E STOXX INSU P		432,66	+ 0,03

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
MONDADORI	IT ★	10,24	– 2,48
B SKY B GROUP	GB	17,82	– 1,39
CANAL PLUS	FR ★	3,36	+ 1,51
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,05	....
CARLTON COMMUNI	GB	8,38	+ 0,57
DLY MAIL & GEN	GB	13,48	+ 1,54
ELSEVIER	NL ★	14,58	– 0,21
EMAP PLC	GB	12,90	+ 1,23
FUTURE NETWORK	GB	1,71	– 0,91
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	8,72	– 1,91
GWR GROUP	GB	9,99	– 0,31
HAVAS ADVERTISI	FR ★	15,65	– 0,63
INDP NEWS AND M	IR ★	3,05	– 0,65
INFORMA GROUP	GB	8,85	– 0,18
LAGARDERE SCA N	FR ★	65,85	– 2,95
LAMBRAKIS PRESS	GR ★	9,18	– 2,75
M6 METROPOLE TV	FR ★	36	– 0,55
MEDIASET	IT ★	13,05	– 1,14
NRJ GROUP	FR ★	33,20	+ 2,09
PEARSON	GB	24,87	– 1,06
PRISA	ES ★	18,90	+ 0,32
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	36,50	....
PT MULTIMEDIA R	PT ★	22,59	– 1,09
PUBLICIS GROUPE	FR ★	36,19	+ 0,53
PUBLIGROUPE N	CH	497,50	+ 0,66
REED INTERNATIO	GB	10,40	+ 0,46
REUTERS GROUP	GB	16,62	– 1,03
RTL GROUP	LU ★	103	+ 13,19
SMG	GB	3,74	– 0,83
SOGECABLE R	ES ★	24,10	– 0,82
TAYLOR NELSON S	GB	3,61	– 2,13
TELEWEST COMM.	GB	2,33	– 5,73
TF1	FR ★	53,35	+ 0,76
TRINITY MIRROR	GB	7,20	– 1,51
UTD BUSINESS ME	GB	13,04	+ 0,48
UNITED PAN-EURO	NL ★	12,55	– 2,86
VIVENDI UNIVERS	FR ★	77,20	– 1,97
VNU	NL ★	55,85	+ 0,09
WOLTERS KLUWER	NL ★	25,05	– 3,39
WPP GROUP	GB	13,43	– 1,04
▶ DJ E STOXX MEDIA P		434,45	– 1,38

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
AHOLD	NL ★	33,06	– 0,21
ALTADIS -A-	ES ★	14,53	– 0,55
AMADEUS GLOBAL	ES ★	8,60	– 0,12
ATHENS MEDICAL	GR ★	5,54	– 4,81
AUSTRIA TABAK A	AT ★	65,50	– 0,37
AVIS EUROPE	GB	3,46	....
BEIERSDORF AG	DE ★	113	....
BIC	FR ★	43,10	– 1,01
BRIT AMER TOBAC	GB	7,95	+ 0,40
CASINO GP	FR ★	105,80	– 0,66
RICHEMONT UNITS	CH	2858,16	– 0,11
CLARINS	FR ★	85	+ 1,19
DELHAIZE	BE ★	58,80	+ 0,43
COLRUYT	BE ★	48,52	– 0,98
FIRSTGROUP	GB	4,29	– 1,44
FREESERVE	GB	2,18	....
GALLAHER GRP	GB	6,54	– 0,48
GIB	BE ★	45	– 0,40
GIVAUDAN N	CH	292,64	....
HENKEL KGAA VZ	DE ★	71,80	+ 0,70
IMPERIAL TOBACC	GB	10,61	– 0,30
JERONIMO MARTIN	PT ★	11,15	– 0,45
KESKO -B-	FI ★	11,70	+ 2,09
L'OREAL	FR ★	79,85	+ 1,01
LAURUS NV	NL ★	10,25	– 0,49
MORRISON SUPERM	GB	2,86	....
RECKITT BENCKIS	GB	13,87	– 1,89
SAFEWAY	GB	4,71	+ 0,67
SAINSBURY J. PL	GB	5,92	+ 0,27
STAGECOACH HLDG	GB	1,23	....
T-ONLINE INT	DE ★	13,05	....
TERRA NETWORKS	ES ★	14,79	– 5,13
TESCO PLC	GB	4,10	+ 1,16
TNT POST GROEP	NL ★	27,60	– 0,36
WANADOO	FR ★	9,94	– 0,60
WORLD ONLINE IN	NL ★	7,80	....
▶ DJ E STOXX N CY G P		425,69	– 0,31

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ALLIANCE UNICHE	GB	8,08	+ 1,78
AVA ALLG HAND.G	DE ★	31,50	– 1,56
BOOTS CO PLC	GB	9,60	+ 0,66
BUHRMANN NV	NL ★	28,60	+ 0,18
CARREFOUR	FR ★	65,35	+ 0,38
CASTO.DUBOIS	FR ★	255	....
CC CARREFOUR	ES ★	13,49	– 0,07
CHARLES VOEGELE	CH	151,53	– 0,32
CONTINENTE	ES ★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE ★	244,90	+ 0,16
DEBENHAMS	GB	5,47	+ 0,58
DIXONS GROUP	GB	4,40	+ 2,56
GAL LAFAYETTE	FR ★	211,70	+ 0,33
GEHE AG	DE ★	36,95	+ 0,68
GREAT UNIV STOR	GB	8	– 3,42
GUCCI GROUP	NL ★	97	– 1,02
HENNES & MAURIT	SE	22,44	– 2,20
KARSTADT QUELLE	DE ★	38	– 0,65
KINGFISHER	GB	7,64	+ 1,25
MARKS & SPENCER	GB	3,85	+ 2,08
MATALAN	GB	8,17	+ 0,97
METRO	DE ★	52,90	– 0,19
NEXT PLC	GB	12,30	....
PINAULT PRINT.	FR ★	227,50	+ 0,40
SIGNET GROUP	GB	1,08	+ 1,47
VALORA HLDG N	CH	229,56	– 0,56
VENDEX KBB NV	NL ★	14,93	– 0,33
W.H SMITH	GB	7,45	+ 1,28
WOLSELEY PLC	GB	7,09	....
▶ DJ E STOXX RETL P		356,09	+ 0,16

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
AIXTRON	DE ★	101,80	+ 0,39
ALCATEL-A-	FR ★	61	– 0,97
ALTEC SA REG.	GR ★	5,72	– 2,72
ARM HOLDINGS	GB	8,08	+ 0,39
ARC INTERNATION	GB	4,24	– 5,26
ASM LITHOGRAPHY	NL ★	27,70	– 3,48
BAAN COMPANY	NL ★	2,69	....
BALTIMORE TECH	GB	5,66	– 3,74
BOOKHAM TECHNOL	GB	15,76	– 0,79
SPIRENT	GB	16,89	....
BAE SYSTEMS	GB	4,48	– 1,04
BROKAT	DE ★	19,50	– 6,74
BULL	FR ★	3,37	– 1,17
BUSINESS OBJECT	FR ★	85,15	– 0,53
CAP GEMINI	FR ★	198,80	+ 0,91
COLT TELECOM NE	GB	26,52	– 2,71
COMPTEL	FI ★	10,30	+ 17,31
DASSAULT SYST.	FR ★	70,30	+ 2,85
DIALOG SEMICOND	GB	86,42	....
ERICSSON -B-	SE	12	– 2,28
F-SECURE	FI ★	3,06	– 2,86
FILTRONIC	GB	5,85	+ 4,79
FINMATICA	IT ★	38,75	– 2,76
GETRONICS	NL ★	6,87	– 2
GN GREAT NORDIC	DK	20,10	– 0,66
INFINEON TECHNO	DE ★	43,65	– 3,54
INFOGRAMES ENTE	FR ★	22,33	– 3,75
INTRACOM R	GR ★	18,60	– 3,12
KEWILL SYSTEMS	GB	5,69	+ 1,69
LOGICA	GB	28,30	– 0,17
LOGITECH INTL N	CH	336,87	+ 0,19
MARCONI	GB	10,37	– 1,20
NOKIA	FI ★	35,03	– 1,60
OCE	NL ★	18,65	....
OLIVETTI	IT ★	2,92	– 0,68
PSION	GB	3,47	– 0,90
SAGE GRP	GB	5,47	– 1,14
SAGEM	FR ★	125	+ 0,81
SAP AG	DE ★	157	– 1,26
SAP VZ	DE ★	199	– 1
SEMA	GB	6,91	+ 11,39
SEZ HLDG N	CH	668,53	– 0,87
SIEMENS AG N	DE ★	150,50	– 1,12
MB SOFTWARE	DE ★	3,70	....
SPIRENT	GB	8,19	– 2,62
STMICROELEC SIC	FR ★	48,12	– 0,84
TECNOST	IT ★	2,83	....
TELE 1 EUROPE	SE	7,07	– 4,55
THINK TOOLS	CH	191,84	+ 1,90
THUS	GB	1,12	+ 1,43
TIETOENATOR	FI ★	32,80	– 0,61
▶ DJ E STOXX TECH P		739,08	– 1,33

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 02/02
ACEA	IT ★	11,80	– 0,08
AEM	IT ★	2,75	– 0,72
ANGLIAN WATER	GB	9,49	....
BRITISH ENERGY	GB	3,50	+ 0,45
CENTRICA	GB	3,71	– 2,48
EDISON	IT ★	10,46	– 0,10
ELECTRABEL	BE ★	234	– 0,47
ELECTRIC PORTUG	PT ★	3,30	– 1,49
ENDESA	ES ★	19,06	– 0,78
ENEL	IT ★	3,96	+ 0,25
EVN	AT ★	31,65	– 1,09
FORTUM	FI ★	4,10	....
GAS NATURAL SDG	ES ★	19,33	– 0,87
HIDRO CANTABRIC	ES ★	24,42	– 0,53
IBERDROLA	ES ★	14,62	– 0,54
INNOGY HOLDINGS	GB	3,39	....
ITALGAS	IT ★	5,26	....
KELDA	GB	5,70	– 0,55
NATIONAL GRID G	GB	9,82	– 0,32
INTERNATIONAL P	GB	3,96	– 0,40
OESTERR ELEKTR	AT ★	115,50	+ 2,85
PENNON GROUP	GB	9,90	+ 0,80
POWERGEN	GB	10,92	– 2,80
SCOTTISH POWER	GB	7,48	+ 2,59
SEVERN TRENT	GB	10,94	– 0,57
SUEZ LYON EAUX	FR ★	175,90	+ 0,69
SYDKRAFT -A-	SE	26,70	....
SYDKRAFT -C-	SE	23,73	– 0,47
THAMES WATER	GB	18,07	+ 2,22
FENOSA	ES ★	20,97	– 2,42
UNITED UTILITIE	GB	8,97	– 0,87
VIRIDIAN GROUP	GB	10,23	....
▶ DJ E STOXX PO SUP P		315,44	+ 0,13

EURO NOUVEAU MARCHÉ

AMSTERDAM

05/02 12 h 42	Cours en euros	% Var. 02/02
AIRSPRAY NV	16,70	....
ANTONOV	0,53	– 1,85
C/TAC	4,35	– 7,64
CARDIO CONTROL	3,89	– 2,51
CSS	23,90	....
HITT NV	6,80	– 3,55
INNOCONCEPTS NV	19,40	+ 4,30
NEDGRAPHICS HOLD	13,25	....
SOPHEON	2,20	– 7,56
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	2,19	+ 0,46
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	6,50	....

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. 02/02
ARTHUR	6,25	....
ENVIPCO HLD CT	0,59	....
FARDIS B	20,85	– 0,48
INTERNOC HLD	0,75	....
INTL BRACHYTHER B	9,45	– 0,53
LINK SOFTWARE B	5,50	– 0,18
PAYTON PLANAR	0,45	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. 02/02
UNITED INTERNET	17,24	....
AIXTRON	115,50	....
AUGUSTA TECHNOLOGIE	20,32	....
BB BIOTECH ZT-D	93	– 2,11
BB MEDTECH ZT-D	16,10	....
BERTRANDT AG	20,20	+ 5,76
BETA SYSTEMS SOFTWA	6,45	....
CE COMPUTER EQUIPME	13,03	– 3,62
CE CONSUMER ELECTRO	12,50	– 2,42

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède **GB** : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● L'action **Vivendi Environnement** gagnait 1,81 %, à 43,22 euros, lundi 5 février au matin. Le groupe a annoncé un chiffre d'affaires 2000 en hausse de 25,7 %, à 26,357 milliards d'euros. Quelque 58 % du chiffre d'affaires ont été réalisés à l'international (+ 39,4 %).

● Le titre **Ingenico** perdait 3,28 %, à 32,11 euros, lundi, dans les premières transactions. Le spécialiste des terminaux de paiement a annoncé, vendredi, avoir ouvert une négociation en vue d'acquérir une participation majoritaire dans le fournisseur américain de moyens électroniques de paiement IVI-Checkmate, dont il détient déjà environ 9 % du capital. Ce rachat *« pourrait être le prélude à d'autres acquisitions sur le marché nord-américain »,* a déclaré la société.

● Un consortium dirigé par le groupe français d'électronique de défense **Thales** pourrait remporter un contrat de 1,7 milliard de livres (2,7 milliards d'euros) pour la modernisation des communications radio de l'armée britannique, rapporte le *Sunday Times.* L'action Thales gagnait lundi matin 1,05 %, à 43,45 euros.

● Le groupe de cosmétiques **Clarins** doit publier son chiffre d'affaires 2000, lundi, après la clôture du marché. Dans les premiers échanges, l'action gagnait 0,6 %, à 84,5 euros.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 5 FÉVRIER **Cours à 12 h 30**

Dernier jour de négociation des OSRD : 22 février

France ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR	❯	47	308,30	+1,69	+4,44
AGF	❯	68,90	451,95	+0,36	−6,89
AFFINE(EXIMM		39,16	256,87	+0,03	+8,77
AIR FRANCE G	❯	23,70	155,46	+0,64	−5,20
AIR LIQUIDE	❯	143,40	940,64	−0,42	−9,75
ALCATEL	❯	60,65	397,84	−1,54	+0,24
ALCATEL O		55	360,78	...	+16,99
ALSTOM	❯	26,05	170,88	−1,70	−5,27
ALTRAN TECHN	❯	78,40	514,27	+1,16	−2,40
ATOS CA	❯	104,10	682,85	−1,79	+38,80
ARBEL		...	...	...	−5
AVENTIS	❯	83	544,44	−0,60	−11,22
AXA	❯	142,20	932,77	−0,97	−7,66
AZEO(EXG.ET	❯	85	557,56	−0,06	−10,71
BAIL INVESTI	❯	121,20	795,02	−0,82	+2,79
BAZAR HOT. V		...	...	...	+1,89
BIC	❯	43,10	282,72	−1,01	+2,88
BIS		147	964,26	+1,31	−3,41
BNPPARIBAS	❯	96,80	634,97	−0,72	+3,52
BOLLORE	❯	200	1311,91	−0,25	−4,67
BOLLORE INV		44,95	294,85	−0,11	+10,49
BONGRAIN		36,62	240,21	−6,82	+4,62
BOUYGUES	❯	52,30	343,07	+0,29	+8,39
BOUYGUES OFF	❯	53,95	353,89	+0,09	+11,23
BULL#	❯	3,37	22,11	−1,17	−30,94
BUSINESS OBJ	❯	86,50	567,40	+1,05	+37,73
B T P (LA CI		...	...	...	...
BURELLE (LY)		78,20	512,96	+0,13	+0,25
CANAL +	❯	3,38	22,17	+2,11	−11,51
CAP GEMINI	❯	199,10	1306,01	+1,07	+15,89
CARBONE-LORR	❯	49,70	326,01	−0,10	−6,22
CARREFOUR	❯	65,20	427,68	+0,15	−2,54
CASINO GUICH	❯	105,80	694	−0,66	+0,29
CASINO GUICH		68,80	451,30	...	+1,68
CASTORAMA DU	❯	254	1666,13	+1,28	−7,97
CEA INDUSTRI		207	1357,83	+1,67	+12,50
CEGID (LY)		100,20	657,27	−2,62	+41,82
CFF.RECYCLIN		45	295,18	+1,81	+13,63
CGIP	❯	59	387,01	−1,58	+16,83
CHARGEURS		75,50	495,25	...	+7,85
CHRISTIAN DA		81	531,33	+2,53	+4,78
CHRISTIAN DI	❯	47,90	314,20	−0,21	−6,17
CIC -ACTIONS		117	767,47	−0,43	−0,42
CIMENTS FRAN	❯	53,25	349,30	−0,47	−3,18
CLARINS	❯	85	557,56	+1,19	−2,29
CLUB MEDITER	❯	100,80	661,20	−1,85	+10,89
CNP ASSURANC	❯	36,90	242,05	−1,76	−13,56
COFACE	❯	103,20	676,95	−0,19	−5,32
COFLEXIP	❯	156,80	1028,54	−1,45	+15,80
COLAS	❯	56,70	371,93	+0,89	+3,94
CONTIN.ENTRE		43,71	286,72	−0,66	+4,07
CPR		51	334,54	...	−4,40
CRED.FON.FRA		13,81	90,59	−1	+9,25
CREDIT LYONN	❯	39,99	262,32	+0,10	+7,50
CS COM.ET SY		21,33	139,92	+0,52	...
DAMART		80,40	527,39	...	−0,74
DANONE	❯	140,70	922,93	+0,50	−12,39
DASSAULT-AVI		215	1410,31	−0,83	−2,27
DASSAULT SYS	❯	70,25	460,81	+2,78	−3,76
DE DIETRICH	❯	64,95	426,04	−4,42	−0,83
DEVEAUX(LY)#		89,40	586,43	+0,45	+6,42
DEV.R.N-P.CA		14,11	92,56	−4,01	+0,78
DMC (DOLLFUS		16,20	106,27	+0,62	+14,89
DYNACTION		29	190,23	+3,57	−2,68
EIFFAGE	❯	68,25	447,69	−0,15	−3,60
ELIOR	❯	14,80	97,08	−0,54	+9,14
ELEC.MADAGAS		22,50	147,59	...	−6,05
ENTENIAL(EX		28	183,67	+0,72	−6
ERAMET	❯	47,20	309,61	+1,51	+8,38
ERIDANIA BEG	❯	94,05	616,93	−0,27	+1,56
ESSILOR INTL	❯	325,40	2134,48	+0,12	−6,35
ESSO		72,40	474,91	+0,77	+12,24
EULER	❯	53,35	349,95	−1,20	−2,19
EURAFRANCE	❯	749	4913,12	−0,53	−3,22
EURO DISNEY	❯	0,65	4,26	+1,56	+20,37
EUROTUNNEL	❯	1,04	6,82	−0,95	−1,88
FAURECIA	❯	51,50	337,82	+0,98	+22,61
FIMALAC SA C	❯	37,44	245,59	+0,38	+4,34
F.F.P. (NY)		95	623,16	...	+26,83
FINAXA		119	780,59	...	−8,46
FIVES LILLE		98,65	647,10	+0,61	...
FONC.LYON.#		29,45	193,18	+0,51	+2,18
FRANCE TELEC	❯	91,70	601,51	−0,97	−0,27
FROMAGERIES		447	2932,13	...	+17,01
GALERIES LAF	❯	211,70	1388,66	+0,33	+3,77
GAUMONT #		47	308,30	−1,03	+12,44
GECINA	❯	100,70	660,55	−0,79	−1,27
GEOPHYSIQUE	❯	67,45	442,44	−0,81	−5,79
GFI INFORMAT	❯	29	190,23	−3,24	+15,21
GRANDVISION	❯	19,60	128,57	−4,39	+1,92
GROUPE ANDRE		122,10	800,92	−2,32	−12,47
GROUPE GASCO		82,50	541,16	−1,20	−2,01
GR.ZANNIER (		78	511,65	+1,30	+26,82
GROUPE PARTO		63	413,25	−0,16	+9,56
GUYENNE GASC	❯	90,75	595,28	−2,42	+9,33
HAVAS ADVERT	❯	15,65	102,66	−0,63	+1,62
IMERYS	❯	119,60	784,52	−0,25	−1,15
IMMOBANQUE		130	852,74	−1,44	+4
IMMEUBLES DE		21,01	137,82	...	+9,42
INFOGRAMES E	❯	22,21	145,69	−4,27	+15,67
IM.MARSEILLA		...	...	...	+1,58
INGENICO	❯	32,05	210,23	−3,46	+13,73
ISIS	❯	86,80	569,37	−0,80	+14,36
KAUFMAN ET B	❯	21,50	141,03	−0,92	+13,15
KLEPIERRE	❯	102,20	670,39	+0,39	+2,09
LAFARGE	❯	102,20	670,39	−1,35	+16,93
LAGARDERE	❯	65,80	431,62	−3,02	+6,47
LAPEYRE	❯	57,60	377,83	−2,37	−11,38
LEBON (CIE)		57,80	379,14	+3,86	+3,30
LEGRAND	❯	239,60	1571,67	−0,58	+11,44
LEGRAND ADP		141	924,90	−2,69	+19,89
LEGRIS INDUS	❯	47	308,30	...	−2,08
LIBERTY SURF	❯	8,94	58,64	−2,93	+44,42
LOCINDUS		119,50	783,87	−0,42	+5,56
L'OREAL	❯	79,50	521,49	+0,57	−12,92
LOUVRE #		71,65	469,99	+0,42	+11,51
LVMH MOET HE	❯	67,55	443,10	−1,10	−4,18
MARINE WENDE	❯	101	662,52	−1,85	+12,22
MAUREL ET PR		10,06	65,99	...	+0,70
METALEUROP		6,56	43,03	−1,94	+28,88
MICHELIN	❯	40,85	267,96	−0,37	+5,96
MONTUPET SA		23,15	151,85	−0,26	+18,59
MOULINEX		4,89	32,08	+0,82	+17,54
NATEXIS BQ P	❯	98,50	646,12	−0,51	+4,28
NEOPOST	❯	24,39	159,99	−2,24	−2,44
NORBERT DENT		20,80	136,44	+1,22	+15,55
NORD-EST		27,65	181,37	+0,91	+5,73
NRJ GROUP	❯	33,01	216,53	+1,51	+8,44
OBERTHUR CAR	❯	20,34	133,42	−0,78	+18,94
OLIPAR		7,70	50,51	−2,04	+11,91
OXYG.EXT-ORI		399	2617,27	+3,23	+9,61
PECHINEY ACT	❯	51,80	339,79	−0,58	+6,38
PECHINEY B P		54	354,22	+2,86	+12,50
PENAUILLE PO	❯	66,20	434,24	+0,84	−1,34
PERNOD-RICAR	❯	73,80	484,10	−2,77	+0,40
PEUGEOT	❯	271,50	1780,92	−1,99	+12,05
PINAULT-PRIN	❯	227,50	1492,30	+0,40	−0,61
PLASTIC OMN.	❯	115	754,35	+0,09	+5,99
PSB INDUSTRI		73,25	480,49	+0,34	+2,01
PUBLICIS GR.	❯	36,19	237,39	+0,53	+0,55
REMY COINTRE	❯	35,40	232,21	−2,88	−21,33
RENAULT	❯	53,80	352,90	−1,47	−3,06
REXEL	❯	83,30	546,41	−0,83	−7,44
RHODIA	❯	16,94	111,12	+3,17	+2,66
ROCHETTE (LA		6,82	44,74	−1,02	+10,89
ROYAL CANIN	❯	101	662,52	...	−11,40
ROUGIER #		64	419,81	+1,11	+4,91
RUE IMPERIAL		...	...	...	−5,61
SADE (NY)		...	...	...	+7,30
SAGEM S.A.	❯	124,70	817,98	+0,56	−12,42
SAGEM ADP		75	491,97	+1,35	−12,79
SAINT-GOBAIN	❯	171,50	1124,97	−1,94	+2,51
SALVEPAR (NY		67,90	445,39	−0,15	+8,98
SANOFI SYNTH	❯	60	393,57	+1,78	−15,49
SCHNEIDER EL	❯	70,70	463,76	−0,70	−9
SCOR	❯	53,35	349,95	+0,66	−3,52
S.E.B.	❯	61,60	404,07	−2,84	+6,29
SEITA	❯	44,77	293,67	−1,60	+3,34
SELECTIBAIL(		15,79	103,58	+2,47	+6,68
SIDEL	❯	37,98	249,13	+1,58	−21,52
SILIC CA		162,50	1065,93	+0,31	−0,55
SIMCO	❯	76,50	501,81	+0,07	+3,94
SKIS ROSSIGN		16,95	111,18	+0,30	−0,29
SOCIETE GENE	❯	69,40	455,23	+0,43	+4,83
SODEXHO ALLI	❯	201,50	1321,75	−1,37	+2,12
SOGEPARC (FI		84	551	+0,54	+1,20
SOMMER ALLIB	❯	57,15	374,88	...	+0,97
SOPHIA	❯	30,90	202,69	−0,32	+3
SOPRA #	❯	66,90	438,84	−3,04	+7,04
SPIR COMMUNI	❯	77,80	510,33	−5,47	+8,13
SR TELEPERFO	❯	32,90	215,81	+0,77	−21,38
STUDIOCANAL		11,70	76,75	−0,85	+12,50
SUCR.PITHIVI		301	1974,43	−1,31	+3,25
SUEZ LYON.DE	❯	176	1154,48	+0,74	−9,51
TAITTINGER		679	4453,95	+3,35	−16,17
TF1	❯	53,40	350,28	+0,85	−7,13
THALES (EX.T	❯	44,15	289,61	+2,67	−13,51
TECHNIP	❯	151,80	995,74	+1,27	−1,81
THOMSON MULT .	❯	52,30	343,07	−0,76	+4,93
TOTAL FINA E	❯	161,80	1061,34	+3,39	+2,14
TRANSICIEL #	❯	54,60	358,15	−2,50	+43,30
UBI SOFT ENT	❯	47,44	311,19	−2,99	+14,31
UNIBAIL	❯	179	1174,16	+0,22	+5,48
UNILOG	❯	110,10	722,21	−3,59	+29,52
USINOR	❯	14,51	95,18	+0,76	+3,20
VALEO	❯	48,94	321,03	+3,03	+2,90
VALLOUREC	❯	55,75	365,70	−0,45	−2,02
VIA BANQUE		33,23	217,97	−0,36	+3,84
VICAT		68,50	449,33	+0,88	+21,88
VINCI	❯	61,25	401,77	−2,85	−6,48
VIVENDI ENVI	❯	43	282,06	+1,06	−7,52
VIVENDI UNIV	❯	77,20	506,40	−1,97	+10,12
WANADOO	❯	9,91	65,01	−0,90	+13,90
WORMS (EX.SO		19,70	129,22	...	+12,25
ZODIAC	❯	270	1771,08	+1,12	−8,16
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...
...		...	...	...	...

International ▶ Une sélection		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ADECCO		717,50	4706,49	−0,49	+7,73
AMERICAN EXP		51,20	335,85	−3,40	−10,87
AMVESCAP EXP		24,70	162,02	−1,20	+23,50
ANGLOGOLD LT		28,99	190,16	+1,33	−8,54
A.T.T. #		24,60	161,37	−4,95	+39,29
BARRICK GOLD		16,31	106,99	+0,06	−5,22
COLGATE PAL.		64,95	426,04	−0,08	−7,21
CROWN CORK O		8,60	56,41	+1,18	+10,25
DE BEERS #		40,51	265,73	−1,58	+44,67
DIAGO PLC		...	...	...	−11,18
DOW CHEMICAL		35,66	233,91	−2,30	−11,73
DU PONT NEMO		44,95	294,85	−3	−15,50
ECHO BAY MIN		0,64	4,20	−3,03	+68,42
ELECTROLUX		15,45	101,35	−4,63	+16,86
ELF GABON		133	872,42	...	+10,09
ERICSSON #	❯	11,94	78,32	−2,29	−0,58
FORD MOTOR #		29,97	196,59	−0,83	+17,07
GENERAL ELEC		49,39	323,98	−0,52	−5,01
GENERAL MOTO		59,60	390,95	+1,27	+11,40
GOLD FIELDS		4,20	27,55	−3,23	+16,66
HARMONY GOLD		4,87	31,95	−0,61	+5,41
HITACHI #		9,61	63,04	−5,04	+3,22
HSBC HOLDING	❯	16,21	106,33	−1,34	+5,19
I.B.M.	❯	117	767,47	−2,17	+27,58
I.C.I.		8,03	52,67	−1,59	−7,80
ITO YOKADO #		54	354,22	...	+4,65
I.T.T. INDUS		42,69	280,03	+2,45	+5,87
KINGFISHER P	❯	7,65	50,18	+1,73	+0,39
MATSUSHITA		23,55	154,48	−1,46	−7,64
MC DONALD'S		31,45	206,30	+0,96	−7,55
MERK AND CO		89,55	587,41	−0,06	−8,71
MITSUBISHI C		7,55	49,52	...	−6,32
NESTLE SA #	❯	2240,50	14696,72	−0,62	−7,64
NORSK HYDRO		46,76	306,73	+2,77	+9,22
PFIZER INC		47,91	314,27	−0,91	−2,26
PHILIP MORRI		48,07	315,32	−1,90	+2,18
PROCTER GAMB		78,55	515,25	−1,44	−0,63
RIO TINTO PL		18,84	123,58	...	+5,07
SCHLUMBERGER		81,75	536,24	−0,91	−3,76
SEGA ENTERPR		15,80	103,64	−7,06	+62,71
SEMA GROUP #	❯	6,96	45,65	+9,61	+50,32
SHELL TRANSP		9	59,04	+1,58	+3,68
SONY CORP. #	❯	74,50	488,69	−1,97	+1,63
T.D.K. #		88,10	577,90	−2,22	−13,62
TOSHIBA #		6,87	45,06	−7,04	−1,43
UNITED TECHO		79	518,21	−0,25	−7,54
ZAMBIA COPPE		0,65	4,26	−4,41	+44,44

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 5 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM		16,01	105,02	−4,70
AB SOFT		6,05	39,69	+10
ACCESS COMME		13,55	88,88	−5,31
ADL PARTNER	◆	23,95	157,10	...
ALGORIEL #		10	65,60	...
ALPHAMEDIA		3,05	20,01	−3,17
ALPHA MOS #		9,40	61,66	...
ALTAMIR & CI		137,80	903,91	+0,07
ALDETA	◆	3,90	25,58	...
ALTI #		14,62	95,90	−3,24
ALTI ACT.NOU	◆	12,35	81,01	...
A NOVO #	❯	223,50	1466,06	−1,11
ARTPRICE COM		13,40	87,90	−0,37
ASTRA		0,96	6,30	+2,13
AUFEMININ.CO		5,55	36,41	−3,98
AUTOMA TECH		14	91,83	+8,53
AVENIR TELEC	❯	6,63	43,49	−2,79
AVENIR TELEC	◆	3,83	25,12	...
BAC MAJESTIC		8,06	52,87	−8,20
BARBARA BUI		14,50	95,11	...
BCI NAVIGATI		15	98,39	−2,53
BELVEDERE		16,10	105,61	−4,68
BOURSE DIREC		5,19	34,04	−1,89
BRIME TECHNO		56	367,34	+3,04
BRIME TECHN	◆	2,69	17,65	...
BUSINESS INT		7,02	46,05	+2,93
BVRP ACT.DIV		37,67	247,10	−0,29
CAC SYSTEMES	◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER		23,80	156,12	+2,59
CAST		20,70	135,78	−0,48
CEREP		100	655,96	−0,99
CHEMUNEX #		0,98	6,43	+1,03
CMT MEDICAL		18,50	121,35	+2,78
COALA #		27	177,11	−0,37
COHERIS ATIX		36,04	236,41	−5,16
COIL		15	98,39	−5,30
CION ET SYS.		5,49	36,01	−0,18
CONSODATA #		32,11	210,63	−4,15
CONSORS FRAN		6,96	45,65	−2,66
CROSS SYSTEM		14,70	96,43	−2
CRYO #		18	118,07	−0,50
CRYONETWORKS.		9,29	60,94	−6,73
CYBERDECK #		1,95	12,79	+8,33
CYBER PRES.P		25	163,99	−3,62
CYBERSEARCH		3	19,68	−6,25
CYRANO #		3,15	20,66	+5
DALET #		15,80	103,64	−3,66
DATATRONIC		10	65,60	...
DESK #		2,88	18,89	−0,35
DEVOTEAM #	❯	75,70	496,56	+0,93
DMS #		13,30	87,24	+3,10
D INTERACTIV		7,64	50,12	−1,80
D INTERATIVE	◆	7,20	47,23	...
DIOSOS		41,90	274,85	+4,75
DIREKT ANLAG		42,70	280,09	−5,11
DIREKT ANLAG		40,50	265,66	−3,57
DURAND ALLIZ	◆	0,95	6,23	...
DURAN DUBOI		24,65	161,69	−9,38
DURAN BS 00		1,95	12,79	...
EFFIK #		13,49	88,49	−10,07
EGIDE #		645	4230,92	−2,86
EMME(JCE 1/1		10,12	66,38	−1,27
ESI GROUP		52,30	343,07	...
ESKER		7,02	46,05	−2,50
EUROFINS SCI		32,75	214,83	−1,56
EURO.CARGO S		10,10	66,25	...
FIMATEX #	❯	8,11	53,20	−2,52
FI SYSTEM #	❯	12,70	83,31	−3,79
FI SYSTEM BS		1,90	12,46	−5,94
FLOREANE MED		8,70	57,07	−0,11
GAMELOFT COM		5,40	35,42	−5,26
GAUDRIOT #		29,99	196,72	+4,13
GENERIX #		27	177,11	...
GENESYS #		45,40	297,80	+0,89
GENESYS BS00		9,48	62,18	+0,85
GENSET	❯	49,60	325,35	+0,71
GL TRADE #		39,68	260,28	+6,61
GUILLEMOT #		46,70	306,33	−2,30
GUYANOR ACTI		0,23	1,51	−4,17
HF COMPANY		60	393,57	...
HIGH CO.#		96,80	634,97	−0,51
HIGHWAVE OPT	❯	147,70	968,85	−1,60
HIMALAYA		17,25	113,15	−0,69
HI MEDIA		4,50	29,52	−1,96
HOLOGRAM IND		8,83	57,92	+3,88
HUBWOO.COM		13,35	87,57	−1,11
IB GROUP.COM		20	131,19	−2,91
IDP	◆	3,50	22,96	...
IDP BON 98 (	◆	1,07	7,02	...
INTERACTIF B	◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B	◆	0,30	1,97	...
IGE +XAO		16,15	105,94	−0,37
ILOG #		27,80	182,36	+1,46
IMECOM GROUP		3	19,68	...
INFOSOURCES		1,39	9,12	+0,72
INFOSOURCE B	◆	2,60	17,05	...
INFOTEL #		39,90	261,73	+2,18
INFO VISTA		26,15	171,53	−3,15
INTEGRA NET	❯	6,96	45,65	+3,42
INTEGRA ACT.		...	...	...
INTERCALL #	◆	2,46	16,14	...
IPSOS #	❯	107,30	703,84	+3,17
IPSOS BS00		7,80	51,16	−5,45
IT LINK		11,10	72,81	−2,12
IXO		2,09	13,71	...
JOLIEZ-REGOL	◆	1,37	8,99	...
KALISTO ENTE		16	104,95	−1,84
KALISTO NV J	◆	16	104,95	...
KEYRUS PROGI		3,90	25,58	+2,63
KAZIBAO		0,91	5,97	...
LACIE GROUP		7,09	46,51	+1,29
LEXIBOOK #		19,41	127,32	+0,05
LEXIBOOK NOU	◆	20	131,19	...
LINEDATA SER		31,50	206,63	−1,56
MEDCOST #		7,41	48,61	+0,14
MEDIDEP #		109	714,99	...
METROLOGIC G		98,55	646,45	...
MICROPOLE		9,79	64,22	+10
MONDIAL PECH	◆	5,31	34,83	...
MULTIMANIA		6,72	44,08	−8,70
NATUREX		11,70	76,75	−0,34
NET2S #		23,50	154,15	+0,86
NETGEM	❯	20,14	132,11	−5,40
NETVALUE #		4,48	29,39	+0,67
NEURONES #		3,50	22,96	...
NICOX #		90	590,36	−3,23
OLITEC		34	223,03	+1,34
OPTIMA DIREC		4,24	27,81	+8,72
OPTIMS #		5	32,80	+6,16
OXIS INTL RG		0,70	4,59	...
PERFECT TECH		51,90	340,44	−1,70
PERF.TECHNO		7	45,92	−1,55
PHARMAGEST I		18,60	122,01	+0,54
PHONE SYS.NE		5,65	37,06	−2,59
PICOGIGA		31,50	206,63	+0,32
PROSODIE #		59,85	392,59	−1,07
PROSODIE BS	◆	16	104,95	...
PROLOGUE SOF		8,22	53,92	+3,92
PROXIDIS		1,65	10,82	−4,62
QUALIFLOW		35,68	234,05	+0,65
QUANTEL		4,50	29,52	...
QUANTUM APPL		2,88	18,89	−0,69
R2I SANTE		10,50	68,88	...
RECIF #		32,50	213,19	−1,52
REPONSE #		43,50	285,34	−0,23
REGINA RUBEN	◆	7,95	52,15	...
RIBER #		21,50	141,03	−2,27
RIGIFLEX INT		130,10	853,40	−3,63
RISC TECHNOL		12,34	80,95	+6,38
SAVEURS DE F		11,90	78,06	−0,67
GUILLEMOT BS		22,40	146,93	+1,82
SELF TRADE		10,16	66,65	−3,24
SILICOMP #		65,10	427,03	+0,93
SITICOM GROU		29,90	196,13	−3,55
SODITECH ING		9,45	61,99	...
SOFT COMPUTI		15	98,39	+1,35
SOI TEC SILI	❯	27,60	181,04	+4,86
SOI TEC BS 0		25	163,99	...
SQLI		6,50	42,64	−1,52
STACI #		5,82	38,18	−3
STELAX		0,54	3,54	−10
SYNELEC #	◆	16,02	105,08	...
SYSTAR #		25,30	165,96	+0,40
SYSTRAN		5,55	36,41	+13,27

(Publicité)

Espace bourse
Espace sicav
Espace épargneplus

dexiaplus, la banque de gestion patrimoniale en ligne de Dexia vous propose une offre globale adaptée à votre profil d'investisseur.

Intéressé? Tapez sans attendre www.dexiaplus.fr ou appelez le N°Azur 0 810 507 507
Coût d'un appel local

dexiaplus.fr

SECOND MARCHÉ

LUNDI 5 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALTEDIA		50,80	333,23	−2,50
ARKOPHARMA #		134,50	882,26	−3,52
CNIM CA#		60,50	396,85	...
FINACOR	◆	13,20	86,59	...
GFI INDUSTRI		31,30	205,31	−3,10
LAURENT-PERR		30,50	200,07	−0,33
M6-METR.TV A	❯	36	236,14	−0,55
HERMES INTL	❯	157	1029,85	+3,70
RALLYE (LY)	❯	62,70	411,29	−0,56
MANITOU #		83,60	548,38	+0,12
ALTEN (SVN)	❯	169,90	1114,47	+1,13
APRIL S.A.#(		207	1357,83	−0,14
BENETEAU CA#		133,80	877,67	−0,74
STERIA GROUP		144,50	947,86	+2,12
PINGUELY HAU		25,50	167,27	+0,39
UNION FIN.FR		193	1266	+1,53
CEGEDIM #		66,90	438,84	+2,76
FINATIS(EX.L		116,10	761,57	+0,09
AB GROUPE		36,75	241,06	+0,68
MARIONNAUD P		141,60	928,84	−1,94
RODRIGUEZ GR		381,30	2501,16	−0,96
PIERRE VACAN		63,50	416,53	+1,28
EXPAND S.A		52	341,10	−2,07
C.A. PARIS I		235,50	1544,78	−0,34
JET MULTIMED		65	426,37	+2,36
FININFO		39,10	256,48	−2,74
MANUTAN INTE		62	406,69	...
LECTRA SYST.		12,99	85,21	+0,08
DANE-ELEC ME		5,30	34,77	−2,75
SOLERI	◆	288	1889,16	...
ALGECO #		96	629,72	−6,80
SECHE ENVIRO		112,90	740,58	−0,09
AUBAY		19	124,63	−3,55
GROUPE J.C.D		125,30	821,91	−3,62

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 2 février**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires ★ Euros	francs ★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	29,16	191,28	02/02
AGIPI ACTIONS (AXA)	31,07	203,81	02/02
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2418,25	15862,68	02/02
BNP MONÉ PLACEMENT C	13287,44	87159,89	02/02
BNP MONÉ PLACEMENT D	11601,21	76098,95	02/02
BNP MONÉ TRÉSORERIE	151015,83	990598,91	02/02
BNP OBLIG. CT	166,95	1095,12	01/02
BNP OBLIG. LT	34,64	227,22	01/02
BNP OBLIG. MT C	148,18	972	01/02
BNP OBLIG. MT D	138,61	909,22	01/02
BNP OBLIG. SPREADS	179,36	1176,52	01/02
BNP OBLIG. TRÉSOR	1902,89	12482,14	01/02
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1773,49	11633,33	01/02
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI CONVERTIBLES	326,56	2142,09	01/02
BP OBLI HAUT REND.	112,79	739,85	01/02
BP MEDITERRANÉE DÉV.	89,53	587,28	01/02
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	189,94	1245,92	01/02
BP OBLIG. EUROPE	50,41	330,67	02/02
BP SÉCURITÉ	99688,37	653912,84	02/02
EUROACTION MIDCAP	181,12	1188,07	02/02
FRUCTI EURO 50	139,87	917,49	01/02
FRUCTIFRANCE C	107,21	703,25	04/02
FRUCTIFONDS FRANCE NM	389,70	2556,26	04/02
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	496,36	3255,91	01/02
NORD SUD DÉVELOP. D	402,87	2642,65	01/02
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	61,40	402,76	04/02
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	82,68	542,35	04/02
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	21,92	143,79	04/02
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,58	279,31	04/02
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	54,46	357,23	04/02
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	52,49	344,31	04/02
ÉCUR. EXPANSION C	14272,87	93623,89	04/02
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,88	268,16	04/02
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	65,87	432,08	04/02
ÉC. MONÉT.C	217,81	1428,74	04/02
ÉC. MONÉT.D	187,82	1232,02	04/02
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	170,50	1118,41	04/02
ÉCUR. TECHNOLOGIES	55,76	365,76	04/02
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	275,29	1805,78	04/02
ÉPARCOURT-SICAV D	28,41	186,36	04/02
GÉOPTIM C	2226,34	14603,83	04/02
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,91	255,23	04/02
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,74	221,32	04/02
ÉCUREUIL VITALITÉ C	46,44	304,63	04/02
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	549,60	3605,14	02/02
ATOUT FONCIER	349,45	2292,24	02/02
ATOUT FRANCE ASIE D	94,49	619,81	02/02
ATOUT FRANCE EUROPE	230,52	1512,11	02/02
ATOUT FRANCE MONDE	56,82	372,71	02/02
ATOUT FUTUR C	249,50	1636,61	02/02
ATOUT FUTUR D	226,08	1482,99	02/02
ATOUT SÉLECTION	130,15	853,73	02/02
COEXIS	336,15	2205	02/02
DIÈZE	479,33	3144,20	02/02
EURODYN	638,37	4187,43	02/02
INDICIA EUROLAND	142,73	936,25	01/02
INDICIA FRANCE	494,68	3244,89	01/02
INDOCAM AMÉRIQUE	49,38	323,91	02/02
INDOCAM ASIE	21,88	143,52	02/02
INDOCAM MULTI OBLIG.	176,13	1155,34	02/02
INDOCAM ORIENT C	38,22	250,71	02/02
INDOCAM ORIENT D	34,04	223,29	02/02
INDOCAM JAPON	168,33	1104,17	02/02
INDOCAM STR. 5-7 C	336,98	2210,44	01/02
INDOCAM STR. 5-7 D	209,66	1375,28	01/02
OBLIFUTUR C	97,44	639,16	02/02
OBLIFUTUR D	83,87	550,15	02/02
REVENU-VERT	171,44	1124,57	02/02
UNIVERS ACTIONS	67,28	441,33	02/02
UNIVERS-OBLIGATIONS	42,46	278,52	02/02
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	99,30	651,37	01/02
INDOCAM VAL. RESTR.	332,32	2179,88	01/02
MASTER ACTIONS	52,86	346,74	31/01
MASTER OBLIGATIONS	30,32	198,89	31/01
OPTALIS DYNAMIQ. C	21,53	141,23	01/02
OPTALIS DYNAMIQ. D	20,65	135,46	01/02
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,12	131,98	01/02
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,82	123,45	01/02
OPTALIS EXPANSION C	18,71	122,73	01/02
OPTALIS EXPANSION D	18,58	121,88	01/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,90	117,42	01/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,18	106,13	01/02
PACTE SOL. LOGEM.	76,22	499,97	30/01
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,04	531,59	30/01
UNIVAR C	186,83	1225,52	06/02
UNIVAR D	184,10	1207,62	06/02
CIC Crédit Industriel et Commercial			
CIC EPARCIC	417,27	2737,11	02/02
CIC FINUNION	169,67	1112,96	01/02
CIC FRANCIC	40,29	264,29	01/02
CIC MONDE PEA	38,67	253,66	01/02
CIC OBLI LONG TERME C	14,88	97,61	01/02
CIC OBLI LONG TERME D	14,88	97,61	01/02
CIC PIERRE	36,48	239,29	01/02
EUROCIC LEADERS	517,04	3391,56	01/02
MENSUELCIC	1425,50	9350,67	01/02
RENTACIC	23,23	152,38	01/02
UNION AMÉRIQUE	613,87	4026,72	01/02
Fonds communs de placements			
CIC EURO OPPORT	725,02	4755,82	31/01
CIC NOUVEAU MARCHÉ	12,67	83,11	01/02
CIC TECHNO. COM	169,16	1109,62	01/02
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	221,34	1451,90	02/02
LION 20000 C/3 11/06/99	955,26	6266,09	02/02
LION 20000 D/3 11/06/99	833,96	5470,42	02/02
SICAV 5000	204,35	1340,45	02/02
SLIVAFRANCE	358,81	2353,64	02/02
SLIVARENTE	40,26	264,09	02/02
SLIVINTER	180,84	1186,23	02/02
TRILION	749,48	4916,27	02/02
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	213,82	1402,57	02/02
ACTILION DYNAMIQUE D *	206,04	1351,53	02/02
ACTILION PEA DYNAMIQUE	86,65	568,39	02/02
ACTILION ÉQUILIBRE C *	191,76	1257,86	02/02
ACTILION ÉQUILIBRE D *	183,31	1202,43	02/02
ACTILION PRUDENCE C *	175,55	1151,53	02/02
ACTILION PRUDENCE D *	167,49	1098,66	02/02
INTERLION	225,36	1478,26	02/02
LION ACTION EURO	113,43	744,05	02/02
LION PEA EURO	115,24	755,92	02/02
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	27,48	180,26	02/02
CM EUROPE TECHNOL	7,79	51,10	02/02
CM FRANCE ACTIONS	44,68	293,08	02/02
CM MID. ACT. FRANCE	39,40	258,45	02/02
CM MONDE ACTIONS	378,12	2480,30	02/02
CM OBLIG. LONG TERME	104,31	684,23	02/02
CM OPTION DYNAM.	36,36	238,51	02/02
CM OPTION ÉQUIL.	55,97	367,14	02/02
CM OBLIG. COURT TERME	159,24	1044,55	02/02
CM OBLIG. MOYEN TERME	328,46	2154,56	02/02
CM OBLIG. QUATRE	164,34	1078	02/02
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,25	126,27	02/02
LCF E. DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	156,85	1028,87	02/02
ASIE 2000	81,79	536,51	02/02
NOUVELLE EUROPE	265,04	1738,55	02/02
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3487,30	22875,19	02/02
SAINT-HONORÉ CAPITAL D.	3316,66	21755,86	02/02
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	338,56	2220,81	02/02
ST-HONORÉ FRANCE	68	446,05	02/02
ST-HONORÉ PACIFIQUE	115,90	760,25	02/02
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	175,62	1151,99	02/02
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	392,71	2576,01	02/02
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	116,08	761,43	02/02
Fonds communs de placements			
WEB INTERNATIONAL	42,43	278,32	02/02
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	251,83	1651,90	01/02
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	7650,70	50185,30	01/02
STRATÉGIE INDICE USA	10664,91	69957,22	01/02
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	103,89	681,47	04/02
ADDILYS D	103,07	676,09	04/02
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	31,09	203,94	04/02
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	30,49	200	04/02
AMPLITUDE EUROPE C	41,14	269,86	04/02
AMPLITUDE EUROPE D	39,93	261,92	04/02
AMPLITUDE MONDE C	282,55	1853,41	04/02
AMPLITUDE MONDE D	255,73	1677,48	04/02
AMPLITUDE PACIFIQUE C	20,95	137,42	04/02
AMPLITUDE PACIFIQUE D	20,33	133,36	04/02
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	53,74	352,51	04/02
ÉLANCIEL EURO D PEA	128,20	840,94	04/02
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	40,86	268,02	04/02
GÉOBILYS C	116,62	764,98	04/02
GÉOBILYS D	107,27	703,65	04/02
INTENSYS C	20,02	131,32	04/02
INTENSYS D	17,38	114,01	04/02
KALEIS DYNAMISME C	250,12	1640,68	04/02
KALEIS DYNAMISME D	243,26	1595,68	04/02
KALEIS DYNAMISME FR C	93,86	615,68	04/02
KALEIS ÉQUILIBRE C	212,11	1391,35	04/02
KALEIS ÉQUILIBRE D	205,49	1347,93	04/02
KALEIS SÉRÉNITÉ C	192,62	1263,50	04/02
KALEIS SÉRÉNITÉ D	186,20	1221,39	04/02
KALEIS TONUS C	88,78	582,36	04/02
OBLITYS C	109,60	718,93	04/02
OBLITYS D	109,60	718,93	04/02
PLÉNITUDE D PEA	50,81	333,29	04/02
POSTE GESTION C	2536,52	16638,48	04/02
POSTE GESTION D	2324,45	15247,39	04/02
POSTE PREMIÈRE	6895,14	45229,15	04/02
POSTE PREMIÈRE 1 AN	40937,18	268530,30	04/02
POSTE PREMIÈRE 2-3	8804,65	57754,72	04/02
PRIMIEL EUROPE C	92,92	609,52	04/02
REVENUS TRIMESTRIELS	787,97	5168,74	04/02
THÉSORA C	181,12	1188,07	04/02
THÉSORA D	153,37	1006,04	04/02
TRÉSORYS C	45883,60	300976,69	04/02
SOLSTICE D	359,86	2360,53	04/02
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	99,30	651,37	04/02
DÉDIALYS MULTI-SECT.	80,91	530,73	04/02
DÉDIALYS SANTÉ	98,32	644,94	04/02
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	68,70	450,64	04/02
DÉDIALYS TELECOM	76,59	502,40	04/02
POSTE EUROPE C	89,19	585,05	04/02
POSTE EUROPE D	85,59	561,43	04/02
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	192,20	1260,75	04/02
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	176,43	1157,30	04/02
REMUNYS PLUS	100,16	657,01	04/02
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	155,99	1023,23	02/02
CADENCE 2 D	155,68	1021,19	02/02
CADENCE 3 D	154,11	1010,90	02/02
CONVERTIS C	255,77	1677,74	02/02
INTEROBLIG C	56,84	372,85	02/02
INTERSÉLECTION FR. D	92,91	609,45	02/02
SÉLECT DÉFENSIF C	193,92	1272,03	02/02
SÉLECT DYNAMIQUE C	283	1856,36	02/02
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	183,21	1201,78	02/02
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	181,72	1192,01	02/02
SÉLECT PEA 1	251,15	1647,44	02/02
SG FRANCE OPPORT. C	552,17	3622	02/02
SG FRANCE OPPORT. D	517,01	3391,36	02/02
SOGENFRANCE C	609,93	4000,88	02/02
SOGENFRANCE D	549,65	3605,47	02/02
SOGEOBLIG C	108,37	710,86	02/02
SOGÉPARGNE D	44,60	292,56	02/02
SOGEPEA EUROPE	289,86	1901,36	02/02
SOGINTER C	79,10	518,86	02/02
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	19,67	129,03	01/02
DÉCLIC ACTIONS FRANC	66,30	434,90	01/02
DÉCLIC ACTIONS INTER	45,41	297,87	02/02
DÉCLIC BOURSE PEA	61,70	404,73	01/02
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	18,12	118,86	01/02
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,77	110	01/02
DÉCLIC PEA EUROPE	31,72	208,07	01/02
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	79,13	519,06	01/02
SOGINDEX FRANCE C	666,87	4374,38	01/02

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

DISPARITIONS

Gilbert Trigano

Le premier des gentils organisateurs

COFONDATEUR du Club Méditerranée, Gilbert Trigano est mort, samedi 3 février, des suites d'une longue maladie à l'âge de quatre-vingts ans. En annonçant son décès, la famille Trigano a souhaité que l'actuelle équipe dirigeante du Club – qui avait évincé les Trigano en 1997 – s'abstienne de communiquer à cette occasion. Mais l'entreprise est passée outre : dans un communiqué, la direction a tenu à saluer *« l'homme aimé de tous, le visionnaire qui a su faire d'une belle idée une marque planétaire »*.

« La France perd un entrepreneur innovant et dynamique qui a fortement contribué à la démocratisation des loisirs », a dit Lionel Jospin, rappelant que Gilbert Trigano avait été à l'origine de la création d'ateliers informatiques pour les jeunes des cités défavorisées. Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, a pour sa part salué *« le père d'une des plus belles aventures du vingtième siècle, le Club Méditerranée »*, et un *« militant de l'échange des cultures »*. Jacques Maillot, président de Nouvelles frontières, avec qui le Club avait tenté un rapprochement en 1989, a tenu à saluer l'*« homme très courageux, travailleur, tenace, extrêmement créatif »*.

Contrairement à une idée communément répandue, Gilbert Trigano – que tout le monde au Club appelait Gilbert – n'avait pas créé le Club Méditerranée. Il était au départ venu en aide à Gérard Blitz, diamantaire anversois et champion de water-polo, véritable créateur de l'association Club Méditerranée, dont il dépose les statuts le 27 avril 1950. Son projet : un club où le confort n'est pas primordial, mais où les clients pourront faire *« ce qu'ils voudront, quand ils voudront, comme ils voudront »*. Gérard Blitz cherche activement un hébergement bon marché pour ses futurs clients. Ce seront des tentes. D'où cette providentielle rencontre avec l'entreprise « Trigano père et fils », créée par le père et le frère de Gilbert. Providentielle, car Gérard Blitz n'a pas un sou vaillant. Gilbert Trigano lui louera ses tentes et le matériel de couchage ; Gérard Blitz paiera en fonction des rentrées d'argent.

Pour Gilbert Trigano commence une nouvelle phase de sa vie, déjà bien remplie, à tout juste trente ans. Né le 28 juillet 1920 à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), dans une famille de commerçants juifs originaires d'Algérie, Gilbert Trigano fut contraint d'arrêter ses études après son brevet, faute de moyens financiers. Ses amis d'alors ont pour nom Jean Carmet, Serge Reggiani, Jean-Marc Thibault, Daniel Gélin, avec qui il prend ses premiers cours de théâtre, sous la férule de Raymond Rouleau puis de René Simon, au printemps 1939. Le fondateur du Cours Simon le prend à part un soir, après le cours : *« Ecoute, pour cette fois tu es trop jeune, je te présenterai l'an prochain »*, au Conservatoire. L'arrivée de la guerre met un terme définitif à la carrière théâtrale de Gilbert.

BRASSANT LES CLASSES SOCIALES

Toute la famille se réfugie alors en Ariège. Gilbert entre *« tout naturellement »* dans la Résistance avec son frère André, puis se retrouve engagé dans les organisations communistes au sein des *« Forces unies de la jeunesse patriotique »*, dont il devient le représentant au sein du Comité départemental de Libération. Gilbert Trigano racontera cet épisode dans *La Saga du Club*, livre coécrit avec son fils Serge en 1998 : *« Ni vraiment ouvrier, ni vraiment intellectuel, mes armes étaient la parole et l'écrit. Je n'ai jamais considéré que j'avais pris des risques sérieux. Ce n'est pas en transportant de la littérature subversive, fût-ce la sienne, qu'on peut-être un héros. »*

A la Libération, Gilbert Trigano ne renie pas ses idées communistes ; il passe, dit-il de *« l'illégalité à la légalité »*, en devenant journaliste à *L'Avant-Garde*, organe de la Jeunesse communiste, puis grand reporter à *L'Humanité*. Des articles *« caviardés »* parce qu'ils n'étaient pas dans la *« ligne »* le pousseront à démissionner. Agé alors de vingt-cinq ans, il veut se marier. Mais son père est catégorique : *« On ne se marie pas, si on n'est pas capable de gagner sa vie ! »* Gilbert Trigano rejoint donc l'entreprise familiale de toile de tente.

L'association Le Club Méditerranée, créée en 1950 par Gérard Blitz, installe son premier « village » à Alcudia, aux Baléares, où 2 200 clients – on ne dit pas encore « GM » – sont accueillis la première année. Gilbert Trigano et Gérard Blitz s'associent en 1953. Gilbert passe du statut de fournisseur à celui de directeur financier. Le Club Méditerranée perd son statut associatif pour devenir une société commerciale, qui propose une nouvelle formule de vacances *« tout compris »*, construite autour d'un village, brassant les classes sociales, où le tutoiement sera de rigueur, où les clients seront de *« gentils membres »* (GM) et les employés, de *« gentils organisateurs »* (GO).

Le succès que rencontre la formule ne finance toutefois pas la totalité des investissements que ses promoteurs ont mis en marche et, en 1960, le Club nouvelle formule est proche du dépôt de bilan. Le sauveur, cette fois, s'appelle Edmond de Rothschild qui, pour 10 millions de francs, achète 35 % de l'entreprise. Au cours des années 1960, les tentes laisseront la place aux fameuses cases, qui seront elles-même remplacées, progressivement, par des constructions en dur. En 1969, Gérard Blitz laisse les commandes du Club au seul Gilbert Trigano, qui occupe déjà le poste de PDG depuis 1963. Jusqu'aux années 1980, le Club engrange les bénéfices. Une opulence trompeuse. De 250 000 au début des années 1960, les « GM » sont 700 000 en 1979. Mais le produit, qui a surfé sur la vague de la révolution des mœurs dans les années 1960 et 1970, est arrivé à maturité. Pourtant, les premières pertes n'arriveront qu'en 1991, avec le ralentissement économique consécutif à la guerre du Golfe.

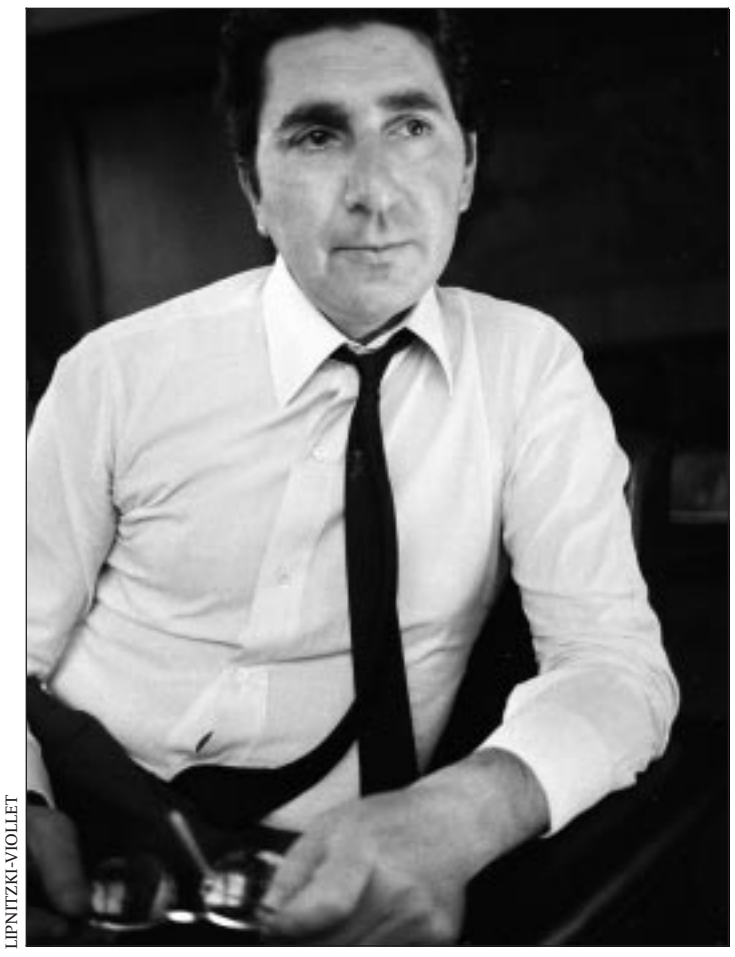

LIPNITZKI-VIOLLET

En 1992, un drame survient : un avion affrété par le Club s'écrase au Cap Skirring (Sénégal), faisant 39 morts. L'année d'après, Gilbert Trigano, agé de soixante-treize ans, passe la main à son fils Serge, directeur général depuis 1987. Mais les actionnaires renâclent : le cofondateur, qui ne détenait plus que 1 % du capital, avait omis de les avertir. Serge, trop dans l'ombre de son père, n'ose pas imposer les fermetures de village et les licenciements nécessaires au redressement.

La famille Agnelli (Fiat), devenue actionnaire de référence du Club, fera brutalement le ménage en février 1997 : Serge, mis en minorité au conseil d'aministration, est débarqué au profit de Philippe Bourguignon, précédemment sauveur d'EuroDisney. Les Trigano père et fils sont nommés respectivement président d'honneur et président du conseil de surveillance du Club. Mais le cœur n'y est plus. En juillet 1997, Gilbert et Serge Trigano quittent définitivement le Club Méditerranée.

Gilbert Trigano n'avait pas pour autant quitté le monde du tourisme. En assurant la présidence de Maison de la France dès 1993, il s'est attaché à faire venir des touristes en France, lui qui avait commencé par les envoyer aux quatre coins de la planète.

François Bostnavaron

■ **IANNIS XENAKIS**, compositeur français d'origine grecque, est mort, dimanche 4 février, à Paris à l'âge de soixante-dix-huit ans (*lire page 35*).

Angela Medici

Un esprit pertinent

ANGELA MEDICI, pédagogue et éducatrice, un des esprits les plus solides et les plus pertinents dans le domaine de l'éducation nouvelle, est morte mardi 30 janvier à Saint-Cloud.

Née le 6 août 1902 à Constantinople, arrivée à Paris pour y entreprendre des études de philosophie, Angela Medici était très vite devenue célèbre dans le monde de l'éducation après avoir soutenu, sous la direction du professeur Henri Wallon, une remarquable thèse de doctorat d'Etat : *L'Education nouvelle, ses fondateurs, son évolution*. Ce travail lui avait ouvert les portes de la Sorbonne en 1943 pour occuper la chaire de pédagogie, mais le gouvernement de Vichy refusa de donner suite à l'avis du conseil de la faculté des lettres, car elle n'était pas française d'origine, mais grecque.

Angela Medici est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages aux PUF, dont *L'Education nouvelle*, l'un des premiers titres de la collection « Que sais-je ? », constamment réédité et traduit dans de nombreuses langues. A la très fine et très pertinente analyse théorique, aussi bien sur le plan philosophique que sur le plan psychologique, des apports des précurseurs (Itard, Seguin, et en particulier de la pensée montessorienne et de l'œuvre du docteur Ovide Decroly), Angela Medici ajoutait une connaissance réelle de la pratique pédagogique.

L'Ecole active, qu'elle créa en 1938 à Saint-Cloud et dirigea pendant près de cinquante années, constituait, pour l'après-guerre, un des phares de la pédagogie moderne. Elle n'hésita d'ailleurs pas, pendant la triste période de la guerre, à cacher trois enfants juifs, leur évitant sans doute de connaître un destin tragique. Angela Medici était une grande dame de l'éducation par l'esprit et par le cœur, par ses conceptions théoriques et par ses réalisations pratiques.

Gaston Mialaret

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Judith LIPIETZ,
Jean-Jacques GRUNSPAN
et **Gabriel**
ont la joie d'annoncer l'arrivée de la charmante

Clara,

mercredi 31 janvier 2001.

Julie et **Sébastien de CHILLY**
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils,

Guillaume.

22, rue Félicien-David,
75016 Paris.
260, avenue Molière,
1180 Bruxelles.

– Abu Dhabi (Emirats arabes unis). Fourques (Pyrénées-Orientales). Ploemeur (Morbihan).

Marie LLAURO,
Marie-Hélène
et **Dominique LE BRIGAND**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Pierre,

chez

Stéphanie et **Mathieu,**

le 31 janvier 2001.

Spécial

SAINT VALENTIN

c'est dans le carnet du Monde le 14 février !

tarif: 85 F TTC la ligne
01.42.17.39.80
01.42.17.21.36(fax)
carnet@mondepub.fr

Décès

– M. et Mme Alain Carre-Pierrat
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Louis CARRE-PIERRAT,
née **Odette CASTAGNE,**

survenu à Paris, le 25 janvier 2001.

L'inhumation a eu lieu au cimetière ancien de Fréjus (Var), dans la plus stricte intimité.

– Le président,
Le conseil et les membres de l'Association internationale des études françaises
ont la tristesse de faire part du décès de leur vice-président honoraire, le

professeur Yves COIRAULT,

survenu le 29 janvier 2001.

– M. Jean-François Genat,
Et sa famille,
Ses proches, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacqueline GENAT,
née **DÉCHELETTE,**
institutrice,

survenu le 2 février 2001.

Une cérémonie aura lieu le jeudi 8 février, à 10 heures, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, place de la Porte-de-Saint-Cloud, Paris-16e.

Selon sa volonté, ni fleurs ni couronnes.

Dons versés à SOS Villages d'enfants,
6, cité Monthiers,
75009 Paris.

– Mme Jean Ravail,
son épouse,
M. et Mme Pierre de Lacroix de Lavalette,
Agnès et Camille,
M. et Mme Bruno Ravail,
Pierre-Julien, Robin et Marie-Alice,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean RAVAIL,
inspecteur général honoraire
de l'administration,
commandeur de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 9 février 2001, à 11 heures, en l'église Saint-Christophe de Javel, Paris-15e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

25, quai André-Citroën,
75015 Paris.

– Youick, Soizick et Marie-Armelle Lecorvaisier,
Et Louisette Roger-Lecorvaisier,
font part du décès de

Louis LECORVAISIER,
dit **« Yves »,**
dit aussi **« Papy Toto ».**

Un dernier adieu lui sera rendu le jeudi 8 février 2001, à 15 heures, au crématorium du Père-Lachaise.

– Catherine,
Frantz et Michèle,
Guillaume et Emmanuelle,
ses enfants,
Louis, Ferdinand, Mathilde, Léo et Lucie,
ses petits-enfants,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard ROESCH,

le 2 février 2001.

Ses obsèques seront célébrées à Curières (Aveyron), le 6 février.

38, rue Perronet,
92200 Neuilly.

– M. et Mme Jean-Philippe Schweitzer,
ses enfants,
M. et Mme François Henriot,
Mme Maurice Henriot,
M. et Mme Maurice Escarra,
Mme Pierre-Paul Schweitzer,
ses frères et sœurs, beau-frère et belles-sœurs,
ont la très profonde douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Jacques SCHWEITZER,
née **Nicole HENRIOT,**
pianiste, soliste, concertiste,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre royal
du Royaume de Belgique,
commandeur de l'ordre de Nasser.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 7 février 2001, à 16 h 15, en l'église Saint-Martin de Louveciennes, suivie de l'inhumation au cimetière de Louveciennes (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

62-64, quai des Orfèvres,
75001 Paris.
La Futaie,
15, place Dreux,
78430 Louveciennes.

– Chantal Vié,
Nicolas et Suzanne Vié,
Bruno et Pascale Vié,
Marine, Charlotte, Arthur, Gaspard, Grégoire (†), Clotilde, Thibault,
ses enfants et petits-enfants,
Et Anissa Belmekki,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gérard VIÉ,
née **Marie-Noëlle MORIN,**

le 2 février 2001, à l'âge de soixante-six ans.

Elle a rejoint

Gérard VIÉ,

son époux,

décédé le 19 mars 1989.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 6 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu à Etretat, le même jour, à 15 h 30.

– L'Association internationale des critiques d'art (AICA-France)
a la tristesse de faire part du décès de

Marie-Claude VOLFIN,
membre actif de l'association.

Secrétaire générale de la section française de 1977 à 1980, elle fut également secrétaire générale du bureau international de 1993 à 1997.

– Jacqueline,
sa femme,
Ses filles, gendres et petits-enfants,
Ses neveux et nièces,
Parents et alliés,
font part avec une grande tristesse du décès de

Etienne-Bertrand WEILL,
photographe-créateur,

survenu le 29 janvier 2001, à Jérusalem.

POB 11.102, 91.111 Jérusalem, Israël
ebweill@caramail.com

TARIF CARNET 2001
***Tarif à la ligne :* 141 F TTC - 21,50 €**
***Tarif abonnés :* 119 F TTC - 18,14 €**
Tél. 01-42-17-39-80 — Fax : 01-42-17-21-36
e-mail: carnet@mondepub.fr

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, disparaissait le violoniste

Blaise CALAME.

Son souvenir est toujours vivant.

« Où sont des morts
les phrases familières,
L'art personnel, les âmes singulières ? »
Paul Valéry.

Débats

– « Des maux du patient aux mots du médecin », une réflexion philosophique avec François Bon, Pascal Engel, Claude Hagège, Emmanuel Hirsch, David Khayat, Elisabeth Roudinesco. Un débat animé par Antoine Spire, Nicolas Martin, jeudi 8 février, 14 heures, Palais des congrès, niveau 3, salle 351, porte Maillot, Paris-17e. Renseignements : 05-34-45-26-45. Entrée libre.

Conférences

Conférences à Sciences Po
de 19 heures à 21 heures
Deux nouveaux cycles « Amphis 21 »
ouverts à un large public

DEMAIN, UN AUTRE MONDE ?

Mercredi 28 février : conférence inaugurale : « Peut-on penser demain ? », par **Jacques Attali,** écrivain.

Mercredi 7 mars : « Faut-il sacraliser le présent ? », par **Zaki Laïdi,** chargé de recherche au CNRS, chercheur au CERI.

Mercredi 14 mars : « Les nouveaux usages du corps », par **Georges Vigarello,** professeur à l'université Paris-V - René-Descartes, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Mercredi 21 mars : « Une nouvelle révolution urbaine ? », par **François Ascher,** professeur à l'Institut français d'urbanisme (université Paris-VIII).

Mercredi 28 mars : « Un monde sans souveraineté ? », par **Bertrand Badie,** directeur des Presses de Sciences Po, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

Mercredi 4 avril : « Quel avenir pour la planète Terre ? », par **Jean-Marie Pelt,** président de l'Institut européen d'écologie, professeur émérite à l'université de Metz.

Mercredi 25 avril : « Sexes et générations : les nouveaux enjeux », par **Irène Théry,** directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Mercredi 2 mai : « La génétique du futur », par **Axel Kahn,** directeur du département de génétique à l'Institut Cochin de génétique moléculaire.

MYTHES ET FIGURES DU POUVOIR DANS L'IMAGINAIRE OCCIDENTAL

Jeudi 1er mars : « Le fait du prince », par **Pierre Brunel,** professeur à l'Institut universitaire de France et à l'université Paris-IV - Paris-Sorbonne.

Jeudi 8 mars : « Alexandre le Grand, ou le pouvoir inabouti », par **Jacques Lacarrière,** écrivain.

Jeudi 15 mars : « Le mythe du complot », par **Henri Madelin,** rédacteur en chef de la revue *Etudes*.

Jeudi 22 mars : « L'artiste face au pouvoir : La Fontaine et le Roi-Soleil », par **Pascal Debailly,** professeur à l'université Paris-VII - Denis-Diderot.

Lundi 26 mars : « Le mythe de Napoléon », par **Jean Tulard,** membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à l'université Paris-IV - Paris-Sorbonne.

Jeudi 5 avril : « Le pouvoir du diable », par **Robert Muchembled,** professeur à l'université Paris-XIII.

Jeudi 26 avril : « Théâtre et pouvoir : Shakespeare, notre contemporain ? », par **Jean-Pierre Morel,** professeur de littérature comparée à l'université Paris-III - Sorbonne nouvelle.

Jeudi 3 mai : « Les femmes et le pouvoir. La reine Margot et autres mythes », par **Eliane Viennot,** professeur à l'université Jean-Monnet - Saint-Etienne.

Conception et animation des deux cycles :
Bernadette Bricout,
professeur à l'université
Paris-VII - Denis-Diderot.
Inscription préalable :
SCIENCES PO FORMATION,
215, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.
Tél. : 01-44-39-07-55.
Fax : 01-44-39-07-61.
Coût de l'inscription à titre individuel :
600 francs pour un cycle complet,
1 000 francs pour les deux cycles.

Communications diverses

www.bateauxmouches.com
fait remarquer
l'efficace gestion du fleuve
pendant la crue de janvier

Séminaires - Conventions
Réunions - Kick off

MeLTiS

Trouve pour vous l'intervenant adapté
Experts, facilitateurs, atypiques

Tél. : 05-34-66-13-13 – **www.meltis.fr**

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

SPORTS **L'équipe de France de handball est devenue championne du monde, dimanche 4 février à Paris, en battant la Suède, tenante du titre, après prolongation (28-25). Menés à dix secondes de la fin du temps réglementaire, les coéquipiers de Jackson Richardson avaient égalisé in extremis sur un but de Grégory Anquetil. ● JÉRÔME FERNANDEZ, très inconstant depuis le début de la compétition, a été l'un des grands hommes du match, au cours duquel il a inscrit huit buts. ● DANIEL COSTANTINI, entraîneur national depuis 1985, quitte ses fonctions sur un deuxième titre mondial, après celui conquis par les « Barjots » en 1995. Ce Marseillais de cinquante-sept ans a reçu un hommage appuyé de ses joueurs au terme de la finale. Son successeur devrait être désigné au mois de mars.**

Handball : l'équipe de France championne du monde pour la deuxième fois

Les coéquipiers de Jackson Richardson ont battu les Suédois, tenants du titre, après prolongation (28-25), au terme d'une finale époustouflante. Après l'épopée des « Barjots » et le titre de 1995, Daniel Costantini, l'entraîneur, s'en va sur une nouvelle consécration

C'ÉTAIT une semaine avant le coup d'envoi du Mondial 2001 de handball. Daniel Costantini avait affirmé que sa dernière volonté, en tant qu'entraîneur de l'équipe de France, était de *« vivre un Mondial digne »*. Il avait ajouté que, quoi qu'il arrive dans cette compétition qui serait son ultime apparition à la tête des Bleus après un peu plus de quinze années de service, il aimerait tout simplement *« être fier »*.

Dimanche 4 février, au Palais omnisports de Paris-Bercy, Daniel Costantini a employé un autre mot : il a parlé d'*« honneur »*. Celui d'avoir vu l'équipe de France battre celle de Suède, tenante du titre, en finale de ce Mondial joué à domicile (28-25, après prolongation).

« Nous avons été meilleurs que la meilleure équipe du monde », a relevé l'entraîneur français, soulignant aussi qu'avec cette deuxième couronne mondiale – après celle de 1995 – la sélection tricolore peut prétendre figurer *« au niveau de la Suède et de la Russie »*, puisque, depuis 1990, ces trois nations se sont partagé l'or mondial, affichant chacune deux titres.

« Voir la tronche de Bengt Johansson battu en finale serait un grand moment pour moi », avait avoué Daniel Costantini, vendredi, à la veille de la demi-finale gagnée face à l'Egypte (24-21). Dimanche, après le coup de sifflet final, l'entraîneur français est allé serrer la main de son homologue suédois, dont il n'a jamais caché ne pas apprécier l'arrogance. *« Il était un peu crispé »*, confiera plus tard Daniel Costantini.

Depuis 1990, les Suédois sont montés sur quasiment tous les podiums, européens (premiers en 1994, 1998 et 2000), mondiaux (premiers en 1990 et 1999, deuxièmes en 1997, troisièmes en 1995) ou olympiques (trois fois deuxièmes). L'équipe de France n'a pas affiché une telle constance. L'épisode des « Barjots », médaillés de bronze aux Jeux de Barcelone, en 1992, vice-champions du monde en 1993 et champions du monde en 1995, n'avait pas trouvé de prolongements. Cette équipe de fortes personnalités s'était détruite en 1996, aux Jeux d'Atlanta. Daniel Costantini avait alors fait le ménage et décidé de reconstruire, la troisième place du Mondial 1997 n'apparaissant que comme un retour aussi inattendu que sans suite. Depuis lors, les Bleus étaient restés éloignés des sommets : sixièmes du Mondial 1999, en Egypte, quatrièmes à l'Euro 2000, sixièmes aux Jeux de Sydney.

Sydney, justement, où cette équipe a bien failli, elle aussi, imploser en raison de fortes dissensions. De là est née la décision de Daniel Costantini de mettre, avant l'heure, un terme à son contrat. Si, dimanche soir, l'entraîneur national a affirmé qu'il n'oubliera *« jamais ce qui s'est passé à Sydney »*, il n'a malgré tout – liesse oblige – pas mégoté sur les compliments à l'égard de ses joueurs, qu'il a surnommés, voilà quelques jours, les « Costauds » : *« Cette équipe est bien, elle est plus forte que celle de 1995. On a trouvé de bons joueurs, personne n'a usurpé quoi que ce soit. Ils ont été très humbles. C'est bien qu'ils en aient voulu toujours plus et qu'ils ne se soient pas contentés de la victoire contre l'Egypte en demi-finales. »*

ANCIENS ET NOUVEAUX

Avant la finale, Patrick Cazal avait expliqué que l'*« on ne construit pas un groupe dans la facilité. » « Peut-être qu'il a fallu que l'on ait des prises de tête »*, avait ajouté le Réunionnais, qui – tout comme Grégory Anquetil, Christian Gaudin, Bruno Martini et Jackson Richardson – était déjà de l'aventure de 1995. C'est là l'une des réussites de Daniel Costantini : il a fini par réussir à amalgamer anciens et nouveaux. *« Des garçons comme Anquetil ou Martini*, a-t-il déclaré, *ont été d'extraordinaires tuteurs pour la nouvelle génération. »*

Son départ pourrait toutefois ouvrir une période d'incertitudes. Pour l'instant, sa succession, outre le fait qu'elle ne sera pas aisée – *« Il vaut mieux laisser un bel héritage »*, a-t-il déclaré – semble loin de faire l'unanimité au sein de la Fédération française de handball (FFHB). Un porte-parole d'André Amiel, le président de la FFHB, a parlé, avant le Mondial, de la mise en place d'un duo d'entraîneurs (l'ancien Barjot Philippe Gardent, de Chambéry, et Claude Onesta, de Toulouse). *« Il faut un patron, de la clarté, ne pas diluer les responsabilités »*, assure pour sa part Philippe Bana, le directeur technique national.

Reste maintenant à savoir si l'équilibre trouvé pourra perdurer. Grégory Anquetil a annoncé son intention de stopper là sa carrière internationale. Patrick Cazal pourrait faire de même, tout comme Jackson Richardson ou Bruno Martini. *« Cette équipe a un avenir, avec ses jeunes »*, a cependant affirmé Grégory Anquetil. Ce n'est pas sans arrière-pensées que Daniel Costantini a aligné, contre la Suède, des joueurs comme le gardien de but Thierry Omeyer (24 ans) ou Daniel Narcisse, le benjamin de cette équipe (21 ans). Aux yeux de l'entraîneur national, *« la route de cette équipe est relativement tranquille et toute tracée jusqu'aux Jeux de 2004. »*

Philippe Le Cœur

Résultats et classements

● Le classement final du 17e championnat du monde de handball :
1re. France ; 2e. Suède ; 3e. Yougoslavie (vainqueur de l'Egypte 27-17) ; 4e. Egypte ; 5e. Espagne ; 6e. Russie ; 7e. Ukraine ; 8e. Allemagne ; 9e. Croatie ; 10e. Tunisie ; 11e. Islande ; 12e. Corée du Sud ; 13e. Algérie ; 14e. Norvège ; 15e. Argentine ; 16e. Portugal ; 17e. Slovénie ; 18e. République tchèque ; 19e. Brésil ; 20e. Groenland ; 21e. Arabie saoudite ; 22e. Maroc ; 23e. Koweït ; 24e. Etats-Unis.

● Le parcours de l'équipe de France :
- Matches de poule : France bat Algérie 23-13 ; France bat Koweït 30-14 ; France bat Brésil 29-19 ; France bat Yougoslavie 22-20 ; France bat Argentine 28-19.
– Huitièmes des finale : France bat Portugal 23-18.
– Quarts de finale : France bat Allemagne 26-23 (après prolongation).
– Demi-finales : France bat Egypte 24-21.
– Finale : France bat Suède 28-25 (après prolongation).

● Le palmarès des Bleus de Daniel Costantini :
– 1992 : troisièmes des Jeux olympiques de Barcelone.
– 1993 : deuxièmes des championnats du monde.
– 1995 : champions du monde.
– 1996 : quatrièmes des Jeux olympiques d'Atlanta.
– 1997 : troisièmes des championnats du monde.
– 1999 : sixièmes des championnats du monde.
– 2000 : sixièmes des jeux olympiques de Sydney.
– 2001 : champions du monde.

Jérôme Fernandez, le jeune homme qui se rêvait « barjot »

VINGT-TROIS ANS et parfait inconnu avant ce championnat du monde de handball : dimanche 4 février, au Palais omnisports de Paris-Bercy, Jérôme Fernandez a marqué huit buts. Huit missiles catapultés selon la même chorégraphie : course d'élan latérale près de la ligne des 9 mètres ; extension pied gauche ; moulinet violent du bras droit. *« Si l'on m'avait dit*, soupire-t-il, *que je marquerais un jour huit buts en finale d'un championnat du monde face à la Suède, je n'y aurais jamais cru. »* Sa médaille d'or autour du cou, celui que ses coéquipiers surnomment « Fernand » est sur un petit nuage. *« Je crois que je vais attendre les journaux de lundi matin pour vraiment réaliser ce qui s'est passé ce soir »*, dit-t-il.

Cette finale idéale, Jérôme Fernandez en a rêvée des dizaines de fois. En 1995, l'équipe de France, déjà entraînée par Daniel Costantini, emporte son premier titre de championne du monde. Lui n'a que dix-huit ans. Il sort du sport-études de Talence (Gironde). Les Barjots l'amusent et le fascinent. Grand, le jeune homme se pâme devant les deux perches de l'équipe de France que sont Denis Lathoud et Frédéric Volle, arrières comme lui. Deux ans plus tard, c'est à eux, retraités des parquets, qu'on se plaira à le comparer. Jérôme Fernandez vient en effet de faire son entrée chez les Bleus et tout plaide pour lui : son enthousiasme, sa rapidité d'apprentissage, son gabarit de fort des halles (1,98 m, 105 kg) et ce bras droit de démolisseur. *« Un potentiel exceptionnel »*, estime-on alors.

SANS PRESSION APPARENTE

La suite se lira en pointillé et parfois en inversé. Soumis à une pression trop forte pour un joueur en apprentissage, il peine à confirmer tout le bien que le handball français pense de lui. Son championnat du monde 1999, en Egypte, est un demi-échec. Ses Jeux olympiques, un an plus tard à Sydney, un fiasco. Son irrégularité laisse pantois ses laudateurs qui n'en continuent pas moins de crier au « talent ». *« Indulgence »*, réclame l'intéressé.

Arrive le Mondial 2001, organisé en France. A Nantes, à Albertville et à Bercy, Jérôme Fernandez va à nouveau montrer un visage contrasté. Son match contre l'Egypte, en demi-finales, samedi 3 février, tourne même à la caricature. Incapable de marquer en première mi-temps après avoir tiré trois fois sur le but adverse, il inscrit, contre toute attente, la bagatelle de six buts en deuxième mi-temps (sur huit tentatives). Il faut dire qu'aux vestiaires, pendant le repos, Daniel Costantini l'a pris en quatre-z'yeux. *« Il m'a demandé ce que je comptais faire pour la deuxième mi-temps : arrêter tout de suite et garder des forces pour le lendemain ; ou reprendre la partie. J'ai décidé de continuer car je ne pouvais rester sur un échec »*, raconte-t-il.

Consolé par ces trente minutes explosives contre l'Egypte, le joueur du club de Montpellier a ensuite passé *« une excellente nuit entre samedi et dimanche »*. Se sentant *« libéré »*, il s'est présenté sur le parquet de Bercy, dimanche après-midi, sans pression apparente. Trois minutes après le coup d'envoi, il avait deux décoché deux tirs et avait marqué deux buts. *« Je me suis dit : soit ça passe, soit ça casse*, confie-t-il. *Il fallait réaliser une entame de match parfaite contre les Suédois, qui n'aiment pas être bousculés, car ils perdent automatiquement leur jeu. Cela dit, même à 4-0, je savais qu'ils parviendraient à revenir. Sauf que cela nécessiterait une grosse dépense d'énergie de leur part. »*

Sa fin de match vire au triomphe personnel. Grâce à ces huit buts inscrits au cours de la même soirée, il devient le meilleur réalisateur de l'équipe de France sur l'ensemble du tournoi (avec trente-neuf buts). *« Nous finissons également meilleure défense alors qu'au début de la compétition nous étions loin d'être au point dans ce secteur de jeu »*, ajoute-t-il. Le jeune homme qui se rêvait « barjot » n'en espérait pas tant.

Frédéric Potet

Les seize champions du monde

● **Joël Abati** : à trente ans, ce Martiniquais (1,91 m, 84 kg) n'est pas l'un des « anciens » de l'équipe. Avant le Mondial, cet arrière ne comptait que vingt-cinq sélections. Peu à l'aise avec les « Barjots », il a aussi payé le prix de son départ, en 1998, en Allemagne (Magdebourg), Daniel Costantini ayant préféré, un moment, retenir des joueurs évoluant en France.

● **Grégory Anquetil** : à trente ans, l'ailier droit (1,78 m, 78 kg) de Montpellier a vécu l'épopée des « Barjots », avec qui il a été champion du monde en 1995. Ecarté après le « raté» d'Atlanta, ce Normand de naissance a été rappelé à l'été 1999.

● **Patrick Cazal** : médaillé de bronze aux Jeux olympiques de Barcelone en 1992 et champion du monde en 1995, ce Réunionais de vingt-neuf ans est aussi l'un des « anciens » du groupe. Evoluant à l'arrière, ce gaucher (1,86 m, 92 kg) joue depuis deux saisons en Espagne, à Irun.

● **Didier Dinart** : arrivé chez les Bleus fin 1996, ce Guadeloupéen (1,97 m, 104 kg), qui évolue à Montpellier, est devenu le chef de la défense tricolore.

● **Jérôme Fernandez** : sélectionné pour la première fois fin 1997, cet arrière (1,98 m, 99 kg), qui joue à Montpellier, est devenu, à vingt-trois ans, un des bras les plus puissants de l'équipe de France.

● **Christian Gaudin** : gardien de but (1,96 m, 94 kg) de l'équipe de France depuis fin 1990, il a tout connu de l'aventure des Bleus dans les années 1990 : médailles de bronze des Jeux olympiques 1992 et du Mondial 1997, l'argent puis l'or aux Mondiaux 1993 et 1995. Il évolue à Magdebourg (Allemagne).

● **Bertrand Gille** : à vingt-deux ans, c'est l'un des représentants de la nouvelle génération. Capable de jouer pivot ou à l'arrière (1,87 m, 98 kg), il est arrivé chez les Bleus fin 1997. Il joue à Chambéry.

● **Guillaume Gille** : frère aîné de Bertrand (vingt-quatre ans), il évolue comme lui à Chambéry. Arrière gauche ou demi-centre (1,92 m, 97 kg), il a été sélectionné pour la première fois fin 1996.

● **Olivier Girault** : ce Guadeloupéen de vingt-sept ans (1,83 m, 83 kg) a fait des apparitions épisodiques en équipe de France depuis mi-1997, son poste, à l'aile gauche, revenant en priorité à Andrej Golic. Il évolue en Espagne, à Irun.

● **Andrej Golic** : né dans l'ex-Yougoslavie, il y a près de vingt-sept ans (1,82 m, 79 kg), naturalisé français, il joue à l'aile gauche ou en meneur de jeu (demi-centre). Evoluant à Montpellier, il a été appelé par Daniel Costantini en 1998.

● **Bruno Martini** : le gardien de but de Montpellier (1,97 m, 95 kg) a connu l'époque des « Barjots », avec qui il a été champion du monde en 1995. Sélectionné pour la première fois en 1990, il a aussi décroché le bronze au Mondial 1997.

● **Daniel Narcisse** : le Réunionais est le benjamin (vingt et un ans) de l'équipe. Sa première sélection a eu lieu en janvier 2000. Arrière gauche ou ailier gauche (1,89 m, 90 kg), il joue à Chambéry.

● **Thierry Omeyer** : le gardien de but de Montpellier (1,91 m, 92 kg) est arrivé chez les Tricolores en 1999.

● **Stéphane Plantin** : à vingt-neuf ans, l'ailier droit de Toulouse (1,82 m, 70 kg) a peu fréquenté les Bleus (première sélection en 1998), entre autres parce qu'il était barré à son poste par Grégory Anquetil et Stéphane Joulin.

● **Laurent Puigsegur** : le pivot de Montpellier (1,84 m, 92 kg) est arrivé, en 1999, à vingt-sept ans chez les Bleus. Le poste était tenu par Guéric Kervadec.

● **Jackson Richardson** : le Réunionais (trente et un ans) est le plus célèbre des Bleus. Il a tout connu de l'aventure du handball français depuis dix ans : médaillé d'or au Mondial 1995, d'argent au Mondial 1993, de bronze aux Jeux olympiques de 1992 et au Mondial 1997. Jouant au poste de demi-centre (1,86 m, 86 kg), il évolue en Espagne, à Pampelune.

LA CHRONIQUE DE DANIEL COSTANTINI

Bercy... beaucoup !

UNE SENSATION fugace peut-elle être prophétique ? Pourquoi le souvenir de 1986 me revient-il en mémoire ? La Fédération française de handball et Christian Picard organisaient le deuxième Tournoi des capitales. A cette occasion, l'équipe de France avait pris les couleurs de Paris. Le Marseillais que j'étais encore, fraîchement appelé à entraîner le sept tricolore, ressentit une intense émotion en pénétrant, pour la première fois, dans cette enceinte, à présent mythique. L'idée folle (à l'époque) que, peut-être, un jour nous pourrions y revenir pour disputer une vraie compétition me traversa l'esprit.

Déjà, lors du Mondial B de 1989, nous étions venus y mettre la dernière touche à notre initiation pour entrer dans la cour des grands. Plus tard, quand Jackson Richardson nous eut rejoints, nous y sommes venus régulièrement pour vous montrer nos progrès étayés par de bons résultats aux quatre coins du monde. Quand naquit l'intention d'organiser, dans un premier temps, le Mondial 1999, nous savions pouvoir compter sur un écrin digne d'abriter les finalités.

Plus besoin, comme en 1970, de transformer un hall sommaire de la porte d'Ivry (Paris, 13e) en théâtre sportif adapté à un événement planétaire. Restait à en obtenir la charge, ce qui fut fait pour l'édition 2001. Huit sites de province auront la responsabilité des deux premiers actes, rivalisant de ferveur populaire, de sens de l'hospitalité et d'amour pour ce sport. L'espoir de voir la France atteindre le dernier carré était, bien sûr, entretenu.

Par la grâce d'un but miraculeux de l'inimitable Jackson Richardson, la prophétie de 1986 s'est donc réalisée. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, le handball français aura réussi son rendez-vous avec l'histoire. Sans se travestir, en assumant ses paradoxes, il aura tenu toutes les promesses exprimées çà et là, et parfois au détriment de la prudence la plus élémentaire. Il reste, à présent, à ne pas avoir la mémoire courte. Souvenons-nous et sachons dire : Bercy beaucoup !

★ Daniel Costantini est l'entraîneur de l'équipe de France de handball.

Chaque mardi
LE MONDE INTERACTIF
avec Le Monde
DATÉ MERCREDI

Championnat du monde

FRANCE-SUÈDE : 28-25 a. p. (11-10 ; 22-22)

FINALE
Dimanche 4 février • Palais omnisports de Paris-Bercy (17 heures)
• Public chaleureux • 17 000 spectateurs • Arbitres : MM. Oie et Hogsnes (Nor.)

• LES ÉQUIPES

FRANCE (Sélectionneur : Costantini) • Omeyer ; Martini • Dinart ; G. Gille ; B. Gille ; Anquetil ; Golic ; Richardson ; Abati ; Cazal ; Narcisse ; Fernandez.

SUÈDE (Sélectionneur : Johansson) • Svensson ; Gentzel • Lövgren ; Wislander ; Vranjes ; Ernelind ; Ericsson ; Frandesjo ; Andersson ; Sivertsson ; Boquist ; Lindgren.

LES BUTEURS

FRANCE :
Fernandez, 8 buts ; Cazal, 6 ; Anquetil et Richardson, 3 ; Golic, Narcisse, Abati et B. Gille, 2.

SUÈDE :
Lövgren, 8 buts ; Andersson, 5 ; Wislander, 4 ; Vranjes, 3 ; Ernelind et Ericsson, 2 ; Frandesjo, 1.

LES PENALTIES

FRANCE : 1 tentative réussie par Abati.

SUÈDE : 4 tentatives dont 2 réussies par Lövgren.

LES EXCLUSIONS

Temporaires :
FRANCE : B. Gille, Anquetil et Fernandez.
SUÈDE : Ericsson et Frandesjo.

LE FAIT DU MATCH

Sous l'impulsion de Guillaume Gille, les Français ont réalisé une entame de match idéale. Avec rigueur et pugnacité, ils ont su s'organiser pour jaillir en contres et mener, à la 7e minute, par 4 à 0. Face à une muraille comme Peter Gentzel (23 arrêts), Patrick Cazal et Jérôme Fernandez ont inscrit la moitié des buts Tricolores.

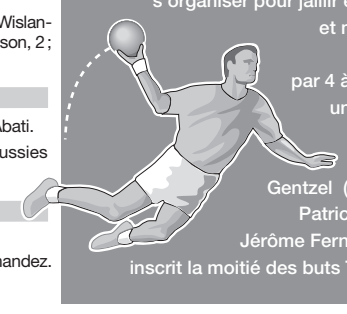

• STATISTIQUES

FRANCE ■ ■ SUÈDE

NOMBRE DE TIRS
57 (26 + 24 + 7) | (18 + 23 + 4) 45

RÉUSSITE DES TIRS
49 % (42 % + 45 % + 85 %) | (55 % + 52 % + 75 %) 55 %

total		1re mi-temps	2e mi-temps	P. *		total		1re mi-temps	2e mi-temps	P. *
66	dont	27	30	9	POSITIONS D'ATTAQUE	66	dont	25	32	9
16	dont	7	8	1	ARRÊTS DES GARDIENS	23	dont	10	12	1
5	dont	2	2	1	ACTIONS DÉFENSIVES DÉCISIVES	6	dont	3	3	0
16	dont	6	8	2	BALLES RÉCUPÉRÉES	10	dont	4	5	1

* Prolongations

Infographie : Le Monde avec Pierre Lepidi

FRANÇOIS MARIT/AFP

Parc omnisports de Paris-Bercy, le dimanche 4 février 2001. Les joueurs de l'équipe de France de handball explosent de joie après leur victoire en finale du 17e championnat du monde de la discipline. Il viennent de vaincre l'équipe de Suède, tenant du titre, sur le score de 28 à 25.

Daniel Costantini, homme de contrastes, a fait des adieux fracassants

Il est resté là, sur le parquet de Bercy. Son fameux sourire en coin n'a pu cacher plus longtemps ses émotions. Son regard s'est troublé, puis il est allé écraser ses larmes

PORTRAIT

« Le sport, ce n'est pas un théâtre où les couleurs pastel dominent »

dans les bras de Joëlle, sa compagne. Il n'a pas tout de suite vu les joueurs enfiler des tee-shirts floqués d'une question et d'une réponse, pour lui : *« Tu sais ce qu'on dit dans ton dos ? On t'aime, Aldo. »* Aldo, son surnom, depuis longtemps.

Le public a scandé son prénom, Jackson Richardson est venu le chercher par la main. Et Daniel Costantini est monté sur un podium, main dans la main avec ses joueurs. Il était heureux : *« D'habitude, j'aurais fait ma coquette et je serais allé me cacher dans les jardins de Bercy*, dira-t-il un peu plus tard. *Pour une fois, je me suis permis d'aller de l'autre côté de l'écran, puisque c'était la dernière fois, et, là, j'ai savouré le moment. »*

A cinquante-sept ans, Daniel Costantini s'en va au terme d'une carrière d'entraîneur national bien remplie. Après plus de cinq cents matches, elle l'a emmené des tréfonds du classement mondial au titre de champion du monde en 1995 et à cette nouvelle apothéose, dimanche 4 février, à Bercy, en passant par l'épopée des « Barjots ».

Dans son sillage, il laisse aussi ses désillusions et ses rages : cette quatrième place aux Jeux olympiques d'Atlanta en 1996, quand il avait assisté, impuissant, à l'implosion de l'équipe, ou bien la désillusion des Jeux de Sydney, où l'équipe de France avait terminé sixième sans l'écouter : *« Je suis mort à Sydney »*, a-t-il répété. Il a voulu partir, il est resté.

Daniel Costantini a conjugué son destin à ses envies. Plus jeune, il aurait voulu être médecin : *« J'ai préféré choisir mes vacances de play-boy marseillais plutôt que de me consacrer à de longues études »*, a-t-il un jour confié (*Le Monde* du 23 mars 1993). Il fut handballeur de 1959 à 1973 au SMUC (Stade marseillais université club), club avec lequel il devint trois fois champion de France avant d'en être l'entraîneur entre 1973 et 1985, avec deux nouveaux titres nationaux à la clé.

Sélectionné à dix reprises en équipe de France, il est devenu professeur d'éducation physique. *« Un jour, j'ai compris qu'il fallait me débarrasser de mon survêtement et arrêter de me persuader que je faisais du sport pour que les gens soient bien dans leur peau. J'ai préféré m'occuper du haut niveau. Je me suis vite rendu compte que faire tourner sept garçons autour d'un ballon était tout aussi dérisoire. La seule façon d'en faire une occupation légitime consistait à les faire gagner . »*

VIVRE AUTREMENT

Sa méthode est simple : il faut aimer passionnément le handball pour bien le jouer et le servir. Il aime provoquer et remettre les joueurs à leur place. Il sait aussi s'effacer derrière eux : *« Je ne suis pas un père fouettard, ni un papa. Vous ne me verrez jamais me trimballer avec mon équipe comme une classe d'orphelinat surveillée par la mère supérieure »*, lâche-t-il encore. Derrière son verbe haut, ce Marseillais aux origines corses est un humble sincère. Il tonne et gronde, mais laisse libre cours aux humeurs de son équipe. Ce qu'il aime, c'est construire ou comprendre.

Dimanche, il refusait d'être statufié : *« J'ai contribué à ce que ces garçons ont fait toutes ces années, mais je n'explique pas tout. Ce serait trop facile. Je ne peux pas dire que je suis fier de moi, je suis fier d'avoir été là au bon moment. »* C'est lui qui a choisi le moment de son départ. Il le vit comme un nouveau défi : *« Il va falloir que j'apprenne à vivre autrement, avec toutes ces émotions que j'ai vécues. Le sport, c'est du théâtre avec des couleurs très fortes, ce n'est pas un théâtre où les couleurs pastel dominent. »*

Il va rester à la Fédération française de handball, qu'il apprécie *« même si je n'ai pas toujours été respectueux avec ses dirigeants »*. Il s'occupera de la formation, projette de rénover un ouvrage sur les techniques du handball ou bien se consacrera à la défense du handball professionnel. *« Le matin, en me levant, je n'aurai plus cette justification de mon poste de coach d'une équipe de haut niveau. Il va falloir que j'apprenne à aimer autre chose que le handball »*, dit-il.

Dans quelques jours, Daniel Costantini va être grand-père. Comme si la vie, après toutes ces années de tumulte, était doucement revenue à lui.

Bénédicte Mathieu

FRANÇOIS MARIT/AFP

Daniel Costantini, entraîneur national de l'équipe de handball depuis 1985, quitte ses fonctions sur un deuxième titre mondial, après celui conquis par les « Barjots » en 1995.

« C'est une immense joie »

JACQUES CHIRAC (président de la République) : *« C'est une immense joie. Un superbe exploit. Un très beau match. Nous sommes heureux, très heureux. C'est le plus beau des cadeaux que l'on pouvait faire à Daniel Costantini, un entraîneur et un homme exceptionnels. »*

● Lionel Jospin (premier ministre) : *« Sortir son meilleur handball en finale de Coupe du monde, et à Bercy, c'est un rêve. Là, nous avons battu les maîtres. Cela veut dire que la conception du sport en France est digne des meilleurs. »*

● Bengt Johansson (entraîneur de l'équipe de Suède) : *« Je voudrais féliciter Daniel Costantini et l'ensemble de l'équipe de France. Aujourd'hui on prend un mauvais départ alors que d'habitude on démarre bien. On a réussi à prendre une belle avance à 17-14. Mais on n'a pas aussi bien joué que d'habitude. Peut-être que je pourrai gagner quand Daniel Costantini aura pris sa retraite. »*

Le Paris-Saint-Germain abandonne la course au titre de champion de France

Les Parisiens se sont inclinés (1-0) face à Nantes

Les hommes de Luis Fernandez, battus au stade de la Beaujoire (1-0) à Nantes samedi 3 février, à l'occasion de la 25e journée du championnat de France, pointent à la 11e place du classement, très loin de leur objectif initial. Quant aux Nantais, ils se retrouvent en deuxième position, derrière les Lillois.

NANTES
de notre envoyé spécial

A se cogner la tête contre le mur ! Que faut-il donc pour relancer le Paris-Saint-Germain ? Parti avec le dossard du favori au départ du championnat, le club de la capitale a enduré, samedi 3 février à Nantes, une nouvelle défaite (0-1), la dixième depuis le début de la saison. Une de trop. *« Maintenant, il faut arrêter de rêver, ce sera dur de revenir sur les équipes de tête »*, a reconnu le capitaine, Frédéric Déhu, qui s'est chargé de solder les espoirs envolés. Neuf journées avant la fin de la compétition, le constat est rude pour le PSG, désormais sous la menace d'un grave trou d'air financier si, comme tout le laisse supposer, une participation à la Ligue des champions lui échappe en 2001-2002. Comment boucler un budget de 500 millions de francs sans disputer la plus lucrative des coupes d'Europe si ce n'est en quémandant une nouveau soutien à la maison mère, Canal+.

FOOTBALL

Sur le pré défoncé de la Beaujoire, les Parisiens ont pourtant manifesté un peu plus d'allant que ces dernières semaines. La présence de l'Argentin Mauricio Pochettino, fraîchement débarqué de l'Espanyol Barcelone, a solidifié le secteur défensif, et le retour en grâce d'Ali Benarbia a conféré au milieu de terrain davantage de cohérence dans les enchaînements. Pendant une demi-heure, la première, ce PSG remodelé pendant la courte trêve hivernale aura donc fait illusion, mais, pour renverser une tendance ténue, il aurait fallu compter sur un attaquant efficace de la trempe d'un Nicolas Anelka. Le vrai. Pas l'échalas qui a déambulé, dépité, pendant quatre-vingt-dix minutes.

CRISE DE CONFIANCE

Symbole de sa crise de confiance, le buteur désenchanté n'a pas su tirer parti d'une position idéale pour mystifier le gardien nantais, Mickaël Landreau, dès la 6e minute. L'échec a semblé lui miner le moral tout au long de la soirée. Son dernier but en championnat remonte au 9 décembre face au FC Metz. Une éternité pour un joueur qui touche plus de 1 million de francs par mois. D'abord sur la défensive et maladroits dans le geste final, les Nantais sont montés en puissance progressivement pour s'imposer sur une action à trois qui porte le label d'une formation élevée dans l'exigence de la haute technicité : un décalage de Stéphane Ziani pour Frédéric Da Rocha, suivi d'un centre pour Olivier Monterrubio, à l'affût (59e). Joli numéro d'artistes répété inlassablement à l'entraînement.

Dès lors, l'illusion parisienne était consumée. Résigné au premier impair, le PSG a l'art de se laisser submerger par le destin et d'affronter ses revers en série avec bonhomie. *« Nous avons fait valoir nos qualités »*, a estimé l'entraîneur parisien, Luis Fernandez, avant d'égratigner l'adversaire : *« On n'a pas fermé le jeu, alors que les Nantais se sont mis derrière après leur but. »* Et de conclure en promettant des jours meilleurs. Une manière comme une autre de se préserver. Il n'en demeure pas moins que son bilan (trois victoires, deux nuls et cinq défaites avec, à la clé, seulement six buts marqués toutes compétitions confondues) n'est pas sans rappeler celui d'Artur Jorge, dont l'arrivée en cours de saison, voilà deux ans, faillit plonger le Paris-SG en division 2.

« Je ne pourrais pas être l'entraîneur de ce club », déclare le technicien nantais Raynald Denoueix, en rappelant son profil de formateur qui bâtit sur le long terme. En trente mois, le PSG aura consommé quatre entraîneurs, deux présidents délégués et un directeur sportif. Pendant la même période, le club a consenti un effort financier sans précédent pour récupérer des joueurs (Nicolas Anelka, Didier Domi, Sylvain Distin) qu'il avait cédés quelques années auparavant à vil prix.

Plus ennuyeux, le PSG, qui avait défini comme un objectif principal la mise en place d'un réseau de détection de jeunes talents, navigue désormais à vue. Il est vrai que le président délégué, Laurent Perpère, dont le départ à l'issue de la saison a été évoqué par le milieu de terrain Stéphane Dalmat au lendemain de son transfert à l'Inter Milan, n'a pas toujours eu les coudées franches. Quelques heures seulement après l'intronisation de Luis Fernandez, le 3 décembre 2000, la direction de Canal+ aurait exigé de Laurent Perpère le licenciement du directeur sportif Jean-Luc Lamarche, dont l'action a été déterminante dans la conclusion du transfert du prodige brésilien Ronaldinho Gaucho.

Elie Barth

Lille affirme ses ambitions

Cinquante et une fautes et sept cartons jaunes : le derby du Nord entre le RC Lens et le Lille OSC, joué, dimanche 4 février, au stade Félix-Bollaert, aura échappé aux canons de l'esthétisme. Pour le LOSC, seule compte une victoire (1-0) qui a valeur de symbole pour un club en pleine reconstruction. Sous la menace d'une relégation en National (l'ex-troisième division) en septembre 1998 avant la venue de l'entraîneur Vahid Halilhodzic, le LOSC a démarré la saison 2000-2001 avec le maintien comme horizon. C'est un but contre son camp de Cyril Rool (50e minute) qui a conduit à la déconfiture du RCL. Propulsés en tête du championnat après leur victoire (4-1) face à Saint-Etienne, le 27 janvier, les Dogues affirment leurs ambitions. Vahid Halilhodzic a annoncé que les objectifs seront redéfinis *« dans quelques jours »*. Autrement dit après la réception du FC Nantes, mercredi 7 février. Un nouveau succès placerait les Lillois parmi les prétendants au titre de champions de France.

La fiche technique

NANTES - PARIS-SG : 1- 0

Championnat de France - 25e journée
• Stade de la Beaujoire ; temps pluvieux, pelouse en mauvais état ; 34 740 spectateurs ; Arbitre : M. Kalt

BUT
NANTES : Monterrubio (59e)

AVERTISSEMENTS
PARIS-SG :
E. Cissé (18e), **Pochettino** (50e)

• LES ÉQUIPES

NANTES (**Entraîneur :** Denoueix) : Landreau . Laspalles, Fabbri, Gillet, Armand . Carrière, Berson, Ziani, Olembe . Da Rocha (Savinaud, 80e), Monterrubio (Touré, 89e).

PARIS-SG (**Entraîneur :** Fernandez) : Létizi. Algérino, Déhu (Distin, 63e), Pochettino, Mendy . E. Cissé, Luccin, Domi (Vampeta, 28e) . Benarbia, Christian (Robert, 60e) . Anelka.

Le championnat de France de football de D1

25e JOURNÉE

Nantes-Paris-SG	**1-0**
• spectateurs	34 740
• remplissage du stade	91%
Lens-Lille	**0-1**
• spect.	43 382
• rempl/stade	100%
Guingamp-Lyon	**2-3**
• spect.	13 200
• rempl/stade	73 %
Toulouse-Bordeaux	**1-1**
• spect.	30 989
• rempl/stade	84 %
Bastia-Sedan	**0-1**
• spect.	6 000
• rempl/stade	60%
Marseille-Auxerre	**0-1**
• spect.	48 000
• rempl/stade	80 %
Monaco-Metz	**6-1**
• spect.	3 000
• rempl/stade	15 %
St-Étienne-Strasb.	**3-3**
• spect.	22 080
• rempl/stade	62 %
Troyes-Rennes	
• reporté	

• CLASSEMENT

	Points	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Diff.	Chgts	Séries
1 **Lille**	**43**	25	12	7	6	+ 12	=	NGPGG
2 **nantes**	**43**	25	13	4	8	+ 9	=	GGNPG
3 **Lyon**	**41**	25	10	11	4	+ 13	▲1	PGNGG
4 **Bordeaux**	**40**	25	10	10	5	+ 12	▼1	NPNGN
5 **Sedan**	**40**	25	11	7	7	+ 8	▲1	GPPNG
6 **Bastia**	**38**	25	11	5	9	+ 5	▼1	NPGGP
7 **Guingamp**	**35**	25	9	8	8	– 1	=	GNNNP
8 **Troyes**	**35**	24	9	8	7	– 2	=	NGNG-
9 **Auxerre**	**34**	25	9	7	9	+ 3	▲3	PGNNG
10 **Rennes**	**33**	24	9	6	9	+ 3	▼1	GGNP-
11 **Paris-SG**	**33**	25	9	6	10	– 1	▼1	NNPGP
12 **Monaco**	**32**	25	9	5	11	+ 3	▲2	PPGPG
13 **Lens**	**32**	25	8	8	9	+ 1	▼2	GPGPP
14 **St-Étienne**	**31**	25	8	7	10	– 3	▼1	GPGPN
15 **Marseille**	**28**	25	8	4	13	– 8	=	PGNPP
16 **Toulouse**	**24**	25	5	9	11	– 8	▲1	PNNGN
17 **Metz**	**24**	25	5	9	11	– 14	▼1	NPNNP
18 **Strasbourg**	**19**	25	4	7	14	– 26	=	PPPNN

• LES CARTONS

	Rouges	jaunes		Rouges	jaunes
1 Nantes	**0**	32	16 Lyon	**5**	34
2 Metz	**0**	47	17 Troyes	**5**	55
3 St-Étienne	**1**	41	18 Bordeaux	**5**	59

LES BUTEURS	1 Bonilla (Toulouse) +1 **13** buts • 2 , Née (Bastia.), Pauleta (Bordeaux) +1 **12** buts.
LES ATTAQUES	1 Nantes **41** buts • 2 Monaco **38** buts 3 Lyon et St-Etienne **35** buts.
LES DÉFENSES	1 Lille **18** buts • 2 Bordeaux et Lyon **22** buts.
LES PASSEURS	1 Carrière (Nant.) **11** passes • 2 Gallardo (Monaco) +1 **8** passes • 3 Quint (Sedan) **7** passes.

26e JOURNÉE : Mardi 6 février 2001 : Rennes-St-Etiénne ; Lyon-Marseille. Mercredi 7 février 2001 : Bordeaux-Monaco ; Paris-SG-Guingamp ; Auxerre-Toulouse ; Sedan-Troyes ; Metz-Bastia : Lille-Nantes ; Strasbourg-Lens.

Le chiffre

101

C'est le nombre de buts marqués par Sonny Anderson en première division. L'attaquant brésilien de l'Olympique lyonnais, qui dispute sa sixième saison au plus haut niveau, a réussi un doublé à Guingamp.

Le Monde de l'éducation

Le magazine des enseignants qui avancent

Au sommaire du numéro de février

■ Dossier spécial :

UNIVERSITÉ

Passeport pour l'emploi.

● Entretien avec Pierre Rosenberg.
● Les cantines scolaires se mettent au bio.
● Les jeunes reviennent aux livres.
● Les internats sont-ils une bonne solution ?
● Le collège unique en question.

Chez votre marchand de journaux 30 F - 4,57 €

Biathlon : deux médailles d'argent dans l'épreuve de la poursuite pour les Français

L'ÉQUIPE de France de biathlon a remporté deux médailles d'argent, dimanche 4 février, dans les épreuves de poursuite masculine et féminine, lors des championnats du monde de biathlon, à Bled-Pokljuka (Slovénie). Dans la compétition masculine, Raphaël Poirée a terminé derrière le Russe Pavel Rostovtsev, déjà vainqueur la veille du sprint. A vingt-six ans, le Français, à qui une erreur lors du dernier tir a coûté le titre, a ainsi décroché sa quatrième médaille mondiale, après l'or du départ en ligne (2000) et le bronze en poursuite (1998 et 2000). Dans l'épreuve féminine, la Norvégienne Liv Grete Skjelbreid-Poirée a devancé, dimanche 4 février, la Française Corinne Niogret.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : Villeurbanne** a enregistré sa première défaite de la saison à Bourg-en-Bresse (63-57), dimanche 4 février lors de la 16e journée du championnat de France. L'Asvel compte toujours deux points d'avance sur Chalon-sur-Saône, défait à Gravelines (83-75).

■ **FOOTBALL : Sochaux,** vainqueur d'Angers (2-0), compte désormais deux longueurs d'avance sur Montpellier, auteur d'un match nul devant Châteauroux (0-0), en tête du championnat de France de division 2 au cours de la 27e jour

■ **Le Bayern Munich,** vainqueur à Wolfsbourg (1-3), a repris, avec deux points d'avance, les commandes du championnat d'Allemagne, samedi 3 février, au terme de la 20e journée, après la lourde défaite de Schalke 04 à Cottbus (4-1).

■ **Manchester United**, en tête du championnat d'Angleterre, a battu Everton (1-0), samedi 3 février, et conserve 15 points d'avance sur Arsenal, auteur d'un court succès à Coventry (0-1).

■ **L'AS Rome,** vainqueur à Parme (1-2) grâce à un doublé de l'Argentin Gabriel Batistuta, a porté à 6 points son avance sur la Juventus Turin, battue à Bergame par Atalanta (1-2), lors de la 17e journée du championnat d'Italie.

■ **TENNIS : Christian Bîmes** a été réélu pour la deuxième fois à la présidence de la Fédération française de tennis (FFT) lors de l'assemblée générale, dimanche 4 février, au stade Roland-Garros. Arnaud Clément, Cédric Pioline, Nathalie Tauziat, Amélie Mauresmo et Sarah Pitkowski font partie du nouveau comité directeur.

■ **LOTO : résultats des tirages nos 10 effectués samedi 3 février. Premier tirage :** 1, 15, 19, 23, 32, 43 ; numéro complémentaire : 13. Pas de gagnants pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 856 255 F (130 535 €) ; 5 numéros : 6 350 F (968 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 288 F (43,90 €) ; 4 numéros : 144 F (21,95 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F (4,57 €) ; 3 numéros : 15 F (2,28 €). **Second tirage :** 9, 11, 15, 18, 38, 49 ; numéro complémentaire : 33. Rapports pour 6 numéros : 14 662 885 F (2 235 342 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 71 350 F (10 877 €) ; 5 numéros : 5 240 F (798 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 220 F (33,53 €) ; 4 numéros : 110 F (16,76 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 24 F (3,65 €) ; 3 numéros : 12 F (1,82 €).

Le XV de France s'emmêle dans son rugby

La victoire (16-6) obtenue face à l'Ecosse n'a pas convaincu. Le médecin de l'équipe évoque une grande fatigue des joueurs due à une surcharge physique, et l'entraîneur, Bernard Laporte, s'est plaint, une nouvelle fois, de l'arbitrage

L'équipe de France de rugby a dominé l'Ecosse (16-6), dimanche 4 février, au Stade de France, à l'occasion de la première journée du Tournoi des six nations. Ce succès, long à se dessiner, a été obtenu grâce à un essai de Philippe Bernat-Salles (42e). Le jeu pratiqué par les hommes de Bernard Laporte est bien loin de celui qui avait permis la victoire contre la Nouvelle-Zélande (42-33) au Stade-Vélodrome de Marseille, le 18 novembre 2000. *« Dans les trente dernières minutes on a retrouvé les valeurs de l'équipe de France. Je suis assez satisfait. Il y a un an, en pareilles circonstances on aurait perdu »*, a soutenu l'entraîneur français. Samedi 3 février, l'Angleterre est venue à bout du pays de Galles, à Cardiff, (44-15), et l'Irlande de l'Italie, à Rome (41-22). L'Angleterre a pris la tête du classement à la faveur de la différence de points.

SEULE la victoire est jolie. Rarement, comme après ce France-Ecosse, qui clôturait la première journée de l'édition 2001 du Tournoi des six nations, cette maxime se vérifie à ce point. Hormis le résultat (16-6), les motifs de satisfaction ne se bousculent guère à la porte des vestiaires du XV de France, auteur, dimanche 4 février, au Stade de France de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), d'une prestation bien peu convaincante. Si le rugby est un spectacle, alors celui proposé sur la pelouse du Stade de France par l'équipe de Bernard Laporte compte parmi les plus affligeants de ceux répertoriés à la rubrique du week-end.

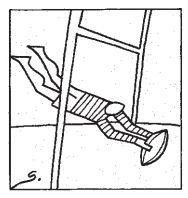

RUGBY

Même le public, qu'un speaker insistant n'a pourtant pas cessé de solliciter, y est allé de ses sifflets à l'endroit de cette équipe en mal d'inspiration, en déficit d'adresse, en manque de précision, en perte de vitesse. En fait, une équipe en dessous de beaucoup de ses qualités remarquées durant l'automne 2000, à l'occasion de la tournée en France des Australiens et des Néo-Zélandais. Un peu comme si dans ce laps de temps écoulé la France avait oublié son rugby, en tout cas celui qui avait enflammé la foule marseillaise massée au Stade-Vélodrome le 18 novembre 2000 (42-33).

Certes, Thierry Hermerel, le médecin de l'équipe de France, avait alerté Bernard Laporte en début de semaine, au moment du rassemblement des Bleus. *« Des tests sanguins pratiqués à la mi-janvier mettent en évidence des signes de fatigue »*, avait prévenu le praticien. Sans les citer, il pointait quelques joueurs, notamment ceux qui, avec leurs clubs, sortaient à peine des quarts de finale de la Coupe d'Europe, après avoir aligné des matches comptant pour les phases éliminatoires de la compétition continentale ou pour le championnat de France.

Thierry Hermerel visait des joueurs du Stade français, champion de France en titre au terme d'une saison 2000 achevée le 15 juillet, soit tout juste deux mois avant la reprise du championnat national, deux mois et demi avant les premières rencontres européennes entre les clubs, et trois mois avant les rendez-vous internationaux avec les champions du monde et leurs voisins de l'hémisphère Sud. Des Parisiens qui, avec sept joueurs sélectionnés, composent l'ossature de l'équipe de France.

« JE SUFFOQUAIS »

« On sort d'un gros mois de janvier », reconnaissait Sylvain Marconnet, no 1 du Stade français et titulaire du poste contre l'Ecosse. *« En première mi-temps on était essoufflés. On a subi. Moi je suffoquais »*, expliquait le pilier parisien sorti après l'heure de jeu. *« C'est vrai, on a manqué de jus »*, concédait pour sa part Fabien Pelous. *« En première période, on a senti qu'on était sur un rythme trop lent. Heureusement, le* coaching *nous a aidés. Mais tout n'est pas à mettre sur le compte de la fatigue »*, admettait le capitaine de cette formation pourtant quasi identique, à deux éléments près, à celle qui, à Marseille, avait triomphé des All Blacks, autrement plus coriaces que ces Ecossais.

Fabien Pelous a raison. La fatigue n'explique pas l'incroyable quantité de ballons tombés par la seule et unique maladresse des joueurs. A tel point qu'en dénombrer le chiffre exact relèverait de l'impossible gageure, de même que dresser un bilan pointilleux des passes hasardeuses, adressées avec une absence totale de précision, s'avérerait fastidieux, et pour tout dire désespérant. Plus que tout, dimanche, à Saint-Denis, le XV de France a péché par ses propres fautes.

Pourtant, le seul essai du match, inscrit par Philippe Bernat-Salles, à la suite d'une offensive classique sur le grand côté de la ligne d'attaque après que Frank Comba eut parfaitement fixé l'ultime rideau défensif, témoigne des réelles capacités de cette équipe.

« On est allé trois fois dans l'en-but adverse », notait Bernard Laporte, qui s'en est de nouveau pris à l'arbitrage, assuré par l'Australien Stuart Dickinson. *« Je n'ai rien à dire sur l'essai refusé après examen à la vidéo. En revanche, sur les regroupements, il siffle vingt et une pénalités contre nous et dix contre l'Ecosse. Manifestement il y a une incompréhension des règles que nous devons corriger rapidement »*, regrettait l'entraîneur français. Au terme de cette partie, il confessait tout de même sa fierté. *« Dans les trente dernières minutes on a retrouvé les valeurs de l'équipe de France. Je suis assez satisfait. Il y a un an, en pareilles circonstances on aurait perdu »*, analysait-il. Et peut-être même en 2001 face à une autre équipe, si l'on admet que, avec l'Italie, l'Ecosse et ses quelques milliers de licenciés, demeure sur le papier une des nations les plus faibles du Tournoi.

Yves Bordenave

A Cardiff, l'Angleterre impressionne

Dans les deux autres matches qui ouvraient, samedi 3 février, le deuxième Tournoi des six nations, l'Angleterre et l'Irlande, qui affrontaient respectivement le pays de Galles, à Cardiff, et l'Italie, à Rome, se sont facilement imposés : 44-15 pour les Anglais et 41-22 pour les Irlandais. En inscrivant 44 points, dont six essais, sur la pelouse du Millennium stadium, le XV anglais, vainqueur du Tournoi des six nations en 2000, a réalisé le plus gros score de son histoire en terre galloise. *« C'est le match dont nous avions besoin pour bien rentrer dans ce Tournoi,* a commenté Clive Woodward, l'entraîneur anglais. *Nous avons une bonne équipe. Pas seulement quinze joueurs, mais trente capables d'évoluer à ce niveau très élevé. »* Malgré la botte de leur demi d'ouverture, Neil Jenkins, qui a inscrit durant cette rencontre son mille et unième point en match international, et deux essais du demi de mêlé Rob Howley et du troisième-ligne centre Scott Quinnell, les Gallois ont été balayés.

Essai transformé pour le vidéo-arbitrage

QUELLE HEURE était-il au juste ? On s'approchait de la mi-temps de ce qui restera sans doute comme l'un des plus mornes France-Ecosse de l'histoire du Tournoi. Sous les nuages sucrés de Saint-Denis cela n'avait été jusque-là que de tristes et fades échanges, la décalque à peine créatinisée de ce que peut être un rugby aux marches du professionnalisme. Et tout laissait craindre que la pénitence allait durer. Puis vint l'éclaircie. Sur une double vague montante tricolore on retrouva sur le flanc droit Philippe Bernat-Salles, cet ailier basque qu'à une autre époque on eût dit bondissant ; un ailier qui bondirait sans doute encore si le jeu conduisait à lui confier plus souvent la dynamique offensive. Bernat-Salles entra dans l'en-but écossais, et le stade, bien sûr, explosa. Jusqu'au moment où monsieur l'arbitre dessina de ses mains un écran de télévision.

C'est ainsi qu'il restera quelque chose d'historique à mettre au crédit de la 74e confrontation franco-écossaise : l'entrée dans l'Hexagone de l'arbitrage par le canal de la télévision. On parle ici du vidéo-arbitrage comme il est question ailleurs de vidéo-surveillance. Problème : Bernat-Salles, 76 kg, avait-il aplati le ballon ? Avait-il au contraire été retourné par Kenny Logan, 92 kg ? Hier on aurait, sinon fait confiance, du moins accepté la décision arbitrale. Il en ira désormais autrement, comme nous l'a enseigné l'Australien Stuart Dickinson, cet arbitre qui avait déjà dans ce même stade refusé un essai tricolore lors du dernier France-Angleterre. Ayant montré à tous qu'il doutait et voulait juger sur images enregistrées, M. Dickinson fit appel, par VHF, au *Television Match Official*, qui est l'unique personne habilitée à visionner ce que les caméras, sous différents angles, ont gardé en mémoire. Le stade attendit. L'arbitre refusa l'essai et le stade renâcla.

MOINS DE REGRETS

Avec le recul – et au vu des fameuses images – la vérité impose de dire que l'essai n'y était pas. Bernat-Salles lui-même le dit avec d'autant moins de regrets qu'il devait quelques minutes plus tard en marquer un. La justice, ainsi, fut donc pleinement respectée. Faut-il pour autant voir là un progrès ? Vaine interrogation, dira-t-on. Le vidéo-arbitrage est présent depuis quelques mois dans l'hémisphère Sud et rien, jamais plus, ne s'opposera à son invasion dans les compétitions d'envergure du Vieux Continent. Il n'est que le dernier symptôme en date de la mutation dont souffre notre rugby et qui aura bientôt tout donné, ses corps et son âme, à la société du spectacle. Vidéo-arbitrage donc, puisqu'il le faut. Mais, si l'on s'inscrit dans cette logique, il convient de la respecter et d'aller beaucoup plus loin dans la quête de la vérité et dans le plaisir du partage.

Prenons l'exemple offert par Bernat-Salles et Logan. Le Stade de France est, comme toutes les arènes modernes, doté de deux écrans géants, visibles par l'ensemble des 80 000 spectateurs. En ce 4 févier 2001 ils servirent à diffuser avant le match d'insupportables messages publicitaires ainsi que des extraits des victoires passées du Quinze de France commentés avec un chauvinisme tel que l'on ose espérer qu'il est de l'ordre du second degré. Or, à la trente-troisième minute, ces écrans restèrent muets. Pourquoi ? Pourquoi ne pas se servir de cet outillage pour diffuser les images analysées par le préposé aux images ? Pourquoi ne pas faire participer les 80 000 spectateurs à un jugement déterminant ? La vérité tant désirée en sortirait grandie et le spectacle, comme toujours, pourrait continuer.

Jean-Yves Nau

Tournoi des six nations

FRANCE - ÉCOSSE : 16-6

Dimanche 4 février • Stade de France, à Saint-Denis • Terrain glissant • Public discret • 78 000 spectateurs environ • Arbitre : M. Dickinson (Aus.).

• LES ÉQUIPES

FRANCE (sélectionneur : Laporte) • Garbajosa • Bernat-Salles ; Comba ; Dourthe (Merceron, 72e) ; Bory • Lamaison ; Galthié • Magne ; Juillet ; Moni (Betsen, 52e) • Pelous (cap.) ; Auradou (Benazzi, 52e) • De Villiers ; Ibanez ; Marconnet (Califano, 52e).

ÉCOSSE (sélectionneur : Mc Geechan) • Paterson • C. Murray ; McLaren (A. Bulloch, 69e) ; J. Leslie ; Logan • Townsend (Hodge, 4e) ; Nicol (cap., Redpath, 68e) • Pountney ; Petrie (White, 75e) ; M. Leslie • R. Metcalfe (Grimes, 23e) ; S. Murray • Stewart (McIlwham, 54e) ; G. Bulloch (Russell, 68e) ; Smith.

FAUTES

Pénalités :
En faveur de la France : 10 (6 + 4), dont 5 tentées (3 + 2) et 3 transformées (2 + 1).
En faveur de l'Ecosse : 17 (9 + 8), dont 4 tentées (3 + 1) et 2 transformées (2 + 0).
Mêlées :
En faveur de la France : 15 (6 + 9), dont aucune perdue.
En faveur de l'Ecosse : 18 (10 + 8), dont aucune perdue.
Touches :
En faveur de la France : 8 (3 + 5), dont 2 perdues.
En faveur de l'Ecosse : 20 (10 + 10), dont 6 perdues.
Exclusion temporaire :
Ecosse : M. Leslie (40e).

LE FAIT DU MATCH

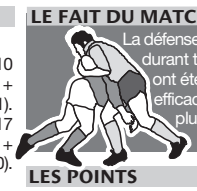

La défense du XV de France s'est révélée rigoureuse, durant toute la rencontre. F. Comba et C. Moni ont été robustes dans leurs interventions et efficaces dans leur placement. Ils ont su annihiler plusieurs offensives adverses et éloigner les Ecossais de la ligne d'en-but tricolore.

LES POINTS

FRANCE :
1 essai de Bernat-Salles (42e) et 1 transformation de Lamaison ; 3 pénalités de Lamaison (11e, 36e, 85e).
ÉCOSSE :
2 pénalités de Logan (7e, 15e).

L'HOMME DU MATCH

Philippe Bernat-Salles, au sein d'une équipe de France en manque d'inspiration, s'est illustré en inscrivant le seul essai de la rencontre. En se débarrassant de deux Ecossais d'un crochet intérieur le long du flanc droit, l'insaisissable Biarrot a une nouvelle fois prouvé la fulgurance de ses accélérations chaloupées.

• STATISTIQUES

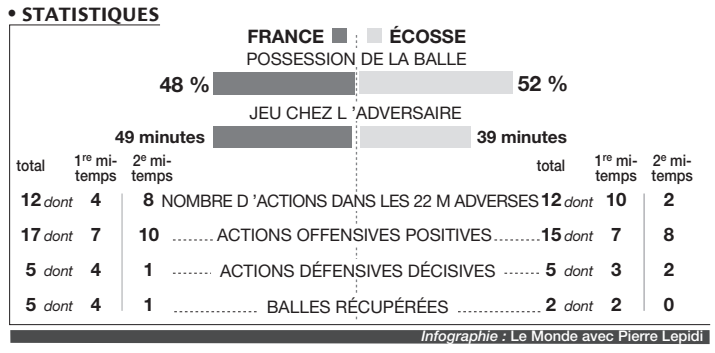

Infographie : Le Monde avec Pierre Lepidi

LA CHRONIQUE DE PHILIPPE GUILLARD

Loin de l'idée du bonheur

ALLEZ, on va déjà tenter de se rassurer. On va partir du principe que Bernard Laporte avait dans son sac d'entraîneur toutes les statistiques de l'an 2000. On peut imaginer que le rigoureux homme de Gaillac avait noté qu'en cinq matches du dernier Tournoi des six nations les Français avaient à leur débit, et pour l'essentiel, une quinzaine d'en-avant, tout autant de pénalités légèrement stupides, une bonne vingtaine de placages ratés et, pour finir, une belle dizaine de passes dans les chaussettes. Du coup, et cela aurait pu tenir du génie, on pouvait espérer que le coach de l'équipe de France ait donné comme consigne majeure à ses joueurs de se vider du mal et de rassembler tous ces chiffres dans le même match.

Ainsi on n'aurait plus rien à craindre pour la suite du Tournoi ? Une manière de faire le ménage et de sortir les poubelles au premier ramassage, afin d'être tout beau, tout propre, tout neuf, pour les prochains rendez-vous. Cela aurait pu être une stratégie de grand général cinq étoiles ; cela aurait pu, mais ce ne fut. Mon Dieu qu'il est loin, ce petit bijou de Marseille, cette victoire en cristal contre les All Blacks ! Mon Dieu qu'elle est loin, cette idée du bonheur ! Il y a autant de kilomètres entre l'entame de match du Stade-Vélodrome et celle d'hier qu'entre les deux pôles. Et heureusement que l'équipe d'Ecosse n'a pas bien fini les deux ou trois petits travaux d'intérieur entrepris par le rusé Andy Nicol, sinon nous aurions forcément débuté traumatisés dans ce Tournoi des six nations et traîné comme un boulet une défaite incompréhensible. Et ce n'est pas faute de volonté, car personne ne doute que les Français n'avaient pas fait venir 80 000 personnes en plein dimanche pour offrir ce rugby de piètre niveau. Ce n'est pas faute d'avoir tenté de jouer non plus ni faute d'avoir mis du cœur à cet ouvrage.

FLEURS D'ÉCOSSE

Mais alors comment peut-on passer du chef-d'œuvre néo-zélandais à cette sitcom écossaise ? Comment ? Comment ? Comment ? C'est bien la seule question intéressante à se poser après ce match. A condition qu'un jour on puisse y répondre. Définitivement. L'équipe de France a donc péché dans tous les compartiments du jeu. Elle a, certes, assené plus d'une centaine de placages, mais sans vraiment découper net, à la racine, toutes ces fleurs venues d'Ecosse, offrant à cet adversaire toutes possibilités d'enchaînement. Surtout en première période, où les Ecossais se sont offert quelques bonnes promenades.

Elle a aussi péché dans la conservation de la balle, plutôt incapable de garder le butin dans la salle des coffres, et, surtout, elle a péché dans l'acte le plus essentiel de ce sport, la passe, spécialité maison jusqu'ici. On doit sûrement une partie de la victoire à Xavier Garbajosa, qui a su par deux fois sauver la patrie, dos à la ligne, à un contre un, et, bien sûr, à Philippe Bernat-Salles, l'ailier de Biarritz, qui a, une fois de plus, mis à mal ce nouveau théorème à la mode qui dit que tout corps de moins de 80 kg plongé dans un bain de néo-rugby professionnel subit une pression latérale le poussant sur le banc des oubliés.

Star, et victime, hier, de la première décision prise en France par un arbitre, excellent d'ailleurs, après visionnage en règle et sous cinq angles différents, de son essai finalement refusé. Du coup, vu de la télé, c'est à lui, Philippe Bernat-Salles, qu'on doit le seul chiffre significatif de ce match : 15 ! Cinq ralentis sur son essai refusé, plus cinq ralentis sur une cravate à son cou, plus cinq ralentis sur son essai, cela fait quinze ralentis sur l'homme pourtant le plus rapide du match. C'est bien là tout le paradoxe de France-Ecosse.

★ Philippe Guillard est journaliste à Canal+, écrivain et ancien rugby-man.

Pas étonnant que tant de mannequins viennent de Suède. Même nos meubles ont de jolies jambes.

Découvrez le design de Stockholm. Pour seulement 2160 FRF, vous bénéficiez du forfait week-end à Stockholm, vol aller-retour sur SAS (départ samedi, retour lundi), 2 nuits dans un hôtel Scandic en chambre double ainsi que la carte "Stockholm Go There": transfert aéroport-ville à bord de l'Arlanda Express, les transports en commun et l'entrée dans les principaux musées sont gratuits. Pour vos réservations, appelez Scanditours au 01 42 85 64 30 ou visitez le site www.gotostockholm.com

2160 FRF
Prix TTC à partir de

SCANDITOURS
SAS SCANDIC HOTELS
Un partenariat entre Stockholm Information Service, SAS et Scandic Hotels.
STOCKHOLM
It's there. Go there.

Très doux et perturbé

MARDI. Une perturbation ondule sur une partie nord de la France dans un flux de sud-ouest doux. Le nord-ouest de la France passera en ciel de traîne. Les hautes pressions se situeront sur la Méditerranée orientale.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le temps sera partagé entre nuages et éclaircies. Les nuages seront par moment prédominants. Quelques averses se produiront sur la Bretagne. Le vent de sud-ouest atteindra 90 km/h sur les côtes. Il fera entre 12 et 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel sera couvert et pluvieux le matin, puis quelques éclaircies perceront sur la Haute-Normandie, le Nord-Picardie et l'ouest de l'Ile-de-France et du Centre. Le vent de sud atteindra 90km/h sur les côtes. Il fera entre 12 et 15 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur la Champagne, la Lorraine et l'ouest de la Bourgogne, le ciel sera couvert avec quelques pluies. Ailleurs, le ciel sera de plus en plus nuageux mais sans précipitations. Il fera entre 11 et 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, le ciel sera couvert avec quelques pluies. Le vent de sud-ouest soufflera à 70 km/h sur les côtes. Sur Aquitaine et Midi-Pyrénées, les nuages seront souvent présents avec quelques pluies. Il fera entre 17 et 19 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin, le ciel sera gris avec quelques petites pluies. Sur les autres régions nuages et éclaircies alterneront. Il fera entre 11 et 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel est variable le matin. Dans l'après-midi les nuages deviennent plus nombreux sur Provence-Alpes et Côte d'Azur avec quelques pluies. Il fera entre 14 et 18 degrés l'après-midi.

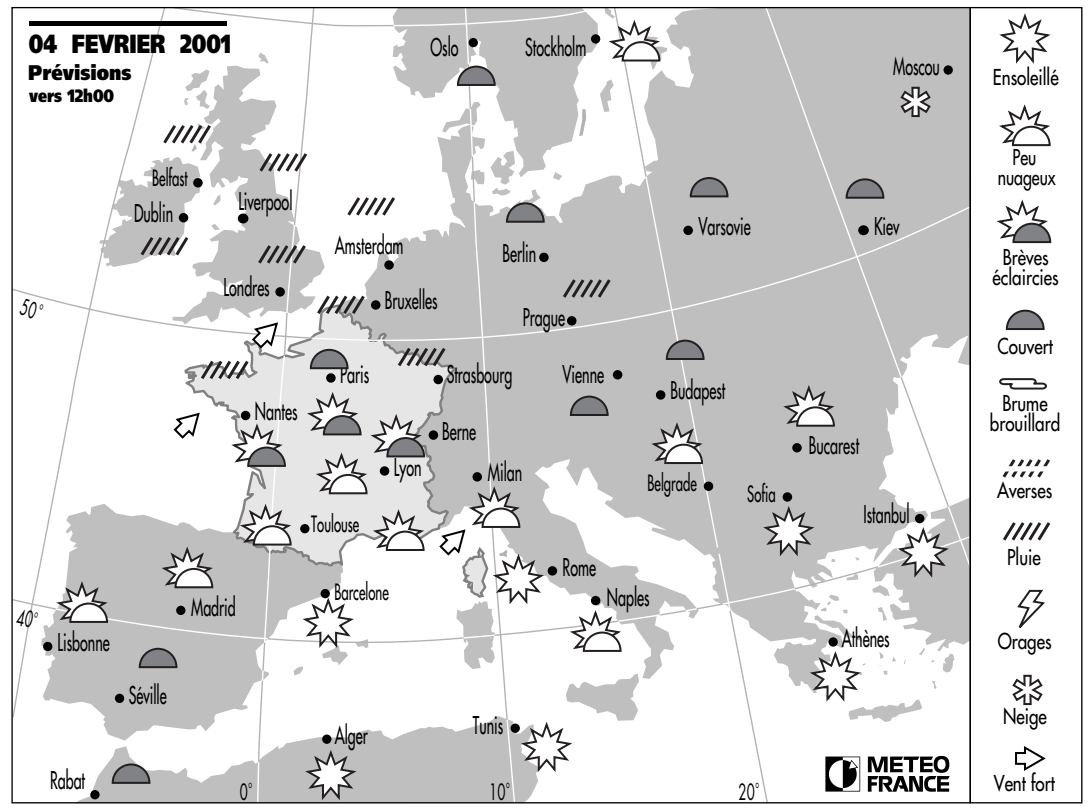

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ZANZIBAR.** A la suite des affrontements meurtriers intervenus dans l'archipel le 27 janvier, le ministère français des affaires étrangères a estimé que les séjours à Zanzibar *« sont à éviter »*. L'île est proposée, en séjour ou en extension d'un safari en Tanzanie, par plusieurs voyagistes, dont Hotelplan et Donatello qui, de leur côté, ont décidé d'accepter des annulations sans frais.

■ **MARTINIQUE.** Le groupe Accor envisage la fermeture temporaire de son hôtel Mercure Diamant, un « 3 étoiles » de 149 chambres situé dans le sud de l'île. Une décision justifiée par la réduction des capacités aériennes à destination des Antilles françaises à la suite du rapprochement d'Air Liberté et d'AOM. Cette réduction, qui entraîne une baisse du nombre de visiteurs, est dénoncée par les hôteliers de Martinique et de Guadeloupe qui étudieraient les possibilités d'augmenter la desserte.

PRÉVISIONS POUR LE 04 FEVRIER 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	9/17	S
BIARRITZ	9/17	N
BORDEAUX	8/13	N
BOURGES	9/12	C
BREST	8/10	P
CAEN	8/11	P
CHERBOURG	8/11	P
CLERMONT-F.	8/12	N
DIJON	7/11	N
GRENOBLE	7/14	N
LILLE	6/11	P
LIMOGES	8/10	N
LYON	9/13	N
MARSEILLE	9/15	S
NANCY	8/10	P
NANTES	9/12	P
NICE	10/15	S
PARIS	9/12	C
PAU	6/13	S
PERPIGNAN	6/15	S
RENNES	9/12	P
ST-ETIENNE	6/12	N
STRASBOURG	7/11	P
TOULOUSE	4/14	S
TOURS	9/12	C
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/26	C
FORT-DE-FR.	23/28	S
NOUMEA	24/28	S
PAPEETE	26/31	P
POINTE-A-PIT.	21/28	S
ST-DENIS-RÉ.	24/30	S
EUROPE		
AMSTERDAM	4/9	P
ATHENES	6/15	S
BARCELONE	8/13	S
BELFAST	1/4	P
BELGRADE	0/9	S
BERLIN	-4/5	C
BERNE	4/10	S
BRUXELLES	5/10	P
BUCAREST	-9/6	S
BUDAPEST	-2/5	C
COPENHAGUE	-6/-2	C
DUBLIN	1/4	P
FRANCFORT	2/10	P
GENEVE	5/9	S
HELSINKI	-22/-17	C
ISTANBUL	2/7	S
KIEV	-11/-6	C
LISBONNE	9/14	S
LIVERPOOL	5/11	P
LONDRES	5/11	P
LUXEMBOURG	3/8	P
MADRID	4/9	S
MILAN	3/10	S
MOSCOU	-13/-6	*
MUNICH	2/6	C
NAPLES	9/16	S
OSLO	-21/-18	C
PALMA DE M.	7/16	S
PRAGUE	-4/5	P
ROME	10/16	S
SEVILLE	8/14	C
SOFIA	-6/6	S
ST-PETERSB.	-20/-17	S
STOCKHOLM	-17/-10	S
TENERIFE	10/14	S
VARSOVIE	-11/-5	C
VENISE	5/11	S
VIENNE	-3/6	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	22/31	S
BUENOS AIR.	16/29	C
CARACAS	21/27	S
CHICAGO	-2/1	C
LIMA	20/24	P
LOS ANGELES	14/23	S
MEXICO	9/18	S
MONTREAL	-19/-5	C
NEW YORK	-2/5	S
SAN FRANCIS.	10/17	S
SANTIAGO/CHI	14/30	S
TORONTO	-6/-1	C
WASHINGTON	-2/7	S
AFRIQUE		
ALGER	5/19	S
DAKAR	17/25	S
KINSHASA	23/32	S
LE CAIRE	8/17	S
NAIROBI	16/28	S
PRETORIA	19/26	S
RABAT	10/16	C
TUNIS	9/18	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	24/33	S
BEYROUTH	12/17	P
BOMBAY	21/31	S
DJAKARTA	27/30	C
DUBAI	14/24	S
HANOI	19/21	C
HONGKONG	16/23	S
JERUSALEM	7/16	P
NEW DEHLI	6/23	S
PEKIN	-6/1	C
SEOUL	-4/3	C
SINGAPOUR	25/29	P
SYDNEY	23/28	S
TOKYO	1/6	S

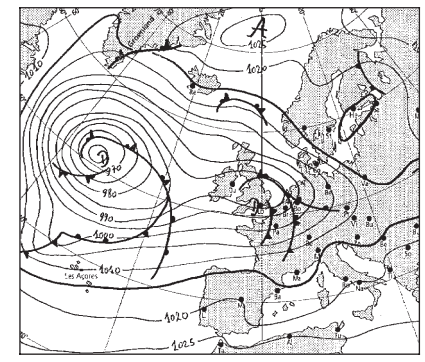

Situation le 5 février à 0 heure TU

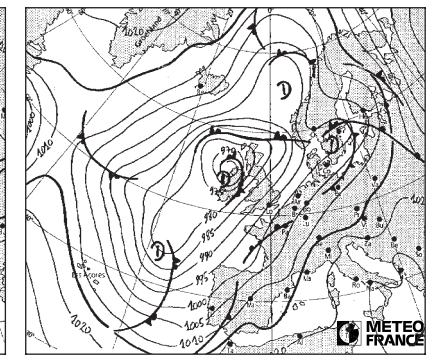

Prévisions pour le 7 février à 0 heure TU

ASTRONOMIE

La vie sur d'autres Terres serait impossible sans la présence d'une Jupiter

LONGTEMPS cantonnée à l'étude du seul exemple qui lui était donné d'observer – notre système solaire –, la planétologie a depuis un lustre subi une immense révolution. Tout en se doutant que d'autres planètes existaient ailleurs, les astronomes n'imaginaient pas forcément que les premières qu'ils trouveraient remettraient leurs modèles en question. Car, si la cueillette a été fructueuse – une soixante d'exoplanètes découvertes depuis 1995 –, elle n'en a pas moins étonné les chercheurs, qui ne s'attendaient pas à dénicher d'énormes planètes gazeuses, souvent plus grosses que notre Jupiter, à proximité immédiate de leur étoile. Certains de ces corps massifs n'ayant pu se former sur place, ils ont probablement migré jusque-là, « nettoyant » tout sur leur passage, y compris d'éventuelles planètes telluriques situées – pourquoi pas ? – dans la fameuse zone habitable, c'est-à-dire là où l'eau est liquide et la température clémente.

Si l'on veut trouver d'autres Terres – et surtout d'autres Terres que la vie a colonisées –, il faudra donc plutôt chercher des systèmes sans ces titans collés à leur Soleil. Et, conclut l'astronome Jonathan Lunine (laboratoire lunaire et planétaire de l'université d'Arizona) dans un article publié dans les *Comptes-rendus* de l'Académie des sciences américaine du 30 janvier, de préférence des systèmes comme le nôtre, où une géante gazeuse vogue à environ cinq unités astronomiques de son étoile. Pour arriver à cette conclusion, ce chercheur reprend et résume une importante étude franco-italo-américaine – à laquelle il a participé –, parue en novembre 2000 dans la revue *Meteoritics and Planetary Science*.

Pour comprendre comment l'eau présente en abondance sur Terre y était arrivée, favorisant la chimie organique et l'apparition de la vie, ces scientifiques sont partis du rapport deutérium/hydrogène mesuré dans nos océans, le deutérium – ou hydrogène lourd – ayant la particularité de posséder un neutron et un proton dans son noyau atomique, alors que l'hydrogène ne dispose que d'un proton.

IDÉE BATTUE EN BRÈCHE

Ce rapport, qui s'élève à 150 parties par million, s'avère cinq à six fois supérieur à celui du système solaire primitif. L'eau des océans n'en provient donc pas. Jusqu'à présent, on croyait qu'elle avait été principalement apportée par les boules de glace que sont les comètes. Mais cette idée vient d'être battue en brèche. En effet, en analysant à distance les comètes de Halley, de Hyakutake et de Hale-Bopp qui nous ont récemment rendu visite, les astronomes se sont aperçus que leur rapport deutérium/hydrogène était deux à trois fois supérieur à celui de nos océans.

Restait donc une source possible : les météorites, issus de la ceinture d'astéroïdes située entre Mars et Jupiter. L'eau qu'ils contiennent dispose d'un rapport deutérium/hydrogène cohérent avec celui que l'on mesure sur Terre. Mais par quel mécanisme ces corps relativement lointains ont-ils pu se précipiter sur notre planète en formation, en nombre suffisant pour la « remplir » d'eau ? C'est là que la position de Jupiter se révèle déterminante. De par son influence gravitationnelle, la géante gazeuse a rassemblé les cailloux de la ceinture primitive en embryons de planètes, puis, explique Jonathan Lunine, a accentué l'excentricité de leurs orbites *« de telle sorte qu'ils ont croisé l'orbite de la Terre. Le modèle* (établi par l'équipe franco-italo-américaine) *prédit une grande probabilité de collision entre la Terre et ces embryons »*. Si Jupiter avait été située beaucoup plus près ou beaucoup plus loin de notre planète, jamais cet enchaînement n'aurait pu se dérouler et la Terre n'aurait pu bénéficier du crucial apport en eau.

De plus, si l'on en croit le planétologue américain Alan Boss, de la Carnegie Institution de Washington, ce n'est pas le seul coup de pouce que Jupiter nous a donné. Toujours grâce à la force d'attraction que lui confère sa masse énorme (318 fois celle de la Terre), la planète géante a joué un rôle protecteur considérable, en infléchissant la trajectoire de comètes et d'astéroïdes qui, sans elle, auraient continué leur course vers le centre du système solaire, et notamment vers nous. Les dinosaures, qui dominaient notre monde, n'ont pas survécu à la collision d'un astéroïde avec la Terre il y a 65 millions d'années. Sans le bouclier de Jupiter, il est fort possible que d'autres cataclysmes de ce genre auraient affecté notre planète, empêchant la vie de poursuivre l'évolution qu'elle a connue. Conclusion à tirer de toutes ces données : si vous voulez trouver une autre planète habitée, Mesdames et Messieurs les astronomes, cherchez d'abord une Jupiter !

Pierre Barthélémy

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE
• vendredi 9 février 2001 (à Paris) •

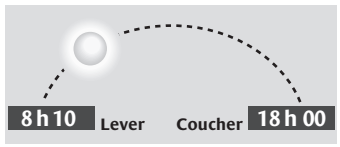

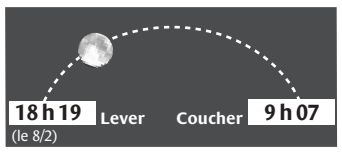

Des protocellules pourraient se créer dans l'espace

De plus en plus de scientifiques sont aujourd'hui tentés de défendre la théorie selon laquelle les briques de la vie seraient venues de l'espace. Dans une expérience dont les résultats viennent d'être publiés dans les *Comptes-rendus* de l'Académie des sciences américaine du 30 janvier, quatre chercheurs californiens ont reproduit les conditions du « vide » interstellaire et soumis à un rayonnement ultraviolet différentes molécules présentes dans l'espace sous forme de glaces. Ont été obtenu des matériaux qui, une fois plongés dans de l'eau, ont créé spontanément des protocellules, structures membraneuses comprenant à la fois une couche externe et une couche interne. Comme le souligne Jason Dworkin, de la NASA, un des auteurs de l'étude, *« toutes les formes de vie que nous connaissons sur Terre utilisent ces membranes, qui sont comme une maison, pour séparer de l'extérieur et protéger la chimie impliquée dans le processus de la vie »*. Or, au cours de sa formation, notre planète a été bombardée de comètes et de météorites contenant des glaces semblables à celles qui ont fait l'objet de ces expériences...

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 031

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

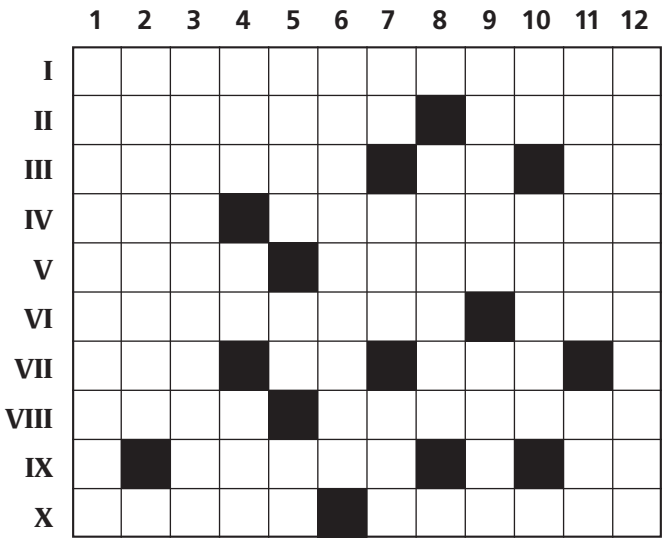

HORIZONTALEMENT

I. Coup que l'on ne voit pas toujours arriver. - II. Partage désagréablement notre vie quotidienne. Pli secret. - III. Maison bien tenue mais peu accueillante. Repères en forêt. Article. - IV. Pour une attaque fondamentale. Bobine de fil. - V. Garde ses distances avec l'Union européenne. Au cœur de l'incendie. - VI. Peut se faire attendre ou ne jamais arriver. Suit les bandes de près. - VII. Gardés. Conjonction. La voie des Chinois - VIII. Anneau marin. Mis brutalement dehors. - IX. Grande ou petite, elle ne sort que la nuit. En déroute. - X. Tombe régulièrement. S'étale sur le tapis.

VERTICALEMENT

1. Informateur zélé. - 2. Dangereux dès qu'il sort. - 3. A vos pieds à chaque passage. - 4. Plante fourragère. Parlé au sud de la Loire. Descendu à contresens. - 5. Laisse le souvenir d'un très mauvais procès. Droit sur la table. A notre portée. - 6. Vivaient en communauté. - 7. Départ pour l'infini. Entraîne vers la sortie. Rapide dans les airs - 8. Perd son temps. - 9. Mettent les Indiennes en beauté. Découpage de la pièce. - 10. Romains que l'on retrouve en Italie. En voilà un que la Sécu doit maudire. - 11. Précipitations. Brisé pour supporter. - 12. Evite de se mouiller.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 030

Horizontalement

I. Magistrature. - II. Aviné. Epinal. - III. Niçoise. Fila. - IV. Sol. Nudistes. - V. Unes. Cil. Eut. - VI. Empotés. Si. - VII. Salie. Arec. - VIII. Us. Sir. Aïe. - IX. Dèche. Ocelot. - X. Epissure. Use.

Verticalement

1. Mansuétude. - 2. Avion. Sep. - 3. Giclées. Ci. - 4. Ino (ion). Smashs. - 5. Sein. Plies. - 6. Suçoir. - 7. Réédité. Or. - 8. Ap. Ile. Ace. - 9. Tifs. Saie. - 10. Unité. Relu. - 11. Râleuse. Os. - 12. Elasticité.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 209

Croisement interdit

Combien de villes, au maximum, est-il possible de relier directement deux à deux sans que deux des routes ainsi construites ne se croisent ?

Peut-on construire six villes, trois de brique rouge et trois de pierre grise, et neuf routes, reliant directement chacune des villes rouges à chacune des villes grises sans que deux de ces routes ne se croisent ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
©POLE 2001

Solution du jeu n° 208 paru dans *Le Monde* du 30 janvier.

Il existe deux « doublons de 4 » :
- 4 1 3 1 2 4 3 2
- 2 3 4 2 1 3 1 4

Il n'existe aucun « doublon de 5 ».

La généralisation, connue sous le nom de « problème de Langford », conclut qu'il existe des « doublons de N » dès lors que le reste de la division de N par 4 est 0 ou 3.

Les jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine, *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu. Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème de logique. Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de Scrabble. Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge. Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art. Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

Chaque samedi avec
Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI
retrouvez
LE MONDE TELEVISION

LeMonde Job: WMQ0602--0034-0 WAS LMQ0602-34 Op.: XX Rev.: 05-02-01 T.: 08:40 S.: 111,06-Cmp.:05,16, Base : LMQPAG 27Fap:100 N°:0287 Lcp:700 CMYK

 REPRODUCTION INTERDITE

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

PARIS NOTAIRES services

VENDRE UN BIEN IMMOBILIER QUI A ETE DONNE

La personne qui veut vendre un bien immobilier qui lui a été précédemment donné doit impérativement faire intervenir à la vente le donateur, s'il est encore en vie, et tous les héritiers réservataires de celui-ci. Cette obligation existe même si aucune interdiction de vendre n'avait été mentionnée dans la donation.

Les héritiers réservataires du donateur sont : ses enfants et, en cas de décès d'un enfant, les petits-enfants ; à défaut d'enfants ou de petits-enfants vivants, il s'agit du père et de la mère du donateur.

En effet, au décès du donateur, toutes ces personnes auront droit à une part minimale de la succession ("la réserve"). Ainsi, s'ils ne peuvent pas récupérer cette part minimale du fait de la donation, ils pourront demander la "réduction" de celle-ci. Le donataire pourra dans ce cas être obligé de reverser certaines sommes à la succession pour compléter la réserve ou, s'il ne le peut pas, de "rapporter" en nature l'immeuble donné.

Si l'immeuble a été entre temps vendu, sans que le donateur et ses héritiers réservataires n'aient donné leur accord, l'action en réduction peut être poursuivie à l'encontre de l'acquéreur (Code civil, art. 930).

L'accord du donateur et de tous ses héritiers réservataires à la vente protège donc définitivement l'acquéreur contre toute mauvaise surprise.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00 — **Pour plus d'information : www.paris.notaires.fr ou www.encheres-paris.com**

NEUF ET RÉSIDENTIEL

Malesherbes
91, boulevard Malesherbes
75008 Paris

Commercialisation :
SINVIM
0 810 508 508

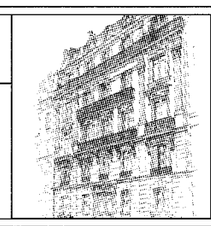

ENTRE LE PARC MONCEAU ET LA PLACE SAINT-AUGUSTIN

Le charme de la tradition. Dans un hôtel particulier, des appartements de caractère avec hauteur sous plafond de 4 mètres, parquets, boiseries.

Du studio au 6 pièces.

Renseignements 0 810 508 508

SINVIM

Emeraude Parc
38-48, avenue Reille
75014 Paris

Réalisation :
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne

http//www.bouygues-immobilier.com

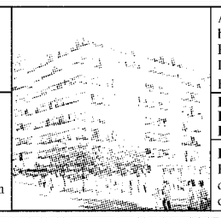

A 200 mètres du Parc Montsouris, maisons de ville neuves de 132 m² habitables avec terrasses et jardins. Grandes baies vitrées. Prestations de qualité. Cave et parking en accès direct.
Disponibles en décembre 2001.
Frais de notaire réduits.

Pour habiter ou investir, profitez des atouts BOUYGUES IMMOBILIER : Le financement intégral : INTEGRALIMO. La Protection Revente et le Pack Sérénité.

Renseignements et vente au 0.801.152.108
Espace de vente situé rue Nouvelle du Parc Montsouris (au niveau du 38-48, avenue Reille) ouvert dimanche, lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h et samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

Bouygues Immobilier

Carré Mirabeau
Entre la Tour Eiffel
et le Parc André Citroën
Rue Paul Hervieu - 75015 Paris

Réalisation :
SORIF/UNIMO
Commercialisation :
Frank Arthur Transactions

UNIQUE DANS LE 15ème

Entre la Tour Eiffel et le Parc André Citroën, une propriété à quelques pas des bords de Seine et au Pont Mirabeau. des immeubles de grand standing, un large choix d'appartements clairs et spacieux tout autour d'un jardin privé de 3000 m², préservé, à l'abri du bruit et de l'agitation. Vivrélec et label Qualitel.
Du studio au 6 pièces, balcon, terrasse.
78 appartements dont 25 disponibles. Prix : à partir de 25 500 F le m²
Bureau de vente : 12 bis, rue du Capitaine Ménard, ouvert , jeudi, samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 19h
Renseignements : 0 825 09 46 09
www.carre-mirabeau.com

SORIF — UNIMO

Le Parc Rodin
8, Avenue Léopold II
75016 PARIS

Réalisation :
Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne

http://www.bouygues-immobilier.com

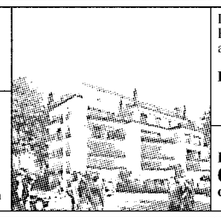

Dans une résidence luxueuse située dans un beau parc près de la Place Rodin, BOUYGUES IMMOBILIER vous propose des appartements spacieux.

Disponibles : studios, 2 pièces et 4 pièces.

Renseignements et vente :
01 55 38 25 38
du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et sur rendez-vous

Bouygues Immobilier

Villa des Acacias
11 bis passage Doisy
75017 Paris

Réalisation :
Groupe Bouygues Immobilier
certifié ISO 9001
150, route de la Reine
92100 Boulogne

http//www.bouygues-immobilier.com

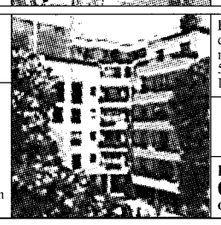

Exceptionnel. Résidence située entièrement sur jardin, au cœur du quartier des Ternes dans le XVIIème arrondissement de Paris, à proximité des Champs-Elysées. Appartements à vendre, du studio au 5 pièces, à deux pas des transports.
Idéal pour une résidence principale ou un pied à terre.

Pour habiter ou investir, profitez des atouts BOUYGUES IMMOBILIER : Le financement intégral : INTEGRALIMO. La Protection Revente et le Pack Sérénité.

Renseignements et vente :
01 55 38 25 38
du lundi au vendredi de 9 h à 19 h

Bouygues Immobilier

Villa Alexandre
12, avenue des Etats-Unis
78000 Versailles

Réalisation :
COFRINVEST
4, rue de l'Abreuvoir
92 400 Courbevoie

Renseignements et vente :
Tél. : 01 41 05 05 06
ou 06 60 69 77 60 - 7 jours sur 7

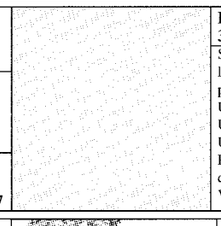

EN PLEIN CŒUR DE VERSAILLES : 3 GRANDS APPARTEMENTS DONT 2 AVEC JARDIN

Sur la prestigieuse avenue des Etats-Unis, dans une petite résidence à l'architecture élégante typiquement versaillaise, COFRINVEST vous propose trois appartements :
Un 4 pièces de 100 m² avec balcon et 1 parking : **2 500 000 F**
Un 5 pièces duplex de 123 m² avec jardin et 2 parkings : **3 200 000 F**
Un 6 pièces duplex de 138 m² avec jardin et 2 parking : **3 600 000 F**
Profitez du calme, de l'espace, du jardin et de l'animation du quartier : commerces, services, écoles renommées, gare de Versailles Rive Droite à proximité.

COFRINVEST — COMPAGNIE FRANÇAISE D'INVESTISSEMENTS

Résidence des Prés aux Bois
238, avenue du Général Leclerc
et 6, rue des Prés aux Bois
VIROFLAY (78)

Réalisation et commercialisation :
FRANCE TERRE
Renseignements et vente :
01 41 14 07 07

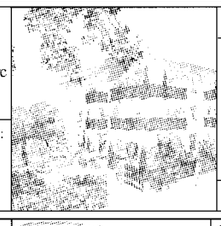

À VIROFLAY, À L'ORÉE DE VERSAILLES

Dans un domaine clos et arboré France Terre réalise une résidence de 10 appartements et 2 maisons. En retrait de l'avenue, calme, espace et lumière sont au rendez-vous. Surfaces généreuses, terrasses, jardins et prestations soignées : chape isophonique, parquet dans les pièces de réception, salles de bains aménagées, volets roulants motorisés, vidéo-portier et le label Vivrélec.
À proximité, vous profiterez du centre ville, des écoles, des commerces et des 2 gares de Viroflay.

Prix : nous consulter

FRANCE TERRE — Pour un patrimoine de valeur

Cap Vert
Angle rue Carnot
et P.V. Couturier
92300 Levallois-Perret

Réalisation :
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne

http//www.bouygues-immobilier.com

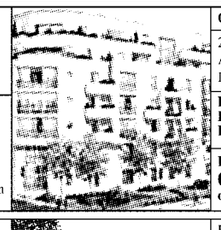

OPPORTUNITÉ À SAISIR À LEVALLOIS

2 studios dans une belle résidence, livrable en mars 2001.
A partir de 635.000 F cave et parking en sous-sol compris
Idéal investissement locatif

Pour habiter ou investir, profitez des atouts BOUYGUES IMMOBILIER : Le financement intégral : INTEGRALIMO. La Protection Revente et le Pack Sérénité.

Renseignements et vente :
01 55 38 25 38
du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et sur rendez-vous

Bouygues Immobilier

Le Jardin Royal
En lisière du Parc des
Tourneroches - 92 Saint-Cloud

Réalisation :
Groupe Bouygues Immobilier
certifié ISO 9001
150, route de la Reine
92100 Boulogne

http//www.bouygues-immobilier.com

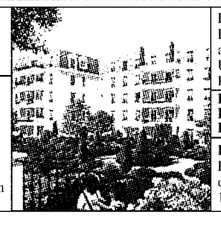

Exceptionnel.
Résidence de prestige au cœur d'un superbe parc de 14.000 m², aux arbres magnifiques.
Un site unique pour une résidence d'exception.
Proximité des gares du Val d'Or et des Côteaux.

Pour habiter ou investir, profitez des atouts BOUYGUES IMMOBILIER : Le financement intégral : INTEGRALIMO. La Protection Revente et le Pack Sérénité.

Renseignements et vente au 0.810.152.129
Espace de vente situé rue 210 bis, boulevard de la République ouvert du dimanche au vendredi de 14h à 19h et samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

Bouygues Immobilier

8400 M² DE BUREAUX
www.PARISTADE.com
OCTOBRE 2001
MGM CONSEIL

VENTES

LOCAUX COMMERCIAUX

Sté investissement vd
14 000 m² locx comm. occupés
sur Rouen et Avignon.
Rapport : 4 550 000 F h.t./an.
Px : 36 000 000 F
Continuité gestion poss.
Tél. : 04-90-25-95-95.

FONDS DE COMMERCE

MONT-TREMBLANT/ QUÉBEC
Bed & Breakfast/Restaurant
Huguette Tél. 00-1-819-686-91-16
www.chaletdunord.com

ACHATS

LOCAUX COMMERCIAUX

Particulier cherche à acquérir
murs de magasins
– libres ou loués –
Immeubles bien situés,
villes indifférentes.
Tél. : 06-03-03-56-50.
Fax : 03-27-78-04-40.

VENTES

APPARTEMENTS

PARIS 6e

agence Littré
L'Immobilier
des 5e, 6e, 7e ardts de Paris
41, rue Madame
75006 Paris.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS
Charmant 2 P., 50 m²,
1 500 000 F.

OBSERVATOIRE
Loft raffiné 73 m².

RUE MADAME
bel imm., vrai 3 P., 80 m²,
sud.

SEINE/SAINT-SULPICE
bel imm. 4 P., 104 m², charme.

RUE DE LA CHAISE, 5 P.
imm. pierre, 100 m², 3 chbres.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS
Superbe 5 P., 126 m², 3e asc.

CHAMP-DE-MARS, près,
exception. 226 m², terrasse.

01-45-44-44-45

SAINT-SULPICE
RUE DE RENNES, 7 P.
1er ét. mixte, salon,
bureau, 2 secrétariats,
s. de réunion, 2 chbres,
2 sanitaires,
aménagt de hte qualité
6 400 000 F. –
01-46-34-19-94.

SAINT-GERMAIN
Imm. de caractère
DUPLEX, 3e et 4e étages
dble récept., 3 chbres,
2 sanit.
cuis. équipée, poutres,
calme, soleil, charme.
5 600 000 F. –
01-46-34-19-94.

PARIS 8e

MADELEINE
STUDIO 31 m² à rénover
5e étg. Bel im. rvé 780 000 F
01-44-94-04-40

PARIS 14e

MONTPARNASSE
Programme neuf.
Livraison début 2001.
Disponible, 1 maison,
2 appartements 100 m².
QUANTUS
01-40-46-05-06.

RUE DIDOT
dans VILLA PRIVÉE,
petite maison,
séjour, 2 chbres
sous-sol à l'anglaise,
jardin, terrasse.
2 980 000 F.
Tél. : 01-46-34-19-94.

PARIS 16e

LA FONTAINE, Grand 2-3 P.,
charme fou, jardin 25 m²
A voir, travx. 1 340 000 F
Tél. : 01-40-61-97-75.

AUTEUIL-MONTMORENCY
Récent, et élevé,
vue, larges baies vitrées
63 m² Prix 1 700 000 F. -
01-45-71-01-40.

MOLITOR duplex
Vrai 5 chambres. 140 m²
A voir - 3 650 000 F
Tél. : 06-09-91-14-63.

AVENUE FOCH
Dernier étage, soleil
DUPLEX 285 m²
8 pièces
11 000 000 F
HASTING
01-44-94-04-40.

PARIS 17e

● ENCHERE ●
Notaire 01-44-09-40-76
6 BIS RUE FOURCROY
2 P. 26,77m² Rdc + cave
MAP 310 000 F 47 259,20 €
Visites 12 et 17/2 de 14h
à 16h., 23/2 de 11 h à 13 h

PARIS 19e

PROX. CANAL DE L'OURCQ
BEAU 4 P. 105 m²
4e asc. Superbe P.D.T.
1 950 000 F -
01-44-94-04-40.

92 HAUTS-DE-SEINE

NEUILLY
Récent 56 m², 3e ét., jardin,
balcon, tout confort, park.
1 150 000 F.
NOTAIRE : 01-44-88-45-54.

93 SEINE ST DENIS

Mo MAIRIE DES LILAS
Atelier 70 m² aménagé en 2 P.
+ jardin 1 150 000 F
IP 01.43.72.73.22.

95 VAL-D'OISE

Cergy, cité Ht-Marcouville
Dupl. 5e-6e ét., 5 P. 100 m²,
asc., cft, balcon, pet. terrasse,
box, poss. bur., libre fin mars.
540 000 F. T. : 01-48-05-94-24
soir, sauf vend. (rép.).

MAISONS

Paris Rég. parisienne

BOULOGNE-NORD
Mais. 3 chbres, 3 s. de bs
Prestations haut de gamme
Jard. 168 m² + 2 terrasses
Prix : 5,4 MF.
Tél. : 06-09-61-34-97

(94) CHARENTON centre
près Mo et BOIS, Maison
ancienne rénovée, environ
175 m² + terrain 300 m²
4 400 000 F.
IP 01-43-72-73-22.

Étranger

Maison 10 min. de Marrakech
sur 1 ha arboré. Pisc. 70 m²
2 niveaux, entrée, 2 salons,
2 s. à mang., 1 cuis.,
1 WC-lavabo, 5 chbres,
4 s. de bs.
Vue sur l'Atlas et Marrakech
Mais. de gardien et dépend.
Prix : 3 500 000 F.
Tél. : 00-212-44-431-594.

VIAGERS

06 NICE occupé 12 ans – 4 P.,
balc., 5e ét., vue 480 000 F.
Sans rente – 01-42-65-07-57.

06 PEYMAINADE occupé 76 et
75 ans, Villa 6 P. s/1 300 m²
550 000 + rente –
01-42-65-07-57.

ACHATS

VIAGERS

LEGASSE VIAGER
47, av. Bosquet, estimation
gratuite 01-45-55-86-18
Liste de nos viagers sur :
WWW.VIAGER.FR

APPARTEMENTS

Ach. 100 à 120 m² Paris
préf. 5e 6e 7e 14e 15e 16e
01-48-73-48-07 même soir.

LOCATIONS

DEMANDES MEUBLÉES

Jeune femme stagiaire
cherche chbre/studio ou F1
pour 3 mois jusqu'à fin avril
dans Paris centre ou proche
banlieue, loyer maximum
2 500 F-3 000 F c.c.
Tél. : 06-87-20-45-27.

OFFRES VIDES

GARE DE LYON
NEUF 4 P. TERRASSE
15 000 NET 01-44-94-04-40.

OFFRES MEUBLÉES

STUDIOS MEUBLÉS
BD MADELEINE ds résid
gd standing, 5 600 F + ch
HASTING 01-44-94-04-40

AGENDA

ŒUVRES D'ART

Partic. amateur d'art
vd tableaux de qualité
artistes connus XXe,
aquarelles XIXe, photos.
Tél. : 01-47-46-83-93.
Port. : 06-08-06-46-45.

VILLÉGIATURES

Hôtel★★★ Paris centre
Prox. Opéra et gares SNCF
Single 380 F, double 430 F
S. de bs, coffre, TV, minibar.
Tél. : 01-47-70-11-85.

AUTOMOBILES

BMW 325 TDS
Touring - Wordline Mod. 98, gris clair métal BVA.
Clim. auto, radio/CD rég. vit.
garantie 6 mois P. et Mo.
72 000 km, 118 000 F.
Tél. : 01-42-45-28-18.

Particulier vend
OPEL OMEGA II 2,5 TD BVA
août 1998, modèle 99,
coul. argent étoile métal.
Int. velours gris, GPS, climat.
aut., alarme antivol, syst. audio
code volant, ABS, garantie 10/01
1re main, 53 015 km.
Prix : 130 000 F.
Tél. : 01-69-21-37-02
ou 06-73-79-53-90.

Vends MÉGANE SCÉNIC
année 1998, impeccable.
Boîte automatique, 50 000 km.
Prix : 65 000 F.
TOUTES OPTIONS.
Tél. : 06-84-11-19-86.

EMPLOI

OFFRES

URGENT
Société recherche VRP
multicartes
introduits en pharmacie tous
secteurs en France
Merci de faxer au 01-40-35-22-80
avant le 7-02-01.

DISPARITION **Le compositeur Iannis Xenakis est mort, à Paris, dimanche 4 février. Il était âgé de soixante-dix-huit ans. ● NÉ EN ROUMANIE, il fait ses études d'ingénieur en Grèce. Adhérant au Parti communiste en 1941, il entre dans la résistance contre l'armée italienne dans la Grèce occupée, puis se bat contre les Britanniques. Condamné à mort par contumace, il fuit en France en 1947. Iannis Xenakis travaille avec Le Corbusier et est accepté comme élève par Olivier Messiaen. ● SA RENCONTRE avec les musiciens Edgar Varèse et Hermann Scherchen est déterminante, et la création de *Metastasis*, en Allemagne, en 1955, est un coup d'éclat. ● PASSÉ PAR le Groupe de recherche musicale de Pierre Schaeffer, Iannis Xenakis s'affranchira bientôt de toute tutelle. Ne restait que son rêve de célébrer les retrouvailles de la musique et des mathématiques que ses ancêtres voyaient comme sœurs.**

L'étoile Iannis Xenakis a rejoint sa galaxie

Le compositeur, mathématicien et architecte français d'origine grecque, est mort, à Paris, dimanche 4 février, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Son œuvre fascine par une puissance suggestive née de l'ivresse du calcul et de l'incertitude poétique

ÉTOILE SOLITAIRE au firmament de la musique française de la seconde moitié du XXe siècle, Iannis Xenakis n'a été ni précurseur, malgré le modèle que représenta pour lui Edgar Varèse, ni épigone d'envergure, même si Pascal Dusapin, à ses débuts, a pu être marqué par l'influence de son enseignement. Au point que l'on s'est longtemps demandé si Xenakis était un compositeur de musique ou un ingénieur cherchant à réaliser par les sons des utopies mathématiques.

Le doute n'est plus permis tant il est devenu indiscutable que ce qu'il a écrit, tellement en dehors des modes passées, présentes et futures, existe avec une monumentale évidence. Il en sera peut-être de Xenakis comme de Berlioz, dont on peut aimer ou rejeter l'œuvre sans qu'il soit possible de nier qu'elle existe envers et contre tout et qu'elle a eu une influence considérable dans son irréductible marginalité.

Admis au Groupe de recherche de musique concrète que dirige Pierre Schaeffer, en octobre 1954, sur la recommandation de Messiaen, Xenakis fera bientôt deux rencontres décisives : Edgar Varèse, à l'occasion de la création tumultueuse de *Déserts*, et le chef d'orchestre Hermann Scherchen. Coup d'éclat : *Metastasis*, créé en 1955 aux Journées musicales de Donaueschingen en Allemagne, fera un scandale public relayé par celui de l'article publié dans la revue fondée par Scherchen *Gravesaner Blätter* : « La crise de la musique sérielle ». Constatant que la contradiction de la recherche d'une écriture polyphonique si élaborée en rendait la perception impossible, Xenakis concluait : *« La musique étant un message entre la nature et l'homme ou entre les hommes entre eux, elle doit être apte à parler à toute la gamme humaine de perception et d'intelligence* (...). *Un courant constant entre la nature biologique de l'homme et les constructions de l'intelligence doit être établi sinon le prolongement abstrait de la musique actuelle risque de s'égarer dans un désert de stérilité. »*

Le travail avec la théorie des probabilités, qui permettra au compositeur d'élaborer sa seconde grande œuvre pour orchestre, *Pithoprakta*, en 1956, ne fut pas un point de départ, comme on l'a cru, mais une nouvelle tentative pour rendre les déplacements et les transformations de masses aussi audibles que sont visibles celles des nuages dans le ciel. L'année 1957 sera celle d'*Achorripsis* (« jets de sons ») : composition déduite presque automatiquement d'un minimum de règles dans le souci d'atteindre la dissymétrie la plus grande.

Xenakis se lance dans la conception du pavillon Philips, pour l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, dont l'architecture inédite découle directement des esquisses graphiques de *Metastasis*. La composition de la musique électronique qui accompagne la visite du pavillon a été confiée à Varèse. *Concrète PH* de Xenakis sert de prologue. L'insistance de Xenakis à se voir reconnaître la paternité d'un édifice si élancé hâtera la rupture avec Le Corbusier. Xenakis ne renouera plus avec l'architecture que pour imaginer une ville cosmique avec des tours de 5 kilomètres de hauteur, projet dont il a toujours défendu la validité. Au duel avec Le Corbusier succède celui avec Pierre Schaeffer, qui n'apprécie pas l'orientation trop personnelle des recherches de Xenakis, qui a réalisé dans les studios du Groupe de recherche *Analogique B*, réplique sur bande d'*Analogique A* pour neuf cordes.

Ce serait l'impasse, peut-être, sans la création française, en juin 1960, de *Pithoprakta* avec l'Orchestre national, puis de *Metastasis* en décembre. Un voyage au Japon en avril 1961 sera marqué par la découverte du théâtre nô et la rencontre avec un tout jeune pianiste, Yugi Takahashi, dont l'enthousiasme intrépide suscitera *Herma*. Xenakis utilise cette fois la théorie des ensembles pour créer des classes de sons qui se superposent ou s'excluent, les différences de nuances devant permettre à l'oreille de les distinguer. Xenakis, qui a obtenu la faveur de disposer pour ses recherches d'une heure de travail sur l'ordinateur 7090 d'IBM, élabore, en 1962, un programme d'où sortiront *ST/4*, *ST/10*, *ST/48* (synthèse sonore pour 4, 10 et 48 musiciens), *Morsima-Amorsima* et *Atrée*, mais on préférera de beaucoup l'alacrité de *Polla Ta Dhina* pour chœur d'enfants et orchestre, d'après Sophocle, que Hermann Scherchen lui avait demandée pour le Festival de musique légère de Stuttgart en 1962. Invité cette année-là à l'Automne de Varsovie, Xenakis exercera une influence immédiate, quoique extérieure, sur l'avant-garde polonaise. En 1963, la parution d'un essai théorique *Musiques formelles*, le prix Manio Hadjidakis, en Grèce, où sa condamnation pour désertion l'empêche de se rendre (mais non d'écrire la musique des *Suppliantes* pour le théâtre d'Epidaure), une résidence à Berlin à la Fondation Ford, l'enseignement de la composition à Tangelwood, témoignent du prestige international dont le musicien jouit désormais.

> « La musique (...) doit être apte à parler à toute la gamme humaine de perception et d'intelligence »

Dépassant leurs différends, Pierre Boulez lui commande, pour le Domaine musical, *Eonta* pour piano et cinq cuivres, partition foisonnante et incandescente dans la lignée de *Herma* (1964). Grand succès, à Royan en 1966, pour *Terretektohr* (« accélérateur de particules sonores ») où les quatre-vingt-dix musiciens, dirigés par Scherchen, sont éparpillés dans le public. La même année 1966 verra la création de l'EMAMu (Equipe de mathématique et automatique musicales), dans le cadre de l'Ecole pratique des hautes études à Paris et la composition d'une nouvelle pièce soliste de haute virtuosité, *Nomos Alpha*, pour le violoncelliste Siegfried Palm, qui utilise cette fois la théorie des cribles, permettant de créer une infinité de systèmes ordonnés. L'œuvre reste assez ingrate à entendre, surtout en comparaison de sa cadette, *Kottos*, écrite en 1977 pour le Concours Rostropovitch.

Pour l'Exposition universelle à Montréal, c'est à Xenakis qu'on demande d'animer le pavillon de la France avec un *Polytope* associant les sons et la lumière à la façon d'une peinture en mouvement dont le compositeur avait eu l'idée dans sa jeunesse. La création, à Royan en 1968, de *Nuits*, pour douze voix solistes, dédiée à tous les prisonniers politiques – musique rauque, vibrante, intense et toujours inouïe – vient à point pour démentir ceux qui pensaient que les recherches de Xenakis l'enfermaient dans l'abstraction mathématique. Sa musique de scène pour *Médée* à l'Odéon, comme celle pour l'*Orestie*, témoigne d'ailleurs de la persistance de ce double ancrage prospectif et rétrospectif.

Perséphasa, pour six percussionnistes entourant le public dans les ruines de Persépolis, comme *Nomos Gamma*, où les musiciens sont à nouveau éparpillés parmi les auditeurs du Festival de Royan en 1969, pourrait sembler une concession aux idées de mai 68. A cette époque, Xenakis était aux Etats-Unis et, tandis qu'on faisait de lui le symbole de la libération musicale (*« Xenakis, pas Gounod ! »*), il écrivait que la liberté totale n'existe pas, qu'essayer de *« comprendre »* est le premier pas pour s'affranchir des conditionnements mais que *« l'illumination »* qui donne une vision *« immédiate »* des choses était une autre voie. Une autre page de la même époque, *Anaktoria*, destinée à l'Octuor de Paris, sera jouée des centaines de fois à travers le monde. En 1970, Xenakis entre au CNRS comme chercheur. L'année suivante verra la création, à Royan, de *Synaphai*, pour piano et grand orchestre, au centre d'une soirée fleuve où le zarb iranien, la *Messe Notre-Dame*, le *Quintette avec clarinette* de Brahms, la *Troisième Sonate* de Boulez voisinent avec des récits japonais du XIIIe siècle, le chant d'un montagnard crétois et d'autres œuvres-clés de Xenakis : *Herma*, *Nuits*, *Nomos Gamma*.

En 1972, le *Polytope* de Cluny, avec ses six cents flashes électroniques couvrant le plafond des thermes, ses lasers, sa bande huit pistes accueillera quatre-vingt-dix mille visiteurs en seize mois. L'EMAMu associé désormais au Centre national des télécommunications ainsi qu'aux universités de Paris-I-Sorbonne (où Xenakis dispensera son enseignement de 1972 à 1989) et Paris-VII devient le CEMAMu. Avec sa seconde œuvre pour piano seul, *Evryali* (1973), que Marie-Françoise Bucquet créera à New York, Xenakis s'engage sur une voie radicalement différente de *Herma*. Partition plus brillante, *Evryali* est de conception contrapuntique : les lignes – une par doigt ! – sont parfois terriblement écartelées. *Erikhthon*, pour piano et orchestre (1974), reprend le même principe de *« généralisation du principe mélodique »* ; de même, *Noomea*, pour orchestre (1974).

A côté de *Phlegra*, écrite pour le London Sinfonietta, dont le caractère alerte, presque léger, confirme une évolution vers un univers musical moins dramatiquement tendu, *N'Shima*, pour deux mezzos et ensemble instrumental, semble renouer avec l'âpreté des musiques populaires. L'année suivante, *Jonchaies* pour cent neuf musiciens est créé sous la direction de Michel Tabachnik. S'y manifeste, une fois de plus, l'incomparable capacité du compositeur à manier les masses et les timbres. Les vingt années suivantes verront l'épanouissement de la maturité créatrice d'un musicien dont le langage s'est beaucoup enrichi en évoluant. Le fait le plus notable sera la résurgence diffuse des musiques traditionnelles grecques à travers des échelles quasi modales. Les années 80 seront particulièrement fécondes et des pages comme *Keqrops* (1986), pour piano et orchestre, ou les superbes *Jalons*, dédiés à l'Ensemble Intercontemporain, d'une grande subtilité d'écriture, comme *Kyania* (1990), coulée tellurique pour l'Orchestre de Montpellier, témoignent de la vigueur d'une inspiration qui a traversé sereinement les bouleversements esthétiques.

Gérard Condé

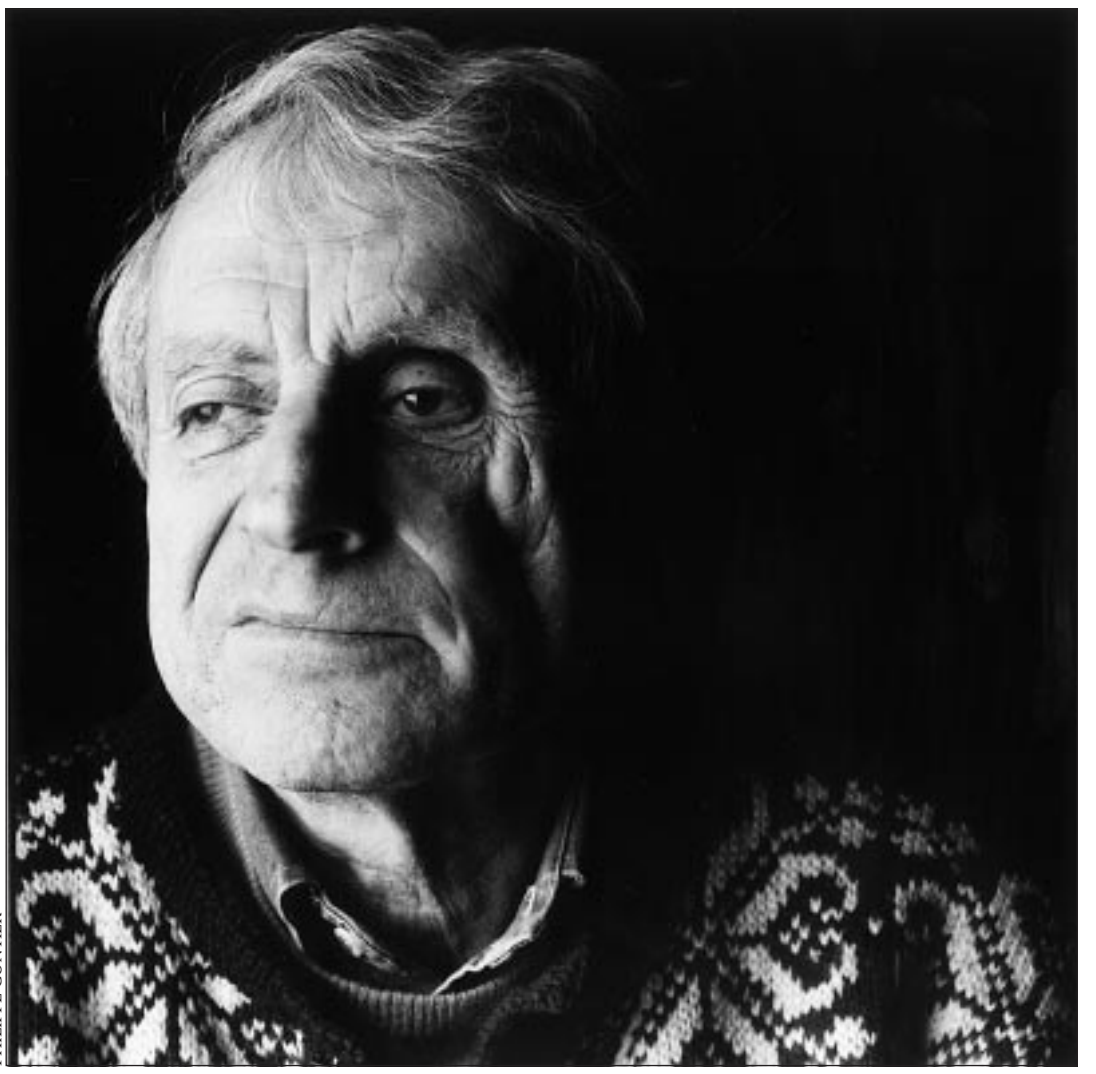

PHILIPPE GONTIER

En 1998, il créait « Omega », sa dernière pièce de trois minutes pour percussions et ensemble.

« A toutes les victimes de la tyrannie politique »

En mars 1976, Iannis Xenakis, qui était l'une des gloires du Festival de Shiraz, en Iran, décidait de ne pas participer à sa dixième édition. Dans une lettre au directeur de la manifestation, il écrivait : *« Vous connaissez l'attachement que j'ai pour l'Iran, son histoire et ses peuples. Vous savez la joie que j'avais à réaliser des projets dans votre festival ouvert à tout le monde* (...). *Mais, devant l'inhumaine et inutile répression policière que le Chah et son gouvernement infligent à la jeunesse iranienne, il m'est impossible de prêter une caution morale, aussi fragile soit-elle* (...). *»* En 1968, Xenakis y avait fait chanter *Nuits* et imposé la lecture de la dédicace *« à toutes les victimes de la tyrannie politique »* de cette œuvre pour chœur.

De la résistance à l'ultime acte poétique

SON NOM SIGNIFIE « gentil petit étranger », et il a vu le jour en Roumanie, le 29 mai 1922, à Bràila. Il a cinq ans à la mort de sa mère, qui lui a offert son premier instrument de musique : une petite flûte traditionnelle. C'est à l'école gréco-anglaise de l'île de Spetzaï, où Iannis Xenakis entre en 1932, qu'il découvre la musique classique, le chant byzantin et les philosophes de la Grèce antique, passions de toute sa vie. En 1938, il intègre l'Institut polytechnique d'Athènes. Il en sortira ingénieur.

Il continue d'étudier la musique avec un émigré russe, Aristote Kondourov, et, tout en réalisant le graphique d'une fugue de Bach, compose des mélodies sur des poèmes de Sappho. Dans la Grèce occupée par les Italiens, il adhère au Parti communiste et entre dans la résistance, en 1941. C'est en s'opposant aux soldats de Churchill, venus juguler la montée du communisme, qu'il sera blessé au visage par un éclat d'obus, le 1er janvier 1945.

Recherché comme terroriste, condamné à mort par contumace, Xenakis quitte clandestinement la Grèce. Sans passeport, il débarque à Paris le 11 novembre 1947 et entre comme ingénieur au cabinet d'Edouard Le Corbusier. Ses contacts pour poursuivre sa formation musicale auprès d'Arthur Honegger à l'Ecole normale puis de Darius Milhaud tournent court. Il compose néanmoins et retient l'attention d'Olivier Messiaen, qui l'invite à suivre sa classe au Conservatoire. Dès 1952, un duo pour violon et violoncelle est diffusé à la radio belge, qui tente le mariage dont il rêvait alors entre musique occidentale et musique folklorique. Xenakis s'acharne sur la mise en formule mathématique de la courbe mélodique continue dans l'attente d'appareils électroniques pour la réaliser. C'est en 1954 qu'il obtient de Le Corbusier de travailler, comme architecte cette fois, sur le projet du couvent de La Tourette. Son intérêt pour l'architecture moderne, longtemps abhorrée, s'est éveillé au contact de Le Corbusier, dont le Modulor (unité de mesure dont les valeurs proportionnelles sont basées sur le corps humain) rejoint ses aspirations musicales.

ACCUEILLI EN HÉROS NATIONAL

En 1965, Xenakis prend la nationalité française tandis qu'un grand prix de l'Académie du disque français et un premier festival, salle Gaveau, compensent l'accueil houleux de *Stratégie* pour deux orchestres au Théâtre des Champs-Elysées. Nommé professeur associé à l'Université de Bloomington (Indiana), il espère, en vain, y développer la composition sur ordinateur ; faute de crédits, il démissionnera en 1972. 1974, c'est l'année d'un énorme festival Xenakis à Bonn et du retour du musicien en Grèce. Il y est accueilli en héros national. En 1980, il sera nommé membre du Conseil national de la résistance hellénique.

En 1976, Xenakis est docteur en lettres et sciences humaines et reçoit le Grand Prix national de la musique. Son cinquante-cinquième anniversaire, l'année suivante, sera marqué, outre le Prix Beethoven de la Ville de Bonn, par un cycle de concerts à travers la France, au cours duquel tous les orchestres, tous les ensembles de quelque importance interprèteront ses œuvres.

Officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, membre de l'Institut depuis 1983, Xenakis est resté lui-même, sans maniérisme. Jusqu'à *Omega*, pièce de trois minutes pour percussions et ensemble créée en novembre 1998, avec laquelle il a voulu clore symboliquement sa carrière créatrice, l'une des plus fascinantes de la seconde moitié du XXe siècle.

G. Cé

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE

du 9 janvier au 9 février 2001

dernières

Edward Bond / Alain Françon

GRAND THÉÂTRE

LE CRIME DU XXIe SIECLE

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE 15 rue Malte Brun 75020 Paris

France inter Télérama FRANCE PREMIÈRE 01 44 62 52 52 www.colline.fr

L'art de vivre de Gilbert Browstone

Le galeriste parisien transforme son local en fondation pour défendre les artistes qu'il aime et devenir « un catalyseur d'idées »

UN GALERISTE ferme sa galerie. Rien d'extraordinaire. Sauf que la période est à la flambée des prix et qu'il s'agit de Gilbert Brownstone, un malin qui aime faire tout à l'envers. Cet Américain de Paris transforme son local lumineux de la rue Saint-Gilles en fondation au nom conquérant – la Gilbert Brownstone Family Foundation.

Réputé « *dilettante* », il n'a jamais été obsédé par le commerce de tableaux. « *On me l'a reproché* », dit-il. Depuis 1985, Gilbert Brownstone a défendu un art minimaliste « *pur et dur* », l'art concret avec Gottfried Honegger, des conceptuels comme John Armleder, les tableaux monochromes d'Olivier Mosset. « *On ne peut spéculer avec eux. Les défendre est un choix esthétique, moral et méditatif. Je sais expliquer pourquoi j'aime telle œuvre, parler du rôle social de l'art. Mais ça fait fuir le collectionneur.* » Gilbert Brownstone dit que ses artistes respectaient sa « *façon de vivre* ». Un seul a claqué la porte pour n'avoir vendu que deux tableaux en un an. « *Je lui ai répondu que c'était déjà pas mal.* » Une fois, il a forcé sa nature : avec François Pinault. « *Il m'a demandé pourquoi je ne l'appelais pas pour lui vendre une œuvre. Je l'ai fait. Il m'a répondu : "Tu ne vas pas devenir un marchand comme les autres."* »

Gilbert Brownstone reconnaît que l'argent n'a jamais été un problème pour lui. Mais pourquoi dit-il, après quinze ans d'une aventure qui a compté, « *la galerie ne m'a jamais intéressé* » ? La réponse est dans son parcours. Ce New-Yorkais de soixante et un ans s'installe à Paris à dix-huit ans. Il rêve de devenir conservateur. Il entre, fin 1967, à l'ARC, la section contemporaine du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, dirigée par Pierre Gaudibert. Pendant quatorze ans, il multiplie les expositions au musée, mais aussi au Centre national d'art contemporain (CNAC). « *J'étais l'homme puissant de l'art contemporain en France* », dit-il sans forfanterie d'une époque aventureuse.

FÉROCE POUR L'AIDE DE L'ÉTAT

« *On était pionniers. Je gagnais 3 500 francs par mois. J'allais à la Foire de Bâle ou à la Documenta de Kassel en payant de ma poche. Pour une exposition, on louait un camion, on entassait les œuvres et l'artiste, on plantait les clous avec les gardiens. Je me souviens de Rauschenberg, en 1968 ; il aimait boire, mais on n'avait pas les moyens de faire un cocktail. Je suis fier d'avoir montré Ed Kienholz, la première grande exposition de Warhol à Paris, Fontana, Erro, Louise Nevelson, la figuration narrative. Notre chance est que la ville s'en foutait. C'était la période la plus heureuse de ma vie.* »

Gilbert Brownstone dirige, en 1973-1974, une antenne de l'ARC au sein du Musée Picasso d'Antibes. Il s'occupe ensuite du département XIXe - XXe au Musée d'Israël, à Jérusalem. Il rentre en France en 1980 et passe cinq années « *à écrire* », entre Antibes et Paris. Comment rebondir ? Le Centre Pompidou ? « *Les conservateurs se tiraient déjà dans les pattes...* » Retourner aux Etats-Unis ? Il veut que ses enfants grandissent à Paris. Ouvrir une galerie est la seule solution de rester tout en continuant de « *dialoguer avec les artistes.* » Mais alors que les années folles commencent, il reste discret et ouvre un local au sous-sol de sa maison.

Il sait distinguer ses pairs qui ont marqué la profession de galeriste : « *Je respecte énormément Yvon Lambert, il est le meilleur en France, un des meilleurs au monde. Durand-Dessert à un moment aussi. Tous deux s'impliquent avec les artistes.* » Il est en revanche très sévère avec la gestion de l'art en France. « *Les artistes sont aidés dès leur naissance et jusqu'à leur mort : première exposition, trouver un atelier, aller à la FIAC, trouver un éditeur, se faire acheter une œuvre, monter une exposition à l'étranger... La France crée des assistés incapables d'affronter le marché international. En donnant de l'argent à la base, elle crée des besoins.* » Gilbert Brownstone est féroce pour l'aide de l'Etat aux galeries (qu'il a acceptée) qui programment des artistes aux Foires de Bâle ou de Chicago. « *Pour quel résultat ? Combien d'artistes français sont respectés à l'étranger ? Une poignée.* »

Gilbert Brownstone voit dans des galeries puissantes l'unique moyen de lutter contre l'hégémonie américaine sur le marché de l'art. Donc sur l'art. Il a prôné des regroupements. En pure perte. D'où la fuite de ses illusions. Après quatorze ans de musée et quatorze ans de galerie, il ouvre une fondation américaine, humanitaire et culturelle, au-delà des arts plastiques. Son but est d'amorcer des projets par l'obtention de bourses – la première fut pour la chorégraphe et danseuse Emmanuelle Huynh. « *Je veux être un catalyseur d'idées.* »

Gilbert Brownstone veut promouvoir l'art français et européen à l'étranger. Soixante-dix tableaux de sa collection vont gagner les cimaises du Norton Museum de West Palm Beach (Floride). « *Ma femme me dit qu'on va croire que je suis un Rockefeller ! Alors qu'on peut faire une fondation aux Etats-Unis avec 100 dollars.* » L'intéressé a toujours sa vie à Paris. Il est administrateur de l'Atelier Calder et du Centre national des arts plastiques. Il a un carnet d'adresses impressionnant. Il joue au golf le week-end avec un prêtre. « *Ce qui est formidable avec la France, c'est qu'on se fout que je sois américain. C'est aussi le pays qui sait accueillir les créateurs étrangers.* » On le sent heureux, libéré. « *En changeant la galerie en fondation, mes paroles rejoignent ma vie.* »

Michel Guerrin

★ **Fondation Gilbert Brownstone, 9, rue Saint-Gilles, Paris-3e. Tél. : 01-42-78-43-21.**

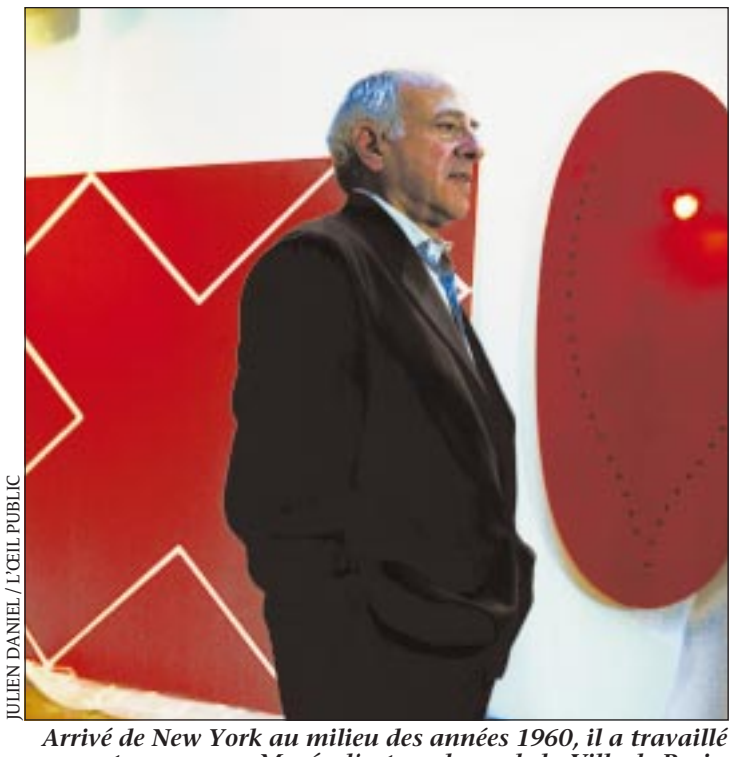

JULIEN DANIEL / L'ŒIL PUBLIC

Arrivé de New York au milieu des années 1960, il a travaillé quatorze ans au Musée d'art moderne de la Ville de Paris.

Succession à l'Institut français d'architecture

FLORENCE CONTENAY, administrateur civil, a été élue jeudi 1er février, présidente du conseil d'administration de l'association gestionnaire de l'Institut français d'architecture (IFA), dont elle avait été la directrice de 1981 à 1988 à la suite de Francis Dollfus, son créateur. Mme Contenay succède à Dominique Perrault, qui a démissionné en même temps que le vice-président Michel Lombardini, l'architecte Odile Decq et l'écrivain Erik Orsenna (*Le Monde* du 2 février). Wanda Diebolt, directrice de l'architecture et du patrimoine au ministère de la culture, qui exerce la tutelle de fait de l'association, assistait à l'assemblée générale, qui, outre Florence Contenay, a élu au conseil d'administration Pierre Clément, architecte et anthropologue, Hubert Damisch, historien de l'art, et Alfred Pacquement, récemment nommé directeur du Musée national d'art moderne. Mme Contenay sera par ailleurs assistée d'un bureau qui comprend le nouveau vice-président, Pierre Clément, François Geindre, maire d'Hérouville-Saint-Clair, et l'architecte Béatrice Dollé. La direction de l'IFA reste assurée par l'historien Jean-Louis Cohen, chargé de mettre en œuvre la Cité de l'architecture à Chaillot, dont l'ouverture devrait intervenir en 2003.

DÉPÊCHES

■ **PATRIMOINE : faut-il construire une cité pour les Archives nationales ?** Depuis la publication d'un manifeste par un certain nombre de chercheurs (*Le Monde* daté 21-22 janvier), cette question est à l'ordre du jour. Un débat, organisé par France-Culture, réunira universitaires, usagers et professionnels des archives. Parmi les intervenants, Christian Nougaret, du Centre historique des archives nationales, l'historienne Annette Wieviorka, Guy Braibant, auteur d'un rapport sur les Archives de France, et Martine de Boisdeffre, la nouvelle directrice des Archives de France. La rencontre, ouverte au public, sera enregistrée le jeudi 8 février, de 12 heures à 14 heures, aux Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris-4e.

■ **MUSÉES : le Musée Fabre, à Montpellier, devrait passer de 4 000 m2 à 12 000 m².** Réuni le 26 janvier, un jury a permis de désigner un architecte pour des travaux d'agrandissement dont le coût est estimé à 150 millions de francs (22,86 millions d'euros). Il s'agit de l'agence bordelaise Olivier Brochet, Emmanuel Lajus et Christine Pueyo, associée à Emmanuel Nebout (Montpellier). Le chantier doit débuter en 2002 pour s'achever en 2006.

Vidéodanse, mémoire et tremplin des chorégraphes contemporains

DEPUIS LA RÉOUVERTURE du Centre Pompidou le 1er janvier 2000, le festival Vidéodanse a été désigné comme une manifestation-phare de Beaubourg. Lancé en 1982 par Michèle Bargues, il a repris son rythme annuel initial après dix ans de biennale. Cette édition 2001 se tient depuis le 24 janvier jusqu'au 26 février.

Un signe qui ne trompe pas sur l'impact d'une opération qui a trouvé dans l'essor de la danse contemporaine un solide tremplin. Aujourd'hui, Vidéodanse s'exporte à l'étranger (après l'Espagne en 2000, ce sera le Japon) et devrait bientôt tourner en France. Le programme originel de quatre-vingts films est passé à cent cinquante réalisations pour l'édition 2001, dont l'épine dorsale traverse toute l'histoire de la danse, de *Loïe Fuller* (7 minutes) à *Shirtologie* (40 minutes) signé Jérôme Bel. « *Au départ, il s'agissait juste de déployer les grandes productions télévisuelles internationales sur la danse, des ballets Cullberg de Suède aux programmes Balanchine aux Etats-Unis*, commente Michèle Bargues. *En France, il y avait quelques films sur Béjart, les premières images de Maguy Marin. Très peu de choses. Je pensais à l'époque que la télé allait épauler la jeune création. Il n'en a rien été. Contrairement à ce que l'on pouvait espérer du développement de l'audiovisuel, de la multiplication des chaînes, il y a de moins en moins de films de danse produits par les télévisions, très frileuses en la matière. Si on se contentait des quelques documentaires tournés chaque année, on n'aurait quasiment rien de neuf à montrer d'une édition à l'autre. Heureusement, les chorégraphes ont commencé à filmer leurs pièces grâce à la vidéo légère.* »

De ces tentatives parfois maladroites, de ces captations un brin limitées par le manque de techniques, Vidéodanse a fait la manne principale de son renouvellement. « *Il s'agit de fabriquer le patrimoine de demain et de sauvegarder coûte que coûte des traces de spectacles destinés à disparaître*, poursuit Michèle Bargues avec l'engagement passionné qui la caractérise. *Alors, quand je sais que tel ou tel artiste a tourné des images même de qualité médiocre, je le persuade de me les donner. Je peux lui offrir éventuellement les moyens d'un nouveau montage, d'un générique, bref rendre son film visible comme il doit l'être pour une projection. Cette façon de fonctionner est très récente. Elle m'est apparue indispensable dans le contexte actuel de production des films de danse.* »

Loin du collectage facile que l'on imagine, l'élaboration de Vidéodanse, qui annonce soixante inédits cette année, relève aujourd'hui du compagnonnage avec les chorégraphes, dans leur entreprise de mémoire, et de... bricolage-maison. Inventant sans cesse à chaud les moyens de faire un film, Michèle Bargues se tient à l'affût des rushes opérés par les télés, tente de les récupérer pour les monter, profite de la gentillesse d'une équipe de tournage pour lui demander de capter l'intégralité d'un spectacle. Ainsi la pièce de Gilles Jobin *Braindance* a-t-elle fait l'objet d'un sauvetage in extremis du néant grâce à une collaboration inopinée. Idem pour le travail du Quatuor Albrecht Knust autour de Nijinski, qui ne doit sa survie qu'à trois minutes tournées par Mezzo que Michèle Bargues a repêchées.

UN MILLE-FEUILLE DE SENSATIONS

« *Si on veut que le public soit informé de ce qui se passe aujourd'hui, on est obligé d'en passer par là. Il m'a semblé important depuis deux ans de suivre au plus près les nouvelles tendances de la danse dont les explorations du corps sont en phase avec la société. Evidemment, on préférerait montrer le "grand film", mais ces petites productions sont souvent belles et passionnantes car conçues par le chorégraphe lui-même. En attendant, je ne renonce pas à une grande œuvre cinématographique sur des chorégraphes comme Daniel Larrieu ou Odile Duboc, mais mieux vaut avoir quelques images que rien du tout.* »

Autour d'une trentaine de thèmes-clés, comme celui de « Figures de l'engagement » (avec Valeska Gert, Maguy Marin, Bill T. Jones...), ou comme « Travailler au Portugal » ou « Chronologie de la nudité » (de Rudolf Laban à la Ribot en passant par Carolyn Carlson), le menu au jour le jour trame un cousinage stimulant entre des personnalités à première vue sans rapport aucun. Un mille-feuille de sensations qui raconte une histoire de la danse globale, tendue quelle que soit l'époque dans l'élucidation de ce mystère fascinant qu'est le corps.

Rosita Boisseau

★ **Vidéodanse, Centre Pompidou, jusqu'au 26 février. De 14 heures à 21 heures, Foyer du 1er sous-sol, entrée libre. Tél. : 01-44-78-12-33.**

L'unité menacée de la bibliothèque du Musée de l'Homme

De nombreuses interrogations subsistent sur le démembrement de l'institution

FAUDRA-T-IL partager les quelque 40 000 volumes de la bibliothèque du Musée de l'Homme ? La question se posait puisqu'une partie des collections dudit musée, celles du département d'ethnologie, doivent rejoindre celles du futur musée du quai Branly, dont l'ouverture est prévue pour 2004, voire celles du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée qui devrait s'ouvrir, encore plus tard, à Marseille. Ne resteraient à Chaillot que les ensembles traitant de la paléontologie et de la préhistoire.

Or la bibliothèque est commune aux trois départements. Et le partage est d'autant plus difficile à concevoir qu'un grand nombre d'ouvrages, et notamment la plupart des fonds anciens, ne distinguent pas nettement les trois disciplines. L'éventualité d'une division avait provoqué une levée de boucliers chez nombre de scientifiques déjà ulcérés par le démembrement du vieux Musée de l'Homme. Une centaine d'entre eux s'étaient d'ailleurs regroupés au sein d'une association de lecteurs de la bibliothèque pour empêcher « *le démantèlement et le déménagement de ce superbe patrimoine culturel et scientifique* ».

En juin 2000, le ministère de la recherche, tuteur du Musée de l'Homme, a donc créé une commission sous la responsabilité de Catherine Gaillard, chargée de mission à la sous-direction des bibliothèques, pour examiner le problème. Le 31 janvier, elle a remis son rapport, où, à l'unanimité, il est recommandé de maintenir l'unité de la bibliothèque. La suite des conclusions n'est pas aussi claire. Les membres de ce groupe de travail indiquent, en effet, qu'ils ne sont pas hostiles au déménagement en bloc de la bibliothèque et à son installation auprès d'un « *grand centre de recherche* ».

ABSENCE D'INFORMATION

Or le futur établissement du quai Branly devrait logiquement être doté d'un tel centre de recherche. Les deux départements restant au Palais de Chaillot seraient alors privés de toute base documentaire. D'autant que le rapport de l'équipe Gaillard réclame le versement des collections documentaires non imprimées (photos, films, cassettes vidéo et sonores...) à une future médiathèque. L'ensemble bibliothèque-médiathèque serait localisé « *auprès d'un grand centre de recherche, d'enseignement, de formation et de diffusion disposant de locaux de travail, de réunion et de stockage* ». La question sera peut-être résolue sans drame si l'ensemble de cette précieuse documentation est numérisé pour être mis à la disponibilité des chercheurs sur un site Internet. Ce qui était théoriquement prévu.

Par ailleurs, les personnels du Musée de l'Homme ont décidé de faire grève, le 5 février, pour protester contre la dispersion des collections de leur établissement et l'absence d'information sur son avenir.

Emmanuel de Roux

concerts

Centre Culturel Calouste Gulbenkian
51, avenue d'Iéna 75116 Paris
Jeudi 8 février - 20h00 précises
Segréis de Lisboa
(direction Manuel Morais),
Les Motets de la Semaine Sainte à Goa.
Entrée libre dans la limite des places disponibles.

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information
Jordi Savall, viole, dir.
Ensemble Hespérion XXI
Montserrat Figueras, soprano
musiques élisabethaines
17 et 18 février
Solistes de l'Orchestre de Paris
Christophe Eschenbach, Tzimon Barto, pianos
Bartók, Messiaen
18 février > 16h30
www.cite-musique.fr
01 44 84 44 84

MECREDI 14 FÉVRIER
JEUDI 15 FÉVRIER - 20 H
SALLE PLEYEL
« L'Orchestre de Paris confirme qu'il est l'un des grands orchestres mondiaux. »
Le Nouvel Observateur
CHRISTOPH ESCHENBACH direction
TABEA ZIMMERMANN alto
HECTOR BERLIOZ
Harold en Italie
Symphonie fantastique
Berlioz 2003
ORCHESTRE DE PARIS CHRISTOPH ESCHENBACH
VIVENDI UNIVERSAL
DE 90 F à 350 F - TARIF JEUNES : 50 F
RÉSERVATIONS
0 825 000 821 (0,99F/mn)
www.ticketclic.fr

ensemble inter contemporain
Dimanche 18 février à 16h30
Emmanuel Nunes
Einspielung II
Einspielung III
Nachtmusik 1
Didier Pateau, hautbois
Alain Billard, clarinette
Benny Sluchin, trombone
Christophe Desjardins, alto
Pierre Strauch, violoncelle
Centre Pompidou
01 44 78 12 33

Théâtre de la Ville PARIS
DIRECTION GÉRARD VIOLETTE
JUSQU'AU 10 FÉV.
LEAR création
EDWARD BOND
m.e.s. Christophe Perton
avec 19 comédiens
Un spectacle d'une rare puissance. France Inter
Le Lear d'Edward Bond, fondateur et prémonitoire. Jean-Luc Bideau, aussi à l'aise en tyran éclairé qu'en sage aveugle. Le Monde
Christophe Perton signe l'un de ses spectacles les plus aboutis. S'appuyant sur une distribution nombreuse et irréprochable qu'il dirige avec une intelligence du texte et de l'espace. Le Progrès
... le tragique et le burlesque, le réalisme et le songe. Christophe Perton traduit admirablement cela sur scène. Le Figaro
2 PLACE DU CHÂTELET, 4e
01 42 74 22 77

Rencontre avec
RUSSELL BANKS
à l'occasion de la parution de
L'Ange sur le toit
(Actes Sud)
à la librairie
Compagnie
le mardi 6 février
à partir de 18h.30
58, rue des Écoles, Paris 5e
Tél. 01 43 26 45 36

TATE MODERN

Affiche conçue par M. F. Husain pour son film « Gaja Gamini » (2000), dans l'exposition sur Bombay.

Un patchwork de neuf villes pour raconter le siècle

« Century City », à la Tate Modern de Londres, accueille neuf expositions, neuf projets sans lien entre eux

CENTURY CITY. ART AND CULTURE IN THE MODERN METROPOLIS. Tate Modern, Bankside, Londres. Tél. : 020-7887-8008. Du dimanche au jeudi, de 10 heures à 18 heures. Les vendredi et samedi, de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 29 avril. Entrée : 8,50 £ (13,25 €).

LONDRES
de notre envoyée spéciale

« Century City » est la première grande exposition temporaire de la Tate Modern. Evénement attendu, sujet prometteur : présenter des villes qui, à un moment du XXe siècle, ont connu une grande effervescence culturelle. Neuf métropoles ont été élues : Paris et Vienne dans les deux premières décennies ; Moscou dans les années 1920 ; Rio de Janeiro et Lagos du milieu des années 1950 à 1970 ; New York et Tokyo autour de 1970 ; enfin, Londres et Bombay dans les années 1990. Ces deux dernières villes occupent une place à part : non pas au quatrième niveau avec les autres, mais dans le grand hall aux turbines, dont l'entrée est gratuite.

Cette carte très *british*, politiquement correcte en regard de l'histoire et de l'économie du pays, n'empêche pas quelques interrogations : pourquoi pas Berlin, puisque Paris, Vienne et Moscou ? Pourquoi pas New York après 1945 ? Pourquoi pas Milan, Shanghaï ?

L'originalité de l'exposition de la Tate, en regard de ce qui a pu se faire depuis vingt ans, notamment au Centre Pompidou, autour des capitales culturelles, c'est bien évidemment l'ouverture sur l'Afrique et l'Inde, perspective mondialiste qui oblige à penser les choses autrement. Il ne s'agit plus d'étudier les liens et les échanges entre des villes en suivant le cours de l'histoire, ce qui n'est de toute façon pas dans l'esprit de la maison.

L'exposition « Century City » est désinvolte, patchwork mal cousu de neuf expositions qui renvoient à des époques, des cultures, des situations économiques et politiques différentes, sans lien entre elles. Où la contradiction vient du musée lui-même, de son architecture, qui rend le parcours poreux et fait mal vivre les brusques changements de climat. Chaque exposition est le fait d'un commissaire spécifique on ne peut plus compétent, lequel a rempli son contrat à sa façon, sans concertation, sans que rien ne vienne rappeler qu'il s'agissait de montrer l'art et la culture en regard de la ville elle-même, dans l'espace urbain, par rapport à l'architecture et l'urbanisation modernes.

On voudrait saluer le moment choisi pour New York : non pas celui de Pollock, mais celui des performances de Trisha Brown sur les toits, des provocations de Linda Benglys et des relevés de murs de Gordon Marta Clark. Mais l'énergie qui habitait alors Soho n'est lisible que si l'on sait déjà tout. C'est pire pour Lagos, dont on ne sait pas grand-chose en Europe. L'ancienne capitale du Nigeria a été le théâtre d'un grand mouvement dans les domaines de la musique et de la littérature autour du Club Mbari. Mais ce sont des mauvaises peintures qui sont exposées, et très peu de documents, très peu d'images de la ville, rien qui puisse décoloniser culturellement les esprits.

UTOPIE URBAINE ET SOCIALE

La pauvreté de la section semble d'autant plus grande qu'on sort de Moscou, une section riche, très réussie dans le genre classique. Les œuvres, dessins, tableaux, sculptures, maquettes et affiches s'y articulent pour donner une image efficace d'un grand moment d'utopie urbaine et sociale. On aurait presque envie de lui rattacher Rio, où le constructivisme a trouvé beaucoup de répondant dans les années 1950 et 1960, avec des artistes en quête d'un nouvel espace concret, comme Oiticica et Lygia Clark. Mais cette section, trop formaliste, est, de toute façon, à l'autre bout du musée.

Le Tokyo de la Tate Modern est aussi conceptuel que son New York, donc quasi inexistant. Restent, à l'opposé, un Paris ringard, plein de tableaux inégaux de l'époque fauve ou de l'école cubiste, et une Vienne convaincante dont on retient le cabinet particulier de dessins d'Egon Schiele et de Kokoschka, qui ont pour compagnon le divan de Freud – il finira par s'user davantage en passant d'une expo à une autre que d'avoir vécu sous les patients du docteur.

Photos d'immeubles en démolition de Rachel Whitehead, vidéo de William Wearing, qui a filmé une passante au visage bandé : la femme invisible de ses flâneries en ville... Londres nous donnerait la ville et ses habitants comme œuvre d'art vivante. Ce n'est pas évident. Mais la prestation fait preuve d'une certaine réserve et a le mérite de ne pas tomber dans l'effet marché et mode...

C'est avec sa voisine, Bombay/Mumbay, que l'exposition semble enfin à la hauteur de ses engagements. Avec un programme de cinéma, des installations, des grandes peintures de rue, des vidéos et les photos remarquables de Raghubir Singh... la vie, la ville et le créateur enfin y sont montrés en synergie.

Geneviève Breerette

Ouverture en deux temps du festival Présences de Radio France

PRÉSENCES 2001. Concerts d'ouverture. Les 2 et 3 février, Maison de Radio France, 116 avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. Tél. : 01-56-40-15-16. Prochain concert : le 6 février à 20 heures, entrée libre. Tél. : 01-56-40-15-16.

Conformes à la tendance générale d'un festival qui s'annonce... sans tendance dominante (pour refléter le pluralisme de la musique contemporaine), les concerts de Présences 2001 misent sur l'unicité supposée de chaque œuvre, avec le risque d'offrir un parcours à l'intérêt anecdotique. Ce fut le cas, le 2 février, à partir de trois œuvres décevantes à des degrés divers.

Cinq totems, première création de la quinzaine, montre l'habileté de Philippe Schoeller (né en 1957) à faire sonner le grand orchestre. Trop cependant, par des pratiques tour à tour maniéristes et expressionnistes qui considèrent la plasticité sonore sous un angle purement décoratif. *« Musique climatique »*, assure le compositeur. Musique d'atmosphères, sommes-nous tenté de dire à l'écoute de cette partition plus riche en ambiances convenues (la déflagration-big bang qui ouvre le volet central, *Stellaire*, sur une nébuleuse scintillante) qu'en flux de pressions musicales intimement ressenties.

Egalement donné en création, le *Concerto pour violoncelle*, de Martin Matalon (né en 1958), manifeste davantage d'originalité, notamment dans le jeu qui impose au soliste (Anssi Karttunen, très appliqué) une multitude de manœuvres orchestrales insidieuses. Mais pour intensifier cette activité hybride, il aurait fallu une connaissance des larges effectifs qui semble lui faire défaut. Plus expérimenté, Patrick Marcland (né en 1944), cultive paradoxalement depuis quelques années l'expression ingénue. Livré sans beaucoup de soin par Philippe Dormoy (récitant) et Pascal Rophé (dirigeant la maîtrise et les chœurs de Radio France associés à l'Orchestre national de France), pourtant créateurs de l'œuvre à Metz en 1997, *Maldoror* s'apparente à une musique de scène « vieille France » étouffant le texte « allumé » de Lautréamont.

UNE ENSEIGNE PROVOCATRICE

Changement de niveau, le lendemain, avec un programme digne d'une soirée d'ouverture ! Deux pièces solistes d'Emmanuel Nunes (né en 1941) remplacent une création orchestrale reportée pour cause de délais non tenus. Celle pour flûte, *Aura* (1989), a mal vieilli et ne vaut plus que par la performance technique d'un interprète (Dietmar Wiesner) rompu aux modes de jeu inédits. Celle pour piano, *Litanies du feu et de la mer II* (1971), procède en revanche d'une inscription dans la matière, sensible et réfléchie, qui atteint à l'intemporel. Portée sur la démesure mais habilement cartographiée, éblouissante et pourtant secrète, cette page authentiquement habitée par le jeune See Siang Won s'impose dans une dimension... baroque qui justifie, entre ricercare spéculatif et toccata jouissive, l'enseigne provocatrice du festival (*Le Monde* du 3 février).

Le plus fort reste, toutefois, à venir avec *Lucifer I*, création d'Hugues Dufourt (né en 1943) acclamée pendant de longues minutes. Inspirée d'une toile de Jackson Pollock, cette œuvre magistrale qui procure visiblement un plaisir immense aux interprètes (l'Orchestre philharmonique, sous la direction d'Emilio Pomarico) se déploie comme une fresque monumentale brossée par une âme inquiète. Musique de l'approche, décantée, soudaine, hostile ou imprécatoire, *Lucifer I* affiche autant de plénitude dans le jaillissement que dans la dissipation et désigne Dufourt, par l'évocation du surnaturel et par la science orchestrale, comme un possible Berlioz d'aujourd'hui.

Pierre Gervasoni

INSTANTANÉ

FAIR-PLAY

Que s'est-il passé au juste, un jour, de l'autre côté de la Manche, pour que Bertrand Bossard se mette à parler anglais ? Pour qu'il éprouve le besoin de se faire comprendre en anglais. De l'anglais avec gestes, mais pas trop. Un coup d'œil à sa biographie suggère que le rire pourrait être à l'origine de cette vocation. Après avoir soutiré un ou deux rires à des Ecossais (au Fringe d'Edimbourg), il a dû penser que l'anglais était la langue du rire. Il a dû penser que pour faire rire les gens – pas seulement les Anglais —, il fallait parler anglais. Il n'en démordra pas.

Le jeune Ionesco a visiblement travaillé l'anglais de Bertrand Bossard. Dosé, juste comme il faut, de mots que les Français comprennent. En tout cas de ceux qui viennent l'écouter. A force, il ne doit plus très bien savoir si le public est français ou anglais. Lui-même s'affirme français. Mais pour combien de temps encore ? Parfois, il ne résiste pas à sauter sur ses longues jambes de *Froggie*, mais on sent bien qu'il cherche à s'en débarrasser. Dans l'attente, il appelle son spectacle *Incredibly incroyable*, ce qui voudrait dire deux fois la même chose si c'était la même langue. Mais non.

Bertrand Bossard est habillé en noir sur fond noir. Comme ça, on voit mieux sa bouche. Il la tire dans tous les sens. Ceux qui connaissent Mr Bean savent que les Anglais font ça dès qu'on ne les regarde pas. De cette manière, ils produisent une infinité de bruits, des gammes inaccessibles aux Français. Quand il ne lui reste plus un seul faux-ami à se mettre sous la dent, Bertrand Bossard appelle au secours la princesse Anastasia. Les Russes sont des Anglais qui ont souffert de la politique. A défaut de Russes, il s'en prend à un très grand Français, sorte de général de Gaulle du mime : le général Marceau. Il a ses têtes. Mais il reste fair-play. Comment dit-on *one man show* en anglais ?

Jean-Louis Perrier

★ *Incredibly incroyable*, par Bertrand Bossard. Théâtre de la Cité internationale, 21, bd Jourdan, Paris-14e. Tél. : 01-43-13-50-50. Durée : 1 h 15. De 55 F à 110 F (de 8,38 € à 16,76 €). Les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi à 20 h 30. Le dimanche, à 17 heures. Jusqu'au 13 février.

INSTANTANÉ

DEUX VISIONS DU SPLEEN

Le spleen fin de siècle reste l'état d'esprit dominant dans la jeune chanson française. Consacré aux découvertes, le festival itinérant Les Jeux, qui, après Nantes et Bruxelles, s'est installé à Paris, a convié deux groupes représentatifs, Superflu et Les Hurleurs, qui viennent chacun de publier leur deuxième album.

Vendredi 2 février, au Lavoir moderne parisien, on croit d'abord assister à un exercice tombé en désuétude, la performance musico-littéraire. Lecture de textes de José Carlos Becerra (poète mexicain) et de l'actrice Odile Massé, en préambule au concert de Superflu, qui fournit l'accompagnement, arpèges de guitare et piano évanescent. Bonne nuit les petits ! Heureusement, la suite montrera que le groupe lillois, à mi-chemin de l'école nantaise minimaliste (incarnée par Dominique A) et des grands dépressifs américains (Palace), a enrichi sa palette musicale. Son nouvel album, *Tchin Tchin*, bien supérieur au premier, contient des chansons faussement maladroites et touchantes (*Tchin, Tchin, La Ferme*). Mais la voix maniérée de Nicolas Falez, qui donne l'impression de chanter sous Tranxène ses textes totalement dépourvus d'humour, restreints à des histoires d'amour qui finissent mal, peut irriter. Dommage que l'horizon de cet auteur-compositeur s'autolimite aux murs de sa chambre.

Les chansons des Hurleurs, qui se produisaient à La Cigale le lendemain, ne respirent pas plus la joie de vivre, mais elles ont le mérite de descendre dans la rue. D'abord identifié à la veine néo-réaliste (Têtes raides, Casse-pipe), le groupe a trouvé sa voie en remisant un accordéon omniprésent qui le faisait souvent tomber dans le piège du cabaret. Sur scène, les humeurs maussades de *Ciel d'encre*, nouvel album, sont balayées par les pétarades de deux fanfaristes, les tourbillons d'un violon tsigane, des secousses punk-rock. Jean-Charles Versali – beau timbre de basse, intonations – impose son charisme. Le désespoir plus la rage.

Bruno Lesprit

★ Festival Les Jeux, à Paris jusqu'au 8 février. A Genève les 9 et 10 février. Tél. : 02-51-80-62-97.

SORTIR

PARIS

Michel Edelin Quintet
Flûtiste inventif, ingénieux même, Michel Edelin est un compositeur et un instrumentiste important du jazz en France. Il est aussi un arrangeur de premier plan (ainsi son remarquable travail à partir de la musique et de l'univers des *Parapluies de Cherbourg*), ce dont on se rendra compte à nouveau avec *« Et la Tosca passa... »*, évocation par un quintette de jazz de l'œuvre de Puccini. Et quel quintette ! Jacques Di Donato à la clarinette, François Couturier au piano, François Méchali à la contrebasse (avec lequel Edelin vient d'enregistrer le très sensible *Chant des Dionysies,* Charlotte Productions) et Daniel Humair à la batterie. Peu de solistes peuvent rêver mieux aujourd'hui.
Centre d'art et de culture, 15, boulevard des Nations-Unies, Meudon (92). Le 6 février, 20 h 45. Tél. : 01-49-66-68-90.

L'Habit vert
La Belle Epoque : fantaisie, frivolité, insouciance surtout. Au centre de cette ronde des plaisirs, Robert de Flers et Gaston de Cavaillet, duettistes emblématiques des salons où l'on cause, où l'on rit, où l'on intrigue. 1912 : *L'Habit vert* met en scène les pantins mondains qui s'agitent une ultime fois avant de sombrer dans la Grande Guerre. Anna Lazarini reprend ce vaudeville métaphorique d'une société en totale décrépitude en mettant l'accent sur l'impertinence, l'insolence, la cruauté satirique qui se dissimule derrière un ton et un comique mondain que Marcel Proust n'aurait pas renié.
Théâtre Artistic-Athévains, 45 bis, *rue Richard-Lenoir, Paris-11e. Mo Voltaire. 20 h 30, les mardi, vendredi et samedi ; 19 heures, les mercredi et jeudi ; 16 heures, les samedi et dimanche ; relâche le lundi. Tél. : 01-43-56-38-32. 90 F et 160 F. Jusqu'au 10 mars.*

ORLÉANS

La Bibliothèque censurée
Le spectateur est d'emblée impliqué dans une mise en scène déambulatoire qui porte des textes non destinés au théâtre : Antonio Tabucchi, Joseph Brodsky, Igor Pomerantsev... Ces mots ont en commun de traiter du langage (*Pathologie verbale*) ou de la morale (*Minima moralis*). Au fil des déplacements, les comédiens sussurent, chantent, dansent des textes sauvés du silence par l'association Notoire, dirigée par Thierry Bédard, qui soutient les auteurs persécutés.
Centre dramatique national d'Orléans (45) ; 19 h 30, le 7 ; 20 h 30, du 8 au 10. Tél. : 02-38-81-01-00. 70 F et 100 F.

GUIDE

REPRISES FILMS

La Gueule ouverte
de Maurice Pialat (France, 1973)
La projection du film sera suivie d'un débat animé par Carole Desbarats, enseignante et essayiste de cinéma. Cette séance s'inscrit dans le cadre d'un cycle sur la question « Le film que j'aime est-il un chef-d'œuvre », à l'initiative de l'association Les Enfants du cinéma .
Le Forum des images, 2, Grande Galerie, porte Saint-Eustache, Paris-1er. Mo Châtelet-Les Halles. 19 heures, le 6. Tél. : 01-40-29-09-99. 30 F.

FESTIVAL CINÉMA

La Rizière et l'asphalte
Panorama du documentaire japonais, des années 1930 à aujourd'hui.
Maison de la culture du Japon, 101, quai Branly, Paris-15e. Tél. : 01-44-37-95-00. Du 6 février au 22 mars.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

C'est pas la vie ?
de Laurent Pelly et Agathe Mélinand, mise en scène de Laurent Pelly, avec Christine Brotons, Alyssa Landry, Odja Llorca… et les musiciens Thierry Boulanger, Andy Barron, Olivier Destéphany, Gil Lachenal, Franck Lincio, Christophe Metra, Vincent Pagliarin, Jorge Peirano, Patrick Sibille et Vincent Thomas.
Suresnes (92). Théâtre Jean-Vilar, cité-jardin, place Stalingrad. 21 heures, le 6. Tél. : 01-46-97-98-10. 100 F et 120 F.

Guy Bedos
de Guy Bedos, Pierre Palmade et Jean-Loup Dabadie.
Corbeil-Essonnes (91). Le Théâtre, 20-22, rue Félicien-Rops. 20 h 45, le 6. Tél. : 01-60-89-75-57. De 30 F à 100 F.

L'Homme du hasard
de Yasmina Reza, mise en scène de Frédéric Bélier-Garcia.
Théâtre de l'Atelier, 1, place Charles-Dullin, Paris-18e. Mo Abbesses. Restauration rapide avant le spectacle. 21 heures, du mardi au vendredi ; 18 heures et 21 heures, le samedi ; 15 h 30, le dimanche. Tél. : 01-46-06-49-24. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 30 mai.

Prométhée
de Rodrigo Garcia, mise en scène de Serge Tranvouez, avec Isabelle Cagnat, Sandra Rebocho, Fatima Soualhia-Manet…
Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, Saint-Denis (93). 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F. Jusqu'au 25 février.

Tokyo Gui-en-kan
Taketeru Kudo : *O-Shila*
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris-15e. Mo Porte-de-Vanves. 20 h 30, les 6 et 7 février. Tél. : 01-56-08-33-88. De 40 F à 100 F.

Don Giovanni
de Mozart. Gerald Finley (Don Giovanni), José Van Dam (Leporello), Luba Orgonasova (Donna Anna), Carol Vaness (Donna Elvira), Delphine Haidan (Zerline), Gordon Gietz, Charles Workman (Ottavio), Andrea Concetti (Masetto), Philip Ens (le Commandeur), Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, Ivor Bolton (direction), Dominique Pitoiset (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 5 et 7. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 670 F.

Anne-Sophie Mutter (violon), Lambert Orkis (piano)
Œuvres de Mozart, Schubert et Fauré.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 20 heures, le 5. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 330 F.

Il Seminario musicale
Œuvres de Marcello, Scarlatti, Haendel et Steffani.
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris-1er. Mo Palais-Royal. 20 h 30, le 5. Tél. : 01-48-24-16-97. De 90 F à 280 F.

Ensemble Sorties d'artistes
Œuvres de Wagner, Puccini, Messager, Lecocq, Romberg et Lincke.
Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris-17e. Mo Malesherbes. 20 h 30, le 5. Tél. : 0-803-808-803. 80 F.

Emmanuel Bex, Philippe Catherine, Simon Goubert
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 21 heures, le 6. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Claudine François & African Jazz Quintet
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris-14e. Mo Montparnasse. 22 heures, le 6. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Ani di Franco
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Pigalle. 20 heures, le 5. Tél. : 01-49-25-89-99. 146 F.

Ricky Lee Jones
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris-9e. Mo Trinité. 20 h 30, le 5 Tél. : 01-49-95-99-99. De 131 F à 247 F.

Eminem
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-12e. Mo Bercy. 19 h 30, le 6. Tél. : 08-03-03-00-31. De 195 F à 235 F.

Ignatus, Di Maggio
L'Européen, 3, rue Biot, Paris-17e. Mo Place-de-Clichy. 19 heures, le 5. Tél. : 01-43-87-97-13. De 80 F à 90 F.

Tania Maria
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Mo Opéra. 20 h 30, le 5. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 230 F.

Roméo et Juliette
Palais des congrès, Paris-17e. Mo Porte-Maillot, 20 h 30, le 6. Jusqu'au 12 mai. Tél. : 01-40-68-00-05. 219 F.

Thierry Stremler
L'Européen, 3, rue Biot, Paris-17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h 30, le 6. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F.

Thierry Stremler, Alexandre Varlet
Guinguette Pirate, quai de la Gare, Paris-13e. Mo Quai-de-la-Gare. 20 h 30, le 6. Tél. : 01-56-29-10-20. 20 F.

Mostar
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, le 6. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

ANNULATION

Le concert que devait donner à Paris le chef néerlandais Bernard Haitink, avec l'Orchestre philharmonique de Londres, le 6 février, au Théâtre des Champs-Elysées, est annulé. Les places vendues pour ce concert seront remboursées aux guichets du théâtre.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Tél. : 01-49-52-50-50.

Chaque samedi
LE MONDE TELEVISION
avec Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

EN VUE

■ Le premier ministre **Ehoud Barak**, au plus bas dans les sondages, appelle à voter pour lui les Bédouins d'Israël, appréciés pour leurs talents d'éclaireurs.

■ Vendredi 2 février, à l'instant fragile où **Phil** la marmotte de Pennsylvanie ensommeillée a montré son museau et vu son ombre au lever du soleil – présage que l'hiver durera encore six semaines –, **Phil** apparaissait en direct sur un écran géant à Times Square, à New York, et dans le monde entier grâce à Internet.

■ *« En cette ère électronique, c'est un produit de son temps et un symbole de la liberté d'expression »*, assure **Elliot Schulman**, directeur et producteur du bulletin d'informations du site canadien Nakednews.com où des strip-teaseuses présentent l'actualité.

■ Le Vaenster, le parti suédois de la gauche (ex-communiste), sort *« profondément divisé »* de l'exclusion, par 13 voix contre 9, de **Goeran Eurenius,** conseiller municipal à Haerryda, dans le Bohuslaen, acteur professionnel de films pornographiques.

■ Dimanche 4 février, en gare de Livry-Gargan, la mort a frôlé un jeune homme glissant sous un train qui lui a sectionné six orteils.

■ En amputant, vendredi 2 février, **Clint Hallam** qui souffrait de douleurs intolérables depuis qu'un chirurgien de Lyon lui avait greffé la main d'un mort, un chirugien de Londres a réalisé une première à son tour.

■ Même les spécialistes américains ont déclaré, après avoir examiné aux Etats-Unis, où elle était invitée par l'organisation humanitaire Bruderhof Communities, une fillette irakienne, victime de l'embargo, ayant perdu la vue faute de médicaments : *« Il n'y a plus d'espoir pour Myriam. »*

■ Voyant Pluton, planète de la mort, s'aligner inexorablement sur Mars, planète de l'agression, un astrologue indien d'Ahmedabad, accusé depuis d'*« incitation à la panique »*, n'avait pu s'empêcher de prévoir pour le 2 février un violent séisme qui n'a pas eu lieu.

■ Un petit tigre de la région russe de Primorié, souffrant d'engelures, blessé à une patte, réfugié depuis trois jours dans un village au fond d'une niche après en avoir dévoré l'occupant, vidait les écuelles que les propriétaires apportaient régulièrement à leur chien en pensant qu'il ne voulait pas sortir à cause du froid.

■ Trois dents ont repoussé dans la bouche de **Maria Vassilieva**, âgée de cent quatre ans, qui passe le plus clair de son temps à s'occuper de ses poules et à nourrir les oiseaux dans la région de Drojanovski au Tatarstan.

Christian Colombani

Les médias russes célèbrent les 70 ans du « bon tsar » Eltsine

Le « premier président de Russie » fait l'objet d'articles nostalgiques. Il a apporté la liberté sans verser de sang, écrit la presse, en oubliant la Tchétchénie. Les journaux d'opposition regrettent qu'il ait « abandonné le pays » aux mains de Poutine

CE FUT UNE PLÉTHORE d'articles, de commentaires et de reportages télévisés. Les soixante-dix ans de Boris Eltsine, *ioubileï* (anniversaire) à chiffre rond dont les Russes raffolent, ne seront pas passés inaperçus dans les médias russes. D'autant que, deux jours avant la date fatidique du 1er février, Boris Nikolaevitch, qui régna sur la Russie de juin 1991 à décembre 1999, entrait une fois de plus à l'hôpital central du Kremlin, pour une *« infection virale aiguë »*, le terme qui durant son mandat cacha souvent infarctus et malaises divers.

« Le dernier tsar. Porte-toi bien et ne tousse pas ! », titre *Moskovski Komsomolets,* dans un hommage

à celui qui *« n'a pas seulement changé la vie du pays, mais celle de chacun de ses habitants ». « De tels changements ne se sont produits que deux fois en Russie : sous Pierre Ier et Lénine.* (...) *Grâce à l'énorme personnalité d'Eltsine, un énorme pays a vécu dix ans sans que le sang ne soit versé »,* écrit le grand quotidien populaire, oubliant dans ce bilan la guerre en Tchétchénie, les 5 % de cote de popularité d'Eltsine à la veille de sa démission surprise ou encore la corruption endémique des dernières années.

« Eltsine reste le seul et l'unique, comme un premier amour », estime le quotidien libéral *Kommersant* – propriété de Boris Berezovski, l'ancienne « éminence grise » du Kremlin, contraint aujourd'hui à l'exil. *« Il a offert au pays la liberté. Sous sa présidence ont effectivement été garantis, grosso modo, la liberté de parole et de presse, et le minimum nécessaire de droits civiques. Mais, maintenant, toutes ces avancées sont mises en doute »,* écrit le journal, s'attristant que le *« premier président de Russie »* – le titre dont Boris Nikolaevitch est désormais gratifié – se soit *« activement occupé du pays et l'ait ensuite abandonné »* entre les mains de Vladimir Poutine, le rétablisseur de l'hymne soviétique.

GÉANT BOUFFI

Le quotidien *Vremia Novosteï,* explique, lui, à ses lecteurs la différence entre Boris Eltsine – perçu comme un *« tsar byzantin et barbare »* – et son successeur, M. Poutine, *« patriote civilisé et rationnel ». « Quand Eltsine, à l'horreur générale, renvoyait du jour au lendemain le gouvernement progressif, en prononçant cette phrase : "La Russie ne tournera jamais le dos au marché et à la liberté", l'opinion publique soufflait de soulagement.* (...) *On pouvait ne pas avoir peur : le "tsar" était attaché aux valeurs libérales. Mais à chaque fois que Poutine déclare être attaché aux valeurs libérales, l'opinion publique, perplexe, se demande ce qu'il entend par là. »*

En ces jours de nostalgie, Tatiana Diatchenko, la fille et conseillère de l'ancien président russe, s'est aussi rappelée au bon souvenir des Russes. Boris Eltsine à l'hôpital, elle parla dans la *Komsomolskaïa Pravda* de la *« difficile année passée de son papa »,* rappelant que *« lui seul »* avait pris la décision de faire de Vladimir Poutine son *« héritier politique »,* et s'offusquant de l'arrestation à New York de l'ancien intendant du Kremlin, Pavel Borodine, soupçonné par la justice suisse d'avoir détourné des millions de dollars.

Puis, dans un étonnant documentaire diffusé sur *RTR* (la chaîne pro-Poutine), tourné de février 2000 à janvier 2001, quasiment sans commentaire et au fil de la caméra, on aperçut sous un jour cru le *« retraité Boris Eltsine »* : géant bouffi par la maladie, au visage triste et immobile, soit entouré de ses proches lors de la soirée du Nouvel An, soit venu présenter son dernier livre à la Foire de Francfort, soit assis devant la télévision, regardant, l'air perdu, des vidéos sur sa flamboyante carrière politique.

Agathe Duparc

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Le gouvernement et le ministère de la justice paraissent avoir oublié qu'Alfred Sirven était l'ordonnateur des commissions faramineuses versées en 1992 à l'occasion du rachat par Elf de la raffinerie de Leuna dans l'ex-Allemagne de l'Est. Ils semblent avoir oublié que cette affaire a valu le discrédit d'un chancelier allemand et la chute du patron de la CDU. Ils ont oublié que l'Allemagne est un pays souverain et que la justice y est indépendante et particulièrement sourcilleuse. Ils ont oublié aussi que l'Allemagne est un pays constitué de Länder qui possèdent leur autonomie, leur propre parquet et leur ministre de la justice. Le gouvernement français paraît avoir oublié que la diplomatie est une chose, que la justice en est une autre et que les arrangements négociés par les diplomates ne sont pas nécessairement ratifiés par le juge.

FRANCE-INTER
Bernard Guetta

■ Entre l'Europe et les nouveaux dirigeants américains, ça ne marche pas bien. Les projets de défense autonome dans lesquels s'est lancée l'Europe provoquent une réaction de rejet de l'équipe Bush. Le bouclier antimissile dont le président américain veut doter son pays suscite un tollé sur le Vieux Continent. Contrairement à ce que les Américains font semblant de croire, les Européens ne veulent en rien affaiblir et moins encore quitter l'OTAN. Les Américains, eux, ne peuvent pas s'opposer ouvertement à ce projet mais ne veulent clairement pas entendre parler d'un partage du pouvoir politique et des responsabilités militaires avec leurs alliés. Dans l'Alliance, il y a à leurs yeux des alliés un peu plus égaux que les autres, c'est eux et c'est tout. C'est ce déséquilibre qu'ils veulent préserver, et chacun fait semblant de ne pas comprendre ce qu'est l'enjeu de ce bras de fer.

RFI
Jacques Rozenblum

■ Il faudrait désormais l'apparition du Messie en personne au-dessus d'Ehoud Barak pour que ce dernier puisse encore gagner. Pourtant, ce politicien exécrable a fait preuve d'un courage peu commun : orchestrant tambour battant le retrait israélien du Liban ; brisant des tabous comme celui d'une Jérusalem indivisible ; allant plus loin que nul autre avant lui sur la voie du compromis. Barak n'aura été qu'une parenthèse, mais il laisse un héritage impressionnant en amenant les Israéliens plus près qu'ils ne l'avaient jamais été de la paix. Aussi son échec est-il largement partagé par Yasser Arafat. L'Israélien avait tout misé sur le succès des ultimes négociations. Un accord était à portée de main, mais Arafat s'est dérobé *in extremis,* ratant ainsi une occasion historique. On évoque souvent la nécessité d'un de Gaulle israélien pour faire la paix. Si Barak n'est sûrement pas de Gaulle, Arafat, lui, n'est pas Adenauer, et le départ annoncé du premier préfigure le crépuscule du second.

www.euro.ecb.int

La vision officielle de l'euro, par la Banque centrale européenne

TOUS LES SONDAGES le confirment : à moins de onze mois de l'arrivée des billets et pièces en euros le 1er janvier 2002, les citoyens européens sont encore largement sous-informés. Le site euro. ecb lancé mercredi 31 janvier par la Banque centrale européenne (BCE) doit contribuer à inverser la tendance. Entièrement consacré à la monnaie unique, il s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne de communication dotée d'un budget de 80 millions d'euros, conçue par l'institut d'émission et par l'agence de publicité Publicis.

L'approche est très pédagogique : il s'agit *« d'aider les groupes spécialisés et le grand public à préparer l'introduction des pièces et billets »,* explique Christian Noyer, vice-président de la BCE. Différentes rubriques pratiques sont proposées aux visiteurs : Billets et pièces, Se préparer à l'euro, Conseil pour les entreprises, Actualité et événements... Progressivement, tout sera fait pour familiariser les internautes avec les nouvelles espèces sonnantes et trébuchantes qui viendront bientôt remplacer les monnaies nationales. Une zone pour les enfants sera mise en ligne à partir de la mi-février. D'ici à septembre, les différents dispositifs de sécurité protégeant les billets (filigrane, fil magnétique, hologramme, encres spéciales, etc.) seront présentés très brièvement, en faisant attention à ne pas fournir trop de précisions aux apprentis faux-monnayeurs...

Le site ne comporte pas de forum de discussion, mais on pourra utiliser le courrier électronique pour poser toute question sur les différents aspects de cette énorme opération. Des liens seront prochainement mis en place avec le site de la BCE (www.ecb.int) et ceux des douze banques centrales nationales membres de l'euro (dont la Banque de France, www.banque-france.fr), toutes associées de près à l'immense travail de sensibilisation qui se prépare.

Contrairement au site principal de la BCE, qui n'utilise que l'anglais, euro.ecb est traduit dans les onze langues officielles de l'Union européenne : *« Le design est unifié, mais c'est une ardente obligation dans cette campagne d'information de traduire tout le matériel dans les différentes langues, même celles des Etats qui ne sont pas encore membres de la zone euro, comme le suédois et le danois »,* affirme Jean Rodriguez, porte-parole de la BCE. Des réflexions sont en cours pour proposer des versions en arabe, en turc et dans les langues des pays d'Europe centrale candidats à l'Union européenne.

Philippe Ricard

SUR LA TOILE

CYBERCRIME

■ La Commission européenne a présenté un document de réflexion portant sur la cybercriminalité. Il doit servir de base à un débat public en ligne qui durera jusqu'à fin mars.
europa.eu.int

SITES HISPANIQUES

■ Latino.com, site destiné à la population hispanophone des Etats-Unis, a licencié tous ses employés. Seuls les deux fondateurs de la société continuent à y travailler. Les autres sites hispaniques indépendants tels que Picosito, Quapasa ou Yupi ont également réduit leurs activités, face à la concurrence de grands sites comme Yahoo ! Español et Terra. – *(AP.)*
www.latino.com
www.netvalue.fr

VIETNAM

■ La société vietnamienne Saigon Software Park, filiale du groupe Saigon Electronics, a obtenu l'autorisation de se connecter directement à Internet, sans passer par le serveur central du ministère des postes. Pour le directeur de la société, *« ce n'est que le début d'un processus, à l'issue duquel le grand public aura directement accès à Internet ». – (AP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : *LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 191 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Carton plein

par Luc Rosenzweig

CE DIMANCHE, c'était carton plein, et même trop plein d'événements sportifs majeurs retransmis à la télévision. On pouvait rester collé devant son poste de 14 h 30 jusqu'à l'orée du JT si l'on ne voulait rien manquer de l'avant, du pendant et de l'après-match. Nous fûmes comblés par la belle victoire des Bleus, dits les « Costauds » en finale du championnat du monde de handball, et contents pour leur entraîneur, Daniel Costantini, qui semble avoir, sous sa dure carapace de meneur d'hommes, ce brin d'humanité qui paraît totalement manquer à Bernard Laporte, son homologue du Quinze de France... Cette victoire contre la Suède donna également lieu à un délicieux numéro, style Dupont et Dupond de Tintin, exécuté par Jacques Chirac et Lionel Jospin, venus féliciter les champions dans les vestiaires.

Une fois cet hommage rendu, nous voudrions faire part du désarroi et de la perplexité d'un adepte de la religion du rugby. Toute religion ayant ses rites, il importe, certes, de les adapter à leur temps, mais cela doit être fait avec précaution et à petites doses. Le passage au dimanche des rencontres de l'équipe de France du Tournoi des six nations était, espérons-le, exceptionnel. Depuis de nombreuses décennies, s'est établi, en effet, pendant la durée du tournoi un équilibre dans de nombreuses familles françaises : un samedi sur deux, c'était monsieur devant la télé, et madame au supermarché. Le dimanche pouvait être alors consacré à des activités culturelles, récréatives ou sportives pratiquées en famille. L'inversion n'est pas possible, la plupart des supermarchés respectant encore le jour du Seigneur... N'étant cependant pas le Mgr Lefèbvre de la religion rugbystique, nous avons, néanmoins, apprécié quelques innovations qui sont apparues à l'occasion de ce France-Ecosse.

Le télé-arbitrage, par exemple, qui a démontré de manière irréfutable la non-validité du premier essai de Philippe Bernat-Salles. Mais il ne faudrait point en abuser, car cela risque de faire traîner les mi-temps en longueur. L'évaluation précise, par laser, de la distance entre le ballon et les poteaux apparaissant sur l'écran lors d'une pénalité ou d'une transformation constitue aussi à nos yeux une nouveauté intéressante, qui évitera bien des exagérations de pêcheur à la ligne concernant les exploits des buteurs. Enfin, l'incrustation régulière de paroles de joueurs, d'entraîneurs ou de leurs proches présentées comme des citations de grands auteurs est plaisante, et pallie le manque de lyrisme du couple de commentateurs Salviac-Lacroix. Nous avons particulièrement apprécié cette formule de M. Ibanez père parlant de son fils Raphaël, lors d'une touche : *« Il est tellement droit qu'il en est tordu ! »*

LUNDI 05 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.50 L'Ecran témoin. Faut-il avoir honte d'être chômeur ? **RTBF 1**
22.00 Alimentation, du laboratoire à l'assiette. **Forum**

MAGAZINES

18.00 Paroles d'Europe. Santé en Europe. **Public Sénat.**
18.55 Nulle part ailleurs. Invité : Edouard Baer, Charles Berling, José Bové. **Canal +**
20.45 Le Club LCI. Profession : Maire. **LCI**
20.50 Les Maîtres du monde. Invités : Yves Bonnet, Guillaume Dasquié, le commandant Bunel, Jean-Christophe Mitterrand, Sophie Coignard, Noël Mamère, Jean-Christophe Alquier. **France 2**
21.00 La Route. Didier Lockwood et Patrick Bouchitey. **Canal Jimmy**
22.00 Tant de paroles. Amélie Mauresmo. **Eurosport**
23.00 Argent public, argent privé. Les dessous de la mode. Le patriarche. Brigitte Henri. **France 2**
23.35 A notre santé ! Dossier : Comment gagner dix ans grâce à la médecine esthétique ? Invitée : Daphné Bensoussan. **France 3**
23.35 Le Club. Charles Aznavour. **Ciné Classics**
0.25 Lundi boxe. **Canal +**
0.35 Strip-tease. Les caprices du chef. Mais où est donc passé Harry ? Pastorale atomique (nº 1). **France 3**

DOCUMENTAIRES

18.35 Voyage aux sources du Nil. [4/5] La terre des Massaï. **Odyssée**
19.05 Tzedek, les justes. [2/2]. **Planète**
20.15 360º , le reportage GEO. Quand l'autopsie révèle le secret. **Arte**
20.30 Bongo Man. **Planète**
22.55 Filles de Dieu. Dans le silence d'un couvent australien. **Planète**
23.45 Enquêtes médico-légales. L'accusatrice accusée. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

17.30 et 20.30 Ski. Championnats du monde. Slalom du combiné messieurs. **Eurosport**
20.55 Football. Championnat d'Italie. Naples - Fiorentina. **Canal + vert**

DANSE

20.40 Sensuelle solitude. Ballet. Musique de Marc Perrone. Réalisation de Nils Tavernier. **Muzzik**

MUSIQUE

21.00 Lucia Di Lammermoor. Opéra de Donizetti. Par the Elizabethan Sydney Orchestra, dir. Richard Bonynge. **Muzzik**
23.00 Suite nº 1 en ut majeur de Jean-Sébastien Bach. Avec Ton Koopman, clavecin. Interprété par l'Amsterdam Baroque Orchestra, dir. Ton Koopman. **Mezzo**
0.55 Jazz 6. Kind of Blue Tribute. **M 6**

TÉLÉFILMS

19.00 Le Cerveau artificiel. Peyton Reed. **Disney Channel**
20.10 Tel épris. Fabien Onteniente. **RTBF 1**
20.30 La Fille des nuages. Henri Helman [1 et 2/2]. **Festival**
23.40 Bonjour tristesse. Peter Kassovitz. **Festival**

SÉRIES

20.40 Movie stars. He's Reese, He's Here, Get Used to (v.o.). **Série Club**
20.55 Les Bœuf-carottes. Haute voltige ○. **TF 1**
21.00 Conrad Bloom. Gone with the Re-Wind (v.o.). **Série Club**
21.25 3e planète après le Soleil. [1/2]. A Nightmare on Dick Street (v.o.). ○. **Série Club**
21.45 Norm. Moumoute et insomnies. **Série Club**
21.45 New York Police Blues. Meurtre par dérogation. ○. **Canal Jimmy**
22.10 The Closer. The Closure (v.o.) ○. **Série Club**
22.25 Les Médiums. Harcèlement spirituel ○. Morts suspectes ○ **TF 6**
22.35 Sports Night. Eli's Coming (v.o.). **Série Club**
23.00 Soap. (v.o.). **Série Club**
23.25 Taxi. Crime and Punishment (v.o.). **Série Club**

FILMS

19.05 Chungking Express ■■
Wong Kar-Wai (Hongkong, 1994, 100 min) ○. **Cinéfaz**
20.30 Le Clan des irréductibles ■■
Paul Newman (Etats-Unis, 1971, 115 min) ○. **Ciné Cinémas 1**

20.55 Naïs ■■■
Raymond Leboursier. Avec Fernandel, Jacqueline Bouvier (France, 1945, N., 120 min). **France 3**
21.00 Le Bal des vampires ■■
Roman Polanski (GB, 1967, v.o., 105 min). **Paris Première**
21.00 La Nuit du loup-garou ■■
Terence Fisher (GB, 1961, v.o., 90 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
22.00 Les Inconnus dans la maison ■■
Henri Decoin (France, 1942, N., 95 min) ○. **Ciné Classics**
22.25 Batman, le défi ■■
Tim Burton (Etats-Unis, 1992, 125 min) ○. **Cinéstar 1**
22.30 Délivrance ■■
John Boorman (Etats-Unis, 1972, 110 min) ○. **Canal Jimmy**
22.30 L'Eté meurtrier ■■
Jean Becker (France, 1983, 130 min) ○. **Téva**
22.30 Saadia ■■
Albert Lewin (Etats-Unis, 1953, v.o., 90 min). **TCM**
22.50 Blue Velvet ■■
David Lynch (Etats-Unis, 1986, 125 min) ○. **M 6**
23.55 Miss Missouri ■■
Elie Chouraqui (France, 1989, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
0.00 L'Horloge ■■
Vincente Minnelli (EU, 1944, N., v.o., 90 min). **TCM**
0.30 Another Day in Paradise ■■
Larry Clark (Etats-Unis, 1999, v.o., 100 min) ○. **Canal + Vert**
1.00 Conte d'hiver ■■■
Eric Rohmer (France, 1991, 110 min). **Arte**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

16.40 Les Dessous de Palm Beach.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Les Bœuf-carottes. Haute voltige ○.
22.45 Y'a pas photo ! Le surnaturel.
0.15 Exclusif.
0.45 TF1 nuit, Météo.
1.00 Aimer vivre en France.

FRANCE 2

16.25 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un toit pour trois.
17.25 Viper.
18.20 Tutti frutti.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal. Les élections israéliennes.
20.35 The Race, Météo.
20.50 Les Maîtres du monde.
23.00 Argent public, argent privé. Les dessous de la mode. Le patriarche. Brigitte Henri.
0.35 Journal, Météo.
1.00 Musiques au cœur.

FRANCE 3

17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.55 Naïs ■■■ Film. Raymond Leboursier.
22.55 Météo, Soir 3.
23.35 A notre santé !
0.35 Strip-tease.
1.40 La Case de l'oncle Doc. Cuba, une famille.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.00 Futurama.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.35 En direct sur Ed TV Film. Ron Howard ○.
22.35 Ressources humaines ■ Film. Laurent Cantet ○.
0.25 Lundi boxe.
1.25 Football.

ARTE

19.00 Nature. Sauve qui veut !
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360º , le reportage GEO. Quand l'autopsie révèle le secret.
20.45 Hölderlin, le cavalier de feu Film. Nina Grosse ○.
22.55 Si c'était à refaire ■ Film. Claude Lelouch ○.
0.30 Court-circuit. La Vie commune.
1.00 Conte d'hiver ■■■ Film. Eric Rohmer.

M 6

17.30 Zoe, Duncan, Jack & Jane.
18.00 Le Clown.
19.00 Le Flic de Shanghaï.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Qui décide ?
20.50 Money Train ■ Film. Joseph Ruben ○.
22.50 Blue Velvet ■■ Film. David Lynch ○.
0.55 Jazz 6. Kind of Blue Tribute.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels. Elizabeth Chojnacka, portrait d'une aventurière. La nouvelle génération du cabaret allemand : portrait de la chanteuse Meret Becker. Invitée : Ana de Carvalho.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Invitée : Isabelle Huppert.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Œuvres de Schoenberg, Bartok.
22.00 Jazz, suivez le thème. Fly Me to the Moon.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne. Invité : Hector Zazou.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Stefan Zweig. Œuvres de Schubert, Beethoven, Reger, Mahler, Beethoven, Haendel, Schoenberg.
22.50 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Busoni, Berg, R. Strauss, Villa-Lobos.

Le Monde TELÉVISION

FRANCE-CULTURE

17.30 A voix nue : Juliette Gréco
Rarement l'émission « A voix nue » aura mieux mérité son titre qu'avec cette série d'entretiens, diffusés tous les jours jusqu'à vendredi, où Hélène Hazera fait et laisse parler Juliette Gréco comme on croirait ne jamais l'avoir entendue. On aime à penser qu'il n'y a pas eu beaucoup de montages tant la force du mot juste, sans reprise, sans hésitation, atteint l'évidence d'une œuvre d'art.

FRANCE 2

20.50 Les Maîtres du monde
Qui sont les puissants du monde politique, économique ou médiatique ? C'est à cette question qu'entend répondre ce magazine, présenté par Stéphane Ravion. Au sommaire, cinq sujets parmi lesquels un portrait de José Bové et une enquête sur la NSA. En plateau, Jean-Christophe Mitterrand, interrogé avant son incarcération en décembre, invité à réagir à un reportage sur John-John Kennedy.

FRANCE 3

20.55 Naïs ■■■
Le fils d'un notaire d'Aix-en-Provence, en vacances chez ses parents, séduit la fille de leur fermier. Celui-ci découvre la liaison et veut venger son honneur. Dans ce drame, adapté d'une nouvelle de Zola, Fernandel, en valet bossu, soupirant sans espoir de Naïs, donne à ce film une étrange dimension. Jacqueline Bouvier y fit son entrée dans l'univers de Pagnol, dont elle devint l'épouse.

MARDI 06 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.05 L'Histoire au cinéma. Invités : Philippe d'Hugues, Christian Delage, Jean-Loup Bourget, Thierry Lentz. **Forum**

MAGAZINES

14.35 La Cinquième rencontre... Pérennité de l'idée monarchique. **La Cinquième**
15.50 A bout portant. Charles Aznavour. **Ciné Classics**
16.10 2 pour 2 contre. **LCI**
17.00 Les Lumières du music-hall. Frehel. Michel Berger. **Paris Première**
18.30 L'Invité de PLS. Nicolas Sarkozy. **LCI**
19.00 Archimède. Voir : De l'ouïe à l'âme. Expérience : Illusions d'optique. Histoire : Image par image. Sciences animées : La route du phosphore. Application : Failles sous surveillance. Mise au point : Prions pour nous. Livre : Eloge de la plante. **Arte**
19.05 Aventures. Le 17e Festival du film de montagne, à Autrans. **Odyssée**
20.30 Répondez-nous. Invité : Philippe Séguin. **TF1**
20.50 Les élections Israélienne. **LCI**
20.50 E=M6 spécial 10 ans. La Terre comme vous ne l'avez jamais vue. **M 6**
20.55 Vie privée, Vie publique. Doubles vies. Invités : monsieur de La Rochefoucauld, Lucio Urtubia, Bernard Thomas, Eric Boulanger, Chris Tekin, Daniel Duigou, André Bercoff, Catherine, Anne Roumanoff, Pascal Hachet, Cécile Abdessellam. **France 3**
21.00 Le Gai Savoir. Les dernières nouvelles de Dieu. Invités : Robert Hossein, René Rémond, le père Alain de La Morandais, maître Jacques Vergès, André Brincourt, Cabu. **Paris Première**
21.05 Temps présent. Mal-être dans la ville. Invité : François Ferrero. **TV 5**
22.15 Ça se discute. Peut-on apprivoiser sa mort ? **TV 5**
22.40 Ciel mon mardi ! En fait-on assez pour combattre les sectes ? Invité : Bruno Solo. **TF 1**
22.40 Télécinéma. Au cinéma. Invités : Emilie Dequenne, Jérémie Régnier. **RTBF 1**
22.50 Sud. Le Panier fait peau neuve. Le souvenir de Puget. L'« Etabli d'antan ». Coup de Cœur. Sud Emploi. Invitées : Danièle Giraudy, Marie-Paule Viale. **TMC**
0.15 Howard Stern. **Paris Première**
0.55 Rock Press Club. Spécial Heavy Metal. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

18.30 L'Actors Studio. Meg Ryan. **Paris Première**
19.00 Hongkong Story. **Planète**
19.35 Henri Guillemin présente... Arthur Rimbaud. [1/2]. **Histoire**
20.00 L'Egypte. [1/5]. Les rois et le chaos. **Odyssée**
20.15 360º , le reportage GEO. Les animaux s'amusent. **Arte**
20.45 La Vie en face. Moi, l'adoptée. **Arte**
21.00 Ils ont fait l'Histoire. Camarade malgré lui. **Histoire**
21.00 Véronèse, le Repas chez Simon. **Mezzo**
21.45 36, le bel été. **Odyssée**
21.46 Guerre des ondes à la BBC. Le caporal Hirnschal contre Hitler. **Arte**
21.55 Une histoire de l'orgue. [4/4] L'époque moderne. **Mezzo**
22.00 André Masson. **Histoire**
23.15 Bongo Man. **Planète**
0.35 Conversation avec... les hommes du président. Lawrence Eagleburger. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

18.15 Football. D1 : Rennes - Saint-Etienne. **Canal +**
20.30 Boxe. Championnat du monde WBA. Poids super-plumes. Joel Casamayor (Cuba) - Roberto Garcia (EU). A Las Vegas (Nevada). **Eurosport**
20.45 Football. D1 : Lyon-Marseille. **Canal +**

MUSIQUE

18.30 Requiem, de Verdi. Concert enregistré en 1967. Avec Leontyne Price, soprano ; Fiorenza Cossotto, mezzo-soprano ; Luciano Pavarotti, ténor ; Nicolaï Ghiaurov, basse. Par l'Orchestre et le Chœur de la Scala de Milan, dir. Herbert von Karajan. Réalisation de Henri-Georges Clouzot. **Mezzo**
20.00 Rhapsody in Blue. Concert enregistré en 1976. Avec Leonard Bernstein, piano. Et l'Orchestre philharmonique de New-York, dir. Leonard Bernstein. Œuvre de George Gershwin. **Mezzo**
20.00 Beethoven Symphonies with Norrington. Interprétées par le London Classical Players, dir. Roger Norrington. **Muzzik**
23.15 Le Pavillon aux pivoines nº 3. Opéra de Tang. Mise en scène de Chen Shi-Zheng. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.30 Faussaires et assassins. Peter Kassovitz. **Festival**
21.35 Louis Lumière. Eric Rohmer ○. **Planète**
22.50 Vengeance à double face. Jack Bender ○. **M 6**
0.45 Denis. Catherine Corsini. ○. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

0.35 Stick. Spécial Festival de Clermont-Ferrand. **Canal +**
1.25 Libre court. Cuisine chinoise. Frédérique Feder. **France 3**

SÉRIES

17.45 Code Quantum. Quand Harry rencontre Maggie. ○. **Série Club**
18.35 Le Cavalier solitaire. Le bouclier d'or. **Série Club**
20.05 Une nounou d'enfer. Les perles d'Elizabeth Taylor ○. **M 6**
20.15 Friends. Celui qui envoie l'invitation ○. **RTL 9**
20.40 Au-delà du réel, l'aventure continue. Le piège éternel ○. **Série Club**
20.45 Invasion planète Terre. La destruction de la sonde ○. **13ème RUE**
20.50 La Vie à cinq. De grands projets. ○. **Téva**
21.25 The Crow, Stairway to Heaven. Le prix de la vérité. ○. **Série Club**
21.30 Friends. Celui qui sortait avec une étudiante (v.o.) ○. **Canal Jimmy**
21.30 First Wave. L'avantage. **13ème RUE**
21.45 P.J., police judiciaire. Esclavage. **RTBF 1**
22.15 Le Damné. Lovers (v.o.). ○. **Série Club**
22.20 Traques sur Internet. Les jeux sont faits ○. Le prophète du futur. **TF 6**
22.25 Babes in the Wood. Retrouvailles (v.o.). ○. **Canal Jimmy**
22.30 Sex and the City. Sex and Another City (v.o.) ○. **Téva**
22.50 Two Fat Ladies. Le cocktail (v.o.). ○. **Canal Jimmy**
22.50 Twin Peaks. Episode 17 (v.o.) ○. **13ème RUE**
23.00 Soap (v.o.). **Série Club**
0.25 Two. Sous les feux de la rampe. ○. **M 6**
0.30 La Quatrième Dimension. Les funérailles de Jeff Myrtlebank. ○. **Série Club**

FILMS

13.15 Masculin féminin ■■
Jean-Luc Godard (Fr. - Suè., 1966, N., 105 min) ○. **Cinétoile**
14.45 Adrénaline : Le « films » ■■
Anita Assal, Barthélemy Bompard, Philippe Dorison, John Hudson, Jean-Marie Maddeddu, Alain Robak et Yann Piquier (France, 1990, 75 min) ○. **Cinéfaz**
16.25 Les Feux de l'été ■■
Martin Ritt (Etats-Unis, 1958, v.o., 120 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
17.00 Bonnie and Clyde ■■
Arthur Penn (Etats-Unis, 1967, v.o., 120 min). **TCM**
18.25 Tumultes ■■■
Bertrand Van Effenterre (France - Belgique, 1989, 90 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
18.30 Le Clan des irréductibles ■■
Paul Newman (Etats-Unis, 1971, v.o., 115 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
18.55 Batman, le défi ■■
Tim Burton (Etats-Unis, 1992, v.o., 125 min) ○. **Cinéstar 2**
19.00 Key Largo ■■
John Huston (Etats-Unis, 1948, N., 105 min). **TCM**
19.25 Mais qui a tué Harry ? ■■
Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1955, 95 min) ○. **Cinétoile**
20.30 Une nuit à l'opéra ■■
Sam Wood (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 95 min) ○. **Ciné Classics**
20.45 La Femme de l'année ■■
George Stevens (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 115 min). **TCM**

22.05 Salvatore Giuliano ■■■
Francesco Rosi. Avec Frank Wolff, Salvo Randone (Italie, 1961, N., v.o., 125 min) ○. **Ciné Classics**
22.15 L'Arnaque ■■
George Roy Hill (Etats-Unis, 1973, v.o., 125 min) ○. **Cinétoile**
22.40 Le Rebelle ■■■
King Vidor (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 110 min). **TCM**
23.05 Les Feux de l'été ■■
Martin Ritt (Etats-Unis, 1958, 120 min) ○. **Ciné Cinémas 2**

23.10 Ya, ya, mon général ■
Jerry Lewis. Avec Jerry Lewis, Jan Murray, John Wood (Etats-Unis, 1970, v.o., 95 min). **Arte**
0.30 Taro le Païen ■■
Richard Thorpe (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 75 min). **TCM**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.00 Les Feux de l'amour.
14.50 Le Bonheur au galop. Téléfilm. Bob Clark.
16.40 Les Dessous de Palm Beach.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Répondez-nous.
20.40 Tiercé, Météo.
20.55 Bimboland. Film. Ariel Zeitoun ○.
22.40 Ciel mon mardi !
1.00 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

14.00 Flic de mon cœur.
14.50 En quête de preuves.
15.40 Tiercé.
15.55 Cap des Pins.
16.20 Un livre.
16.25 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un toit pour trois.
17.30 Viper.
18.20 Tutti frutti.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, The Race, Météo.
20.50 On peut toujours rêver Film. Pierre Richard ○.
22.30 On a tout essayé.
0.35 Journal, Météo.
1.00 L'Enfance d'Ivan ■■■ Film. Andrei Tarkovski (v.o.).

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
14.50 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement.
16.05 Les Pieds sur l'herbe.
16.35 MNK, A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.55 Vie privée, Vie publique. Doubles vies.
22.55 Météo, Soir 3.
23.20 Sailor et Lula ■ Film. David Lynch ○.

CANAL +

13.45 Buena Vista Social Club ■■ Film. Wim Wenders (v.o.) ○.
15.25 Nulle part ailleurs.
15.35 + de zapping.
16.15 Ressources humaines ■ Film. Laurent Cantet ○.
18.00 Football. D1 : **18.15** Rennes - Saint-Etienne.
▶ En clair jusqu'à 20.45
20.15 Flash infos.
20.30 Football. D1 : **20.45** Lyon - Marseille.
22.50 Aussi profond que l'océan ■ Film. Ulu Grosbard (v.o.) ○.
0.35 Stick. Court métrage.
1.00 Le Bleu des villes Film. Stéphane Brizé ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 Le Journal de la santé.
14.05 Les Dessous de la Terre.
14.35 La Cinquième rencontre... Pérennité de l'idée monarchique.
16.00 Avis de flexibilité. Les intermittents.
16.35 Les Ecrans du savoir.
17.35 100% question 2e génération.
18.05 Willy l'Eléphanteau.
18.35 Le Journal de la santé.
19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360º , le reportage GEO. Les animaux s'amusent.
20.45 La Vie en face. Moi, l'adoptée.
21.45 Thema. Peut-on rire d'Hitler ? **21.46** Guerre des ondes à la BBC. Le caporal Hirnschal contre Hitler. **23.10** Ya, ya, mon général ■ Film. Jerry Lewis (v.o.).
0.45 Denis. Téléfilm. Catherine Corsini ○.

M 6

13.35 Un mari de trop. Téléfilm. Bill Corcoran. ○.
15.20 Les Routes du paradis.
16.10 M comme musique.
17.30 Zoe, Duncan, Jack & Jane.
18.00 Le Clown.
19.00 Le Flic de Shanghaï.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 E=M6 Découverte. Sur la piste des vautours fauves.
20.50 E=M 6 spécial 10 ans. La Terre comme vous ne l'avez jamais vue.
22.50 Vengeance à double face. Téléfilm. Jack Bender ○.
0.25 Two. Sous les feux de la rampe ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo. Le développement. Invités : Nicole Le Douarin, Alain Prochiantz.
20.30 Fiction. *Malcolm X*, de Mohamed Rouabhi.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Bilbao, la Miraculée.

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le jazz est un roman. Bill Evans.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal. Invités : Danièle Laval, pianiste ; Jean Ferrandis, flûtiste.
22.00 Jazz, suivez le thème. I Didn't Know what Time It Was.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

18.30 L'Actualité musicale.
20.40 Les Rendez-vous du soir. Œuvres de Mozart, Gluck, Dussek, Krommer, Beethoven, Weber.
22.40 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Grieg, Sibelius, Nielsen, Stenhammar.

Le Monde TELÉVISION

ARTE

20.45 La Vie en face : Moi, l'adoptée
Ce documentaire de Deann Borshay Liem raconte le parcours personnel de la réalisatrice coréenne, aujourd'hui âgée de quarante ans, adoptée à l'âge de six ans par une famille américaine. Son histoire révèle la profondeur des problèmes d'identité vécus par une fillette qui s'est débattue avec ses fantômes avant d'assumer son destin.

M 6

20.50 E=M 6 spécial 10 ans
Exceptionnellement, le magazine de vulgarisation scientifique présenté par Mac Lesggy et produit par VM Productions, qui fête ses dix ans, bénéficie de deux heures d'antenne. Plusieurs sujets seront proposés sur le thème : « La Terre comme vous ne l'avez jamais vue ». Des images rapportées par les astronautes, des documents sur la vie des fourmis et des mouches, des explications sur l'atome, etc.

ARTE

23.10 Ya, Ya, mon général ! ■
Sorti en 1970, ce film de Jerry Lewis, avec Jerry Lewis, contre la guerre et le racisme, se veut un hommage au *Dictateur* de Chaplin, mais n'atteint pas sa puissance satirique. Il n'a pas non plus l'humour ravageur de Lubitsch dans *To be or not to be*. Reste qu'il est peu connu, inédit à la télévision, et qu'il faut le voir à titre de curiosité pour quelques séquences étourdissantes. En v.o.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

MARDI 6 FÉVRIER 2001

Le moral !

par Pierre Georges

TERRIBLE embarras du choix ! Emboucher une fois de plus les délicieuses trompettes de la victoire en chantant. On est les champions ! On est les champions ! Handball, football, basket-ball, et rugby (ball), on est les champions, ou les vice-champions. Quelle époque ! La vie en bleu et tant qu'on y est, en blanc, en rouge, une belle vie tricolore ! Même qu'il y avait, à Bercy, le président, content, le premier ministre, content, Bernadette Chirac très contente, et Marie-George Buffet, formidablement contente.

Bref, tout le monde était content. Les « Costauds », dignes héritiers des « Barjos », avaient furieusement joué des biscotos pour arracher ce trophée. Allez, Champs-Elysées, Légion d'honneur et quart de champagne pour tout le monde ! Et puis, après, dissertation très française et chauvine pour chacun. En cent mots, expliquez comment et pourquoi, à votre avis et en prenant des exemples, la France qui perdait toujours est devenue la France qui gagne souvent ! Comment, pourquoi ? Parce que, mon général !

Quelque chose nous dit quelque part que si les joueurs y furent pour beaucoup, qui ne doutent plus désormais, leur entraîneur y reste pour l'essentiel. Et que ce M. Costantini, Daniel, dont déjà la presse tire le portrait en pied, en majesté, pour nous en dire qu'il est passionné en tout, en opéra, en femmes, en vie, en victoires, en hand, a su simplement, vertement et chaleureusement faire passer cette passion et ce message : gagner ! Gagner avec les mains, la tête, le cœur, les dents, ou quelques attributs autres, mais gagner ! Cette obsession de la victoire fait au moins la moitié du triomphe.

Embarras du choix. En quelques mots, alors qu'un jour de disette l'affaire eût mérité mieux, l'histoire de cette main greffée-amputée et de ce personnage étrange, Clint Hallam, qui, pour ainsi dire, a suicidé son greffon. A Londres , un chirurgien a défait ce qu'à Lyon il avait contribué à faire, il y a deux ans, avec l'équipe du professeur Dubernard. Clint Hallam, dont sa biographie dit qu'il fut un rude filou, n'a pas pu tricher avec sa greffe. Il a vanté, presque vendu publicitairement son statut de premier greffé de la main. Puis il en a souffert, ne supportant plus et n'observant plus les traitements anti-rejet. Echec médical , chirurgical ? Peut-être aussi d'abord un échec moral. Au sens où, pour supporter cela, et d'autres semblent le supporter, il faut avoir d'abord un moral de greffé. C'est-à-dire de vainqueur !

Embarras du choix ! Tout le monde parle d'Alfred, de ce prodigieux fugitif aux allures plutôt de gérant de station-service que de père Joseph de l'Elf Connection.. En fuite, il faisait scandale. Arrêté, il fait scandale. Cet homme n'est qu'un scandale permanent. Mal recherché, mais que fait la police ? Mal extradé, mais que fait la justice ?

Du calme, du calme. Ce soir peut-être, dans six mois qui sait, il sera des nôtres, l'hôte de notre justice. L'Allemagne décidera ! En droit ! C'est bien aussi le droit ! Tenez dites donc à tous ceux qui s'indignent et tempêtent, et si l'on recherchait avec autant de véhémence, et d'envie, l'ami Didier Schuller ? Vous vous souvenez bien, le furet Schuller, conseiller général RPR des Hauts-de-Seine en fuite depuis 1995 !

Bernard Kouchner devrait revenir au gouvernement avant les municipales

Il retrouverait le portefeuille de la santé

BERNARD KOUCHNER a su se rendre indispensable. Depuis la fin de sa mission au Kosovo, il a multiplié les déclarations sur son éventuel retour au gouvernement. Il a même pris soin d'exprimer clairement ses préférences en faveur d'un ministère plein et non pas simplement du modeste secrétariat d'Etat à la santé qu'Elisabeth Guigou semblait résignée à lui concéder. Mais depuis que ce retour a été envisagé, on laissait entendre à Matignon que rien ne se ferait avant les municipales.

La décision pourrait cependant être accélérée, comme l'annonçait le *Journal du dimanche* du 4 février. Lundi 5 février, on indiquait en effet à Matignon que *« le retour de Bernard Kouchner est une hypothèse raisonnable. Et les municipales ne sont pas un facteur déterminant »*. Le « gouverneur » Kouchner est-il pressé ? Le gouvernement est-il tellement en manque de personnalités populaires ?

Plusieurs raisons plaident en faveur de cette accélération. Mme Guigou, engagée dans une élection municipale difficile, doit de plus en plus consacrer ses fins de semaine à Avignon. Ses premiers mois dans le grand ministère de l'emploi et de la solidarité hérité de Martine Aubry ont connu quelques ratés, notamment auprès des parlementaires (*Le Monde* du 7 décembre 2000). L'opinion, extrêmement sensibilisée aux questions de sécurité sanitaire ou alimentaire, ne tolérerait pas le moindre retard, ou ratage, du gouvernement sur ces sujets, a fortiori s'ils avaient pour origine un cumul des fonctions de ministre et de candidat aux municipales.

Elisabeth Guigou voit arriver Bernard Kouchner avec quelque crainte

L'actuelle secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, Dominique Gillot, sait que depuis ses déclarations alarmistes et politiquement maladroites sur le nombre des victimes à venir de la forme humaine de la maladie de la vache folle, elle n'a plus la confiance de Lionel Jospin et de ses conseillers. Cette attitude se traduit notamment lors des séances des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale où M. Jospin écoute, tendu, les réponses de Mme Gillot aux députés. Le premier ministre semblait toutefois privilégier jusqu'à maintenant une solution « diplomatique », une mise à l'écart de Mme Gillot dans le cadre d'un remaniement plus large après les élections municipales, qui lui aurait évité un désaveu public et trop personnalisé. La nécessité de renforcer son gouvernement par l'arrivée d'une personnalité aussi connue que M. Kouchner l'aurait donc finalement emporté sur la délicatesse.

Mme Guigou voit, elle, arriver M. Kouchner avec quelque crainte. Elle a d'ores et déjà décidé de muscler son équipe en faisant venir dans son cabinet deux médecins hospitaliers. L'imminent ministre de la santé demeurait, pour sa part, injoignable lundi matin.

Pascale Robert-Diard

Le premier greffé de la main s'est volontairement fait amputer à Londres

VINGT-HUIT MOIS après avoir été greffé de la main droite, M. Hallam s'est fait amputer, à sa demande, dans un hôpital privé de Londres. Cette intervention a été pratiquée par le docteur Nadey Hakim. Ce chirurgien britannique faisait partie de l'équipe internationale qui, sous la direction du professeur Jean-Michel Dubernard (Hospices civils de Lyon), avait pratiqué la greffe (*Le Monde* du 26 septembre 1998).

De source médicale, on indique que le greffé n'avait pas correctement suivi le traitement médicamenteux anti-rejet qui lui avait été prescrit. Les premiers symptômes de rejet s'étaient manifestés il y a près d'un an, et le patient exprimait depuis plusieurs mois sa volonté d'être amputé de son greffon. Sollicité pour effectuer cette amputation le professeur Dubernard avait expliqué à M. Hallam que celle-ci ne pouvait être pratiquée en France que si la vie du patient était en danger *(Le Monde* daté 22-23 octobre 2000).

M. Seillière compte sur le gouvernement pour le financement des retraites

LE MEDEF affecte maintenant de jouer les Ponce Pilate sur les retraites complémentaires. Peu disposée à revenir sur sa proposition d'allongement de la durée de cotisation, l'organisation patronale, qui ne semble plus croire un accord possible avec les syndicats, s'emploie désormais à justifier son attitude dans la négociation et à se dégager de toute responsabilité dans la perspective d'un échec.

Invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche 4 février *(lire page 20)*, Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, a répété que la proposition de son organisation est *« la seule solution, la seule réponse »*, par laquelle *« il faudra bien passer »*, ne dessinant guère d'ouverture avant la rencontre prévue avec les syndicats le 9 février. Pour M. Seillière, la difficulté de parvenir à un accord sur le sujet est imputable à *« un blocage politique »* et à *« la partie fonction publique des syndicats »*. Il a accusé ces derniers d'obéir à une consigne gouvernementale : *« Rien avant 2003 »*, c'est-à-dire avant l'élection présidentielle de 2002.

Observant que depuis le début de la Ve République, en 1958, on avait compté *« cinquante-quatre »* élections de toute nature, M. Seillière a ajouté : *« On me dit qu'en 2003 le moment sera venu. Il y aura forcément une élection qui rendra les choses difficiles ! »* Il a réitéré ses appels du pied à la CFDT. *« Il y a tout de même le syndicalisme réformateur, qui est bien d'accord pour penser que* [l'allongement de la durée de cotisation]*, c'est cela la solution »*, a t-il affirmé. *« Malheureusement,* a-t-il ajouté, *ils sont empêchés de dire "oui"*.»

M. Seillière a estimé qu'on avait cherché à *« créer une certaine peur »* avec la décision du patronat de ne pas reconduire l'ASF, la structure qui assure la retraite à soixante ans dans les régimes complémentaires, et de ne plus prélever les cotisations. *« L'ASF n'entraînera pas la moindre conséquence »,* a-t-il affirmé, *« ou bien nous allons trouver un accord »* ou bien le gouvernement *« se chargera du problème »*, car le Medef se tournera alors vers lui.

Evoquant la « prime à l'emploi », M. Seillière a dénoncé une mesure à *« l'emporte-pièce »*. *« C'est de l'argent pris aux entreprises »,* a-t-il affirmé, considérant que *« donner à tous ceux qui ont un emploi, un peu plus d'argent –* [voire] *nettement plus, puisqu'on me dit 9 000 francs dans trois ans pour un couple de travailleurs au SMIC –, c'est quand même très important. »* Le président du Medef a indiqué *« ne pas pouvoir répondre »* à la question de savoir s'il vaut la peine de travailler pour 6 500 francs par mois, car *« c'est totalement subjectif et relatif »*.

Caroline Monnot

15 000 riverains manifestent contre un projet de couloir aérien à Orly

QUELQUE 15 000 PERSONNES, selon les organisateurs (6 000 selon la police), ont manifesté, dimanche 4 février, à Orly (Val-de-Marne), pour dénoncer le projet d'ouvrir un nouveau couloir aérien au-dessus des départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne (*Le Monde* du 3 octobre 2000). Jean-Claude Gayssot, le ministre de l'équipement et des transports, a précisé qu'il avait demandé à l'agence européenne Eurocontrol, un organisme indépendant, d'examiner le projet de l'administration. La première réunion de travail des experts aura lieu jeudi.

Tirage du *Monde* daté dimanche 4-lundi 5 février 2001 : 616 144 exemplaires. 1-3

Adaptez-vous avec plus d'intelligence.

STMicroelectronics est le leader mondial de la technologie sécurisée pour cartes à puce, ces cartes qui s'adaptent de plus en plus à notre quotidien.

Les cartes à puces remplacent déjà les cartes de paiement traditionnelles et les cartes de transport. Bientôt, avec les nouvelles technologies, elles transformeront nos cartes de crédit, nos cartes de téléphone, nos cartes d'identification...et même vos clés de voiture. Elles seront multifonctions, sans contact, mises à jour automatiquement et sécurisées.

ST produit environ la moitié des puces pour cartes dans le monde.

Nous ajoutons partout plus d'intelligence.

STMicroelectronics (anciennement SGS-THOMSON) - **www.st.com** - Leader mondial des semiconducteurs pour l'électronique grand public, l'automobile, les télécommunications, les périphériques informatiques, et les systèmes de contrôle - Opportunités: **http://jobs.st.com**

STMicroelectronics

Le Monde
ECONOMIE
MARDI 6 FÉVRIER 2001

LES ENJEUX ▲ LES REPÈRES

EUROPE

Leif Pagrotsky, ministre du commerce suédois, d'origine russo-polonaise, va mener, au nom des Quinze, les négociations avec les Etats-Unis (page IV)

BOUSSOLE

L'Ethiopie et l'Erythrée renouent avec les financements internationaux qui serviront d'abord à réparer des dégâts liés à la guerre (page V)

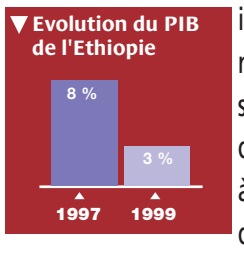

EMPLOI

● Les pénuries de main-d'œuvre poussent des employeurs à recruter différemment (page VIII)

● Marie Arena, ministre wallonne de l'emploi, cherche à promouvoir des centres de compétence pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes (page IX)

● **AUDIT CONSEIL.** Face à une profonde restructuration du secteur, les consultants veulent définir de nouvelles stratégies (pages XXV à XXVIII)

OFFRES D'EMPLOI

● Gestion et administration p. XI et XII
● Marketing pp. XV et XVI
● Banques, assurances p. XVII
● High-tech pp. XVIII à XX
● Industrie pp. XX à XXII
● Collectivités territoriales p. XXIII
● Carrières internationales et en deuxième cahier p. XXIV
● Spécial conseil p. XXIX à XLIV

Impôts, éducation, commerce... Le président américain va devoir se montrer pragmatique car la récession menace

Les trois dossiers prioritaires de George W. Bush

Un mandat qui s'annonce difficile

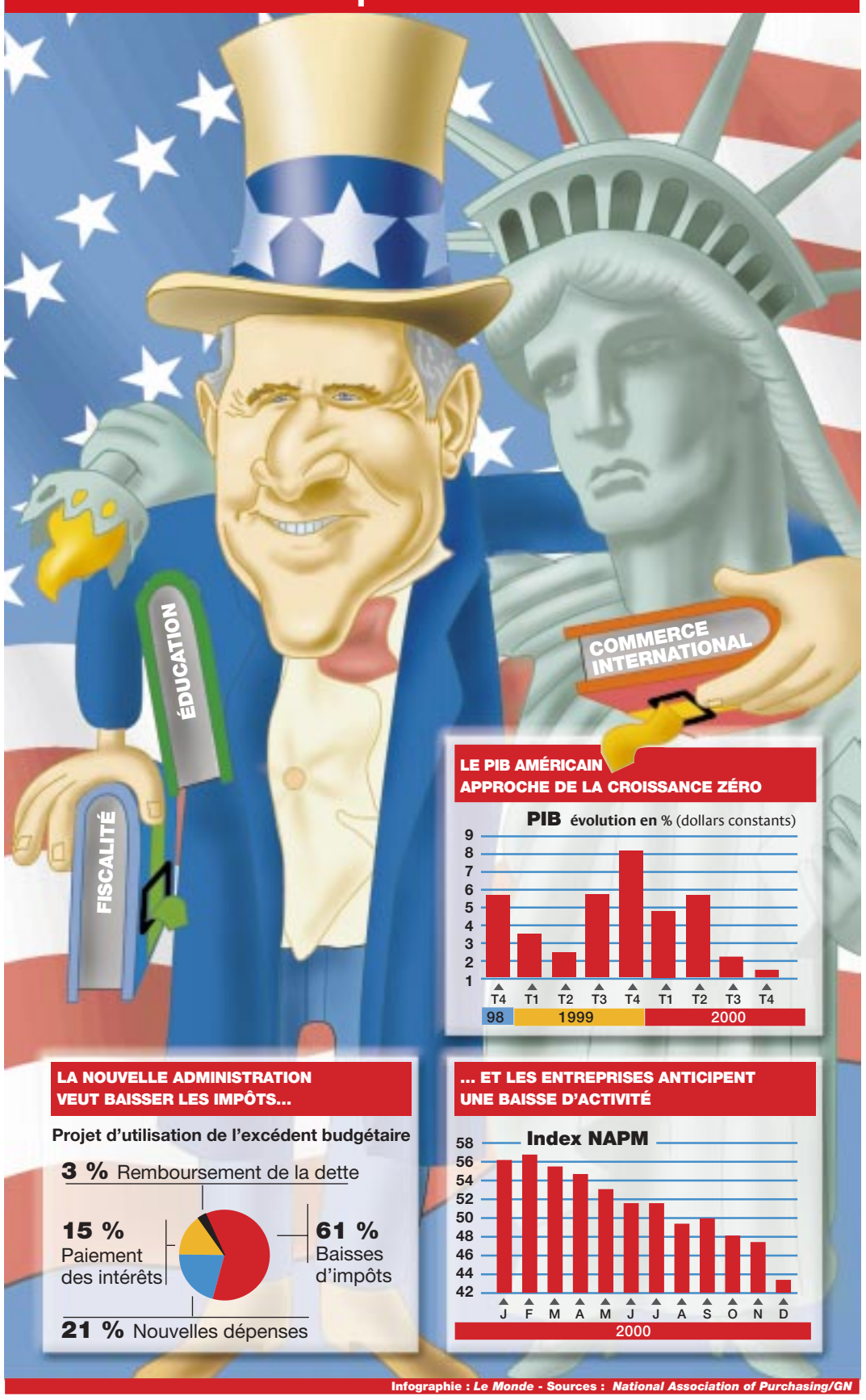

Infographie : *Le Monde* - Sources : *National Association of Purchasing/GN*

Dès la mi-janvier, à quelques jours de son entrée officielle dans le bureau Ovale de la Maison Blanche, George W. Bush avait donné le ton. Dans un entretien accordé au *Wall Street Journal*, le vainqueur (péniblement désigné) de l'élection à la présidence des Etats-Unis se disait *« relativement pessimiste »* sur la situation de l'économie américaine. Une mise en garde préventive qui lui permettait, d'une part, de se dédouaner vis-à-vis des « dix glorieuses » qui ont plus ou moins coïncidé avec le double mandat de Bill Clinton – une décennie qui s'est conclue sur un ralentissement plus brutal que prévu de l'activité – et, de l'autre, de mieux faire passer auprès de l'opinion publique – et du Congrès – un gigantesque programme de réduction d'impôts – et donc d'injection d'argent frais dans la machine à consommer et à produire – aussitôt avalisé par la Réserve fédérale. Une institution qui, il n'y a pas si longtemps, avait émis de sérieuses réserves à l'égard de cette partie du programme électoral de Bush Jr, au même titre, d'ailleurs, que les experts du Fonds monétaire international, gardiens orthodoxes de la discipline budgétaire et qui se disaient préoccupés par le gonflement prévu du budget de la défense, lui aussi singulier rappel des « années Reagan ».

La question qui se pose maintenant à la nouvelle administration est de savoir, *primo,* comment éviter à l'économie de passer de la simple déprime à la franche dépression, *secundo,* comment faire en sorte qu'une dégradation continue de l'activité, avec un chômage accru pour corollaire, ne risque pas de faire basculer le Congrès dans le camp démocrate lors des élections partielles de novembre 2002. C'est qu'en l'espace de quelques jours, des nuages noirs ont assombri le ciel des Bush-boys, une équipe gardienne de la vieille économie jugée expérimentée, certes, mais qui aura bien besoin de l'« élixir Greenspan » pour éviter que ne se ternisse par trop l'image du modèle américain, longtemps promis à l'immunité anticrise par la seule grâce de l'Internet et de Wall Street réunis.

Si le président de la Réserve fédérale a décidé le 31 janvier, pour la deuxième fois en un mois, et à raison d'un demi-point à chaque reprise, d'abaisser les taux directeurs de l'institut d'émission, c'est qu'il a jugé la situation très critique. Quelques jours plus tôt, Alan Greenspan avait averti qu'à son sens, la machine économique tournait en ce moment à un rythme *« proche de zéro »*. De fait, au vu des derniers chiffres, le produit intérieur brut (PIB) n'a progressé que de 1,4 % au dernier trimestre 2000, contre 2,4 % durant les trois mois précédents, et 5,6 % au deuxième trimestre. Le Net, gros pourvoyeur d'emplois, s'est transformé en fossoyeur de jobs. Les sociétés américaines liées à la Toile ont supprimé près de 13 000 emplois en janvier, 23 % de plus que le mois précédent. Depuis décembre 1999, ces mêmes sociétés ont supprimé 55 000 postes et le département du commerce a annoncé le 2 février la remontée de 4 % à 4,2 % du taux de chômage en janvier.

Comment s'étonner, dans ce contexte, que l'indice de confiance des consommateurs, établi par le Conference Board, se soit effondré à 114,4 en janvier contre 128,2 en décembre 2000, alors qu'il se situait à 144,7 au mois de mai, affectant sérieusement le moral des Américains ? Pour autant, les Etats-Unis disposent encore de sérieux atouts susceptibles de relancer la confiance. Au Forum de l'économie mondiale qui s'est tenu à Davos fin janvier, Martin Fedlstein, l'un des principaux conseillers de Bush Jr dans la campagne électorale – et artisan, avec Lawrence Lindsey, le chef des conseillers économiques à la Maison Blanche, du paquet fiscal du président –, en a énoncé au moins trois : une politique monétaire habilement pilotée par la Fed, qui permettra de relancer la machine sans crainte d'inflation ; une politique commerciale extérieure dynamique avec l'ensemble du continent américain pour zone de chalandise prioritaire ; enfin et surtout, des excédents budgétaires sur dix ans estimés à quelque 4 400 milliards de dollars. Une manne qui permet d'absorber sans problème, assure-t-il, les 1 600 milliards, voire davantage, d'allégements d'impôts promis par le candidat Bush. Un calcul qui tient la route. A condition que l'éventuelle récession soit de faible ampleur. Et de courte durée.

Serge Marti

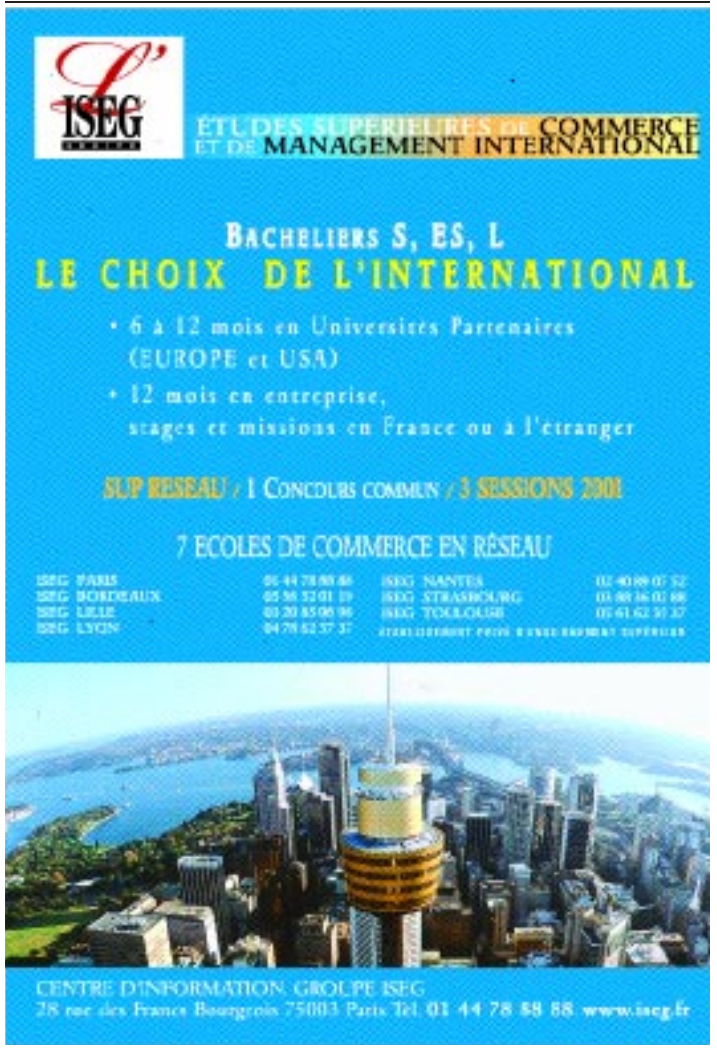

DOSSIER

CONJONCTURE

Questions- Réponses

1 Quels sont les grands indices économiques de « confiance » aux Etats-Unis et que reflètent-ils actuellement ?

Il en existe quatre principaux :

– Le *National Association of Purchasing Managers* (NAPM). L'association des directeurs d'achat publie un index mensuel tiré d'une enquête menée auprès d'un panel de 300 directeurs d'achat répartis sur l'ensemble du territoire et agissant dans vingt secteurs-clés de la production industrielle. Chaque évolution de cet indice suggère un ralentissement ou une hausse de l'activité économique. Toute hausse ou baisse des prix payés par les industriels est un indicateur de l'inflation. La croissance des nouveaux ordres d'achat indique ce que pourrait être l'activité économique dans les prochains mois.

L'indice NAPM qui a enregistré une contraction régulière depuis plus de cinq mois est tombé à 43,7 % en décembre 2000. Cette chute (en dessous du niveau moyen de 50 %) marque le point le plus bas atteint par l'indice depuis 1991, date de la dernière récession. Cet indicateur est très regardé par la Réserve fédérale et les marchés financiers pour évaluer l'activité économique.

- L'*Employment Cost Index* (ECI). L'indice du coût de l'emploi analyse l'évolution des salaires et des primes en relation avec la productivité et l'inflation. Cet indice est couramment utilisé par les syndicats et les directions d'entreprise lors des grandes négociations salariales. Pour les économistes, la réactivité de l'ECI est un bon instrument de mesure de la croissance.

Au dernier trimestre 2000, l'ECI a enregistré une hausse modérée de 0,8 %, soit une croissance bien inférieure à celle qui était attendue. Cet indice confirme l'idée admise que les poussées inflationnistes aux Etats-Unis ne viennent pas du marché du travail et que les gains de productivité continuent de se situer à un niveau élevé.

- Le *Consumer Confidence* (CC). L'indice de confiance des consommateurs établi par le Conference Board, un institut privé new-yorkais, mesure la confiance des ménages dans les performances de l'économie. Il est à la fois un sondage d'opinion et un inventaire des intentions d'investissement à moyen terme des ménages dans l'immobilier, les loisirs, l'automobile, etc. Le Consumer Confidence est tombé à 114,4 en janvier (128,2 en décembre 2000, 132,6 en novembre et 144,7 en mai), manifestant ainsi une tendance régulière à la baisse. Il s'agit là du point de chute le plus bas depuis 1996. La composante de cet index dédiée aux anticipations (et par conséquent aux achats de biens durables) s'est particulièrement détériorée au cours des derniers mois. La chute de la Bourse combinée à un sentiment d'inquiétude croissant vis-à-vis de l'emploi semble être à l'origine de la baisse de confiance des ménages depuis six mois.

– Le *Consumer Price Index* (CPI). Aux Etats-Unis comme dans tous les pays, l'indice des prix à la consommation est l'indicateur-clé de l'inflation. La hausse régulière de l'inflation, ces huit derniers mois, avait incité la Réserve fédérale à procéder à plusieurs reprises à un relèvement de ses taux d'intérêt. C'est la décrue de ce cycle de hausse des taux qui est aujourd'hui organisée en sens inverse pour relancer l'économie.

2 Quelles sont les prévisions d'excédents budgétaires jusqu'en 2010 ?

– La politique de baisse d'impôts du président Bush junior se fonde sur les excédents budgétaires de son prédécesseur, Bill Clinton. Les anticipations de l'Office of Management and Budget (OMB) prévoient pour la période 2001-2010 un total de 4 420 milliards de dollars d'excédents budgétaires. A l'origine, l'administration Clinton avait prévu de consacrer les deux tiers de cet excédent à la réduction de la dette fédérale. Mais son successeur vient d'en décider autrement : une partie importante de cette manne ira dans la poche des Américains.

3 Les ménages bénéficient-ils de la baisse des taux d'intérêt ?

– La consommation des ménages – élément-clé de la croissance américaine – repose sur quatre facteurs : les hausses de revenus salariaux, la bonne santé de la Bourse du fait d'une relative financiarisation de l'épargne, le niveau du taux de chômage et les taux d'intérêt à long terme. Actuellement, le chômage demeure à un niveau historiquement bas (inférieur à 4 %), et les revenus n'ont pas chuté. Mais la baisse des cours de Bourse, notamment sur le Nasdaq des valeurs de la nouvelle économie, a commencé à entamer la confiance des ménages qui ont réduit leur consommation au cours des derniers mois. Toute l'action de la Fed consiste à baisser les taux pour alléger le coût du crédit et permettre aux entreprises d'investir et aux ménages de dépenser pour s'équiper. Les conjoncturistes attendent beaucoup de cette nouvelle politique de la Réserve fédérale pour recréer la croissance en incitant les ménages à consommer à nouveau. En termes de consommation, c'est surtout la détente des taux à long terme qui importe.

Le « moins d'impôts » prôné par George W. Bush suffira-t-il à rétablir la confiance ?

Le président américain sonne le retour en grâce de la politique budgétaire

Redonner confiance, retrouver la confiance... telle sera la tâche du nouveau tandem Bush-Greenspan face à une Amérique que certains voient déjà au bord de la récession. Dans ce contexte nouveau où une alternance politique se cumule à un risque authentique de contraction de l'activité économique, des changements notables se sont produits. Tout d'abord, Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale (Fed) n'est plus seul aux commandes de la macroéconomie américaine. La volonté de Georges W. Bush de distribuer au moins 1 600 milliards de dollars de réduction d'impôts sur dix ans redonne un rôle dynamique au pouvoir politique.

Un instant surpris par cette orientation fiscale qui semblait aller à l'encontre de la doctrine de réduction des déficits et de la dette toujours affichée par la Fed, Alan Greenspan a fini par s'y rallier en affirmant le 25 janvier devant la commission du budget au Sénat qu'il pourrait en sortir du bien (*« noticeable good »*). La raison de ce revirement ? La nécessité de *« restaurer la confiance »*, comme l'affirment les observateurs du cabinet Aurel Leven.

Ce ralliement rapide aux thèses du « moins d'impôt » a surpris bon nombre d'économistes américains, dont Paul Krugman. Le cadeau fiscal aux couches les plus aisées de la population américaine réduit, selon eux, la masse des excédents qui auraient pu être affectés, comme le souhaitait Bill Clinton, à l'équilibre des régimes de sécurité sociale (santé et retraite) et à une redistribution des gains de la croissance en faveur des plus démunis.

Dans cette période instable que traversent les Etats-Unis, le mythe Alan Greenspan est mis à l'épreuve. Le patron de la Réserve fédérale, qui a longtemps transformé l'écrasante responsabilité du pilotage monétaire des Etats-Unis en *success story* personnelle, s'est efforcé de déjouer par avance les critiques en réduisant, à deux reprises, en janvier et à raison d'un demi-point à chaque fois, le loyer de l'argent, ramené à 5,5 %, le 31 janvier, pour les fonds fédéraux. Mais, dans une récente étude, Patrick Artus, directeur des études de la Caisse des dépôts et consignations, rappelle qu'à plusieurs reprises, tout au long des années 90, la Réserve fédérale a réagi *« tardivement aux indicateurs du cycle réel, aux indicateurs avancés du cycle du crédit, aux évolutions des marchés financiers ou des prix et des coûts »*. Allant plus loin dans la contestation, des voix influentes, comme celle de l'économiste Robert Kuttner, s'élèvent aujourd'hui pour contester le principe de la réduction systématique des déficits et réclamer un rôle plus actif pour la dépense publique. Plutôt que d'injecter des liquidités dans le circuit économique par le biais des allégements fiscaux, un processus à la dynamique tout à la fois incertaine et lointaine, pourquoi l'Etat ne viendrait-il pas soutenir massivement la croissance ?

Autrement dit, quand les ménages hésitent à consommer, les entreprises à investir et qu'un dollar plus cher ne favorise guère les exportations, le moment ne serait-il pas venu de penser à un *« accroissement de la dépense publique »*. Comme au bon vieux temps du keynésianisme, l'arme budgétaire serait alors ressuscitée dans sa fonction d'amortisseur de crise. Même si Paul O'Neill, nouveau secrétaire au Trésor, a, dans un entretien accordé au magazine *Business Week,* reconnu que les baisses de taux, plus que les baisses d'impôts, *« étaient les plus susceptibles d'action immédiate, notamment sur les ménages disposant des revenus les moins élevés »*, l'heure n'est pas à la stimulation par la dépense publique. !

Il reste que cette période d'incertitude que traversent les Etats-Unis est propice aux révisions dogmatiques. C'est désormais au tour de la nouvelle économie de se cogner au réel. Tous ceux qui affirmaient que les ordinateurs, Internet et les places de marché électronique allaient engendrer un taux de croissance continu doivent désormais en rabattre. Même si l'économie de l'immatériel est le début d'une mutation en profondeur des modes de produire et de consommer, elle n'en demeure pas moins – comme le métier à tisser en son temps ou la machine à vapeur lorsqu'elle fut inventée – soumise à la binarité des cycles : dépression-croissance-dépression.

Autre remise à l'heure : la fameuse « rationalité des marchés » a, elle aussi, du plomb dans l'aile. L'envolée ininterrompue du Nasdaq en 1999 et début 2000, ses errements depuis avril dernier ne peuvent donner lieu à aucune interprétation rationnelle. Les cours de Bourse ont certes fini par toucher terre eux aussi, mais à la manière d'un ivrogne qui tâtonne sur le chemin de son domicile.

Les Etats-Unis feront-ils l'économie d'une récession ? Si la croissance repart effectivement en cours d'année 2001, après avoir frôlé le zéro au dernier trimestre 2000, au dire d'Alan Greenspan, il n'en faudrait pas plus pour qu'une nouvelle légende s'instaure : les cycles économiques peuvent désormais être pilotés à vue.

Yves Mamou

4 % de croissance en 2001 ?

Très optimiste, Gail Foster, l'économiste en chef du Conference Board, de passage à Paris le 30 janvier, a réaffirmé sa confiance dans la reprise de l'économie américaine. Selon elle, la croissance devrait se maintenir aux environs de 4 % en 2001, le passage à vide du dernier trimestre 2000 (+ 1,4 %) n'étant qu'un épiphénomène d'une croissance qui « vieillit ». En introduction à son propos, Gail Foster a déclaré que l'euro était un excellent indicateur de la bonne santé de l'économie américaine. Compte tenu de ses prévisions de rebond, l'euro devrait renouer avec un cours affaibli au fur et à mesure de la restauration de la confiance des acteurs économiques américains. Gail Foster a expliqué l'actuelle faiblesse de l'activité économique par l'extrême réactivité des chefs d'entreprise qui ont commencé à réduire leur production au moment même où leurs carnets de commandes recommençaient à se garnir. En revanche, une récession pourrait bien avoir lieu en 2002. Mais, toujours selon Gail Foster, celle-ci devrait être de courte durée.

Une équipe de dinosaures peu « high-tech »...

NEW YORK
de notre correspondante

On connaissait l'entourage économique du vice-président Al Gore ; la future équipe de George W. Bush était plus mystérieuse. A Wall Street, dans les milieux d'affaires et les publications économiques, chacun y allait de sa proposition pour le poste de secrétaire au Trésor ou celui de secrétaire au commerce. Grand favori : Walter Shipley, ex-président de la Chase Manhattan. Les noms de Donald Marron, PDG de PaineWebber, et de John Hennessy, l'un des dirigeants de Crédit Suisse First Boston, ont circulé aussi.

La surprise n'en a été que plus grande lorsque le président élu a présenté son équipe économique : pas un représentant de Wall Street, pas un porte-parole de l'industrie high-tech, ces secteurs qui ont fait le succès de la nouvelle économie. L'administration Bush junior est certes très liée aux milieux d'affaires avec un cabinet très « MBA » : le président lui-même est le premier chef de l'exécutif américain diplômé d'une école de commerce, la Harvard Business School, et bon nombre de ses collaborateurs sont passés par le secteur privé. Mais ils viennent tous de la vieille économie. George W. Bush a exercé ses talents dans l'industrie pétrolière au Texas. Son vice-président, Dick Cheney, vient lui aussi du secteur pétrolier. Le secrétaire au commerce, Don Evans, est un autre pétrolier texan. Le secrétaire général de la Maison Blanche, Andrew Card, a été vice-président chez General Motors. Quant au secrétaire au Trésor, Paul O'Neill, il ne vient pas de Wall Street, mais de l'industrie lourde, l'aluminium. Le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, a occupé des fonctions dirigeantes dans la pharmacie. Mitch Daniels, le chef du bureau du budget, vient des laboratoires pharmaceutiques Eli Lilly. Enfin, le conseiller économique personnel du président, Larry Lindsey, est un ancien gouverneur de la Réserve fédérale.

Wall Street a pourtant donné à l'Amérique trois des plus grands secrétaires au Trésor de l'histoire récente, et beaucoup d'observateurs se sont étonnés que George W. Bush ne puise pas à nouveau dans ce vivier. Le nouveau président Bush a préféré privilégier ses relations avec Alan Greenspan, le patron de la Fed. Paul O'Neill, Dick Cheney et Donald Rumsfeld sont de vieux amis de M. Greenspan, qui vient de renvoyer l'ascenseur en donnant sa bénédiction au plan de baisse d'impôts.

L'industrie des nouvelles technologies n'a guère réagi à cette équipe de dinosaures. Elle peut toujours se consoler en se disant que Michael Dell, le PDG des ordinateurs Dell, a l'oreille du nouveau président. Et que le nouveau secrétaire à l'énergie, Spencer Abraham, a été un ardent défenseur de l'ouverture des frontières aux travailleurs qualifiés du monde entier. Ceux dont la high-tech américaine a si cruellement besoin.

S. K.

La réforme de l'éducation, chantier économique prioritaire

La nouvelle administration souhaite améliorer la qualité de l'enseignement en favorisant notamment le secteur privé

NEW YORK
de notre correspondante

Tous les experts sont d'accord : George W. Bush a besoin de marquer des points rapidement, sur l'un des grands programmes de sa campagne, pour asseoir sa légitimité après une élection controversée. Le plan de baisse des impôts, la pièce maîtresse de son dispositif politique, va être long à négocier avec le Congrès. Le chantier prioritaire sera donc la réforme de l'enseignement scolaire, un sujet qui recueille un large consensus parmi les républicains et les démocrates et qui revêt un caractère d'urgence pour l'économie de demain.

Sans attendre, le président Bush a présenté son plan de réforme de l'éducation dès sa première semaine à la Maison Blanche. Le choix de son secrétaire à l'éducation, Rod Paige, fournissait déjà quelques indications sur ses intentions : il est l'ancien responsable du système scolaire de Houston et George W. Bush se targue, comme gouverneur du Texas, d'avoir mené à bien une réforme réussie de l'éducation dans cet Etat. Cette réforme avait, en réalité, été amorcée par les démocrates bien avant son arrivée au pouvoir à Austin, mais l'on retrouve dans le plan présenté par le président, le 23 janvier à Washington, la philosophie qui a marqué la réforme de l'éducation au Texas : amélioration du niveau de l'enseignement, obligation de résultats pour les établissements scolaires et introduction du choix scolaire.

Le caractère d'urgence d'une intervention dans le système scolaire américain a été mis en évidence par la révolution technologique et l'avènement de la nouvelle économie dans les années 1990 : la matière première dont se nourrit désormais en priorité l'économie américaine est la matière grise et, confrontés au plein emploi et aux difficultés de recrutement, les employeurs se plaignent de plus en plus du niveau insuffisant de formation de la main-d'œuvre américaine. Si les Etats-Unis offrent d'excellentes universités (dont les plus renommées sont privées), leur système scolaire public, en revanche, a été longtemps négligé, surtout dans les municipalités défavorisées.

AMÉLIORER LA QUALITÉ

Interrogés pendant la campagne électorale sur leurs souhaits à l'égard de la future administration, de nombreux patrons de la high-tech n'ont eu qu'un mot à la bouche : investir dans l'éducation. *« Améliorer la qualité de l'enseignement américain est l'impact le plus important que l'Etat fédéral peut avoir sur l'économie*, avait ainsi déclaré Michael Dell, PDG de Dell Computers (et grand donateur de la campagne Bush) au *New York Times. L'éducation est essentielle pour le développement d'une main-d'œuvre compétitive »*. Craig Barrett, le PDG d'Intel, plaidait lui aussi pour que l'on *« répare le système éducatif, en particulier dans les domaines des maths et des sciences. Cela exigera une coopération des pouvoirs publics, de l'industrie et des éducateurs ; cela exigera une amélioration de l'enseignement ; et cela exigera une obligation de résultats de la part du système »*.

Le plan de réforme de l'éducation du président Bush repose sur deux piliers : un rôle accru de l'Etat fédéral dans une fonction jusque-là largement dévolue aux collectivités locales, et la possibilité pour les parents de bénéficier d'une aide fédérale pour transférer leurs enfants dans l'enseignement privé si l'école publique ne tient pas ses promesses.

Idéologiquement, le premier point constitue une petite révolution au sein de la droite américaine : le temps n'est pas si loin où certains, dans le Parti républicain, prônaient la suppression pure et simple du département fédéral de l'éducation ; au début des années 1990, la priorité était de diminuer le rôle de l'Etat en général et de l'Etat fédéral en particulier, en laissant la plus grande latitude possible aux Etats fédérés et aux collectivités locales. Mais la crise de l'éducation est devenue si flagrante que le rôle de l'Etat central est soudain revalorisé. Comme l'ont montré deux référendums locaux organisés en novembre en Arizona et dans le Colorado, les parents d'élèves aspirent aujourd'hui à ce que davantage d'argent public soit investi dans les écoles ; ils sont même disposés à payer plus d'impôts pour cela.

Mais les pouvoirs budgétaires du nouveau président en la matière sont limités : l'Etat fédéral ne contribue qu'à 7 % du coût total de l'éducation scolaire. George W. Bush va donc agir sur un autre plan. Pour éviter de condamner les enfants des zones défavorisées à végéter dans de mauvaises écoles, il faut contraindre les écoles à se maintenir à un niveau uniforme, sur la base de critères standardisés. Tout en laissant aux Etats fédérés le choix de ces critères, le président Bush propose un test national, le National Assessment of Education Progress (Evaluation nationale des progrès scolaires), auxquels tous les tests locaux devront se mesurer ; ce système institue donc des critères nationaux en lecture et en mathématiques.

Le principal écueil pour la nouvelle administration est celui du choix scolaire. Pour les démocrates, sur lesquels s'appuie le très puissant syndicat des enseignants (National Teachers'Union), la priorité devrait être de renforcer l'école publique, d'augmenter les salaires des enseignants, de réduire la taille des classes. La droite républicaine elle, a un cheval de bataille : les « coupons », système de bourses financées par l'Etat fédéral grâce auquel on donnerait aux parents l'argent du contribuable pour qu'ils placent leurs enfants dans un établissement privé, religieux ou laïque. C'est entre ces deux impératifs que M. Bush devra naviguer.

Sylvie Kauffmann

▼ Qui finance l'école publique (primaire et secondaire) ?
en **pourcentage** des ressources

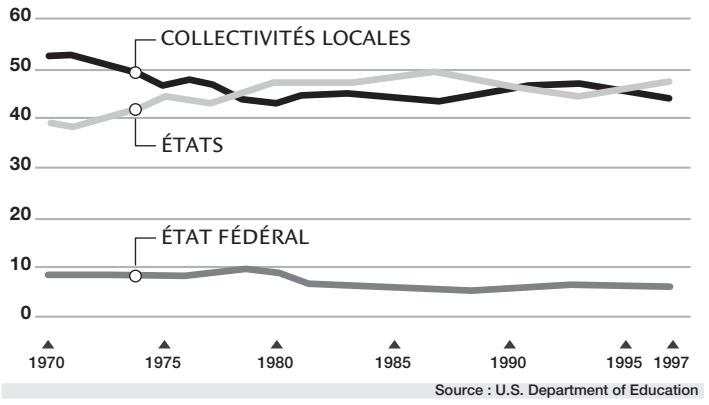

Source : U.S. Department of Education

DOSSIER

Paul M. Kennedy, historien, professeur à l'université Yale

« Le nouveau président contraint aux compromis »

« Maintenant que Bush junior est installé à la Maison Blanche, quel parallèle peut-on faire avec les précédentes administrations républicaines ? Est-ce un retour aux années Reagan ?

– Si on se réfère à l'administration de son père, elle avait déjà marqué un tournant par rapport aux années Reagan. Il n'y a pas eu de véritable confrontation sur la scène internationale, tout au moins entre grandes puissances. George Bush a conduit une politique économique moins dogmatique et une guerre du Golfe réussie. En ce qui concerne son fils, en un sens, il y quelque chose de Reagan en lui, au niveau de l'image, beaucoup plus que chez Bush senior : cette apparente simplicité, le style cowboy. De la même façon, de toute évidence, ce n'est pas un grand penseur. Sa doctrine se résume à des principes-clés : le libre marché, le moins d'Etat et le moins d'impôts. Là aussi, il rappelle l'essentiel de la doctrine Reagan. Ce sont des idées simples qui plaisent aux Etats du Sud et de l'Ouest.

» Il se présente aussi comme le défenseur des valeurs familiales, mais cette notion a évolué aux Etats-Unis. Elle n'a pas la même connotation pour tout le monde. Le vrai test va se dérouler à la Cour suprême, une instance qui écrit le droit de la société américaine, où George Bush junior va certainement désigner des juges conservateurs intelligents. C'est très important, car beaucoup d'Américains ont voté aux élections présidentielles en ayant en tête cette échéance. La société américaine change. L'immigration, latino et asiatique notamment, modifie les rapports de force.

» Mais la question qui demeure aux Etats-Unis reste le sort des Noirs. Chaque vague d'immigration nouvelle conduit à les cantonner encore un peu plus bas dans l'échelle sociale. Or il faut rappeler qu'au dernier scrutin Bush junior a recueilli le taux de vote noir le plus bas de toute l'histoire des présidents américains. Dans la mesure où il veut se présenter comme le président de tous les Américains, il est évident que, sur ce chapitre, il souffre d'un problème d'image. Si, par exemple, il poursuit son idée de créer des « coupons » qui permettront aux élèves d'aller dans des écoles privées, il y de fortes chances pour que les familles blanches s'empressent de prendre ces *vouchers* pour retirer leurs enfants des écoles publiques, lesquelles se retrouveront avec un pourcentage encore supérieur d'enfants noirs. De sorte que ce qui est présenté comme l'une des pièces maîtresses de sa réforme du système éducatif ne va conduire qu'à accentuer les disparités raciales et culturelles.

– La menace de récession est-elle susceptible d'altérer l'image du président ?

– Sans doute. Souvenez-vous de son père. C'est la récession de 1990-1991 qui a, en grande partie, compromis ses chances pour un nouveau mandat présidentiel. Nous avons ensuite connu neuf années consécutives de croissance qui ont coïncidé avec les deux mandats de Bill Clinton à la Maison Blanche. Cette coïncidence a naturellement rendu fous furieux les républicains, qui accusent Bill Clinton d'avoir bénéficié d'une chance extraordinaire qu'il ne méritait pas. Alors que, actuellement, leur candidat, finalement désigné à la présidence, ne bénéficie pas de cette bonne étoile. George W. Bush a flairé le danger. C'est pourquoi, à la fin de sa campagne, il a insisté sur la mauvaise santé de l'économie américaine. C'est pour lui le moyen de répliquer, par avance, aux accusations des démocrates qui seraient tentés de lui reprocher la dégradation de l'activité en leur disant : *« Je vous avais prévenu ! »*

» Par ailleurs, la fluidité de la société américaine s'est accentuée, entre générations, entre régions, entre modes de vie. Et une partie croissante de la population ne se réclame plus d'une affiliation républicaine ou démocrate, ce qui était l'une des caractéristiques de la vie politique aux Etats-Unis. Si vous considérez que l'état de l'économie, le fait d'avoir ou pas une relative sécurité de l'emploi sont des facteurs importants pour tous ces gens qui ne se reconnaissent pas dans un parti politique, il y a de quoi être inquiet quand on pense à la prochaine échéance électorale, celle de fin 2002, lorsqu'il faudra renouveler une partie du Congrès. Si la dégradation de la situation économique empire, les républicains peuvent très bien perdre deux ou trois sièges au Sénat, ce qui le ferait basculer alors dans le camp démocrate, lequel est également en bonne position à la Chambre des représentants.

» C'est certainement cette perspective qui forcera sans doute la nouvelle administration Bush à pratiquer une politique de compromis et à atténuer quelques-unes des options les plus conservatrices de son programme électoral. L'ancien gouverneur du Texas se réclame de son expérience positive avec les démocrates lorsqu'il était le patron de cet Etat. Mais la structure du Congrès est très différente de la représentation législative d'un Etat.

– Comment jugez-vous la nouvelle équipe qui est aux commandes ?

– Pour les opposants à George W. Bush et les libéraux, au sens américain du terme, c'est une équipe faite de conservateurs blancs millionnaires. La réalité est plus nuancée. C'est une équipe expérimentée qui n'est pas composée que de doctrinaires. De plus, beaucoup d'Américains en ont assez d'entendre les leaders noirs rabâcher que Colin Powel (le nouveau secrétaire d'Etat) n'est pas un véritable black au prétexte qu'il est d'origine jamaïcaine, que Condoleeza Rice (la conseillère à la Sécurité nationale) n'est pas une vraie noire. Comme si les vrais Noirs ne pouvaient être que démocrates ! L'autre point important est aussi l'expérience de son équipe de politique étrangère à un moment où les Etats-Unis ne sont pas menacés de l'extérieur. Il y a quelques sujets difficiles à traiter mais pas de contentieux gravissimes. En revanche, la politique commerciale, elle, est conflictuelle..

» Je ne sais toujours pas si le commerce entre dans la catégorie de la politique étrangère ou domestique. Pour nos partenaires et pour les institutions internationales, c'est de la politique étrangère. Pour beaucoup d'Américains, et notamment pour les syndicalistes, cela fait partie de la politique intérieure. Ainsi, la politique commerciale avec le Mexique est naturellement une affaire interne.

– George W. Bush dispose finalement de pas mal d'atouts...

– Il peut s'appuyer sur trois points : les excédents budgétaires qui font partie de l'héritage, la nécessité du compromis, qui lui évitera de passer pour le porte-drapeau des républicains les plus conservateurs, et une emprise forte sur la politique étrangère. Mais je pense qu'une vraie récession pourrait balayer tous ces facteurs favorables. Si l'économie américaine se contente d'un atterrissage en douceur, le nouveau président des Etats-Unis fera sans doute un bon parcours... »

Propos recueillis par Serge Marti

Paul M. Kennedy

● Diplômé de l'université de Newcastle, Paul Kennedy, né en Grande-Bretagne en 1945, est actuellement professeur d'histoire et directeur des études de sécurité internationale à l'université de Yale, aux Etats-Unis.

● Ancien élève de l'Institute for Advances Study (Princeton), et de l'Alexander von Humboldt-Stiftung (Bonn) il est spécialisé en questions politiques, économiques et stratégiques.

Le commerce, un dossier transtlantique à risque

Le traitement des différends entre les Etats-Unis et l'Europe dépendra en partie de l'évolution de la conjoncture

WASHINGTON et BRUXELLES (Communauté européenne)
de nos correspondants

S'il est un sujet sur lequel les Européens attendent avec impatience de connaître les intentions de la nouvelle administration américaine, c'est bien celui des relations commerciales entre les deux continents. A cet égard, la personnalité de Robert Zoellick, le nouveau responsable du dossier à la Maison Blanche, semble impressionner favorablement les Européens. Mais ils préfèrent attendre avant de se prononcer sur la politique prêtée à l'ancien sherpa de Bush père pour les négociations internationales.

Pour l'heure, sa récente déclaration, mardi 30 janvier, devant la commission des finances du Sénat a été plutôt bien accueillie : *« Il est pour moi d'une importance vitale de travailler en étroite coopération avec l'Union européenne et avec les pays d'Europe centrale et orientale qui frappent à sa porte, à la fois pour réaliser les promesses d'un marché transatlantique qui est en train de voir le jour dans le domaine des investissements et des échanges, et pour revigorer, développer et renforcer les procédures de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le total des investissements entre l'Union européenne et les Etats-Unis atteint 300 milliards de dollars (...) et le commerce transatlantique des biens et des services approche les 500 milliards. Il serait insensé de ne pas essayer de développer nos intérêts communs tout en œuvrant à résoudre de frustrants désaccords »*, a indiqué aux sénateurs cet homme réputé pour bien connaître le Vieux Continent.

A Bruxelles, on estime ainsi que les premières décisions de Robert Zoellick, consistant à surseoir à l'imposition de *« sanctions tournantes »* à l'encontre de l'Europe (dans le cadre de la législation *« carrousel »*, appliquée dans le cadre des contentieux sur le bœuf aux hormones et la banane), constituent un geste d'apaisement bienvenu. Mais les Quinze ne se font pas d'illusion : il s'agit d'un round d'observation, et les nombreux différends commerciaux transatlantiques en cours (bananes, bœuf aux hormones, organismes génétiquement modifiés, gluten de blé et de maïs) incitent à un optimisme relatif. D'autant que, de façon plus globale, la Maison Blanche fait naître d'autres incertitudes : en choisissant de consacrer son premier voyage à l'étranger au Mexique, George W. Bush renforce le sentiment des Européens le soupçonnant de privilégier les accords régionaux de libre-échange, notamment en Amérique latine et en Asie, au détriment du système multilatéral et de son organe institutionnel, l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Après tout, si Bill Clinton n'a pu réaliser qu'imparfaitement ses ambitions de faire de la *« diplomatie commerciale »* l'axe majeur de sa politique étrangère, c'est surtout parce qu'il n'avait pu obtenir du Congrès, à majorité républicaine, cette délégation d'autorité que constitue la procédure du *« fast-track »* (procédure rapide selon laquelle le Congrès peut rejeter mais non modifier au coup par coup les accords commerciaux conclus par la Maison Blanche), dont pourrait disposer à l'avenir le nouveau président américain.

Mais, ajoute-t-on à Bruxelles, les cartes transatlantiques risquent d'être brouillées par la dégradation de la conjoncture économique américaine. Si les Etats-Unis glissent vers la récession, leur administration risque d'être plus intransigeante encore s'agissant des relations commerciales avec les Européens, estime-t-on. La querelle des subventions à l'industrie aéronautique civile, pourrait alors connaître de nouveaux développements. D'autre part, si les Américains tablent sur la crise de la vache folle pour inciter les Quinze à renoncer au dogme de l'agriculture productiviste qui a marqué la politique agricole commune (PAC), et dont les excédents concurrencent les exportations agricoles américaines, ils se trompent, affirme-t-on à Bruxelles.

LE BOUCLIER AMÉRICAIN

Il est d'autre part peu probable que le souci de mieux prendre en compte les intérêts des consommateurs européens assouplisse en quoi que ce soit le refus des Quinze d'importer du bœuf américain aux hormones. D'autant que la Commission de Bruxelles ne s'est pas privée, à la fin de l'année dernière, de critiquer la décision de l'administration fédérale d'accorder 23 milliards de dollars aux agriculteurs américains, sous forme de subventions directes et à la production.

Les Américains de leur côté semblent hésiter encore entre deux options au moment où la nouvelle administration s'installe avec des désignations cruciales, comme celle de l'ambassadeur chargé des questions agricoles, car ce sont ces nouveaux venus – choisis pour des critères politiques autant que de compétence – qui traiteront les dossiers au jour le jour. La première option consisterait à ce que les contentieux politiques – en particulier sur la sécurité, bouclier antimissile, défense européenne – fassent passer au second plan les différends économiques. L'administration Bush peut en effet difficilement se disputer avec ses alliés sur plusieurs fronts. Dans ce cas, Bob Zoellick, qui a à cœur la relation transatlantique et dont le choix a été bien accueilli, pourrait en profiter pour s'efforcer de résoudre par une solution de compromis les dossiers commerciaux chauds qui empoisonnent l'atmosphère avant qu'ils ne pourrissent. Que ce soit au coup par coup ou d'une manière globale. L'autre option serait que la nouvelle équipe, dans laquelle on retrouve nombre d'anciens PDG, en particulier de l'industrie pétrolière – comme le président et le vice-président –, adopte une attitude plus intransigeante dans ses différends commerciaux avec l'Europe. Ces hommes qui ont fait leur carrière durant la guerre froide, alors que l'Europe était dépendante du bouclier américain, reprendraient alors dans le domaine commercial la diplomatie musclée des administrations Reagan et Bush père. Un des dossiers- clés pourrait être le contentieux qui oppose Airbus et Boeing sur les questions des subventions publiques.

C'est dans cet environnement politique et diplomatique peu favorable que Pascal Lamy, le commissaire européen chargé du commerce – qui connaît bien Robert Zoellick – , va reprendre son bâton de pèlerin pour relancer les négociations en vue de la tenue d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. A Washington, où l'échec du sommet de Seattle n'a pas laissé de bons souvenirs...

Patrice de Beer (à Washington) et Laurent Zecchini (à Bruxelles)

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

« Trous d'air » pour le chômage

A priori, l'année 2000 aura été celle de tous les superlatifs. Avec la croissance, vigoureuse, le chômage a baissé comme jamais et la création d'emplois a été inégalée. Tout à leur émotion, les statisticiens manquent d'éléments de comparaison. Ils doivent se tourner vers les autres pays européens pour constater que, à l'exception de l'Espagne, le recul du chômage a été en France deux fois plus rapide qu'ailleurs. Il leur faut remonter à 1969 pour trouver un rythme de création d'emplois à peu près équivalent.

En cette période d'euphorie, la publication des chiffres du chômage pour décembre aura fourni un motif de (petite) contrariété. Certes, la tendance au reflux n'est pas démentie, mais le résultat a un peu surpris par sa faiblesse (11 000 demandeurs d'emploi en moins, – 0,5 % par rapport à novembre). On s'est alors souvenu que, déjà, un léger accident avait, en juillet, interrompu une belle série.

Dans les deux cas, pourtant, à reprendre les différentes données officielles, ces *« trous d'air »* coïncident avec les effets d'une saisonnalité plus marquée que par le passé. A l'été, comme en fin d'année, le nombre de chômeurs qui travaillent plus de 78 heures dans le mois chute, entraînant leur retour dans la catégorie des demandeurs d'un emploi à temps plein, les sorties des fichiers fléchissent et, lien de cause à effet, le volume d'offres d'emplois déposées à l'ANPE diminue. Les tensions sur le marché du travail ne se traduisent pas que par des pénuries, elles se signalent aussi par une réactivité accrue. D'ailleurs, la plupart des indicateurs évoluent de façon plus heurtée depuis environ six mois.

Il n'y a là rien d'inquiétant. L'histoire retiendra cependant que l'année 2000, *« exceptionnelle »*, l'a également été par les ingrédients qui ont contribué à son succès. Quel que soit leur sort futur, les emplois-jeunes sont parvenus à maturité et n'auront pas autant, à l'avenir, un rôle de pompe aspirante. Quand on sait que 40 % des salariés à temps complet, dans les entreprises de plus de dix salariés, sont déjà aux 35 heures, contre 7 % un an auparavant, il est facile d'imaginer que les 197 000 emplois créés, dont la réduction du temps de travail est créditée, ne se reproduiront pas en 2001. Il faudra attendre un an de plus pour que, selon les termes de la loi Aubry, toutes les entreprises de moins de 20 salariés passent aux 35 heures.

Dès lors, c'est la croissance, et elle seule, qui devra tirer vers le haut le mouvement de création d'emplois et continuer de réduire le chômage. Mais il est clair aussi que ce sera plus hypothétique. Pour être excellentes, les perspectives économiques ne sont plus aussi triomphalistes. En outre, tout dépend de ce qu'il adviendra aux Etats-Unis, où le ralentissement marqué se confirme. Si l'atterrissage brutal devenait récession, ce ne serait pas sans conséquences sur l'Europe, donc, sur la France.

D'une certaine façon, le plus facile a été accompli et l'éradication du chômage n'est pas pour demain. Les catégories qui sont prises dans les mailles du filet sont aussi celles qui ont le plus de mal à s'en dégager. Un signe : les chômeurs de plus de 50 ans sortent moins vite que les autres. L'amendement Delalande, qui avait été institué pour pénaliser les employeurs qui licenciaient les salariés âgés, se retourne maintenant contre ceux qu'il était censé protéger.

▼ Demandeurs d'emploi

données **CVS** en millions

418 000 DEMANDEURS D'EMPLOI EN MOINS AU COURS DE L'ANNÉE 2000

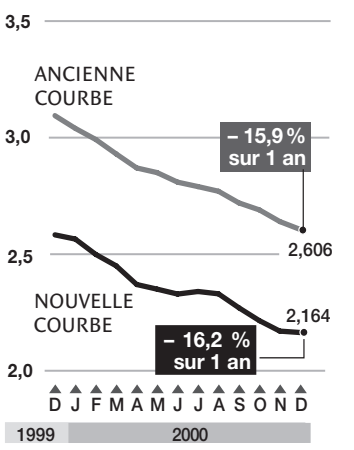

Sources : ministère de l'emploi (DARES) et ANPE

Berlin réfléchit à un code de bonne conduite des analystes financiers

Les turbulences enregistrées sur le Neuer Market relancent le débat sur la déontologie de la profession

FRANCFORT
de notre correspondant

Les analystes financiers allemands étaient pour l'instant passés entre les gouttes des turbulences boursières. Titres en chute libre, actionnaires échaudés, start-up en faillite... Ces spécialistes ont longtemps assisté, imperturbables, aux déboires du Neuer Markt, le marché des valeurs technologiques de la Bourse de Francfort. Les voici désormais au cœur de la tempête suscitée par la déconfiture des valeurs de croissance. Contre toute attente, le gouvernement a lancé un joli pavé dans la mare, mi-janvier, en évoquant la mise en place d'un code de bonne conduite à l'usage d'une profession très influente, mais dont les méthodes, soupçonne-t-on au ministère de l'économie, ne seraient pas toujours irréprochables.

Rien n'est encore décidé. Les négociations avec les représentants de la profession et la Commission des opérations de Bourse viennent de débuter. Mais l'idée est d'encadrer davantage les pratiques en vigueur. Il s'agirait par exemple d'inciter les analystes à ne pas détenir les actions d'entreprises dont ils sont censés rendre compte. De même, ils ne devraient pas s'occuper des sociétés dont leur employeur – banques, assurances, etc. – se trouve être actionnaire. *« Les événements des derniers mois ont démontré que les cloisons érigées au sein des instituts financiers pour éviter les délits d'initié – les fameuses « murailles de Chine » – n'étaient peut-être pas toujours très étanches »,* explique un représentant du ministère de l'économie à Berlin.

Ce sont les turbulences enregistrées sur le Neuer Markt qui ont relancé le débat sur la déontologie des analystes. Avec l'effondrement des cours observé ces derniers mois, ce segment, qui avait connu une ascension euphorique en 1999, a vu sa capitalisation fondre d'environ 75 % entre avril 2000 et janvier 2001. Quelques sociétés vedettes, dont les patrons semblaient incarner une nouvelle génération d'entrepreneurs, ont subi des revers retentissants.

La descente aux enfers la plus spectaculaire est celle d'EM.TV, une firme de négoce en droits télévisuels, installée dans la banlieue de Munich : montée en flèche depuis son introduction au Neuer Markt, l'action s'est écroulée depuis mars 2000, à la suite d'erreurs de comptabilité et d'une série d'acquisitions difficiles à digérer. Les dirigeants d'EM.TV, les frères Haffa, dont la réussite avait des allures de symbole, sont désormais soupçonnés de délits d'initiés. Des actionnaires ont porté plainte ; le parquet de Munich enquête, en liaison avec l'Office fédéral de supervision des marchés boursiers (BAWe), l'équivalent de la Commission des opérations de Bourse française. Or, la plupart des analystes financiers ont longtemps soutenu à bout de bras cette *success story* de la nouvelle économie germanique.

Au-delà des malheurs d'EM.TV, *« le désir du gouvernement est de protéger le Neuer Markt, considéré comme un outil de financement indispensable »*, dit-on au ministère : *« cela passe notamment par la mise en place de liens de confiance entre les analystes et les actionnaires ».* Aux yeux des pouvoirs publics, il s'agit ainsi de soutenir le développement de la culture boursière au sein d'une population allemande.

DES RÈGLES DE TRANSPARENCE

Sur le fond, personne ne conteste que les habitudes sont perfectibles. *« Il est vrai qu'il y a parfois des pratiques peu correctes, très souvent sur de petits montants, mais parfois aussi sur des opérations importantes. Les banques allemandes, qui détiennent de fortes participations dans l'industrie, ont de temps en temps des habitudes étranges, et mal contrôlées »*, note ce cadre d'une banque d'investissement de la place de Francfort. Aux yeux de nombreux experts, l'efficacité de la BAWe est encore limitée.

Cependant, bien qu'embryonnaire, le projet du gouvernement n'a pas suscité de réactions enthousiastes. Les fédérations bancaires et professionnelles ont été surprises par l'initiative. *« Nous n'avons rien contre l'idée de renforcer la qualité du travail des analystes, mais le plus judicieux est de le faire au niveau européen, pas par décret pour la seule Allemagne. Beaucoup d'études viennent de Londres, voire des Etats-Unis »*, souligne Ulrike Diehl, secrétaire générale de la DVFA, une association qui fédère les professionnels de la gestion de patrimoine et les analystes. Les organisations professionnelles auraient déjà mis en place des garde-fous, entre autres afin de standardiser les expertises financières. Les analystes *« ne doivent pas devenir les boucs émissaires des difficultés du Neuer Markt »*, dit Mme Diehl. Car d'autres améliorations ne sont pas à négliger : les entreprises elles-mêmes doivent peaufiner leur communication financière ; la Bourse peut améliorer ses règles de transparence ; les banques émettrices, qui aident les entreprises à s'introduire, doivent être plus sélectives.

« L'initiative du ministère n'est pas adaptée : il est de toute façon irréaliste de croire que les analystes peuvent travailler en totale liberté, indépendamment des intérêts de la banque qui les emploie. Il est malsain de réveiller des espoirs inaccessibles sur l'objectivité de la profession », estime Reinhild Keitel, porte-parole d'une des associations les plus influentes de défense des petits actionnaires. Ces derniers, souligne Mme Keitel, devraient être informés des intérêts de la banque qui publie une étude sur telle ou telle société. Et, surtout, rester sur leurs gardes.

Philippe Ricard

Une autorité boursière jugée peu efficace

Avec ses quelque 140 fonctionnaires, le Bundesaufsichtsamt für den Wertpapierhandel (BAWe), l'autorité chargée de superviser les marchés boursiers, semble, de l'avis des experts, très désarmée. Dépendant du ministère fédéral des finances, cet équivalent allemand de la Commission des opérations de Bourse française a beaucoup de mal à instruire avec succès les procédures engagées pour délit d'initié. Rares sont les dossiers dont elle a la charge qui ont débouché sur des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes impliquées.

Le gouvernement allemand cherche d'ailleurs à améliorer l'efficacité du dispositif. Hans Eichel, ministre des finances, a proposé jeudi 25 janvier de réorganiser les agences de régulation des marchés financiers. Contre l'avis de la Bundesbank, qui espérait récupérer une partie de ces fonctions, il propose de regrouper au sein d'une seule autorité autonome l'actuelle BAWe et les offices respectifs de supervision des activités bancaires et d'assurance.

Leif Pagrotsky, ministre du commerce suédois, tient aux intérêts des consommateurs européens

Ce social-démocrate d'origine russo-polonaise va mener pour les Quinze les négociations avec les Etats-Unis

STOCKHOLM
de notre envoyé spécial

Du bel ouvrage, ce dîner en forme de causerie politique organisé il y a quelque temps dans un restaurant de Stockholm. Leif Pagrotsky était l'hôte et, face à une quarantaine de journalistes venus prendre un avant-goût de la présidence suédoise de l'Union européenne, il démontra une maestria certaine. Soumis à l'insistante question du statut plutôt atypique de la Suède s'agissant de sa non-appartenance à l'Union monétaire, le ministre du commerce et de la coopération nordique alterna une profession de foi européenne et les revendications très singulières de son pays...

« Atypique » est un terme qui sied à Leif Pagrotsky. Né il y a cinquante ans, il est d'origine russo-polonaise : son grand-père venait d'un petit village situé non loin de Kaliningrad, qui appartenait à l'époque à l'empire du tsar, et est aujourd'hui polonais.

LE MILLIARDAIRE DU GOUVERNEMENT

Le hasard (?) fait bien les choses : Leif Pagrotsky, ministre proche du chef du gouvernement suédois, Göran Persson, a fait du rapprochement de l'Union européenne (UE) avec la Russie l'une de ses priorités. Il en est convaincu : l'instrument de cette coopération russo-européenne sera... Kaliningrad. « *Notre génération,* explique-t-il, *dispose d'une opportunité historique pour influencer les relations futures de l'Europe avec la Russie, et celles-ci vont déterminer ce que sera notre vie sur le continent européen.* »

Deux axes sont importants pour donner confiance à Moscou : il faut, d'une part, aider la Russie à s'intégrer dans l'économie mondiale en favorisant son entrée au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; d'autre part, faire de l'enclave de Kaliningrad la vitrine de relations russo-européennes harmonieuses.

De Kaliningrad à... Göteborg, la deuxième ville de Suède, où il a fait des études éclectiques : sciences, philosophie, chinois, économie. La Banque de Suède, le ministère des finances, deux ans à Paris pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de nouveau le ministère des finances, puis le cabinet du premier ministre. Entre-temps, au Rikstag (Parlement), il avait longuement côtoyé Göran Persson, et milité avec lui au Parti social-démocrate.

Ministre du commerce depuis 1997, il a une tenace réputation de *« milliardaire »* du gouvernement. Réponse dans la « transparence », à la suédoise : son père meurt en 1974 en lui laissant *« 174 000 couronnes suédoises, soit à peu près le même montant en francs français »*. Il reste économe, et l'envolée de la Bourse de Stockholm fait le reste. Regard interrogateur à son attachée de presse, qui répond à sa place : *« Aujourd'hui ? Environ 10 millions de couronnes suédoises »*... Sourire de l'intéressé : *« Je suis peut-être le plus riche ministre du pays, même si, aux Etats-Unis, je serais sans doute le plus pauvre... »*.

Il va se rendre rapidement aux Etats-Unis pour faire la connaissance de Robert Zoellick, le nouveau délégué américain au commerce extérieur, au sujet duquel il n'a entendu que *« des commentaires favorables »*. Le fait que l'Amérique de George W. Bush soit très *« orientée vers le marché »* semble plutôt de bon augure, bien qu'il attende de voir par quoi se traduiront les *« étroites relations »* entre le *« Big Business »* et l'administration de Washington.

A contrario, la décision de la Maison Blanche de ne plus accepter de décisions internationales en matière de planning familial n'est pas encourageante... *« Si c'est là l'attitude d'une super-puissance qui ne veut pas se sentir liée par des décisions d'organisations internationales qu'elle n'aime pas, cela peut représenter des problèmes, surtout pour quelqu'un comme moi, qui croit fermement au système multilatéral du commerce »*, remarque Leif Pagrotsky.

« Modernisation » et *« consommateurs »* sont les deux autres mots-clés du ministre du commerce. Joignant le geste à la parole, Leif Pagrotsky invite volontiers ses visiteurs à visiter... son bureau, dont il a fait un salon permanent de ce que le royaume de Suède produit de plus « high-tech », par exemple en termes de design intérieur.

La Suède estime qu'elle a quelque expertise pour être le champion de la modernisation de l'Europe, afin de réaliser l'objectif des Quinze de faire du Vieux Continent la région *« la plus compétitive du monde en matière d'économie de la connaissance »*. L'une des voies de cette modernisation, c'est de créer un *« environnement aussi favorable pour nos compagnies innovantes que celui de leurs concurrents américains »*.

DES BREVETS ONÉREUX

Un exemple ? Il est incomparablement plus onéreux et compliqué de déposer un brevet en Europe qu'aux Etats-Unis : *« C'est comme si nos voitures avaient un frein à main à demi serré, pour faire la course avec les voitures américaines ! »*

Mais le *« modèle »* américain a ses limites, notamment s'agissant des relations entre producteurs et consommateurs. Leif Pagrotsky penche nettement en faveur des seconds. Il constate que les premiers disposent de *« très bons lobbyistes à Bruxelles »*, ce qui leur donne plusieurs longueurs d'avance sur les consommateurs. Il veut y remédier : *« En tant qu'hommes politiques, nous sommes élus par un très grand nombre de consommateurs. Cela nous donne la responsabilité de défendre leurs intérêts, d'être leur voix. »*

Avec ses collègues du gouvernement suédois, Leif Pagrotsky fait l'apprentissage de la présidence de l'Union européenne. Il y a quelques jours, il était à Bruxelles, pour une première audition devant les parlementaires européens. Examen de passage vite expédié : *« Ils sont toujours aussi conciliants ? »*

Laurent Zecchini

Leif Pagrotsky

● Né en 1951à Gothenburg, Leif Pagrotsky débute sa carrière professionnelle à la Banque centrale de Suède.
● D'origine russo-polonaise, l'actuel ministre du commerce du gouvernement Perrson appartient au Parti social-démocrate.

DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Bréhon

Les conséquences du traité de Nice

Le traité de Nice, bientôt soumis à la ratification des parlements nationaux, prévoit une nouvelle extension des cas où le Conseil statue à la majorité qualifiée. Cette procédure est censée améliorer le fonctionnement de l'Union européenne et préparer les futures adhésions. A priori, l'extension de la procédure d'adoption des actes à la majorité qualifiée du Conseil (aujourd'hui 62 voix sur 87) ne devrait guère avoir d'incidence budgétaire. Pour la simple raison que, dans le domaine budgétaire, pratiquement tout ce qui pouvait être voté à la majorité qualifiée l'est déjà, et que ce qui ne l'était pas hier ne le sera pas davantage demain.

Depuis l'origine, le budget est voté par le Conseil à la majorité qualifiée. Le budget a même été longtemps l'un des seuls actes communautaires à être voté de cette façon, seul moyen d'éviter la paralysie. La règle a été adaptée à l'extension des pouvoirs budgétaires du Parlement européen (PE). Ainsi, le projet de budget est adopté par le Conseil à la majorité qualifiée avant d'être soumis au PE. Les amendements et propositions de modifications du PE sont adoptés ou rejetés à la majorité qualifiée du Conseil, selon la nature et le montant des dépenses.

Dans le domaine budgétaire, la pratique des votes est très courante tant que l'on reste au stade des réunions préparatoires ou au niveau du comité des représentants permanents. En revanche, lorsque les décisions sont arbitrées par les ministres eux-mêmes, lors d'un Conseil, les votes sont très rares. La procédure fonctionne comme un mécanisme de dissuasion. Lorsqu'une minorité de blocage est identifiée, la question en examen est tout simplement retirée. On n'appelle donc pas au vote un dossier susceptible de montrer un clivage par trop évident entre Etats membres. Le vote n'a lieu qu'à la demande expresse d'un Etat membre, souvent pour des raisons de politique intérieure. Ce fut le cas en juillet dernier, lorsque l'Allemagne a voté contre le projet de budget 2001 pour dénoncer le poids des dépenses agricoles. Minoritaire, le vote n'a pas eu de conséquence.

Spécificité du budget communautaire, de nombreuses dépenses s'insèrent dans le cadre de programmes pluriannuels dont les enveloppes ont été déterminées à l'avance. Or, contrairement au budget annuel, la plupart de ces programmes ont été adoptés initialement par des règlements du Conseil statuant à l'unanimité. L'enjeu a donc été de faire passer ces décisions à la majorité qualifiée. Chaque nouveau traité apporte son lot de basculements de l'une à l'autre procédure. Les traités de Maastricht et d'Amsterdam, par exemple, ont sorti les réseaux transeuropéens et le programme cadre de recherche-développement de l'unanimité. Lors du sommet de Nice, la majorité qualifiée a mordu sur quelques décisions encore soumises à l'unanimité. Cela concerne le règlement financier, l'appui à l'action industrielle des Etats membres, ainsi que les règles applicables aux actions structurelles. Dans ce dernier cas, le passage est toutefois reporté à 2007, à la demande de l'Espagne, ce qui lui garantit jusque-là le maintien des dotations prévues à ce jour. Ainsi, désormais, la quasi-totalité des programmes pluriannuels est adoptée à la majorité qualifiée.

Un Etat peut désormais demander de vérifier que la majorité qualifiée comprenne 62 % de la population. Ce qui donne à l'Allemagne, pays le plus peuplé de l'Union et premier financeur du budget communautaire, un avantage déterminant

Là s'arrête l'extension du champ de la majorité qualifiée. Les décisions financières majeures restent prises à l'unanimité. D'une part, le choix des ressources du budget (droits de douane, TVA et ressource PNB) est une décision du Conseil à l'unanimité. A aucun moment il n'a été envisagé de passer à la majorité qualifiée. Ce qui ne servirait d'ailleurs à rien puisque la décision doit être approuvée par les Parlements nationaux. Le refus de l'un d'eux (d'un Etat mis en minorité au Conseil) suffirait à bloquer la décision.

D'autre part, tant le budget annuel que les programmes pluriannuels précités s'inscrivent dans des « perspectives financières » générales, qui, elles, sont décidées par les chefs d'Etat et de gouvernement lors des Conseils européens. Or la majorité qualifiée ne s'applique pas au Conseil européen. La règle, non écrite, y est celle du consensus, qui n'est autre que l'unanimité sans vote. Pour ces deux décisions, ressources propres et perspectives financières, le passage à la majorité qualifiée est encore impensable. Moins parce qu'il remettrait en cause ce qui reste du pouvoir des parlements nationaux qu'en raison de leurs enjeux budgétaires (650 milliards d'euros ont été programmés sur la période 2000-2006 par le Conseil européen de Berlin en mars 1999). Le Conseil européen de Nice n'a donc fait qu'étendre à la marge le champ de la majorité qualifiée sans toucher aux points cruciaux.

La pondération des voix soulevait d'autres inquiétudes. Actuellement, aucun des critères habituels de représentation ne s'applique : ni la démographie ni la richesse, encore moins la part dans le financement du budget. Les élargissements successifs et l'absence d'adaptation des pondérations aux évolutions économiques ont conduit à des déséquilibres tant entre les grands Etats et les petits (l'Allemagne compte autant de voix que la Grèce et le Portugal réunis pour un PIB et une part dans le financement du budget dix fois supérieure) qu'au sein de chaque catégorie. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, les trois principaux contributeurs, comptent 54 % de la population des Quinze, détiennent 59 % du PIB total, financent 56 % du budget, mais ne totalisent que 30 voix sur 87. Un chiffre insuffisant pour décider, mais suffisant pour constituer une minorité de blocage.

Avec l'élargissement, l'augmentation du nombre de « petits Etats » pouvait faire craindre une aggravation du déséquilibre. Le traité de Nice opère une repondération des votes, applicable à compter de 2005. Le nouveau barème *« réduit la surpondération des Etats les moins peuplés »*, et se trouve assorti d'une clause démographique puisqu'un Etat *« peut demander (de) vérifier que la majorité qualifiée comprenne 62 % de la population »*. Une clause qui donne à l'Allemagne, pays le plus peuplé de l'Union et premier financeur du budget communautaire, un avantage déterminant.

Nicolas-Jean Bréhon *enseigne à la faculté Jean-Monnet - Paris-Sud. (nj.brehon@senat.fr)*

EUROPE

▼ Dégradation du solde commercial

ÉCHANGES en **milliards d'euros**

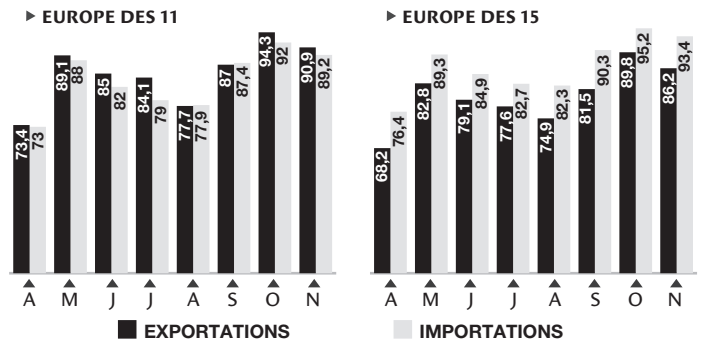

Source : Eurostat

■ **LE SOLDE COMMERCIAL DE LA ZONE EURO** s'est légèrement détérioré en novembre 2000 par rapport au mois précédent (+ 1,7 milliard d'euros, contre + 2,3 milliards). Sur les onze premiers mois de l'année, le solde ressort à + 11,6 milliards, contre + 48 milliards en 1999. Pour l'Union européenne (UE), le solde commercial de novembre 2000 s'affiche en négatif (– 7,2 milliards), contre – 5,3 milliards en octobre.

■ **SUR UN AN,** la croissance des échanges est restée forte, avec des flux extra-UE et extra-zone euro en hausse de 15 % à 25 % ; les flux intra ont, quant à eux, progressé d'environ 10 %. Tous les Etats membres ont enregistré une forte croissance de leurs échanges, en particulier l'Allemagne et l'Irlande.

■ **LA HAUSSE DU DÉFICIT** dans le domaine de l'énergie (46,5 milliards sur la période janvier-octobre 2000) est responsable à elle seule de 80 % de la détérioration de la balance commerciale des Quinze.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (oct. 00, en %)											
Sur un an	4,0	4,4	5,6	– 0,2	4,1	4,3	2,3	1,8	0,8	6,3	3,9
Sur un mois	0,8	0,6	0,5	– 0,4	2,5	0,1	1,0	2,8	0,1	0,2	– 3,5
PRIX À LA CONSOMMATION (déc. 00, en %)											
Sur un an	2,3	2,6	2,3	3,0	4,0	1,7 *	2,8	2,9 *	0,9	3,4	– 0,5 (nov.)
Sur un mois	0,1	0,1	0,1	– 0,3	0,3	0,0 *	0,1	– 0,5 *	0,0	0,2	– 0,2 (nov.)
PIB EN VOLUME (3e trimestre 00, en %)											
Sur un an	3,4	3,4	3,6 **	3,1	3,9 **	3 ,1	2,4	3,6	2,9	5,4	0,8 **
Sur trois mois	0,7	0,7	1,1 **	0,4	0,9 **	0,7	0,5	0,8	0,7	0,7	1,0 **
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	– 0,7	– 1,3	– 1,4	– 0,7	– 1,1	– 1,8	– 1,9	1,0	1,3	1,0	– 7,6
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	116,1	63,7	58,9	115,1	62,9	45,7	59,3	105,4
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, nov. 00)											
	– 7,2 *	1,7 *	8,3	– 0,0	– 3,4 (oct.)	– 0,2	0,4 (oct.)	0,7 (oct.)	– 5,4 (oct.)	– 40,2 (juil.)	11,3 (juillet)
INVESTISSEMENT (FBCF) (2e trimestre 00, en %)											
Sur trois mois	0,8	0,7	– 1,2	2,7	2,4	1,7	1,6	2,0	– 1,0	2,0	1,4

* provisoire **2e trimestre 2000

Pour plus d'informations : http://www.europa.eu.int/comm/eurostat

PAYS ÉMERGENTS

▼ Oman bénéfice de la hausse de l'or noir

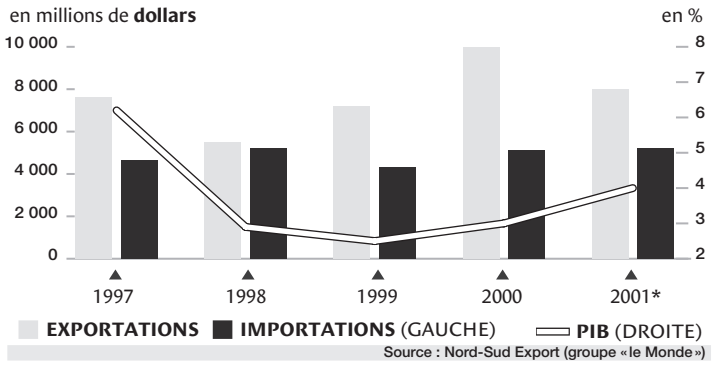

Source : Nord-Sud Export (groupe « le Monde »)

■ **LE SULTANAT D'OMAN** est devenu le 9 novembre 2000 le 139e membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le pays a réussi à s'acquitter des conditions exigées, en diversifiant son économie et en adoptant un certain nombre de textes législatifs. Ainsi les lois sur la propriété intellectuelle, sur la protection des marques et brevets, sur les règles d'origine et sur la suppression des quotas d'importation sur certains produits ont été amendés.

■ **LE PAYS A PROFITÉ** comme les autres membres du Conseil de coopération du Golf (CCG) de la hausse des prix du pétrole. Mais il a néanmoins développé ses réserves gazières pour s'industrialiser et se diversifier. Les ventes de GNL, en hausse constante, génèrent ainsi de nouvelles recettes d'exportation.

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)	+ 0,8 % (novembre)	+ 2,9 %
TAUX D'ÉPARGNE	15,7 % (2e trim. 00)	– 0,7
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	+ 0,3 % (2e trim. 00)	+ 1,8
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (solde cumulé sur 12 mois)	– 5 (oct. 00) (CVS, CJO) + 23,7 (00/99)	– 6,3 – 101
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES *	+ 3 (décembre)	– 2 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE * opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	+ 17 (janvier)	+ 37 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	23 540 (décembre)	+ 6,1 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ***	3 497 (novembre)	+ 16,2 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication

Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ Les Espagnols les plus accros aux « sites adultes »...

INTERNAUTES AYANT VISITÉ DES SITES «ADULTES»

en **pourcentage**

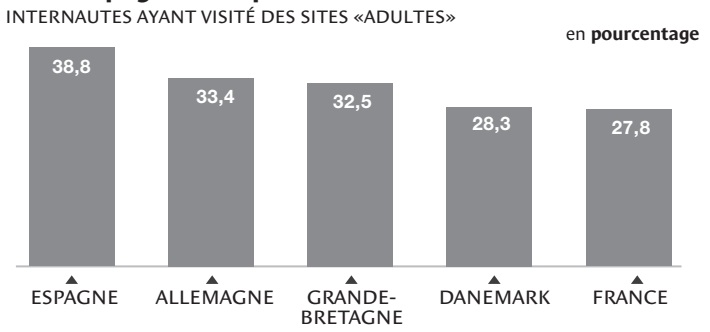

Source : Netvalue

■ **LES SITES DE SEXE** sont parmi les plus fréquentés, mais différemment selon les pays. Si les Espagnols arrivent en tête du hit-parade réalisé par NetValue en termes de pourcentage d'internautes visitant ces sites, en revanche les Allemands y passent individuellement plus de temps : 70,4 minutes par mois, contre 66,7 pour les Espagnols, 45,9 pour les Français, 45 pour les Danois, 36,7 pour les Britanniques.

■ **EN FRANCE,** 80,3 % des internautes visitant des sites « adultes » sont des hommes. Les femmes, peu nombreuses, s'y connectent aussi moins longtemps (12,1 minutes par mois, contre 54,3 minutes pour les hommes). Les 15-24 ans sont les plus présents. Mais les seniors battent des records en termes de temps passé : 124,9 minutes par mois et par utilisateur pour les 50-64 ans.

L'Ethiopie et l'Erythrée commencent à percevoir les dividendes de la paix

Les deux pays renouent avec les financements internationaux qui, dans un premier temps, serviront à réparer des dégâts liés à la guerre

Principal bénéficiaire des crédits de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne au milieu des années 1990, l'Ethiopie a été mise en quarantaine par les institutions financières internationales durant sa guerre avec l'Erythrée (1998-2000). Mais avec le cessez-le-feu signé en juin 2000 et l'accord de paix paraphé le 12 décembre dernier, les deux pays vont pouvoir renouer progressivement avec les financements internationaux.

Ceux-ci vont se focaliser, dans un premier temps, sur les problèmes humains et sociaux générés par la guerre (démobilisation, réinsertion des blessés et infirmes de guerre, contrôle de l'expansion du sida parmi les troupes, aides aux populations déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de la guerre) et sur les gros travaux de réhabilitation des infrastructures détruites.

DÉMOBILISATION

Un programme d'urgence d'un montant de 18 millions de dollars, destiné aux zones les plus affectées par la guerre, a déjà été mis en place à la mi-2000 en Erythrée. La coopération italienne en financera l'essentiel (15 millions de dollars), mais hormis une modeste contribution de 100 000 dollars du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le gouvernement d'Asmara peine à réunir les 3 millions de dollars manquants.

Un second programme d'un montant de 287 millions de dollars se consacrera à la reconstruction des routes et des infrastructures du secteur énergétique, tout en finançant l'achat de semences, engrais et instruments agricoles pour les paysans érythréens. De son côté, l'Union européenne pourrait débloquer un crédit de 20 millions d'euros pour la construction de lignes électriques à haute tension, qui a déjà été approuvé début 2000, mais qui avait été gelé à cause du conflit.

Une autre enveloppe européenne de 56 millions d'euros pourrait être mise à la disposition d'Asmara afin de financer ses importations, à condition toutefois que le gouvernement érythréen s'engage à ce que les fonds générés soient utilisés pour financer des projets pour les communautés locales (petit élevage, pêche, réfection de barrages).

Pour l'Ethiopie, la Banque mondiale a prévu environ 800 millions de dollars de crédits pour les deux années à venir, dont 170 millions pour financer la démobilisation de 150 000 militaires ainsi que leur réinsertion : 59 000 soldats éthiopiens, dont 17 000 mutilés de guerre, doivent être démobilisés dès le milieu de l'année 2001 ; 90 000 autres le seront par la suite, en fonction de l'évolution des relations avec l'Erythrée.

Un autre crédit d'urgence de 230 millions de dollars servira à déminer des zones frontalières, à réinstaller des déplacés intérieurs (364 000 personnes), à venir en aide aux 75 000 déportés et aux 56 000 familles ayant perdu leurs moyens d'existence suite à la guerre et à reconstruire certains des édifices publics détruits durant ce conflit (côté éthiopien, ces pertes sont évaluées au total à 200 millions de dollars). Tandis qu'un autre prêt de 50 millions de dollars permettra l'achat d'engrais destinés aux récoltes 2001 et 2002.

DETTE EXTÉRIEURE

La Commission européenne, fortement encouragée en ce sens par l'Italie, envisage de redémarrer en Ethiopie des projets gelés pendant la guerre, telle la reconstruction de la route Kombolcha-Mille, pour laquelle le Fonds européen de développement (FED) avait accordé 25 millions d'euros en février 2000, qui n'ont toujours pas été déboursés. L'engagement de l'Ethiopie à réduire ses dépenses militaires de 13,4 % du produit intérieur brut (PIB) l'an dernier à 5 % en 2003 a encouragé le Fonds monétaire international (FMI) à reprendre ses discussions financières avec Addis-Abeba.

Le conflit militaire n'a fait qu'aggraver la dette extérieure des deux belligérants. Celle de l'Erythrée, qui était nulle à l'indépendance en 1993, est passée de 142 millions de dollars à 225 millions entre 1998 et 1999. Tandis que le stock de la dette extérieure éthiopienne, même s'il s'est légèrement tassé en 1998 (vu le gel des crédits internationaux), n'en demeure pas moins à un niveau très élevé (9,2 milliards de dollars en 1999), avec des remboursements annuels en forte hausse (de 33 millions de dollars en 1998 à 160 millions en 1999).

L'économie des deux anciens belligérants mettra des années à se relever du conflit. L'Erythrée a vu son taux de croissance plonger de 8 % en 1997 à 3 % en 1999 et son déficit budgétaire exploser de 5,5 % du PIB en 1997 à 35,1 % en 1999 en raison des pertes de revenus portuaires – lorsque ses installations ont cessé d'être utilisées par l'Ethiopie – et de la charge importante représentée par les 1,1 million de déplacés intérieurs ayant fui les zones de guerre.

Ce problème des déplacés intérieurs est d'une plus grande acuité en Erythrée, car le pays est petit et la pénétration des troupes éthiopiennes, lors du conflit, y a accéléré les mouvements de populations. Aussi, les autorités érythréennes ont-elles réclamé une aide humanitaire de 183 millions de dollars en juin 2000 et ont estimé à 800 millions de dollars leurs besoins pour reconstruire leur pays.

Pourtant, deux ans auparavant Asmara n'hésitait pas à dépenser pour s'armer : 90 millions de dollars en achats d'armes russes et au moins 150 millions de dollars pour des armes et munitions provenant d'autres pays d'Europe de l'Est. Côté éthiopien, les dépenses d'armement auraient dépassé les 500 millions de dollars.

La guerre a également chassé les réformes économiques libérales des préoccupations du gouvernement éthiopien. Dans le même temps, la famine due à la sécheresse a sévi dans le sud du pays. Les termes du commerce extérieur ont connu une forte dégradation (baisse des prix du café et du volume de ses exportations, hausse des prix du pétrole importé), alors que les financements des donateurs se raréfiaient. Le déficit fiscal s'est donc mis à grimper, passant de 3,6 % du PIB en 1998 à 6,9 % en 1999 et dépassant les 11 % l'an dernier, tandis que les réserves en devises sont tombées à deux mois d'importation.

Néanmoins, la croissance économique est demeurée à 4,6 % l'an dernier (contre une moyenne de 6 % par an entre 1992 et 1999), *« ironiquement »*, note un récent document interne de la Banque mondiale, *« en résultat des dépenses militaires »* et du fait de la croissance agricole dans les zones non affectées par la sécheresse.

TARIFS PORTUAIRES

Les liens économiques antérieurs entre l'Erythrée et l'Ethiopie, mais également les relations respectives que ces deux pays entretenaient avec leurs voisins, ont été durablement chamboulées.

Malgré la paix, l'heure n'est pas à la normalisation politique et économique entre Asmara et Addis-Abeba. Les échanges commerciaux qui existaient entre ces deux pays avant 1998 ont cessé. L'Erythrée a vu ses activités portuaires s'effondrer du fait de l'arrêt de l'utilisation du port d'Assab pour l'import-export éthiopien.

L'Ethiopie a réorienté tout son commerce sur le port de Djibouti, ce qui lui pose maintenant un sérieux problème. La gestion de ce port a été confiée, l'an dernier, à la société privée qui gère celui de Dubaï. Par souci de rentabilité économique, cette dernière a décidé d'augmenter les tarifs portuaires de Djibouti d'environ 30 %, en début d'année. Se sentant étranglée par le surenchérissement du coût de transit de son commerce, l'Ethiopie a refusé cette hausse, ce qui a jeté un froid dans ses relations avec le gouvernement djiboutien.

Le gouvernement éthiopien cherche donc à diversifier ses corridors commerciaux. Ainsi, Addis-Abeba s'est rapproché du Kenya (avec l'idée d'utiliser éventuellement le port kenyan de Mombasa pour certains de ses approvisionnements) et des autorités du Somaliland (nord-ouest de la Somalie), dont l'indépendance autoproclamée n'est reconnue par aucun pays. Une partie des approvisionnements éthiopiens en vrac (notamment l'aide alimentaire) passe déjà par le port de Berbera, au Somaliland. Devenu allié du Soudan pour mieux isoler l'Erythrée, l'Ethiopie envisage aussi d'utiliser Port-Soudan comme nouveau débouché maritime ; par ailleurs, l'ambitieux projet d'une ligne de chemin de fer reliant ce port soudanais à Addis-Abeba est à l'étude.

Francis Soler
(« La Lettre de l'océan Indien »)

L'idée de souveraineté économique fait son retour à Porto Alegre

PORTO ALEGRE
de notre envoyée spéciale

Les participants au premier Forum social mondial ont appelé à une pause dans le processus de déréglementation

A Davos, au Forum économique mondial, parler de souveraineté vaudrait excommunication, tant l'univers des « global leaders » qui se réunissent dans la petite station des Grisons considère que l'économie de marché, transfrontière, est le principal moteur de la mondialisation. A Porto Alegre (Brésil), où s'est tenu, du 25 au 30 janvier, le premier Forum social mondial, en signe de contre-manifestation affichée au rendez-vous des décideurs planétaires, l'idée y fut incontestablement très populaire. Le thème n'était officiellement à l'affiche d'aucun des quelque quatre cents ateliers et conférences dans lesquels ont travaillé près de 15 000 militants pendant cinq jours, pour commencer à tracer les contours d'un « autre monde possible », selon le slogan des organisateurs. Mais il était en réalité présent partout. Parfois même dans sa version la plus caricaturale, sous forme de pancartes brandissant un *« Yankee go home ! »* proclamé par des mouvements latino-américains.

A Porto Alegre, cette société civile internationale en gestation, composée d'organisations non gouvernementales (ONG), de mouvements sociaux et de syndicats, a réclamé le droit pour les Etats de reprendre en main les manettes de la libéralisation et d'en user à doses contrôlées. Autrement dit, de revenir en arrière, en tout cas de faire une pause dans le processus de déréglementation dont la nouvelle étape est les négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) portant sur l'agriculture et les services.

Via Campesina, un mouvement international qui regroupe près de 50 millions de petits paysans dans le monde et auquel appartient la Confédération paysanne de José Bové est parmi les plus offensifs sur le sujet. Pour eux, l'agriculture traditionnelle ne peut pas survivre sans protections et elle est, selon son leader, le Hondurien Rafael Alegria, *« la seule qui soit compatible avec une agriculture durable qui prenne en considération la préservation des milieux naturels et les équilibres sociaux »*. La crise de la vache folle en Europe est pour lui la plus tragique illustration des dangers inhérents à une agriculture industrielle toujours plus productiviste, dont la logique est la baisse des prix et non pas la qualité de l'alimentation. Si ce discours a certainement une prise sur les consommateurs des pays industrialisés, il est en total décalage avec l'attitude des gouvernements du Sud qui défendent au contraire le droit d'exporter leurs produits vers les pays riches et d'entrer pleinement dans le jeu du marché mondial.

Les Latino-Américains, venus en masse, ont aussi violemment contesté le projet d'Accord de libre-échange des Amériques (ALCA), qui doit être discuté en avril prochain à Québec (Canada). Selon eux, cet accord, en raison de l'hyperpuissance des Etats-Unis, fera sauter tous les verrous à l'ingérence de l'Oncle Sam et les « dégâts humains » risquent, selon les Argentins et les Brésiliens présents à l'atelier « Quelles alternatives à l'ALCA », d'être considérables. L'économiste français René Passet, qui a pris la parole dans une séance consacrée à la redistribution des richesses, a aussi défendu *« ce droit au traitement différentiel en fonction d'une certaine idée de l'équité humaine. La libéralisation des marchandises doit être différente selon le degré d'utilité humaine des produits qui vont être soumis à la concurrence internationale »*.

La question de l'annulation de la dette des pays en développement, qui a été un des grands sujets du Forum, a aussi été, d'une certaine façon, un moyen de poser cette question de la liberté des pays à décider en totale indépendance de leurs politiques. *« Tant qu'une partie essentielle des revenus d'un pays sera consacrée au remboursement de la dette »*, a déploré Yoko Kitazawa, présidente de la campagne Jubilé 2000 qui prône l'annulation totale des quelque 2 000 milliards de la dette du tiers-monde, *« il sera impossible aux pays les plus pauvres de reprendre vraiment le contrôle de leurs destins »*.

L'idée de créer un cartel des débiteurs face au Club de Paris où se négocient les dettes publiques est considéré et par certains comme un moyen de modifier le rapport de forces avec les créanciers et de discuter avec plus de poids les fameuses « conditionnalités » qui accompagnent automatiquement les programmes d'allégement de la dette. Le communiqué final du groupe africain est révélateur du sentiment de « néocolonisation » que ressentent certains pays : il demande que *« soit restaurée leur souveraineté contre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dans la définition des politiques économiques et sociales »*.

Cette notion de souveraineté économique illustre la fracture, pour l'heure irréductible, qui existe entre ceux qui sont, comme les participants de Davos, convaincus qu'il n'est pas souhaitable de chercher à glisser des grains de sable dans un marché unique devenu global et ceux, comme à Porto Alegre, qui défendent une certaine dimension locale de l'économie. Le fossé n'existe pas seulement entre les acteurs de la société civile et les multinationales. Lors du débat télévisé organisé en duplex, dimanche 28 janvier, entre les deux Forums, Mark Malloch Brown, directeur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), présent sur le plateau des invités de Davos, a mis en garde ses interlocuteurs contre *« le repli sur soi »* et rappelé *« les précédents historiques qui ont conduit à des catastrophes le fascisme »*.

L'histoire montre cependant que des idées jugées de prime abord farfelues peuvent faire leur chemin. Celle, par exemple, de taxer les mouvements de capitaux financiers pour réduire l'instabilité de l'économie mondiale est au cœur d'un débat public. Après avoir été jugée dangereuse et irréaliste. Et, tardivement, avalisée par George Soros, qui poursuit aujourd'hui une double activité de généreux philanthrope et de spéculateur généralement avisé.

Laurence Caramel

Les batailles du consommateur-citoyen

Il a beaucoup été question au cours de ce Forum social mondial de commerce équitable, qui est pour les participants *« un moyen concret d'influencer les pratiques des multinationales »*. Les ONG brésiliennes ont annoncé qu'elles allaient bientôt lancer sur Internet un portail unique d'information pour détourner les consommateurs des entreprises qui ne respectent pas certains critères, comme le travail des enfants. Les syndicats des pays en développement, souvent hostiles (à l'inverse de leurs homologues des pays industrialisés) à l'idée de normes sociales et environnementales, ont tenu à Porto Alegre des positions plus conciliantes. Ainsi Kjeld Jakobsen, de la puissance CUT (Centrale unitaire des travailleurs), s'est-t-il déclaré favorable à de telles normes.

Davos s'efforce de canaliser la contestation des organisations non gouvernementales

DAVOS
de notre envoyé spécial

Les effets pervers de la mondialisation ont été au cœur des débats

Les dangers d'un monde divisé. » Tel était le titre – et le thème – d'un article paru dans le *Financial Times* sous la plume de Claude Smadja, le directeur général du Forum économique mondial (FEM), en préambule à la trente et unième édition de cette manifestation annuelle qui s'est déroulée du 25 au 30 janvier à Davos. *« La globalisation doit avoir une dimension sociale »*, assurait de son côté Klaus Schwab, le fondateur du Forum, dans un entretien accordé en parallèle au quotidien suisse *Le Temps*. Tout en expliquant les raisons pour lesquelles il fallait *« éviter de diaboliser Davos »*, celui qui est régulièrement décrit comme le grand ordonnateur de ce rendez-vous obligé des *« maîtres du monde »* se disait prêt à tendre la main aux initiateurs du Forum social de Porto Alegre. *« Nous avons proposé aux organisateurs de ce sommet d'établir un lien entre nos deux manifestations. Il faut voir comment, à l'avenir, Porto Alegre va se développer. Nous avons tous le même objectif et leur initiative me semble intéressante »*, ajoutait alors Klaus Schwab.

A en juger par les réactions hostiles chez les anti-Davos – verbales au Brésil, où étaient réunis 15 000 congressistes, plus musclées en Suisse, où des débordements se sont produits dans les rues de Zurich et à l'approche de la station des Grisons –, aucun dialogue n'a pu s'établir de part et d'autre. Pis, c'est à l'intérieur même du Forum économique mondial, là où pour la première fois avaient été admis aussi nombreux organisations non gouvernementales (ONG), syndicalistes, représentants de la société civile, personnalités politiques des pays du Sud, qu'a soufflé le vent de la contestation. Soucieuse de prouver sa bonne foi, l'équipe de Klaus Schwab avait pourtant pratiqué une politique d'ouverture sans égal. Cette année, soixante-neuf représentants d'ONG, contre cinquante et un en 2000, avaient reçu leur accréditation. Lori Wallach (Public Citizen), Martin Khor (Third World Network), Ed Mayo (New Economics Foundation), Jeremy Rifkin (Foundation on Economic Trends), Pierre Sané (Amnesty International), Thilo Bode (Greenpeace International), Kumi Naidoo (Civicus) étaient parmi les principaux leaders de ces organisations à avoir fait le voyage. Au même titre que des syndicalistes de pays industrialisés ou en développement et plusieurs chefs d'Etat représentant le continent noir (Afrique du Sud, Sénégal, Tanzanie notamment), les revendications de ces derniers étant relayées, côté latino-américain, par Marcus Vinicius Pratini de Moraes, lorsque le ministre brésilien de l'agriculture a stigmatisé *« une globalisation qui ne peut être acceptable si elle consiste à perpétuer des bénéfices asymétriques au détriment des pays en voie de développement »*. Des propos qui ont trouvé un écho *« institutionnel »* dans l'appel publié dans le *Herald Tribune* par Nicholas Stern, l'économiste en chef de la Banque mondiale, sous le titre « Ouvrez les marchés riches aux exportations des pays pauvres ».

Ces nouveaux venus à Davos ont également eu droit d'estrade à l'occasion des nombreuses sessions consacrées, de près ou de loin, aux *« fractures »* perceptibles entre ceux qui *« ont »* et les autres qui *« n'ont pas »*, entre ceux qui *« savent »* et tant d'autres qui ne *« savent pas »*, entre ceux qui sont des acteurs à part entière de la planète Internet et tous ceux qui n'ont pas l'électricité ou qui n'ont jamais passé un coup de fil de leur vie. Ainsi, à l'occasion du débat sur *« les moyens d'éviter l'effet boomerang de la globalisation »*, Mike Moore, le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, et James Wolfensohn, le président de la Banque mondiale, ont-ils subi le tir croisé de John Sweeny, le président de l'AFL-CIO, la principale centrale syndicale américaine, et de Thabo Mbeki, le président sud-africain, ce dernier étant très remonté contre le *« protectionnisme »* des pays riches. Egalement présente à la tribune, Vandana Shiva, la directrice de la Fondation indienne pour la science, la technologie et l'écologie, a impressionné son auditoire en se livrant, exemples précis à l'appui, à une démonstration des conséquences néfastes d'une mondialisation qui, selon elle, cause quantité de dégâts économiques, sociaux et environnementaux.

RETOUR DE BÂTON

Pour John Sweeny qui, lui, est un habitué de la station hivernale des Grisons, il ne s'agit pas d'un simple *« retour de bâton »*, mais bien de la naissance de ce qu'il appelle un *« nouvel internationalisme »*, en réaction à l'autisme qu'il dénonce chez la plupart des leaders mondiaux coupables, selon lui, de ne pas vouloir constater les dérives et les injustices du processus en cours. Une iniquité financière autant que sociale. Ainsi, le montant des investissements directs à l'étranger a-t-il été multiplié par sept en peu de temps, a-t-il indiqué. Mais 70 % de cette manne n'a fait que se déplacer entre pays riches, seulement 20 % allant à huit pays en développement, lesquels sont d'ailleurs davantage des dictatures que des démocraties, assure-t-il. Quant au reste, ils sont une centaine de pays parmi les plus pauvres de la planète à vouloir se partager cet argent venu d'ailleurs, a regretté John Sweeny.

Ces déséquilibres auraient également pu être dénoncés – dans des termes certainement plus vifs – par les contestataires qui ont tenté de frapper à la porte du Forum économique mondial. Mais, par le biais d'arrestations préventives, les forces de l'ordre suisses ont fait en sorte qu'il ne puissent s'exprimer ni dans ni autour du Forum, ce qui a déclenché la réaction indignée des principales ONG présentes sur place. Dans un texte commun signé par les plus représentatives d'entre elles, ces organisations font valoir que leur contribution au Forum – dont elles se félicitent – ne peut pas s'accompagner, hors les murs, de la suppression de la liberté de parole et d'association. Un échange assez vif sur ce thème s'est déroulé en présence de Claude Smadja, le directeur général du FEM. Celui-ci n'a pas fléchi : oui au dialogue, non à la violence, a répondu le numéro deux de l'institution à ceux qui craignaient de voir Davos *« se transformer en forteresse »* sourde aux appels extérieurs.

Il reste qu'en acceptant d'accueillir une contestation qu'ils espéraient canaliser, les organisateurs ont ouvert la boîte de Pandore. Le dialogue recherché n'est toujours pas à l'ordre du jour. Tenues en suspicion par les congressistes de Porto Alegre, plus radicaux, les ONG présentes à Davos sont tentées par la surenchère pour ne pas perdre de leur crédibilité. Dans le même temps, pour ses organisateurs, le Forum économique mondial ne peut pas se transformer en estrade onusienne. Les hommes et les femmes d'affaires qui constituent son fonds de commerce ne le comprendraient pas. Dans leur grande majorité, les pèlerins de Davos ont toujours le libre marché pour credo. Et dans leur esprit, la repentance est un exercice dont il faut éviter d'abuser.

Serge Marti

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Jacques-Marie Vaslin

La dette publique : une chance ?

Les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Cette réflexion de David Ricardo semble sortir tout droit d'un programme libéral contemporain. Elle date pourtant de 1820. L'économiste anglais s'intéressait alors à la question du financement de la guerre. La Grande-Bretagne venait de sortir de nombreuses années de conflit avec la France, de 1793 à 1815.

Pour régler leurs dépenses militaires, les Etats ont le choix entre quatre procédés : l'endettement, l'impôt, l'inflation et le pillage. La nature du régime politique a poussé les deux nations ennemies vers deux voies de financement radicalement différentes.

La politique de la Grande-Bretagne repose sur la confiance en l'Etat. En période de guerre, les dépenses militaires anglaises sont financées par l'émission d'emprunts. Il est prévu que ces derniers seront remboursés, une fois la paix retrouvée, grâce à une hausse des impôts. La Grande-Bretagne a bonne presse en matière de gestion des deniers publics. Cette notoriété date de la « glorieuse révolution » de décembre 1688, qui mit fin à la monarchie absolue. Le Parlement obtint donc, dès l'année suivante, un droit de regard sur la gestion des affaires publiques.

Le gouvernement, conscient de l'importance du crédit public, a tout fait pour entretenir sa réputation de bon payeur. Il reconnaît sa dette et tient à la régler de façon scrupuleuse. Mais l'épargnant a besoin d'être rassuré. C'est dans ce dessein que la Caisse d'amortissement sera fondée en 1717. Son objectif est de réduire le poids de la dette en rachetant régulièrement des emprunts d'Etat (« consol ») à la Bourse de Londres. La Caisse est le gage d'une réduction progressive de l'endettement, donc des impôts.

En 1781, Necker, alors en charge des finances françaises, vantait la supériorité de l'Angleterre, non sans une pointe de jalousie : *« Le crédit immense dont bénéficie l'Angleterre* (...) *constitue à ce jour sa force principale dans la guerre. »*

Entre 1793 et 1815, la confiance dont jouit la Grande-Bretagne auprès des épargnants lui a permis d'emprunter près de 564 millions de livres. Les titres anglais drainent les capitaux provenant de tout le pays. Ils sont aussi très recherchés par les étrangers, notamment les Hollandais. Mais l'importance de la dette publique anglaise et l'aggravation des conflits menacent la santé financière du pays. Les charges d'intérêt et les dépenses militaires absorbent en moyenne 90 % du budget ! Des mesures fortes sont prises pour éviter au pays de sombrer sous ce fardeau. Pour stopper la spéculation sur la livre, sa convertibilité en or est suspendue dès le 26 février 1797. Un impôt sur le revenu est créé en 1799.

Contrairement à la France, la Grande-Bretagne n'a pas eu recours à la création monétaire pour financer les guerres. L'endettement et les impôts ont subvenu aux dépenses. Les nombreuses émissions d'emprunts d'Etat ont aidé au développement des infrastructures financières. La dette publique est devenue, indirectement, l'un des moteurs de la révolution industrielle

Après Waterloo, la dette totale engendrée par les différentes guerres s'élève à 792 millions de livres, ce qui représente à l'époque 250 % du revenu national ! Une partie de l'épargne risque de se détourner de l'investissement privé. N'étant plus dirigée vers les secteurs productifs, elle se retrouve engloutie dans le financement de la politique belliqueuse de l'Etat. C'est ce que J. M. Keynes baptisera, cent cinquante ans plus tard, *« l'effet d'éviction »*. La révolution industrielle, si fragile, est menacée dans son développement.

Mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'accroissement considérable de la dette anglaise a été profitable au pays. Contrairement à la France, la Grande--Bretagne n'a pas eu recours à la création monétaire pour financer les guerres, n'utilisant qu'avec modération la planche à billets. L'endettement et les impôts ont subvenu aux dépenses. Les nombreuses émissions de « consols » ont aidé au développement des infrastructures financières. Le placement de la dette publique a entraîné l'épargne improductive vers la Bourse. L'argent, auparavant placé dans les bas de laine ou sous le matelas, a fructifié.

Peu à peu les épargnants se sont initiés aux techniques de la Bourse. La profession financière s'est spécialisée aussi : banquiers, agents de change, courtiers innovent sans cesse. Plus tard, ils pourront revendre leur savoir-faire aux autres pays européens. Le financement des guerres par l'emprunt a ainsi favorisé le développement de la Bourse de Londres. Une fois la paix revenue, en 1815, l'épargne se dirige à nouveau vers les actions. La dette publique devient indirectement l'un des moteurs de la révolution industrielle.

De l'autre côté de la Manche, la France fait plutôt pâle figure. Les banqueroutes successives et le dédain avec lequel la monarchie absolue considère les épargnants plombent le crédit de l'Etat. L'absence de démocratie empêche toute refonte du système. La révolution de 1789 tue dans l'œuf l'espoir qu'elle avait suscité. Dans l'impossibilité d'émettre des emprunts, les gouvernements successifs vivent d'expédients. Ils font massivement imprimer des assignats, ce qui provoque une valse des étiquettes. Les armées pillent les territoires conquis, faute de financement correct. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que la révolution industrielle prenne un fâcheux retard, les investisseurs ne pouvant trouver de financement dans un système aussi désuet. Le comble du déshonneur est atteint après Waterloo, lorsqu'il faut régler la note de vingt ans de guerre. Faute de système financier crédible, la France doit avoir recours aux services de deux banquiers étrangers : l'Anglais Baring et le Hollandais Hope. Par la suite, banquiers et ministres, rompus à la finance anglaise, prennent conscience de l'importance du palais Brongniart.

Une fois rétablie la confiance envers l'Etat, les emprunts publics vont jouer leur rôle de catalyseurs de l'épargne vers le marché financier. Les grandes maisons bancaires comme Rothschild, Laffitte, Hottinguer ou encore Mallet connaissent de beaux jours grâce à l'endettement de la France. Les émissions de la Restauration dopent la Bourse de Paris. La révolution industrielle peut avoir lieu.

Jacques-Marie Vaslin *est maître de conférences à l'université de Picardie.*

Quelles perspectives pour le logement social public en Europe ?

par Yann Maury

Les représentants des fédérations nationales et régionales du logement social des pays membres de l'Union européenne ont débattu, lors du dernier congrès du Comité européen de coordination de l'habitat social (Cecodhas) de « *L'habitat social dans l'Europe du XXIe siècle* ». Peut-on, à la lumière des discussions, dessiner l'avenir du logement social de masse en Europe ?

Première tendance, on assiste à un transfert généralisé du logement social public vers le marché. Cette tendance est repérable dans tous les Etats membres. Les aides à la pierre ont disparu en Europe. Le désengagement des Etats est total. Tout au plus s'agit-il pour les gouvernements de fixer un cadre général d'intervention à des politiques locales. Il s'agit de conférer « *plus de responsabilité que par le passé* » aux organismes bailleurs. « *Il y a moins de subventions, tout est plus cher. Dans tous les pays, on est très critique sur les subventions...* » (N.V. Velzen, président du Cecodhas).

Cette « marchandisation » du logement social n'est pas sans dangers. L'arrivée massive de nouveaux pauvres provoque des tensions sur l'offre de logements sociaux ; l'Europe connaît une grande mobilité de populations migrantes (est et sud-européennes). Second danger : une insuffisance d'investissements publics dans ce secteur, alors que l'attrait des grands centres urbains s'amplifie, provoquant une concentration de populations urbaines à très faibles revenus et aux modes de vie très éloignés des cultures locales dominantes. Ces deux phénomènes cumulés mettent la ville européenne sous pression.

Autre constat : il s'opère pour la partie la plus attractive des parcs locatifs de très importants programmes de vente de logements sociaux à leurs occupants (Italie, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Suède...). A l'autre bout de la chaîne, des opérations de démolition de patrimoines jugés obsolètes, sont engagées, alors même que les bailleurs sociaux européens réalisent, dans le même temps, d'importants programmes d'accession sociale à la propriété (Pays-Bas, Espagne, Italie...). L'UNFO-HLM, lors de son dernier congrès, revendiquait très clairement une réforme législative permettant aux organisations HLM de s'engager dans cette direction. En outre, la conduite de la politique du logement social est partout renvoyée à la sphère locale : régions (Italie, Espagne...) ou communes (Pays-Bas, Allemagne, Suède...). On peut d'ailleurs considérer que, pour la France, la loi Chevènement sur les communautés de communes s'inscrit dans cette logique propre à l'ensemble des Etats membres, de « responsabilisation et d'autonomie » des acteurs locaux.

Enfin, le traitement des segments sociaux les plus fragilisés est, selon un phénomène généralisé de sous-traitance sociale, confié partout au secteur associatif (Espagne, Pays-Bas, Italie...). Il s'agit même de l'axe central du Livre vert, *Quality and Choice : a Decent Home for All*, établi par le gouvernement Blair (avril 2000) qui prévoit que 0,2 million de logements sociaux communaux devront devenir propriété des Housing Associations.

Le traitement des segments sociaux les plus fragilisés est confié partout au secteur associatif (Espagne, Pays-Bas, Italie...)

Face à ces évolutions rapides, les organisations en charge de la gestion du logement social sont confrontées à des enjeux socioéconomiques à la fois communs et fortement marqués par l'incertitude : fragilité et mobilité accrues des ménages, vieillissement des populations, flux d'immigration importants, pression politique sur les acteurs locaux. L'inégalité des ressources mobilisables accroît les écarts (souvent considérables) dans les solutions opérationnelles mises en œuvre localement. Dès lors, va-t-on vers une disparition des organisations de logement social en Europe ?

Eu égard aux mutations patrimoniales radicales qui touchent les bailleurs sociaux, ceux-ci sont confrontés à une réelle interrogation. A quoi et à qui vont-ils servir ? Leur référence historique à un mouvement social (au moins pour l'Europe du Nord) correspond-elle à une réalité encore tangible ? Les organisations européennes de logement social avancent ici le concept substitutif « d'opérateur de services urbains ». L'objectif est à la fois de diversifier leurs activités (opérations d'aménagement et de restructuration urbaine) et de reconquérir les classes moyennes (accession sociale à la propriété). Bien qu'elle ne relève pas d'une compétence communautaire, il est frappant de constater à quel point la politique publique du logement social en Europe, subit l'influence du modèle culturel dominant, le modèle néolibéral : régulation d'un secteur d'activité sociale par le marché, suppression des aides publiques, sous-traitance sociale aux associations, normes de rationnement, réduction des frontières public/privé.

Le concept de service universel, en tant que service minimum destiné aux plus démunis, s'applique parfaitement aux politiques publiques du logement social en Europe. Une illustration significative de cette imprégnation culturelle passe par la récente adoption de la « charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ». L'unique article consacré à cette question est révélateur : « *Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement* ». Que révèle en creux cette phrase ? Elle signifie que, hormis les populations les plus en difficulté, le logement social constitue un marché qui doit être régulé comme tel. Dans ce contexte, hormis les aides publiques spécifiques destinées aux plus démunis (les logements très sociaux), c'est pour la France l'ensemble de son système d'aides publiques au logement social qui devient à terme dérogatoire de la norme commune européenne. L'union HLM a des jours difficiles devant elle...

Au fond, du nord au sud de l'Europe, ces normes d'actions donnent à voir l'émergence d'un Etat-providence européen libéral, cher aux Anglo-Saxons, pour l'essentiel régulé par le marché, dans lequel les aides publiques au logement sont destinées à des publics déshérités. La notion même de logement social en Europe, devient dès lors fortement problématique : l'unique critère commun résiduel étant que les conditions d'accès au logement social sont fixées par les pouvoirs publics (locaux) et non par le marché. Mais il apparaît plus fondamentalement encore que le processus de l'exclusion sociale – qui passe ici par le logement – est un processus inéluctable, qu'il convient tout au plus de réguler, via des aides publiques toujours plus réduites. Il s'agit de réparer, de colmater, mais pas d'inverser les logiques d'action qui conduisent précisément à ces phénomènes. Le processus de neutralisation par le marché de l'habitat social européen a commencé. C'est à cet enjeu que sont confrontés l'ensemble des acteurs et des organisations européennes qui œuvrent dans ce champ.

***Yann Maury** est chargé de recherche au CNRS (Centre comparatif d'études des politiques publiques et des espaces locaux - Montpellier-I).*

LIVRES

par Alain Lebaube

Eloge du compromis

LA FIN DU CHÔMAGE ?
de Jean Boissonnat, Calmann-Lévy, 192 p., 92 F, 14 €

Avant d'être économiste, Jean Boissonnat est et demeure un journaliste ; ce qui ne saurait, bien entendu, être péjoratif. Son bloc-notes, dans *L'Expansion*, avait cette qualité rare de toujours surprendre par sa concision et de séduire par sa pertinence. Formidable vulgarisateur, son présent livre, « *La Fin du chômage ?* », a l'immense mérite d'être simple, clair, sur un sujet qui n'autorise pas la facilité.

Parce qu'il est journaliste, aussi, Jean Boissonnat sait appuyer sa démonstration d'emprunts qu'il fait à des rapports récents, à des éléments qu'il tire de l'actualité et en citant de « *bons* » auteurs. Robert Reich, bien sûr, Jérémy Rifkin, en dépit du mauvais procès qui lui est fait sur « *la fin du travail* », Dominique Méda, mais également Thomas Piketty, Guy Aznar, Jacques Delors et, surtout, le professeur Alain Supiot. Autant dire qu'il livre un panorama étendu de l'état des connaissances en donnant la préférence aux réflexions les plus abouties, de celles qui appellent à prendre en compte la modernisation de la société.

Mais le journaliste a aussi un compte – professionnel – à régler. Il rappelle, dès l'avant-propos, qu'un de ses articles, publié dans *Le Monde* en mars 1999, lui avait « *attiré les sarcasmes de beaucoup* », pour avoir péremptoirement annoncé « *la fin du chômage en 2010* ». C'est ce qui sert de trame à l'ouvrage, au moins au début, et en donne la partie la moins convaincante. Pour les besoins de sa démonstration, Jean Boissonnat défend implicitement l'idée d'une normalité démographique qui serait celle du vieillissement et de la baisse tendancielle du nombre d'actifs. Ce phénomène, qui touche en premier lieu les pays industrialisés, devrait à terme se généraliser sur l'ensemble de la planète. Il serait aussi une solution à nos difficultés actuelles et à venir, selon lui, en oubliant que la croissance s'alimente de la vitalité.

Il y a en fait deux livres en un. Car avant et après ce plaidoyer, Jean Boissonnat fait preuve de constance pour, à nouveau, tisser les raisonnements qui avaient fait tout l'intérêt du rapport qu'il rédigea en 1995 pour le Commissariat au Plan. Soit qu'il fasse directement référence au « *travail dans vingt ans* » et à sa proposition novatrice d'un contrat d'activité, ou qu'il expose des thèses cousines qui sont postérieures à ses propres conclusions, il retrouve la posture de l'expert pour tracer les voies de l'avenir et avancer de nouvelles propositions. Dont la suppression du baccalauréat.

Au passage, le prétexte du livre est oublié, puisqu'il écrit en terminant que « *le chômage ne va pas disparaître dans le monde, mais qu'il va changer chez nous* ». A grands traits, il définit donc « *une nouvelle conception du plein-emploi* » qui oblige à penser un équilibre « *fragile* » entre les contraintes de la flexibilité et les garanties d'une sécurité assumée par la collectivité. Ce qui l'amène aussi à faire l'éloge du contrat, de la culture de la négociation et du compromis pour avancer dans la recherche d'un pacte social.

En ces temps de refondation sociale musclée, Jean Boissonnat est également un incorrigible optimiste qui, doctrine chrétienne en étendard, pense que le moment viendra où il faudra « *désacraliser le travail* ».

Le « microcrédit », entre service bancaire et insertion

par Dorothée Pierret et Cyril Rollinde

Depuis plus de dix ans se développent en France des outils de financement orientés vers les créateurs d'activité exclus du secteur bancaire. Au-delà de leur diversité, l'objectif est identique : permettre l'accès à des prêts de faible montant (jusqu'à 100 000 francs) et accompagner l'insertion des créateurs au sein des réseaux de partenaires traditionnels des entreprises. La tenue en décembre 2000 de la conférence européenne du « microcrédit », à l'initiative du ministère des finances, a rappelé la place accordée à cet outil d'insertion. Les réflexions sur le cadre juridique de l'activité de crédit posent la question de l'articulation entre deux positions : celle visant à contraindre les banques à un « service minimum » s'inspirant de l'expérience américaine et celle cherchant à externaliser le microcrédit en en faisant un outil parabancaire.

En France, l'exercice des activités dites de banque est réservé à des établissements agréés par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et soumis à une surveillance de la commission bancaire. Seuls les établissements agréés peuvent octroyer des crédits – « *tout acte par lequel une personne agissant à titre onéreux met* (...) *des fonds à la disposition d'une autre personne)* » (art. 3 loi 1984) – et collecter de l'épargne – « *fonds qu'une personne recueille d'un tiers* (...) *avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge pour elle de les restituer* » (art. 2).

Si ces deux activités appartiennent au « *domaine réservé* » des établissements de crédit, aucune obligation en termes d'offre minimum de produits de crédits n'est en revanche instaurée, participant ainsi à la création du « *creux bancaire* » auquel sont confrontés les créateurs en situation d'exclusion sociale. Les banques justifient leur position en évoquant le coût de traitement et l'absence de rentabilité des crédits d'un trop faible montant. Les contraintes liées à l'agrément sont telles (notamment en termes de capital minimum à réunir) que peu de structures ayant pour vocation l'octroi de microcrédits peuvent s'y soumettre (l'expérience de la Caisse du Nord-Pas-de-Calais et de la Nouvelle Economie fraternelle restent des exceptions, le nombre de microcrédits qu'elles octroient n'excède guère la centaine de dossiers par an).

Certains établissements bancaires à vocation particulière jouent ou pourraient être amenés à jouer un rôle dans l'extension du « microcrédit » dans le cadre de la loi bancaire. C'est le cas de la Caisse des dépôts, qui intervient dans le montage de nombreuses structures faisant du crédit à but social. Les Caisses d'épargne se sont, pour leur part, vu confier une mission d'intérêt général de « lutte contre l'exclusion bancaire » les contraignant à utiliser une partie de leurs excédents d'exploitation pour le financement de projets d'économie sociale.

Ce type de démarche se rapproche du *Community Reinvestment Act*, qui oblige les banques américaines à intervenir dans les quartiers considérés difficiles. L'avantage de l'intégration d'une offre de microcrédit dans le cadre d'un service bancaire minimum réside dans le fait que, quel que soit le montage financier initial, le micro-entrepreneur ne pourra développer son activité sans avoir accès à des services financiers bancaires (moyen de paiement, facilités de trésorerie).

Le choix du cadre juridique pour la conduite de l'activité de microcrédit dépasse la question du financement de la micro-entreprise

Les organismes les plus actifs en matière de microcrédit (notamment l'ADIE – Association pour le droit à l'initiative économique – et le réseau des PFIL – plates-formes d'initiative locale) n'ont pas le statut d'établissement de crédit et s'inscrivent dans un régime d'exception à la loi bancaire. L'ADIE exerce son activité au titre de l'article 11, en vertu duquel « *l'interdiction relative aux opérations de crédit ne s'applique pas aux organismes sans but lucratif qui, dans le cadre de leur mission et pour des motifs d'ordre social, accordent, sur leurs ressources propres, des prêts à des conditions préférentielles à certains de leurs ressortissants* ». Les PFIL interviennent, elles, au titre de l'article 3 caractérisant le crédit comme un acte « onéreux », excluant ainsi les prêts d'honneur (gratuits).

Toutefois, ces organismes ne peuvent octroyer des prêts que sur leurs fonds propres, limitant ainsi le volume de crédits. Si l'ADIE a résolu partiellement la question en signant des conventions avec les banques, elle n'en reste pas moins limitée par les plafonds d'intervention imposés par ces banques. Les PFIL, qui collectent de ressources auprès de collectivités locales, se retrouvent dans une situation juridique complexe, dans la mesure où elles transforment des fonds publics en crédits gratuits à des entreprises privées. Le soutien que leur apporte une circulaire de la Datar ne suffit pas à lever toutes les difficultés rencontrées. Certains aménagements des textes sont aujourd'hui à l'étude. Le texte, soutenu notamment par l'ADIE, l'AFB et les banques mutualistes, autoriserait certaines associations à se refinancer auprès du système bancaire, sans pour autant les autoriser à collecter de l'épargne. D'autres réflexions sont en cours, telles que le niveau du taux d'usure applicable au microcrédit, la diffusion du concept de caisses solidaires ou encore la création d'un organe central spécifique pour les structures de microcrédit. Accroître les capacités du secteur associatif pour une extension de l'octroi de crédit à but social revient à reconnaître le caractère spécifique de cette activité combinant une dimension sociale au-delà du service financier.

Le choix du cadre juridique pour la conduite de l'activité de microcrédit dépasse la question du financement de la micro-entreprise. Le maintien du principe de monopole en contrepartie d'un service minimum renvoie les banques à leur rôle de financier, alors que l'externalisation de l'activité de « microfinancement » consiste à en faire un outil spécifique d'insertion en dehors du cadre bancaire. Il semble que c'est à la croisée des chemins que se situe précisément la microfinance, permettant à chaque acteur de jouer pleinement son rôle.

C'est ce que tente d'impulser l'État à travers son soutien à la création d'entreprise à la fois sous la forme d'aide directe aux créateurs (exonérations de charges sociales, avances remboursables...), d'appui aux structures de microcrédit (aide au fonctionnement, abondement des fonds de prêt...) ou d'incitation à l'accès aux prêts bancaires (adossement d'aides de l'Etat à des prêts bancaires, fonds de garantie...). Le lancement du prêt à la création d'entreprise via la Banque de développement des PME (BDPME), en octobre, est révélateur de cette tendance. L'Etat, par son appui financier, tente à la fois d'impliquer le secteur bancaire tout en reconnaissant le rôle des structures associatives partenaires, indispensables pour le déblocage de ce type de crédit. Le « microfinancement » est nécessaire ; son développement, voire son « industrialisation », dépendra de la capacité des acteurs associatifs, bancaires et publics à travailler ensemble.

***Dorothée Pierret** est chargée de programme à l'Institut des recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM).*
***Cyril Rollinde** est directeur d'Epargne, financement, information, pour les créateurs d'entreprises et d'activités (Eficea).*

PARUTION

UN TRAVAIL AU BOUT DU FIL – LES SALARIÉS DES CENTRES D'APPELS : PROFILS, RÉMUNÉRATIONS, CARRIÈRES, de l'Observatoire des hommes et des organisations
Les centres d'appels connaissent une croissance spectaculaire de leurs effectifs depuis plusieurs années, et cette tendance devrait se poursuivre. Mais les dirigeants et l'encadrement de ces structures sont fort loin d'avoir « pensé » l'organisation et la gestion des ressources humaines, sinon en termes de stricte productivité. Tout le mérite de cette étude, menée avec l'appui d'Adecco Travail Temporaire et de Phonecco, filiale de la précédente spécialisée dans ce secteur, est de partir de l'observation des situations de travail réelles et d'entretiens avec des salariés des centres d'appels, amenés à décrire leur expérience et à suggérer des améliorations. Parallèlement, l'étude décrit précisément le contexte économique et les perspectives de développement du secteur, et ses conséquences sur l'emploi, les qualifications et les carrières. Un travail indispensable pour les responsables et les managers des centres d'appels (édité par Adecco, 151 p., 249 F, 37,96 €). ***A. R.***

VIENT DE PARAÎTRE

Le Monde EMPLOI

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES :

Les pénuries de main-d'œuvre poussent certaines entreprises à recruter différemment

Pour élargir leurs embauches à des publics jusqu'ici exclus du marché du travail, des employeurs redécouvrent des méthodes de formation mises au point il y a plus de dix ans pour insérer les moins qualifiés. D'autres modifient radicalement leurs critères de sélection des candidats

« Nous aussi, nous visons la société de plein emploi ! » Lundi 29 janvier à l'émission « Mots croisés » sur France 2, Denis Kessler, numéro 2 du Medef, partageait au moins cet objectif avec le gouvernement et les syndicats. Car l'analyse à long terme du patronat français se fonde sur... la démographie. Et celle-ci décrit le paysage, apocalyptique, d'une pénurie chronique de population active dans une économie qui a retrouvé le chemin de la croissance. Pénurie de main-d'œuvre dans les nouvelles technologies, mais aussi dans le secteur des métiers traditionnels, tels que le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, les services à la personne...

Il est dès lors possible de lire la stratégie de « refondation sociale » du Medef comme une politique de « remise au travail » de populations que des décennies de restructurations avaient exclues du marché de l'emploi : les chômeurs, à travers le plan d'aide pour le retour à l'emploi (Pare) ; les seniors, à travers le recul de l'âge du départ en retraite ; les plus bas niveaux de qualification, à travers un meilleur accès à la formation professionnelle ; les jeunes, à travers le développement de l'alternance – autant de « chantiers » de la refondation ouverts à la négociation. Il s'agit d'inverser les tendances qui ont conduit les entreprises à écarter de l'emploi les travailleurs les plus âgés ou les moins qualifiés, ou encore à retarder l'entrée des jeunes dans la vie active.

Mais tenir un tel objectif exige une véritable révolution culturelle dans le management des entreprises. Longtemps, des pionniers de l'insertion ont montré, et démontré pratiquement, qu'il était possible de qualifier l'individu a priori le plus éloigné du marché de l'emploi. Bertrand Schwartz, avec l'opération des « Nouvelles qualifications », lancée en 1988 et abandonnée depuis, les Ateliers pédagogiques personnalisés (APP), créés à la même époque, ont fait d'innombrables émules et mis au point d'excellents outils opérationnels. Il existe aujourd'hui 463 APP travaillant sur 769 sites de formation. Bon nombre d'entreprises signent aujourd'hui avec des APP des conventions qui leur permettront de « mettre à niveau » des candidats à l'emploi ou des salariés : en 1999, de 5 % à 7 % des bénéficiaires de formation en APP étaient salariés d'entreprise. Jean Vanderspelden, l'un des responsables du Service d'appui et de liaison des APP, estime que *« les entreprises confrontées aux pénuries de main-d'œuvre constituent aujourd'hui le champ naturel de développement »* de ses activités.

TESTS D'HABILETÉ

D'autres entreprises changent radicalement leurs méthodes de recrutement, tant il est vrai que celles-ci, sans que cela soit consciemment énoncé, perpétuent de fait une vision bien déterminée de l'aptitude à l'emploi, mesurée à l'aune du diplôme et du curriculum vitae. La méthode dite des « tests d'habiletés », créée au sein de l'ANPE, est ainsi adoptée par un nombre croissant d'entreprises : elle a permis à Aérospatiale-Matra, Bouygues, Cegetel, France Télécom, les Chantiers de l'Atlantique, Leroy-Merlin, etc., de recruter 5 000 personnes depuis 1995. L'objectif est d'élargir le champ du recrutement à des publics que les méthodes traditionnelles excluaient a priori. Il s'agit aussi de combattre l'autocensure de certains candidats, qui s'empêchaient eux-mêmes toute démarche, par anticipation de la réponse supposée négative de l'employeur. L'ANPE pourrait créer prochainement des plates-formes permanentes utilisant cette méthode pour le compte de plusieurs entreprises.

L'amélioration de l'attractivité des métiers les plus touchés par les pénuries est bien sûr le levier le plus immédiat d'un élargissement du vivier des candidats. La volonté de rétribuer les jeunes en formation par alternance sous statut scolaire, ou encore d'améliorer la rémunération des apprentis, participe de cette tentative, particulièrement pour des secteurs aussi touchés que le bâtiment ou l'hôtellerie-restauration.

Mais les employeurs sont-ils véritablement prêts à payer le prix de cette ouverture pour la transformer en véritable politique de ressources humaines, ou se contenteront-ils de quelques effets d'annonce pour tenir... jusqu'à la prochaine récession ? Déjà, au milieu des années 80, la précédente alerte à la pénurie avait engagé un certain nombre d'entreprises, principalement les plus grandes, vers des démarches actives en direction des bas niveaux de qualification. Mais cet effort avait été aussitôt relâché aux premiers signes du retournement de conjoncture. Alors qu'une véritable ouverture vers de nouveaux publics exige une constance de l'engagement du management et de la direction, et surtout un changement de la représentation de ce que sont, pour un métier ou une activité, les véritables compétences à l'exercer.

Antoine Reverchon

Ne plus sous-traiter la formation

Le groupe Bernard Brunhes a étudié dans ses « Cahiers n° 5 » (juin 2000), les conditions de réussite d'une formation menée en direction des salariés les moins qualifiés, à partir de plusieurs expérimentations conduites dans des PME-PMI.

De telles actions doivent tout d'abord participer de la stratégie générale de l'entreprise (par exemple obtenir une certification ISO, ou industrialiser un produit innovant). Elles doivent être précédées d'une démarche d'ingénierie pédagogique pour évaluer la distance entre acquis de départ et compétences à atteindre, et déterminer les méthodes et les rythmes d'apprentissage nécessaires à chacun.

L'encadrement doit participer et être responsable du processus de formation. Enfin, celui-ci doit être pris en charge au sein même du collectif du travail et pouvoir évoluer en fonction de l'évaluation permanente de ses résultats. Des procédures en rupture avec les canons traditionnels de la « sous-traitance » de la formation à des organismes extérieurs.

Leroy-Merlin n'embauche plus à l'aune du CV

L'entreprise de bricolage utilise la méthode dite « des habiletés » afin de mieux déceler les potentiels des candidats

NÎMES
de notre envoyée spéciale

« ZUP Nord ». A Nîmes, mieux vaut ne pas inscrire cette adresse sur son CV quand on cherche un emploi. Nathalie, vingt-trois ans, qui réside dans ce quartier, a subi cette discrimination quand, en BEP de secrétariat, elle recherchait un stage, *« même non rétribué. Les gens croient qu'il n'y a que des délinquants dans cette ZUP »*. Pourtant, aujourd'hui, elle est en contrat à durée indéterminée – à temps partiel – au poste d'hôtesse de caisse dans le magasin Leroy-Merlin de Nîmes.

La jeune femme, qui a travaillé dans le secteur du nettoyage durant deux ans, a été embauchée lors de l'ouverture du magasin de bricolage, en mai dernier. Elle a *« galéré »* pour y arriver, car, au début, la responsable des caisses ne voulait pas d'elle, au prétexte qu'elle avait, disait-elle, *« un langage de cités. Cela m'a fait mal d'être ainsi pénalisée. »* Mais Chantal Philipona, responsable du personnel et des ressources humaines, a insisté pour lui donner sa chance, d'abord en contrat à durée déterminée. Aujourd'hui, celle-ci ne tarit pas d'éloges sur Nathalie, qu'elle n'aurait pourtant *« jamais »* embauchée si elle avait appliqué ses critères habituels de recrutement. *« Généralement, nous demandons au moins le niveau bac, même pour des postes de logistique »*, c'est-à-dire de remplissage des rayons.

Si Nathalie a obtenu cet emploi, c'est parce que le magasin a choisi de recruter une partie de son personnel en utilisant une méthode dite *« des habiletés »*, qui permet de révéler les qualités des personnes et ainsi de dépasser les discriminations, qu'elles soient basées sur l'âge, la formation, la couleur de la peau, le lieu de résidence... Importée du Canada par Georges Lemoine, directeur départemental de l'ANPE des Deux-Sèvres et professeur de sociologie à l'université de Poitiers, cette procédure, mise en œuvre par l'ANPE depuis 1995, a été utilisée lors de la récente ouverture du magasin Leroy-Merlin de Marseille Grand Littoral, situé en zone franche. *« Nécessitant six mois de préparation et une logistique importante, cette méthode s'applique aux recrutements en nombre »*, souligne Christian Croibier-Muscat, animateur de l'équipe commerce à l'ANPE de Nîmes-Costiers.

Concrètement, l'agence a d'abord lancé un appel à candidatures pour des postes de conseillers vente, hôtesse service clients et logistique. Tous les candidats, soit 950 personnes, *« ont été convoqués à une réunion d'information collective sur les postes proposés et la méthode de recrutement »*, reprend Christian Croibier-Muscat. Puis, après des tests d'écriture, de lecture et de calcul, ceux qui les ont réussis ont été convoqués à des tests d'*« habiletés »*. Ils se sont ainsi retrouvés dans un magasin reconstitué, avec des linéaires, des produits en rayon, une musique d'ambiance et des bruits de fond.

SCHÉMAS MENTAUX

Des agents de l'ANPE jouaient le rôle de clients, tandis que d'autres observaient les candidats et notaient leur autonomie, leur esprit d'équipe, le respect des consignes, etc. Les 128 personnes qui ont réussi ces épreuves se sont ensuite présentées à un entretien d'embauche avec les responsables de Leroy-Merlin, qui en a recruté 68 dont 57 en contrat à durée indéterminée. *« C'est seulement à cet entretien que nous avons découvert les CV »*, indique Jean-Louis Richer, directeur du magasin de Nîmes.

Les profils de ces nouveaux embauchés tranchent avec ceux habituellement retenus : 14 % ont un BTS, 34 % le bac, 47 % un BEP ou un CAP. Et 5 % n'ont aucun diplôme, comme Julien, vingt ans, handicapé à une main et une jambe. *« Je pense que ma ténacité aux exercices a joué. »* Il postulait à un emploi en logistique, qui lui a été refusé à cause de son handicap. Mais la direction, séduite par sa *« débrouillardise »*, son *« envie de travailler »* et aussi sa voix, lui a proposé un autre emploi, celui de standardiste-chargé de l'accueil. Sans ce travail, il pense qu'il serait encore au chômage.

Ce n'est pas le contexte de pénurie de main-d'œuvre qui a poussé Leroy-Merlin à ouvrir ainsi son recrutement. Pour Jean-Louis Richer, cette méthode est avant tout un moyen de fiabiliser les embauches, en découvrant *« ce que les gens ont dans les tripes »*. Sinon, *« comment choisir parmi 950 CV ? »*. Pour Nicole Marquez, responsable des ressources humaines pour la région Sud-Est chez Leroy-Merlin, cette démarche répond aussi à une volonté *« de s'impliquer dans l'insertion. Nos clients, ce sont aussi ces personnes en difficulté »*.

Mais, avec le recul, elle se demande comment des recrutements aussi massifs auraient pu se faire autrement qu'en recherchant des profils généralement rejetés. *« Tous ceux que nous avons l'habitude de recruter ont trouvé du travail ailleurs. »* Cette expérience pourrait en tout cas donner des idées aux entreprises confrontées à des pénuries de main-d'œuvre. Mais le pas ne sera pas facile à franchir. *« Les diplômes, c'est rassurant pour recruter. Il n'est pas évident de faire sauter les schémas mentaux. »*

Les entreprises devront aussi éviter d'en faire une stratégie de court terme, sans réaliser qu'un tel procédé nécessite *« un plan d'intégration et d'accompagnement des salariés et beaucoup de formation »*. Cela représente un coût, mais c'est *« la condition de la réussite »*.

Francine Aizicovici

▼ La tension concerne aussi les emplois moins qualifiés
RATIO OFFRES D'EMPLOI SUR DEMANDES D'EMPLOI (d'avril 2000 à septembre)

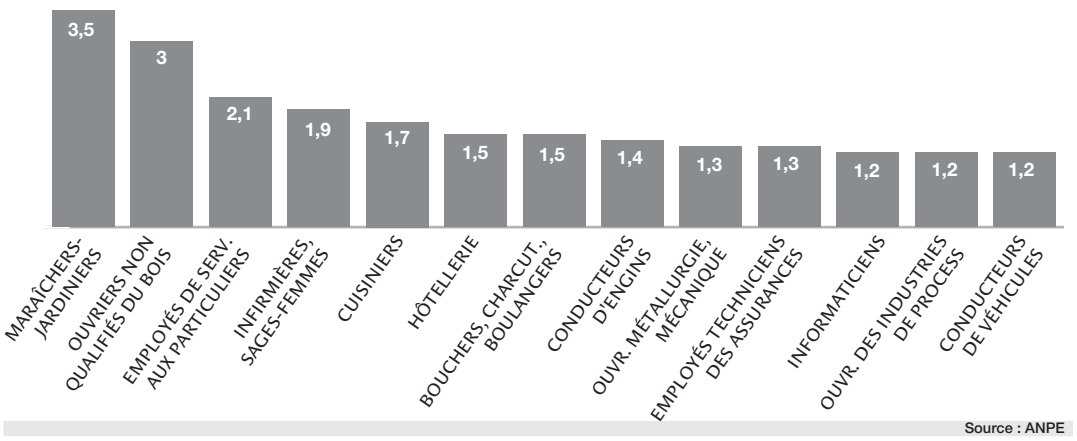

Source : ANPE

Des stagiaires du bâtiment... désormais rétribués

Les artisans du secteur, en liaison avec le gouvernement, ont décidé de « moraliser » les pratiques

Pris à la gorge par le manque de main-d'œuvre, les petits patrons du bâtiment tentent de se donner une image de précurseurs en matière sociale. La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) vient de signer avec le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, et le ministre délégué à l'enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon, une convention de coopération dont l'un des articles *« encourage »* la rétribution des élèves de l'enseignement professionnel au cours des périodes de stage en entreprise. L'idée du ministère est d'étendre cette disposition à d'autres secteurs, le montant ne dépassant pas le tiers du SMIC, seuil au-delà duquel les charges sociales doivent être acquittées. C'est un premier pas vers une *« obligation »* de rétribuer les stagiaires, espère Robert Buguet, président de la Capeb. Dans ce cas, cette mesure devrait s'appliquer à tous les secteurs.

Pour Robert Buguet, il était *« anormal »* que les apprentis soient rémunérés – ils sont sous contrat de travail –, alors que, *« théoriquement, on ne doit rien aux stagiaires de l'enseignement professionnel »*, même si certains employeurs octroient quand même un pécule. Les difficultés qu'éprouvent certains secteurs pour attirer des jeunes en formation, et par ricochet pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée à recruter, ont favorisé cette démarche.

Selon le ministère délégué à la formation professionnelle, l'année scolaire en cours accuse *« une baisse de 20 000 jeunes »* dans les établissements d'enseignement professionnel par rapport aux années précédentes. De plus, *« lorsqu'ils sont en stage, ces élèves, qui ont souvent peu de ressources financières, et dont un certain nombre sont père ou mère de famille, sont débauchés par les entreprises. C'est catastrophique, car ils n'achèvent pas leur cursus scolaire. Et cette "évaporation" risque de s'accentuer. Il est donc important de régler cette question du statut de l'élève »*.

Cette rétribution peut aider le jeune à tenir financièrement jusqu'à la fin de ses études, et plus globalement améliorer l'image de ces secteurs. *« Il faut que le stage, premier contact du jeune avec le monde du travail, soit une réussite et que le stagiaire ait, en partant, le sentiment d'avoir une valeur »*, souligne le président de la Capeb. Pour lui, il s'agit aussi de *« moraliser »* les pratiques. *« Certains secteurs ont la réputation de recourir à des hordes de stagiaires taillables et corvéables à merci, sans qu'on leur donne un centime. Cette mesure provoquera une prise de conscience. »*

Robert Buguet sait bien que cette rétribution ne suffira pas à régler tous les problèmes d'image et de recrutement, *« mais les petites avancées, mises bout à bout, finissent par améliorer les conditions de travail »*. Afin de fixer les modalités de rétribution, le ministère indique qu'il mène actuellement des discussions avec différentes branches professionnelles, qui ne sont *« pas du tout réfractaires »* à ce projet.

F. A.

EUROPE

▼25 millions de personnes en situation de pauvreté persistante (1996)

en **pourcentage** de la population totale

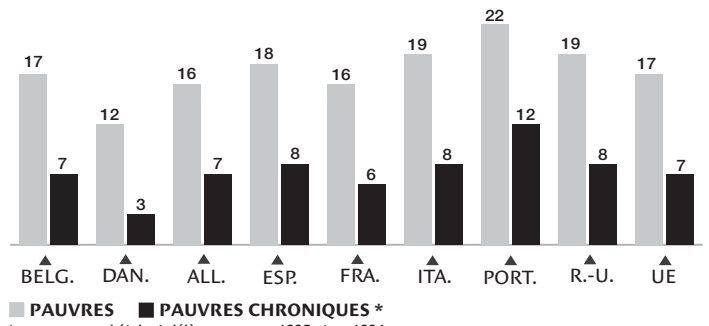

* personnes qui étaient déjà pauvres en 1995 et en 1994

Source : PCM, 1994-1996 (l'Autriche, la Finlande et la Suède ne sont pas prises en compte).

■ En 1996, 7 % de la population de l'Union européenne (UE) – soit 25 millions de personnes – vivaient dans un ménage à bas revenu depuis au moins trois ans. Ce pourcentage varie fortement d'un Etat membre à un autre. Il est de 3 % au Danemark et aux Pays-Bas, mais grimpe à 10 % en Grèce et à 12 % au Portugal.

Dans les autres pays, dont la France, le taux de pauvreté persistante est assez proche de la moyenne européenne.

■ L'office statistique des Quinze évalue à 61 millions de personnes, selon les derniers chiffres disponibles de 1996, le nombre d'Européens qui appartiennent à un ménage à bas revenus, sans que cette pauvreté ne s'inscrive forcément dans la durée.

■ Les Etats membres où le taux de pauvreté est élevé sont aussi ceux où l'on trouve le plus grand nombre de personnes pauvres de façon persistante : il s'agit essentiellement de la Grèce et du Portugal.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	– 0,6
Dont emploi salarié	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	– 0,4
Dont emploi à temps partiel	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)	62	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)	49	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1999 (h/semaine)	40,4	39,7	40,1	38,4	40,6	39,6	38,5	39	43,6	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 3e trim. 2000				4e trim. 99							
	+ 3,9	+ 3,9	+ 3,7	+ 1,8	+ 3,6	+5,5	+ 0,8	+ 5,2	+ 3,9	+ 4,6 (2e tri.)	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE NOV. 2000 (en %)							juil. 00	oct. 00	sept. 00		
Hommes + femmes	8,1	8,8	8,2	8,4	13,6	8,9	10,5	2,8	5,5	4,0	4,7
Moins de 25 ans	16	16,9	9	23	25	18,8	31,9	5,1	12,6	9,1	9,6
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)	46	49	52	61	46	39	61	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : http://www.europa.eu.int/comm/eurostat

FLASH APEC / « LE MONDE »

▼Les entreprises recrutent des cadres en communication

AUGMENTATION SUR LES 12 DERNIERS MOIS DES MISSIONS CONFIÉES À L'APEC

en **pourcentage**

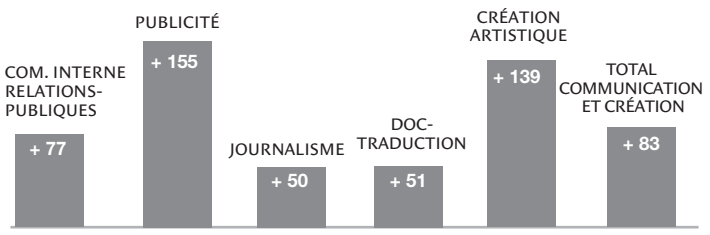

Source : APEC. Pour plus d'informations : www.apec. asso.fr

■ Le marché de l'emploi des cadres de communication est traditionnellement peu visible. Une faible partie des recrutements sont réalisés par le biais des petites annonces. Le milieu professionnel utilise d'autres vecteurs (cooptation, réseau, etc.).

■ Malgré tout, le nombre des offres confiées à l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) pour ces métiers a progressé très fortement : + 83 % au cours des douze derniers mois. Ce score dépasse largement ceux enregistrés pour les autres fonctions, qui ont augmenté en moyenne de 41 %.

Au total, plus de 2 000 opérations de recrutement ont été confiées à l'APEC en un an pour des cadres de communication, au lieu de 1 100 l'année précédente.

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	16,4 % (déc.)	– 1,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	33,3 % (déc.)	– 3.8
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD	975	+ 9,2 %*
INTÉRIM	550	+ 23,1 %*
APPRENTIS	285	+ 3,2 %*
CONTRATS AIDÉS	462	+ 8,8 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes	7 000 (mars)	+ 0,9 %*
Hommes	8 666 (mars)	+ 0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire	42,02 (juillet)	+ 3,2 %
Mensuel	7 101 (juillet)	+ 3,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)	1 137,4 (juin)**	+ 2,3 %***

* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv.99) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois

Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT/« LE MONDE »

▼ Le secteur des services recherche des directeurs généraux

en **pourcentage**

▶ Part de la fonction de direction générale dans le total des recrutements effectués

trimestre 2000 :	4e	3e	2e	1er
	14	16	19	17

▶ Ventilation des recrutements selon les secteurs

trimestre 2000 :	4e	3e	2e	1er
BANQUE ASSURANCE	7	9	11	11
INDUSTRIE	37	37	32	23
GRANDE CONSOMMATION	11	15	14	8
SERVICES	45	39	43	58

Source : Syntec-Syndicat du conseil en recrutement

■ Au quatrième trimestre 2000, 14 % des missions de recrutement de dirigeants ont concerné la fonction de direction générale de société ou de division.

Ce résultat place cette fonction en deuxième position après celle de direction commerciale/marketing/ventes. Il est légèrement inférieur, néanmoins, à ceux enregistrés au deuxième (19 %) et au troisième trimestres (16 %).

■ Comme ce fut le cas lors des deux trimestres précédents, la majorité des missions sont le fait de deux secteurs d'activité : les services et l'industrie. Ceux-ci représentent en effet 82 % des recrutements de la fonction de direction générale (contre 75 % et 76 % au deuxième et au troisième trimestres). Les services ont activé 45 % des missions et l'industrie 37 %.

AGENDA

● **FLEXIBILITÉ.** La Cinquième propose, du 6 février (à 16 heures) au 6 mars, une série de cinq documentaires, *Avis de flexibilité,* consacrés aux différentes formes d'emploi précaire. Témoignages de salariés au quotidien et interviews d'employeurs évoqueront successivement « le temps partiel » , « les solos », « le temps partagé », « l'intérim », « les intermittents » et « le travail éclaté ».

Renseignements : http://www.lacinquieme.fr/emploi/w00030/1

DÉPÊCHE

■ **SONDAGE.** Interrogés par l'IFOP sur « le travail et l'entreprise de leurs rêves » pour le Salon des entrepreneurs, les 18-40 ans (échantillon représentatif de 602 personnes interrogées du 15 au 17 janvier) préféreraient travailler à 36 % dans une grande entreprise, contre 31 % dans une moyenne et autant dans une petite entreprise ; 80 % préfèrent l'entreprise traditionnelle à la start-up. Chez les moins de 25 ans, le score des grandes entreprises atteint 41 %, celui des entreprises traditionnelles 70 %. Pour le choix d'une entreprise, ils considèrent comme très importants « l'ambiance de travail » (83 %) ou son « intérêt » (79 %), ainsi que « l'épanouissement personnel » (72 %), avant « la rémunération » (63 %) ou « l'autonomie » (62 %). Notés sur 20, les dirigeants d'entreprise obtiennent des personnes sondées (actifs et inactifs confondus) des scores compris entre 11,8 et 12,7 maximum pour « leur stratégie de développement de l'entreprise », « leur capacité à saisir les opportunités » ou « la qualité de leur management ». Un tiers des sondés prévoient une mobilité professionnelle d'ici deux ou trois ans (48 % pour les moins de 25 ans), même si 49 % déclarent avoir envisagé de quitter leur entreprise. Parmi ces derniers, 45 % avancent comme argument « le changement de carrière » et 40 % « la rémunération », et 51 % des moins de 25 ans « l'absence d'évolution ». Enfin, 46 % déclarent « avoir envie » de se mettre à leur compte.

Résultats détaillés : http://www.apce.com

La Wallonie se lance dans la bataille de la formation qualifiante

La région belge promeut la création de centres de compétences afin d'aider à une meilleure insertion professionnelle des jeunes

Bruxelles
Correspondance

Développer la « formation qualifiante » : Marie Arena, nouvelle, jeune et inattendue ministre wallonne de l'emploi, a un credo qu'elle martèle depuis son entrée en fonctions, au mois d'avril 2000. A Liège, à deux pas de l'aéroport de Bierset, le concept de la responsable socialiste, ancienne fonctionnaire de l'administration régionale, se traduit en une réalité bien visible. Au rez-de-chaussée du Centre de compétences Liège Logistique, que dirige Pierre-Jacques Verdeur, plusieurs jeunes hommes s'entraînent à charger et décharger des palettes de bois. A l'extérieur, aux abords d'une voie de chemin de fer, des apprentis apprennent à manœuvrer des semi-remorques. Demain, ils découvriront les techniques nouvelles ou partiront en stage à l'étranger.

Liège Logistique est l'une des onze unités du réseau wallon des centres de compétences, lieux de formation qui se veulent modernes et que le jargon officiel dépeint comme *« les vecteurs d'une nouvelle culture technologique pour les travailleurs ». « A court terme,* explique Marie Arena, *le réseau comptera vingt implantations et constituera un modèle unique en son genre. »* Il s'appuie, en outre, sur les initiatives Corail, qui fournissent aux entreprises des formations en informatique et en langues.

Bureautique, matériaux composites, aéronautique, multimédia : dans tous ces autres nouveaux métiers, la Wallonie, longtemps spécialisée dans des branches en déclin, souffre d'un déficit de main-d'œuvre. Alors que la région compte 16,6 % de chômeurs, plus de trente mille postes sont vacants. Explication de ce paradoxe, plus frappant ici que dans d'autres parties de l'Union européenne : sur les 232 000 demandeurs d'emploi recensés, 142 000 n'ont pas atteint le stade de l'enseignement secondaire supérieur. La formation qualifiante que devrait dispenser, en réalité, l'école technique et professionnelle prend trop souvent encore la forme d'un échec programmé, faute de moyens humains et matériels. Faute, aussi, d'un réel intérêt des jeunes pour l'avenir économique et d'un manque de confiance dans les responsables politiques.

Technicienne pragmatique, Marie Arena ne se laisse pas embarquer dans les débats idéologiques sur la crise de l'enseignement ou sur la longue incapacité de son parti à faire le deuil d'un riche passé industriel. Pour cette économiste réformiste, il faut à la fois tenir compte des besoins réels des entreprises et, dit-elle, *« favoriser l'accès à la connaissance, puis à l'emploi, pour un maximum de personnes précarisées, ce qui relève aussi de la citoyenneté ».* Plus question, en tout cas, d'écarter d'un revers de la main les observations des économistes qui, depuis longtemps, égrènent les handicaps wallons : niveau de formation insuffisant avec, pour corollaire, un retard dans l'innovation ; filières techniques dévalorisées ; manque d'intérêt pour la science, etc.

Pas question, non plus, de miser sur le « tout à l'Etat », qui a longtemps inspiré la génération politique précédente : les centres de compétences wallons résultent d'un réel partenariat entre la région, l'office régional de l'emploi, le patronat, les syndicats et les universités. Voilà pourquoi les outils de pointe dont sont dotés les centres sont à la disposition des demandeurs d'emploi mais aussi des travailleurs en formation, des étudiants et des enseignants. Les centres qui veulent être au plus près des réalités du terrain s'implantent dans un environnement bien précis, en concertation avec les secteurs et les branches. Ils se greffent sur des zones d'activités qui peuvent constituer des pôles de développement. A l'écoute, en priorité, des besoins des entreprises en ressources humaines, ces structures mettent au point les activités de formation technologique qui en découlent, réalisant également des missions de conseil.

Liège Logistique, avec ses 21 employés et son réseau de sous-traitants, a été créé en 1998 et dispense de 60 000 à 100 000 heures de formation chaque année. Les cours se donnent durant la semaine ou le week-end, le jour ou le soir. Une entreprise de fret aérien a même demandé, et obtenu, que des cours pour son personnel se donnent à 2 heures du matin...

SÉLECTION DES CANDIDATS

Le centre liégeois avance un taux d'insertion de 80 % dans le secteur du transport pour les personnels qu'il a formés. *« Un chiffre sans doute exact, qui satisfait les politiques et les intéressés, mais que certains brandissent pour masquer la triste réalité de ceux qui restent en marge de l'emploi »,* commente un syndicaliste chrétien. *« Dire cela, c'est se tromper de cible ! »,* réplique le patron de l'un des centres wallons.

Pilotés par des managers (eux-mêmes contrôlés par un conseil réunissant l'administration régionale, des patrons et des syndicats), les centres ne cachent pas, il est vrai, qu'ils n'ont pas pour vocation de remettre tous les inactifs au travail. Cofinancés par la région, le secteur privé et des fonds européens, ils ont une obligation de résultat et procèdent dès lors à une sélection des candidats. *« Le centre de compétences n'est qu'une étape dans le parcours de l'emploi,* explique Marie Arena. *Ce n'est pas un endroit où l'on vient pour s'orienter. Ce choix-là doit être fait ailleurs, avant. Le centre fournit l'aide la plus efficace possible, la plus proche de la réalité, à ceux qui ont opté pour un métier. »*

A ceux qui critiquent un système trop calqué sur les désirs patronaux, la ministre socialiste objecte également qu'elle encourage partout les entreprises à élargir la formation à l'ensemble de leurs personnels. Elle serait apparemment écoutée. S'attaquer au « noyau dur » du chômage ou favoriser le redéploiement économique : sans le dire, la Wallonie est sans doute en train d'opter pour la deuxième solution. En tout cas, son projet de centres de compétences intéresse déjà Bruxelles, mais aussi Valenciennes et la Champagne-Ardennes, qui envisageraient toutes de conclure des accords de partenariat avec les responsables wallons.

Jean-Pierre Stroobants

«1ER CONGRES MONDIAL SUR LE MANAGEMENT SYSTEMIQUE»

Du 1 au 6 mai 2001
Austria Center Vienna

50 experts de réputation internationale en management systémique (Peter Senge, Humberto Maturana, ...) et 4.000 participants de différents pays venant des domaines de l'économie, de la science, de la politique et de l'administration publique discuteront des méthodes de résolution réalisables pour les défis futurs dans les domaines du management et de l'organisation.

www.isct.net

INSTITUT ZUR SYSTEMISCHEN COACHING UND TRAINING

Bureau du congrès mondial de l'ISCT:
Lange Gasse 65, 1080 Vienne
tél.: ++43-1-409 55 66 66
fax ++43-1-409 55 66 77
e-mail: weltkongress@isct.net

Aux Etats-Unis, les employeurs s'occupent des « parents à charge »

NEW YORK
correspondance

Burke Stinson, salarié d'ATT de cinquante-neuf ans, a compris que sa mère avait besoin d'une aide soutenue lorsqu'elle a appelé un jour le bureau de son fils : elle se croyait à l'étranger, elle ne savait plus trop où ; se souvenant vaguement que Burke travaillait chez ATT, elle avait appuyé sur la touche « opérateur » du téléphone et demandé qu'on prévienne son fils.

Ce jour-là, Burke Stinson a su qu'il devrait prendre en charge sa mère. Et vite. Heureusement son entreprise, géant américain des télécommunications, est un des pionniers des programmes *work-life*, que l'on pourrait traduire par « travail et vie quotidienne ». Ces programmes sont mis en place par les employeurs pour aider les salariés à résoudre leurs problèmes familiaux, de la garde d'enfants à la surveillance d'une personne âgée.

Burke Stinson s'est tout de suite renseigné sur les droits aux congés sans solde. ATT laisse ses salariés prendre un maximum de douze mois de congés non payés, au gré des besoins durant une période de deux ans. Cela lui a permis de prendre le temps nécessaire pour sélectionner un centre d'accueil puis, lorsque la vieille dame a eu besoin de soins plus intensifs, il a pu trouver une maison de retraite adéquate. *« J'ai utilisé le réseau interne »*, explique Burke Stinson. ATT a en effet créé un centre d'appels spécialisé, véritable mine d'informations sur tous les services disponibles dans une région donnée. Et, en prime, ses experts savent écouter. *« Ce n'est pas facile de parler de ses collègues,* reprend Burke Stinson. *Vous avez des photos de vos enfants sur le bureau, mais pas de photos de votre mère, le regard égaré. »* Avec le psychologue au bout du fil, on peut au moins évoquer ses angoisses, sa culpabilité, son impuissance à ne pouvoir faire mieux...

Les entreprises aident leurs salariés à prendre soin de leurs ascendants

Ce genre de programme, assez rare il y a dix ans, devient de plus en plus commun dans les entreprises américaines. Car la demande est là. Un récent sondage réalisé auprès de 15 000 salariés du groupe chimique DuPont montre la nouvelle importance du sujet pour les employés. La direction les croyait obsédés par leurs besoins en *baby-sitting*. Or 88 % des salariés interrogés sont des *baby-boomers* et leurs enfants ont grandi. Aujourd'hui, un tiers d'entre eux ont des enfants âgés de moins de quatorze ans, contre la moitié en 1985. En revanche, 50 % déclarent avoir à charge, actuellement ou dans les trois à quatre ans à venir, un parent âgé, contre 40 % en 1995. Conclusion de Charles Holliday, le PDG de DuPont : *« Quand notre force de travail vieillit, les problèmes de garde d'enfants se réduisent, mais les besoins des personnes âgées émergent à l'horizon. »* Et la direction de l'entreprise se dit qu'elle devra développer ses plans « familiaux » pour répondre aux attentes croissantes de ses troupes... et cultiver leur loyauté. Lorsque le taux de chômage se cantonne aux alentours de 4 % et que les concurrents fondent sur les meilleurs éléments de l'entreprise, le soutien annexe apporté au troisième âge devient un argument clef !

Les premiers programmes d'envergure nationale sont apparus à la fin des années 80. *« Nous avons démarré avec IBM le 1er février 1988 »*, se souvient ainsi Diane Pikialis de la société de services Ceridian, qui sous-traite les questions familiales pour le géant de l'informatique. Au début, les experts installés dans les centres d'appel de Ceridian ont fait un gros travail d'information et d'éducation. Ils ont cherché des maisons de retraite de qualité, repéré les services d'infirmières, les livraisons de repas à domicile, les aides-ménagères... situées à proximité des entreprises.

ASSURANCES ET SITE INTERNET

« Malheureusement, les infrastructures pour le troisième âge ne sont pas aussi bien développées que celles pour la garde d'enfants », constate Debbie Phillips, consultante de la société WFD, un expert en management de Boston. De plus, les parents âgés ne vivent pas obligatoirement à côté de leur progéniture. Si le fils « Ibmer » s'est installé à New York alors que sa vieille maman est partie vivre une retraite dorée en Floride, le centre d'appel devra, si la dame fracture sa hanche, lui trouver une maison de repos... en Floride.

Au fil du temps, le contenu des prestations s'est enrichi. On ne se cantonne plus aux seules informations téléphonées. Les grands groupes, IBM, DuPont, ATT, Lucent, Chevron, Texas Instruments... organisent des séminaires, voire des foires-expositions, où les différents intervenants du secteur troisième âge viennent se présenter. Lucent, fabricant d'équipements télécoms, a créé sur Internet un *Vital Aging Resource Program* pour faciliter la prise de décision de ses salariés. Le site, très visité, recense entre autres les différentes aides publiques disponibles... fort peu connues du grand public. De plus en plus d'entreprises ajoutent à leur offre une option assurance pour financer la prise en charge future des salariés et de leurs parents. Et certaines assurent même une aide financière ponctuelle pour répondre aux urgences. Lorsqu'une infirmière est appelée au chevet d'un vieux parent malade, le programme *Just in time* de DuPont prend en charge 80 % de la facture. Et à San Francisco, le *Bay Area Emergency Care Consortium* s'occupe gratuitement des imprévus survenant aux vieillards ou aux bébés des employés de sept cabinets juridiques réunis.

Ces différentes aides vont bien sûr de pair avec une grande flexibilité horaire. Les entreprises à l'écoute proposent à leurs employés congés sans solde, temps partiel, travail à la maison... pour faire face tout à la fois à leurs obligations familiales et à leur travail. Chez DuPont, la formule fait un tabac : la moitié des salariés l'ont essayée.

Caroline Talbot

11,4 milliards de dollars perdus

Aujourd'hui, 12 % de la population américaine a plus de 65 ans. Et, en 2050, la proportion sera bien plus importante : 1 personne sur 5 fera partie du troisième âge. Or, dans 61 % des cas, les couples américains travaillent. On ne peut donc plus compter sur la femme au foyer pour prendre silencieusement en charge ses parents et beaux-parents.

De nombreux salariés s'occupent aujourd'hui d'une personne âgée, tout en continuant leur travail. Et ce surcroît d'activités se fait lourdement sentir dans l'entreprise. Selon un sondage réalisé par l'assureur Metlife, l'économie américaine perd annuellement 11,4 milliards de dollars en retards, prise de retraite anticipée (3,6 % des cas) et abandon total de l'emploi (6 %). Les entreprises ont donc intérêt à aider leurs employés à passer ce cap difficile. Selon une étude réalisée par Hewitt Associates auprès des 500 plus grandes sociétés américaines, un tiers d'entre elles ont mis en place un programme spécialisé.

Les grands patrons internationaux relativisent l'impact de « l'e-business »

Les trois quarts des PDG des plus grandes entreprises mondiales estiment que l'e-business, c'est-à-dire l'utilisation d'Internet dans l'activité de leur entreprise, n'a eu qu'un « impact modéré » (53,4 %) ou « pas d'impact du tout » (22 %) au cours de l'année écoulée. Le tournant du millénaire n'aurait-il finalement pas confirmé la « révolution de la netéconomie » annoncée par tant d'augures, et tant de cabinets de conseil ? Tel est le résultat le plus frappant d'un sondage réalisé entre juillet et octobre 2000 par le cabinet de conseil PricewaterhouseCoopers auprès de 871 présidents directeurs généraux de grandes entreprises d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine. 22 % d'entre eux admettent cependant que cet impact a été significatif, et 2,5 % qu'il a même restructuré complètement leur activité.

Ce jugement doit être nuancé par secteur d'activité de l'entreprise. Ainsi, l'*e-business* paraît avoir eu un impact beaucoup plus significatif dans la banque et les technologies de l'information-communication (TIC) ou les services à la personne, que dans les services à l'industrie, les transports ou l'industrie de biens de consommation. 9 % des dirigeants d'entreprise des TIC estiment même qu'Internet a complètement restructuré leurs activités.

Une étude menée par le cabinet Pricewaterhouse Coopers montre que l'utilisation d'Internet dans l'activité des entreprises est loin d'être encore une révolution

Pour les auteurs de l'étude, l'impact de l'e-business a donc été finalement plus important dans les activités de business to consumer (B to C, vente au consommateur final) que dans le business to business (B to B, vente interentreprise). Cette analyse paraît contradictoire avec l'effondrement des start-up lancées dans le B to C, alors que celles qui ont choisi le B to B semblent mieux résister.

Mais il s'agit, dans cette étude, de grandes entreprises : les réponses de leurs dirigeants semblent donc signifier que les géants de la grande consommation ont entrepris dès l'an dernier la reconquête d'activités électroniques aux dépens des start-up qui les avaient lancées au cours des années précédentes ; alors que les industries intermédiaires ne seraient qu'à l'aube de ce processus, ménageant encore un sursis pour les start-up venues les concurrencer. Autre surprise, malgré l'explosion du nombre de sociétés de placement en ligne, la moitié des dirigeants interrogés estiment que leur existence n'a aucun impact sur la volatilité des marchés, un tiers seulement admettant le contraire.

En dehors de ce jugement plus que réservé sur la réalité de la Netéconomie, l'étude permet aussi de constater, à rebours d'un discours extrêmement répandu sur la fameuse « création de valeur pour les actionnaires », que ces dirigeants sont finalement assez partagés sur l'influence que ces derniers exercent sur leurs décisions stratégiques. 51 % reconnaissent une telle influence aux investisseurs institutionnels, et 53 % aux conseils d'administration, ce qui signifie que l'autre moitié n'en reconnaisse « aucune » (15 %), ou « pas beaucoup » (33 %). L'influence des analystes financiers en la matière ne vaudrait guère mieux : elle n'affecte la stratégie de l'entreprise que pour 48 % des dirigeants, qui lui reconnaissent toutefois à 71 % une influence sur le comportement des actionnaires institutionnels, et à 49 % sur les actionnaires individuels. Ces derniers, semblent penser les dirigeants de ces grands groupes, suivraient donc plus volontiers la communication institutionnelle de l'entreprise que l'avis d'analystes indépendants...

Les dirigeants manifestent enfin un optimisme plutôt inattendu quant à leurs perspectives de développement : il est vrai qu'ils ont été interrogés avant que les indices d'un retournement de la conjoncture américaine ne s'amoncellent. Ainsi, neuf sur dix se disent optimistes quant à la croissance de leur entreprise dans les trois années à venir (et même un tiers « très optimiste »), 86 % prévoyant une poursuite de l'envolée des indices boursiers sur cette même durée, 5 % seulement prévoyant leur retombée. Même les dirigeants des plus grandes entreprises de la planète ne semblent guère meilleurs en prospective que le commun des mortels. La moitié d'entre eux, tous pays confondus, prédisent ainsi que ce sont les Bourses asiatiques qui connaîtront la plus forte croissance... alors qu'une majorité de dirigeants asiatiques pensent le contraire !

Antoine Reverchon

Une fracture numérique inévitable

Bien que placés à la tête des entreprises supposées avoir le plus d'impact sur la santé économique de la planète, les dirigeants interrogés semblent se résigner, comme tout observateur moyen, à voir la fantastique croissance de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication inégalement partagée entre pays riches et pays pauvres, au risque d'accroître encore les écarts de développement.

Plus de la moitié d'entre eux (54 %) pensent que l'e-business va élargir ce fossé, 38 % qu'il va le diminuer, et 6 % qu'il n'aura aucun effet. En 1999, les résultats étaient sensiblement les mêmes.

▼ Des dirigeants encore sceptiques sur la net-économie

IMPACT DU E-BUSINESS SUR VOTRE ENTREPRISE — en % des dirigeants interrogés

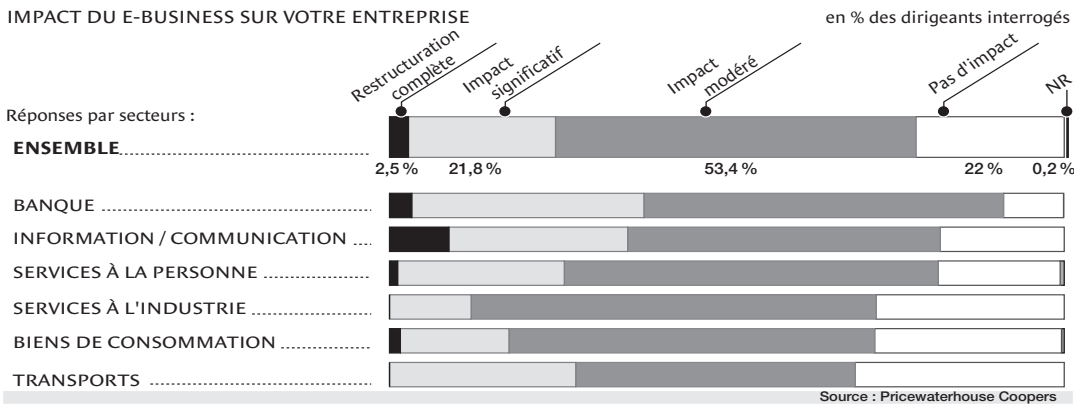

Source : Pricewaterhouse Coopers

HISTOIRE SOCIALE

par Jean-Louis Robert

1912 : la retraite à 60 ans !

Si la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes est bien connue des spécialistes du droit du travail, l'importance de la loi de finances rectificative de 1912, établie par Léon Bourgeois, qui abaissait de 65 à 60 ans l'âge d'admission au bénéfice de la loi, est trop souvent oubliée. En fixant la retraite à 60 ans, la France républicaine prenait une position très originale au regard de pays qui, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, avaient élaboré une protection sociale solide des vieux travailleurs, mais avaient fixé l'âge du bénéfice de la retraite à 70 ans.

La loi du 5 avril 1910 est sans doute l'expression la plus poussée de la politique sociale d'esprit solidariste mise en place par les gouvernements radicaux du début du XXe siècle. Elle comprend trois dispositions inédites qui sont aux prémices de l'Etat social français.

D'abord, elle n'est pas une loi d'assistance organisée sur une base territoriale comme l'était celle de 1905 d'assistance aux vieillards (de plus de 70 ans), infirmes et incurables. L'objet de cette dernière était, sans doute, largement politique. Il s'agissait d'abord pour la République d'enlever à l'ennemi clérical un de ses points forts : l'aide aux pauvres. Avec le texte de 1910, il est mis en avant une loi d'assurance prenant en compte les revenus du travail, organisant la retraite des travailleurs (salariés ou petits artisans et exploitants agricoles).

Elle prévoit ainsi un mode d'allocation viagère de l'Etat dans la constitution de la pension. Quel que soit le montant des cotisations versées avant 60 ans par le retraité, celui-ci touche de l'Etat une allocation annuelle de 60 francs, portée en 1912 à 100 francs (environ 5 000 francs actuels). Certes, cette somme était très faible, mais représentait néanmoins un plus : tous ceux qui pourraient justifier d'avoir cotisé trente ans étaient certains d'en bénéficier. Pour ceux qui avaient déjà 65 ans en 1910 ou 60 ans en 1912, et qui n'avaient pas cotisé antérieurement, ils devaient seulement justifier d'avoir travaillé trente ans.

Enfin la loi de 1910 instituait la cotisation obligatoire pour les salariés dont le revenu annuel ne dépassait pas 3 000 francs. Son montant était de 9 francs pour les ouvriers masculins, de 6 francs pour les ouvrières et de 4,50 francs pour les jeunes de moins de 18 ans. Les patrons étaient soumis à la même obligation. A partir de 65 ans en 1910 (60 ans en 1912), le salarié pouvait bénéficier de sa pension, dont le calcul était très complexe. Une partie, très variable, venait de la capitalisation des cotisations salariales et patronales, qui pouvaient être déposées dans des caisses très diverses (où les mutuelles s'étaient taillé la part du lion), mais contrôlées par l'Etat ; une autre, fixe, était constituée par l'allocation de l'Etat.

En 1910, si 9 francs de cotisation annuelle était peu pour les industriels, cela représentait, en revanche, beaucoup, pour nombre d'ouvriers : une grande journée de travail pour les plus qualifiés, deux journées pour les manœuvres

Le système était très complexe, ce qui ne contribua pas à son efficacité et à sa popularité. Cette usine à gaz était la traduction d'un compromis long à établir, puisque la Chambre des députés avait adopté un premier projet dès 1901, puis d'un vote précipité par le gouvernement, qui voulut absolument sa loi avant les élections de 1910. Elle était aussi liée à la fragilité technique encore sensible du jeune ministère du travail.

La contestation de la loi est venue de deux camps très opposés.

Les milieux libéraux et patronaux, influents au Sénat, s'étaient classiquement opposés à la notion d'obligation. Mais cette attitude fut finalement affaiblie. Les petits patrons ont mis de l'eau dans leur vin, car nombre d'entre eux pouvaient bénéficier de la loi. De même, lorsque sous pression de la commission sénatoriale, le niveau de la cotisation obligatoire fut diminué de 30 francs à 9 francs, la somme demandée parut très supportable. Jean Lescure faisait justement remarquer dans la *Revue d'économie politique* de 1912 : *« Qu'est-ce qu'un supplément de 4 500 francs de frais pour une usine occupant 500 ouvriers ? Ce n'est même pas le traitement d'un contremaître. »* Ainsi, dès 1911, la puissante Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) ne s'oppose pas à l'application de la loi.

L'opposition fut finalement plus vive et plus durable dans le mouvement ouvrier. Si la majorité du Parti socialiste, autour de Jaurès, soutint la loi, perçue comme une première étape dans la construction d'un Etat social, une minorité du Parti socialiste, les guesdistes, et la CGT s'y opposèrent avec vivacité. Jules Guesde et le syndicaliste Merrheim voyaient d'abord dans la loi un moyen de renforcer le capitalisme. Les cotisations obligatoires allaient alimenter des fonds de pension qui seraient investis en obligations au profit du développement capitalistique. Ou alors les cotisations obligatoires allaient alimenter les caisses de l'Etat, qui n'était, aux yeux des guesdistes et des syndicalistes révolutionnaires, qu'un ennemi.

L'autre argument était sans doute plus populaire. Si 9 francs de cotisation annuelle était peu pour les industriels, cela représentait, en revanche, beaucoup pour nombre d'ouvriers : une grande journée de travail pour les plus qualifiés, peut-être deux journées pour les manœuvres. En 1910, la marge disponible « pour mettre de l'argent de côté » était encore très faible. D'autant que le niveau prévisible des pensions était bas. Enfin la CGT dénonçait le fait que l'espérance de vie des ouvriers ne permettrait le bénéfice de la loi que pour un nombre infime d'entre eux. Sur les murs, les militants collaient d'immenses affiches où se détachaient « Contre la capitalisation ! pour la répartition ! ».

L'application de la loi reste discutée. Elle rencontra un très grand succès auprès des vieux travailleurs, qui demandèrent généralement à en bénéficier (au moins pour la somme versée par l'Etat). Mais des études statistiques ont aussi montré que la majorité des cotisants obligatoires se dispensèrent du paiement, surtout les plus jeunes et ceux qui habitaient dans les grandes villes. De ce point de vue, la loi fut un échec. Mais elle reste un moment-clé du passage de l'assistance à une solidarité garante de la cohésion républicaine.

***Jean-Louis Robert** est titulaire de la chaire d'histoire sociale du XXe siècle à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.*

Le Monde
EMPLOI
SPÉCIAL CONSEIL AUDIT

24/24

Tous les moyens sont bons pour attirer les jeunes diplômés. Y compris de leur rendre la vie plus facile en offrant des services 24 heures sur 24 : courses, bricolage, baby-sitting, démarches administratives...(page XXVI)

Le conseil en stratégie propose les meilleurs salaires du secteur aussi bien pour les débutants que pour les plus expérimentés. L'audit se montre moins généreux (page XXVII)

23 %

C'est le pourcentage de consultants qui ont décidé de quitter McKinsey en 2000. Ce chiffre en progression, traduit les difficultés de la profession à fidéliser ses salariés (page XXVII)

Ludovic Cailluet a étudié l'histoire du conseil et explique comment les Anglo-Saxons ont largement ouvert la voie dès les années trente. (page XXVIII)

Pris dans la spirale d'Internet, les cabinets conseil s'ausculten t

Malgré la concentration et la ruée sur le e-business, le secteur peine à définir sa stratégie

Quelle année 2000 ! En ce début de troisième millénaire, les cabinets conseil se réveillent avec la gueule de bois. Et on le conçoit... D'abord il y a eu cette nouvelle économie qui a failli leur dérober les jeunes talents attirés par les start-up et leurs sirènes financières. Sans parler du chamboulement de l'activité initiée par Internet : e-business, « market place »... Que prescrire aux entreprises emportées dans la tourmente ? S'y engouffrer sans plus attendre ? Patienter ? Les déconvenues des valeurs de nouvelles technologies ralentissent beaucoup d'ardeurs. Un certain nombre d'enquêtes montrent ainsi que plus de la moitié des grands patrons, en France comme à l'étranger, perçoivent encore mal les impacts du réseau du réseau sur leurs activités.

Pendant ce temps, la mondialisation continue à faire son chemin et oblige la profession à s'internationaliser davantage pour accompagner ses clients à l'étranger. Résultat ? Des coûts de structure en augmentation qui poussent à la quête sans cesse relancée du chiffre d'affaires. Et puis, cerise sur le gâteau, voilà que les entreprises perfectionnent leur système d'évaluation des missions réalisées afin de mieux calculer le retour sur investissement de consultants qui coûtent cher, très cher.

Face à ce paysage, la profession réagit, bien sûr. Sans très grande originalité d'ailleurs, les mouvements sont plutôt faciles à repérer.

Pour commencer, prenons les « Big Five » – PricewaterhouseCoopers, KPMG International, Deloitte & Touche, Ernst & Young, Arthur Andersen. Leur nom parle pour eux. En 1990, ils étaient encore les « Big Eight ». S'ils sont passés en dix ans de huit à cinq, c'est que ces grands réseaux internationaux de l'audit et du conseil ont dû faire face au rétrécissement de leur marché. *« Quand deux grands groupes fusionnent, c'est mécanique, celui des cabinets qui auditionnaient et certifiaient les comptes de l'entreprise achetée perd un client... »*, constate simplement un consultant. Puisque l'audit n'est plus un métier en expansion – souvent, il ne représente plus qu'un tiers du chiffre d'affaires des « Big Five » –, la diversification est donc à l'heure du jour, avec cette problématique simple : comment maintenir au sein d'un même cabinet deux activités dont l'une, l'audit, est réglementée et dont l'autre, le conseil, est dévoreuse de capitaux, puisque désormais liée aux systèmes d'information ? Aujourd'hui, les réponses données passent plutôt par la scission des activités : Ernst & Young, KPMG et PricewaterhouseCoopers ont décidé de se désengager du conseil en management. C'est déjà fait pour Ernst & Young, qui l'a cédé à Cap Gemini. Les deux autres structures n'ont pas encore finalisé la démarche. Pricewater-houseCoopers était en négociation avec Hewlett Packard, mais sans succès. L'affaire ne s'est pas faite...

Il faut dire qu'aujourd'hui, récupérer une affaire de conseil en management n'est pas une promenade capitalistique de tout repos. Beaucoup de cabinets ont décidé de faire le pari de l'« intégration ». Traduire par : proposer d'amont (stratégie) en aval (la mise en œuvre informatique) des solutions à leurs clients. Il n'y a encore que les « pontes » de la stratégie (McKinsey, The Boston Consulting Group, Bain & Cy, etc.) qui campent sur leur créneau, même si çà et là ils font quelques incartades à la règle en créant ou en prenant une participation dans une structure spécialisée dans Internet. Les autres qui ont franchi le pas sont désormais mariés avec des structures informatiques puissantes, qui expliquaient d'ailleurs faire, elles aussi, du conseil : on connaît les nouveaux couples : ATKearney/EDS, PeatMarwick/CSC, mais il faut aussi tenir compte d'autres alliances moins intégrées telles que PricewaterhouseCoopers avec Microsoft et Sun, etc. En termes de culture d'entreprise, ces rapprochements ne sont pas sans poser de problèmes : *« Pas évident de faire vivre ensemble des stratèges et des informaticiens,* commente un « partner ». *Les premiers considèrent les seconds comme des techniciens, et les seconds voient les premiers comme de beaux parleurs. »* Cela dit, presque de l'anecdotique à côté de l'enjeu qui se dessine : l'apparition de nouveaux mastodontes capables de prescrire et de mettre en œuvre. Une orientation non sans risques.

Quid ainsi des questions déontologiques ? Entre plusieurs solutions possibles, un cabinet ne va-t-il pas systématiquement choisir celle que – justement – son alter ego informatique est capable de mettre en place ? *« C'est vrai que ATKearney et EDS travaillent beaucoup plus souvent ensemble maintenant que nous sommes dans le même groupe,* reconnaît Patrice Zygband, vice-président d'ATKearney. *Auparavant, cette collaboration correspondait à 5 % de nos missions ; aujourd'hui, elle est de l'ordre de 15 %, pas plus. Vous voyez donc clairement que nous faisons appel à d'autres partenaires. Pas question de nous enfermer.... »*

Deux groupes, Accenture (ex-Andersen Consulting) et Cap Gemini Ernst & Young, travaillent de manière beaucoup plus intégrée. Accenture a longtemps fait figure de pionnier dans ce domaine. Cap Gemini Ernst & Young suit ses traces : *« Prescripteur- opérateur ? Tout cela est un faux débat,* estime Richard Seurat, vice-président de Cap Gemini Ernst & Young. *Le véritable débat n'est pas de savoir qui va mettre en œuvre l'intégration des systèmes d'information, mais plutôt de voir quels types de logiciels vont être choisis et pour quelle architecture... »*

TOUT BOUGE TROP VITE !

Selon lui, il n'est pas possible de continuer à travailler comme il y a cinq ans, *« où un cabinet de stratégie, après six mois de réflexion, préconisait une solution qui était déployée au bout de deux ans ! Tout bouge trop vite : les technologies, l'internationalisation. Il faut réagir beaucoup plus rapidement en imaginant des solutions souples, réaménageables ».* S'il balaie d'une main l'argumentaire déontologique, en revanche la deuxième critique inhérente à la démarche de l'intégration totale, à savoir le risque de devoir assumer l'entière responsabilité d'un échec, l'ébranle : *« C'est clair que si on se plante, on se plante vite... et totalement. »* Un écueil que la profession avait jusqu'à maintenant réussi à éviter en maniant avec moult précautions la multidisciplinarité. Ce n'est plus le cas.

Pour se sortir de cette ornière, comme le confirme Richard Seurat, il faut *« disposer des meilleurs savoir-faire dans toutes les disciplines. Voilà pourquoi il nous faut avoir accès aux meilleurs talents. Et actuellement le marché du recrutement est rude ».* Ce n'est pas l'unique variable. Comme le constate, avec désormais davantage de recul, un ancien associé d'un géant américain de l'audit : *« Il est assez paradoxal d'imaginer que ce sont à des cabinets dont les structures d'associés sont traditionnelles, voire passéistes, que l'on demande d'imaginer les solutions du futur... Il y a un manque de leadership certain dans la profession. »*

Habitués à conduire le changement dans les entreprises, voilà donc les cabinets invités à balayer devant leurs portes. La mode des start-up, qui a séduit un moment les jeunes diplômés dont ils ont impérativement besoin, a été un révélateur utile. Ces vieilles structures se mettent à bouger : de nouveaux statuts sont créés, les emplois du temps aménagés, les missions laissées au choix... Mais tout cela va doucement, très doucement. Alors que ce monde, à les écouter, va si vite.

Marie-Béatrice Baudet

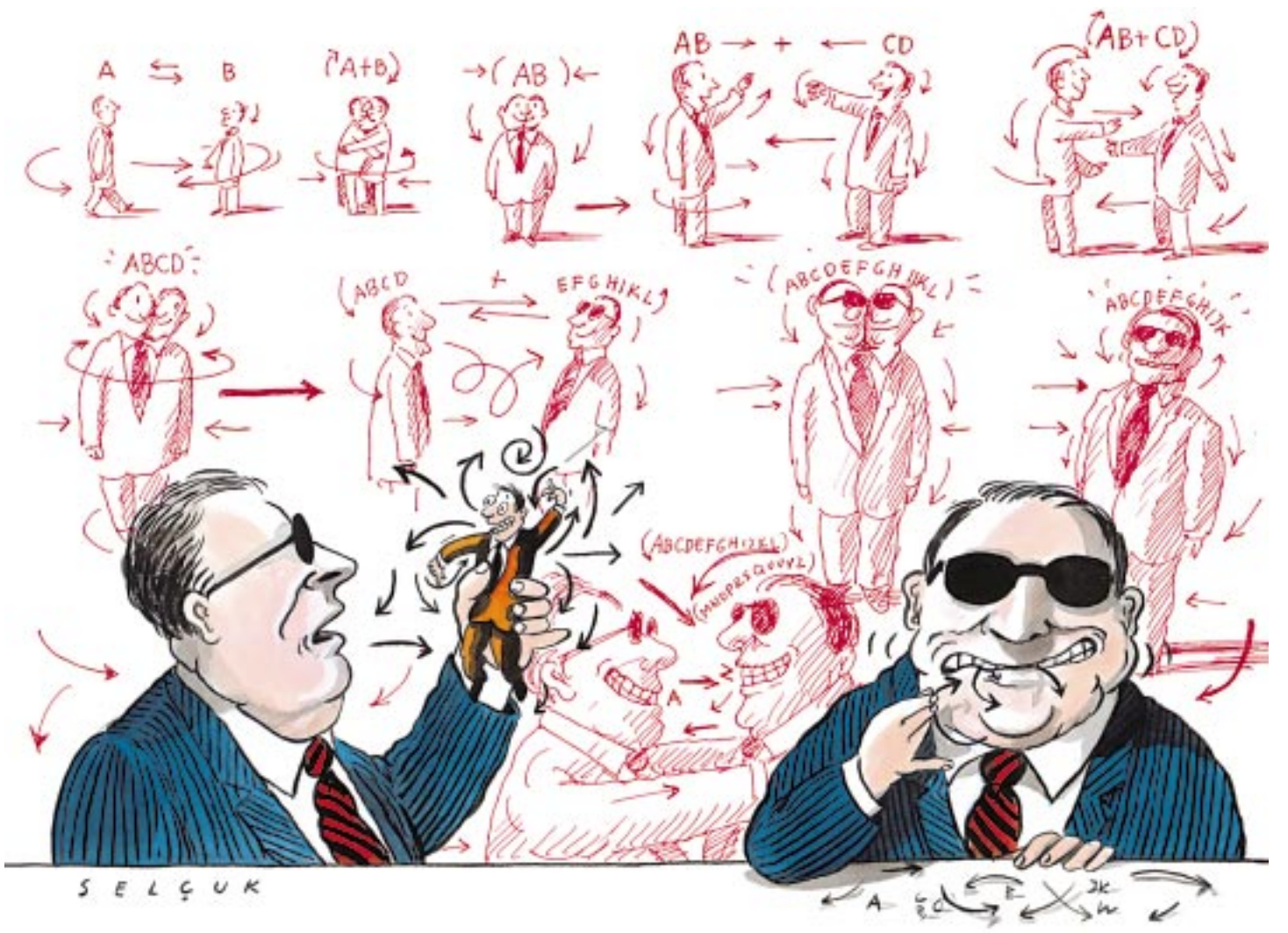

DOSSIER

PAYSAGE

Questions-Réponses

1 Quels sont les grands métiers du conseil ?

Le conseil recouvre quatre principaux métiers : l'audit, le conseil en management et en organisation, le conseil en stratégie, le conseil juridique et fiscal. L'audit est une profession réglementée dont les activités traditionnelles sont la certification des comptes, l'audit interne et l'analyse, le suivi et le contrôle des risques. Les missions d'audit s'étendent aujourd'hui à ce qu'on appelle la « corporate finance », c'est-à-dire les investigations financières dans le cadre de transactions (acquisitions, cessions, fusions, opérations sur le capital, joint-ventures...). L'audit est le secteur d'intervention traditionnel des fameux « Big Five ».

Le conseil en management et en organisation recouvre un champ très large d'activités : de l'amélioration des performances opérationnelles à l'intégration de systèmes en passant par la gestion du changement, l'efficacité de la force de vente, la communication, le marketing et les ressources humaines. Ce secteur se caractérise par une très grande diversité de cabinets de toutes tailles, dont les plus importants sont Accenture (ex-Andersen Consulting), Cap Gemini Ernst & Young, CSC Peat Marwick.

Le conseil en stratégie s'adresse essentiellement aux patrons des grands groupes pour les aider à définir leur politique de développement. On retrouve dans ce domaine des cabinets anglo-saxons, dont le numéro un mondial est McKinsey, fondé en 1926. Suivent ATKearney, The Boston Consulting Group (BCG), Bain & Company... Enfin, le conseil juridique et fiscal est assuré par des cabinets d'avocats et de fiscalistes, comme Lefebvre Consultants ou Francis Vidal...

2 Qui sont les « Big Five » ?

Ce sont les cinq géants de l'audit et du conseil : PricewaterhouseCoopers, KPMG International, Deloitte Touche Tohmatsu, Ernst & Young et Arthur Andersen. PricewaterhouseCoopers arrive en tête avec un chiffre d'affaires pour l'exercice 1999-2000 de 21,5 milliards de dollars. Loin derrière suivent KPMG International (13,5 milliards de dollars), Deloitte & Touche Tohmatsu (11,2 milliards de dollars), Ernst & Young (9,2 milliards de dollars) et Arthur Andersen (8,4 milliards de dollars).

Cantonnés à l'origine dans les métiers du chiffre (expertise comptable, audit), ces cabinets interviennent aujourd'hui dans les domaines de la fiscalité, du droit, mais aussi dans le conseil en organisation et en management.

3 Aux côtés des grands cabinets anglo-saxons, comment s'organise la profession en France ?

Bien que dominé par les cabinets anglo-saxons, le marché du conseil compte un grand nombre d'acteurs, groupes nationaux comme petites structures indépendantes. En France, les 52 adhérents de la principale organisation professionnelle, Syntec Conseil en management, qui représente tous les types de sociétés de conseil, réalisent environ 50 % du chiffre d'affaires du secteur.

Cependant, la profession fait l'objet d'un mouvement de concentration depuis quelques années. En 1999, 18 % des adhérents du Syntec ont été concernés par une opération de croissance externe. Cette évolution se traduit par la constitution de groupes : la moitié des membres du Syntec appartiennent à un groupe, dont 53 % à un groupe étranger, 26 % à un groupe français, et 21 % à un groupe international d'origine française.

4 Le secteur est-il en expansion ?

Avec un effectif de près de 200 000 personnes en Europe, l'activité de conseil représentait 25 milliards d'euros en 1998, selon la Fédération européenne des associations de conseils en organisation (Feaco), qui regroupe les associations professionnelles de dix-neuf pays. Sa croissance annuelle a été de 30 % en 1998 et en 1999.

En France comme en Europe, le développement du conseil s'est accéléré depuis la reprise économique. Le chiffre d'affaires des adhérents de Syntec Conseil en management s'est accru de 38 % en 1998, et de 50 % en 1999 pour atteindre 11 milliards de francs. Cette progression s'explique, à hauteur de 20 %, par des phénomènes de croissance externe. Elle tient au niveau élevé d'activité des cabinets, à l'accroissement de leurs effectifs et à l'augmentation des niveaux d'honoraires. Si la France a connu des taux de croissance semblables à ceux du reste de l'Europe, sa consommation de conseil reste très inférieure à celle de ses grands voisins, en particulier allemand et britannique. Ainsi, en 1998, selon la Feaco, au regard du PNB, le recours au conseil en France était trois fois inférieur à ce qu'il était en Allemagne et au Royaume-Uni.

5 Quelle est, dans l'Hexagone, l'évolution de l'emploi pour ces métiers ?

Entre 1998 et 1999, l'effectif des adhérents de Syntec Conseil en management a connu une progression de 14 %, passant de 6 465 à 7 390 personnes, et de 8 % pour les seuls consultants. D'un cabinet à un autre, la structure hiérarchique ne varie guère, si ce n'est que les grandes firmes ont proportionnellement moins de directeurs associés et n'ont pas, ou peu, recours à des consultants indépendants. Les directeurs associés représentent 8 % des professionnels du secteur, les managers 19 %, les seniors 29 %, les consultants 41 % et les indépendants 2 %.

De l'audit au e-business : les métiers du conseil changent de plus en plus vite

Comment apporter de la valeur ajoutée aux clients ? Beaucoup de cabinets se spécialisent dans l'intégration de systèmes d'information

Audit ou conseil ? Cette alternative que tout candidat aux carrières des grands cabinets croit devoir affronter résume de moins en moins bien la diversité des métiers proposés. Selon John Kennedy, professeur à l'ESCP-EAP et responsable du mastère spécialisé Audit et conseil, les deux métiers sont aujourd'hui *« décloisonnés : des équipes mixtes travaillent pour un même client, les uns injectant du conseil dans l'audit et les autres de l'audit dans le conseil »*. Seconde grande tendance, dit-il, l'intervention des cabinets autour de la notion de risque. *« Dans un environnement de compétition exacerbée, de ressources humaines rares, d'instantanéité des effets des décisions, en raison du déploiement mondial des réseaux de communication, les risques de dysfonctionnement sont accrus. »* Dans ce contexte, le rôle du consultant comme de l'auditeur sera d'identifier les risques et de concevoir les systèmes qui permettront de les contrôler.

La nature même de la notion de risque s'élargit. Ainsi, PricewaterhouseCoopers (PwC) a créé en 1992 une activité intitulée « Environnement et développement durable » avec trois personnes : ce sont aujourd'hui quarante consultants qui multiplient les audits de sites industriels pour détecter les risques de pollution, mais aussi des « audits de réputation » : *« la réputation d'une entreprise, sa capacité à aider au développement d'un territoire, à créer des emplois, à respecter la loi et certains principes éthiques, constituent aujourd'hui des actifs stratégiques,* explique l'un des spécialistes de cette activité. *Ils doivent à ce titre auditer et gérer. »* PwC réalise ainsi chaque année 15 000 audits d'entreprises sous-traitantes de ses clients, dont 11 000 dans le Sud-Est asiatique et... 450 en France, afin de s'assurer que des pratiques douteuses (travail des femmes et des enfants, travail au noir, respect du droit international du travail) ne viennent pas entacher la réputation du donneur d'ordres...

Pour que ces risques de tout ordre soient contrôlés, le rôle d'un cabinet sera, poursuit John Kennedy, de *« faire progresser la chaîne de valeur de l'information »,* en élaborant un système qui apportera en temps réel aux dirigeants un flux continu d'informations sur les performances des actifs matériels, humains et immatériels de leur entreprise.

« On est ainsi passé du conseil en organisation au conseil en intégration de systèmes d'information, observe Jean-Laurent Poitou, associé chez Accenture (ex-Andersen Consulting). *La troisième étape est aujourd'hui d'apporter un service qui ajoutera à l'organisation et à l'informatique l'accompagnement du changement, c'est-à-dire l'animation-formation des équipes, le tout intégré à la stratégie de l'entreprise. »*

L'évolution de la stratégie des cabinets devrait encore ouvrir de nouveaux horizons, si l'on en croit Jean-Laurent Poitou. *« Au-delà des activités de service,* explique-t-il, *Accenture s'est lancé dans une importante diversification »* qui conduit le cabinet conseil à ajouter progressivement à ses activités de service des activités... de production.

Premier axe, l'« externalisation », qui consiste, pour un client d'Accenture, à confier au cabinet d'une part l'exercice d'une des fonctions de l'entreprise (comptabilité, maintenance informatique, chaîne logistique...), à charge d'en améliorer la performance, d'autre part....les personnels affectés à cette fonction, à charge d'en gérer les carrières. Ces personnels deviennent salariés d'Accenture, qui se trouve ainsi amené à gérer non plus seulement des consultants mais des « gens de métiers ». *« Nous récupérons ceux qui sont les plus aptes à évoluer vers des fonctions de conseil pour servir d'autres clients,* explique Jean-Laurent Poitou... *et nous proposons des postes à ceux de nos consultants qui désirent manager à long terme des équipes opérationnelles. »* A l'heure actuelle, moins de 10 % du personnel d'Accenture se trouve engagé dans cette voie, mais le cabinet pense pouvoir doubler son activité d'externalisation dans les prochaines années.

CAPITAL-RISQUEUR

Second axe de diversification, les joint-ventures montés avec d'autres entreprises, telles Microsoft ou British Télécom, qui permettent à certains consultants tentés par l'aventure des start-up de se consacrer à un métier donné tout en restant adossé à des partenaires solides. Cinq ou six de ces *operating companies* ont été lancées depuis un an. Accenture pratique également les métiers de capital-risqueur, avec son fonds Accenture Technologies Venture, voire d'incubateur, avec ses centres de lancement Internet, qui accueillent des *start-up* essaimées par des clients du cabinet désireux de se lancer dans le e-business, voire même des projets totalement extérieurs. Histoire de faire du cabinet un pôle d'attraction plutôt que de distribution des talents.

Antoine Reverchon

Des partenaires informatiques

Comment offrir à son client la solution informatique la plus adaptée à ses besoins, alors que des milliers d'entreprises, de la plus petite start-up à IBM, proclament *urbi et orbi* pouvoir apporter LA solution intégrée ? Pour sortir de ce dilemme, Accenture a noué – en plus de ses ressources internes – une centaine de partenariats avec des entreprises informatiques dont ses consultants ont longuement testé et éprouvé les produits.

Le cabinet se déclare ainsi en mesure de proposer à ses clients des solutions idoines, moyennant de légères adaptations. En échange de la prescription du cabinet, ô combien lucrative pour ces éditeurs, ceux-ci s'engagent à former les consultants au dernier cri de leurs développements. Accenture renforce ainsi ses capacités de « super SSII », parade aux méga-fusions intervenues entre ses principaux concurrents et les géants de l'informatique, tels Ernst & Young et Cap Gemini, ou encore Peat Marwick et CSC.

Entre challenge et vie personnelle...

Le lieu est bien entendu prestigieux : le pavillon d'Armenonville, avenue de Longchamp, au cœur du bois de Boulogne, non loin du 16e arrondissement de Paris. Huit cents jeunes gens, costumes sombres et cheveux courts pour les garçons, foulards et sacs de marque pour les filles, téléphones mobiles pour tout le monde, se pressent entre les stands des quatre métiers de PricewaterhouseCoopers (PwC) – audit, conseil en management, conseil aux PME-PMI, corporate finance –, et de son cabinet d'avocats associé, Landwell. *« 80 % d'entre eux,* précise le texte de présentation de cette deuxième édition du Salon des savoir-faire de PwC, *sont issus des grandes écoles de commerce parisiennes et régionales, d'écoles d'ingénieurs et des troisièmes cycles d'universités parisiennes* (...). *15 % sont issus d'autres cursus plus variés »*, sans que l'on sache d'où peuvent venir les 5 % restants.

Les 800 participants ne sont venus que sur invitation. Un concept novateur dans l'infernale concurrence que se livrent les Big Five, les cinq grands cabinets d'audit, pour attirer les « meilleurs » jeunes diplômés. Plutôt que de s'épuiser au marathon des « amphi-retapes » d'école en école, ou d'être noyé dans la concurrence au milieu d'un salon de recrutement, PwC a préféré lancer une campagne d'information sur les campus et dans la presse pour attirer les candidatures spontanées.

Une fois celles-ci triées, 800 postulants ont reçu en retour une invitation personnelle. Libre ensuite aux invités d'aller de stand en stand ou d'atelier en atelier sur « l'accompagnement des start-up », « le cybercrime », « le développement durable », « la gestion de la valeur », tous animés par les consultants de PwC. Mais il est aussi possible de laisser son CV, ou de prendre rendez-vous. *« L'an dernier, nous avons fini par recruter la moitié des mille invités »*, affirment les animateurs.

Voguant l'après-midi entier de coupes de champagne en plateaux de petits fours, les jeunes diplômés ramassent les plaquettes de présentation des différents métiers, discutent avec les consultants à peine plus âgés qu'eux, et passent plusieurs fois devant le stand « service 24/24 » avant d'oser s'y arrêter, sans doute inquiets qu'on les voit s'intéresser aux aspects bassement matériels de leur future carrière plutôt qu'à la beauté des challenges qu'elle leur réserve.

Ce stand, en effet, présente l'argument ultime de tout recruteur dans cette époque des 35 heures triomphantes où, paraît-il, même les jeunes des bonnes écoles chercheraient à concilier engagement professionnel et vie personnelle. Que lit-on sur la plaquette ? Achats de cadeaux, anniversaire d'enfants, baby-sitting, billetterie de spectacles, bricolage, coiffeur, cordonnier, courses, couture, démarche administrative, dépannage, etc., le service 24/24, sous-traité à l'entreprise Major Dom (qui a, elle-même, ses sous-traitants) fait tout pour faciliter la vie des consultants. Ceux-ci passent commande de ces prestations au sein de « l'espace vie quotidienne » aménagé au sein de chaque bureau de PwC, qui offre également un secrétariat commun à tous les *juniors* non encore dotés d'une assistance personnelle...

Entre les stands, juchés sur un podium, Béatrice, Alexandre et quelques autres recrues récentes de PwC témoignent au micro d'un animateur : oui ils rentrent tous les soirs à des heures « raisonnables », non ils n'emmènent pas de dossiers chez eux, oui ils ont le temps d'aller skier ou jouer au golf le week-end. Nous voilà rassurés.

A. R.

Une profession largement surveillée et davantage évaluée

Aux Etats-Unis les règles juridiques se renforcent, tandis que les entreprises clientes confrontent les résultats des missions aux honoraires engagés

Mickey n'en croit pas ses oreilles. Blanche Neige, non plus d'ailleurs. Avoir été choisis comme noms de code par des avocats fiscalistes parmi les plus sérieux de la place parisienne pour protéger les secrets de deux fusions en préparation... quelle ironie du sort ! L'artifice peut paraître désuet, mais les cabinets ne veulent rien négliger pour éviter les fuites. Et comme on les comprend ! En cette période de fusions et acquisitions à répétitions, les métiers de l'audit et de la stratégie sont sous haute surveillance.

Dans ce domaine, les Etats-Unis se montrent les plus intransigeants. Le 24 janvier dernier, la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme de la Bourse américaine, a infligé une sanction administrative à KPMG International, l'un des « Big Five », lui reprochant d'avoir été auditeur et prêteur de fonds chez le même client, la société Porta Systems, équipementier dans les télécommunications. Selon les termes du jugement - dont la décision a été attaquée en appel par la firme - il y aurait là *« une lacune grave dans le respect des règles d'indépendance par le management de KPMG »*. Ce rappel de la SEC n'est pas anodin. Il intervient d'ailleurs au moment où les autorités boursières américaines ont décidé de resserrer les règles déjà en vigueur outre-Atlantique. *« Aux Etats-Unis, on ne plaisante pas avec la législation en place,* confirme Patrice Zygband, vice-président d'ATKearney. *Un consultant pris en défaut, fusse-t-il président ou vice-président, serait d'ailleurs viré du jour au lendemain. »*

Auditeurs, fiscalistes, avocats doivent s'en tenir à une charte éthique précise. Pour autant, comme le souligne de manière plus que diplomatique un ancien de la profession, *« j'ai la nette sensation que ce n'est pas toujours respecté. Oh, ce ne sont pas de grosses sommes qui sont en jeu, juste des petits montants... »* Si les Etats-Unis semblent bien armés pour traquer et pénaliser les dérives, en revanche, poursuit-il, *« je pense que les pouvoirs d'investigation et les moyens mis en œuvre en Europe sont plus faibles »*.

Si la profession est surveillée, elle est aussi de plus en plus évaluée par les entreprises qui lui confient des missions.

En termes d'efficacité, pour commencer. KPMG n'est pas au bout de ses peines. La Belgique s'intéresse également au cabinet car il n'aurait pas relevé les irrégularités comptables commises par l'entreprise flamande Lernout & Hauspie au cours des années 1998 et 1999 alors qu'il était son auditeur. L'affaire est passée entre les mains de la justice car Deminor, un cabinet d'avocats qui défend les actionnaires minoritaires, a mis en évidence que l'un des anciens associés certifiant les comptes de Lernout & Hauspie avait été engagé par la suite comme manager dans une entreprise dans laquelle les fondateurs de l'entreprise belge avaient des liens réels...

Si l'évaluation des mérites des consultants se développe, il faut aussi y voir une affaire de gros sous. Une mission d'un mois de McKinsey ou de The Boston Consulting Group coûterait jusqu'à 1 million de francs selon la qualité (junior, associé, etc.) des consultants mobilisés. Parmi les rares statistiques disponibles, celle-ci : le groupe américain AT&T a payé en 1992 30 millions de dollars une mission d'un an de McKinsey. *« Nous assistons à une rationalisation des budgets dépensés*, reconnaît Edoardo de Martino, PDG de Bernard Julhiet Consulting, société de conseil en formation, recrutement et ressources humaines. *Il est clair que les multinationales qui sont les premières à utiliser les services des grands réseaux internationaux ne peuvent pas avoir une politique unique en la matière. Il y a trop de portes d'entrée possibles pour les consultants. Mais beaucoup réfléchissent à mieux utiliser ces ressources. »*

Le bouleversement du paysage technologique devrait aussi pousser à de telles démarches. L'essor des progiciels de gestion intégrés essentiellement développés par l'allemand SAP ou le néerlandais Baan, coûte très cher aux entreprises à qui il arrive d'être déçues par les performances réalisées. Des procès, où des millions de dollars sont en jeu, se sont déjà ouverts aux Etats-Unis sur le sujet. L'Europe devrait suivre le pas. Mais la discrétion reste de mise pour le moment. Les directions informatiques de grands groupes préfèrent taire les dysfonctionnements plutôt que de les laisser éclater au grand jour, de peur d'affoler clients et fournisseurs. Quitte à renoncer à récupérer jusqu'à des dizaines de millions de francs.

M.-B B.

Bruxelles plus regardant

Que serait la Commission européenne sans les cabinets d'ingénierie et de conseil ? Bruxelles fait appel à nombre de consultants pour l'assister, par exemple, dans l'organisation et le déploiement de ses programmes d'aide aux pays et aux populations extérieures à l'Union. Sur les 12 milliards d'euros que représente cette aide, 40% sont affectés, directement ou non, à des organismes de conseil. Or le fonctionnement de ce marché, pour le moins conséquent, est directement concernée par la réforme en cours de la Commission.

L'efficacité de l'aide extérieure européenne est en effet loin d'être à la hauteur des sommes engagées. Procédures administratives complexes et tatillonnes, responsabilités mal définies et diluées : la vitesse et la qualité des projets souffrent des lourdeurs de l'institution.

Dont acte : la Commission entend mettre en place une gestion reposant sur l'activité (ABM ou Activity Based Management) et promouvoir des « méthodes de travail orientées sur l'efficacité et la performance », mais elle exercera aussi un contrôle a posteriori sur la réalisation des contrats passés avec les cabinets extérieurs : ceux-ci seront désormais audités.

En échange, elle s'engage à verser 60 % du contrat à la commande, et à mettre en place une procédure biannuelle de remboursement des frais, sans demande de justificatifs. En somme, l'évaluation des projets et des résultats devrait prendre le pas sur l'engagement de moyens.

DOSSIER

Le développement de leurs activités oblige les cabinets à se livrer à une véritable guerre des talents

Les déconvenues de la nouvelle économie ramènent au bercail les jeunes diplômés qui avaient été tentés par l'aventure Internet. Mais cela est loin de suffire

Ils étaient beaucoup à être partis, enthousiastes et gourmands, tenter l'aventure vers des horizons qui leur semblaient différents : ceux de la nouvelle économie. Mais, au bout de quelques mois, après des tours de table de moins en moins fructueux, des cotations en Bourse reportées et avec des liquidations en vue, les jeunes diplômés quittent désormais les start-up pour revenir à des valeurs plus classiques.

Dans le jargon de la profession, cela s'appelle « Back to consulting » (« B to C ») et cela fait le bonheur des grands cabinets d'audit et de conseil qui, depuis deux ans, ne savaient plus que faire pour attirer et fidéliser leurs ouailles. *« Pas mal de gens s'aperçoivent que les grandes maisons ont une offre de services et de méthode intéressante. C'est considéré comme une vraie formation. Or un certain nombre de start-up ont une évolution peu glorieuse. Il y a un moment où l'on réfléchit à la solidité.... »*, souligne Jacques Cellard, directeur des ressources humaines du mastodonte CSC Peat Marwick.

MARCHÉ TENDU

Alors, tout doucement, les CV et les candidatures spontanées réaffluent dans les cabinets. *« Nous recevons 1 000 candidatures spontanées par mois contre moins de 200 l'année dernière »*, se réjouit Corinne Billet, également de chez CSC Peat Marwick, qui prévoit encore de recruter plus de 800 personnes en l'an 2001 !

Le marché reste néanmoins tendu. Les bons candidats continuent, bien entendu, d'être en position de force. Ainsi l'entendent Antoine Kovelo, trente-trois ans, et sa sœur Lucile, trente ans, qui ont chacun quitté en 1999 des structures réputées (Mercer Management Consulting, puis un grand cabinet d'avocats international pour l'un ; HEC et Accenture – ex-Andersen Consulting – pour l'autre) afin de monter leur start-up. Et, s'ils pensent revenir un jour prochain dans le giron des « grands », ce sera, à tout prix, en valorisant leur expérience.

Leur start-up, un incubateur, qu'ils préfèrent nommer *« PME »*, est née en 1999 en association avec des banquiers de Merryll Lynch et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement des pays de l'Est (BERD). Aujourd'hui, la structure, qui a failli deux fois être cotée sur le marché canadien, vole de ses propres ailes. Les associés prestigieux s'étant séparés, Antoine et sa sœur restent seuls aux commandes avec deux autres collaborateurs. Le temps des négociations est venu. Et s'ils écument depuis plusieurs semaines les prestigieux cabinets de recrutement c'est pour mieux *« vendre en groupe »* leurs compétences. Ils espèrent ainsi soit une proposition d'achat émanant d'un grand cabinet ayant intérêt à faire venir *« une petite équipe compétente qui travaille sur des niches »* ; soit recevoir des propositions de travail de manière individuelle. *« Ce qui est sûr,* souligne Antoine Kovelo, *c'est que si la question du retour est bien posée, la réponse choisie dépendra de l'accueil et des propositions. »* Ce que confirme sa sœur : *« Nous avons acquis une certaine autonomie, une indépendance. Nous savons gérer des projets de A à Z, sans qu'il y ait un découpage technique et un partage des tâches comme dans les grands groupes, et cela nous voulons le garder. »* Et Antoine de renchérir : *« Nous n'avons pas tout vu, tout compris loin de là. Mais, quand même, de la création de la société à la fin de mois difficile, en un an de cycle de vie, nous avons vu plus que dans n'importe quel cabinet où il faut faire quatre ans de politique interne pour évoluer. »*

Avis donc au recruteur ! Pour attirer la perle rare, il faudra faire encore de petits efforts. La formation grande école de commerce ou d'ingénieur, doublée si possible d'un MBA, reste la voie royale pour intégrer un cabinet de conseil. *« Mais nous sommes très ouverts,* confirme Jacques Cellard, *et nous ne recrutons pas seulement dans les grandes écoles de commerce ou d'ingénieur. Nos besoins sont multiples. Nous recrutons aussi des étrangers. Nous privilégions davantage les expériences. »*

« VIVRE AUTREMENT »

Ainsi, Guilhem Peaucelle, jeune diplômé de vingt-cinq ans (une maîtrise de physique et un DEA de politique économie d'énergie en poche), a préféré, après une expérience *« intéressante »* en start-up, *« partir avant d'être licencié »*. Il a intégré CSC Peat Marwick comme consultant, satisfait *« d'avoir trouvé quelque chose qui lui correspondait »*, à peine ému du *« gigantisme, qu'on ne ressent que le premier jour à l'accueil »* et ravi *« d'avoir été tout de suite projeté en mission, à taille humaine »*.

Dominique Lartigues, consultant chevronné, ex-associé du cabinet Deloitte et Touche et aujourd'hui passé de l'autre côté dans un cabinet de recrutement (Agora), le confirme. Les grands cabinets de conseil font aujourd'hui des *« efforts pour rendre la vie de leurs salariés plus facile »* et rendre *« ce métier inhumain plus humain »*. Ravi d'avoir passé la main, de ne plus *« prendre le Concorde comme si c'était normal et d'être reçu partout comme un roi »*, mais d'avoir *« plus de temps pour vivre autrement »*, il reste cependant convaincu qu'une expérience en cabinet reste pour le débutant *« le meilleur sésame »*.

Anne Proenza

Adieu stock-options et poules aux œufs d'or

Les cabinets d'audit et de conseil recrutent aussi bien des débutants que des seniors ayant deux à six années d'expérience. Les tensions perceptibles sur le marché se traduisent évidemment dans les salaires proposés.

Les consultants juniors ont vu, ces dernières années, leur salaire augmenter plus vite que ceux qui ont sept à huit années d'expérience. *« Ce phénomène est encore vrai si l'on prend les neuf derniers mois »*, souligne Jacques Cellard, directeur des ressources humaines de CSC Peat Marwick.

Néanmoins, la concurrence des start-up qui, avec leurs propositions de stock-options, faisaient figure de poules aux œufs d'or, a fait long feu. Beaucoup de ceux qui s'étaient laissé séduire par les sirènes des stock-options ont dû déchanter au moment des difficultés d'introduction en Bourse... Et l'argent n'est plus forcément aujourd'hui la motivation principale. D'autant que le marché pourrait à nouveau se détendre si le ralentissement de la croissance américaine se confirmait.

Enrayer le turnover – en progression – passe par des changements culturels importants

Les statuts traditionnels sont ébréchés, tandis que semble se développer un management de proximité

La tornade passée, les cabinets d'audit et de conseil reconnaissent avoir eu quelques sueurs froides. Eux qui pensaient continuer à figurer, sans difficulté aucune, en haut du palmarès des entreprises offrant des carrières dorées, se sont vus en 1999 et surtout début 2000, damer le pion par les jeunes pousses de la nouvelle économie.

Les entreprises du secteur ont toujours connu un turnover élevé, car elles sont considérées par beaucoup de jeunes cadres comme un marchepied pour entrer, après trois ou quatre années d'expérience, dans une grande entreprise. Chez McKinsey France, de 16 % au début de 1999, le turnover a fait un bond à 23 % en 2000. *« Une hausse suffisamment sensible pour infléchir notre croissance. Le fait de voir les meilleurs préférer les start-up était un signe »*, reconnaît son président Yann Duchesne. *« Ce qui nous a le plus interpellés,* enchaîne Philippe Montagne, le DRH d'Arthur Andersen France, cabinet qui a vu aussi son turnover croître de 14% à 20% l'année dernière, *c'est que les départs ne suivaient plus les tendances de fond habituelles. Nous ont quitté aussi bien des managers confirmés que des jeunes consultants, certains partant au bout de six mois à peine de maison. »*

À LA CARTE

Tous deux assurent qu'aujourd'hui les choses reviennent à la normale. Mais il fallait réagir. Car même si le phénomène start-up s'est quelque peu dissipé depuis que la bulle Internet a subi des corrections boursières, il a laissé des traces. Dès le premier trimestre 2000, McKinsey décidait d'accroître de 15% à 20% le salaire de l'ensemble de ses consultants, juniors comme seniors. Arthur Andersen a, lui, choisi d'accroître la part variable de la rémunération de ses collaborateurs sous forme de bonus. Ce même cabinet s'apprête aujourd'hui à négocier avec ses partenaires sociaux un système d'intéressement assorti d'un fonds commun de placement abondé par l'entreprise.

« Nous voulons développer un dispositif offensif et non défensif. La fidélisation passe par une rémunération qui soit en phase avec le marché, mais aussi par la possibilité offerte de se construire une carrière à la carte », complète Philippe Montagne. Dont acte : une équipe de cinq personnes, rattachée à la DRH, a été mise en place pour accueillir les consultants souhaitant partir s'installer en province, s'expatrier, ou encore aménager leur temps de travail. *« Avec chacun des intéressés, nous construisons une solution sur mesure au regard de ses souhaits et de sa performance. Celle-ci peut combiner par exemple télétravail et présence une ou deux fois par semaine au bureau, pour permettre une installation en province,* illustre Philippe Montagne. *Nos collaborateurs doivent pouvoir bénéficier d'une écoute lorsqu'ils rencontrent un problème, ont un besoin ou un projet. La vraie fidélisation passe par un management de proximité »,* souligne-t-il.

Chez McKinsey, les consultants ont acquis, via l'intranet, une visibilité sur les missions à venir et peuvent indiquer celles sur lesquelles ils souhaitent de préférence être affectés. *« Les mentalités ont évolué. Aujourd'hui, les cadres veulent avoir davantage leur mot à dire sur leur devenir professionnel. Ce sont des zappeurs. Ils veulent pouvoir choisir. Et s'ils ne sont pas satisfaits, ils vont voir ailleurs »,* explique Yann Duchesne. Ce cabinet a lui-même cherché à rendre les carrières *« plus flexibles »*. Ici aussi, les consultants peuvent, s'ils le souhaitent, aménager leur temps de travail et opter pour un trois quarts de temps ou un mi-temps. Le système de promotion, fondé jusqu'alors essentiellement sur l'ancienneté, a également été repensé pour davantage tenir compte des compétences et de la performance des collaborateurs. Et, surtout, il s'est enrichi d'un nouveau statut : celui d'*« associate partner »*, qui permet aux plus ambitieux de gravir une marche supplémentaire vers le sommet, en mettant un pied dans le petit cercle restreint des *partners* qui pilotent l'entreprise.

Une brèche serait-elle en train de s'ouvrir dans le modèle méritocratique traditionnel des cabinets de conseil ? La démarche n'est, en tout cas, pas isolée. Arthur Andersen travaille aussi actuellement à simplifier son système de *partnership* et à le rendre plus facile d'accès, tandis qu'Accenture (ex-Andersen Consulting) s'apprête à doubler le nombre de ses *partners* au niveau mondial. D'autres encore sont sur le point de faire des annonces en la matière. Mais combien, au final, dans chaque cabinet, entreront dans le club fermé des copropriétaires se partageant les bénéfices ?

« ASSOCIATE PARTNERS »

« Le turnover est endogène au métier. Il est même nécessaire. La meilleure force de vente d'un cabinet, ce sont ses anciens salariés. On n'entre pas dans un cabinet pour devenir partner. *Les anomalies, ce sont ceux qui restent »,* observe Thierry Grimaux, qui faisait lui-même partie, il y a encore quelques mois, de ces « anomalies », avant de troquer son statut de *partner* d'un grand nom du conseil pour celui de directeur de développement d'une start-up.

Bien sûr, l'objectif affiché par les cabinets est de permettre à un plus grand nombre d'être associés à la conduite de la stratégie de l'entreprise. Mais avant tout, il s'agit de donner des gages à ceux qui font fructifier l'entreprise pour le réel bénéfice des seuls *partners*, quand d'autres ailleurs bénéficient de *stock-options*. Les consultants de McKinsey promus *associate partners* voient, certes, une partie de leur rémunération désormais liée aux performances de l'entreprise, mais ils n'ont toutefois pas accès au capital et pèsent donc peu sur les décisions. Le nouveau statut « en jette » néanmoins sur leur carte de visite.

Laetitia Van Eeckhout

Un fonds d'investissement ? Une fausse bonne idée...

McKinsey France a voulu faire dans l'originalité en proposant à ses consultants de verser une partie de leur épargne dans un fonds d'investissement chargé de faire des placements... dans ces fameuses start-up promises, en principe, à un bel avenir.

***« L'idée était de leur permettre d'investir dans ces entreprises, ce qu'ils ne pourraient pas faire individuellement »*, explique son président, Yann Duchesne, qui pensait qu'il y avait une demande en la matière. Patatras... La chute des valeurs de la nouvelle économie a largement freiné l'ardeur des salariés. L'initiative, pourtant présentée comme *« une cerise sur le gâteau »*, n'est pas vraiment couronnée de succès. Pour le moment, en tout cas. A moins que le Nasdaq ne reparte à la hausse.**

▼ Les rémunérations des juniors
un à deux ans d'expérience

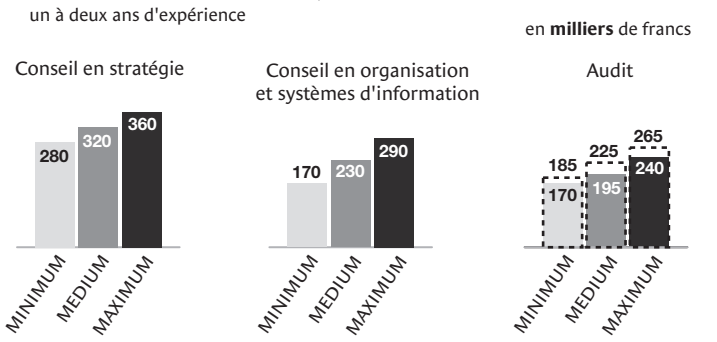

Source : Michael Page

Des salaires d'embauche à 300 000 francs...

Sur un marché de l'emploi des jeunes diplômés particulièrement tendu, les cabinets de conseil et d'audit détiennent un argument à la simplicité biblique : des rémunérations très élevées. Pour un débutant, les rémunérations observées, par le cabinet de recrutement Michael Page dans une étude publiée au dernier trimestre 2000, vont d'un minimum de 170 000 à un maximum de 360 000 francs brut annuels. L'enquête a surtout le mérite de révéler les différences notables entre les différents métiers du secteur.

Ainsi, le conseil en stratégie apparaît, et de loin, comme l'activité offrant les meilleures rémunérations à un débutant, dans une fourchette comprise entre 280 000 et 360 000 francs. Il est vrai que la part variable oscille entre 10 % et 50 % de la rémunération fixe, selon des modalités tout aussi... variables : *« Des primes sont versées dès la première année »*, observe Olivier Reynaud, directeur de la division « Audit, conseil, expertise » chez Michael Page. Elles continueront à l'être, en fonction des résultats du cabinet, de la performance personnelle, du nombre de jours facturés, de la mobilité, de la nature des interventions, etc. A vrai dire, c'est le prix que doivent payer ces cabinets pour attirer les diplômés des meilleures écoles d'ingénieurs et de commerce, mais aussi les titulaires de MBA, de préférence nord-américain, ou d'un cursus international.

Une expérience de deux ou trois ans dans ce métier permet de voir sa rémunération bondir dans une fourchette de 320 000 francs à 450 000 francs. Il est vrai que ces cabinets, selon l'étude de Michael Page, *« connaissent une pénurie de collaborateurs au niveau* middle management, *ceux-ci rejoignant rapidement des postes opérationnels en entreprise. Les cabinets compensent ces départs par le recrutement de jeunes professionnels ayant acquis deux à cinq ans d'expérience au sein de sociétés reconnues pour un savoir-faire particulier (marketing, finance, production...) »*.

L'autre grand métier du secteur, l'audit, est en revanche moins bien loti, relativement au précédent, puisque les rémunérations observées par Michael Page varient, pour un débutant toujours, de 170 000 à 265 000 francs. La part fixe est, cette fois, nettement majoritaire, la part variable prenant cependant des formes diverses, depuis l'intéressement aux résultats... au téléphone portable.

A ce niveau de rémunération, les cabinets d'audit attirent aussi bien des diplômés de toute la gamme des grandes écoles que des universitaires, des comptables, des juristes. La disparité des rémunérations s'explique aussi par la diversité des cabinets, le secteur n'étant pas encore aussi concentré que le nombre de fusions et acquisitions récentes pourrait laisser croire. Si les Big Five et quelques autres s'adressent aux grands comptes, nombre de petits cabinets auditent les comptes d'entreprises plus modestes : leurs rémunérations le sont aussi.

La progression des salaires, avec l'expérience, n'est pas aussi spectaculaire que dans les métiers de stratégie : un junior confirmé gagnera entre 185 000 francs et 265 000 francs, un responsable de mission 220 000 francs à 350 000 francs après deux à quatre années d'expérience.

Entre ces deux extrêmes, les métiers de conseil en organisation et en intégration de systèmes d'information offrent des rémunérations comprises entre 170 000 francs et 290 000 francs. Une fourchette plus large qui s'explique par la variété des spécialisations offertes, et donc des profils accueillis : informaticiens universitaires et ingénieurs côtoient ici les diplômés d'écoles de commerce.

RÉPERCUSSIONS

La disparité s'explique aussi par l'implantation en régions des plus gros cabinets : les rémunérations offertes à Paris dépassent en moyenne de 10 % à 15 % celles qui sont offertes en province. Le bénéfice de l'expérience est tout aussi variable. L'étude de Michael Page note ainsi que *« si les progressions de salaires sont très normées dans les Big Five, elles sont beaucoup plus souples dans les autres cabinets. Les grilles salariales y sont souples, voire inexistantes, et la variable souvent aléatoire »*. Ce qui explique que la rémunération d'un consultant confirmé (deux à cinq ans d'expérience) pourra varier entre 220 000 francs et 450 000 francs.

Curieusement, cette hiérarchie entre les métiers se répercute jusque dans les échelons les plus élevés de chacun d'entre eux. Pour mémoire, si la rémunération d'un associé varie de 700 000 francs à un million de francs dans les cabinets de conseil en stratégie, elle démarre à 550 000 francs dans un cabinet de conseil en organisation ou intégration de système d'information, et à 450 000 francs dans un cabinet d'audit pour un manager senior directeur de mission ayant sept à huit ans d'ancienneté, c'est-à-dire le temps généralement nécessaire à l'obtention du statut d'associé dans les cabinets de conseil.

Enfin, les activités de conseil en *e-business*, qui consistent à définir avec les clients la meilleure façon d'intégrer Internet dans la stratégie de l'entreprise et de mettre en place des solutions techniques, offrent des rémunérations plus variables qu'on ne le croit généralement. Elles peuvent être parfois supérieures à celles qui sont versées par les cabinets de stratégie, en particulier dans les start-up qui se sont lancées avec l'appui de certains cabinets, dans cette activité, grâce au système des stock-options. Mais les rémunérations fixes les plus élevées concernent plutôt les informaticiens.

Pierre-Yves Poindron

Chaque mardi avec
Le Monde
DATÉ MERCREDI
retrouvez
LE MONDE INTERACTIF

DOSSIER

Pourquoi les dirigeants continuent-ils à gérer à l'aveugle ?

par Gérard Pavy

Il faut bien l'affirmer : les consultants se comportent souvent comme les gardiens d'une pensée managériale unique qui mène bien des projets de changement ou de fusion à l'échec, en niant la réalité humaine des organisations. L'affaire semblait pourtant depuis longtemps entendue. Les sociologues et autres spécialistes des organisations l'avaient montré et démontré : les processus de décision dans l'entreprise sont loin d'être rationnels. Jeux de pouvoir, conflits d'ego, cécité des systèmes d'information constituent la réalité quotidienne de l'entreprise. Eh bien non ! Par un tour de force inouï, le management des entreprises continue de décider en niant cette vérité. Et les consultants sont les derniers à s'en offusquer.

Pour la pensée managériale unique, la performance d'une entreprise dépend des structures qui canalisent les comportements, du niveau de ressource mis dans les processus, c'est-à-dire les « tuyaux » de l'organisation, et de l'impulsion donnée du sommet. Cette pensée ne laisse aucune place à l'implicite, à la culture, au système politique et aux relations informelles dans la création de richesse.

Vingt ans de conseil et d'intervention, aussi bien dans l'entreprise que dans l'administration publique, m'ont appris que la prééminence de cette pensée unique n'avait d'égal que son inefficacité.

Les directives et projets internes aux organisations ne sont que partiellement mis en place et perdent dans cette mesure leur efficacité. Les dirigeants cherchent à atteindre les objectifs en lançant de nouvelles initiatives plutôt que d'assurer une mise en œuvre effective des procédures en cours, élaborées pour les mêmes objectifs. Le management paraît ainsi très peu au fait des problèmes concrets et perd en légitimité auprès des salariés. Résultats ? La part des activités à non-valeur ajoutée à un moment donné dans une organisation est toujours de l'ordre de 30 % (objectifs incohérents, réunions mal préparées, rebuts, activités inutiles, informations incomplètes, cloisonnements, scepticisme, démotivation). Enfin, les consultants, loin d'alerter leurs clients sur les risques encourus, se comportent souvent en exécutants zélés ; ils se décrédibilisent ainsi et contribuent à détériorer un peu plus l'image du conseil. D'ailleurs, la part de l'activité du conseil centrée sur le développement du système humain de l'entreprise reste extrêmement faible en regard du chiffre d'affaires total du conseil en management.

Comment un tel aveuglement est-il possible ? Pourquoi le dirigeant fait-il siens les principes de cette pensée unique ? Confronté aux délais courts, le management applique la règle des « 20/80 » – 20 % des causes réalisent 80 % des effets – pour décider et agir rapidement. Un modèle simple même approximatif est plus efficace qu'un modèle exhaustif mais lourd et compliqué. Les prescriptions que l'on peut tirer des sciences humaines sont perçues comme peu opérationnelles, et la prise en compte de l'implicite n'est pas pour autant une garantie de succès. Par ailleurs, le dirigeant doit créer de la valeur pour l'actionnaire ; pour cela, il doit augmenter la performance de la machine qu'il dirige. Il n'y a pas trente-six manières de faire passer la pression ! Le dirigeant doit s'abstenir de toute attitude empathique qui le rendrait dépendant des sentiments des autres. Pour se protéger, il peut se cloisonner mentalement, comme le chirurgien pour lequel le patient, quel que soit son état, est aussi un « morceau de viande ».

Les projets inspirés par la pensée unique alimentent un sentiment de manipulation et de méfiance

Pourquoi le consultant n'alerte-t-il pas son client ? Les entreprises de conseil, par leur origine, privilégient la dimension formelle des organisations. On peut, de manière simple, regrouper les grandes sociétés de conseil, la plupart d'origine américaine, en deux familles selon leur métier d'origine : la stratégie ou l'audit. Les sociétés issues de la stratégie envisagent le changement par le haut, en développant des modèles économiques sophistiqués mais abstraits. Les autres, les ex-Big 6, conçoivent leur intervention comme une mise à niveau formelle des processus, trahissant ainsi la culture normative de l'audit dont elles sont les héritières.

Dans les deux cas, les réalités du système humain sont ignorées ou sous-estimées. De plus, le jeu de la concurrence et le principe du « client a gagné » contraignent le consultant à rester dans le cadre étroit des modèles convenus. Les managers qui se plaignent des effets de mode dans le management sont souvent les premiers à se référer au vocabulaire en vogue, comme si certains mots servaient de signe distinctif et de reconnaissance. Impossible de ne pas glisser les termes « création de valeur » ou « best practices » (« meilleures pratiques ») lorsque l'on veut s'assurer l'oreille attentive d'un comité de direction.

Mais la pensée unique est aussi trahie par ses lapsus : le dirigeant passe, en fait, beaucoup de temps à créer la coalition de management qui portera le projet, puis à vendre les objectifs en interne. Bref, l'efficacité n'est pas le résultat des structures : le dirigeant doit travailler aussi le tissu informel de l'organisation pour créer un rapport de pouvoir positif. Le dirigeant ne s'adresse pas seulement à la raison des hommes, mais aussi à leurs émotions : la mise en scène de l'action, le recours aux symboles, l'affichage – même cosmétique – constituent autant de moyens de pression pour forcer les résistances ou repousser les jeux politiques. Les démarches employées pour convaincre les cadres et le personnel de s'impliquer dans un projet recourent aux méthodes de commercialisation d'un nouveau produit : théâtralisation des enjeux, mise en évidence des atouts de la solution proposée, accompagnement de formation et service après-vente.

Parce que ces projets inspirés par la pensée unique manquent de transparence et ne sont pas caractérisés par le respect de la parole donnée, ils alimentent un sentiment de manipulation et de méfiance et contribuent à réduire la crédibilité du management. En donnant des coups de canif dans le contrat social implicite qui relie les salariés entre eux et à leur entreprise, la pensée unique aboutit à l'inverse de l'objectif recherché : elle est destructrice nette de valeur.

Le développement des compétences, la réactivité au marché exige une forte capacité de coopération pour partager rapidement les informations et permettre un apprentissage collectif. La performance est le résultat des conflits et de solidarités qui animent la trame sociale de l'entreprise. Remisons au musée des horreurs la pensée managériale unique et penchons-nous sur le monde implicite des relations humaines dans l'entreprise. Quelle merveille ! Ce monde est relativement indépendant des processus, des projets et des structures. L'échec des projets de changement et des fusions montre que c'est toujours lui qui gagne à la fin. Mieux vaut essayer d'abord de le comprendre pour créer durablement de la valeur !

***Gérard Pavy** est directeur délégué de Cambridge Management Consulting.*

LIVRES

par Daniel Urbain

Les talents du salarié

MANAGER CONTRE VENTS ET MARÉES. DÉVELOPPER LES TALENTS DANS L'ENTREPRISE,
de Marcus Buckingham et Curt Coffman
Village Mondial, 288 p., 182 F, 27,74 €

On n'y coupe pas. Périodiquement, il faut se replonger dans la littérature managériale d'outre-Atlantique. De l'américain pur jus, assaisonné des ingrédients habituels. Un optimisme foncier : quels que soient les obstacles, on positive ! Un mélange de réflexion et de cas concrets : dans un exposé sur la psychologie profonde des êtres fait irruption le labeur quotidien du serveur au « fast-food » du coin. Et les figures connues du lecteur moyen sont les bienvenues (en l'occurrence, les basketteurs Michael Jordan et Dennis Rodman sont évoqués)... Enfin les idées fortes sont reprises au moins trois ou quatre fois en boucle au cas où le lecteur aurait cédé à un moment d'inattention.

Soyons honnêtes, dans ce livre ces petits travers sont plutôt moins présents qu'à l'ordinaire. Les deux auteurs sont de Gallup, l'institut qui pose des questions depuis soixante-dix ans (et fait aussi du conseil). A la base de cet ouvrage, il y aurait donc les interviews d'un million de salariés et de 80 000 managers. Et parmi eux, forcément, « les meilleurs managers du monde ». Que nous disent-ils ?

Avant tout, qu'ils sélectionnent les candidats à un emploi pas seulement sur leur expérience, leur intelligence, leur détermination... mais beaucoup sur leurs « talents » ; c'est-à-dire leurs modes de pensée et de comportement, qui trient les stimuli extérieurs, leur « nature ». La « force motrice » d'un individu diffère de celle de son voisin. Certains adorent la compétition, d'autres ont horreur de ça. On peut agir sur les savoirs et les savoir-faire, mais les talents de chacun ne peuvent pratiquement pas se modifier. Pas la peine d'envoyer le salarié en formation à répétition pour le forcer à se réformer. *« On ne peut pas changer la motivation d'un individu »*, écrivent les auteurs. Un de leurs interlocuteurs affirme : *« Le plus dur, pour un manager, est de savoir que ses salariés ne feront pas les choses comme il les ferait. Mais il doit s'habituer à cette idée. »*

Dès lors, les managers ne doivent pas s'acharner à vouloir corriger les points faibles d'une personne, mais l'encourager à développer ses atouts ; et cela en définissant des objectifs à atteindre plutôt que des méthodes à appliquer, tout en respectant des normes communes dans l'entreprise. Poussant plus loin dans le même sens, les « Gallupiens » leur conseillent de ne pas se focaliser sur les salariés moyens ou mauvais, mais de s'occuper davantage des meilleurs qui, sinon, pourraient se sentir négligés et changer de comportement. Derrière tout cela apparaît la nécessité d'être attentif aux personnes, de les aider à découvrir leurs « vrais talents ». Ce n'est, en somme, pas si courant. En fait, le manager doit faire du casting *(« le salarié est la star et le manager son agent »)*. Bien sûr, l'objectif affirmé est d'augmenter la performance productive de chacun...

L'ensemble de l'approche peut paraître naïf ; il heurte quelques points d'appuis de notre culture. Mais pourquoi ne pas laisser, de temps en temps, bousculer nos certitudes ?

Ludovic Cailluet, maître de conférences à l'université de Toulouse

« Les consultants ont commencé par s'intéresser à l'organisation scientifique du travail »

« Les cabinets anglo-saxons dominent le marché du conseil, donnant l'impression que ce métier est né aux Etats-Unis. Est-ce exact ?

– Le conseil en stratégie moderne est né en Amérique du Nord, à la fin des années 1930 et est arrivé en Europe vingt ans plus tard. Mais, dès la fin du XIXe siècle, il y avait en Europe des professionnels qui faisaient du conseil. Il s'agissait d'ingénieurs organisateurs qui intervenaient dans une industrie précise. Mais ils n'étaient pas organisés. Leur statut n'est donc pas comparable. En France, dès les années 1920, des cabinets se sont créés autour de l'Organisation scientifique du travail, et notamment de la mesure du temps.

– Dans le dernier numéro de la revue *Entreprises et Histoire* consacrée aux consultants, il est question d'un Français, Charles Eugène Bedaux, fondateur, aux Etats-Unis, d'un grand cabinet de conseil. Fallait-il donc aller outre-Atlantique pour faire passer ses idées ?

– Non. Charles Bedaux, qui avait créé son cabinet aux Etats-Unis, est effectivement à l'origine de la première expansion internationale d'un cabinet de conseil. Mais il n'était pas consultant quand il a décidé d'émigrer.

» Comme le décrit Matthias Kipping, directeur du Center for International Business History de l'université de Reading au Royaume-Uni, dans l'article qu'il publie dans *Entreprises et Histoire*, arrivé aux Etats-Unis, ce pionnier français fit différents travaux pour gagner sa vie, et en particulier il servit de traducteur à un ingénieur en organisation italien. Il mit au point son propre système de mesure du temps, le "B". Son entreprise fut une réussite. Il ouvrit des cabinets en Europe. Sa collaboration avec les nazis lui valut d'être arrêté en Algérie, puis transféré à Miami pour y être jugé. Il se suicida le 14 février 1944, avant le début du procès. Ses filiales européennes déclinèrent par la suite.

– Pourquoi les cabinets d'organisation européens ont-ils laissé le marché du conseil en stratégie leur échapper ?

– Ils n'ont pas vu arriver le changement dans la demande. Les interlocuteurs des cabinets de conseil en organisation s'adressent à l'encadrement moyen, alors que les conseils en stratégie s'adressent au top-management. La Cegos est l'un de ceux qui ont bien négocié le virage en se réorientant vers le conseil en ressources humaines et la formation. Les autres, comme Bossard par exemple, se sont concentrés, ou ont fusionné.

– Quel rôle cette hégémonie des cabinets américains a-t-elle joué dans la diffusion des valeurs de la culture américaine aux gestionnaires et dirigeants des firmes européennes ?

– C'est une grande question de savoir qui est le véhicule des méthodes de gestion et donc des valeurs dominantes. Les consultants sont un vecteur, mais parmi d'autres. Dans les années 1960, il y a eu une demande sociale forte en faveur du modèle américain. Elle a été renforcée d'ailleurs par la pression concurrentielle des multinationales américaines en Europe.

» Les consultants américains ont lancé cette idée que "vendre passe avant produire", ce qui a conduit les entreprises à passer d'une organisation par fonctions à une organisation par produits ou marchés. Mais ce modèle n'a pas été adopté tel quel. Il a été adapté en fonction du contexte local, en rejetant ce qui ne convenait pas. Ce fut le cas, par exemple, du contrôle de gestion, mal compris dans un premier temps, et de la planification stratégique. En revanche, les structures des grandes entreprises françaises ont été adaptées au schéma multidivisionnel, avec des dirigeants de division autonomes, jugés sur leurs résultats financiers. Parallèlement, les modes de fonctionnement, le système de recrutement des élites, les solidarités de corps, les relations avec l'Etat – autant d'éléments typiquement français –, ont continué d'exister, ce qui a fait que l'on n'a pu aller au bout du modèle américain.

» En 1947, chez Pechiney, un consultant, K. B. White, avait proposé de réorganiser l'entreprise et de nommer un syndicaliste au comité de direction. La proposition fut rejetée ; elle n'était pas du tout adaptée au contexte français !

– La France a-t-elle été plus lente que les autres pays européens à adopter ces méthodes américaines ?

– La Grande-Bretagne les a adoptées plus tôt, par proximité culturelle, mais aussi parce que son marché financier est plus proche du marché des Etats-Unis. L'Allemagne a été beaucoup plus lente au démarrage. La France se situe entre les deux.

– Le rôle important de l'Etat dans l'économie française n'a-t-il pas freiné l'influence des cabinets de conseil en stratégie anglo-saxons ?

– Denis Saint-Martin, maître de conférences au département de science politique de l'université de Montréal, s'est particulièrement intéressé au rôle des consultants dans le secteur public français. Dans un article également publié dans la revue *Entreprises et Histoire*, il met en évidence la faiblesse du marché des consultants dans le secteur public français : *« L'énarchie a rendu impossible ou plus difficile qu'ailleurs le développement d'une consultocratie. »* Les consultants sont eux-mêmes désormais imprégnés de l'idée que la spécificité de l'administration française la rend difficilement perméable aux formes d'organisation qu'ils prônent.

– A l'heure de la « corporate governance » associant la société civile, les associations de consommateurs, les organisations non gouvernementales, aux Etats et aux entreprises dans les prises de décision, les cabinets de conseil ont-ils un nouveau rôle à jouer ?

– Les cabinets de conseil en stratégie interviennent auprès des Etats sur des problèmes macroéconomiques ; ils ont donc développé des compétences sociétales. Je doute, en revanche, que les ONG aient les moyens de financer de tels services ! Cela dit, demandons-nous plutôt si le secteur public doit absolument imiter l'entreprise et le marché. La réponse revient aux hommes politiques et donc en fin de compte aux citoyens. »

Propos recueillis par Annie Kahn

Ludovic Cailluet

- Agé de 34 ans, Ludovic Cailluet est maître de conférences en sciences de gestion à l'Ecole supérieure universitaire de gestion (ESUG-IAE) de l'université des sciences sociales de Toulouse.
- Il a obtenu le Prix de la meilleure thèse d'histoire des entreprises de l'European Business History Association (EBHA) en 1996.
- Il poursuit des recherches sur la gestion des investissements français aux Etats-Unis depuis 1945.

PARUTIONS

● **LE CONSEIL EN MANAGEMENT, d'Alain Meidren**
De quelle manière les consultants en management sont-ils susceptibles de contribuer à la création de valeur d'une entreprise ? Comment sont appelés à évoluer l'apport, le rôle et les missions du conseil en management ? Quels sont les facteurs clés du succès d'une relation entreprise-consultant ? Mais aussi, qui sont les consultants ? Quel cours emprunte leur vie professionnelle ? Cet ouvrage, qui se veut avant tout didactique, fournit un bon tour d'horizon du métier de conseil, autant pour ceux qui l'exercent, ou veulent l'exercer, que pour ceux qui envisagent de faire appel à un consultant. Un panorama qui conduit Alain Meidren à s'interroger sur l'« exception française » : le recours au conseil reste, chez nous, très en deçà de ce qu'il est en Allemagne et en Grande-Bretagne notamment. Sans trancher sur cette question, il avance cependant quelques hypothèses d'explication qu'il offre à la réflexion. (Les Echos Editions, novembre 2000, 208 p., 128 F, 19,51 €.)

● **LE MANAGER DANS LA NOUVELLE ÉCONOMIE, de Jean-Pierre Mongrand**
A travers de nombreuses expériences d'entreprises françaises, mais aussi européennes et américaines, l'auteur se penche sur l'impact d'Internet sur les modes d'organisation et de management traditionnels. Il aborde la question par une lecture critique des start-up, analyse leur mode de management et tente de comprendre en quoi les jeunes pousses se sont développées en réaction aux excès et aux défaillances des entreprises traditionnelles. L'analyse l'amène à se prononcer en faveur d'un rapprochement entre l'ancienne et la nouvelle économie. (Editions d'organisation, 2001, 224 p., 130 F, 19,81 €.)

● **LE GUIDE D'ACTION DU MANAGER PUBLIC, de Frédéric Petitbon**
L'actualité ne cesse de le démontrer : la réforme de l'Etat ne se fera pas en partant du haut, ni en prenant de front les sujets sensibles. Ce sont les fonctionnaires des établissements publics, des services déconcentrés et des collectivités locales qui pourront relever le défi de la rénovation du service public. Exemples à l'appui, l'auteur, qui connaît bien ce secteur, propose aux managers de l'administration des méthodes, des conseils, pour faire face aux dilemmes pratiques qu'ils vivent quotidiennement. (Editions d'organisation, collection Service public, novembre 2000, 206 p., 153 F, 23,32 €.)

● **SOLUTIONS POUR L'ENTREPRISE. Définir et mettre en œuvre votre stratégie e-business, de David Guillocheau et David Pastural**
Le Web peut constituer un véritable outil de développement, non seulement pour les start-up, mais aussi pour les entreprises dites traditionnelles. L'adoption d'Internet bouscule l'entreprise dans son entier, faisant évoluer les relations avec sa clientèle comme avec ses fournisseurs, et questionnant ses processus internes. Etayé d'exemples, ce guide pratique fournit des outils pour définir et développer une stratégie e-business. (Dunod, collection « Stratégies et management », 2001, 248 p., 159 F, 24,23 €.)

● **GUIDE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT 2001, sous la direction de Robert Ulman**
Rassemblant plus de 1430 cabinets, la 15e édition de ce guide confirme les grandes tendances du métier : internationalisation, spécialisation et développement de réseaux nationaux de proximité. Dans une première partie, il range par catégories (secteurs, fonctions, villes, pays) les cabinets. Dans la seconde, les cabinets présentent leurs structures, leurs dirigeants et la spécificité de leur offre. (Cercomm Publications, 2001, 350 p., 230 F, 35,06 €.)

L. V. E